UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

30163

TOME CINQUANTIÈME

Septembre-Décembre 1892.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1892

D
1
R6
t. 50

L' « ABJURATIO REGNI »

HISTOIRE D'UNE INSTITUTION ANGLAISE.

Le mot d'*abjuration* a pris dans notre langue moderne un sens précis ; il amène dans l'esprit l'idée d'un acte religieux, d'une renonciation solennelle à une doctrine confessionnelle, à un ensemble de dogmes, au moins à une croyance. Mais, si l'on se réfère à l'étymologie, on voit que rien ne justifie cette acception étroite, et qu'abjurer, c'est renoncer par serment à quelque chose, quoi que ce soit. C'est ainsi qu'on l'entendait au moyen âge ; si nos pères disaient déjà : « Abjurer une opinion, une hérésie, » il usaient aussi d'expressions comme celles-ci : « Abjurer le pouvoir, au sens d'abdiquer ; ou abjurer un droit de possession ; ou encore abjurer une terre, une province, un royaume, » comme nous dirions aujourd'hui : « S'exiler, se condamner au bannissement[1]. »

En Angleterre, cependant, et dans les pays anglo-normands, ce terme se prit de bonne heure en un sens très spécial : là, dès le commencement du XIIe siècle, l'abjuration fut le serment du coupable qui, réfugié dans un asile, s'engageait à quitter le pays pour toujours, exil volontaire et spontané qui le mettait à l'abri d'un châtiment plus rude, comme la mutilation ou la peine de mort[2]. Plus tard, dans les œuvres des jurisconsultes, de Bracton, de Britton, dans la Fleta, ce mot conserva cette portée. De même encore au XVe et au XVIe siècle : « Abjuration, » écrivait en une langue barbare, à demi anglaise sous sa forme normande, le juriste William Staunforde, contemporain de Mary Tudor, « abjuration est un serement que home ou feme preignont, quant

1. Du Cange, art. *Abjurare* et *Abjuratio*.

2. *Leges Edwardi Confessoris*, c. 5, par. 3, ap. Schmid, p. 493-494 (voir plus loin la bibliographie du sujet) ; cf. sir Th. E. Tomlins, *Law Dictionary*, art. *Abjuratio*.

ils ont commise felony, et fue à l'Eglise ou Cemitorie, eslisant pluistost perpetual banishment hors del realme, que à estoiser à le ley et d'estre trié del felonie[1]. » Sous le règne de Jacques Ier, le vocable et l'usage existaient encore : institution singulière et archaïque, née des plus anciennes pratiques de la législation anglaise et de la religion chrétienne, qui, avec le temps, se transforma, mais, toujours respectée, persista à travers plusieurs siècles, survécut aux ruines du moyen âge et ne disparut qu'au sein des temps modernes, non sans laisser de traces de sa longue existence. L'histoire de cet usage, de ses origines, de ses vicissitudes, de sa fin, tel sera l'objet de cette étude[2].

1. *Placita Coronae,* fol. 116 *f.*

2. Ce sujet n'a jamais été traité d'ensemble, même par les historiens anglais. Il a été abordé en France par MM. Wallon et de Beaurepaire dans leurs travaux sur le droit d'asile et par M. Jusserand dans son volume si original et si attachant sur la vie nomade en Angleterre au XIVe siècle. En voici d'ailleurs la bibliographie sommaire :

I. Recueils de documents. — 1° Recueils de lois. *Die Geselze der Angelsachsen,* von Dr Reinhold Schmid, 2e édit., Berlin, 1858, in-8°. — *Ancient Laws and Institutes of England,* Londres, 1840, in-fol. — *Ancient Laws and Institutes of Wales,* Londres, 1841, in-fol. — *The Statutes of the Realm,* Londres, 1810-28, 12 vol. in-fol. — *The Statutes at large, from Magna Charta to... anno* 1761, publiés par Danby Pickering, Cambridge, 1762-69, 24 vol. in-8°. — 2° Recueils généraux. *Rotuli Parliamentorum,* Londres, 1767-77, 6 vol. in-fol. — D. Wilkins, *Concilia Magnae Britanniae et Hiberniae,* Londres, 1737, 4 vol. in-fol. — William Prynne, *An exact chronological vindication and historical Demonstration of our British... Kings supreme ecclesiastical jurisdiction,* Londres, 1666-68, 3 vol. in-fol.

II. Traités des jurisconsultes. — Henrici de Bracton, *De Legibus et consuetudinibus Angliae,* édit. de sir Travers Twiss, Londres, 1878-83, 6 vol. in-8° (coll. des *Rerum Britannicarum medii aevi Scriptores*). — *Britton,* by Francis Morgan Nichols, Oxford, 1865, 2 vol. in-8°. — *Fleta,* édit. de John Selden, Londres, 1647, in-8°. — *Coutumiers de Normandie,* publ. par Ern. Jos. Tardif. 1re part. : *le Très ancien Coutumier de Normandie.* Texte latin, Rouen, 1881, in-8°. — *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle,* par A.-J. Marnier, Paris, 1839, in-8°. — *Nouveau Coutumier général,* par Charles-A. Bourdot de Richebourg, Paris, 1724, 4 vol. in-fol. (t. IV, *le Grand Coustumier du pays et duché de Normendie,* p. 1 sqq.). — *Coutume, Style et usage au temps des Échiquiers de Normandie,* Caen, 1847, in-4° (au t. XVIII des Mém. de la Soc. des ant. de Normandie). — *The first part of the Institutes of the Laws of England, or a commentary upon Littleton,* authore Edwardo Coke,... revised and corrected by Francis Hargrave and Charles Butler, 18e édit., Londres, 1823, 2 vol. in-8°. — *The third part of the Institutes of the Laws of England,* authore Edward Coke, 6e édit., Londres, 1680, in-4°. — *A Book of Entries,* par sir Edward Coke, Londres, 1614, in-fol. — *La Graunde Abridgement,* par sir Anthony Fitzherbert, Londres, 1565, 3 vol. in-fol. — *Les Plees del Coron,* composées par... Guilliaulme Staundforde, Londres,

I.

Les premiers textes qui nous révèlent cette coutume datent du XIIe et du XIIIe siècle ; mais, comme on en constate l'existence en Angleterre et en Normandie et qu'on la voit se développer concurremment dans les deux pays, on doit se demander d'où elle est venue, si ce fut la Grande-Bretagne qui en dota la province d'outre-mer, ou si, au contraire, ce furent les conquérants qui l'imposèrent aux vaincus. L'usage de l'*abjuratio regni* était-il d'origine anglo-saxonne ou d'origine normande ?

Les rares érudits qui se sont posé cette question s'accordent pour adopter la première hypothèse. Ils se fondent sur une loi d'Edward le Confesseur, condamnant à la restitution du bien dérobé et à l'abjuration tout voleur qui, pour échapper à l'action de la justice, aurait l'habitude de se réfugier dans les églises : « Et si more solito latro taliter egerit, et si forte fortuito ad ecclesias vel ad sacerdotis domus frequenter evaserit, ablatione restituta, provinciam forisjuret[1]. » Ils se contentent de ce seul texte : sans déterminer la genèse de l'institution, ils arrêtent à cette loi

1583, in-4°. — *La Graunde Abridgement*, par sir Robert Brooke, Londres, 1573, in-fol. — *A Report of Divers cases in Pleas of the Crown*, par sir John Kelyng, Londres, 1708, in-fol. — *Pleas of the Crown*, par sir Matthew Hale, Londres, 1716, 1 vol. in-8°. — *A Treatise of the Pleas of the Crown*, par William Hawkins, Londres, 1771, 2 vol. in-fol. — *Cases in crown Law from...* 1730 *to...* 1815, par Thomas Leach, 4e édit., Londres, 1815, 2 vol. in-8°. — *A pratical and elementary Abridgement of the Cases... from the Restoration in* 1660 *to Michaelm. Term* 4 *Geo. IV*, par Charles Petersdorff, Londres, 1825-30, 15 vol. in-8°.

III. Historiens modernes. — 1° Historiens du droit anglais. Dr George Phillips, *Englische Reichs-und Rechtsgeschichte seit der Ankunft der Normannen in Jahre* 1066, Berlin, 1828, 2 vol. in-8°. — Sir Edlyne Tomlins, *The Law Dictionary*, Londres, 1835, 2 vol. in-fol. — Reeve, *History of the English Law*, nouv. édit. par W. J. Finlason, Londres, 1869, 3 vol. in-8°. — John Bouvier, *Law Dictionary*, Philadelphie, 1870, 2 vol. in-8°. — *A history of Crime in England*, by Luke Owen Pike, Londres, 1873-76, 2 vol. in-8°. — Arch. Brown, *A New Law Dictionary*, 2e édit., Londres, 1880, in-8°. — 2° Historiens du droit d'asile. Henri Wallon, *Du droit d'asile*, Paris, 1837, in-8°. — Ch. de Beaurepaire, *Essai sur l'asile religieux dans l'empire romain et la monarchie française*, dans la Bibl. de l'École des chartes, 3e sér., t. IV et V, 1853-54, in-8°. — A. Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, 2 vol. in-8°. — 3° Histoire générale. J.-J. Jusserand, *les Anglais au moyen âge. La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle*, Paris, 1884, in-16.

1. *Leges Edw. Conf.*, c. 5, par. 3, ap. Schmid, p. 493-94.

la chaîne des origines et font de l'abjuration un antique usage anglais. Tel est, sous une forme plus ou moins nette, le sentiment de Staunforde, de l'historien normand Floquet, de M. de Beaurepaire[1] : « Le roi d'Angleterre Édouard, dit ce dernier, avait décidé que le larron réfugié à l'église, à la maison ou dans la cour du prêtre... serait tenu de forjurer le pays pour toujours... On peut croire que la coutume de Normandie s'est inspirée de ces coutumes anglo-saxonnes. » Malheureusement les lois du Confesseur ne passent plus pour authentiques : elles parlent du roi Guillaume le Roux comme d'un mort, et par suite ne peuvent être antérieures au commencement du XIIe siècle[2] ; n'y cherchons pas l'état des mœurs anglo-saxonnes pures de tout alliage normand.

L'argument était d'autant plus précieux qu'il n'y en avait pas d'autre. Il se trouve néanmoins, par un heureux hasard, qu'il était destiné à établir une idée juste : il semble bien, en effet, que l'on puisse rattacher l'usage de l'abjuration aux principes mêmes de la législation anglo-saxonne et qu'il en soit sorti par un *processus* lent, mais clair, qu'on peut suivre à la trace et qu'il n'est pas impossible de reconstituer.

C'était une institution complexe. Pour déterminer les origines d'une coutume de ce genre, il faut au préalable en préciser les caractères, la décomposer en ses éléments premiers, puis, cette analyse faite, il faut retrouver dans le passé chacun de ces éléments, montrer comment ils se sont coordonnés, pourquoi la synthèse s'est faite ; alors seulement on peut se flatter d'avoir déterminé la genèse de l'ensemble.

Telle qu'elle se pratiquait au XIIIe siècle, l'abjuration nationale était un composé de deux éléments, l'un religieux, l'autre séculier. Elle était religieuse, puisqu'elle se faisait dans les églises, à la faveur du droit d'asile, qui sauvait la vie du réfugié, du droit d'asile réduit en somme à une commutation de peine[3]. L'élément séculier, c'était le châtiment auquel le coupable se condamnait spontanément ; c'était le bannissement, entraînant la mort civile et la confiscation des biens, sans retour possible en Angleterre, sauf par la grâce du roi, bannissement volontaire et sous la

1. Staunforde, 116 *f;* Floquet, I, p. 115-16; de Beaurepaire, Bibl. de l'École des chartes, 3e sér., t. V, p. 167-8; cf. Tomlins, art. *Abjuratio;* Wallon, p. 80.

2. Phillips, t. I, p. 223 : Schmid, *Gesetze der Angel.*, p. LXXI-II ; dans cette collection, les lois d'Edward ne figurent qu'en appendice.

3. Cf. Coke, third part, p. 115 : « Perdere potius patriam quam vitam. »

sanction du serment. D'où venait chacun de ces deux éléments, et comment s'est opérée la combinaison?

Ce genre de bannissement, absolu et d'un formalisme compliqué, est d'origine anglo-saxonne et se rattache directement à l'une des plus anciennes pénalités usitées en Grande-Bretagne, à l'*utlagan*, qui, dans les textes latins, s'appelle *utlagatio*, en anglais moderne *outlawry*[1]. C'était à proprement parler la mise hors la loi. Elle était prononcée le plus souvent contre l'accusé qui redoutait de comparaître et se dérobait[2], et c'est sous cette forme qu'elle subsista plus tard dans la législation anglaise. Mais on l'infligeait aussi pour certains crimes : « Celui qui refusera l'obéissance aux décisions de la centaine, dit une loi d'Edgar, qu'il paie trente deniers; la seconde fois, soixante; la troisième fois, dix sous; à la quatrième, qu'il soit *utlaga*[3]. » L'homicide était souvent puni de cette peine : « Celui qui tuera un serviteur de l'autel, disait Canut, utlaga sit erga Deum et homines... » « Si un homme en tue un autre, disaient Edward et Guthrum, sit utlaga vel exlex[4]. » Même au temps des luttes entre Anglais et Danois, on recourut à ce châtiment pour prévenir le ravage des troupeaux, et Aethelred inscrivait cette clause dans un pacte conclu avec les envahisseurs : « S'ils massacrent notre bétail, qu'ils soient hors la loi chez eux et chez nous, « utlagae sint apud nos et illos[5]. » C'était donc une pénalité en usage parmi les Anglo-Saxons, conforme aux mœurs de cette époque, vu qu'on la trouve aussi chez d'autres peuples de ce temps, mais qui semble avoir été plus nationale en Angleterre, puisqu'ici elle survécut aux ruines de la barbarie.

Ce n'était pas encore l'abjuration, loin de là. Mais l'*utlagatio* primitive avait déjà plusieurs traits communs avec elle. Ainsi elle entraînait la mort civile; de même que sous les Mérovingiens les condamnés, dits *aspelles*, étaient placés en dehors de la protection du roi, qu'il était interdit de les recevoir, de les nourrir, qu'on pouvait, qu'on devait même les tuer, de même l'*utlah* était

1. C'est aussi l'avis de Phillips, II, p. 74.

2. Lois d'Aethelred, I, c. 1, par. 7-13; Lois de Canut, II, c. 30, par. 8; c. 34, par. 2; *Leges Henr. primi*, c. 53, par. 1; cf. Phillips, II, p. 255. Ces références aux lois saxonnes et toutes celles qui vont suivre renvoient à l'édit. de Schmid.

3. Lois d'Edgar, I, c. 3.

4. Canut, II, 39; 41, par. 1; 48, par. 2; Edw. et Guthr., c. 6, par. 6; cf. *Leges Henr. primi*, p. 66, par. 2.

5. Aethelr., II, c. 7, par. 2.

exclu de la paix du roi et de la paix de Dieu. Une loi de Canut défendait de lui fournir ni vivres ni le moindre secours, sous peine d'une lourde amende de cinq livres, et un autre règlement du même roi menaçait les contrevenants des derniers châtiments : « Ceux qui accueilleront un excommunié ou un *outlaw* et qui lui donneront le nécessaire, qu'ils désespèrent d'eux-mêmes et de tout ce qu'ils possèdent[1]. » Si le malheureux se montre, tout homme de bien a pour devoir de le poursuivre à grands cris : « Persequatur eum cum clamore omnis qui rectum amat[2]. » Il est réduit à la condition du vagabond, vivant dans les bois, seul ou avec des compagnons de misère, se nourrissant des fruits de la terre, s'habillant de peaux de bêtes, surtout de la fourrure du loup, être isolé, malfaisant et dangereux qui, à travers la légende, est parvenu jusqu'à nous sous la forme du loup-garou. C'est ce qu'on appelait porter la tête de loup. On lit en effet dans une loi d'Edward le Confesseur, qu'il est permis d'invoquer ici, car c'est la reproduction visible d'un usage anglo-saxon : « Du jour où il sera hors la loi, il portera la tête de loup, « lupinum caput « geret, » ce que les Anglais appellent *wolfshead*. Cette sentence est commune à tous les *outlaws*, « et haec sententia communis est de omnibus utlagis[3]. »

Comme l'abjuration aussi, l'*utlagatio* amenait des confiscations, car une loi de Canut, consacrée aux *outlaws*, porte que leurs biens propres tomberont entre les mains du roi[4].

De même enfin, le condamné ne pouvait rentrer en possession de ses droits que par la grâce du prince. Edgar décida que celui-ci pourrait les lui restituer, qu'il lui serait possible de rapporter la sentence, et, d'après la législation de Henry Ier, qui depuis le troisième chapitre s'inspire du droit anglais antérieur à la conquête[5], la mise hors la loi livrait le coupable à la miséricorde du roi, « in misericordia regis. » Rentrer en grâce, c'était rentrer dans la loi, « se adlegiare, » ou simplement « inlegire[6]. » C'était, en somme, renaître à la vie civile.

1. Canut, II, c. 66, par. 1; cf. *Leges Henr. primi*, c. 10, par. 1.
2. Edw. et Guthr., II, c. 6, par. 6; cf. Edw. le Conf., c. 6, par. 2; cf. *Saxonis Grammatici Historiae Danicae*, libri XVI,... édit. Christ. — Ad. Klotzius, Lipsiae, 1771, in-4°, p. 310.
3. Edw. le Conf., c. 6. par. 2.
4. Canut, II, c. 13; cf. Edgar, c. 3.
5. Schmid, p. LXIX.
6. Edgar, ibid.; Canut, ibid.; *Leges Henr. primi*, c. 12, par. 1.

Mais, dira-t-on, la peine de l'abjuration impliquait avant tout l'exil, et c'en était la raison première; au contraire, ce qui dominait dans l'*utlagatio*, c'était la mise hors la loi, non le bannissement. Cette différence est plus apparente que réelle. Où pouvait vivre l'*outlaw*? Pour échapper à la mort, il devait se soustraire aux regards de ses compatriotes, se réfugier au sein des forêts ou en des régions marécageuses et inhabitées. Déjà c'était, sous une forme déguisée, le bannissement, l'expulsion hors du cercle des vivants. Mais en outre il arriva peu à peu, à mesure que les conquérants saxons et danois se fixèrent à demeure sur le sol anglais et s'y multiplièrent, que les forêts furent entamées, défrichées ou sillonnées de sentiers, les marécages lentement desséchés; alors, pour vivre, l'*outlaw* dut fuir dans les royaumes voisins. Ainsi la mise hors la loi fut fatalement doublée de l'exil. Cette transformation logique se manifeste clairement dans les textes eux-mêmes. Être un *outlaw*, au temps d'Edgar, c'est être exilé; rentrer en grâce, c'est revenir dans la patrie : « Sit utlaga, id est exul vel exlex, nisi rex ei patriam concedat[1]. » Dans les lois d'Aethelred, dans celles de Canut, les mots d'*utlah* et de *forisbannitus* paraissent concurremment, dans les mêmes textes et avec le même sens[2]. Enfin Canut ordonnait formellement de quitter le pays à tous ceux qui avaient subi cette condamnation : « Praecipimus ut... apostatae et utlagae Dei et hominum patriam exeant, si non resipuerint et digne poeniteant[3]. » Entre la peine de l'abjuration, qui entraînait l'exil perpétuel, la mort civile, la confiscation des biens, et la mise hors la loi qui, au temps des Anglo-Saxons, produisait tous les mêmes effets, il y avait, on l'avouera, de singulières analogies.

Il est vrai que l'*abjuratio regni* comportait un serment, tandis qu'on n'en trouve aucune trace dans la procédure d'*utlagatio*. Mais il n'est pas très difficile d'imaginer comment cet élément nouveau a pu s'ajouter aux autres. Nous avons vu que l'*utlagan* était la pénalité édictée contre les grands crimes. Le jour où elle eut pour effet principal de bannir à jamais le coupable de son pays, le législateur eut pour premier devoir de prévenir le retour du condamné et par suite le renouvellement de ses fautes. Il se

1. Edgar, c. 3.
2. Aethelr., c. 1, par. 13; Canut, II, c. 13.
3. Canut, II, c. 4. Bracton considérait plus tard l'*utlagatio* comme un exil; v. t. II, p. 398.

trouvait déjà en possession d'une garantie, qui était le supplice auquel l'*outlaw* s'exposait en revenant. A cette garantie il en ajouta une autre, très sûre aussi en ces temps où le parjure était puni à l'égal de l'homicide[1] : ce fut le serment. L'individu condamné à l'exil perpétuel dut jurer de ne jamais revenir.

Or, c'était chose très simple d'obtenir ce serment du coupable, chaque fois que le juge le tenait entre ses mains. Mais, quand il se dérobait à l'action de la justice et qu'on était réduit à le condamner par défaut, il devenait impossible de recourir au même moyen, et il fallait bien se contenter de la vieille procédure. Ainsi s'explique, par une marche très naturelle, que la mise hors la loi se soit dédoublée, que l'*outlawry* proprement dite, et selon l'ancienne formule, soit restée le châtiment exclusif des accusés qui ne répondaient pas et prenaient la fuite, tandis que l'abjuration fut la peine réservée aux auteurs de certains crimes, quand ils comparaissaient.

Il reste à se demander à quelle époque, sous l'action de quelles circonstances ou par la volonté de quel prince ce dédoublement s'opéra. Quand ces deux pénalités, distinctes de nom et de forme, se séparèrent-elles avec le caractère précis qu'elles devaient conserver? Sur ce point, les textes sont muets; il faut se résigner à ne rien savoir. Tout au plus pouvons-nous émettre une hypothèse : on rapporte que le roi Canut infligeait plus volontiers la peine du bannissement que celle du dernier supplice. « Il aimait mieux, dit Saxon le Grammairien, punir les siens de la proscription que de la mort, et il leur accordait le droit de fuir... Ce qu'il voulait, c'était la honte des coupables, non leur vie, et il les croyait mieux punis par un châtiment déshonorant que par une peine sanglante[2]. » Il disait dans une de ses lois : « Qu'aucun chrétien ne soit exécuté, au moins pour un motif futile; que la justice soit douce; qu'on ne détruise pas ce que Dieu a créé. » Et il ordonnait d'expulser de son royaume toutes les créatures infâmes qui le souillaient de leur présence, les sorcières et les enchanteresses, les empoisonneurs, les meurtriers, les courtisanes[3]. On peut supposer que sous ce

1. Cf. Canut, II, c. 6.

2. *Saxonis Grammatici...*, libri XVI (*vid. sup.*), p. 309-310; cf. *Suenonis Aggonis filii... quae extant opuscula*, Sorae, 1642, in-8°, p. 192-194; Du Cange, Gloss., art. *Abjurare*.

3. Canut, II, c. 2, par. 1; II, c. 4.

règne les juges condamnèrent souvent les coupables à l'exil, et que ce roi législateur, animé d'un très vif sentiment religieux, d'un singulier respect pour le serment[1], précisa peut-être la procédure d'*utlagatio* et la transforma en celle d'abjuration chaque fois que la présence des accusés rendait cette formalité possible.

Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Ce qui est certain, c'est qu'au début du XIIe siècle, dans les lois dites d'Edward le Confesseur, l'abjuration se trouvait mentionnée, sans le moindre commentaire explicatif, comme un châtiment connu et dès longtemps passé dans les mœurs : « Qu'il abjure la province et ne revienne pas, « provinciam forisjuret nec redeat. » Si l'on ajoute que ce code était une œuvre privée, destinée assurément dans l'esprit de l'auteur à reproduire l'état du droit ancien, on peut croire que l'usage de l'abjuration n'était pas alors d'une pratique nouvelle et qu'il avait dû se développer au plus tard dans le courant du XIe siècle. Et, comme nous ne trouvons dans les monuments législatifs de ce temps aucun règlement qui l'ait établi, il est à croire qu'il n'a pas été l'objet d'une création immédiate et spéciale, mais qu'il est sorti, par une évolution naturelle et lente, des vieilles institutions nationales, de l'*utlagatio* anglo-saxonne.

Quoi qu'il en soit, le recours à l'abjuration, comme pénalité judiciaire, se généralisa au XIIe et au XIIIe siècle. Sous Henry II, les assises de Clarendon et de Northampton édictèrent ce châtiment contre tout individu accusé de meurtre, de vol ou d'incendie, dont l'ordalie prouverait la culpabilité, et même contre ceux qu'elle acquitterait, s'ils étaient de mauvaise réputation[2]. Plus tard, en 1215, Jean Sans-Terre frappait un faussaire de la même peine[3]. Henry III, le 26 janvier 1219, ordonnait à ses juges de ne l'infliger qu'aux criminels dont ils pouvaient espérer le relèvement, et de jeter en prison tous les impénitents qui paraissaient destinés à la récidive[4]. Quelques années après, en 1233, un writ pour la conservation de la paix portait que toute personne, trouvée en possession d'un bien dont elle ne saurait expliquer l'acquisition, serait enfermée durant un an et un jour, et qu'alors, si elle

1. Canut, II, c. 6.

2. Ass. de Clarendon, art. 14; ass. de Northampton, art. 1; cf. Bracton, II, p. 396; Pike, I, p. 131; Reeve, I, p. 234.

3. Will. Dugdale, *The Antiquities of Warwicksire,* Londres, 1656, fol., p. 672, col. 2.

4. *Pat. Rolls* 3 Hen. III, m. 5, cité par Prynne, II, Addit. App., p. 20.

ne pouvait fournir caution, elle serait forcée d'abjurer le royaume[1]. Il serait facile de multiplier ces exemples; en voici deux encore, d'un intérêt particulier, parce qu'il s'agit de personnages considérables : parmi ceux qu'Edward Ier condamna à l'abjuration, se trouvait Pierre de Gaveston, le futur favori d'Edward II, destiné sous le règne suivant à une haute et sanglante fortune[2]; un autre fut Thomas de Weyland, l'un de ses grands justiciers, qui s'était rendu coupable de concussion.

Quaunt li rais Eduuard avait demoré
Trois aunz dela la mer, Dieu l'ad remené.
A son repair trova, par plainte presenté,
Ses justises et ses clercs attaint de fauseté.
. . . . . .
Thomas de Wilaund en baunk primer nommé,
Par agarde de la court le reigne ad forjoré,
Et en la terre de France sanz repairer alé[3].

Ainsi, au XIIe et au XIIIe siècle, il n'était pas rare de voir les juges anglais infliger aux coupables la peine de l'abjuration; et comme la Grande-Bretagne, semblable à certains sols qui conservent admirablement tout ce qu'on leur confie, ne laisse jamais ses institutions s'anéantir, ce châtiment se perpétua sous cette forme première, séculière et purement juridique; mais cette forme ne fut pas la plus commune, et, dans l'intervalle compris entre le XIIIe siècle et la fin du XVIe, l'abjuration, suivant la définition très générale donnée au début de cette étude, s'associa presque toujours au droit d'asile et fut la pénalité réservée aux criminels qui avaient pris *sanctuaire*. Comment le rapprochement s'opéra-t-il entre l'immunité ecclésiastique et ce vieil usage anglo-saxon? Comment l'élément religieux se combina-t-il avec l'élément judiciaire pour composer la coutume de l'*abjuratio regni?* Ce sera la deuxième partie de ces recherches préliminaires, consacrées aux origines.

Le droit d'asile n'est pas un produit du christianisme; c'est un legs de l'antiquité. Mais l'Église en fit une institution universelle;

1. Rymer, *Fœdera* (édit. de 1816), I, part. 1, p. 209-210; cf. Pike, I, p. 218-219.
2. *Rot. Parl.*, I, p. 283 *b*.
3. *The Chronicle of Pierre de Langtoft*, édit. par Thomas Wright, Londres, 1866-68, 2 vol. in-8° (*Rer. Brit. Med. Aevi Scriptores*), t. II, p. 185-6; cf. *Stat. of the Realm*, I, p. 32, 121, 203-204.

les Barbares convertis l'acceptèrent avec la nouvelle foi, et si, dans la pratique, ils ne lui témoignèrent qu'un respect intermittent, ils ne le contestèrent jamais en théorie ; au début du moyen âge, il était entré dans le droit public des royaumes fondés sur les ruines de l'empire romain.

Ce fut le cas en Angleterre. Déjà le roi de Wessex, Ini, l'avait formellement reconnu : « Si quelqu'un, disait-il, commet un crime capital et fuit à l'église, qu'il ait la vie sauve et qu'il se rachète suivant le droit ; celui qui a mérité la peine du fouet et qui court à l'église, que les coups lui soient remis[1]. » Plus tard, Alfred accorda un répit de sept jours à tout coupable qui se jetait dans un sanctuaire[2]. Sous Aethelstan, il fut admis que le réfugié pouvait rester neuf jours dans l'asile du roi, de l'église ou de l'évêque, trois jours dans l'asile d'un ealdorman, d'un abbé ou d'un than, et durant ce délai il était inviolable[3]. Tous les rois de ce temps sanctionnaient l'immunité des sanctuaires, et, dans un texte législatif postérieur au règne de Canut, qu'on a longtemps considéré, mais à tort, comme la septième loi d'Aethelred, cette franchise est encore reconnue[4]. Enfin, Guillaume le Conquérant, confirmant les lois de ses prédécesseurs, « que li reis Edward, sein cusin, tint devant lui, » faisait en commençant cette déclaration solennelle : « Ceo est a saver : pais a seinte iglise. De quel forfeit, que hom fet oust, e il poust venir a seinte iglise, oust pais de vie et de membre. E si aucuns meist main en celui ki la mere iglise requereit, si ceo fust u evesque u abeie u iglise de religiun, rendist ceo, qu'il aureit pris, e cent souz le forfeit ; et de mere iglise de parosse, xx souz, e de chapele, x souz[5]. »

Ainsi le droit d'asile, transplanté sur le sol anglais, y avait poussé de profondes racines. Les gens du monde croient volontiers que l'immunité dont jouissaient les églises dérobait les réfugiés à toute espèce de châtiment civil ou corporel. C'est une

1. Lois d'Ine, c. 5 ; cf. Wallon, p. 55 ; de Beaurepaire, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, t. IV, p. 575.

2. Alfred, c. 5.

3. Aethelstan, V, c. 4 ; cf. Wallon, p. 79.

4. Schmid, Anhang IV, c. 16-17, et p. LXIV. Même certains asiles saxons étaient célèbres, comme le siège de paix de Beverley, qui portait cette inscription : « Haec sedes lapidea Freedstoll dicitur, id est Pacis cathedra, ad quam reus fugiendo perveniens, omnimodam habet securitatem. » (Spelman, *Gloss. Archæol.*, art. Fridstoll.)

5. Lois de Guill., I, préamb. et c. 1.

erreur. Elle avait seulement pour conséquence de réduire la peine du coupable, et surtout de l'arracher à la mort et aux mutilations. « Sous les lois romaines, » dit très bien M. de Beaurepaire, « le droit d'asile n'avait d'autre effet que de protéger momentanément le réfugié, et de ménager l'intercession du prêtre. Sous les lois franques, il emportait la grâce de la vie et des membres, en vertu de la transaction opérée au moyen de la composition entre le prévenu et l'offensé ou sa famille. Sous Charlemagne, il se fermait tout au plus pour une petite classe de criminels et s'ouvrait pour les autres, jusqu'au moment du jugement, jusqu'à l'heure où les rachimbourgs venaient les réclamer pour les conduire devant le tribunal. La justice les condamnait à la peine qu'elle jugeait convenable, la mort et la mutilation exceptées, par respect pour les églises. Au moyen âge, il conserva généralement ce caractère[1]. » De même en Angleterre : les lois saxonnes que nous venons de rappeler ne mettaient pas le réfugié à l'abri de toute pénalité; Ini lui permettait de se racheter; Alfred et Aethelstan ne lui accordaient l'impunité absolue que pour un nombre de jours étroitement limité, et Guillaume proclamait seulement qu'il eût « pais de vie et de membre. » Si donc il fallait renoncer à la peine capitale, quel était le plus rude châtiment à infliger au suppliant? La prison en ce temps n'était que préventive; c'était une punition trop onéreuse à la société qui l'infligeait pour qu'on y eût recours. Mais, à défaut de l'incarcération, il restait du moins l'exil ou la confiscation des biens. Or, il y avait précisément en Angleterre une pénalité nationale, qui comportait à la fois et le bannissement et la confiscation : c'était l'abjuration. Elle offrait le triple avantage de satisfaire l'Église, vu qu'elle respectait la personne des condamnés, d'enrichir le roi, qui s'attribuait leurs dépouilles, et de prévenir les récidives par l'expulsion des coupables. Faut-il s'étonner qu'on l'ait appliquée aux criminels qui se jetaient dans les sanctuaires? De même en France, le style du Châtelet et la coutume de Champagne voulaient que l'on bannît les réfugiés[2]. L'association du droit d'asile et de l'abjuration était toute naturelle; elle était presque fatale.

Quand se produisit-elle? Nous l'ignorons. Le premier texte qui la révèle est la fameuse loi déjà citée, dite d'Edward le Confes-

1. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e sér., V, p. 167; cf. IV, p. 577-8.
2. *Ibid.*, V, p. 171.

seur : « Le coupable qui se sauvera dans l'église ne pourra être arrêté par personne, si ce n'est par l'évêque et ses serviteurs ; il jouira de la même franchise dans la maison et dans la cour du curé, si elles se trouvent sur le fonds ecclésiastique. Si c'est un voleur ou un ravisseur, qu'il remette ce qu'il a pris à tort, et, s'il l'a dissipé, qu'il le rende sur son bien, s'il le peut. S'il a l'habitude de voler et de fuir à l'église, qu'après restitution *il abjure la province et ne revienne pas ;* s'il revient, que personne ne se permette de l'accueillir, si ce n'est avec la permission du roi[1]. » Sous cette forme, cette loi remonte sans doute à la première moitié du XIIe siècle ; mais, comme le recueil dont elle fait partie avait pour objet de reproduire et de sanctionner les vieux usages, il est possible que ce fût déjà une ancienne coutume. Il y a toutefois dans cette rédaction encore un peu d'incertitude : il ne s'agit que des voleurs, non des criminels ; l'abjuration n'est imposée qu'aux réfugiés coupables de plusieurs larcins ; enfin, on se demande ce qu'il faut entendre par l'expression : « Provinciam forisjuret. » Un siècle après, l'incertitude avait disparu, l'institution s'était fixée, il était admis que tous les réfugiés avaient le droit d'abjurer le pays, et le clergé d'Angleterre, en 1257, se plaignant au roi que cette franchise ne fût pas respectée, la proclamait conforme à la coutume du royaume et lui décernait ainsi un brevet d'ancienneté : « Cum aliquis ad immunitatem ecclesiae fugitivus existat... aliquando, postquam secundum regni consuetudinem terram abjuraverit, etc.[2]... » C'est dans l'intervalle, probablement au cours du XIIe siècle, que cet usage a dû se préciser.

Nous voici parvenus au terme de ces recherches premières et laborieuses. Si la genèse que nous venons de reconstituer est la vraie, la coutume de l'*abjuratio regni* est née de la vieille procédure d'*utlagatio*, qui en contenait les éléments en germe, et de l'universel droit d'asile, commun à toutes les nations chrétiennes. *A priori* il était à présumer que cette forme très anglaise de l'immunité ecclésiastique n'avait dû être qu'une adaptation aux institutions nationales : l'examen des faits a confirmé cette vue.

Mais, dira-t-on, si cet usage ne s'est précisé qu'au XIIe siècle, et qu'on le retrouve également en Normandie, ne se serait-il pas

1. Edw. le Conf., c. 5 ; cf. Wallon, p. 80.

2. *Matthaei Parisiensis Chronica Majora*, édit. H. R. Luard, Londres, 1872-83, 7 vol. in-8° (*Rer. Brit. med. aevi Scriptores*), t. VI, p. 357.

développé sous l'influence des rois normands et angevins? Et même ne l'auraient-il pas importé en Angleterre? Que les rois de ce temps se soient montrés favorables à cette coutume et l'aient rendue générale, rien de plus vraisemblable; qu'ils l'aient amenée avec eux, rien de moins plausible. D'abord, nous avons vu qu'au commencement du XIIe siècle, plus de cinquante ans après la conquête, elle était encore indécise, et qu'elle s'est lentement fixée : tel n'est pas le caractère des institutions imposées de toutes pièces. Ensuite on peut, nous le savons, la rattacher directement aux anciennes pratiques saxonnes; il ne serait pas aussi facile de l'extraire des vieux usages normands. Enfin, si elle n'apparaît en Angleterre qu'au début du XIIe siècle, on ne la trouve pas mentionnée dans les textes français avant le commencement du XIIIe[1]. Toutes ces difficultés disparaissent si l'on admet que l'abjuration nationale est une coutume d'origine saxonne, et que les rois anglais l'étendirent à diverses régions qui leur étaient soumises; nous verrons que le pays de Galles en fut doté au même titre que la Normandie.

II.

Le droit anglais, au XIIIe siècle, a trouvé des théoriciens. De grands jurisconsultes, Bracton, Britton, l'auteur inconnu de la Fleta, ont étudié la législation de leur temps et nous en ont laissé un exposé substantiel, méthodique et raisonné. Ils vont nous apprendre comment le serment de l'abjuration se prêtait, dans quelles circonstances, à quelles conditions, et les effets qu'il entraînait. Mais la théorie d'une institution est souvent une image infidèle de la réalité; nous aurons donc à rechercher ensuite, dans les documents du XIVe et du XVe siècle, ce que l'abjuration devenait dans la pratique, si l'on y recourait souvent, et de quelle façon. Enfin, nous devrons nous demander si, durant ces deux siècles, à la suite des incessants débats dont le droit d'asile fut l'objet, cette coutume ne s'est pas modifiée.

« Il y a des gens, dit Bracton, qui, devant être arrêtés, se réfugient dans une église ou dans un autre lieu religieux ou privilégié[2]. » En effet, toutes les églises assuraient l'immunité, à

1. V. plus loin.
2. II, p. 392; cf. Fleta, p. 45.

condition cependant qu'elles fussent duement consacrées, et M. Jusserand, dans ses études sur la vie nomade en Angleterre, raconte que, sous le règne d'Edward Ier, un réfugié fut légalement arraché d'un sanctuaire, qui n'avait pas reçu la consécration de rigueur[1]. A cette première catégorie de lieux d'asile, s'en ajoutaient d'autres : les cimetières, certains cloîtres, des abbayes, comme celle de Westminster, des collèges, des hôpitaux ou même des lieux quelconques, quartiers ou places, qui tenaient ce privilège d'anciennes bulles ou de chartes spéciales[2]. Mais ceci n'était nullement particulier à l'Angleterre : il n'y a pas lieu d'y insister.

Quand le coupable avait pris sanctuaire, s'il refusait de se livrer à la justice de ses pairs, il devait déclarer, sous peine d'expulsion, qu'il avait commis un méfait et qu'il se réclamait du droit d'asile : point n'était besoin de préciser davantage. On prévenait les coroners du comté et aussitôt l'un d'eux se rendait en personne sur les lieux, interrogeait le coupable, recevait sa confession détaillée et l'enregistrait. Même, s'il faut en croire Britton, il ne devait instrumenter qu'en présence des voisins et de représentants des quatre villages les plus proches[3].

Cet aveu fait et recueilli, le réfugié pouvait invoquer à son profit le bénéfice de l'abjuration : ce privilège était de droit. Mais il n'était pas obligatoire, et l'intéressé pouvait aussi le repousser. S'il refusait d'abjurer, qu'arrivait-il? Bracton discute longuement la question. Était-il admissible qu'on l'arrachât du sanctuaire? Non, dit-il, ce serait horrible et sacrilège. Il appartiendrait à l'ordinaire du lieu, à l'archidiacre, à l'official ou au curé de l'expulser, « car le glaive doit aider le glaive, et il n'y a pas injustice à appliquer la justice, quia gladius debet juvare gladium, et juris executio non habet injuriam. » Mais les ordinaires s'y refusent; ils craignent d'encourir l'irrégularité, comme les laïques l'excommunication. Cependant les réfugiés récalcitrants montrent par leur obstination qu'ils sont les ennemis de la paix et du roi qui a pour mission de veiller à la sûreté générale : on a le droit de les punir. En conséquence, si le clergé ne veut pas les

1. P. 272-3.

2. Brook, Abridg., fol. 186 v°, n° 181; cf. de Beaurepaire, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e sér., t. V, p. 152-161.

3. Bracton, II, p. 392-4; Britton, I, p. 65-6; Fleta, p. 45; cf. Staunforde, fol. 119 v°.

chasser, Bracton estime qu'au bout de quarante jours il faut cerner l'église, les garder à vue, leur refuser le manger et le boire et traiter en ennemi public quiconque leur passera des vivres. Ainsi la faim les chassera du sanctuaire, et on pourra les arrêter[1]. En somme, à la violence immédiate et brutale, il substituait la violence douce et à long terme; il trouvait, dans ce procédé équivoque et d'une franchise douteuse, le moyen de concilier ses instincts de justicier et ses scrupules de chrétien. Le système était ingénieux, et les autres jurisconsultes le préconisaient aussi[2]. Seulement, Britton comptait le répit des quarante jours, non depuis l'entrée du réfugié dans le sanctuaire, mais à partir de l'arrivée du coroner. La théorie générale était cependant celle de Bracton, car on lit dans une lettre close de la quatorzième année d'Edward Ier : « D'après la coutume de notre royaume, aucun coupable, fuyant dans une église, ne doit y demeurer plus de quarante jours sous notre protection, nullus pro transgressione sua fugiens ad ecclesiam, in eadem ecclesia ultra quadraginta dies sub protectione nostra morari debet[3]. »

Britton estimait aussi qu'il fallait non seulement guetter et affamer les irréductibles, mais encore saisir leurs biens, meubles et immeubles : « Et tantost face le corouner seyser lour terres et lour chateus en nostre meyn, et face priser lour chateus et deliverer à la villée, ensint que mes ne soint de nostre pez, jekes autaunt qe il soint aquitez en nostre court des choses dunt il serroient acoupez[4]. » Ainsi le droit d'asile ne garantissait au malheureux qui refusait d'abjurer ni la vie sauve ni la conservation de ses biens.

Si, en revanche, il y consentait, ce n'était que l'exil partiel auquel il se condamnait : ce qu'il s'engageait à quitter pour toujours, ce n'était pas l'ensemble des pays formant l'empire britannique, mais seulement la partie de cet empire où il avait commis son crime ou son délit, soit le royaume d'Angleterre, soit la terre d'Irlande, ou bien la Normandie, ou même les îles anglo-normandes[5]. Il y avait dans cette interprétation étroite comme une

1. Bracton, II, p. 396-8.
2. Britton, I, p. 17, 63-65; Fleta, p. 45-46.
3. Claus. 14 Ed. I, m. 3, cité par Prynne, III, p. 358; cf. Fitzherbert, p. 253 r°, n° 191; Staunforde, f. 118 *f*-119 *a*; Brook, f. 186 v°, n° 180.
4. I, p. 62-63.
5. Bracton, II, p. 394; Britton, I, p. 64; *Rot. Parl.*, I, p. 154 *a*.

vague réminiscence de la vieille coutume saxonne : « Provinciam forisjuret. » Seulement la province s'était étendue, partout au moins où elle n'était pas resserrée par la mer, et elle était devenue un duché, une terre, un royaume.

Quand il avait manifesté ses intentions, le réfugié prêtait le serment de l'abjuration, à la porte du cimetière ou du sanctuaire, à peu près en ces termes : « Oyez ceci, vous Coroner, et autres bonnes gens ; que moi, un tel, pour telle félonie dont je me suis rendu coupable ou complice, je sortirai du royaume d'Angleterre, — ou de la terre d'Irlande, — et jamais ne retournerai, sinon par le congé des rois d'Angleterre ou de leurs hoirs; qu'ainsi Dieu et les saints me soient en aide[1]. » Ensuite il devait choisir le port où il comptait s'embarquer, ou, s'il préférait gagner l'Écosse, la route qu'il voulait suivre ; selon d'autres, c'était le coroner qui les lui assignait. Puis l'officier public lui fixait le nombre de ses journées et lui adressait une série de recommandations : de ne jamais s'écarter de routes royales, de ne séjourner nulle part deux nuits consécutives, de ne s'adonner en chemin à aucune réjouissance, de se rendre en droite ligne à son port et de s'embarquer le plus vite possible. L'abjureur, — dès lors il portait ce nom, — n'était pas contraint de partir sur-le-champ : il pouvait rester dans l'église, y faire des préparatifs de voyage, à condition toutefois de ne pas demeurer dans le royaume au delà des quarante jours réglementaires; mais sous aucun prétexte on ne pouvait lui rendre sa liberté sous caution, car il s'était jugé lui-même et subissait la loi des condamnés. Enfin, quand il se mettait en route, suivant les injonctions du coroner, c'était en une tenue spéciale : il devait marcher la tête nue, vêtu d'une longue robe blanche flottante, comme celle des condamnés à mort, les pieds déchaux et portant à la main une croix de bois, la « bannière de mère Église. » Ce costume de pénitent était destiné à le faire reconnaître et à le protéger contre toute violence, car

1. Britton, I, p. 63-64; cf. Fleta, p. 45 ; Bracton, II, p. 394 ; *Laws of Wales*, p. 865-6 ; cf. Staunforde, fol. 120 r°. Toutes les formules données par ces auteurs se ressemblent ; il y en a une toutefois, dans la collection des statuts (I, p. 250), qui diffère sensiblement des autres : elle est très longue ; le réfugié décrit ses fautes, abjure et annonce tout ce qu'il devra faire jusqu'au moment où il quittera le sol anglais. Mais ce texte ne porte pas de date ; on en ignore la provenance et il est incorrect ; de plus, il est trop détaillé pour avoir pu être en usage. C'est plutôt, sous la forme d'un serment, le résumé de toute la pratique de l'abjuration.

les statuts lui garantissaient la vie sauve[1]. Ce devait être un curieux spectacle, bien que parfois peu rassurant, de rencontrer sur les grandes routes ces fantômes ambulants, ces êtres morts pour le pays qu'ils quittaient à jamais, et que la société, par respect pour d'antiques traditions, protégeait contre elle-même.

Arrivé sur le bord de la mer, l'abjureur devait s'embarquer; s'il ne trouvait pas de navire en partance, il devait entrer dans l'eau, chaque jour, jusqu'aux genoux, selon les uns, jusqu'au cou suivant d'autres, prouvant ainsi qu'il essayait en vain de traverser les flots, et, s'il prenait du repos, ce devait être sur la grève. Si, dans le délai des quarante jours, il ne parvenait pas à quitter le pays, il devait, en attendant l'occasion souhaitée, se jeter de nouveau dans un sanctuaire[2].

Une fois en exil, il ne devait jamais revenir, si ce n'est de l'aveu du roi. Si, infidèle à son serment, il restait ou reparaissait dans le pays d'où il s'était banni, il était arrêté et condamné à mort; s'il opposait de la résistance, on pouvait le tuer. « Si quis ita exulatus exilio non obtemperavit, poena capitali puniatur, » dit Bracton, et l'auteur de la Fleta ajoute : « Si sine licentia redierit, impune poterit decollari, nisi captus fuerit[3]. »

Ses biens étaient toujours confisqués : ils tombaient en déshérence et par suite en eschoite, comme ceux des pendus et des *outlaws*. « Il y a, » dit un document contemporain d'Edward Ier, « trois formes de lettres d'eschoite : « quia utlagatus, vel suspen- « sus, vel quia abjuravit regnum[4]. » A l'exception de ses vêtements de voyage et de sa croix de bois, on lui prenait tout son avoir : ses châteaux et ses biens propres passaient au roi; s'il se trouvait nanti d'un fief ou d'une tenure, le fief retournait au suzerain, la tenure au propriétaire foncier. Britton cependant croyait que, si l'abjureur avait seulement commis un délit, il ne fallait saisir que ses biens meubles, et que le reste pouvait passer à ses héritiers. Du moins pour les criminels, la règle était sans réserve, la confiscation illimitée[5].

1. Bracton, ibid.; Britton, I, p. 64-65; Fleta, p. 45-46; Stat. de Westm., 3; Edw., I, c. XV; Math. Paris. Chron., VI, p. 357; cf. Coke, III, p. 116.
2. Fleta, p. 46; Stat., I, p. 250.
3. Bracton, II, p. 398; Fleta, ibid.; Stat., I, p. 173; cf. Staunforde, fol. 117 *d*.
4. *Rot. Parl.*, I, p. 52 *b*; cf. Littleton, I, p. 92 *b*.
5. *Rot. Parl.*, I, p. 66-67; Britton, I, p. 66; Staunforde, fol. 120 v° A; cf. Pike, II, p. 252.

La loi ne les dépouillait pas uniquement de leurs droits réels, elle faisait d'eux des morts. Nous en trouvons la preuve dans certaines règles de jurisprudence établies par le Parlement. En Angleterre, en effet, la communauté de biens entre époux était absolue, et tout ce que la femme pouvait acquérir appartenait aussi au mari. Or, en la dix-huitième année d'Edward Ier, Margaret de Mose revendiqua la possession d'un manoir qui lui avait été inféodé, à elle et à son époux, Thomas de Weyland; celui-ci ayant abjuré, le comte de Gloucester, son suzerain, reprit à lui la seigneurie; aux prétentions de Margaret de Mose, il objectait qu'une femme, du vivant de son mari, ne pouvait rien avoir à elle seule, et que, d'autre part, la coutume interdisait à Thomas de Weyland, banni du royaume, de posséder en Angleterre quoi que ce fût. Il y eut consultation solennelle : les magistrats des deux bancs se réunirent, on manda les jurisconsultes les plus experts, on fouilla les archives judiciaires; enfin, on donna satisfaction à Margaret, et on la traita comme une veuve[1]. De même Edward III ayant cité en justice Lady de Maltravers, elle répondit qu'étant mariée, elle ne pouvait ester en personne, et qu'en vertu de la loi son époux encore vivant la devait représenter. Mais celui-ci avait abjuré : sa prétention ne fut pas admise et elle dut comparaître[2]. En cas de simple rélégation, les mêmes principes n'eussent pas prévalu; mais, chaque fois qu'il y avait bannissement, la jurisprudence était formelle. C'est que l'abjureur ne vivait plus que selon sainte Église, « secundum Sanctam Ecclesiam. » Aux yeux de la loi, il n'existait plus, il était frappé de mort civile[3].

Cependant l'abjuration n'entraînait pas toujours ces effets, parce qu'elle n'était pas toujours valable. Ainsi elle était nulle quand ce n'était pas le coroner qui l'avait recueillie en personne. D'autre part, si le réfugié s'accusait faussement d'un crime imaginaire ou dont il était innocent et s'exilait ainsi sans motif, il pouvait se recommander à la grâce du roi, rentrer dans le royaume, et les siens n'étaient pas déshérités. De même, celui qui ne prenait sanctuaire qu'une fois accusé par un jury ou après condamnation n'avait plus le droit d'abjurer, et, à l'arrivée du

1. *Rot. Parl.*, I, p. 66; cf. Littleton, I, p. 132 v°-133 r°.
2. Littleton, ibid.
3. Littleton, ibid.; cf. sir W. Blackstone, *Commentaries on the Laws of England*, nouv. édit. par R. Malcolm Kerr. Londres, 1857, 4 vol. in-8°, t. I, p. 118-119; Brown, *Law. Dict.*, art. Abjuration.

coroner, il devait évacuer l'asile où il s'était enfui ; si toutefois il parvenait à tromper le magistrat et prêtait le serment réglementaire, celui-ci n'était pas valable, et l'infortuné pouvait être arrêté en chemin[1].

Le privilège de l'abjuration était refusé, non seulement aux condamnés, mais encore aux auteurs de certains crimes et à une certaine classe de personnes, « ratione materiae et ratione personae. » Ces crimes, c'étaient les félonies commises dans les églises : les malheureux coupables de ces sacrilèges ne jouissaient pas de l'immunité, et nous savons qu'en la quatorzième année d'Edward II, une femme ayant tué un clerc dans un sanctuaire de Londres et s'y tenant cachée, l'évêque la fit arracher de l'asile ; trois jours après elle fut pendue[2]. C'est cette exception que le jurisconsulte Staunforde justifiait plus tard par l'axiome suivant : « Frusta legis auxilium invocat qui in lege delinquit [3]. » Quant aux personnes exclues, c'étaient précisément les membres du clergé : en 1257, les prélats d'Angleterre, présentant à leur roi une liste de griefs, se plaignaient que l'on fît abjurer des clercs, et, dans sa réponse, Henry III promettait de mettre un terme à cet abus, de rendre les coupables à leurs juges naturels[4]. Quelques années plus tard, en 1286, l'évêque de Lincoln écrivait à Edward Ier qu'un curé, Richard de Scarborough, à la suite d'un vol, s'était jeté dans un sanctuaire, aspirant au bannissement, et il le suppliait de l'en arracher, de le remettre entre ses mains[5]. Ainsi l'Église, qui revendiquait en faveur des laïques le respect du droit d'asile, et qui savait l'imposer, se réservait de refuser aux siens ce privilège. L'inconséquence était plus apparente que réelle : en effet, l'asile avait pour principe et pour but de sauver la vie des malfaiteurs ; or, la peine de mort ne figurait pas au nombre des châtiments infligés par les tribunaux ecclésiastiques ; cette mansuétude, souvent excessive, autorisait du moins les évêques à refuser aux clercs le bénéfice de l'immunité. En second lieu, ceux-ci ne relevaient légalement que du for ; or, abjurer entre les mains d'un coroner et avec sa sanction, comme devant

1. Bracton, II, p. 394-96 ; Britton, I, p. 65 ; Fleta, p. 46 ; cf. Fitzherbert, fol. 257 r°, n° 335 ; Staunforde, fol. 117 *c* ; Brooke, *Abr.*, fol. 184 r°, n° 110.

2. *Chroniques de London* (Camd. Soc.), édit. G. J. Aungier. Londres, 1844, in-8°, p. 142.

3. Fol. 117 *b* ; cf. Coke, III, p. 115 ; Hawkins, II, c. 9, sect. 44.

4. *Stat. of the Realm*, I, p. 173 (*Articuli Cleri*, c. XV).

5. Claus. 14 Edw. I, m. 3, cité par Prynne, III, p. 358.

un juge, c'était se reconnaître le justiciable d'un officier laïque; c'était s'exposer aussi, en cas de retour, à la peine capitale, c'est-à-dire à la juridiction des cours séculières, qui seules pouvaient la prononcer.

Telle était, nettement fixée par les juristes, par les décisions du Parlement et par les lois, la théorie de l'abjuration dans le royaume d'Angleterre. Or, cette institution s'étendait aussi au pays de Galles et à la Normandie : la retrouvait-on partout réglée suivant les mêmes formes, identique à elle-même?

Une fois maître du pays de Galles, Edward Ier lui donna une organisation précise : il se fit lire les lois nationales, en supprima quelques-unes, en confirma d'autres, en ajouta plusieurs, et de ce remaniement sortit un statut général[1]. Un des chapitres qui le composent porte le titre suivant : « Office du coroner, quand un voleur, ou un homicide ou un malfaiteur quelconque aura fui à l'église. » Là se trouve résumée en peu de lignes toute la coutume de l'abjuration. Que le coroner fasse convoquer des prud'hommes du voisinage; qu'en leur présence soit faite la confession; que le félon soit mené à la porte de l'église; que le coroner lui assigne un port et qu'il abjure le royaume; que, suivant la distance du port indiqué, un délai proportionné lui soit accordé; que, pour gagner ce port, une croix à la main, il ne s'écarte jamais de la route royale, ni à droite ni à gauche[2]. Il n'y a, dans cette description très sommaire, aucun détail nouveau. L'ensemble seul est intéressant, car il nous révèle la place fondamentale que l'abjuration tenait dès lors dans la législation anglaise; à peine le pays de Galles était-il soumis, cette coutume lui était immédiatement étendue.

En Normandie, cet usage se pratiquait dès le début du XIIIe siècle. Philippe-Auguste le confirma, quand il se fut emparé du duché, et il ressort de certaines enquêtes, faites par son ordre, qu'on y recourait volontiers[3]. Toutefois, cette institution n'occupait, semble-t-il, qu'une place modeste et encore indécise dans le droit de ce temps, du moins s'il faut en juger par le plus vieux monument de ce droit, le Très ancien Coutumier de Normandie : ce recueil est une compilation de deux traités juxtaposés, l'un datant

1. *Ancient Laws of Wales*, p. 863 sqq.
2. *Ibid.*, p. 865-66.
3. Floquet, *Privil. de Saint-Romain*, I, p. 114; v. les *Chartes de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rouen*, publ. par Du Cange, art. *Abjuratio* 1.

de 1199 ou 1200, l'autre rédigé vers 1220[1]; dans le premier, aucune allusion n'est faite à la question de l'abjuration, bien que l'auteur traite celle des fugitifs, et le nom n'en est même pas prononcé. Dans le second, ce genre de bannissement volontaire est mentionné, et un chapitre est consacré aux conséquences qu'il entraînait, la confiscation, les incapacités civiles, l'interdiction de séjour dans le pays[2]. Mais ces indications sont encore très incomplètes, et il n'est rien dit de l'attitude du réfugié dans l'asile, du serment qu'il prêtait, de son exode. Quelques années après, ces détails étaient prévus, et le Grand Coutumier de Normandie, qui date du dernier tiers du XIIIe siècle, énumère avec précision toutes les formalités de l'abjuration. Comme on pouvait le prévoir, le système normand était conforme en ses grandes lignes à la théorie anglaise et ne s'en distinguait que par des différences de détail : ainsi il reconnaissait, parmi les lieux d'asile, les croix fixées dans le sol, et le malheureux qui se jetait au pied de l'une d'elles ne devait pas en être arraché; en second lieu, le délai pendant lequel le réfugié jouissait de l'impunité absolue, sans crainte d'être affamé, était, non de quarante jours, mais de neuf; son serment contenait aussi une promesse spéciale, c'est qu'en chemin il ne ferait de mal à personne; enfin, — dernière particularité et la plus intéressante, — les clercs en Normandie étaient admis au privilège commun, grâce au compromis suivant : on les remettait au for ecclésiastique qui les jugeait; s'ils étaient reconnus coupables, ils étaient dégradés, et dès lors ils pouvaient abjurer le duché; si ensuite ils revenaient, le roi pouvait sans péché tirer d'eux justice, comme de simples laïques[3]. Ainsi le voulait du moins la jurisprudence de la cour de l'Échiquier.

En résumé, au début du XIVe siècle, l'abjuration n'était plus une simple pratique anglo-normande; les jurisconsultes en avaient construit la théorie : théorie très précise, puisqu'elle déterminait toutes les formes de cette renonciation solennelle et en prévoyait les divers effets; très générale, car elle était commune à différents pays successivement réunis sous le même sceptre; très uniforme aussi, sauf quelques différences régionales; théorie

1. V. la préface de M. Jos. Tardif, p. XLIX sqq., LXV sqq.

2. Ch. LXXXVIII; cf. texte franç., p. 77-78.

3. Ibid., et ch. LXXXII (Bourdot de Richebourg, IV, p. 33) : « Ou il se aerd a une croix qui soit fichée en terre. » — Jugement de l'Échiq. de 1205 (Du Cange, *loc. cit.*; cf. Floquet, *Privil. de Saint-Romain*, I, p. 112-115).

très originale enfin, vu qu'elle semble avoir été spéciale à l'Angleterre et qu'on ne la retrouve pas ailleurs. Mais que devenait cette institution dans la réalité ? Les cas d'abjuration étaient-ils fréquents ou rares, et quelle était la procédure en usage ?

Nous sommes abondamment renseignés sur ce point. Les Anglais du XIVe et du XVe siècle, quand ils se voyaient en difficultés avec la justice et croyaient avoir quelque sérieux motif de prévenir son action, recouraient volontiers au droit d'asile, et, de peur d'une peine plus rigoureuse, ils se condamnaient au bannissement perpétuel. Les cas ne sont pas rares ; cependant ils ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait d'abord l'imaginer ; l'exil, en un temps où les communications étaient difficiles, les voyages peu fréquents, l'ignorance des langues étrangères presque universelle, c'était l'inconnu, la misère, les privations, peut-être la mort à bref délai. Il fallait du courage pour abjurer, et beaucoup hésitaient, soit à prendre asile, soit une fois réfugiés à prêter le grand serment ; ou bien encore, s'ils s'étaient résignés, ils s'arrêtaient en chemin, se glissaient sous la forêt voisine, et, sur le point de partir, ils restaient.

Les Rôles du Parlement nous révèlent plusieurs cas d'abjuration. Il n'est pas extraordinaire non plus de rencontrer dans les chroniques de ce temps des mentions comme celle-ci : « En cette année (1324), à la nuit de la Nativité de Notre-Dame, qui fut un dimanche, dix personnes s'eschappèrent de Newgate (prison de Londres), dont cinq furent ramenées, quatre s'enfuirent à l'église du Saint-Sépulcre et une à l'église Saint-Bride ; et après, celles-ci forjurèrent l'Angleterre[1]. » Mais, à cet égard, ce sont les documents d'ordre judiciaire qui sont instructifs entre tous ; en effet l'abjuration était un jugement ; le réfugié se soustrayait à ses juges naturels et se condamnait lui-même entre les mains de l'officier du roi, qui sanctionnait la sentence volontaire, comme il eût fait celle d'un jury, et consignait le tout sur ses registres[2]. Parfois encore, le roi évoquait l'affaire à son banc, comme un procès ordinaire et avec les mêmes formules, soit que de hauts personnages y fussent mêlés ou intéressés, soit qu'en raison d'irrégularités commises, de nouvelles poursuites fussent nécessaires : « Quam quidem abjurationem dominus rex inter alias coram se

1. *Chroniques de London* (Camd. Soc., 1844), p. 42. M. Jusserand avait déjà signalé ce texte.

2. Staunforde, fol. 122, 117 *e* ; Hawkins, II, c. 9, sect. 44.

venire fecit terminandam[1]. » Aussi est-ce dans les rôles judiciaires, dans les Year Books, les Placita Corone, les Rotuli coram Rege, malheureusement inédits pour la plupart, et empilés, à Londres, sur les rayons du Record Office, qu'il faut chercher les documents relatifs à l'histoire de l'abjuration.

Voici la forme la plus commune sous laquelle les affaires de ce genre se trouvent résumées :

« Cambridge. Par-devant Adam Hobeldod, l'un des coroners de notre seigneur le Roi dans le comté susdit : un certain John Topclyve, du comté d'York, le mercredi après la fête du pape saint Grégoire, en la troisième année du roi Richard II (14 mars 1380), se mit dans l'église de, etc., et y demeura jusqu'au dimanche suivant, jour où ledit coroner se rendit à l'église susnommée. Et le même John, en présence dudit coroner, reconnut que le dimanche avant la Pentecôte, en la deuxième année de règne du roi Richard II (22 mai 1379), dans la ville de, etc., il avait tué par félonie William Forster de, etc., et, pour cette félonie, de sa volonté spontanée, en présence dudit coroner, il abjura le royaume d'Angleterre[2]. »

Les meurtriers n'étaient pas seuls à recourir au droit d'asile : à la vérité, c'était le cas le plus fréquent; mais nous voyons, par exemple, en 1383, un certain Henry Chaplain se jeter dans une église pour avoir ravi une jeune fille ; d'autres fois enfin, le réfugié ne confessait que de simples vols[3]. Souvent il s'écoulait un très long délai entre la faute et la fuite dans le sanctuaire. Nous venons de voir John Topclyve, qui, le 22 mai 1379, avait assassiné un certain William Forster, ne prendre asile que le 14 mars 1380, c'est-à-dire au bout de dix mois. Mais voici un cas bien plus extraordinaire : un malheureux, nommé John Frebern, tua, le 18 novembre 1367, dans une querelle, un compagnon de voyage; ce fut seulement le 11 avril 1372 qu'en raison de ce meurtre il se réfugia dans une église; près de cinq ans s'étaient achevés entre le crime et l'abjuration[4].

Le coroner, en général, se rendait assez vite sur les lieux, tantôt le lendemain, tantôt au bout de trois ou quatre jours. Mais

1. Record Off., Coram Rege, Hil. 7 Ric. 2, Rex, m. II d.
2. Ibid.
3. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 9 Ric. 2, Rex, m. XIV d.; Placita Corone, 22 Edw. 3, comté d'York (cf. Pike, I, p. 472).
4. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 9 Ric. 2, Rex, m. XVIII d.

parfois il tardait davantage; en 1348, au comté d'York, un certain William de Coventry prit sanctuaire le 9 décembre, et ce ne fut pas avant le 21 qu'il put faire l'aveu de ses fautes[1]. En ce cas, souvent les communautés de village se chargeaient spontanément de surveiller le coupable et de prévenir son évasion : « Et facta fuit vigilia super eum, » disent les actes[2]. — A son arrivée, le coroner interrogeait le réfugié, lui demandait pourquoi il se tenait dans un sanctuaire, et s'il ne voulait pas se remettre à la paix du roi. « Et super hoc Edmundus Foster... invenit dictum Johannem in ecclesia predicta existentem, et quesitus [est] de dicto Johanne qua de causa se tenuit in ecclesia predicta, et an se velit paci domini Regis reddere, necne[3]. » Si le malheureux souhaitait abjurer, le coroner lui indiquait un port; car, contrairement à la théorie de Bracton, ce n'était jamais le réfugié qui le choisissait. « Et datus est eidem portus de[4]... » Le port assigné était généralement celui de Douvres, non seulement au sud de l'Angleterre, mais aussi dans les comtés septentrionaux; nous savons, par exemple, qu'un certain criminel, sous Edward III, n'obtint, pour se rendre du Yorkshire à Douvres, qu'un délai de neuf jours[5]. Il partait enfin, sa croix à la main. Son costume était-il toujours aussi simple et aussi imposant que le voulait Bracton et les jurisconsultes de son temps? Ce n'est guère probable. Du moins, au début du XVIe siècle, on lui accordait le droit de porter une chemise, une tunique et des braies[6].

Il y avait plus d'hommes que de femmes parmi les abjureurs ; plus audacieux et plus violents, ils étaient portés davantage au crime, et l'exil les effrayait moins. Mais l'un et l'autre sexe fournissaient des recrues à cette légion. Le 3 août 1302, le roi d'Angleterre demandait au gouverneur de Jersey et de Guernesey de le renseigner sur les raisons qui avaient poussé à l'abjuration une certaine Alice de la Chapelle[7]. Sous le règne d'Edward III, une femme, coupable de vol, fut condamnée à mort; mais pour ne pas

1. Ibid., Mich. 8 Ric. 2, Rex, m. XIII d; Mich. 7 Ric. 2, Rex, m. II d; Placit. Corone, *loc. cit.*
2. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 8 Ric. 2, Rex, m. XIII d.
3. Ibid.
4. Rec. Off., Coram Rege, Hil. 7 Ric. 2, Rex, m. II d.
5. Rec. Off., Placita Corone, *loc. cit.;* cf. Pike, I, p. 232, 472.
6. Staunforde, fol. 117 *a*, et Fitzherbert, ap. Staunforde, fol. 120 v°.
7. *Rot. Parl.*, I, p. 154 *a*.

tuer l'enfant qu'elle portait dans son sein, on la laissa en prison jusqu'à sa délivrance : elle parvint alors à s'enfuir, entra dans une église, et, par une exception unique, malgré sa condamnation antérieure, elle abjura[1]. Enfin, voici un cas plus singulier encore : en la huitième année du règne d'Edward II, une femme eut une si furieuse envie de se séparer de son mari qu'elle prit sanctuaire, s'accusa d'une félonie imaginaire, et fit serment de s'exiler; mais, à son départ, le mari peu content voulut la retenir, quand un tiers, survenant à propos, le maîtrisa et permit à la femme de s'échapper[2].

Les clercs eux-mêmes abjuraient, malgré les prétentions des évêques. Seulement, une fois qu'ils avaient pris cette grande résolution, ils ne pouvaient plus se réclamer du for. Sous Richard II, un certain Thomas Sadeler, poursuivi pour diverses félonies, invoqua en sa faveur le privilège de clergie. On le lui contesta, sous prétexte qu'il avait abjuré ; il se trouva que le refus était mal fondé en fait, mais en droit il était valable[3].

En dépit de l'engagement qu'ils avaient contracté, beaucoup ne partaient pas. Ils s'arrêtaient en chemin, se mêlaient à des bandes de brigands ou vivaient de leur travail dans quelque village écarté, tâchant d'y demeurer inaperçus et de s'y faire oublier. S'ils étaient pris, ils étaient impitoyablement pendus. En général, ils alléguaient pour leur défense que des inconnus les avaient détournés de leur route et retenus malgré eux. Sous le règne de Henry VII, un abjureur, ainsi arrêté, argua qu'on l'avait écarté de son chemin et jeté en prison ; que là on lui donnait un jour du pain, un autre jour de l'eau, et que, pour ne pas mourir de ce régime, il avait dû s'enfuir ; pour donner une preuve de ses excellentes intentions, le bon apôtre demandait qu'on le remît sur sa route. Alors, dit avec une énergique brièveté le récit auquel ce cas est emprunté, « vu qu'il n'a pas été a son port, fuit agard (jugé) que il sera pendu[4]. » Un autre, au début du XVe siècle,

1. Fitzherbert, *Abridg.*, fol. 259 r°, n° 410.
2. Staunforde, fol. 122 v° ; cf. Brooke, *Abridg.*, fol. 187 v°, n° 213.
3. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 12 Ric. 2, Rex, m. XVIII.
4. Fitzherbert, *Abridg.*, fol. 248 r°, n° 65. Le même jurisconsulte nous cite ailleurs l'aventure d'un abjureur, qui s'écarta de son chemin « ad deponendum pondus naturale ; » il se laissa emmener et employer pendant un an en qualité de domestique; vu qu'il n'opposa pas de résistance, il fut pendu (fol. 245 v°, n° 14).

déploya, pour se défendre, un luxe d'arguments plus grand encore : amené à la barre, il répondit d'abord qu'il était entré dans un sanctuaire et qu'on l'en avait arraché. L'enquête révéla qu'il avait menti. Alors il fit semblant d'être brusquement devenu muet ; l'enquête établit qu'il n'était pas muet, et l'on décida qu'il serait pendu. Aussitôt il recouvra l'usage de la parole et dit qu'il était clerc, qu'il ne relevait que du for ; l'enquête ayant prouvé qu'il ne savait pas lire, il fut exécuté[1]. Mais quand un abjureur, ainsi poursuivi, pouvait démontrer qu'il était de bonne foi, il était acquitté et remis en chemin ; nous en avons quelques exemples[2].

Souvent aussi la nostalgie ou la misère ramenaient ces exilés en Angleterre, malgré la perspective assurée et peu réjouissante de la potence. Quand ils se voyaient pris, dans l'espoir de prolonger leur vie et de la sauver peut-être à la faveur de dénonciations précieuses, ils se portaient *appeleurs*, c'est-à-dire dénonciateurs, et accusaient d'autres malheureux de crimes vrais ou inventés. Un appel de ce genre était-il valable ? Les jurisconsultes discutaient cette question : du moins, en 1330, une pétition au Parlement estimait que les délations d'un banni, qui, trois ans auparavant avait tué le maire de Lynn, « ne pouvaient être souffertes par loi[3]. »

Quant aux autres conséquences de l'abjuration, la confiscation des biens et la mort civile, elles étaient dans la pratique conformes aux plus sévères prescriptions des jurisconsultes. Le roi prenait les *chateux* pour sa part, et même il lui arrivait d'en faire don à l'avance, pour de vastes régions, à tel ou tel de ses favoris ; fiefs et tenures revenaient aux suzerains et aux propriétaires ; enfin, les bannis perdaient tous leurs droits légaux[4]. Trop de parties étaient intéressées à l'application de ces clauses pour qu'elles ne fussent pas religieusement observées.

Mais il s'en fallait que tous les réfugiés réclamassent le privilège de l'abjuration, et, parmi ceux qui prenaient asile, les documents nous signalent au moins autant de refus que de consentements. « Ledit John ne voulut pas se rendre à la paix du roi ; il ne voulut

1. Ibid., fol. 248 v°, n° 72.
2. Ibid., fol. 245 v°, n° 14 ; cf. Kelyng, p. 28, 36 ; Brooke, *Abridg.*, fol. 185 v°, n° 155.
3. *Rot. Parl.*, II, p. 376 ; cf. Fitzherbert, *Abridg.*, fol. 258 v°, n° 387.
4. *Rot. Parl.*, I, p. 52 *b*, 66-67 ; IV, p. 164 *a* et *b* ; VI, p. 216 *b*, 243 *b*.

également pas abjurer, mais il continua de se tenir dans l'église[1]. » En pareille circonstance, arrachait-on le coupable de l'autel? Ne reculait-on pas devant cet acte de violence que Bracton, nous l'avons vu, taxait d'horrible et de sacrilège? Il est positif qu'au début du règne d'Édouard III, la cour du roi, interrogée sur ce point par un coroner du comté de Kent, l'autorisa, — le terme des quarante jours une fois écoulé, — à citer le réfugié en justice et, s'il refusait encore de sortir, à le faire saisir dans l'église[2]. Mais ce cas est unique. Généralement, on recourait au procédé recommandé par les juristes, on affamait le malheureux : « En conséquence, » disent les actes en leur langue impersonnelle et dure, « il fut ordonné au constable du village et à l'ensemble des habitants de garder à vue ledit John, sous les peines fixées par la loi, et c'est ainsi que le coroner le laissa sous la surveillance ci-dessus indiquée. Or, le même John se tint dans l'église depuis le dimanche susdit (12 août 1374) jusqu'au samedi avant la fête suivante de l'Exaltation de la Sainte Croix (9 septembre). Mais ce jour-là, après le coucher du soleil, il s'échappa[3]. »

Toujours, en effet, sous l'action pressante ou sous la menace de la faim, et après un délai d'attente souvent prolongé (il était ici de vingt-huit jours), le réfugié finissait par prendre la fuite. Si son évasion, par infortune, ne passait pas inaperçue, ses gardiens le poursuivaient à grands cris, appelaient à eux le reste des habitants : en 1329, un criminel reçut ainsi la chasse, et lui se défendait de son bâton et à coups de pierres ; sur la lisière d'un bois où il allait se terrer, un de ses geôliers l'atteignit et lui trancha la tête[4]. Mais les plus adroits, ou les plus favorisés, saisissaient pour s'enfuir un moment d'inattention ou de complaisance de leurs gardiens, et nul ne les revoyait plus. En pareil cas, les officiers du roi se livraient à une enquête, et si l'évasion devait être attribuée à la négligence du guet, le village responsable était poursuivi. Les paysans comparaissaient en la personne d'un attorney ou procureur, ne pouvaient en général se justifier et se voyaient condamnés à une lourde amende. Mais très souvent ils sollicitaient et obtenaient le bénéfice d'une amnistie antérieure, ou bien une

1. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 8 Ric. 2, Rex, m. XIII d; Hil. 8 Ric. 2, Rex, m. XV.
2. Fitzherbert, *Abridg.*, fol. 256 v°, p. 313.
3. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 8 Ric. 2, Rex, m. XIII d.
4. Fitzherbert, *Abridg.*, fol. 255 v°, n° 290.

lettre spéciale de rémission achetée sans doute à beaux deniers comptants[1].

Ainsi l'*abjuratio regni* était au XIVe et au XVe siècle, non une simple conception de juriste, mais un fait qui se produisait journellement. Les crimes étaient fréquents parmi les Anglais de ce temps, race vigoureuse dont la rudesse primitive s'était en partie conservée sous l'action d'un climat dur, et dont sir John Fortescue, chancelier de Henry VI, vantait encore les instincts violents. « En Angleterre, disait-il, il y a plus d'hommes pendus en un an pour vol à main armée et pour meurtre qu'il n'y en a de pendus en France, pour la même espèce de crime, en sept ans[2]. » Parmi les coupables, beaucoup prenaient asile, et, suivant leurs goûts, leurs appréhensions ou leurs secrètes espérances, ils repoussaient ou acceptaient la faveur de l'abjuration. En un mot, cet usage était admis dans les mœurs. Parfois, il est vrai, des arrestations étaient opérées, en dépit des canons, dans les asiles; souvent aussi des vengeances privées étaient exercées sur les réfugiés ou sur les abjureurs. Néanmoins, tout en faisant la part des violences, communes en ce temps, nous avons pu constater, — grâce aux documents judiciaires, qui nous font pénétrer dans la vie intime, quotidienne, de ces époques reculées et qui nous laissent l'impression très vive de la réalité, — que l'*abjuratio regni* était pratiquée, respectée, protégée, comme le voulaient les statuts et les traités de droit.

Même elle fut, avec le droit d'asile qui en formait la base, l'objet de violentes polémiques. Du commencement du XIIIe siècle à la fin du XIVe, les prélats d'Angleterre se plaignirent souvent que l'immunité ecclésiastique ne fût pas scrupuleusement observée. En 1257, comme ils accordaient au roi une subvention de cinquante-deux mille marcs pour soutenir les prétentions de son fils Edmond au trône de Naples, ils en profitèrent pour élever la voix, dresser une liste de griefs et requérir satisfaction : qu'un malheureux, disaient-ils, se réfugie dans une église ou dans un cimetière, il y est immédiatement assiégé, bloqué si étroitement que les clercs eux-mêmes ne peuvent lui passer des vivres; souvent il est arraché de l'asile, et, s'il abjure, il se voit détourner traîtreusement

1. Rec. Off., Coram Rege, Mich. 8 Ric. 2, Rex, m. XIII d.; Hil. 8 Ric. 2, Rex, m. XV; Mich. 9 Ric. 2, Rex, m. XIV d., m. XVIII d.
2. Cf. Taine, *Hist. de la Litt. angl.*, I, p. 141.

de sa route, arrêté, pendu ou misérablement massacré[1]. Quelques années plus tard, en 1261, l'archevêque de Canterbury renouvelait ces plaintes au concile provincial de Lambeth, menaçait de la censure ecclésiastique quiconque empêcherait les clercs de nourrir les réfugiés et fulminait l'excommunication à l'avance contre tout laïque qui oserait porter sur eux ou sur les abjureurs une main sacrilège[2]. En 1268, le légat du pape, Othobon, dans un concile général d'Angleterre, dénonçait encore les violateurs des droits de l'église et s'attaquait surtout aux hypocrites, assassins déguisés, qui respectaient l'asile en apparence, ne touchaient pas au réfugié, mais le faisaient mourir de faim[3]. Le clergé, dans ses assemblées, ne cessa de rappeler ces décrets ou d'en émettre du même genre : à Reading en 1279, à Lambeth en 1281, à Exeter en 1287, à York en 1311[4]. Et il se chargeait aussi de les faire respecter : les coupables étaient excommuniés, et, s'ils obtenaient le pardon, ce n'était qu'après de rudes pénitences. Ainsi, en 1313, des laïques furent arrachés d'une église de Newcastle, où ils avaient pris refuge, et furent exécutés. L'un des auteurs de cette violence, Nicolas le Porter, pour échapper à la terrible sentence, dut recourir à l'intermédiaire du nonce ; encore fut-il condamné à se rendre trois fois, le lundi, le mardi et le mercredi de la semaine de la Pentecôte, en chemise, nu-tête et nu-pieds, devant l'église Saint-Nicolas de Durham, puis devant la cathédrale, pour faire en ces deux lieux confession de son crime et y recevoir publiquement le fouet. Si humiliante qu'elle fût, cette peine ne paraissait pas encore aux esprits de ce temps proportionnée à l'énormité de la faute : il dut subir aussi le même châtiment à Newcastle, théâtre de son forfait, devant deux autres églises, et cela, non plus seulement à trois reprises, mais bien tous les dimanches, durant près d'une année entière[5].

En 1316, le roi Edward II fit droit aux doléances du clergé, et il établit par un statut que nul n'aurait le droit de molester les abjureurs tant qu'ils seraient sur leur chemin ; que les réfugiés

1. Math. Paris, *Chron. Maj.*, t. VI, p. 357.
2. Wilkins, *Concil.*, I, p. 751-52.
3. *Ibid.*, II, p. 8.
4. *Ibid.*, II, p. 35, 57, 141, 161, 414.
5. *Registrum Palatinum Dunelmense*, édit. Duffus Hardy, Londres, 1873, 4 vol. in-8° (*Rer. Brit. med. aevi Scriptores*), t. I, p. 313-16. M. Jusserand rapporte aussi cette aventure dans ses *Études sur la vie nomade en Angleterre* (p. 88-89 et 272).

seraient libres dans les asiles et ne pourraient être guettés que de l'extérieur, *à moins que le péril de l'évasion ne fût menaçant;* enfin, qu'ils auraient le droit de recevoir des vivres et de sortir à certains moments[1]. Mais les lois ne changent pas les mœurs. Celle-ci, d'ailleurs, contenait une réserve qui permettait de justifier toutes les infractions; les violences se reproduisirent, et l'anathème retentit à travers tout le XIVe siècle contre les violateurs de l'immunité[2].

Cependant, aux plaintes souvent naturelles du clergé faisaient écho les protestations non moins légitimes des laïques. Si les prélats déploraient que le droit d'asile ne fût pas mieux respecté, d'autres l'estimaient trop large et demandaient qu'on le restreignît. En 1376, les communes se plaignirent vivement que l'on poursuivît les villages d'où s'échappait un réfugié, alors pourtant que nul n'avait reçu mission de le garder et que le coroner n'était même pas venu[3]. Mais ce n'était là qu'une doléance de détail, relative seulement à l'application de la loi. Le plus souvent, c'est au principe même du droit d'asile qu'on s'en prenait : dès 1347, les habitants de Londres manifestèrent au roi le regret qu'un débiteur malhonnête fût admis à jouir de ce privilège, qu'il pût se retirer dans un sanctuaire et frustrer ainsi ses créanciers[4]. Il arrivait, en effet, que des individus accablés de dettes, incapables d'y faire honneur sans se ruiner, se débarrassaient de tous leurs biens par des distributions, des inféodations et des ventes fictives; puis, quand en apparence ils ne possédaient plus rien, ils se réfugiaient en certains asiles très spacieux, comme ceux de Westminster ou de Saint-Martin, et y menaient large vie, grâce à leurs anciens revenus, qu'on leur passait sous le manteau. Les créanciers, n'ayant aucune prise, perdaient leurs droits, « contre toute loi, bonne foi et raison. » Plusieurs pétitions au Parlement, en 1376, en 1378, appelèrent sur cet abus l'attention bienveillante du roi[5]. Enfin, en 1379, un statut établit que si, à la vérité, le réfugié

1. *Stat. of the Realm*, I, 172-73.
2. Constit. de l'arch. de Dublin, en 1351; Mandement de l'arch. de Canterbury en 1362, en 1380; dans le diocèse de Hereford en 1377 (Wilkins, III, p. 19, 49-50, 122-23, 132, 385 sqq. Brit. Mus., ms. Add. 6071, fol. 221 r°); cf. *Rot. Parl.*, III, p. 27 *b*.
3. *Rot. Parl.*, II, p. 354 *b*.
4. *Ibid.*, III, p. 187 *b*.
5. *Ibid.*, II, p. 369 *a*; III, p. 37 *b*.

était de mauvaise foi, on pourrait le sommer à la porte du sanctuaire, une fois par semaine pendant trente-cinq jours, de comparaître en justice ou de se faire représenter; au bout de ce terme, s'il refusait encore de sortir, jugement serait rendu contre lui par défaut, et les biens fallacieusement distribués seraient repris et partagés entre les créanciers[1]. Il y eut même, au début du règne de Richard II, une tentative hardie faite pour restreindre le droit d'asile aux seuls criminels et aux auteurs de délits pouvant amener la peine de mort. C'était, par la même occasion, réduire d'autant le privilège de l'abjuration. Il y eut, sur cette question, consultation des seigneurs, des docteurs en droit et des clercs de la couronne. Ils furent d'avis « que en cas de dette, ni pour trépas fait, si l'homme n'y doit perdre vie ou membre, nul dût en sainte église avoir immunité. Et, outre ce, disent que Dieu, sauve sa perfection, ni le pape, sauve sa sainteté, ni nul roi ou prince pourrait accorder tel privilège. » Cette nouvelle doctrine, presque irrévérencieuse en sa forme et qui déniait à la majorité des coupables le principe même du droit d'asile, fut exposée en Parlement; mais les prélats refusèrent d'y adhérer, se réservant d'y répondre plus tard, et le projet ne fut jamais transformé en statut[2].

Aussi les plaintes continuèrent, fréquentes et vives : en 1393, on disait les réfugiés si nombreux en certains sanctuaires qu'ils empêchaient les officiers publics, baillis et coroners, de s'acquitter de leur charge[3]. En 1402, les citoyens de Londres accusaient le collège de Saint-Martin-le-Grand de servir de refuge à tous les bandits, et demandaient l'autorisation de s'emparer de leurs personnes[4]. En 1425, en 1429, en 1454, en 1474, durant tout le siècle, à diverses reprises, les communes attaquèrent ce droit d'asile, dont le clergé se faisait l'opiniâtre défenseur, le considérant comme incompatible avec les besoins de la société, et, si elles ne proposaient pas de le supprimer en principe, elles voulaient du moins le limiter dans la pratique, le resserrer, peut-être même jusqu'à l'étouffer[5].

Mais le droit d'asile, qui avait la vie dure, et avec lui l'usage de l'abjuration résistèrent aux coups qu'on leur portait et qui

1. *Stat. of the Realm*, II, p. 12; cf. *Rot. Parl.*, IV, p. 39; Jusserand, p. 91-92.
2. *Rot. Parl.*, III, p. 37.
3. *Ibid.*, p. 321 *b*.
4. *Ibid.*, p. 504 *a*.
5. *Ibid.*, IV, p. 291 *a*, 305 *b*, 360 *b*; V, p. 248 *a*; VI, p. 110 *a*.

eurent à peine pour effet de les modifier. Il y eut bien, en 1487, une bulle du pape Innocent VIII qui retira le bénéfice de l'immunité, et par suite aussi de l'abjuration, aux débiteurs de mauvaise foi, ainsi qu'aux voleurs et aux homicides qui, après avoir pris refuge, sortiraient, commettraient de nouveaux méfaits et se jetteraient de nouveau dans un sanctuaire[1]. Mais ce ne fut là qu'une restriction de détail, et on ne l'observa même pas. Dans l'ensemble, l'*abjuratio regni* était encore, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, ce qu'elle était à l'époque de Bracton. Les jurisconsultes de ce temps, comme Fitzherbert et Littleton, ne la considéraient nullement comme un débris du passé : ils en signalent de nombreux cas, ce qui montre qu'on y recourait encore; les règles dont ils l'enveloppent étaient simplement dégagées des œuvres de leurs précurseurs, et, si elles s'étaient précisées, elles ne contenaient du moins rien de neuf[2]. De même, nous savons, par le traité des *Coustumes, Stille et usage au temps des Échiquiers de Normandie*, qui date du dernier tiers du XVe siècle, que le duché, bien que soumis désormais à la couronne de France, avait conservé ce vieil usage, que les détails s'en étaient fixés, mais sans se modifier. Seulement, en deçà de la Manche comme au delà, la raison d'État et l'intérêt public battaient les vieilles traditions en brèche : en Angleterre, le fameux Richard III faisait arracher son neveu, le duc d'York, de l'asile où il s'était enfui, et son successeur Henry VII saisir des insurgés dans un sanctuaire[3]; en Normandie, l'auteur du *Stille* estimait qu'on pouvait, non seulement prévenir le ravitaillement des insurgés récalcitrants, mais aussi leur ravir leurs provisions, le terme légal une fois échu; même il suggérait l'idée de faire arrêter, au delà des frontières, par la juridiction voisine, le fugitif qui avait abjuré : « Je croy, » disait-il non sans malice, « que s'il est ainsy fait pour le bien de justice, et pour ce que ledit banni est mal renommé, et serait taillé de faire encore plusieurs maulx, que cil qui ce fera n'en sera blasmé ne de Dieu ni d'autre[4]. »

1. Wilkins, III, p. 621-22; cf. Wallon, p. 93-94.

2. V. ap. Fitzherbert les chapitres consacrés à *La Corone;* cf. Staunforde, le ch. intitulé : Placita Corone; *Rot. Parl.*, VI, p. 216 *b*, 243 *b*.

3. *Historiae Anglicae*, libri XXVII, autore Polydoro Virgilio, Lugd. Batav., 1651, in-8°, l. XXVI, p. 750, 767.

4. P. 35; cf. de Beaurep., *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e sér., IV, p. 169-70, 368-69.

Une telle pratique eût été la négation même du principe. Du moins, en Angleterre, on n'y recourut point, et l'usage de l'abjuration nationale, formulé et respecté, bien qu'atteint par les accusations dont le droit d'asile était l'objet, n'était pas encore destiné à disparaître. Il devait même, au cours du XVIe siècle, subir une transformation qui, en le rajeunissant, allait lui assurer une prolongation de vie de près de cent années.

III.

La Réforme eut-elle pour conséquence fatale de dissiper les restes de l'immunité ecclésiastique? « Nous verrons, » dit M. de Beaurepaire, « l'asile aboli naturellement dans les pays protestants, où les temples manquant de sainteté devaient manquer de privilège, et conservé, mais réduit, dans la plupart des pays catholiques[1]. » Ces raisonnements abstraits et fondés sur des idées préconçues, dont certains érudits nous ménagent parfois la surprise, sont périlleux. Du moins en Angleterre, les faits infligent à cette assertion trop hâtive un remarquable démenti : tandis que le roi très chrétien, François Ier, publiait, en 1539, l'ordonnance de Villers-Cotteret, dont une disposition impliquait l'abrogation du droit d'asile[2], ce fut précisément le prince révolutionnaire, Henry VIII, conservateur par accident, qui sanctionna dans son royaume ce vieil usage et par une série de statuts fit de l'*abjuratio regni* une institution moderne.

Dans la session du Parlement qui s'ouvrit à Westminster en novembre 1529, le roi, les lords et les communes reconnurent formellement aux coupables, — auteurs de délits ou de crimes, — le droit de fuir dans une église, un cimetière ou tel autre lieu consacré et de se bannir du royaume. Seulement, un règlement nouveau établit que le réfugié, une fois sa confession faite, mais avant de prêter le suprême serment, recevrait à la main droite, sur le gras du pouce, une marque au fer rouge, celle de la lettre A, « afin, » dit l'acte, « qu'il fût mieux connu parmi les sujets du roi comme ayant abjuré. » Les officiers publics, maires, baillis, constables, étaient invités à prêter assistance au coroner pour

1. Ibid., t. V, p. 356.
2. Ibid., p. 352 sqq.; cf. Aug. Bulmerincq, *Das Asylrecht und die Auslieferung flüchtiger Verbrecher*, Dorpat, 1853, in-8°, p. 105.

convoyer l'exilé, s'il en était besoin, jusqu'à son port d'élection. Enfin, tout réfugié qui refuserait de partir perdrait le bénéfice du sanctuaire, s'en verrait arracher et serait poursuivi conformément aux lois du royaume[1]. A la vérité, cette dernière disposition apparaît d'abord comme une infraction au droit d'asile. Mais qu'on y réfléchisse, et l'on constatera qu'elle simplifiait seulement l'ancien système et ne le modifiait guère : si elle substituait au procédé de la surveillance et de la réduction par la faim un moyen plus franc et plus rapide, l'arrestation immédiate, elle ne changeait rien au fond.

Quelques mois après, en 1531, nouveau règlement, plus original cette fois : Henry VIII conservait l'abjuration, mais en la transformant; à l'exil, il substituait la relégation à l'intérieur du pays. Tel qu'il s'était pratiqué jusqu'alors, l'antique usage avait pour effet d'affaiblir le royaume : à mesure que se développait l'esprit d'aventure, que les communications se faisaient plus faciles, le monde mieux connu et les voyages plus fréquents, l'exil volontaire devenait un moyen séduisant de se dérober à l'action de la justice; beaucoup abjuraient. Il en résultait pour l'Angleterre une singulière déperdition de forces vives, de travailleurs, de marins habiles, d'hommes de guerre expérimentés, et le statut auquel ces considérations sont empruntées s'en plaignait vivement : non seulement, disait-il, ils abandonnent le royaume, mais ils s'associent aux ennemis du roi, leur apportent le secours de leurs bras et de leurs diverses aptitudes, leur enseignent notamment le maniement de l'arc suivant le meilleur mode, et d'autre part, traîtres deux fois à leur patrie d'origine, ils leur révèlent aussi comment les forces anglaises sont organisées. En conséquence, il établit que dorénavant les réfugiés abjureraient, non le royaume, mais leur liberté dans le royaume, qu'ils renonceraient au droit d'habiter, séjourner, circuler en toute indépendance en Angleterre, et que les coroners, ayant reçu et consigné leur abjuration, les dirigeraient sur tel sanctuaire situé, à l'intérieur du pays, que les coupables auraient préalablement désigné, et où ils devaient passer le reste de leur vie en qualité de « sanctuary abjured persons. » Au demeurant, les anciennes formalités étaient maintenues : la confession, la marque d'infamie, le serment, le voyage;

1. *Stat. of the Realm*, III, p. 284; cf. p. 758; *Reeve*, I, p. 473.

de même aussi le relégué, sortant de l'asile qu'il s'était assigné, était puni de mort, comme, au temps de l'ancien système, le banni qui reparaissait dans sa patrie; si de nouveau il commettait un crime ou une félonie ou s'en rendait complice, il perdait tout droit à l'immunité et passait en jugement[1]. En un mot, depuis 1531, les réfugiés n'abjurèrent plus le pays, mais leur liberté personnelle, et l'Angleterre, au lieu de lâcher ses malfaiteurs sur les peuples voisins, les retint désormais chez elle en une demi-captivité. Cependant, ce n'était pas une atteinte portée au droit d'asile ni au principe de l'abjuration : ils étaient reconnus et consacrés une fois de plus; l'application seule était transformée.

Aucune disposition ne réglait encore la vie quotidienne des relégués dans ces asiles. A la seule condition de n'en pas sortir (certains étaient fort grands), ils étaient libres d'aller et venir, de se conduire à leur guise; châtiment bien léger en définitive et que les criminels de nos jours ne redouteraient guère. Aussi un statut de la vingt-septième année de Henry VIII (1535-36) se plaint-il des progrès de la criminalité : « Comme on se fie aux sanctuaires et aux libertés licencieuses qui ont été et sont encore journellement en usage dans le royaume, diverses personnes ont eu l'audace de commettre des meurtres, des rapts, des vols détestables, car les asiles leur assuraient toujours un secours et le salut[2]. » Aussi le roi réglementa la vie journalière des relégués, et les soumit à une série d'obligations peu agréables qui restreignaient leur indépendance. D'abord il décida que les gouverneurs des sanctuaires, — personnages nouveaux dont il est fait mention pour la première fois, — donneraient à chacun d'eux un signe caractéristique et facile à reconnaître, long de dix pouces et large d'autant, et qu'ils le porteraient toujours, quand ils sortiraient de leurs demeures, fixé sur leurs vêtements et nettement visible. S'ils désobéissaient à cette prescription, ils renonceraient par cela même au privilège de l'asile, et tout sujet du roi aurait le droit de les arrêter et de les jeter en prison. — De plus, il fut établi qu'ils n'auraient aucune arme en leur possession, sauf le couteau nécessaire pour couper leur viande, et encore ne furent-ils autorisés à l'ouvrir

1. *Stat. of the Realm*, III, p. 332-333; cf. Coke, III, p. 115; Reeve, *loc. cit.*; Pike, II, p. 253; Stephen, I, p. 491-92.
2. *Stat. of the Realm*, III, p. 351.

qu'aux heures des repas. Toute infraction à cette règle entraînait la même pénalité. — En troisième lieu, il leur fut interdit de sortir de leurs maisons avant le lever et après le coucher du soleil, sous peine de deux jours d'emprisonnement, de six jours en cas de récidive et de la perte du sanctuaire après une nouvelle faute. — Enfin, on les soumit aussi à un régime judiciaire d'exception : à ce point de vue, il fut décidé qu'ils relèveraient de leur seul gouverneur pour les délits qu'ils commettraient, pour tous les différends qui pourraient s'élever entre eux, et en général au civil pour toutes les questions de dettes au-dessous de quarante schellings. Toute résistance aux ordres de ce juge suprême était punie de l'expulsion[1].

Ainsi, depuis 1535, les abjureurs ne furent plus condamnés seulement à finir des jours paisibles dans un asile, mais ils s'y virent soumis à un régime quotidien spécial et vexatoire. Ces prescriptions n'eurent pas l'effet qu'on espérait, et le nombre des crimes resta grand. Un statut de la trente-deuxième année de Henry VIII (1450) le constate et fait résonner de nouvelles plaintes. Des misérables, dit-il, commettent journellement des meurtres et des vols, « au grand déplaisir du Dieu tout puissant et pour la subversion du bon ordre politique ; » ils y sont incités surtout « par certains privilèges accordés jusqu'aujourd'hui à divers lieux et territoires de ce royaume, communément appelés sanctuaires,... chose contraire à la fois à la parole expresse de Dieu et à la commune tranquillité du royaume. » Le roi prenait ses précautions : s'il s'attaquait au droit d'asile, c'était au nom de Dieu lui-même. Il y avait, à la vérité, de bien nombreux refuges, et par-dessus tout de trop spacieux, comme celui de Westminster, grand comme un quartier de ville, comme ceux de White-Friars, de Savoy, de Salisbury Court, de Wapping Stepney, véritables cours des miracles, repaires de tous les vagabonds, où la justice du roi n'osait guère s'aventurer, où se cachaient à l'aise les coupables de toute catégorie, depuis l'assassin de haut style jusqu'au débiteur insolvable, insaisissables et impunis[2] : spectacle immoral à coup sûr et peu fait pour combattre l'attrait du crime. Aussi Henry VIII supprima-t-il en cette année tous les

1. *Stat. of the Realm*, III, p. 351.
2. Cf. Bulmerincq, *Das Asylrecht*, p. 114.

sanctuaires de ce genre, ne laissant l'antique privilège qu'aux églises de paroisse et aux chapelles qui en faisaient fonction, aux cimetières y attenant, aux cathédrales, aux collégiales et aux hôpitaux. Mais, comme les abjureurs ne pouvaient être relégués en ces lieux étroits et consacrés au culte ou au soin des malades, le statut désignait sept places « de privilège et de refuge à vie pour les malfaiteurs, » réparties en toute l'Angleterre : deux au nord, Manchester et York, qui étaient alors de petites villes; deux à l'ouest, Wells et Launceston, dans les comtés de Somerset et de Cornouailles; une autre à l'est, Norwich; enfin, deux au centre, Northampton et Derby. Ainsi le coupable avait le droit de se jeter dans une église, d'abjurer en présence du coroner, qui était puni d'une forte amende s'il négligeait de se rendre à sa requête et de recevoir son serment; il choisissait une des sept colonies reconnues, et des officiers locaux, les constables, l'y conduisaient en se relayant. Mais il fut décidé en même temps qu'il n'y aurait pas dans chacune d'elles plus de vingt relégués; si, à son arrivée, le nouveau colon trouvait toutes les places disponibles déjà prises, le gouverneur lui assignait l'une des autres villes et l'y envoyait sous pareille escorte. On établit, d'autre part, que ces vingt personnages seraient passés chaque matin en revue, et celui qui, sans excuse valable, manquerait trois jours de suite à l'appel perdrait immédiatement le bénéfice de l'asile[1].

La raison de ces prescriptions est facile à comprendre : aux innombrables refuges on en substituait quelques-uns, tous nouveaux et entièrement soumis à l'action du roi; on limitait étroitement le nombre des internés afin qu'il fût possible au gouverneur de les connaître et de les surveiller; à leurs anciennes obligations on en ajoutait de nouvelles, resserrant leurs liens de sujétion.

Enfin, Henry VIII et ses conseillers déterminèrent également quels seraient les criminels admis au privilège du sanctuaire et de l'abjuration. En 1536, un statut l'étendit aux membres du clergé[2]. Mais, deux ans auparavant, en 1534, une autre loi avait établi que les traîtres ne jouiraient d'aucune espèce de droit d'asile[3] : ce terme désignait tous ceux qui comploteraient ou

1. *Stat. of the Realm*, III, p. 756-58; cf. Pike, II, p. 253.
2. *Ibid.*, p. 652, 749.
3. *Ibid.*, p. 508-509.

souhaiteraient la mort du roi, de la reine ou de leurs héritiers, qui appelleraient le prince hérétique ou usurpateur, ou qui retiendraient ses forteresses et ses vaisseaux. C'était le moment où Henry VIII bouleversait l'Église d'Angleterre, soulevait contre sa politique une partie de son peuple et multipliait ses précautions contre ses ennemis. Cette première réserve, destinée à prévenir les crimes de haute trahison, était moins neuve qu'il ne semblait, car, de tout temps, nous l'avons vu, la raison d'État avait expliqué en certains cas, sinon justifié, la violation de l'immunité ecclésiastique. En voici d'autres, qui furent plus graves et plus imprévues : en 1540, un statut reconnut le privilège de l'asile à tous les malfaiteurs dont la faute entraînerait la peine capitale, mais avec une série de restrictions qui en diminuait singulièrement la portée : étaient exclus, en effet, les auteurs ou complices de meurtres prémédités, de rapts, de vols commis avec effraction ou par intimidation, ou sur les grands chemins, ou dans les églises, enfin les incendiaires[1]. La raison invoquée était toujours la même : il fallait à tout prix que le nombre des crimes diminuât, et à cet effet on retirait à l'avance aux grands coupables tout espoir de salut. C'était assurément une sérieuse atteinte portée au droit d'asile, puisque des catégories entières de criminels en perdaient le bénéfice, et, si Henry VIII avait pris plusieurs mesures de ce genre, il passerait à juste titre pour l'avoir supprimé. Mais c'est la seule, et même il semble qu'elle ne fut pas appliquée; sept ans après, en effet, en 1547, un statut d'Edward VI retirait à nouveau le même privilège aux mêmes coupables, sauf aux incendiaires, qui cette fois n'étaient pas exclus, et le sanctionnait pour tous les autres[2].

En somme, l'immunité ecclésiastique et l'*abjuratio regni,* résistant aux attaques dont elles étaient l'objet depuis deux siècles, survivant aux griefs qu'elles avaient provoqués, échappant à l'action de la Réforme, qui sûrement ne pouvait leur être favorable, conservèrent une place éminente dans la législation anglaise. Les vieux usages furent transformés et limités; nombre de sanctuaires furent supprimés; l'asile fut refusé à certaines classes de criminels; au bannissement se substitua la relégation en quelques villes du royaume avec d'impérieuses conditions de résidence; mais le

1. *Stat. of the Realm*, III, p. 756; cf. Stannforde, fol. 121; Pike, p. 253.
2. *Stat. of the Realm*, IV, part. 1, p. 20-21, 74.

principe était respecté et formellement proclamé par les lois. Pendant tout le cours du XVIe siècle, en Angleterre, l'abjuration fut pratiquée en fait et reconnue en droit.

Néanmoins, les jours du droit d'asile étaient comptés, même en Angleterre, où tout se conserve. Il n'avait pas de raison d'être au sein de la société moderne, où l'homme ne se faisait plus justice à lui-même, mais où d'autres la lui rendaient en vertu de principes équitables, où les moindres fautes n'étaient plus suivies des plus rudes châtiments, mais où les pénalités devaient de plus en plus être proportionnées aux délits et aux crimes, dans cette société moderne où la notion de l'État allait triompher, où les lois de l'État étaient armées déjà d'une autorité absolue, les volontés de l'État sans réplique, et les individus, en quelque lieu qu'ils fussent, les obéissants serviteurs de l'État[1]. L'Église elle-même le défendait avec mollesse, et la papauté, en 1591, entraînée par le courant universel, retirait le privilège d'immunité aux assassins, aux hérétiques, aux criminels de lèse-majesté, aux brigands, aux voleurs d'églises ou de grands chemins : restrictions très analogues à celles qu'Edward VI avait édictées un demi-siècle auparavant[2]. C'est à Jacques Ier qu'il était réservé de l'abolir en Angleterre : en 1603, il rapporta tous les statuts ou fragments de statuts concernant les asiles et l'abjuration[3]; vingt ans après, au Parlement de 1623-24, il fut établi « que, dorénavant, aucun sanctuaire ni privilège de sanctuaire ne seraient admis ni tolérés en aucun cas[4]. » Supprimer tout lieu de refuge, c'était supprimer l'abjuration. Elle subsista à titre de pénalité que l'on infligeait pour certaines fautes; mais, sous la forme originale qu'elle affectait au moyen âge et au début des temps modernes, elle disparut. Aussi les jurisconsultes, depuis ce jour, ne mentionnèrent plus cette institution que comme un usage du passé, et si par hasard ils s'attardèrent encore à la décrire, ce fut par une fantaisie d'archéologue[5].

1. « Dans toute l'étendue d'un État politique, » disait Beccaria, « il ne doit se trouver aucun lieu en dehors de la dépendance des lois : leur force doit suivre le citoyen, comme l'ombre suit le corps. » (*Traité des Délits et des Peines*, cité par M. de Beaurepaire, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e sér., V, p. 358.)

2. Wallon, p. 103; de Beaurepaire, *ibid.*, p. 350.

3. *Stat. of the Realm*, IV, part. 2, p. 1051.

4. *Ibid.*, p. 1237; cf. Pike, II, p. 253; Hale, I, p. 228; Stephen, I, p. 492.

5. Coke, I, note 92.

Certains asiles, il est vrai, opposèrent aux statuts qui les supprimaient une résistance victorieuse, tant les habitudes d'un peuple sont lentes à se modifier. Et ce furent même les plus dangereux, ceux que Henry VIII avait déjà voulu faire disparaître, tous à Londres ou aux environs : les Minories, dans l'East End, Salisbury Court, Ram Alley, Mitre Court, dans Fleet Street, et quelques autres à Holborn et à Southwark. Pour la troisième fois, Guillaume III, en 1696, les déclara contraires aux lois et menaça de l'amende, de la déportation et de la mort les réfugiés qui refuseraient d'obéir aux officiers de justice[1]. Les asiles, pour la troisième fois, triomphèrent, car, en 1716, on se plaignait qu'on y célébrât nombre de mariages clandestins[2]. En 1722, en 1724, le roi George Ier, poursuivant la campagne entreprise contre ces repaires, les supprima à son tour[3]. Ils disparurent lentement. Nous ne voyons pas, cependant, que, depuis l'acte de 1623, aucun réfugié ait jamais abjuré. Cela s'explique : les sanctuaires pouvaient persister par cette force d'inertie qui conserve les vieux usages et que toute réforme doit vaincre ; mais, pour qu'on pût abjurer, il fallait le concours d'un officier de justice, sa garantie, la sanction des lois. Du jour où l'asile fut officiellement aboli, les coroners ne vinrent plus recevoir la confession des réfugiés, et l'abjuration fut impossible.

En résumé, cette institution était vieille d'au moins cinq siècles quand elle disparut. Primitive par ses origines chrétiennes et anglo-saxonnes, moderne par son caractère régulier et juridique, d'une saveur très anglaise par un certain mélange de formalisme et d'esprit pratique, cette application atténuée du droit d'asile, qui était passée dans la législation et dans les mœurs publiques dès le début du XIIe siècle, eut comme un renouveau sous Henry VIII, et c'est en 1623 seulement qu'elle fut rayée des lois du royaume. Encore ne périt-elle pas tout entière, et quelque chose d'elle survécut : la reine Élizabeth, en sa trente-neuvième année de règne, édicta pour certains crimes un châtiment nouveau auquel était réservée une grande fortune ; c'était la déportation. Fréquemment

1. *Stat. of the Realm*, VII, p. 273-74 ; cf. Petersdorff, XIV, art. Sanctuary ; Pike, II, p. 253-54 ; Stephen, ibid.
2. Pike, II, p. 254-55, 635.
3. *Stat. ad large*, XV, p. 109-14, 231-34.

infligée au XVIIIe siècle, elle permit à l'Angleterre de se purifier, de se débarrasser de ses malfaiteurs et de ses vagabonds incorrigibles. Or, au début, on les expédiait, non dans une colonie pénitentiaire ni en un lieu spécial, mais seulement au delà des mers (beyond the seas), à charge de vivre où ils pourraient et comme ils l'entendraient[1]. Sous cette forme première, n'était-ce pas une réminiscence plutôt qu'une innovation ? C'était l'antique abjuration, moins le serment, mais avec les mêmes sanctions. Sans doute, si cette pénalité n'avait déjà existé, on aurait pu l'inventer ; mais, en fait, ce ne fut que l'adaptation à des besoins nouveaux d'un vieil usage, encore en vigueur, bien que transformé. Et c'est ainsi que, par un phénomène de transmission et de développement, l'*abjuratio regni* a tenu presque jusqu'à nos jours une certaine place dans la législation anglaise.

André Réville.

1. *Stat. of the Realm*, IV, part. 2, p. 900; cf. Pike, I, p. 109.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTE SUR LE FORMULAIRE DE MARCULF.

I.

Le recueil de formules que nous a laissé au VIIe siècle le moine Marculf est un des documents les plus précieux de l'époque mérovingienne[1] : par lui, non seulement nous connaissons le mode de transmission de la propriété et de l'affranchissement des esclaves, la manière dont on faisait un don ou un legs à l'Église, mais encore nous savons comment un comte et un évêque étaient nommés par le souverain, comment la justice était rendue au palais du roi, en quoi consistait le mundebour royal ou l'immunité, etc. Dans ce seul recueil, aux *chartae pagenses* sont opposées les *praeceptiones regales*. On s'est naturellement demandé dans quelle partie du royaume franc cette importante collection a été compilée. Stobbe y a trouvé des allusions à la Bourgogne[2]. Dans la formule de nomination du comte et du duc, nous lisons : « Nous te confions ce pouvoir dans le *pagus* un tel, pour que tout le peuple y demeurant, les Francs, les Romains, les Burgondes et les autres races vivent sous ton régime et sous ton commandement... *tam Franci, Romani,* BURGUNDIONIS *vel reliquas nationis*[3]. » Dans une autre formule sont cités comme exemples les trois monastères de Lérins, d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais) et de Luxeuil[4]. De ce que les Burgondes sont nommés

1. Nous renverrons toujours, dans cette étude, à l'excellente édition que Zeumer a donnée de Marculf dans les *Monumenta Germaniae historica*. Leges, sectio V, p. 36 et ss., in-4°, 1886. Nous avons confronté ce texte avec celui de Rozières, *Recueil général des formules*, où les formules de même nature, empruntées à des recueils différents, sont rapprochées.

2. *Geschichte der deutschen Rechtsquellen*, I, 249.

3. Marculf, I, 8.

4. *Et nobis aliquis detrahendo aestimet in id nova decernere carmina, dum ab antiquitus juxta constitutionem pontificum per regale sanctionem monas-*

d'une façon expresse, de ce que les trois abbayes mentionnées sont situées au royaume de Bourgogne, Stobbe conclut que Marculf était Burgonde[1]. Mais ces deux arguments manquent de force, comme Th. Sickel l'a déjà remarqué[2]. Dans le premier passage, on indique seulement que le comte doit exercer son autorité sur les sujets de toutes races, jugés par leurs lois spéciales, franque (salique ou ripuaire), romaine ou burgonde; dans le second, on mentionne Lérins, Agaune et Luxeuil, non parce que ces trois abbayes sont situées au royaume de Bourgogne, mais parce qu'elles ont possédé les premières certains privilèges; plus tard, en conférant les mêmes exemptions à d'autres monastères, on citera à côté de ces trois noms celui de Saint-Marcel de Chalon, et aussi celui de Rebais, au diocèse de Meaux[3]. Donc, rien ne prouve que le recueil de Marculf appartienne à la Bourgogne.

Après la Bourgogne, on a cité la Neustrie. Le recueil est dédié à un évêque nommé Landri, et dans ce Landri on a voulu reconnaître l'évêque de Paris de ce nom, qui, le 1er juillet 652, fit abandon de quelques-uns de ses droits et privilèges épiscopaux sur le territoire de l'abbaye de Saint-Denis[4], qui, le 22 juin 653, souscrivit le diplôme de Clodovech II en faveur de la même abbaye[5], et qui plus tard fut honoré au nombre des saints du diocèse[6]. On en a conclu que

teria sanctorum Lyrinensis, Agaunensis, Lessoviensis... sub libertatis privilegium videntur consistere. Marculf, I, 1.

1. Dans une formule d'immunité, faite pour une église ou un monastère, on lit que cette église ou ce monastère ne paiera aucun droit de douane dans les localités suivantes : Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Sorgues, Valence, Vienne, Lyon, Chalon. Toutes ces localités sont en Bourgogne; mais cette formule n'appartient pas au recueil primitif de Marculf; elle a été ajoutée après coup. Zeumer, p. 107.

2. *Beiträge zur Diplomatik*, n. IV (1864), p. 18 et 19.

3. Voir par ex. la charte d'Emmon, évêque de Sens, pour l'abbaye de Sainte-Colombe (659); Pardessus, II, p. 109, n° 333.

4. Tardif, *Monuments historiques*, p. 8, n° 10. La charte nous est conservée seulement dans une copie; elle nous paraît authentique, bien que Pardessus ait élevé quelques doutes contre elle. *Diplomata*, II, p. 95, note 1.

5. Tardif, p. 10, n. 11. Le diplôme existe en original aux Archives nationales, K 2, n. 3.

6. Sur la légende de ce saint, voir l'abbé Lebeuf : Dissertation où l'on assure à l'Église de Paris un saint évêque du nom de Landry, en convenant que son culte a commencé assez tard (dans les *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, t. II (1741), p. XXXIII); voir aussi les Bollandistes, juin, II, 292-94; dans le ms. latin 16820 de la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Corneille de Compiègne (XIIe siècle), on lit au fol. 38 une lecture pieuse qui devait être faite *in natale sancti Landerici;* on n'y trouve du reste aucun détail biographique. Sauval, *Histoire des antiquités de Paris*, t. I, p. 319, nie à tort que ce Landri fût évêque de Paris.

l'auteur Marculf était moine dans un monastère de ce diocèse et que ses formules ont été rédigées en Neustrie[1]. Cette opinion est généralement admise de nos jours : mais nous nous inscrivons en faux contre elle, et nous pensons qu'une formule du recueil, celle qui termine le premier livre (I, 40), ne saurait s'appliquer qu'à l'Austrasie; que, par suite, le recueil entier a été compilé dans le royaume de l'Est.

Cette formule est celle du *leudesamio*[2]. « Le roi un tel au comte un tel. Avec le consentement de nos grands, nous avons prescrit que notre fils un tel règne dans notre royaume un tel. Aussi nous vous ordonnons de convoquer tous vos *pagenses*, tant francs que romains ou ceux d'autre race, et de les rassembler dans des lieux convenables, soit dans les villes, les villages ou les châteaux-forts, pour qu'en présence de notre *missus* un tel, homme illustre que nous avons délégué de notre palais, ils jurent fidélité et *leudesamio* à notre fils et à nous, sur les saintes reliques que notre *missus* apportera avec lui[3]. »

Il faut observer qu'il ne s'agit pas ici du serment prêté au roi à son avènement, encore moins de celui qu'il a l'habitude d'exiger des habitants d'une contrée nouvellement conquise[4]. Il s'agit ici d'un cas très particulier. Le roi vivant confie à son fils l'autorité royale dans des provinces déterminées et exige des habitants de ces provinces serment de fidélité pour son fils d'abord, — pour lui ensuite, parce qu'il conserve sur ces territoires un pouvoir éminent. Or, si nous ne nous abusons, un semblable cas ne s'est jamais présenté que pour le royaume d'Austrasie. Nous en connaissons trois exemples à la fin du VIe et au début du VIIe siècle[5]; et nous sommes assez bien renseignés sur la succession des souverains mérovingiens pour pouvoir affirmer qu'ils n'ont pas été plus nombreux.

1. Cette opinion est celle de Jérôme Bignon, le premier éditeur de Marculf, 1613, in-8°; celle des auteurs de l'*Histoire littéraire*, III, 566. Elle est adoptée de nos jours par Ad. Tardif, *Étude sur la date du formulaire de Marculf* (Nouvelle revue historique du droit, 1884, p. 557); par Fustel de Coulanges, *la Monarchie franque*, p. 24, n. 1; Sickel, *Die Urkunden des Karolinger*, I, 112, n. 1, admet que Landri était évêque de Paris; mais il n'en résulte pas d'après lui comme conséquence que Marculf ait écrit son recueil au diocèse de Paris.

2. Nous n'avons pas à discuter sur le sens de ce mot. Nous renvoyons à Sohm, *Deutsche Reichs- und Gerichtsverfassung*, I, 19, et à Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (3e édition), II, 1, p. 207, n. 1.

3. Éd. Zeumer, p. 68.

4. Waitz, *o. l.*, t. II, p. 206 et ss.

5. C'est ce qu'a fort bien mis en lumière Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 279. Erlangen, 1850.

En l'année 589, Meaux et Soissons faisaient partie du royaume d'Austrasie, où régnait Childebert II. Des députés de ces deux cités furent envoyés au souverain, alors en résidence à Strasbourg : « Donne-nous, lui dirent-ils, donne-nous l'un de tes fils, pour que nous le servions ; résistant plus facilement grâce à lui à nos ennemis, nous défendrons mieux les limites de notre ville. » Le roi se réjouit de cette nouvelle et leur envoya son fils aîné, Théodebert. Celui-ci partit avec des comtes, des *domestici,* des maires et ses nourriciers, au mois de juin. Le peuple le reçut avec transport et pria Dieu d'accorder longue vie au père et au fils[1].

Un peu plus tard, Clothaire II devint seul roi des Francs ; mais, comme les Austrasiens supportaient avec impatience d'être unis aux Neustriens, il associa au trône, en 622, son fils Dagobert et le leur donna comme souverain. Dagobert devait régner sur les territoires bornés au sud par les Faucilles, à l'ouest par les Ardennes[2]. L'ancien royaume d'Austrasie était rétabli, mais privé de l'Aquitaine et des contrées de la Champagne. Il est vrai que, trois années plus tard, sur les réclamations de Dagobert, Clothaire II restitua à l'Austrasie tout ce qu'elle avait possédé autrefois en deçà de la Loire[3].

Cependant, en 629, à la mort de Clothaire II, Dagobert réunit toute la monarchie franque. Peu de temps après, il lui naquit un fils, Sigebert (saint Sigisbert). Sans doute en signe de réjouissance, il affranchit trois esclaves de l'un et l'autre sexe dans chacune des nombreuses *villae* royales, qui étaient disséminées sur toute la sur-

1. Grégoire de Tours, IX, 36.

2. *Anno 39 regni Clothariae Dagobertum, filium suum, consortem regni facit, cumque super Austrasius regem instituit, retinens sibi quod Ardinna et Vosacos versus Neuster et Burgundia excludebant,* livre IV, 47 ; éd. Krusch, p. 144. Qu'on nous permette ici d'insister sur le sens du mot *Vosacus* ou *Vosagus.* Dans l'antiquité et à l'époque mérovingienne, ce mot ne s'applique pas seulement à la chaîne que nous appelons aujourd'hui Vosges ; il désigne encore les montagnes nommées par nous monts Faucilles, plateau de Langres. Tel est le sens du mot dans César, IV, 10 : *Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum.* Dire que certains commentateurs reprochent à ce propos à César d'ignorer sa géographie ! Dans Grégoire de Tours (X, 10), il est dit que Gontran fit mettre à mort un homme qui avait tué un buffle dans les Vosges ; or, jamais l'Alsace n'a appartenu à Gontran ; il s'agit donc ici encore des monts Faucilles. Jonas nous dit (*Vita Columbani,* c. 12) que Colomban, se retirant dans la solitude des *Vosges,* arriva à Annegray et fonda les monastères de Luxeuil et de Fontaines. C'est dans ce dernier sens que, dans le passage cité de Frédégaire, le mot *Vosacus* est pris. M. Longnon ne l'a pas vu et il retranche à tort, dans son *Atlas historique*, l'Alsace du royaume conféré en 622 à Dagobert.

3. Chronique dite de Frédégaire, IV, 53 ; éd. Krusch, p. 147.

face de la Gaule[1]. Quand cet enfant eut trois ans, en 633, il le donna comme roi aux Austrasiens. Il vint lui-même à Metz, réunit les évêques et les grands pour le leur recommander[2]. L'année suivante, comme il lui était né un second fils, Clodovech II, il décida qu'à sa mort ce fils hériterait de la Neustrie et de la Bourgogne, mais qu'en échange le royaume d'Austrasie recouvrerait ses anciennes possessions en Aquitaine et ses limites du côté de l'ouest, à l'exception toutefois du duché de Dentelin[3].

Dans ces trois circonstances seulement, le roi a associé un de ses fils à la couronne et lui a confié, sous son autorité éminente, le commandement souverain dans une partie du royaume. Ces trois fois seulement, on a eu occasion de se servir d'une formule semblable à celle que Marculf nous a livrée. Et encore une telle formule aurait été à peine de mise en 589. Sans doute, Grégoire de Tours donne à Théodebert, une fois qu'il fut arrivé à Meaux et à Soissons, le titre de roi[4]; mais il n'est pas possible de parler d'un royaume de Meaux et de Soissons, et notre formule dit : « Nous avons prescrit que notre fils règne dans notre royaume un tel, *in regno nostro illo.* » Marculf, qui s'est servi, pour rédiger son recueil, des actes usités de son temps, et qui a seulement rédigé de toutes pièces quelques-uns de ses chapitres[5], n'a sûrement pas inventé la formule du *leudesamio;* il n'a donc pu que copier les lettres adressées par Clothaire et par Dagobert en 622 et en 633 aux comtes de l'Austrasie, et de cette partie étroite de l'Austrasie comprise entre les Ardennes à l'ouest, les monts Faucilles au sud.

Marculf a vraisemblablement aussi copié dans un diplôme de ces

1. *Ut pro nativitate regis ingenui relaxentur*, Marculf, I, 39. Il faut observer que cette formule précède immédiatement celle du *leudesamio.* Y a-t-il là une simple coïncidence, ou bien Marculf rapproche-t-il deux faits qui se sont succédé à petit intervalle ?

2. *Dagobertus Mettis orbem veniens, cum consilio pontevecum seo et procerum, omnesque primatis regni sui consencientebus, Sigrbertum, filium suum, in Auster regem sublimavit sedemque ei Mettis civitatem habere permisit,* Id., ibid., IV, 75; Krusch, p. 158. A rapprocher ces termes de ceux de notre formule *una cum consensu procerum nostrorum.*

3. Id., ibid., IV, 76. Il semble donc que le royaume créé en 633 ait été le même que celui de 622. A la mort de Dagobert, il devait comprendre en outre les pays en deçà de la Loire qui avaient jadis dépendu de l'Austrasie; il en avait été ainsi en 625. On promettait de plus de rendre à ce royaume ses anciennes possessions en Aquitaine. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur la situation du duché de Dentelin. Voir à ce sujet Digot, *Histoire d'Austrasie*, II, p. 323; Longnon, *Atlas historique.*

4. Grégoire de Tours, IX, 37.

5. Voir la préface de Marculf.

enfants, donnés comme rois à l'Austrasie, Dagobert et Sigebert, cette harangue qu'il propose de mettre en tête des diplômes contenant des donations royales : « Il est juste que les présents de nos largesses récompensent ceux qui servent dès leur jeune âge avec dévouement et zèle nos parents et nous[1]. » Notons bien qu'il n'y a pas : « ceux qui ont servi nos parents, » mais bien « ceux qui servent nos parents. » Les parents sont encore vivants : le père règne dans une partie de la Gaule, le fils dans une autre partie, sous l'autorité éminente du père. Il est vrai que cette harangue perdra plus tard son sens précis ; elle sera employée par ces rois enfants, qu'on a justement nommés les rois fainéants, alors même que leur père est déjà mort. Ainsi nous la trouvons dans un diplôme de 661 par lequel le roi Childéric II accorde à Amand, évêque de Maestricht, la *villa* de Barisey, au pays de Laon[2].

Marculf écrit dans sa préface : « J'ai réuni ce que j'ai appris, selon la coutume du lieu où nous habitons, — *juxta consuetudinem loci quo degimus*[3]. » Or, nous avons trouvé dans son recueil un acte qui n'a jamais pu être appliqué qu'à l'Austrasie, un autre qui, très vraisemblablement, provient de la même région. Nous devons conclure de là que Marculf a écrit son recueil en Austrasie.

II.

Mais, dès lors, quel est cet évêque Landri auquel le formulaire est adressé ? Si Marculf a en réalité écrit en Austrasie, on ne saurait voir en lui le prélat de Paris que le diplôme de 653 nous a fait connaître. N'y avait-il pas vers cette époque un autre évêque de ce nom en Austrasie ?

Au début du XIe siècle, un chanoine de Notre-Dame de Cambrai écrivit les *Gestes* des évêques de cette ville et y inséra une liste de tous les monastères renfermés dans les limites du diocèse. Il cita entre autres le couvent de Soignies, situé aujourd'hui dans le Hai-

1. *Prolocus de cessionibus regalibus. Merito largitatis nostrae munere sublevantur, qui parentibus nostris vel nobis ab aduliscentia aetatis eorum instanti famulantur officio*, Marculf, I, 14.

2. Pardessus, II, p. 118, n° 340. Zeumer veut prouver, en s'appuyant sur cet acte de Childéric, que Marculf a écrit son recueil après 661. Mais qui nous dit que cette harangue soit employée ici pour la première fois ? Qui nous assure qu'elle n'a pas été copiée sur un diplôme du jeune Dagobert ou du jeune Sigebert ? Si l'on songe au sens précis de la phrase, cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

3. Éd. Zeumer, p. 37.

naut, entre Mons et Bruxelles, et écrivit : « Le bienheureux Vincent, après avoir créé le monastère de Hautmont, construisit en outre ce couvent; il y termina heureusement sa vie et il y repose en paix à côté de son fils Landri, évêque de Meaux, *cum filio suo Landrico Meldensi episcopo*[1]. »

L'auteur des *Gesta* avait emprunté son renseignement sur le bienheureux Vincent à la *Vita Autberti,* qu'un clerc, du nom de Fulbert, venait de composer peu auparavant[2]; il ajouta de sa propre autorité la phrase sur Landri. Sans doute, il avait visité le monastère de Soignies; il avait vu les reliques de ce prélat et lu l'épitaphe de son tombeau.

Mais ici les manuscrits des *Gesta* ne sont pas entièrement d'accord. Dans l'un des trois *codices* que connaissait le premier éditeur, Georges Colvenerius[3], — dans le plus mauvais, il est vrai, provenant de Raucloître (*Rubea Vallis*[4]), — le copiste avait fait cette addition : *cum filio suo Landrico, Meldensi episcopo, alias Metensi*[5]. Il hésitait donc entre le nom de la ville de Meaux et celui de la ville de Metz.

La tradition des monastères de Hautmont et de Soignies semble justifier cette dernière leçon. Vers l'époque même où furent composés les *Gesta episcoporum Cameracensium,* un moine de Hautmont écrivit une biographie de saint Vincent-Madelgaire[6]. Nous y lisons ce récit :

1. *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. Bethmann, dans Pertz, SS., t. VII, p. 465.

2. La *Vita Autberti,* qui a été imprimée par Surius, t. XII, p. 249, et reproduite par Migne dans la *Patrologie latine,* t. LXXX, est incomplète et tronquée. Il faut se reporter à l'édition de Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. III, p. 259. C'est ce qu'a négligé de faire Zeumer, *Neues Archiv*, t. VI, p. 39, n. 1. Ce que dit M. Ad. Tardif des manuscrits de la *Vita Autberti*, de l'édition de Bethmann, etc. (*Étude sur la date du formulaire de Marculf, l. l.*, p. 560) est tout à fait inintelligible. L'article de M. Ad. Tardif, qui contient quelques fines remarques de détail, est dans son ensemble fait avec une grande légèreté.

3. *Chronicon Cameracense et Atrebacense.* Duaci, ex officina Bogardi, M.DC.XV, 1 vol. in-8°. Le passage cité se trouve p. 265. Voir la note p. 539.

4. Ce manuscrit, bien inférieur à celui de Saint-Ghislain, conservé aujourd'hui à la Haye, et à celui de Notre-Dame d'Arras, aujourd'hui perdu, ne remonte pas au delà du XVe siècle. Voir Bethmann, p. 400. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

5. Bethmann a négligé d'indiquer cette variante.

6. La *Vita Vincentii Madelgarii* est publiée par les Bollandistes, juillet, t. III, p. 668. La Bibliothèque nationale en possède un manuscrit qui date de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. *Nouv. acq. lat.* 263. Ce manuscrit paraît venir de Hautmont même et fut acheté pour la Bibliothèque par M. le duc de la Trémoïlle (voir Léopold Delisle, *Mélanges de paléographie,* p. 498). Cette Vie a plus tard été abrégée et remaniée. Voir un extrait d'une Vie abré-

« Du mariage de Vincent avec Waldetrude (sainte Waudru) naquit un fils, nommé Landri; quand il fut grand, il le confia à des clercs qui lui devaient apprendre les lettres : ils lui enseignèrent avec diligence la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, puis le renvoyèrent à son père; mais Landri se jeta à ses genoux, lui demanda la permission de couper ses cheveux et de se faire clerc. Vincent fut frappé d'admiration, mais, en même temps, il devint fort triste. Il réunit ses amis et leur demanda conseil : ceux-ci reconnurent dans cette ferme volonté l'inspiration divine, et le père consentit. Landri se fit clerc; il se distingua par ses vertus et il gouverna pendant beaucoup de jours l'évêché de Metz. » Ici même le biographe introduit dans son récit une poésie rythmique qui semble plus ancienne :

Virtutum quoque ejus et signorum potentia,
Qua clarificatus est postmodum in Dei dextera,
Cum ubique palam luce sit conspicua,
Tunc praecipuae Metensium in aecclesia[1].

Le même document nous apprend que Vincent et sa femme, d'un commun accord, se retirèrent du monde. Tandis que Waldetrude fondait le monastère de *Castrilocus* (Mons), Vincent créa les abbayes de Hautmont et de Soignies[2]. Devenu vieux, il rappela son fils de Metz et lui confia l'administration des deux maisons. Landri s'acquitta de sa nouvelle tâche avec zèle, et, pour devenir abbé, il renonça à l'épiscopat.

Nous avons une biographie de Landri[3], de même que nous avons

gée dans les Bollandistes, avril, t. II, p. 488, d'après un manuscrit ayant appartenu à un chanoine de Cambrai. L'auteur de cette biographie semble avoir connu la *Vita Autberti*, écrite à la fin du xe siècle; son récit n'a d'ailleurs aucune valeur historique. Consulter, sur Vincent, Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. IV, p. 1-34; Mabillon, *Acta sanctorum seculi II*, p. 643, et le livre, du reste fait sans critique, de L.-J. Lalieu, *Vie de saint Vincent-Madelgaire et de sainte Waudru, son épouse, princes et patrons du Hainaut*. Tournai, 1886.

1. Manuscrit cité, fol. 16 re. Cf. Bollandistes, juillet, III, p. 672 A.

2. Ces faits sont entièrement certains. Ils sont attestés encore par la *Vita Aldegundis*. Aldegonde était sœur de sainte Waudru. Elle créa le monastère de Maubeuge. La *Vita Aldegundis* a été écrite au viie siècle même. L'auteur avait connu l'abbesse. Il écrit, c. 18 : *Sed tantum juxta id quod vidimus aut per idoneos testes audivimus, jubente Christo, petitionibus vestris scribere conabor*. Ce document est imprimé dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi II*, p. 773, et *Acta sanctorum Belgii*, t. IV. Nous possédons aussi une vie de Waldetrude, écrite au début du viie siècle, comme l'a prouvé C. Smedt dans les *Acta sanctorum Belgii*, t. IV, p. 421. Dans ces deux anciens documents, nous ne trouvons d'ailleurs pas le nom de Landri.

3. Elle est publiée par les Bollandistes, avril, t. II, p. 489. Nous renvoyons

une biographie de Vincent. La *Vita Landrici* ne fait, au demeurant, que répéter les faits contenus dans la *Vita Vincentii*. Elle lui est postérieure et ne semble dater que du XIVe siècle[1]. Les Bollandistes en connaissaient quatre manuscrits : l'un de Soignies, l'autre de Raucloître, le troisième du monastère de Bethléem, près de Louvain[2], le quatrième de la collégiale de Korssendonck[3]. Tous ces quatre manuscrits portent : Landri, évêque de Metz.

Ces textes nous montrent la persistance de la tradition, et il est bien peu probable qu'ici la tradition se trompe. Landri a été évêque; mais a-t-il occupé le siège de Meaux, comme le veulent les *Gesta episcoporum Cameracensium* (la correction *alias Metensi* du manuscrit de Raucloître a été empruntée à la *Vita Landrici*, conservée au même monastère); a-t-il au contraire été prélat de Metz?

Il semble au premier abord que les listes des évêques de Meaux ou de Metz qui nous sont parvenues vont trancher la difficulté. Or, il n'en est rien : nous ne trouvons le nom de Landri ni dans les listes de Meaux[4] ni dans celles de Metz. Cette omission ne nous doit pas surprendre. Ces listes d'évêques remontent au plus tôt à l'époque carolingienne. Celle de Metz, la plus ancienne, a été composée en vers, au temps de l'évêque Angilramne (768-791)[5] : elle a été développée peu de temps après en prose par le Lombard Paul Diacre, lors de son séjour sur les bords de la Moselle[6]. Mais comment ces listes

aussi aux observations que Ghesquière a faites sur ce document, *Acta sanctorum Belgii*, t. V, p. 205.

1. M. Ad. Tardif écrit, p. 561 : « Cette vie de Landri a été écrite, peu de temps après sa mort, dans le monastère de Soignes. » Évidemment il n'a point étudié la question.

2. Ce ms., qui a été terminé en 1480, est aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 3391-99. La *Vita Landrici* se lit du fol. 112 r° au fol. 114 r°. Cf. le *Catalogus codicum hagiographicorum* des Bollandistes, t. I, p. 384.

3. Le manuscrit de Korssendonck, copié en 1498, est aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine, à Paris, n° 1733 (1329). La *Vita Landrici* se lit au fol. 70. Voir le *Catalogue* d'Auguste Molinier, t. II, p. 204. Nous ignorons ce que sont devenus les deux autres manuscrits.

4. Colvenerius, dans son édition des Gestes des évêques de Cambrai, cite une liste des évêques de Meaux, publiée par Democharès (Antoine de Mouchy) et où est placé, au début du VIIe siècle, un évêque Landri. Mais cette liste est l'œuvre personnelle de Democharès († 1574, doyen de la faculté de théologie à la Sorbonne). « Son catalogue est récent et très fautif, » écrit l'abbé Lebeuf, *Dissertation sur l'histoire de Paris*, t. II, p. LXI.

5. Pertz, SS. t. XIII, p. 303; Bethmann, *Archiv*, X, 294, suppose que ces vers sont de Paul Diacre; il a été suivi par Dümmler, *Neues Archiv*, IV, 111. Mais en réalité, comme Holder-Egger l'a démontré, SS., *l. l.*, ils ont été composés par un poète messin qui a été la source de Paul Diacre.

6. Pertz, SS. t. II.

étaient-elles établies? Les auteurs se servaient des diptyques placés sur l'autel et où étaient inscrits les jours de décès des prélats. Le nom de Landri, qui avait quitté son siège et qui était mort loin de son diocèse, au fond d'un couvent du Hainaut, ne se trouvait pas sur ces diptyques, et on s'explique aisément qu'il ait été oublié sur la liste soit de Meaux soit de Metz.

Mais sur laquelle de ces deux listes aurait-il dû trouver place? Dom Toussaints du Plessis, à qui nous devons une excellente histoire de l'Église de Meaux, a établi la chronologie des évêques de cette ville. Il écrit : « On fixe la mort de saint Vincent, père de Landri, à l'an 677. Et comment saint Landri aurait-il pu être évêque de Meaux avant cette année? Saint Faron a tenu le siège depuis l'an 626 ou 627 jusqu'en l'année 672, et à saint Faron succéda saint Hildevert, puis Herling, qui vivait encore en 684[1]. » Ghesquière, dans les *Acta sanctorum Belgii*[2], ne se déclare pas satisfait par ces arguments. Nous savons, dit-il, que Hildevert fut pendant un certain temps suspendu de ses fonctions épiscopales, pour avoir construit une église sous le vocable de saint Christ[3]; or, dit-il, il est fort possible que, pendant cette suspension, Landri ait régi le diocèse de Meaux, d'où son titre :

1. Toussaints du Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux*, t. I, p. 694 (note 33). Du Plessis arrive à la conclusion que Landri était seulement évêque régionnaire ou chorévêque, et que sa résidence se trouvait à Medelsheim, près de l'abbaye d'Hornbach, aujourd'hui dans la Bavière rhénane. Une question analogue s'est posée pour saint Pirmin. On lit dans l'ancienne biographie du saint fondateur de Reichenau ces mots : *Pirminius qui in praesenti vita diebus Theoterici regis Francorum* (Thierry IV, 720-727) *Melcis castello pastoralis curae episcopatum sine crimine gerebat* (Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, I, 31). Aussi les uns l'ont revendiqué pour Meaux, les autres pour Metz. Du Plessis, qu'ont suivi les modernes, Mone, Rettberg, le relègue à Medelsheim. Mais observons qu'il y a une profonde différence entre les deux personnages : Landri est sûrement évêque ; la *Vita Pirmini* dit seulement que son héros remplissait le rôle d'un évêque, et cela non pas dans une cité, mais dans un castel. Nous pouvons donc mettre Pirmin à Medelsheim ou, comme J. Friedrich l'a soutenu (*Kirchengeschichte Deutschlands*, II, p. 586), à Medels, en Rhétie : cette solution ne s'impose pas pour Landri. Au demeurant, il y avait rarement des chorévêques à l'époque mérovingienne. Nous maintenons par suite à Landri sa dignité d'évêque. Citons comme curiosité l'opinion de l'abbé Lebeuf (*l. l.*, p. LIX) : Landri aurait été un évêque régionnaire, soulageant deux évêques aux confins de leur diocèse; par suite, on l'aurait appelé *episcopus in metis;* ceux qui n'entendaient pas ce langage auraient changé ce terme en *episcopus metensis* ou *episcopus meldensis.*

2. T. V, p. 208.

3. Ce fait nous est connu par la vie de saint Faron, écrite en 854 par l'évêque de Meaux Hildegaire. Voir ce document dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti seculi II*, p. 620.

évêque de Meaux. Nous répondrons à Ghesquière qu'il n'était point d'usage, en cas de suspension temporaire d'un évêque, de lui donner un successeur; l'un des clercs du diocèse, en général l'archidiacre, était chargé dans l'intervalle de veiller aux intérêts de l'Église. Nous tenons par suite le raisonnement de dom Duplessis comme concluant : Landri n'était point évêque de Meaux.

Néanmoins, le dernier éditeur des Formules, Zeumer, sans avoir examiné la question par lui-même, soutient que Landri, abbé de Soignies, avait été évêque de Meaux, et il affirme que Marculf a dédié à ce Landri son recueil. Son unique raison est tirée du formulaire même[1]. Marculf, dit-il, s'est servi pour sa rédaction d'un diplôme accordé en 635 à l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux[2]; et, en effet, il y a entre ce diplôme et la première formule de Marculf une ressemblance complète. Mais de pareils privilèges avaient été accordés à d'autres abbayes; dans le cours même de la formule, on dit que de semblables concessions avaient été faites à Lérins, à Agaune, à Luxeuil. Pourquoi Marculf n'aurait-il pas employé les chartes concédées à ces derniers monastères? D'ailleurs, dans la charte pour Rebais, on cite encore pour exemple Saint-Marcel de Chalon[3], et ce nom ne se trouve pas dans Marculf : cette omission nous prouve que Marculf n'avait pas sous les yeux l'acte pour Rebais.

De toute façon, Zeumer commet une grave méprise. Il veut que l'évêque Landri du formulaire soit l'abbé de Soignies; en même temps, pour une autre raison que nous examinerons plus loin, il veut que ce formulaire n'ait été rédigé qu'au VIIIe siècle, sûrement après l'année 697. Mais ces deux assertions ne sauraient se concilier. Si les raisonnements des Bollandistes sont exacts, Landri, évêque de Meaux ou évêque de Metz, a dû quitter son siège avant 677, date de la mort de son père Vincent-Madelgaire. Admettons que cette date de 677 soit trop précise; encore est-il sûr que Landri a vécu au VIIe siècle. C'est à cette époque que Soignies, Hautmont, Mons sont sortis du

1. Voir l'introduction de son édition, p. 34, et *Neues Archiv*, t. VI, p. 40. L'opinion de Zeumer a été adoptée sans examen par Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, t. I, p. 612.

2. Pardessus, II, p. 39, n° 275.

3.

Diplôme pour Rebais.	Formule de Marculf.
... quum etiam sub hujus constitutionis norma Agaunensium locum, imoque et monasteria Lirinensium, Luxoviensium, vel basilica domini Marcelli... eatenus fuit sancitum.	*... dum ab antiquitus juxta constitutionem pontificum per regale sanctionem monasteria sanctorum Lyrinensis, Agaunensis, Lossoviensis vel modo innumerabilia per omne regnum Francorum sub libertatis privilegium videntur consistere.*

sol ; c'est à cette époque qu'Aldetrude et Madelberte, sœurs de Landri, vont se former à la discipline monastique à Maubeuge sous la direction de leur tante Aldegonde[1]. Ou le formulaire de Marculf date du VIIe siècle, ou l'évêque Landri, auquel il est dédié, n'est pas l'abbé de Soignies.

Zeumer n'a ainsi trouvé dans le formulaire aucune raison sérieuse pour en placer la composition au diocèse de Meaux ; il semble que les raisonnements que nous avons développés plus haut excluent cette ville. Ni en 622 ni en 633 la cité de Meaux n'a été comprise dans le royaume d'Austrasie ; il est à peu près sûr qu'elle ne fut pas ajoutée à ce royaume en 625[2] ; et, si par hasard elle y avait été unie en 639, à la mort de Dagobert, comme M. Longnon semble le supposer[3], la formule du *leudesamio,* telle que Marculf nous l'a laissée, n'y aurait pu recevoir aucune application : les habitants de Meaux auraient dû à ce moment jurer fidélité au seul Sigebert, et non pas à un roi et « à son fils éminent. »

1. Aldetrude est citée dans la plus ancienne biographie de sa tante Aldegonde, c. 27 : *Aliqua puella de rebus necessariis monasterii curam gerens secus pedes magistrae et amitae suae a cunabulis regulariter nutrita est, nomen Aldetrude.* Aldetrude succéda, d'après la tradition, à sa tante dans le gouvernement de Maubeuge. Une seconde biographie d'Aldegonde, écrite au IXe siècle par un moine de Saint-Amand, Hucbald, mentionne pour la première fois Madelberte, la seconde fille de sainte Waudru et la troisième abbesse de Maubeuge (Bollandistes, janvier, II, p. 1084). Ces deux noms se retrouvent ensuite au XIe siècle dans la *Vita Vincentii* (Bollandistes, juillet, III, 671). On a publié, d'après les archives du chapitre de Maubeuge, un diplôme par lequel Aldegonde aurait donné à son monastère différents biens, un autre par lequel douze chanoines de Saint-Quentin auraient été chargés de desservir l'église de Maubeuge ; Pardessus, II, p. 116, n° 338 et 339. Ces deux diplômes sont manifestement faux : ils ont été fabriqués à l'aide de la seconde vie d'Aldegonde. Notons que, dans la *Vita* la plus ancienne (chap. II), on donne comme oncle à Aldegonde un nommé Landri : ce qui prouve que ce nom existait dans cette famille. La souscription de ce Landri se lit au bas des deux diplômes faux que nous venons de citer.

Nous possédons des biographies d'Aldetrude et de Madelberte (Bollandistes, février, III, 509, et septembre, III, 103 ; cf. Ghesquière, V, p. 157 et 490) ; mais elles sont très postérieures et n'ont aucune valeur historique.

On attribue à Vincent et à Waudru un autre fils : saint Dentlin, qui est mort encore tout enfant et qui est honoré à Rees, au nord de Dusseldorf (province du Rhin), *Vita Vincentii, l. l.* On trouvera une *Vita Dentelini* dans les Bollandistes, juillet, III, 689 ; cf. Ghesquière, IV, 37.

Si beaucoup de détails sur cette famille appartiennent à la légende, il n'en reste pas moins établi que ces personnages ont existé et que leur existence se place vers le milieu du VIIe siècle.

2. Voir l'*Atlas historique* de Longnon, carte de la Gaule en 625.

3. Sur la carte de l'année 638 (lisez 639), M. Longnon attribue la cité de Soissons à la Neustrie, celle de Meaux à l'Austrasie. Nous n'avons pas pu deviner les raisons sur lesquelles il s'est fondé pour établir ce partage.

Nous n'avons trouvé aucune place à Landri au nombre des prélats de Meaux; en revanche, nous pouvons lui faire un rang parmi les évêques de Metz. A Arnulf, l'ancêtre des Carolingiens, avait succédé sur le siège de cette ville Goëric, surnommé Abbon. La *Vita Arnulfi*[1], document contemporain, nous donne ce renseignement, qui est ainsi hors de toute contestation. Goëric-Abbon était encore prélat en 641, une année après qu'Arnulf fut mort dans sa solitude de Remiremont, et il fit à cette date la translation des reliques de son prédécesseur du Saint-Mont à Metz[2]. Peu de temps après, il n'était plus. Il fut remplacé par Godon, honoré au diocèse de Metz sous le nom de saint Gon. Godon est cité dans la charte par laquelle le roi Sigebert fonda, vers 644, le monastère de Cugnon, sur la Semoy, entre Chini et Bouillon[3]. On s'accorde à attribuer à Godon un épiscopat assez court[4]. La liste des évêques de Metz lui donne pour successeur Clodulf, fils d'Arnulf; mais, à cette date et encore quelque temps après, nous trouvons Clodulf au nombre des seigneurs laïques de la cour d'Austrasie. Didier, évêque de Cahors († 654), lui écrit pour le remercier de la manière obligeante dont, à son dernier voyage d'Austrasie, il avait été reçu par lui à la cour, et il profite de la circonstance pour célébrer les hautes vertus d'Arnulf[5]. Vers 648, Clodulf était encore *domesticus* du roi Sigebert, au moment où ce prince céda à Remacle douze milles dans la forêt des Ardennes pour y élever les deux monas-

1. C. 19. Voir l'édition de Krusch dans les *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 440.

2. *Vita Arnulfi*, c. 22, éd. Krusch, p. 442. Sigebert de Gembloux place la mort d'Arnulf en 640; sa translation eut lieu l'année suivante, par suite en 641. Nous nous proposons de discuter ces dates dans un autre travail.

3. Pardessus, II, p. 83, n° 309. Pour la date, voir le raisonnement de Pardessus, p. 84, n. 1.

4. Les listes des évêques de Metz, publiées au tome XIII des SS. de Pertz, p. 305, prétendent qu'il siégea pendant dix ans et deux mois. Mais il ne faudrait pas se fier aux indications données par ces listes, comme l'a fait, par exemple, Bonnell, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 188. Ce ne sont pas des contemporains qui nous ont livré ces chiffres; ils sont le résultat d'un calcul fait par un historien postérieur, qui a essayé de raccorder la chronologie messine à la chronologie générale. Il est de toute évidence que très souvent cet historien s'est trompé. Dans la *Vita Clodulfi*, on attribue à Godon seulement huit années d'épiscopat. *Cui* (Goerico) *item venerabilis Godo subsequutus regimen praesulatus administravit annis octo* (Mabillon, *Acta sanctorum seculi II*, p. 1002). Qu'on ne nous objecte pas que cette *Vita* donne Clodulf comme successeur direct à Godon; l'auteur, qui écrivait au IXe siècle (voir Bonnell, *o. l.*, p. 137), a puisé ce renseignement dans les *Gesta episcoporum Mettensium* et il n'avait pas d'autre document à sa disposition. Sur le culte de saint Gon, voir l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. I, p. 393.

5. Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, IV, 39.

tères de Malmédy et de Stavelot[1]. Pour la première fois, Clodulf nous apparaît comme évêque de Metz en l'année 659. Un moine qui, vers l'an 700, écrivit le livre *De virtutibus sanctae Geretrudis* nous rapporte à son sujet l'anecdote suivante : A Trèves se trouvait une abbesse nommée Modeste; jamais elle n'avait vu Gertrude, la célèbre créatrice de Nivelles, et pourtant elle professait pour elle une vive amitié. Or, un jour qu'elle priait, elle vit une apparition miraculeuse : « Je suis Gertrude, » lui dit le fantôme, « et, à cette heure même, je suis délivrée de la prison de la chair. » Le lendemain, arriva au monastère l'évêque de Metz, Clodulf; Modeste s'enquit auprès de lui pour savoir quels étaient les traits de Gertrude; c'étaient ceux mêmes de l'apparition; l'abbesse put annoncer au prélat que la pieuse vierge avait rendu son âme à Dieu, et Clodulf trouva plus tard qu'elle avait dit vrai. Mais nous connaissons de façon précise la date de la mort de Gertrude : c'est le 17 mars 659; à cette date, Clodulf occupait sûrement le siège de Metz[2].

Entre 644, date où nous trouvons Godon évêque de Metz, et 659, où Clodulf nous apparaît pour la première fois en qualité de prélat, il y a un intervalle assez long; nous pensons que dans cet intervalle Landri a occupé le siège de cette ville. L'ordre des prélats de Metz au VIIe siècle nous semble être le suivant : Arnulf, Goëric-Abbon, Godon, Landri, Clodulf.

Ne nous étonnons point qu'un clerc, originaire de ces régions de la Belgique, ait été élevé sur le siège de Metz. Entre ces contrées et la capitale de l'Austrasie, les rapports étaient fréquents. Souvent des jeunes gens, nés sur ces territoires, se rendaient dans la cité des Médiomatrices pour y recevoir, à l'école épiscopale, une instruction solide. Ainsi en agit, sous le pontificat même de Clodulf, le jeune Trudo; de retour en son pays, il créa le monastère qui porte son

1. Pardessus, II, p. 88, n° 313. Le diplôme n'est pas daté, mais il se place entre 648 et 650. Le don est fait *ex consensu fidelium nostrorum... illustrium virorum Grimoaldi* (Grimoald, maire du palais), *Folcoardi, Bobonis, Adregesili, item Bobonis, nec non et domesticorum Flodulfi* (lisez Clodulfi, notre Clodulf), *Ansigisi* (Anségise, frère de Clodulf, gendre de Pépin l'Ancien), *Bertelini, Gariperti.* En l'année 667, Childéric II, en confirmant à Malmédy et Stavelot cette donation de Sigebert, avec certaines restrictions, rappelle les personnages cités dans le premier diplôme, *cum illustribus viris Grimoaldo, Fucoaldo, Adregisilo, Bobono ducibus, Clodulfo, Angesilino, Gareperto domesticis;* Pardessus, II, p. 146. Voir, sur ce dernier diplôme, Goerz, *Mittelrheinische Regesten*, I, 47, n° 93.

2. *De virtutibus sanctae Geretrudis*, éd. Krusch, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 465. Sur la date de cet opuscule, nous avons adopté les conclusions de Krusch.

nom, Saint-Trond, et il le soumit à l'église de Metz[1]. Ainsi, un peu plus tard, le jeune Chrodegand, né au pays de la Hesbaye, à l'ouest de Liège, vint terminer ses études à Metz[2]; il s'y distingua et fut élevé sur le siège de cette ville, où il aura la gloire de créer l'institution des chanoines. L'histoire de Chrodegand a dû être celle de Landri.

Nous croyons avoir démontré : 1° que le formulaire de Marculf a été écrit en Austrasie; 2° qu'il y a eu vers 650 à Metz un évêque du nom de Landri. Nous concluons : c'est à Landri, évêque de Metz, que le formulaire de Marculf est adressé; ce formulaire a été par suite écrit vers 650.

III.

Si notre raisonnement est juste, nous pouvons expliquer aisément quelques difficultés qui jusqu'à présent ont embarrassé les commentateurs.

Dans la plupart des manuscrits du formulaire, on lit en tête de la préface cette dédicace : « *Domino sancto... ac reverendissimo pape Landerico Marculfus*[3]. » Mais, dans un *codex* de la Bibliothèque nationale, fonds latin n° 2123, écrit au IXe s. par Hatulf et Walafrid (peut-être Walafrid Strabon), on trouve : « *Domino sancto... hac reverendissimo papaae* (sic) *Glidulfo Marculfus*[4]. » Que signifie ce changement? Plusieurs hypothèses ont été faites pour l'expliquer. Comme

1. Nous connaissons ces détails par la *Vita Trudonis*, écrite par le diacre Donatus à la fin du VIIIe siècle et adressée à l'évêque de Metz Angilramne. Voir Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, V, p. I.

2. Voir la *Vita Chrodegandi* dans Pertz, SS., t. X, p. 552. Cette biographie ne date que du Xe siècle; mais l'auteur avait à sa disposition des documents plus anciens, aujourd'hui perdus.

3. Cette leçon est celle des manuscrits de la classe A, suivant le système de Zeumer : ce sont les manuscrits 114 de Leyde, 4627 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, et 10756 du même fonds. Ce dernier *codex*, du IXe siècle, provient de Metz, comme l'indique cette note, au bas du folio 61 r° : *Emi Metis* 1567. Il a appartenu naguère à M. Michel, curé de la cathédrale de Nancy, et a été acheté, après la mort de celui-ci, par la bibliothèque de Paris. Voir Digot, *Histoire d'Austrasie*, t. II, p. 331.

4. Dans le *codex*, une main récente a mis un point sous l'*a* de *papaae*, pour exponctuer cette lettre (fol. 105 v°). Ce manuscrit constitue, d'après Zeumer, la classe B. Nous donnons la leçon exacte du manuscrit que nous avons vérifiée. Knust (*Archiv*, t. VIII, p. 118), Zeumer, dans son édition, ont lu : *hac reverendissimo papa Aeglidulfo*. Mais déjà Sickel (*Die Urkunden der Karolinger*, I, 112, n. 1) a deviné que Knust avait rapporté à tort l'*ae* du mot *papa* au nom propre suivant. Rozière a lu aussi *Glidulfo*.

dans ce manuscrit on trouve mêlées aux formules de Marculf d'autres formules étrangères au recueil primitif, comme quelques formules ont été remaniées ou abrégées, Knust a supposé que Marculf a fait une seconde édition de sa collection et qu'il l'a dédiée à un autre évêque du nom de Glidulf ou Aeglidulf[1]. Mais cette hypothèse doit être écartée. Quelques-unes des formules ajoutées sont sûrement de l'époque carolingienne[2], et Marculf, par suite, ne saurait en être ou l'auteur ou le compilateur. Zeumer croit que cette compilation nouvelle, où sont réunies des formules de Marculf, des *formulae Turonenses*, d'autres encore, a été faite à la fin du VIIIe siècle; le compilateur aurait simplement remplacé le nom de l'évêque Landri par celui d'Aeglidulf[3], et, dans cet Aeglidulf, il est enclin à voir l'évêque de Strasbourg Ailidulfus[4]. Mais il paraît assez surprenant qu'il n'ait pas changé en même temps le nom de Marculf pour le remplacer par le sien propre. Sickel a émis un avis différent. Marculf aurait dédié à la fois son recueil à un grand nombre d'évêques, entre autres à Landri de Paris et à Clidulf ou Clodulf de Metz[5]. Sickel a fort bien vu que Clidulf était notre prélat de Metz saint Clou[6]; mais comment admettre que Marculf ait dit à beaucoup d'évêques disséminés sur tout le royaume franc : « Je n'ai pu écrire d'une façon élégante comme j'aurais voulu; mais j'ai rempli comme j'ai pu, non seulement vos ordres, mais encore beaucoup d'autres choses... *Non solum ea que jussistis, verum etiam multa alia* »? Et

1. *Archiv*, t. VIII, 118-119.

2. Voir la formule de mundebour publiée par Zeumer, p. 111. Cette formule a remplacé dans ce *codex* celle qui se trouvait dans le recueil primitif, 1, 24. Sur la date de cette seconde formule, voir Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, III, 10.

3. *Neues Archiv*, t. VI, 27.

4. Aylidulfus est cité dans le catalogue en vers des évêques de Strasbourg (Pertz, SS., XIII, 322), entre Heddon et Remi; Heddon siégeait encore en décembre 775 (Sickel, K, 55) et semble être mort peu de temps après. La date où Aylidulfus était évêque s'accorderait par suite assez bien avec celle de la compilation. Mais l'identité d'Aeglidulf et d'Aylidulf n'est pas démontrée.

5. *Die Urkunden der Karolinger*, I, 112.

6. Zeumer soutient qu'on ne trouve jamais pour le nom de saint Clou la forme *Glidulfus*. Pourtant, dans la charte octroyée au monastère de Galilée ou de Saint-Dié (Pardessus, II, p. 147), ce nom apparaît sous la forme de Childulfus. Nous avons essayé de démontrer l'authenticité de cette charte, *Annales de l'Est*, t. III, 379. Un autre exemple est plus significatif. La *Vita Amati*, écrite par un moine de Remiremont, vers l'année 670, porte cette dédicace : *Imperiis tuis, beatissime papa Clido, eloquio quidem exiguo, sed voto uberrimo parere disposui* (Bollandistes, septembre, t. IV, p. 102). Dans cet évêque Clido, il faut voir saint Clou, qui pria le moine anonyme d'écrire la vie de celui qui avait entraîné dans la solitude Romaric, l'ami de son père Arnulf.

plus loin : « J'ai réuni ce que j'ai appris des ancêtres selon la coutume du lieu où nous (Marculf et l'évêque) habitons ! » Évidemment, de telles paroles ne sont adressées qu'à un seul personnage. Reste une dernière explication qui nous paraît être la vraie. Marculf dédie d'abord son recueil à son évêque Landri ; puis, quand Landri se fut retiré dans ses monastères du Hainaut, il remplaça son nom par celui de son successeur, Clodulf. C'est cette seconde préface que nous a conservée le manuscrit n° 2123. Quant à la compilation que nous présente ce manuscrit, Marculf y est étranger ; elle est l'œuvre des copistes, qui ont réuni des formules de nature diverse, trouvées dans différents manuscrits [1].

En second lieu, on s'est étonné du grand rôle joué dans notre formulaire par le maire du palais. Le maire du palais est mentionné le premier parmi les assistants du tribunal du roi [2]. Sous son mundebour sont placées les personnes ou les abbayes auxquelles le roi veut assurer une protection spéciale ; il est chargé de prendre en mains leurs procès, soit au tribunal du comte soit à celui du souverain [3]. Lorsque des sujets ont perdu leurs anciens titres de propriété, c'est du maire du palais aussi bien que du roi qu'ils doivent solliciter un diplôme d'*apennis* [4]. Le maire du palais, dit-on, n'avait pas encore une autorité aussi grande au VIIe siècle, et voilà pourquoi Zeumer recule la composition du recueil jusqu'au début du VIIIe siècle [5]. L'ob-

1. Voir la préface de Marculf.

2. Marculf, I, 25.

3. Marculf, I, 24 : *ut sub mundeburde vel defensione inlustris vero illius, majores domi nostri... quietus dibeat resedere.*

4. Marculf, I, 34.

5. Zeumer prétend que le maire du palais n'a pas siégé au tribunal du roi avant 697 : à cette date seulement, il figure dans un jugement rendu par Childebert III en faveur de l'abbaye de Tussonval (Tardif, *Monuments historiques*, p. 31, n° 38). Donc, le recueil serait postérieur à 697. Nous accordons à Zeumer que le maire du palais est mentionné dans le meilleur manuscrit de la formule de Marculf, I, 25. En ce point, il a répondu avec satisfaction, dans le *Neues Archiv*, t. X, p. 383-388, à l'objection que lui avait opposée Ad. Tardif dans la *Nouvelle revue historique du droit*, 1884, p. 563. Mais le reste de l'argumentation de M. Ad. Tardif subsiste. Nous avons dix textes de jugements antérieurs à celui de 697. Mais trois (Tardif, n°s 14, 16 et 17) sont très incomplets, très mutilés ; la liste des assistants a totalement disparu ; un quatrième (Tardif, n° 15) présente une lacune dans l'énumération des assistants au plaid ; dans quatre autres (Tardif, n°s 22, 28, 30, 35), aucun des assistants n'est nommé, le maire du palais pas plus qu'un autre. Enfin, dans deux jugements datés de 692 et 693, de Luzarches et de Valenciennes (Tardif, n°s 32 et 33) et où la liste des assistants est donnée tout au long, on ne trouve pas, il est vrai, le nom du maire du palais ; mais ce maire du palais, Pépin le Moyen (Pépin d'Herstall), était à ce moment occupé à faire la guerre aux Frisons et à leur

jection est peut-être valable pour la Neustrie; mais elle disparaît si nous songeons que notre recueil a été fait en Austrasie vers 650, à une époque où les maires du palais ont acquis, à la suite des minorités des rois, une puissance prépondérante. Précisément à cette date Grimoald, fils de Pépin l'Ancien (Pépin de Landen), y exerçait une autorité presque absolue, au nom de ce jeune souverain Sigebert dont on a fait un saint, tant il était dépourvu des qualités nécessaires à un roi. A quelques années de là, après le décès de Sigebert, Grimoald se croira assez fort pour substituer à la dynastie mérovingienne sa propre race et pour conférer à son fils Childebert le titre royal[1].

Enfin, si nous admettons que notre formulaire a été écrit au diocèse de Metz, un autre détail s'éclaire tout à coup d'une pleine lumière. Th. Sickel a fort bien observé que le recueil de Marculf a servi de modèle aux descendants d'Arnulf devenus maires du palais[2]. Quand, en 741, Charles Martel cède à la basilique de Saint-Denis la villa de Clichy[3], il reproduit l'une des *chartae pagenses* du second livre[4]; quand, en 743, Pépin confirme, par un diplôme daté de Metz, l'immunité à Saint-Vincent de Mâcon[5], il copie, lui roi futur, la formule que Marculf avait indiquée aux souverains mérovingiens[6]. Et nous trouvons une imitation visible de notre recueil[7] dans des jugements que le même Pépin rendit en faveur de Saint-Denis en 747, en 749, en 750[8]. Plus tard, quand les Carolingiens eurent pris le titre de roi, leurs chanceliers se servirent beaucoup de ce formulaire; selon une expression de Sickel, « le travail littéraire de Marculf reçut alors une consécration officielle[9]. » Or, le même critique suppose que les maires d'Austrasie eurent connaissance du recueil, après la bataille de Ter-

duc Ratbod; il avait laissé en Neustrie, pour le représenter, un certain Nordebert (*Liber historiae Francorum*, éd. Krusch, p. 323), et précisément ce Nordebert est mentionné dans nos deux jugements. Ainsi, même en Neustrie, avant 697, le maire du palais assistait au tribunal royal. Et combien son autorité a dû être plus forte en Austrasie, dès le début du VIIe siècle ! Il ne nous reste malheureusement pas de texte de jugement, rendu dans ce royaume, pour être comparé à la formule de Marculf.

1. *Liber historiae Francorum*, éd. Krusch, p. 316.
2. *Beiträge zur Diplomatik*, III, 22; *Die Urkunden der Karolinger*, I, 16.
3. Pardessus, II, p. 380, n° 563.
4. Marculf, II, 6.
5. Pardessus, II, p. 382, n° 568.
6. Marculf, I, 3.
7. Id., I, 25.
8. Pardessus, II, p. 403, 414, 415, n° 589, 603 et 604.
9. *Die Urkunden der Karolinger, l. l.*

try, quand leur autorité se fut étendue sur les bords de la Seine et le diocèse de Paris[1]. Nous, au contraire, nous pensons que ce recueil, dédié à leur parent Clodulf, leur a été immédiatement familier; ils l'ont porté avec eux d'Austrasie en Neustrie; avec eux ils l'ont fait monter sur le trône.

Ainsi, notre hypothèse permet d'expliquer un certain nombre de difficultés que présente le formulaire et elle nous montre pourquoi ce recueil a été adopté par les Arnulfingiens; elle acquiert par suite une nouvelle force et devient plus probante.

IV.

Dans la Vie de saint Colomban, écrite par son disciple Jonas, nous lisons l'anecdote suivante : Colomban s'était retiré avec quelques compagnons dans la solitude des Vosges, près d'un château détruit, nommé Annegray. La vie fut très rude dans ce désert; les solitaires se nourrissaient de l'écorce des arbres et de l'herbe des champs; un jour même il y eut disette complète, et la faim fit sentir son aiguillon. Mais Dieu avertit en songe l'abbé Caramtocus, qui était placé à la tête du monastère de *Salicis*, de la détresse de Colomban et de ses disciples; et aussitôt le pieux abbé se leva, ordonna à son cellérier Marculf de réunir des provisions et de voler au secours des cénobites. Marculf obéit; à l'entrée du désert, au milieu d'un fourré inextricable, on s'égara. Mais tout à coup les chevaux, sans être excités par le fouet, prirent le trot et se rendirent d'eux-mêmes à Annegray. Colomban était délivré de tout péril; il remercia Dieu, bénit Marculf, qui revint par la même route et raconta à tous ce miracle[2].

Colomban était arrivé en Gaule à l'époque où Childebert réunissait les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne (592-596)[3]; il avait obtenu de ce prince la possession de la solitude où il se retira; la scène que Jonas nous raconte se passe sans doute vers l'an 600. Mais quel

1. *Die Urkunden der Karolinger, l. l.*

2. *Vita Columbani*, c. 13 et 14; Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti sec. II*, p. 8 et 9.

3. *Id.*, ch. XII. On y lit : *Pervenit autem fama Columbani Sigiberti regis ad aulam, qui eo tempore duobus regnis Austrasiorum Burgundionumque inclytus regnabat Francis.* Mais *Sigeberti* est ici une erreur évidente pour *Childeberti.* Plus loin, au ch. XXXI, il est encore question, il est vrai, de Sigebert, le roi d'Austrasie, assassiné en 575. Mais il est de toute évidence que tout le passage depuis *Sigebertus* jusqu'à *Theodericus ergo quia* a été interpolé; ce sont des notes chronologiques écrites en marge d'un manuscrit par un copiste et qui plus tard ont passé dans le texte.

est ce monastère de *Salicis* auquel l'abbé Caramtocus est préposé? Ici les avis diffèrent. Mabillon cite le prieuré de Salins dans le Jura[1]; d'autres ont parlé d'un monastère de Saale, dans la vallée de la Bruche, sur le versant oriental des Vosges; mais il n'est pas bien sûr qu'une abbaye ait jamais existé dans cette ville. Nous préférons rechercher l'abbaye de *Salicis* dans la vallée de la Seille, dans la région nommée le Saunois. Or, les *Gesta episcoporum Tullensium* nous apprennent que l'évêque de Toul Autmundus, qui vivait à la fin du VIe siècle, se retira dans une solitude et qu'il y fut suivi par saint Pient, saint Agent et sainte Colombe[2]. Dans cette solitude, une abbaye fut construite qui porta le nom de Saint-Pient. Une pieuse femme, nommée Praetoria, donna ce monastère à l'évêque Eutulanus[3], successeur d'Autmond, et à l'église de Toul. L'abbaye de Saint-Pient était située sur le territoire de Moyenvic; nous supposons qu'avant de prendre le nom de son fondateur elle porta celui de *Salicis*, à cause des salines du voisinage, et qu'après la mort de Pient elle fut gouvernée par Caramtocus.

Mais Moyenvic est situé au diocèse de Metz; bien que le monastère de Saint-Pient eût été conféré peu de temps après sa fondation à l'évêché de Toul, il n'en continua pas moins de dépendre au spirituel des prélats messins. Dès lors, n'est-il pas permis d'identifier le cellérier du monastère de *Salicis* avec l'auteur du formulaire? Cette hypothèse a été défendue dans ce siècle avec beaucoup d'énergie par Digot, dans son *Histoire d'Austrasie* qu'on ne consulte pas assez[4] : nous la reprenons pour notre compte. En 600, Marculf est un jeune moine de Moyenvic; il a dépassé la vingtième année et entre, dans une circonstance mémorable, en relations avec Colomban. Cinquante années environ plus tard, sur le commandement du prélat de Metz, Landri, il compose, pour exercer les débutants, son formulaire; il a à cette date dépassé l'âge de soixante-dix ans; sa main tremble et peut difficilement tenir la plume; ses yeux fatigués lui refusent presque leur service[5]; il nous donne lui-même ces renseignements dans sa préface

1. Voir l'édition de Mabillon, p. 9, n. *a*.

2. *Gesta episcoporum Tullensium*, Pertz, SS., VIII, 634-635.

3. *Praetoria dedit ad praescriptam sedem... abbatiam sancti Pientii, id.*, *ibid.* L'abbé Marchal (*Quelques remarques sur les saints patrons de la paroisse de Moyenvic*) voit à tort dans ces trois bienheureux des saints honorés à Sens, dont le culte aurait été introduit à Moyenvic, à la fin du VIIe siècle, par Gondelbert. Il paraît évident qu'on a fait à tort de Gondelbert, abbé de *Senones*, un évêque de *Sens* à cause de la ressemblance de ces deux noms. Sur Moyenvic, voir encore l'article de Lepage, *les Communes de la Meurthe*, t. II, 84.

4. *Histoire d'Austrasie*, III, p. 325 et ss.

5. Voir la préface.

et il ajoute que son intelligence devient plus lourde, sa pensée plus hésitante. Ici, nous lui demandons la permission de ne pas le croire, car son recueil est fort bien fait; les formules disent juste ce qu'elles doivent dire; les noms propres, les parties accessoires ont été retranchés avec beaucoup de soin; les parties générales seules ont été conservées. En outre, tous ces actes sont, pour qui connaît la langue mérovingienne, d'une clarté parfaite. Sans doute, le style est incorrect; il n'y a plus chez Marculf ni déclinaison ni accord des adjectifs et des substantifs. Mais est-il bien juste de lui en faire un reproche? Marculf a écrit la langue latine telle qu'on la parlait encore de son temps, et peut-être est-ce là aux yeux des vrais historiens et des philologues un mérite de plus.

Nous pouvons donner en quelques lignes la conclusion de ce long article :

1° Marculf a écrit son formulaire au diocèse de Metz, vers 650; il l'a dédié aux évêques Landri et Clodulf, qui se sont succédé sur le siège de cette ville. Ainsi s'explique l'importance prise dans le recueil par le maire du palais; voilà aussi pour quelle raison il a reçu sous les premiers Carolingiens un caractère officiel.

2° Il est vraisemblable que l'auteur du formulaire est le cellérier du monastère de *Salicis,* mentionné par Jonas dans la Vie de saint Colomban.

Ch. Pfister.

UNE NOUVELLE CHRONIQUE DU RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

L'ANONYME DE BÉTHUNE.

Une chronique inédite, écrite en langue vulgaire par un contemporain de Philippe-Auguste, a été signalée récemment par M. Léopold Delisle, qui l'a baptisée du nom de *Chronique d'un Anonyme de Béthune*[1]. Elle n'est connue jusqu'ici que par une seule copie, le

1. *Notices et extraits des manuscrits,* t. XXXIV, 1re partie, p. 365 et suiv. M. Delisle s'est réservé d'étudier ailleurs plus longuement l'œuvre de l'Ano-

n° 6295 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises. Ce beau manuscrit, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle, est venu probablement de Flandre en Angleterre en 1849; c'est à la vente de la collection de feu W. H. Crawford, à Londres, en mars 1891, qu'il a été acquis pour la Bibliothèque nationale. On y trouve, à la suite de la Chronique de l'Anonyme, d'abord la plus grande partie de l'ouvrage connu sous le nom d'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*[1], puis une œuvre en vers qui n'a pas de rapports avec les précédentes.

La Chronique de l'Anonyme de Béthune est une chronique des rois de France, et, conformément à la tradition chère à nos ancêtres du moyen âge, elle commence à la prise de Troie; elle s'interrompt brusquement au début de l'année 1217. M. Delisle a indiqué les sources et la nature de la partie non originale et signalé quelques interpolations curieuses. Je me hâte d'en venir à la partie originale, qui embrasse une longue période du règne de Philippe-Auguste, de 1185 à 1217. Pour les années 1180-1184, de même que pour les quatre siècles qui précèdent, l'auteur s'est contenté de traduire du latin l'*Historia regum Francorum ab origine gentis ad annum 1214*[2]; on sait que cette courte et intéressante chronique a été mise aussi en français par un ménestrel d'Alfonse de Poitiers[3]; la version de l'Anonyme a le mérite d'être plus fidèle et de contenir deux importantes interpolations; l'une est relative au mariage de Philippe-Auguste avec la fille du comte de Hainaut, que notre auteur appelle « une sainte damoisele; » dans l'autre, est mentionnée la présence du fils aîné de Henri II auprès de Philippe-Auguste en 1183 : « ... li jovene rois Henris d'Engletierre, qui Margerite sa soror ot a feme, l'ert venus servir od grant ost. » Avec l'exposé de l'affaire de la succession de Vermandois, commence la partie originale. De 1185 à 1199, l'œuvre de l'Anonyme semble indépendante des autres chroniques connues. La plupart des faits importants de l'histoire de France en cette période sont racontés ou mentionnés d'un style rapide et agréable. Je citerai par exemple la narration de la troisième croisade, où est

nyme, qu'il publiera dans le tome XXIV des *Historiens de France*. En attendant que ce volume paraisse, ce qui ne saurait certainement avoir lieu cette année, j'ai cru bon de signaler avec quelques détails aux lecteurs de la *Revue* l'importance de ce document nouveau.

1. Cet ouvrage a été publié par Francisque Michel pour la Société de l'Histoire de France. Paris, 1840. M. Holder-Egger en a réédité des fragments dans les *Mon. Germ. SS.*, t. XXVI, p. 699 et suiv.

2. Bouquet, t. XVII, p. 424. Cf. ms. 6295 des Nouv. acq. fr., fol. 46 et 46 v°.

3. Ibidem, p. 429.

rapportée avec détails la mort tragique de Frédéric Barberousse[1]. Notre auteur condamne l'attitude des prélats qui, à l'assemblée de Compiègne, « jurèrent parage entre le roi et la roine Englebore, » et il affirme que « tuit cil qui le parage jurèrent morurent puis de laide mort[2]. » La rivalité de Philippe-Auguste et des Plantagenets est exposée d'une façon particulièrement intéressante et vive : « Voirs est que on dist que ja dui orgueilleus ne chevauceront bien un asne. Li rois d'Engletierre ert orgueilleus sor tous homes... Si convint le roi de France soufrir molt d'aversités de cele guerre, car li rois Richars estoit trop riches et de terre et d'avoir asés plus que li rois de France n'estoit. » L'auteur a été frappé de la férocité des combattants et des ravages exercés par les routiers, « trop mal destruiseor de terres. » Il nous donne des renseignements sur Mercadier, sur Cadoc, et aussi sur les archers gallois amenés par Richard Cœur-de-Lion, qui venaient la nuit attaquer les campements français[3]. Je m'arrête : on le voit, sans qu'il soit précisément appelé à modifier l'opinion qu'on pouvait se faire jusqu'ici de cette période du règne de Philippe-Auguste, le court récit de l'Anonyme se recommande cependant à l'historien par des qualités de premier ordre ; il a la valeur d'un témoignage contemporain, et, tout en étant généralement très exact, il ne présente nullement la rebutante sécheresse qui rend la plupart des documents de ce temps si fastidieux à étudier.

A partir de l'avènement de Jean Sans-Terre, notre chronique est étroitement apparentée avec l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*[4]. Ce dernier ouvrage, qui ne devient original qu'à cette même date, est un des plus intéressants qu'on puisse lire sur les vingt premières années du XIIIe siècle et n'a pas été encore utilisé autant qu'il le mérite. L'auteur était évidemment un familier de Robert de Béthune, pauvre cadet de famille au service de Jean Sans-Terre ; jusqu'en 1216, l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* nous donne les plus curieux détails sur la vie de Jean Sans-Terre et spécialement sur ses rapports avec les Flamands. Elle change de caractère dès le moment où ce prince apprend l'heureux débarquement de Louis à Sandwich et fuit vers Douvres (22 mai

1. Fol. 47.

2. Fol. 49. Cf. la légende des tourments infligés par le ciel à l'archevêque de Reims. Voyez Davidsohn, *Philipp II August von Frankreich und Ingeborg*, p. 45. Stuttgart, 1888, in-8°.

3. Fol. 49 v°. Ces détails viennent compléter ceux qu'a réunis Géraud au sujet de Mercadier et des routiers au XIIIe siècle, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 417 et suiv.

4. Fol. 50 v° et suiv. Cf. *Histoire des ducs, etc.*, p. 90 et suiv.

1216)[1]; sans doute, à ce moment-là, Robert de Béthune quitta le service du roi d'Angleterre pour suivre son rival; toujours est-il que dès lors, jusqu'à la paix de Lambeth, l'auteur néglige l'histoire particulière des Plantagenets pour raconter minutieusement, et souvent jour par jour, les gestes du parti français. Les rapports les plus frappants existent entre l'ouvrage inédit dont nous nous occupons et cette Histoire des rois d'Angleterre. Des pages entières de l'œuvre imprimée se retrouvent dans l'œuvre inédite, sous une forme seulement plus concise. Cependant, une différence profonde les sépare, au moins jusqu'à l'année 1216. L'une est une histoire de Jean Sans-Terre; les faits qui ne concernent point spécialement ce roi sont généralement négligés; la bataille de Bouvines est à peine mentionnée. L'autre est une histoire de France, et, si les gestes de Jean Sans-Terre n'ont pas fixé l'attention de l'auteur, en revanche il s'occupe de beaucoup d'événements qui sont omis ou à peine indiqués dans l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*. Il nous donne, par exemple, un récit de la quatrième croisade[2], un résumé très clair des affaires d'Allemagne dont Philippe-Auguste prenait si grand souci[3], une page sur la croisade en Albigeois[4]. Il est bien renseigné sur ce qui se passait à la cour de France, sur ce qu'on y pensait et ce qu'on y disait. Il nous raconte qu'après la paix du Goulet, en 1200, Jean Sans-Terre fut reçu magnifiquement dans le palais de Fontainebleau, dont on lui abandonna la jouissance; les Anglais étaient habitués à boire de la cervoise et non du vin, et l'on fit maintes gorges chaudes en les voyant préférer les plus médiocres crus aux plus célèbres[5]. A l'égard du roi Jean lui-même, la Chronique de l'Anonyme de Béthune est plus ouvertement hostile que l'Histoire des rois d'Angleterre; ce prince est traité de couard et accusé du meurtre d'Artur[6]. Notons que du reste aucun des deux ouvrages ne mentionne la prétendue condamnation de Jean Sans-Terre par les pairs. — Je signale aussi des détails entièrement nouveaux sur l'entrée en chevalerie de Louis de France[7]. — Enfin les rapports de Philippe-Auguste avec les pays du nord de son royaume sont exposés avec un soin tout particulier : notre chroniqueur n'oublie pas de nous parler des alliances de famille que ce prince jugea

1. *Hist. des ducs, etc.*, p. 170.
2. Fol. 51-52.
3. Fol. 53.
4. Fol. 53-53 v°.
5. Fol. 50 v°.
6. Fol. 52 et 53.
7. Fol. 53 v°.

bon de contracter avec des barons de cette région, par exemple avec le comte de Ponthieu, auquel il fit épouser sa sœur, « une molt laide dame[1]. » Il nous expose en détail la façon dont fut acquise définitivement la terre d'Artois, que Nivelon, bailli d'Arras, ne tarda pas à mettre « en servage. » Il nous donne des renseignements pleins d'intérêt sur l'effroyable guerre de dévastation qui ruina l'Artois et la Flandre en 1213-1214 : les Français ne montrèrent pas moins d'acharnement que les bandes anglo-flamandes; nous les voyons saccager les cités ennemies et se retirer avec leur butin après avoir mis le feu aux maisons. Un jour, à Bailleul, l'héritier de Philippe-Auguste faillit périr avec tous ses compagnons dans l'incendie allumé trop promptement; mais, une fois qu'on était en sûreté, c'était un plaisir de regarder derrière soi la ville flamber, et les gens d'esprit faisaient des calembours[2].

Le morceau capital de notre chronique est un récit très ample de la bataille de Bouvines. Selon ce récit, dans l'armée ennemie réunie à Valenciennes figurait un seigneur nommé Galeran de Limbourg, qui avait amené sept cents chevaliers. Frère Guérin fut chargé par Philippe-Auguste d'aller le débaucher; il se rendit à Valenciennes et finit par le décider, à l'aide d'arguments sonnants, à abandonner l'empereur. Le roi de France était à Tournai quand il apprit que les ennemis étaient arrivés à Mortagne. Il décida de battre en retraite, et, dès le lendemain, se retira précipitamment vers Lille; son arrière-garde, où se trouvaient le duc de Bourgogne et les Champenois, fut rejointe par les Flamands à deux lieues de Tournai et dut, par cinq fois, engager des escarmouches pour forcer l'ennemi à reculer. Le roi descendit de cheval près du moutier de Bouvines et se mit à déjeuner avec du pain et du vin. A ce moment, Guérin vint le trouver et lui dit : « Que faites-vous? » — « Bon! dit le roi, je viens de dîner. » — « C'est bien, dit frère Guérin; or, armez-vous, car ceux de là-bas ne veulent nullement remettre la bataille à demain; voyez-les qui viennent sur nous. » Bien qu'il lui répugnât de combattre un dimanche, Philippe-Auguste prit ses armes, et, après avoir prié un instant dans le moutier, « ordena molt sagement et molt seurement son afaire. » Alors commence la bataille; il sera intéressant de comparer le récit de l'Anonyme et celui de Guillaume le Breton; la bravoure du duc de Bourgogne semble avoir été singulièrement exagérée par l'auteur de la Philippide. On remarquera sans étonnement

1. Fol. 52 v°.
2. Fol. 51, 54 et suiv.

que notre chroniqueur ne dit pas un mot des milices communales françaises[1].

Ensuite vient le récit de l'expédition de Louis de France en Angleterre. L'Anonyme de Béthune déclare nettement que Louis fut d'accord avec son père et les conseillers de celui-ci pour entreprendre cette guerre. Dans la narration de la campagne de 1216, il résume l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre.* Cependant, il y ajoute quelques renseignements, concernant par exemple les chevaliers d'Artois qui accompagnèrent Louis outre Manche et certains serviteurs de Jean Sans-Terre, tels que la châtelaine de Lincoln, dame Nicole, qu'il qualifie de « molt engigneuse et malquerans et vighereuse vielle[2]. » Son œuvre s'arrête brusquement, du moins dans le seul manuscrit que nous en connaissions, au milieu de la narration d'un épisode qu'on trouvera raconté tout au long dans l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre,* et que les autres chroniques ont omis ou rapporté avec une inexactitude manifeste[3]. Il ne s'agit pas d'un épisode du siège de Douvres en 1216, comme l'a cru M. Delisle, mais de l'affaire de Rye, qui a immédiatement précédé le premier retour du fils de Philippe-Auguste en France, au mois de février 1217[4]. Le port de Rye ayant été occupé par les troupes de Henri III, Louis accourut pour le reprendre, mais il fut bloqué dans Winchelsea et aurait été réduit aux dernières extrémités, si le prieur du Waast ne lui avait envoyé des secours. Le récit de l'Anonyme de Béthune s'interrompt avant que nous sachions comment Louis de France a été délivré. Comme l'Histoire des rois

1. Fol. 56 v° à 59. Ce fragment a été publié en entier par M. Delisle en appendice à sa notice, p. 385 et suiv. Cf. Lebon, *Mémoire sur la bataille de Bouvines* (Paris, 1835, in-8°); ce travail a été fait d'après toutes les sources alors publiées.

2. Fol. 59 à 63.

3. Voir *Hist. des ducs, etc.*, p. 182 et suiv.; cf. *Annales de Dunstaple* (Annales monastici de Luard, t. III, p. 48), *Annales de Worcester* (Ibid., t. IV, p. 407), *Chron. de Maitros* (p. 130 de l'édit. du Bannatyne Club, 1835), *Chron. de Lanercost* (p. 25 de l'édit. du Bannatyne and Maitland Club, 1839), *De Antiq. legib. liber* (p. 202 de l'édit. de la Camden Society, 1846). Les autres chroniques publiées jusqu'ici ne parlent pas de cet événement. L'historien de Guillaume le Maréchal en a fait un long récit qui diffère sensiblement de celui de nos deux chroniques de Béthune (vers 15761 à 15869); je dois à l'obligeance de M. Paul Meyer de connaître ce poème, dont la première partie, relative au règne de Henri II, vient d'être publiée pour le compte de la Société de l'Histoire de France.

4. D'après une lettre de Henri III du 28 février 1217 (Public Record Office, Pat. I Henry III, membr. 13 dorso).

d'Angleterre est mutilée dans le manuscrit 6295, il est bien probable que l'œuvre de l'Anonyme a subi le même sort et qu'il en a existé des copies plus complètes.

La sèche analyse qu'on vient de lire ne saurait rendre compte de l'intérêt que nous avons trouvé dans la lecture de cette chronique. Elle est écrite d'un style très vif en même temps que précis, deux qualités bien rares à cette époque; en certaines parties, elle affecte même, à un degré moindre que l'Histoire des rois d'Angleterre, mais d'une façon saisissante encore, le caractère d'un témoignage direct, et, bien que l'auteur ne parle jamais de lui-même, on croirait lire les mémoires d'un soldat.

Qui a composé cet ouvrage? M. Delisle a pu aisément prouver qu'il fallait l'attribuer, de même que l'Histoire des rois d'Angleterre, à un Artésien habitant Béthune ou les environs[1]. Indépendamment de passages qui sont communs aux deux chroniques, celle dont nous nous occupons contient en effet maintes mentions relatives à l'Artois et aux seigneurs de Béthune. M. Delisle s'est demandé si l'auteur de notre chronique « ne serait pas un maître Mathieu, clerc de Guillaume de Béthune, lequel, en récompense de ses longs services, reçut de son maître, au mois d'avril 1214, un revenu de douze livres, » et si « les deux ouvrages, la *Chronique des rois de France* et l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre,* ne sont pas, l'un et l'autre, dus à un seul et même auteur. » Pour ma part, il ne me semble pas certain que notre anonyme soit un clerc. La Chronique des rois de France, de même que l'Histoire des rois d'Angleterre, est écrite, non pas en latin, mais en langue vulgaire et sur un ton qui n'est pas celui des historiens ecclésiastiques de l'époque; on ne trouve là nulle trace de l'éducation classique et cléricale qui imprime par exemple aux œuvres de Guillaume le Breton, de Nicolas de Braie et des moines anglais un cachet si particulier. Sans oser m'inscrire en faux contre l'opinion d'un érudit aussi compétent que M. Delisle, je ne puis m'empêcher d'imaginer que l'Anonyme de Béthune pourrait bien être un ménestrel attaché aux seigneurs de cette ville, et qui accompagna Robert de Béthune en Angleterre[2]. En revanche, l'hypothèse que les deux chroniques sont dues à la même plume me semble tout à fait plausible. Après avoir composé son Histoire des rois d'Angleterre, l'auteur aurait eu

1. *Op. cit.*, p. 373 et suiv.

2. Cette hypothèse a du reste été émise par M. Holder-Egger au sujet de l'auteur de l'Histoire des rois d'Angleterre (*Mon. Germ.*, t. XXVI, p. 699 et suiv.).

l'idée d'élever un monument analogue aux rois de France; en écrivant les annales du règne de Philippe-Auguste, il aurait mis à profit bon nombre des informations de première main déjà utilisées dans son premier ouvrage et y aurait ajouté les grands faits de l'histoire de France, sans compter quelques anecdotes omises dans l'œuvre antérieure.

On ne voit pas que notre Anonyme ait consulté des ouvrages contemporains[1]; une seule fois il cite un témoignage écrit : après avoir énuméré les chevaliers qui ont pris part à la quatrième croisade, il déclare omettre « maint pluisor preudome dont li livres ne parole pas[2]; » ce *livre* doit être une de ces listes qu'on faisait circuler au moment où l'on prêchait la croisade[3]. — Quant à l'époque de la rédaction, il me semble impossible de la fixer à une année près; l'ouvrage n'a évidemment pas été écrit au jour le jour; il faut se rappeler que l'auteur a utilisé, dans la partie non originale de son œuvre, l'*Historia regum Francorum,* composée elle-même dans les dernières années de la vie de Philippe-Auguste. En outre, dans le passage relatif à l'assemblée de Compiègne, que j'ai cité plus haut, notre Anonyme parle de la *laide mort* de tous les prélats qui se prononcèrent pour le divorce du roi; or, le dernier survivant de ces prélats, Étienne, évêque de Noyon, est mort le 1er septembre 1221[4]; le passage en question, s'il n'a pas été écrit au hasard, a donc été rédigé postérieurement à cette date. M. Holder-Egger pense que l'Histoire des rois d'Angleterre a été composée en 1220 ou peu après; je suppose que la Chronique des rois de France est légèrement postérieure et date de l'extrême fin du règne de Philippe-Auguste ou du règne de Louis VIII.

M. Delisle a signalé les rapports qui existent entre le récit de l'Anonyme et la compilation du XIVe siècle intitulée : *Istore et croniques de Flandre*[5]. J'ai recherché si notre auteur n'avait pas été

1. Je rappelle que mon examen porte seulement sur la partie embrassant les années 1185 à 1217.

2. Fol. 51 v°.

3. M. Delisle, *op. cit.*, p. 378, a remarqué que l'Anonyme donne la même liste que Villehardouin.

4. Gams, *Series episcoporum*, p. 590; voy. la liste de ces prélats dans Davidsohn, *op. cit.*, p. 43 et suiv.

5. Édit. Kervyn de Lettenhove, dans *Coll. des chron. belges*, 1879-1880; voy. t. I, p. 104 et suiv.; les emprunts à l'Anonyme sont constants. Pour Bouvines, par exemple, le compilateur s'est contenté de transcrire le récit de l'Anonyme tout en le défigurant; c'est ainsi qu'il y a introduit la ridicule anecdote des soupes que Philippe-Auguste aurait fait manger à ses chevaliers avant la bataille.

pillé aussi par Jean le Long et par Jacques de Guyse, qui ont écrit tous deux à la fin du XIVe siècle. Jean le Long ne paraît avoir connu l'ouvrage de l'Anonyme que par l'intermédiaire des *Istore et croniques de Flandre*[1]; quant à Jacques de Guyse, il a certainement eu entre les mains l'Histoire des rois d'Angleterre, qu'il copie souvent servilement; mais je ne vois pas qu'il ait utilisé la Chronique des rois de France[2]. Il semble donc que, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'à ce jour, cette chronique soit restée dans l'oubli. J'espère avoir démontré qu'elle méritait un autre sort. Bien qu'on n'en soit plus à compter les services rendus par M. Delisle à la science, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire lui seront reconnaissants d'avoir su acquérir un si précieux manuscrit et d'en avoir le premier dévoilé l'importance.

Charles PETIT-DUTAILLIS.

1. *Ex Joannis Iperii Chronico Sythiensi Sancti Bertini*, dans Bouquet, t. XVIII, p. 593. Cf. *Mon. Germ.*, t. XXV, p. 736, édition fragmentaire.
2. *Annales de Hainaut*, édit. du marquis de Fortia, t. XIV.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Bibliographie et publications de textes. — Depuis notre dernier Bulletin, quatre nouveaux volumes ont paru du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* (Paris, Plon, in-8°). En premier lieu, le tome XV de la série consacrée aux départements, renfermant l'inventaire des collections de la bibliothèque de Marseille, par M. l'abbé Albanès; si les volumes anciens y sont peu nombreux et de mince importance, par contre, on y trouve beaucoup de recueils utiles à consulter pour l'histoire du sud-est de la France; le tome VI de l'Arsenal, par M. Henri Martin, complète l'inventaire de cette riche collection, la plus importante de France après celles de la Bibliothèque nationale; il reste à publier un volume de table et un volume d'introduction. M. Fr. Funck-Brentano, de son côté, a mis au jour la première partie de son inventaire des archives de la Bastille, soit la description sommaire des 12,725 dossiers composant ce fonds important; dans un second fascicule, l'auteur donnera la table de tous les noms cités dans ces dossiers, travail considérable et particulièrement difficile. Enfin, après bien des retards qu'on ne saurait lui imputer, l'auteur du présent Bulletin a pu donner la table des trois volumes du catalogue des manuscrits de la Mazarine, publiés depuis 1885; un fascicule, en préparation, renfermera des notices sommaires sur les fonds mis à contribution pour former cette collection importante, et quelques additions et corrections indispensables. Depuis sept ans, trente volumes de la collection ont été publiés; encore quelques années d'efforts et cette utile entreprise sera heureusement terminée. Rarement publication officielle aura été aussi rapidement exécutée et dans des conditions aussi extraordinaires de bon marché et de perfection relative.

De son côté, M. Hauréau, membre de l'Institut, continue l'impression de ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*[1]; les tomes III et IV viennent de paraître à

1. Paris, Klincksieck, in-8°.

quelques mois d'intervalle; l'auteur se hâte, pour faire profiter la science de toutes les notes réunies par lui durant de longues années. Le sujet est aride, mais M. Hauréau sait présenter avec art et agrément toutes ces notions de détail, et, en parcourant ces analyses de sermons et de traités scolastiques, on apprend à mieux connaître et à apprécier plus équitablement les clercs du moyen âge. Victimes d'une instruction trop didactique et trop sèche, ils n'ont pas su donner à leurs idées une forme attrayante, mais ils ont eu des idées et ont su à leurs heures être originaux et piquants. Si les vues d'ensemble leur manquaient, ils savaient du moins observer, et les sermonnaires, satiriques virulents, pouvaient encore, en dépit d'un jargon barbare et d'une langue pour ainsi dire moisie, tracer de jolis tableaux de mœurs et semer çà et là des réflexions morales vraies et fines. Ce sont un peu des perles qu'il faut chercher dans le fumier d'Ennius; tout le monde n'a pas ce courage; félicitons et remercions d'autant plus fort le savant académicien.

MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein viennent de mettre au jour la deuxième partie de leur manuel bibliographique : *les Archives de l'histoire de France*[1]. Il renferme le catalogue des archives municipales, celui des archives hospitalières, enfin, département par département, l'indication des archives diverses : administrations publiques, établissements religieux, notaires, familles, etc. Grâce à une rédaction concise, les auteurs ont pu accumuler dans ces trois cents pages une masse énorme de renseignements de toute espèce. Ils n'ont pas eu la prétention d'être absolument complets; aux érudits provinciaux il appartiendra de signaler les lacunes et de rectifier les menues erreurs inévitables en pareille matière. Dès maintenant, on peut affirmer que jamais enquête générale sur les sources manuscrites de l'histoire de France n'a été faite avec tant de soin et de patience. Un dernier fascicule, que les auteurs ont dès maintenant mis sous presse, contiendra des notices sur les archives étrangères renfermant des fonds relatifs à l'histoire de France et sur les documents conservés dans les bibliothèques européennes. Des tables des noms et des matières rendront plus facile l'usage de ce vaste répertoire.

M. Paul Meyer vient de publier le premier volume de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*[2]. On attendait impatiemment l'apparition de ce curieux poème, dont M. Meyer avait déjà donné quelques fragments; notre collaborateur et ami, M. Ch. Bémont, saura mieux que nous en faire ressortir l'intérêt au point de vue historique, car il n'y

1. Paris, Picard, 1892, in-8°, p. 305-608.
2. Société de l'Histoire de France. Paris, Laurens, in-8°, 366 p.

est parlé de la France que par rapport à l'Angleterre; mais nous devons noter dès à présent l'importance de l'œuvre du trouvère anonyme pour l'histoire des mœurs. C'est une peinture excellente et pittoresque de la vie d'un grand baron au XIIe siècle. Les chroniqueurs latins, peu mêlés d'ordinaire à la vie du siècle, sont généralement secs et concis; la plupart n'ont vu et noté que les événements eux-mêmes, sans chercher à peindre le milieu dans lequel se mouvaient les acteurs de la scène historique. Plus frivole, le poète s'en tient à l'aspect extérieur des choses; écrivant pour des chevaliers, des barons, il s'attache moins à raconter les négociations qu'à décrire des tournois, à raconter de beaux faits d'armes. C'est en un mot une chanson de geste, ayant pour objet, non plus des événements imaginaires, mais des faits réels; le poète n'est pas sans talent, il sait poser ses personnages, les faire parler et les faire agir; la forme est bien un peu prolixe et le rythme parfois monotone, mais il y a du trait et de la passion. En un mot, ce texte, jusqu'ici ignoré, est à la fois une œuvre historique importante et un remarquable poème[1].

Signalons également, mais pour l'histoire du XIVe siècle, le tome VII des *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, publié pour la Société des anciens textes par M. G. Raynaud[2]; les six premiers volumes avaient été édités par feu le marquis Queux de Saint-Hilaire. Au milieu de beaucoup de pièces morales et amoureuses, on doit y noter quelques morceaux d'un intérêt historique plus direct : épithalames, invectives sur le temps présent, pièces de circonstance sur la peste, le schisme, les troubles du royaume, etc. Beaucoup de ces poésies portent une date et méritent d'être consultées par les historiens comme d'être lues par les amateurs de vieille poésie.

Le *Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae,* publié par M. l'abbé Ul. Chevalier[3], dont la première partie seule vient de paraître, est un cartulaire factice; l'éditeur donne le texte ou l'analyse de 106 pièces, des années 1039-1220, d'après les originaux conservés aux archives de la Drôme, les anciennes copies, un répertoire d'Eusebi, assez moderne, semble-t-il, et enfin les imprimés. L'édition est faite avec le soin méticuleux apporté par M. Ul. Chevalier à ses moindres publications; quand il s'agit d'actes dont les originaux ont disparu, les moindres variantes sont relevées; parfois l'éditeur a dû se contenter d'analyses anciennes, qui sont alors reproduites

1. L'édition de M. P. Meyer se composera de trois volumes, deux renfermant le texte et le vocabulaire, un troisième l'introduction historique et littéraire, la traduction abrégée avec notes et la table.

2. Paris, Didot, in-8°.

3. Valence, J. Céas, 1891, in-8°, 128 p. (*Cart. dauphinois*, t. IX, 1re livraison.)

in extenso. Un deuxième fascicule renfermera la suite du chartrier de Saint-Ruf, les tables et l'introduction. Cet ordre ayant possédé des biens dans la France entière, les actes réunis par l'éditeur n'intéressent pas seulement le Dauphiné; on y trouve notamment plusieurs pièces sur la Saintonge et le Poitou, le Languedoc, le Lyonnais, le Berry, etc.; une bulle-pancarte d'Innocent III, de 1206, énumère ces possessions, qui étaient éparses un peu partout, en France, en Italie et même en Espagne.

D'un intérêt beaucoup plus restreint est le *Cartulaire de Notre-Dame de Bourbourg,* publié d'après les notes de M. Ignace de Coussemaker, par M. A. Bonvarlet[1]. Cette abbaye, fondée au début du XIIe siècle par la comtesse de Flandre, Clémence, possédait de grands biens dans le département actuel du Nord, vers Dunkerque et la côte occidentale. Le premier éditeur du recueil est mort sans avoir achevé sa publication, à peine s'il a pu corriger une partie des épreuves; de là certaines imperfections et quelques fautes. M. Bonvarlet a remédié en partie aux unes et aux autres, sans dissimuler qu'il n'était pas certain d'avoir tout corrigé. Le premier volume du Cartulaire de Bourbourg renferme un certain nombre de chartes inédites du XIIe et du XIIIe siècle, assez intéressantes, mais la suite se compose de textes souvent de faible importance; sur 418 pièces réunies par M. de Coussemaker, 244 sont postérieures à l'an 1400, et la pièce la plus ancienne de l'appendice date de 1556. Cette simple remarque prouve que le recueil sera consulté principalement par les érudits locaux et qu'il présente un intérêt assez faible pour l'histoire générale.

Fidèle au programme tracé dès le début, la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* publie à la fois des chroniqueurs et des recueils de textes administratifs ou politiques; cette seconde série, qui compte déjà plusieurs volumes dus à MM. Thévenin, Langlois et Cosneau, vient de s'augmenter d'un recueil préparé par M. Jacqueton, aujourd'hui conservateur-adjoint à la Bibliothèque-Musée d'Alger, recueil composé de *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier*[2]. Les beaux travaux de M. Vuitry ont contribué à faire connaître cette branche de l'administration publique au temps des premiers Valois, et M. de Beaucourt, dans sa grande Histoire de Charles VII, a étudié les réformes de ce prince; mais, sur le régime

1. *Un cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Bourbourg.* Lille, Ducoulombier, 1882-1891, 3 vol. in-8°, comptant XII-582 et 108 p.

2. Paris, Picard, XXXII-324 p.

financier de la France sous Louis XI et les rois suivants jusqu'à François Ier, on ne possédait jusqu'ici que les études de détail de M. Spont. Le recueil de M. Jacqueton permettra aux professeurs, aux élèves et aussi aux érudits de se rendre un compte plus exact de la levée et de la répartition des impôts et de l'établissement du budget durant les soixante dernières années du xve siècle et les vingt premières du xvie. Le sujet est obscur, les textes difficiles à réunir, et pourtant c'est de cette époque que datent les premiers rouages de l'administration financière de l'ancien régime. Le recueil de M. Jacqueton renferme dix-sept ordonnances et modèles d'actes compris entre 1443 et 1518, deux traités techniques, dont l'un, le *Vestige des finances*, a joui d'une grande vogue au xvie siècle, des extraits de deux formulaires à l'usage des officiers royaux, enfin des listes des élections et des recettes, des greniers à sel et des officiers supérieurs des finances; ces listes ont été dressées par M. A. Spont. Une courte introduction résume les traits principaux de cette organisation assez compliquée et explique les termes les plus fréquemment employés dans les ordonnances financières de la fin du moyen âge. L'éditeur, bien entendu, s'est montré très sobre de renseignements sur l'origine et les transformations de chaque taxe et de chaque office. Le volume de M. Jacqueton rendra, croyons-nous, beaucoup de services et sera utilement consulté par les historiens.

On a souvent signalé ici même l'intérêt que présentent les comptes municipaux pour l'histoire générale, aussi bien que pour celle des institutions et des mœurs. Ceux de la petite ville de Riscle, en Gascogne, publiés par MM. Parfouru et Carsalade du Pont[1], n'échappent pas à la règle; le second fascicule, qui vient de paraître, embrasse les années 1485 à 1507, c'est-à-dire une époque des plus troublées pour cette partie de la France méridionale. L'Armagnac se trouve alors dans une situation ambiguë; il a plusieurs maîtres également gênants; le roi d'abord, qui surveille jalousement cette province turbulente; le sire d'Albret, qui s'est fait donner la garde du pays et qui entend bien ne plus lâcher cette riche proie; enfin l'héritier légitime, Charles d'Armagnac, prince faible et presque imbécile, qui passe sa vie en prison. A ces causes de trouble, ajoutons les guerres privées, auxquelles les barons du Midi n'ont pas encore su renoncer, et le passage des gens d'armes; la condition du pays est en somme assez misérable. Tous les événements, grands et petits, qui se passent dans ce coin de la France, les guerres exté-

1. Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507 (*Archives historiques de la Gascogne*, fasc. 12 et 14). Paris, Champion, 1892, in-8°.

rieures et les expéditions du suzerain se traduisant par de nouvelles dépenses, les comptes de Riscle donnent, pour ainsi dire, un résumé fidèle de l'histoire durant ces vingt-deux ans. Notons encore mille traits de mœurs curieux : détails sur la vie quotidienne d'une bourgade perdue, présents offerts aux grands personnages, descriptions de cérémonies religieuses, apports de nouvelles du dehors, travaux publics et d'assainissement, réglementation des marchés, etc. Les éditeurs ont copieusement annoté les extraits donnés par eux; une table des noms de lieux et de personnes, un glossaire, que les personnes peu familiarisées avec le dialecte du pays trouveront peut-être trop sommaire, terminent et complètent cet intéressant recueil.

Histoire générale. — La Révolution française a en droit et en fait aboli les tenures perpétuelles et les contrats à durée indéfinie; c'est là du moins un des principes les plus constants et les plus généralement acceptés de notre nouveau droit. Un petit pays du nord de la France, le Santerre (dans le département de la Somme), a pourtant su sauver du naufrage des anciennes institutions une coutume assez bizarre qu'on appelle *le droit de marché,* et en vertu duquel les fermiers détiennent à perpétuité et héréditairement les biens loués par eux. Ce droit, qui partage ainsi la propriété entre le propriétaire et le possesseur du sol, était, dès la fin du XVIIe siècle, au moment où il apparaît dans les actes officiels, considéré comme un abus par les pouvoirs publics; il n'en a pas moins subsisté, en dépit de tous les actes législatifs, et, s'il tend à disparaître aujourd'hui, cela tient moins aux efforts des tribunaux qu'aux changements amenés par la grande culture industrielle. Cette curieuse épave du temps passé a naturellement exercé la sagacité de plus d'un historien juriste, les uns défendant le *droit de marché* comme favorable aux cultivateurs, les autres l'attaquant avec véhémence comme nuisible à la propriété rurale. Après beaucoup d'autres, M. Lefort, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, vient de reprendre l'examen de la question et développe, dans un intéressant ouvrage, un mémoire lu par lui, en 1876, devant l'Académie des sciences morales[1]. L'auteur est naturellement hostile en principe au *droit de marché,* sans pourtant méconnaître les réels avantages du système. Sur l'origine même de cette singulière coutume, il ne paraît pas être arrivé à une conclusion bien arrêtée; il rejette avec infiniment de raison les théories émises avant lui, et suivant lesquelles le *droit de marché* daterait des invasions germaniques ou serait un développement du contrat d'emphytéose;

1. *La condition de la propriété dans le nord de la France. Le droit de marché.* Paris, Thorin, 1892, in-8°, VII-223 p.

mais peut-être accepte-t-il trop facilement les assertions des ministres de Louis XIV. Ceux-ci ne voyaient, dans le *droit de marché,* qu'une usurpation des fermiers, une conséquence des longues guerres qui avaient désolé les confins de l'Artois et de la Picardie, guerres à la suite desquelles beaucoup de propriétaires urbains auraient fini par se désintéresser de l'exploitation de leurs domaines, laissant ainsi les fermiers disposer à leur gré des terres affermées. Ce serait là un fait unique et bien remarquable. Pour en affirmer l'existence, il faudrait n'avoir trouvé aucune trace du *droit de marché* dans les baux du XVe et du XVIe siècle; or, quel érudit pourra jamais se flatter d'avoir lu tous les actes de ce genre passés depuis la fin du moyen âge? Quoi qu'il en soit de ce point particulier, le *droit de marché* existe encore aujourd'hui, et, pour l'extirper et rendre aux propriétaires la plénitude de leurs droits, le pouvoir central aurait à faire un effort mal proportionné avec le résultat à atteindre. Le nombre des terres soumises à cette charge diminue de jour en jour; pour activer ce mouvement, serait-il sage de provoquer un soulèvement du pays ou des crimes agraires comme ceux que les deux derniers siècles et le présent ont trop souvent vus? Tout homme de bon sens répondra non. Quelle qu'en soit l'origine, le *droit de marché* disparaîtra devant le développement de la culture industrielle et devant le progrès des idées modernes; mais l'extirpation de cette coutume, si elle doit être un bien pour l'ensemble du pays, ne laissera pas de causer plus d'un tort à bon nombre de familles rurales.

En éditant les *Statuts des Universités françaises,* que la *Revue historique* a annoncés dans deux des précédents cahiers, M. Marcel Fournier donnait au public les pièces justificatives d'un ouvrage considérable, dont un volume paraît aujourd'hui. Cet ouvrage, intitulé : *Histoire de la science du droit en France*[1], se composera de deux parties indépendantes; dans la première, l'auteur compte étudier les origines de la science et de l'enseignement du droit en France, depuis les invasions jusqu'au XIIe siècle; la seconde sera consacrée à l'histoire de cette même science, du XIIIe au XVIe siècle, et à celle de l'enseignement du droit dans chaque université. L'ouvrage comptera quatre volumes, dont le tome III, premier paru, est consacré aux universités suivantes : Orléans, Angers, Toulouse, Montpellier, Avignon, Orange, et à un certain nombre de *studia* secondaires du midi ou du nord de notre pays. Chacun des chapitres est divisé en cinq paragraphes, renfermant, le premier, les généralités de l'histoire de l'université (bibliographie); le deuxième, l'administration et le

1. Paris, Larose et Forcel, 1892, in-8°, XIV et 743 p.

personnel (organisation intérieure, administration et budget); le troisième, l'organisation de l'enseignement du droit; le quatrième, des listes des professeurs de droit; enfin, dans le cinquième paragraphe, l'auteur étudie l'influence de l'enseignement de chaque université sur la science du droit.

Ce plan, on le voit, est méthodique et commode; il expose l'auteur à des répétitions, certains traits étant communs à plusieurs universités, mais il serait peut-être injuste d'insister sur ce léger défaut. Si le tome III parait avant les précédents, c'est que l'auteur a tenu, non sans raison, à remonter du particulier au général. Quand il aura ainsi étudié l'histoire intime de chaque université, il pourra d'autant plus aisément conclure et donner à l'appui de ses conclusions des exemples variés. Pour le moment, il nous donne le résumé de ses recherches sur chacun des corps enseignants cités plus haut, et on doit reconnaître que la plupart de ces chapitres renferment beaucoup de points de vue nouveaux et de rectifications de détail aux ouvrages anciennement parus. Pour ne citer que deux exemples, la notice sur l'université de droit de Montpellier nous a paru plus complète et plus exacte que celle de feu Germain, publiée en tête du cartulaire de cette université, et le chapitre consacré à Toulouse est beaucoup plus étendu et plus précis que le travail consacré par l'auteur du présent bulletin à l'histoire de ce corps au XIVe siècle. M. Fournier a eu à sa disposition une masse énorme de documents, qui nous avaient fait défaut; il a pu heureusement combler certaines lacunes de notre mémoire et développer l'exposé historique que nous avions volontairement négligé d'aborder [1].

Ces éloges, que nous croyons mérités, nous mettent d'autant plus à l'aise pour adresser à l'auteur quelques observations; en général, l'exposé aurait gagné à être un peu resserré; de plus, certaines parties, notamment l'énumération des sources manuscrites et imprimées, auraient dû être imprimées en caractères différents et plus compacts; enfin, à notre avis, M. Fournier devrait renoncer aux citations latines souvent fort étendues, qui interrompent parfois fort désagréablement son exposition personnelle. La langue des passages rapportés est exécrable, prétentieuse et incorrecte; une analyse précise aurait remplacé le plus souvent avec grand avantage ces longs extraits. Ce sont là, on le voit, de légères critiques, portant plutôt sur la forme que sur le fond; l'histoire des différentes universités nous a

1. Dans la préface, M. Fournier répond très vivement aux critiques dirigées par le P. Denifle contre la publication des *Statuts*. La *Revue historique* n'ayant pas à prendre parti dans la querelle, il suffira de la signaler en passant.

paru en général nouvelle et sûre; citons seulement les pages relatives à celle d'Orléans avant la prétendue bulle de création de Clément V, le passage où M. Fournier apprécie à sa juste valeur le témoignage de Jean de Garlande sur les débuts de celle de Toulouse, enfin l'exposé de la lente formation de la faculté de droit de Montpellier, depuis l'arrivée de Placentin vers 1160 jusqu'à la bulle de Nicolas IV en 1289.

Sous ce titre, un peu énigmatique au premier abord, *Enquêtes et procès*[1], M. P. Guilhiermoz étudie dans le détail la procédure en usage dans le Parlement de Paris au XIVe siècle. Ce grand corps était, à cette époque, représenté officiellement par la Grand'Chambre, la *curia* par excellence, mais le plus souvent les arrêts rendus par cette chambre avaient été précédés d'une longue procédure, d'une enquête testimoniale, et, cette enquête, c'était une autre chambre du Parlement, la *camera inquestarum*, qui avait dû y faire procéder, nommer les commissaires, enregistrer les dires des parties et recevoir les témoignages à l'appui de ces dires. Or, au XIVe siècle, bien peu de procès pouvaient être jugés sur un simple exposé de l'affaire, la plupart portant sur des faits matériels allégués par une des parties, niés par l'autre, et de la vérité desquels il fallait s'enquérir. De là le rôle prépondérant de la chambre des enquêtes, rouage essentiel du Parlement, moins en lumière que la Grand'Chambre, mais beaucoup plus important que cette dernière.

Les sources utilisées par l'auteur sont, d'une part, deux traités anonymes, mais certainement dus à un maître de la Chambre, écrits vers 1337; l'un a été intitulé par M. Guilhiermoz *Style de la Chambre des enquêtes*, l'autre, moins étendu, *Style des commissaires du Parlement*. Ces deux traités, fréquemment cités et copiés par les plus célèbres praticiens du XIVe et du XVe siècle, sont publiés en appendice à l'ouvrage. D'autre part, M. Guilhiermoz a copié dans les registres du Parlement quantité d'actes, qu'il imprime à titre d'exemples, et qui nous font connaître les différentes phases de la procédure par enquête. Les deux styles, avec leurs suppléments, énoncent les règles que la pratique avait enseignées à leurs auteurs, magistrats experts; les actes du Parlement, recueillis par M. Guilhiermoz, nous montrent ces règles appliquées par le Parlement. Signalons encore dans l'appendice les *Évangiles* ou listes de causes dressées par les premiers

1. *Enquêtes et procès*. Étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle, suivie du *Style de la Chambre des enquêtes*, du *Style des commissaires du Parlement* et de plusieurs autres textes et documents. Paris, Picard, 1892, gr. in-8°, XXXII et 646 p.

greffiers du Parlement de Paris, Pierre de Bourges et Jean du Temple, et un texte tout nouveau de la fameuse ordonnance de 1278, la première qui ait réglé la procédure de la cour du roi.

En tête du recueil et sous le titre trop modeste d'*Introduction*, M. Guilhiermoz fait l'histoire de la procédure par écrit au Parlement durant le XIVe siècle. On y voit la cause introduite par plaidoirie devant la Grand'Chambre, renvoyée par elle à la Chambre des enquêtes; les parties fournissent alors leurs articles dont la forme est soigneusement réglée, et la Chambre, après examen de ces articles, nomme des commissaires. Ceux-ci partent pour la province; le plus souvent ce sont des membres du Parlement même, qui acceptent volontiers ces missions fructueuses; arrivés sur les lieux, ils procèdent à l'enquête, reçoivent les témoignages sur chaque article, examinent les *reproches* faits par chaque partie aux dires de la partie adverse; enfin l'enquête est close, et ils reviennent à Paris, munis de bon nombre de sacs de parchemins. La Chambre des enquêtes est de nouveau saisie de l'affaire; elle commence par examiner l'enquête et voir si elle peut être reçue à juger; puis, nouvelles exceptions des parties, non plus sur les faits eux-mêmes, mais sur l'enquête faite; parfois celle-ci est jugée imparfaite, et il faut la compléter, parfois encore elle est purement et simplement rejetée. Mais écartons cette dernière hypothèse, trop fâcheuse pour les parties : l'enquête a été admise; il s'agit maintenant de préparer le jugement; les pièces sont remises à un rapporteur qui les lit, en extrait les faits principaux, recueille les opinions et propose une rédaction à ses confrères; ceux-ci l'examinent, délibèrent, et enfin, jour heureux, mais trop longtemps attendu, le jugement est solennellement prononcé en la Grand'Chambre. On voit que cette procédure par écrit, établie pourtant dans l'intérêt des plaideurs, ne laissait pas d'être assez compliquée. Les tribunaux modernes ont hérité en partie de ces formalités longues et coûteuses; mais, pour achever le tableau, n'oublions pas la lenteur et la difficulté des communications au moyen âge, la vénalité des juges-commissaires, leur paresse, et on comprendra pourquoi, alors plus encore qu'aujourd'hui, tout procès pouvait passer pour une calamité.

Rédigé avec soin, avec précision, le travail de M. Guilhiermoz fait admirablement connaître la procédure du Parlement de Paris au XIVe siècle. L'auteur aime évidemment son sujet; il est vrai que ces questions de procédure sont d'une haute importance pour l'histoire du moyen âge, et les nombreux érudits, qui n'en ont point fait une étude particulière, sauront gré à l'auteur des *Enquêtes et*

procès d'avoir débrouillé à leur intention cette matière aride et compliquée.

Depuis quelques mois, cas extraordinaire, nous n'avions eu à signaler aucun nouvel ouvrage sur Jeanne d'Arc. Que nos lecteurs se rassurent, en voici deux que nous recevons en même temps. D'abord une brochure de M. J. Doinel, archiviste du Loiret : *Jeanne d'Arc telle qu'elle est* [1]. L'auteur entend démontrer que tout dans la légende de la sainte fille est vrai, et vrai d'une vérité objective; les historiens rationalistes, et à leur tête Quicherat, tout en reconnaissant la sincérité parfaite de l'héroïne, n'attribuent aucune réalité aux apparitions et aux voix qui déterminèrent son départ de Domrémy; M. Doinel regarde cette distinction comme injurieuse pour Jeanne d'Arc; à son gré, Jeanne a entendu réellement les voix, les saints et les saintes lui sont apparus. Ainsi posée, la question n'est plus du ressort de l'histoire; la foi s'affirme et ne peut être discutée. Il faut toutefois protester contre l'épithète d'*irrévérencieuse* appliquée par M. Doinel à quelques-unes des explications de Quicherat; jamais catholique convaincu n'eut plus de respect pour la Pucelle d'Orléans que ce grand esprit; mais ne peut-on admirer le courage et le dévouement de Jeanne sans s'interdire de chercher les causes de ces vertus héroïques? — Le second ouvrage sur Jeanne d'Arc dont nous ayons à rendre compte est dû à M. F. Rabbe [2]. L'auteur, après avoir lu le remarquable essai de M. J. Darmesteter sur Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise, n'a pas jugé inutile d'étudier la question dans le détail. Le volume se compose en grande partie d'extraits de poètes et d'historiens anglais depuis le xve siècle jusqu'à nos jours. En plein xviie siècle encore, Jeanne est représentée par eux comme une sorcière de mauvaises mœurs justement punie par le sage Bedford. L'orgueil national, qui souffre encore de ces vieilles défaites, l'esprit puritain, qui voit dans la Pucelle un instrument du monachisme, tout se réunit pour maintenir cette opinion ridicule. A peine quelques-uns osent-ils émettre certains doutes et prononcer quelques paroles de pitié. Le premier, Thomas Fuller, en 1662, formule des réserves sur le caractère diabolique de la mission de Jeanne. Cent ans plus tard, Guthrie, dans son histoire d'Angleterre, cherche l'explication du miracle dans le développement naturel de l'âme de la Pucelle et, bien qu'Anglais, juge librement la conduite des juges de Rouen. Il restait un pas à faire : après avoir réhabilité Jeanne, il

1. Orléans, Herluison, in-8°, 83 p.
2. *Jeanne d'Arc en Angleterre.* Paris, Savine, 1891, in-18, viii-378 p.

fallait la mettre au Panthéon : les poètes ont pris cette tâche pour eux ; Southey, le premier, dans son poème paru en 1794, entreprend l'apothéose de l'héroïne, et depuis lors les écrivains anglais rivalisent avec les nôtres d'expressions admiratives et de louanges. Les plus celtophobes, Carlyle lui-même, font son apologie ; il est vrai que, pour se venger, ce dernier affirme que la France n'était pas digne d'une telle merveille et cite à l'appui l'opinion de Souvarov ; pardonnons au grand écrivain cette citation d'un goût douteux en faveur de son éloge de la Pucelle.

M. P. Durrieu, aujourd'hui conservateur au Musée du Louvre, avait dans le temps fait porter ses recherches sur quelques-uns des sujets traités à nouveau par M. A. Leroux ; son mémoire sur le royaume d'Adria fut justement remarqué. Aujourd'hui, infidèle à ses premières amours, il s'est donné à l'étude de l'art de la miniature au moyen âge. Son travail sur Alexandre Bening, sa restitution à Jean Fouquet d'une belle peinture de la Bibliothèque nationale, ont prouvé qu'il saura faire dans ce champ d'intéressantes découvertes ; par contre, son dernier mémoire sur Jacques de Besançon, qui vient de paraître, nous paraît moins réussi de tout point, et il ne sera peut-être pas inutile de faire ici quelques remarques sur la méthode du savant archéologue[1].

M. Durrieu est parti d'une remarque fort juste, à savoir qu'on a signalé une foule de manuscrits enluminés datant des années 1460 et 1500, appartenant tous à une même école, sortis des mêmes ateliers et présentant dans leurs peintures les mêmes qualités et les mêmes défauts : un coloris brillant, une exécution spirituelle, mais aussi une ignorance regrettable du dessin et des lois de la perspective. Ces manuscrits, dont les meilleurs restent fort inférieurs aux œuvres de Fouquet et de Bourdichon, sortent très probablement d'ateliers parisiens. Peut-on les attribuer, comme le fait M. Durrieu, à un seul et même artiste ? Un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, exécuté en 1485, renferme deux petites peintures, l'une agréable, l'autre sans aucune valeur, œuvre authentique de Jacques de Besançon, bâtonnier à cette date de la confrérie de saint Jean l'Évangéliste à Paris. M. Durrieu a cru reconnaître, dans le faire d'environ 4,000 peintures différentes, la main de Jacques de Besançon, connu seulement par cette miniature sans caractère. Cet artiste aurait donc travaillé pour les plus grands bibliophiles du XVe siècle : les ducs

1. *Un grand enlumineur parisien au XVe siècle. Jacques de Besançon et son œuvre.* Paris, 1892, Champion, in-8°, 140 p., pl. (Soc. de l'hist. de Paris.)

d'Alençon et de Nemours, le sire de Gaucourt, le cardinal Balue, l'historien Commines, etc. Il aurait à lui seul exécuté plus de soixante-dix manuscrits, dont quelques-uns renferment des centaines de peintures grandes et petites. Cette fécondité a de quoi étonner. La peinture du manuscrit de la Mazarine, très fine d'ailleurs, mais de faible dimension, n'a rien de tellement personnel qu'elle puisse fournir les éléments d'une conclusion aussi générale. De plus, M. Durrieu paraît avoir oublié en cette circonstance ce qu'il sait mieux que nous, ce qu'il a exposé en fort bons termes; à savoir que, à part quelques rares exceptions, les enlumineurs du xve siècle sont des manœuvres, des ouvriers répétant à satiété des types convenus, des patrons. Reconnaître dans ces œuvres brillantes, mais monotones, un accent personnel, n'est-ce pas s'abuser[1]? Nous avons lu avec attention le mémoire de M. Durrieu, et tout ce que nous pouvons accorder à l'auteur, c'est que Jacques de Besançon appartenait à cette école parisienne dont il fait l'histoire avec tant d'érudition. Évidemment, l'auteur abuse ici de la méthode comparative, si utile dans les recherches d'archéologie; le fait est regrettable, car ce court mémoire renferme des remarques justes et pénétrantes dont on tirera grand profit. Citons seulement la restitution à l'école parisienne du début du xve siècle du fameux bréviaire du duc de Bedford, que des connaisseurs éclairés avaient, à la suite du malencontreux Waagen, attribué aux Van Eyck.

Les deux nouveaux volumes de la *Vie privée d'autrefois*, par M. A. Franklin, portent pour titre, l'un : *les Médecins*[2]; l'autre : *Écoles et Collèges*[3]. Dans le premier, on trouvera bon nombre de renseignements curieux sur les anciennes pratiques de l'art médical, sur la situation faite aux praticiens par les lois et les mœurs du xiiie au xviiie siècle. On peut remarquer que la science des médecins ne s'accroît pas en raison de leur autorité; en plein xviie siècle, les meilleurs croient encore à l'influence des astres, étudient peu ou point l'anatomie et abreuvent leurs malades de remèdes répugnants et ridicules. Pour que la thérapeutique fît de réels progrès, il fallait que

1. L'examen le plus superficiel des planches données par M. Durrieu suffirait à prouver combien la thèse soutenue par lui est téméraire. Il nous paraît impossible d'attribuer au même artiste les miniatures n°s 1 et 5 d'une part, 2 et 3 d'autre part; la planche 4 nous paraît également d'un autre artiste que les n°s 2 et 3. Enfin, pourquoi M. Durrieu n'a-t-il point fait reproduire la miniature de la Mazarine qui sert de point de départ à son raisonnement?

2. Paris, Plon, in-18, 305 p., fig.

3. Paris, Plon, in-18, 314 p., fig.

d'autres savants eussent créé la science chimique. Dans une dernière partie, M. Franklin énumère les saints guérisseurs et donne quelques détails sur le don surnaturel attribué aux rois de France de guérir les écrouelles, et sur la manière dont se passait cette singulière cérémonie. — Dans le second volume, l'auteur parle de la condition et de la vie des écoliers à Paris au moyen âge; il s'étend sur leur turbulence, leurs mœurs grossières, leurs débats avec l'autorité séculière; il donne également quelques détails intéressants sur l'origine des bibliothèques monastiques et princières et sur l'introduction de l'imprimerie à Paris. La discipline intérieure des écoles est sévère, les magisters abusent du fouet et de tous autres châtiments corporels, et cette pratique, qui, dès le XVIe siècle, excite l'indignation de Rabelais et de Montaigne, ne disparaîtra entièrement qu'au XVIIIe. Citons encore les chapitres sur la corporation des maîtres écrivains au XVIIe siècle, M. Franklin a su y grouper beaucoup de faits peu connus et difficiles à réunir, et sur les petites écoles que le chantre de Notre-Dame, à la grande indignation de l'Université, voulait transformer en collèges de plein exercice.

Histoire locale. — Le tome IV de l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* par M. E. Petit[1], comprend une période de trente-trois ans, de l'avènement du duc Hugues IV à la mort de la duchesse douairière, Alix de Vergy; ce court espace de temps est, il est vrai, extraordinairement rempli d'événements. La régence de la duchesse, veuve du duc Eudes III, est difficile et agitée : embarras pécuniaires, démêlés avec ses voisins, cette princesse doit lutter contre toute sorte de difficultés. Les conseils de l'un des cotuteurs, Robert d'Auvergne, permettent à Alix de se tirer à bon compte de tous ces embarras; les dettes contractées par le feu duc sont payées, la Bourgogne à peu près pacifiée, et les ducs, par l'acquisition de la seigneurie de Salins, accroissent leur influence dans la comté de Bourgogne. A peine majeur, le jeune duc se brouille avec le comte de Champagne, Thibaut, et la guerre éclate entre eux, guerre sanglante, à laquelle la reine de France et son fils Louis IX ont peine à mettre un terme. La royauté, malgré les progrès réalisés sous Philippe-Auguste, n'est pas encore assez forte pour prévenir ces luttes entre les grands vassaux; elle ne peut qu'en hâter l'apaisement. Les années suivantes sont plus tranquilles; Hugues IV acquiert de nouvelles terres dans la Comté et y accroît son influence; il prend une part active à la ligue des grands du royaume contre l'extension de la puissance des

1. Dijon, Lamarche, in-8°, pl.

tribunaux d'Église. Un peu plus tard, il part pour la Terre-sainte et va se faire battre par les Musulmans à Ascalon, désastre où périt la fleur de la noblesse française. En 1241, le duché est ravagé par une épidémie; Hugues IV devient régent de la Comté et reçoit le roi de France à Cîteaux. Dans la lutte entre le sacerdoce et l'Empire, il prend ouvertement, comme la plupart des barons du royaume, le parti de Frédéric II et va jusqu'à engager ce prince à marcher sur Lyon, où vient de s'établir Innocent IV. Louis IX, qui cherche à garder en cette affaire une scrupuleuse neutralité, est obligé d'intervenir sans pouvoir apaiser le différend. Fort heureusement, et ce sera le seul résultat utile de cette expédition désastreuse, la croisade d'Égypte va entraîner en Orient la plupart des barons français. Hugues IV quitte la France; placé à l'arrière-garde de l'armée, il échappe au sort de la plupart des croisés, mais nombre de chevaliers de Bourgogne périssent à Mansourah ou tombent aux mains des Sarrasins. Le duc revient le premier en France; il rentre dans ses États au moment où va mourir sa mère, Alix de Vergy. Comme les précédents, le nouveau volume de M. Petit est accompagné d'un fort appendice renfermant l'analyse ou le texte des principales chartes recueillies par lui; cet inventaire compte dès maintenant plus de 3,000 numéros, empruntés par l'auteur aux dépôts de Paris et des départements. C'est une riche collection, que consulteront avec profit les biographes de saint Louis aussi bien que les savants qui s'occupent plus particulièrement de l'histoire de la France orientale.

L'*Histoire du pays de Villequiers en Berry,* par M. de Laugardière[1], est un recueil de notes plutôt qu'un livre. L'auteur a dépouillé consciencieusement les archives du Cher et quelques ouvrages imprimés et classé tant bien que mal les extraits pris par lui. L'histoire de Villequiers, à vrai dire, n'est pas d'un très grand intérêt; appelé Montfaucon jusqu'au XVIIe siècle, le village reçoit alors le nom de Villequiers à la requête du duc d'Aumont, gendre de Michel Le Tellier. M. de Laugardière a réuni quelques faits d'un certain intérêt pour l'histoire administrative de la commune durant les derniers siècles, mais il aurait été bien inspiré en s'abstenant de tout commentaire et de toute hypothèse. Parmi ces dernières, il en est quelques-unes qui sont peu heureuses; telle est cette supposition, que la féodalité aurait pour origine la division de la Gaule barbare en centaines et en dizaines; c'est donner une origine bien simple à tout un état social fort compliqué.

1. Paris, Picard, 1892, in-8°, IV-433 p.

La *Revue historique* annonçait, l'année dernière, la publication d'une histoire de la cathédrale de Toulouse par M. de Lahondès, premier volume d'une collection intitulée : *Toulouse chrétienne*. Le second tome de cette collection, consacré à la paroisse de la Dalbade, vient de paraître ; il est l'œuvre de M. l'abbé Julien, curé de cette église[1]. L'ouvrage est intéressant à lire ; l'histoire générale y tient naturellement moins de place que dans le livre de M. de Lahondès, mais les annales de cette paroisse urbaine d'une grande cité méridionale sont loin de manquer entièrement d'intérêt. Notre-Dame-la-Dalbade, ainsi nommée sans doute pour distinguer cet oratoire de la somptueuse église, la Daurade, dont il dépendit longtemps, ne paraît pas avant le début du XIIe siècle. C'était à l'origine une simple chapelle relevant du prieuré clunisien de la Daurade et construite sur le territoire de cette antique paroisse. La tradition en attribue la première fondation à saint Germier, évêque de Toulouse vers le début du VIe siècle. Mais cette tradition paraît bien incertaine, et les arguments empruntés par M. l'abbé Julien au dernier biographe de ce saint personnage ne nous ont pas semblé décisifs ; il est impossible de trouver trace du culte de saint Germier à la Dalbade avant le début du XVIe siècle, et c'est là une date bien tardive, quand il s'agit de faits remontant au début de l'époque mérovingienne. Quoi qu'il en soit, sans parler de mille petits événements plus intéressants pour des Toulousains que pour des étrangers, le livre de M. l'abbé Julien renferme un tableau attachant de la vie paroissiale dans une ville profondément catholique ; on y voit les fidèles prendre une part active à l'administration journalière de l'église et le clergé catholique, après la tempête albigeoise, se rattacher la population par des confréries, des associations pieuses. Les documents mis en œuvre par l'auteur sont à cet égard des plus concluants et des plus curieux, et ils expliquent l'action toute puissante de l'Église sur la population toulousaine. Citons encore dans l'ouvrage de M. Julien une étude archéologique de l'église, beau monument renouvelé dans la première moitié du XVIe siècle par les soins de la famille de Sabonnières, dont un des membres avait été longtemps curé de la Dalbade, et quelques pièces justificatives, dont la plus curieuse est un mémoire juridique du prieur des Hospitaliers contre le prieur de la Daurade ; ce mémoire date de la fin du XIIe siècle et renferme de très intéressants détails sur les débuts de Notre-Dame-la-Dalbade.

1. *Histoire de la paroisse de N.-D.-la-Dalbade*. Toulouse, Privat, 1891, in-8°, 522 p., pl.

Celui qui chercherait dans l'*Histoire de la principauté d'Orange* par M. de Pontbriant[1] des renseignements sur la période du moyen âge risquerait de perdre son temps. L'auteur n'a consacré à cette longue période qu'une trentaine de pages, et dans ce court exposé on pourrait relever plusieurs erreurs assez fortes; M. de Pontbriant croit encore, avec les anciens historiens du pays, que Charlemagne chassa les Sarrasins du pays et que le premier comte d'Orange fut le célèbre Guillaume de Gellone, comte de Toulouse. Ce sont là des rêveries qu'il faut laisser aux romans des anciens trouvères. L'histoire des princes d'Orange de la maison de Chalon est également bien abrégée; M. de Pontbriant n'a pas connu le meilleur récit paru jusqu'ici de la bataille d'Authon, celui de J. Quicherat, et il paraît ignorer l'existence de l'histoire de Charles VII par M. de Beaucourt. Cette première partie, il est vrai, n'est qu'accessoire dans le livre; ce que l'auteur a voulu écrire, c'est l'histoire de la principauté sous les princes de la maison de Nassau, histoire qui se divise en deux parties. Au XVIe siècle, ce petit pays, devenu presque entièrement protestant, sert de centre à la résistance du parti réformé en Dauphiné et en Provence. M. de Pontbriant raconte les longues guerres qui ravagèrent la contrée et ajoute bon nombre de faits nouveaux à ceux que ses prédécesseurs avaient déjà mis en lumière. Dans la seconde partie, il fait l'histoire de la principauté durant les deux derniers siècles de notre histoire. Occupée par les gens du roi Louis XIV chaque fois que ce prince a guerre avec l'Europe, coalisée contre lui sous l'hégémonie de Guillaume d'Orange, elle finit par être confisquée et attribuée à la famille de Conti. Cette réunion définitive, dont Guillaume d'Orange ne pouvait guère se plaindre, alors que lui-même venait d'usurper un royaume, est marquée par une violente persécution contre les protestants, persécution dont Pineton de Chambrun nous a conservé le récit pathétique. Cent ans plus tard, il est vrai, les catholiques payeront chèrement leur triomphe; Orange sera fort éprouvée par la Terreur et verra siéger dans ses murs l'un des tribunaux les plus sanguinaires de cette triste époque. M. de Pontbriant condamne à bon droit ces horribles excès; mais pourquoi avoir systématiquement atténué le tableau de la persécution dirigée cent ans plus tôt contre les malheureux protestants de la principauté par les officiers du grand roi?

A. Molinier.

Époque moderne. — Je connais peu de livres aussi bien faits, aussi

1. Paris, Picard, in-8°, 467 p.

charmants que celui que M. Charles Normand vient de consacrer à *Monluc* dans la Collection des classiques populaires (Lecène et Oudin, in-8°). Il n'a pas seulement pénétré profondément le caractère de son personnage, il a démêlé non moins heureusement celui de sa race et du milieu dans lequel il a vécu. Dédaignant les ineptes plaisanteries des sots, il a su comprendre toutes les ressources en hommes de cette France méridionale qui, depuis Xaintrailles jusqu'à Marbot, a produit tant de vaillants capitaines, à la fois soldats, diplomates et écrivains, sachant raconter leurs actes et aimant à le faire, aussi prompts à la riposte avec la parole et la plume qu'ils l'étaient avec l'épée. Le livre de M. Normand n'est pas seulement une biographie de Monluc, c'est une monographie du soldat de fortune au XVIe siècle, mais d'un soldat de fortune particulier, le soldat des guerres d'Italie, par-dessus le marché gentilhomme et méridional. Il l'a fait avec le plus grand talent, avec une sympathie pour son modèle qui ne nuit en rien à la finesse parfois doucement ironique de ses jugements, dans une langue souple, colorée et légère. Tout cela fait un livre d'une lecture aussi agréable que possible, auquel on ne trouverait à reprendre que deux ou trois expressions un peu trop vulgaires et peut-être aussi une surabondance de paragraphes[1].

La Société de l'histoire de France vient de distribuer les *Mémoires de du Plessis-Besançon* (in-8°), dont la publication avait été confiée au comte Horric de Beaucaire. Bernard de Besançon, seigneur du Plessis (1600-1670), appartenait à une ancienne et honorable famille de robe. Simplement homme d'épée dans la première partie de sa vie, quand il prend part au siège de la Rochelle et au secours de Casal ou qu'il est blessé à la prise de l'île Sainte-Marguerite, il devint diplomate tout en restant soldat tant qu'il représenta Louis XIII auprès des Catalans révoltés (1640-1641). Depuis lors, ce ne fut plus qu'accidentellement qu'il reparut sur des champs de bataille, et sa vie fut remplie presque exclusivement par diverses missions diplomatiques auprès des Weimariens (1643), de don Francisco de Mello (1644), en Catalogne (1645), en Italie (1646-1648), auprès du duc de Lorraine (1649), de nouveau en Italie (1653), et enfin à Venise (1655-1658). Ses Mémoires sont intéressants et d'un tour heureux. On y sent l'homme d'action auquel la guerre et les affaires sont également familières. Il n'est que juste d'ajouter que la façon dont M. de Beaucaire les a publiés augmente considérablement leur valeur. Son introduction, écrite avec une sobriété élégante, donne sur du Plessis-Besançon tous les détails nécessaires et permet de le distinguer

1. Pourquoi M. Normand écrit-il avec deux *b* le nom de M. de Ruble ?

nettement de son frère Charles de Besançon, avec lequel on l'a souvent confondu. Le commentaire est concis et exact. Les pièces ajoutées en appendice sont bien choisies et bien groupées. Nous y signalerons particulièrement tout ce qui a rapport aux missions auprès de Mello et en Italie comme jetant un jour particulièrement intéressant sur la politique de Mazarin, considérée tant dans ses procédés que dans le but auquel elle visait.

M. le duc D'AUMALE poursuit son *Histoire des princes de Condé* (Calmann Lévy, in-8°) par la publication d'un sixième volume, l'avant-dernier de l'ouvrage complet, qui en formera sept et s'arrêtera à la mort du grand Condé (1687). On ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer dans cette œuvre, une des plus belles que l'école historique française ait produites depuis longtemps. L'information est abondante et très souvent inédite; le récit, surtout pour les faits militaires, est d'une clarté et d'une précision où l'on sent l'homme du métier et passionné pour son métier; le style est rapide et nerveux, vibrant et vivant, sans recherche aucune, ne tenant ses qualités que de l'élévation des pensées et de la chaleur des nobles passions qui animent l'écrivain. Ce dernier volume va de janvier 1650 à la fin de 1657. C'est la prison et c'est la révolte; c'est la princesse de Condé à Bordeaux et la guerre civile, Bléneau et la porte Saint-Antoine; puis, après la rentrée de Mazarin à Paris (6 février 1653), ce que M. le duc d'Aumale aurait pu appeler la faute dans la faute, le service pris par Condé dans les rangs de l'armée espagnole et sa lutte contre Turenne sur les frontières de la France. On ne peut que souscrire à l'admiration qu'inspirent à M. le duc d'Aumale les talents militaires du prince de Condé. Il avait le coup d'œil et la décision rapides, et, dans ce volume, nous le voyons montrer à Bléneau autant de vigueur dans l'attaque que de ténacité dans la résistance à la porte Saint-Antoine; mais l'habileté méthodique et froide de Turenne me paraît encore supérieure, et il semble qu'il était, plus que son rival, ménager de ses soldats. Sur un autre point encore je ne serais pas complètement d'accord avec M. le duc d'Aumale. Il a montré fort justement qu'il y avait eu en somme assez peu de sang répandu dans ce qu'on a appelé le massacre de l'Hôtel-de-Ville, mais ce qui fait la gravité morale d'un acte, ce n'est pas la quantité plus ou moins grande de sang versé. Puis, pour tout dire, les Condé ne répugnaient pas à le voir couler; il y a eu, dans toute cette famille, une tendance au mépris de la vie humaine, presque à la cruauté, tendance qui, développée outre mesure, devint de la démence, au XVIIIe siècle, chez le comte de Charolais.

Le tome III de *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*

(Pichon, in-8°) de M. A. Legrelle est consacré en entier au troisième traité de partage et comprend les années 1699 et 1700. La mort du prince électoral de Bavière avait rendu inutiles les longues et pénibles négociations que M. Legrelle nous a mises sous les yeux dans ses précédents volumes. Après elle tout fut à recommencer et tout recommença. Grâce à de nouveaux sacrifices, Louis XIV s'entendit encore avec Guillaume III, et le troisième traité de partage fut conclu. Comme le dit très justement M. Legrelle (p. 67), « il tolérait que la monarchie espagnole presque entière revînt sous la domination des Habsbourg de Vienne, hormis, il est vrai, le trait d'union du Milanais et des Alpes adjacentes. » Mais, le traité une fois signé, il s'agissait de le faire accepter à l'Europe. Les Hollandais y accédèrent après de longues et pointilleuses résistances. L'empereur finit par refuser. Quant à l'Espagne, la nation comme le roi ne pouvaient se résoudre à voir démembrer le splendide empire qu'avaient édifié de concert le sombre et héroïque courage des Espagnols et la politique cauteleuse de Charles-Quint et de ses successeurs. Pour toutes ces causes, rien n'était moins certain que l'exécution du traité, et le désaccord allait croissant entre les alliés quand la mort du roi d'Espagne et son testament vinrent tout remettre en question et rendre la guerre désormais inévitable. M. Legrelle a tracé le tableau de ces événements avec sa conscience ordinaire. Il a fait en France et à l'étranger les recherches les plus complètes; il apporte à la poursuite de la vérité historique une patience et un dévouement vraiment admirables; le plus mince détail, fût-il inutile, a pour lui son prix, et il n'est satisfait que quand il a résolu les problèmes qui se posent sans cesse devant un chercheur tel que lui. Il pousse jusqu'à l'excès ces qualités si honorables; sans cesse il s'efface devant les documents, les citant avec une abondance qui donne à son ouvrage plutôt l'apparence d'un recueil de textes que d'une véritable œuvre historique. Il perd ainsi en intérêt ce qu'il gagne en solidité, mais aussi bien c'est un beau défaut que celui que je lui reproche, et il n'en reste pas moins que nul ne pourra désormais étudier la Succession d'Espagne sans avoir recours à son travail.

Je crains que *le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence* (Didot, in-8°), ne trouve pas auprès du public le même succès que les précédents ouvrages de M. Albert Babeau. L'auteur est toujours habile à utiliser les documents et à les présenter sous une forme agréable; mais vraiment ici les documents ne valent guère l'honneur qui leur est fait. C'est une lecture en somme peu intéressante que celle qui porte sur des affaires aussi menues, aussi insignifiantes que celles qu'a eu à traiter Villars comme gouverneur de Provence.

La figure de ce dernier n'en sort guère grandie, et ses lettres à Le Bret donneraient presque raison aux tenaces rancunes de Saint-Simon. On aurait pu cependant faire avec elles un charmant article, et personne mieux que M. Babeau n'en était capable. Il a préféré écrire un livre qui est long et, disons-le même, ennuyeux. Il est permis de le regretter.

Dans *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson* (Calmann Lévy, 2 vol. in-8°), M. le duc de Broglie avait conduit l'histoire de la guerre de la Succession d'Autriche jusqu'au moment où les succès des armées françaises aux Pays-Bas vont décider la Hollande à traiter et amener la paix. Il avait montré Maurice prenant à Raucoux, à Laufeld, à Berg-op-Zoom la revanche des erreurs diplomatiques de d'Argenson. Dans son nouveau volume, *la Paix d'Aix-la-Chapelle* (Calmann-Lévy, in-8°), il termine son récit; il nous montre comment la situation politique de la France et de ses adversaires préparait une paix que la surprise de Maëstricht par Maurice de Saxe rendit inévitable. Il y a dans cette dernière partie de l'œuvre de M. le duc de Broglie tout un chapitre absolument nouveau de l'histoire de la diplomatie française au XVIIIe siècle. Personne encore n'avait aussi bien montré que lui comment la paix fut demandée à la France et comme elle le fut à la fois de deux côtés. L'Angleterre fit des ouvertures par suite du refus de la Hollande de payer sa part dans les frais de route et d'entretien du corps d'armée russe; l'Autriche à son tour, se découvrant encore davantage, se servit du comte de Loos, ministre de Saxe à la cour de France, pour faire remettre à cette dernière un projet de traité. Quand Saint-Séverin partit pour le congrès d'Aix-la-Chapelle en qualité de plénipotentiaire de France, il devait s'y trouver, ainsi que le dit M. le duc de Broglie, comme don Juan entre ses deux maîtresses (p. 94). Contrairement à ce que pouvait faire prévoir le début de la négociation, ce fut en fin de compte avec l'Angleterre que traita d'abord Saint-Séverin. Sandwich ayant reçu, après la prise de Maëstricht, de nouvelles instructions plus conciliantes, il le prit au mot, et, se retournant brusquement, conclut avec lui et avec la Hollande. Il avait calculé que l'Angleterre avait « un objet des plus précieux à offrir, puisqu'elle tenait ses conquêtes maritimes et n'avait qu'à ouvrir la main pour nous les rendre. De plus, l'Angleterre, même abandonnée par l'Autriche, pouvait encore prolonger la lutte avec ses escadres » (p. 140). Mais, la paix une fois assurée par ce coup de partie, Saint-Séverin chercha, ce qui était de bonne politique, à se rapprocher de l'Autriche, et nous le voyons, dans la dernière partie du livre, préparer déjà l'évolution politique qui devait aboutir à l'alliance franco-autrichienne de

la dernière moitié du siècle. L'abondance des renseignements nouveaux que nous donne M. le duc de Broglie, l'art consommé avec lequel il a su les grouper, la connaissance parfaite qu'il a des personnages du XVIIIe siècle, son style d'une élégance souple et aisée, tout concourt à faire de ce volume à la fois un des plus intéressants et des plus agréables que l'on puisse lire. Nous n'avons qu'un vœu à exprimer : c'est que l'auteur applique maintenant son talent à l'histoire de la guerre de Sept ans et rejoigne ainsi, par une nouvelle série d'études, la guerre de la Succession d'Autriche au Secret du Roi.

Le marquis DE CROIX aura rendu un réel service à l'histoire en publiant la *Correspondance du marquis de Croix,* capitaine général des armées espagnoles et vice-roi du Mexique (Nantes, Grimaud, in-4°). Cette correspondance, écrite au jour le jour, sans prétentions littéraires, mais d'un ton souvent agréable, va de 1737 à 1776. La partie la plus nouvelle est celle que le marquis de Croix écrivit durant sa vice-royauté au Mexique, de 1765 à 1771, qui donne des détails très intéressants sur l'état des colonies espagnoles au XVIIIe s., mais on y trouvera aussi des renseignements sur bien d'autres points, notamment sur les événements militaires dans le nord de l'Italie, de 1737 à 1748, et sur le séjour de M. de Croix à Ceuta, de 1751 à 1754. Signalons aussi dans les pièces annexes le mémoire du chevalier de Croix, neveu du marquis, sur sa vice-royauté du Pérou. De l'ensemble de ces documents se dégage un tableau de la vie aristocratique en Espagne et aux colonies qui confirme et complète sur certains points le charmant volume de M. Morel-Fatio sur Fernan Nuñez. Des tables excellentes complètent la publication. Il est regrettable que certaines notes ne soient pas toujours assez précises, tandis que d'autres, comme celle de la page 229 sur la Pologne, auraient pu être supprimées sans aucun inconvénient.

On a fait de grands éloges de l'*Histoire de la question coloniale en France* de M. Louis DESCHAMPS (Plon, in-8°), des éloges si grands que je n'ai pu me décider à en parler dès son apparition et que j'ai voulu la relire avant de dire ce que j'en pense. Non pas que ce soit un livre mal fait; loin de là. Il est très clair, divisé méthodiquement, encore que la dernière partie en soit écourtée, écrit avec une conviction qui donne au style beaucoup de mouvement et de chaleur; c'est une lecture des plus agréables, mais c'est une lecture qui n'apprendra rien ou presque rien à ceux qui sont un peu au courant de l'histoire coloniale, c'est en un mot un livre extrêmement superficiel. L'idée générale du livre de M. Deschamps est qu'il y a eu en France, aux XVIe et XVIIe siècles, un mouvement colonial qui, pour différentes causes, s'est affaibli au XVIIIe, qui semble renaître de nos jours et qu'il

est absolument nécessaire d'encourager. Je suis absolument de son avis sur ce dernier point; j'ai lu comme l'auteur les derniers chapitres de la *France nouvelle* de Prévost-Paradol, mais je crois que déterminer en France un véritable courant colonisateur est beaucoup plus difficile qu'il ne le dit, parce que je crois que l'immense majorité de la nation a toujours été, non pas hostile, mais indifférente à l'expansion coloniale et qu'elle l'est encore aujourd'hui. M. Deschamps énumère les publications coloniales des XVIIe et XVIIIe siècles; que sont-elles à côté, je ne dis pas des publications sur la politique continentale, mais des publications sur le jansénisme par exemple ? Et, parmi ces livres sur les colonies et les voyages, combien encore ne sont pas autre chose que des récits de missionnaires, de véritables traités d'édification, car, ainsi que M. Deschamps le reconnaît et le déplore avec justesse, des hommes comme Champlain et Lescarbot se préoccupaient moins de coloniser que de convertir. On pourrait dire la même chose des grandes compagnies. Y en a-t-il eu une seule qui ait pleinement réussi, qui n'ait pas été fondée par l'État, soutenue par lui et qui ne soit morte de sa belle mort le jour où elle n'a plus eu son appui ? Même de nos jours et malgré certains symptômes qui donnent lieu d'espérer, le mouvement colonial n'est-il pas un mouvement encore bien artificiel, profitable surtout aux habiles qui n'ont jamais mis le pied dans une de nos colonies, mais qui se servent d'elles pour se créer dans la mère-patrie des situations parfois excellentes ? Je le demande à M. Deschamps, qui est professeur, parmi ses élèves en a-t-il rencontré un seul qui, à l'âge où l'on pense au choix d'une carrière, se soit dit : au lieu de rester avocat sans cause, médecin sans malades ou fonctionnaire besogneux en France, je vais aller, je ne dis pas aux colonies lointaines, mais à nos portes, en Algérie, me créer une situation dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie ? Or, ce ne sera que lorsque des Français, dans la fleur de leur jeunesse et de leur énergie, songeront à s'expatrier, apportant à nos colonies leurs capitaux, leur intelligence, leur travail et leur honnêteté, que nous aurons une expansion coloniale. D'ici là, elle ne sera représentée que par le peuple de ratés et d'affamés, la plupart indignes de toute commisération et de tout intérêt, qui ne cherche à y aller le plus souvent que pour remplir des fonctions administratives. Ce ne sera ni par la réforme de l'enseignement secondaire, comme le croit M. Deschamps, ni par la création de sociétés diverses dont le résultat le plus clair est de fournir matière à l'agitation de personnalités bruyantes, qu'on arrivera à une expansion coloniale sérieuse. *Largitor ingenii venter ;* le jour où les difficultés de la vie seront devenues intolérables en France, on s'apercevra que, lutte pour lutte,

mieux vaut encore lutter pour une vie large et indépendante aux colonies que pour un morceau de pain sec dans la mère-patrie; alors on se décidera à aller aux colonies, alors nous aurons une expansion coloniale ayant des chances de succès, pas avant. Mais, pour cela, et ici je suis pleinement d'accord avec M. Deschamps, il faudra que l'on se décide à ne plus régenter les colonies de Paris, à ne plus se figurer qu'elles sont faites pour les fonctionnaires et non pas pour les colons, à substituer en un mot le régime libéral et décentralisateur au régime autoritaire et centralisateur qui est le plus funeste des despotismes.

Nulle part on n'en voit mieux les effets que dans le livre de M. E. Daubigny : *Choiseul et la France d'outre-mer* (Hachette, in-8°). C'est une lamentable histoire que celle de cette tentative de colonisation de la Guyane, à laquelle n'ont manqué ni les réclames retentissantes, ni la mésintelligence entre les organisateurs de l'entreprise, ni les gouverneurs jouissant à Paris de leurs gros traitements, comme fit l'indigne frère du grand Turgot qu'il fallut embarquer presque de force. M. Daubigny l'a exposée avec talent; il ne s'est pas contenté de raconter le désastre de la Guyane, il a tracé un tableau de toute la politique coloniale de Choiseul, malheureusement il l'a fait sans beaucoup de méthode dans son plan. Maudave à Madagascar vient après la Guyane; ce qui le concerne est suivi de trois chapitres sur les réformes législatives, judiciaires, administratives, militaires et maritimes aux colonies. M. Daubigny étudie ensuite successivement l'Inde, la compagnie d'Afrique, les îles de France et de Bourbon; puis, après un chapitre sur les réformes économiques, il raconte la chute de Choiseul et termine par une étude sur la question de Terre-Neuve. Mais, malgré le défaut de plan, son livre est intéressant; il a jeté un jour nouveau sur la politique coloniale de Choiseul et les causes de sa chute; ses recherches ont été approfondies, et il a su en dégager les résultats sous une forme agréable et nette. C'est un livre qui est un très bon début.

La période consulaire et impériale a donné lieu à de nombreuses publications; on sait combien depuis longtemps déjà elle attire l'attention des historiens et de leurs lecteurs. M. Boulay de la Meurthe poursuit la publication des *Documents sur la négociation du concordat*. Le tome II (Leroux, in-8°) va du 10 février au 9 juin 1801. Il est rempli par une double série de négociations avec la cour de Rome qui réagissent naturellement l'une sur l'autre. La nécessité pour les troupes françaises de traverser et d'occuper une partie des États romains pour imposer la paix aux Napolitains eut son influence sur la négociation du concordat. Devant la lenteur dont souffrait cette

dernière, Bonaparte s'émut et adressa à la cour de Rome l'ultimatum du 19 mai, qui détermina le départ de Consalvi pour Paris. C'est à ce moment que s'arrête le nouveau volume de M. Boulay de la Meurthe. Je n'ai pas besoin de dire que les documents en sont admirablement choisis, publiés avec la science et la conscience qui distinguent tous les travaux de l'auteur.

Mais c'est surtout les mémoires militaires qui sont en faveur en ce moment auprès du public et des savants. Ceux du général baron Dellard (Librairie illustrée, in-8°), quoique incomplets, ne seront pas parmi les moins intéressants ni les moins dignes de foi. L'auteur, parti du Lot comme volontaire, a été peut-être plus encore un soldat de la Révolution qu'un soldat de l'Empire. Il juge Napoléon à diverses reprises avec une remarquable indépendance d'esprit et lui reproche de n'avoir pas donné la paix et le repos à la France après Tilsitt (p. 253), comme il avait regretté, après le camp de Boulogne, l'établissement de l'Empire, « cette usurpation de notre liberté » (p. 198). Il faut signaler dans ces mémoires, à côté de pages remarquables, comme le récit de la traversée de la Linth à la nage pour surprendre les Autrichiens, le soin que prend Dellard de nous indiquer tout ce qui était fait pour l'instruction militaire des soldats dans les rares instants de repos que leur laissait la guerre. On y voit clairement que les armées de la Révolution et de l'Empire n'ont pas dû seulement leurs succès à leur bravoure, mais aussi à leur discipline, à leur habileté manœuvrière, développée incessamment par une instruction technique dont on prenait le plus grand soin. Il est regrettable que les Mémoires militaires du général Dellard n'aient pas été publiés avec plus d'éclaircissements et de notes.

Les *Souvenirs militaires de Victor Dupuy,* publiés par M. le général Thoumas (Calmann Lévy, in-12), ont un tout autre caractère. Nommé capitaine seulement après Wagram, retraité comme chef d'escadron par la Restauration, Victor Dupuy nous représente très bien l'état d'esprit des officiers subalternes de la Grande Armée pour lesquels l'admiration de Napoléon était un culte et qui restèrent pour le drapeau blanc des adversaires irréconciliables. Les horreurs de la campagne de Russie, les souffrances endurées pendant sa captivité en Autriche, le désastre de Waterloo n'enlevèrent rien à Dupuy de son dévouement à l'empereur. Il faut rapprocher des Mémoires de Rochechouart ce qu'il dit (p. 248) de l'influence de la franc-maçonnerie, et signaler surtout les pages vraiment émouvantes dans lesquelles il raconte le licenciement de l'armée de la Loire.

Les *Souvenirs d'un officier fribourgeois,* par H. de Schaller (Fribourg, Henseler, in-8°), ont été rédigés d'après les notes de J.-F. de

Schaller, qui servit dans les armées françaises de 1798 à 1830 et joua un rôle dans sa patrie presque jusqu'à sa mort, en 1863. Ces souvenirs, qui s'arrêtent en 1848, ont, malgré le remaniement dont ils ont été l'objet, un accent très personnel. Au point de vue de l'époque impériale, on y trouvera des renseignements curieux sur la défense des côtes de Bretagne, les campagnes d'Espagne et de Russie. Les historiens de la Suisse auront également à s'en servir pour tout ce qui concerne l'attitude politique de ce pays après la Restauration et pour l'affaire du Sonderbund, de même qu'il faut y signaler tout ce qui a rapport à l'expédition d'Espagne en 1823 et au rôle des Suisses pendant la révolution de Juillet.

Les travaux sur l'Empire n'abondent pas moins que les publications de documents. Sans insister sur le curieux petit volume où un anonyme a essayé de résumer l'évolution des idées de l'empereur, dans les *Monologues de Napoléon Ier* (Baudouin, in-12), série de discours que Napoléon est censé tenir et qui sont parfois d'une tournure assez juste et piquante, rappelons que M. E. Jæglé nous a donné le tome II de sa traduction de *Napoléon Ier* par A. Fournier (Bouillon, in-8°). Il va de la paix d'Amiens à la naissance du roi de Rome. Les faits de cette époque sont connus, et tout ce qu'on peut dire du livre de M. Fournier à ce point de vue, c'est que l'auteur s'est entouré d'un grand nombre de renseignements, qu'il a su donner des événements un résumé généralement clair et exact et que l'exposé qu'il en a fait témoigne d'un véritable talent de mise en œuvre. L'idée générale du volume, à laquelle l'auteur a subordonné tout son récit et qu'il expose dans les premières pages, est que Napoléon a voulu la guerre dès la conclusion de la paix d'Amiens, qui n'était pour lui qu'une trêve, et qu'il l'a voulue non pas dans l'intérêt de la France, mais pour satisfaire son rêve insensé de domination universelle. Il me semble que cette idée n'est vraie qu'en partie. L'Angleterre a autant de responsabilité que Napoléon, non seulement dans la rupture de la paix d'Amiens, mais dans l'état de guerre, pour ainsi dire continu, qui s'est perpétué jusqu'en 1815. La guerre! certes, Napoléon la désirait et y poussait, mais l'Angleterre la désirait et y poussait tout autant. Elle sentait très bien, par l'exemple de ce qui s'était passé après la paix d'Amiens, que la paix serait pour la France le signal d'un développement commercial et colonial qu'elle voulait empêcher à tout prix. Ses désirs se rencontrèrent avec ceux de son puissant adversaire, et il n'est peut-être pas exagéré de dire que l'ambition excessive de celui-ci fut le meilleur auxiliaire de sa grandeur. Qu'il me soit permis de noter encore quelques points de détail sur lesquels je ne partage pas l'avis de M. Fournier. Il n'est pas prouvé que le duc

d'Enghien ait épousé en secret Charlotte de Rohan (p. 36), pas plus qu'il n'est prouvé que Napoléon n'a jamais songé sérieusement au débarquement en Angleterre (p. 50). Je ne pense pas que Lannes ait continué à tutoyer Napoléon (p. 201). J'aurais voulu enfin voir M. Fournier flétrir comme il le mérite le bombardement de Copenhague (p. 203) et signaler, en rendant justice au patriotisme des Espagnols, les cruautés dont se rendirent coupables beaucoup trop d'entre eux.

On trouvera un exemple de ces cruautés dans la 2e série des *Grands cavaliers du premier empire* que vient de publier M. le général Thoumas (Berger-Levrault, in-8°) et qui comprend Nansouty, Pajol, Milhaud, Curély, Fournier-Sarlovèze, Chamorin, Sainte-Croix, Exelmans, Marulaz et Franceschi-Delonne. C'est ce dernier qui, fait prisonnier par des guerillas entre Toro et Tordesillas, mourut à Carthagène le 23 octobre 1810 des suites des mauvais traitements subis pendant sa captivité. Les autres sont plus ou moins connus. Si le nom de Nansouty est attaché à la charge de Hanau; si Pajol est connu par le livre que lui a consacré son fils; si les cuirassiers de Milhaud, auquel M. Léon Meyniel a consacré récemment une brève et substantielle notice (Aurillac, Pinard, in-8°), sont restés légendaires; si Exelmans a la gloire d'avoir donné le dernier coup de sabre de 1815, Curély, ce héros digne d'être comparé à Lassalle, reste ignoré de bien des personnes. On connaît moins encore la physionomie si curieuse, à la fois antipathique et séduisante, de Fournier-Sarlovèze. Chamorin, tué à Campo-Mayor en 1811, et surtout Sainte-Croix, le fils du diplomate Descorches de Sainte-Croix, frappé à vingt-huit ans, lui aussi, dans cette fatale guerre d'Espagne, semblaient, s'ils avaient vécu, promis aux plus hautes destinées. Marulaz se montra aussi énergique dans la défense de Besançon que brillant sur le champ de bataille d'Essling. M. le général Thoumas a donc rendu service en faisant revivre leurs figures. Ajoutons qu'il l'a fait avec cette abondance précise d'informations qui n'exclut chez lui ni le mouvement ni la vie du récit. Ses livres sont précieux à consulter; ils sont des plus agréables à lire. Je n'ai pas besoin de dire qu'on retrouve ces qualités dans la quatrième série de ses *Causeries militaires*, qui vient de paraître (Plon, in-12). Il faut y lire en particulier tout ce qui a rapport aux drapeaux et aux noms des régiments, à la défense de Paris en 1870-71, à la guerre dans les Alpes, à Davout, qu'il justifie pleinement des accusations portées contre lui à propos de la banque de Hambourg, aux chemins de fer pendant la guerre de 1870-71. Grâce aux tables alphabétiques dont sont munis ces volumes, on y trouvera un fonds de renseignements précis et bien présentés sur

des événements ou des personnages mal connus ou même inconnus.

L'action de la France sous le premier empire a eu son contre-coup chez toutes les nations européennes. Alliés ou ennemis, tous les peuples ont subi alors notre influence. Le capitaine Godchot a étudié un chapitre de cette influence dans son livre *les Neutres* (Alger, Fontana, in-8°). Il avait entre les mains des éléments pour le faire d'une façon tout à fait intéressante : les manuscrits du commandant Gauthier. Ce dernier faisait partie du corps qui, sous Bernadotte, devait tenter en Scanie une diversion, tandis que les Russes envahiraient la Finlande. Il commandait l'île de Langeland, où se trouvait une partie du corps auxiliaire espagnol de la Romana, et ses Mémoires fournissent de curieux détails sur l'évasion de ce contingent, qui, dès les premiers temps de la guerre d'Espagne, parvint à gagner la flotte anglaise pour revenir nous combattre dans son pays. Si M. Godchot s'était contenté, à l'aide de ses papiers personnels et d'autres documents, d'écrire l'histoire du corps de Bernadotte et de l'évasion de la Romana, il aurait pu nous donner un volume très curieux. Malheureusement, il a voulu expliquer toutes les causes des événements qu'il racontait; il est remonté jusqu'aux origines du droit maritime et de la neutralité, et les détails très intéressants qu'il nous donne sur un point spécial se sont trouvés ainsi noyés dans une fastidieuse dissertation juridico-historique qui n'apporte rien de nouveau. Les deux tiers de son livre ne sont qu'un résumé de ce que tous les historiens savent; le reste donne des détails inédits et mérite d'être consulté.

M. Otto Lütken n'est pas tombé dans cette faute en nous racontant, dans *les Danois sur l'Escaut* (Copenhague, Host, in-8°), l'histoire des deux vaisseaux *Pultusk* et *Dantzick* que montaient, dans la flotte réunie à Flessingue et à Anvers de 1809 à 1813, les matelots danois commandés par le brave amiral von Dockum. C'est un très intéressant chapitre de l'histoire maritime du premier empire, où l'on trouvera d'agréables détails, non seulement sur l'échec du débarquement anglais aux bouches de l'Escaut en 1809, mais même sur la personnalité de Napoléon, qui visita en 1811 la flotte où servaient les Danois. Il n'est que juste de remercier M. Lütken d'avoir dédié son livre à la marine française et des sympathies qu'il témoigne à notre pays.

Dans *Napoléon Ier et la fondation de la République argentine* (Plon, in-12), M. le marquis de Sassenay a raconté un épisode bien plus curieux que les précédents. En 1806 et 1807, Bueynos-Ayres avait été reprise puis défendue victorieusement contre les Anglais par un Français du plus grand mérite et du plus noble courage, M. de Liniers, alors au service de l'Espagne, qui le récompensa en le nom-

mant vice-roi. Après Bayonne, Napoléon, voulant conserver les colonies espagnoles, décida d'envoyer à la Plata le marquis de Sassenay, personnellement connu de Liniers, pour inviter ce dernier à reconnaître le roi Joseph. Cette décision fut pour Liniers et Sassenay la cause des plus grands malheurs. Le premier, suspect aux Espagnols en sa qualité de Français, perdit sur de simples soupçons sa vice-royauté et fut tué en voulant empêcher les premiers mouvements de l'indépendance dans la colonie. Le second, traité plus qu'en prisonnier de guerre, ne rentra dans sa patrie qu'après deux ans des plus cruelles souffrances physiques et morales. M. de Sassenay a raconté ces tragiques événements, non seulement avec des informations aussi sûres qu'abondantes, mais encore avec un véritable talent de style et d'exposition.

Avec les tomes IV et V s'est achevée la publication des *Mémoires de Talleyrand* (Calmann Lévy, in-8°). Ils comprennent moins le récit que le tableau de la vie publique de Talleyrand, d'après sa correspondance durant son ambassade de Londres[1], et un morceau sur Choiseul. Ce dernier est exquis; il ne peut se comparer qu'au début des Mémoires pour l'aisance spirituelle et élégante du ton; il aide à faire comprendre le mot de celui qui l'a écrit, que ceux qui n'ont pas vécu avant 1789 n'ont pas connu la douceur de vivre. Le mot est exact, à condition d'ajouter : comme privilégiés. Quant aux dépêches et lettres de l'ambassade de Londres, elles sont également admirables pour la forme; les idées qu'elles expriment ne m'ont pas convaincu. C'est presque un axiome, c'est à coup sûr une tradition, de dire que l'alliance anglaise que nous a ménagée Talleyrand après 1830 était le fin du fin de la diplomatie, la seule politique à suivre à ce moment. J'avoue ne pas en être persuadé. On oublie la force qu'aurait eue la France si, laissant la Prusse aux prises avec la Belgique, la Russie avec la Pologne, l'Autriche avec l'Italie, elle s'était posée en adversaire déclaré des traités de 1815; si elle avait osé faire, forte et reposée par les quinze années de la Restauration, appuyée sur les sympathies unanimes des peuples, sinon de la politique d'intervention, au moins de la politique de propagande. C'était une partie hardie à jouer, mais que l'on pouvait gagner. S'il en eût été ainsi, on se serait servi du principe des nationalités au moment où il pouvait nous être utile, plus tard il ne pouvait que nous nuire, et l'on sait trop, en effet, combien il nous a nui. Il n'en reste pas moins que les *Mémoires de Talleyrand* sont une très intéressante lecture, sinon une source historique très sûre, et, au moment où leur publication est achevée, il

1. Dont une partie a déjà été publiée par M. Pallain (Plon, in-8°).

faut en remercier M. le duc de Broglie, sans lequel il est à croire que nous n'aurions jamais pu les lire.

On trouvera encore des renseignements sur la même époque dans *le Roi Louis-Philippe* par le marquis DE FLERS (Dentu, in-8°). Ce livre est écrit par quelqu'un qui n'est évidemment pas au courant de tous les dessous de l'histoire politique durant la première moitié de ce siècle et qui, d'ailleurs, est un apologiste quand même; mais il a rassemblé une série de lettres émanées de la famille d'Orléans, depuis le frère de Louis XIV jusqu'au duc d'Orléans actuel, dont quelques-unes sont curieuses. Il est inutile d'ajouter que beaucoup étaient déjà connues, mais c'est quelque chose de les trouver réunies.

M. le comte D'ANTIOCHE a consacré un volume à *Changarnier* (Plon, in-8°). Je ne saurais partager l'admiration que lui inspire son héros. Très brave soldat assurément, admirable même en Afrique quand il s'agissait de diriger en sous-ordre des troupes d'élite généralement peu nombreuses, il ne me semble avoir eu ni les qualités éminentes d'un grand chef de guerre ni celles plus modestes, et peut-être plus rares encore, d'un bon administrateur. A cet égard, il est peut-être heureux pour lui que son gouvernement général en Algérie n'ait pas duré longtemps. Ses talents militaires, pour être d'ordre secondaire, n'en étaient pas moins très réels; mais que dire de son caractère? Très ambitieux, habile à se pousser, la vanité atteignait chez lui des proportions qui allaient jusqu'à troubler complètement son jugement. Il s'est laissé surprendre par le coup d'État de décembre, surprendre encore par la capitulation de Metz. Dans les deux cas, les flatteries intéressées eurent raison de sa perspicacité. Il faut, pour avoir une idée du plaisir qu'elles lui causaient, lire sa déposition au procès de Trianon, où il ne tarit pas sur la confiance que l'armée avait en lui, sur l'accueil qu'il reçut de nos ennemis pendant la négociation de la capitulation. Quant à son rôle à l'assemblée de Versailles, il manqua à la fois de réserve et de hauteur d'esprit. Il est fâcheux pour lui qu'il ne soit pas tombé sur un de ces champs de bataille d'Algérie où s'illustra sa jeunesse. La dernière partie de sa vie a laissé trop voir l'homme, et celui-ci a fait tort au brillant colonel de Milianah et de Mouzain. M. d'Antioche a écrit sa vie avec une sympathie qui manque de pénétration. Son récit est terne et lourd; il est sans chaleur et sans vie.

M. le commandant GRANDIN a écrit, sur *les Français en Italie* (Bloud et Barral, in-8°), un livre plein d'entrain militaire et d'une lecture facile. Pourquoi faut-il que l'auteur, entraîné par des idées préconçues, se montre aussi ignorant des choses de la politique, aussi dominé par des préjugés? Il ne comprend pas qu'on ne pouvait pas

plus demander aux Italiens de faire de la politique française que ceux-ci ne pouvaient demander aux Français de faire de la politique italienne. Il ne comprend pas davantage la faute irréparable commise par Napoléon III en n'assurant qu'à demi l'unité italienne; en faisant la guerre quand il n'était pas sûr de pouvoir conduire son armée jusqu'aux Alpes Carniques et en s'obstinant à conserver le pouvoir temporel sans lequel il ne pouvait y avoir pour l'Italie ni unité ni indépendance.

Ce n'est pas ces préjugés qu'on reprochera au prince J. Lubomirski, dont le quatrième volume d'*Histoire contemporaine* (Calmann Lévy, in-8°) est consacré à l'Italie et à la Pologne (1860-64). Son plan affecte toujours la forme d'annales et ses sources ne me semblent guère être que des journaux et des publications officielles avec quelques souvenirs personnels. Mais, tel qu'il est, ce volume donnera encore, comme les précédents, des renseignements qu'il serait assez difficile de se procurer sans de longues recherches, et, en attendant une histoire critique des événements postérieurs à 1850, il rendra encore des services.

La guerre franco-allemande continue à inspirer de nombreux ouvrages; il semble que chacun des auteurs, grands ou petits, de ce drame tient à apporter son témoignage. On annonce que le maréchal de Mac-Mahon écrit ses Mémoires. Mme Jarras nous donne aujourd'hui les *Souvenirs du général Jarras,* chef d'état-major général de l'armée du Rhin (Plon, in-8°). L'auteur de ces très intéressants Mémoires était évidemment un parfait honnête homme, un brave et loyal soldat, un officier consciencieux et zélé. Dès 1867, il avait attiré l'attention du maréchal Niel sur l'importance des chemins de fer en cas de mobilisation et sur la nécessité d'organiser en Allemagne un service de renseignements; il avait eu également l'excellente idée d'incorporer les gardes mobiles dans l'armée permanente; il a enfin rempli ses fonctions de chef d'état-major avec un dévouement qui a été presque un sacrifice, puisque c'est à lui qu'échut la triste mission, dont il a retracé les péripéties dans quelques pages poignantes, de négocier la capitulation de l'armée de Metz. Son témoignage est donc des plus précieux, et il a toutes les allures de la sincérité la plus absolue. On voudrait presque qu'il n'en fût pas ainsi à la lecture de ses Souvenirs; je n'en connais pas en effet de plus navrante. On y assiste à l'effondrement général du caractère et du sentiment de la responsabilité personnelle de ceux qui nous gouvernaient alors. Et ce n'est pas seulement de Bazaine que je parle, de Bazaine inférieur à tous les points de vue à la tâche écrasante qui pesait sur ses épaules, de Bazaine envieux et perfide à l'égard de ses lieutenants,

songeant à lui et à sa fortune quand la France était envahie et déjà presque vaincue, c'est de tous ceux qui, de près ou de loin, avaient alors la charge des affaires de la patrie. Certes, Bazaine a été un grand coupable; le jugement de Trianon était la justice même, et la flétrissure de la trahison restera légitimement attachée à sa mémoire; mais que dire de ces députés « qui ne devaient leur élection qu'à l'appui énergique du gouvernement et qui n'hésitaient cependant pas à dire hautement que la guerre ne pouvait naître que dans un intérêt dynastique et que, le plus sûr moyen de l'éviter, c'était de refuser les moyens de la préparer » (p. 36)? que dire de Napoléon III et de Lebœuf décorant du nom d'entente militaire avec l'Autriche des conversations sans précision et sans sanction? que dire surtout de ces généraux, d'une bravoure et d'un patriotisme incontestables, mais acceptant d'être associés par Bazaine à des mesures qu'ils désapprouvaient au fond et abritant, comme leur chef, leur responsabilité personnelle derrière la responsabilité illusoire d'une collectivité anonyme? Le général Jarras lui-même n'échappe pas à ce reproche. Il n'y a rien de plus indispensable à la guerre que l'union complète, intime, absolue du chef d'armée et de son chef d'état-major. Ce dernier n'a assurément pas à discuter les ordres de son supérieur, mais il est l'organe par lequel ils se transmettent à toute l'armée; il doit, par une communion parfaite d'idées avec le généralissime, être capable de les appliquer, de les interpréter même sans omission et sans erreur. Le rôle de Berthier auprès de Napoléon est un modèle des rapports qui doivent exister entre ces deux personnages. Or, tel n'a pas été le rôle du général Jarras à l'armée de Metz. Dès le début de la guerre, il constate que, d'ailleurs sans mauvaise intention, bien des ordres sont donnés en dehors de lui (p. 70). A partir du moment où Bazaine prend le commandement, il n'est plus qu'un agent passif d'exécution auquel on ne révèle, je ne dis pas les secrètes pensées, mais même les décisions importantes que quand on ne peut pas faire autrement. C'était là un rôle indigne d'un officier tel que le général Jarras. Il le sentit et à plusieurs reprises il songea à démissionner (p. 197); un scrupule des plus honorables, le sentiment du devoir, le retint. Il est permis de penser que ce fut à tort. En quittant un poste qu'il ne pouvait plus garder utilement, il aurait rendu service à lui-même d'abord, puisqu'il se serait épargné la douloureuse mission de négocier la capitulation, et au pays ensuite, qu'il aurait éclairé ainsi sur la conduite du chef de l'armée[1].

1. Le général Jarras juge sévèrement la conduite de Bazaine au moment de la capitulation. A Metz, les officiers hostiles à Bazaine ont considéré Jarras

Le livre du général Jarras n'est donc pas des plus réconfortants. Chose étrange, ce seraient plutôt les *Souvenirs d'un prisonnier de guerre allemand* de Théodore Fontane (Perrin, in-12) qui, en procurant au lecteur un contact direct avec les masses populaires, lui donneraient une impression d'espérance. Pris pour un espion et fait prisonnier par des francs-tireurs à Domremy, traversant à deux reprises toute la France d'abord pour être interné à l'île d'Oléron, puis pour revenir à Genève après sa libération, l'auteur a eu occasion de voir de

comme partageant sa responsabilité dans ces tristes négociations. Voici le récit que le brave commandant Samuel remit par écrit à M. le baron Du Casse touchant ces négociations :

« Le 26 octobre 1870, à six heures du soir, je reçois l'ordre de me tenir prêt, avec le lieutenant-colonel Fay, à accompagner le général Jarras, notre chef d'état-major général. Nous partîmes en voiture à sept heures, par un temps épouvantable. Arrivés aux avant-postes ennemis, nous dûmes mettre pied à terre pour nous rendre au château de Frascati.

« J'ignorais en partant ce qui s'était passé jusqu'alors et de quoi il s'agissait. En voiture, le général Jarras nous dit qu'il se rendait au quartier général prussien pour y *débattre* les clauses de la capitulation. Il nous communiqua alors les bases qui avaient été arrêtées entre le chef d'état-major allemand et le général de Cissey. Le lieutenant-colonel Fay fit observer que puisque l'ennemi ne voulait pas séparer le sort de la place de celle de l'armée, on pouvait stipuler pour cette dernière des conditions extrêmement avantageuses, sinon nous n'avions qu'à nous rendre à merci et la place à se défendre. Celle-ci avait encore des approvisionnements pour plus de quinze jours. Le général Jarras répondit qu'en ce qui concernait ce point, il n'avait absolument plus rien à discuter, que c'était affaire entendue, qu'il avait ses instructions du maréchal, qu'il n'allait là que pour discuter les détails d'exécution, etc.

« Arrivés à Frascati, Jarras fut introduit dans un salon, où il resta plus de deux heures seul avec le général de Stiehle; les deux officiers français étaient laissés dans une grande salle avec les officiers d'état-major prussiens. Un grand feu pétillait dans une cheminée. Nous étions gelés et trempés; les Prussiens furent convenables. Au bout de deux heures à deux heures et demie, le général de Stiehle fit entrer chez lui les deux officiers français et deux officiers d'état-major prussiens. Après présentation réciproque, le général de Stiehle prie tout le monde de s'asseoir et dit qu'avant de signer, il croit devoir donner lecture de la convention arrêtée définitivement entre lui et le général Jarras.

« Il arrive à l'article suivant : « Le roi, pour reconnaître la vaillance des « armées de Metz, consent à laisser leurs armes et leurs bagages aux officiers « qui demanderont à rentrer dans leurs foyers en signant l'engagement de ne « plus servir contre les intérêts de l'Allemagne durant la campagne. »

« Le plus jeune en grade des deux officiers français (Samuel) fit un soubresaut et se leva droit. Le général de Stiehle, comme tout le monde présent, le regarda et lui demanda poliment : M. le major, avez-vous une observation à faire?

— Oui, si vous le permettez.

— Parlez.

— Je ne puis concevoir que le général Jarras ait laissé introduire cet article;

près le fonds même de la population française et son état d'esprit pendant la guerre; il l'a observée avec un visible effort vers l'impartialité; il admire ses qualités de douceur, de gaieté, de travail, de dévouement, mais il note chez nous le manque de cohésion. « Aucun sentiment commun à tous, si ce n'est l'amour de la France et le souci de sa gloire » (p. 73). Ce sentiment s'est fortifié grandement depuis 1870, et, malgré quelques pénibles incidents, il est permis de penser qu'au point de vue du sérieux, du sentiment de la dignité nationale, les mœurs publiques ont fait dans ce sens de réels progrès depuis

il est contraire à nos règlements, à notre histoire, à nos sentiments; aucun officier ne l'acceptera.

— Mais, lors de la capitulation de Sedan, il a été accepté et des officiers en ont bénéficié.

— Nous ne savons pas ce qui s'est passé à Sedan : nous sommes ici l'armée de Metz, nous saurons défendre jusqu'au bout les dernières bribes de notre honneur.

— Mais que demandez-vous?

— Puisque le roi de Prusse veut bien reconnaître la vaillance déployée par les armées de Metz, eh bien! qu'il commence par être juste et impartial et qu'il ne sépare pas le sort des soldats de celui des officiers. C'est ainsi que dans l'armée française nous avons habitude de faire.

— Que peut-on donc faire pour les soldats?

— Leur accorder les honneurs de la guerre.

— Qu'entendez-vous par là?

« On expliqua au général de Stiehle ce qu'on entendait par les honneurs de la guerre.

« Il répondit qu'il en parlerait au prince Frédéric-Charles, qu'on laisserait un article en blanc, pour l'ajouter si c'était accordé.

« L'officier français ajouta alors : La conséquence naturelle de cette concession, c'est de laisser à tous les officiers indistinctement leurs armes.

— Impossible, dit le général prussien, le roi a défendu au prince lui-même de soulever cette question.

— Alors, rien n'est fait, dis-je. Je ne crois pas notre armée assez abattue pour accepter des conditions aussi dures, si elles ne sont pas au moins adoucies par une marque de respect sauvegardant l'honneur militaire.

« Pendant ce colloque, le général Jarras donna à plusieurs reprises des marques de mécontentement et d'impatience. Il en vint même à déclarer tout haut que les choses étaient arrêtées, convenues.

« Le lieutenant-colonel Fay et moi nous le regardâmes froidement, dédaigneusement, et Fay ajouta :

— Nous ne céderons pas sur ce point.

« A ces mots, le général de Stiehle, s'approchant du lieutenant-colonel et de moi, fit un geste comme pour nous serrer la main. Nous feignîmes de ne pas nous apercevoir de sa démarche. Notre ennemi était visiblement ému et nous dit à voix basse, en souriant :

— Plus tard, puis il ajouta tout haut :

— Votre demande et votre insistance me touchent. Je comprends ce qui se passe dans vos cœurs, aussi, malgré la défense qui m'est faite, je parlerai au

vingt ans. L'armée en particulier s'est montrée pénétrée profondément de ses devoirs, et, comme elle est aujourd'hui presque la nation entière, elle a été pour tous une excellente école. Le livre de M. Fontane est en somme très intéressant, bien que la nourriture de l'auteur tienne une trop grande place dans ses récits et qu'on éprouve une impression pénible à voir si profondément allemand un écrivain dont le nom est si français.

C'est aussi une lecture réconfortante que celle du livre de M. Paul Martin, *Batailles sur la Lauter, la Sauer et la Sarre* (Spectateur militaire, 7, Victorion, in-8°), en ce qu'elle nous montre quel fut au début de la guerre le courage tenace de nos soldats. Sans apprendre rien de nouveau après toutes les publications faites en France et en Allemagne sur cette partie de la campagne, son ouvrage est clair, bien composé et, comme le souhaite l'auteur, il sera lu par les militaires et les civils avec plaisir et profit.

Louis Farges.

prince, pour qu'il demande au roi ce que vous exigez. Je vais désobéir à mes instructions. Je le fais par condescendance personnelle.

« Cette scène émouvante laissait froid et mécontent le général Jarras.

« La lecture terminée, on dut échanger les pleins pouvoirs. M. de Stiehle tendit les siens. M. Jarras déclara n'en pas avoir, ayant été verbalement autorisé à traiter.

« Cela ne peut suffire, dit le général prussien.

« Il fut alors convenu que le chef d'état-major français retournerait à Metz avec ses deux compagnons. Il fallut fixer l'heure de la nouvelle réunion.

« Il était près de deux heures après minuit; le général Jarras, pressé d'en finir, voulut fixer dix heures du matin. Nous nous y opposâmes, et cinq heures du soir fut le moment adopté par le général de Stiehle, qui, dans toute cette triste affaire, montra du cœur, beaucoup plus que notre propre chef d'état-major.

« Dans la journée du 27 octobre, le maréchal Bazaine reçut une lettre l'informant que le roi accordait les honneurs de la guerre, et, pour les officiers, la conservation de leurs armes.

« Or, quelle ne fut pas notre stupéfaction, au lieutenant-colonel Fay et à moi, d'apprendre par notre chef d'état-major, général Jarras, que le maréchal voulait bien que la stipulation des honneurs de la guerre (si difficilement obtenue), hommage suprême rendu à notre brave armée, fût portée au protocole, mais à la condition expresse que cette clause ne serait pas exécutée!!...

« Le 27 au soir, à cinq heures, M. Jarras, M. Fay et moi, nous nous rendîmes à Frascati. Le général de Stiehle fit un froid salut au général Jarras et nous donna une cordiale poignée de main..... »

Ici s'arrête le récit du commandant Samuel.

ANGLETERRE.

MOYEN AGE.

(*Suite et fin.*)

Époque bretonne et anglo-saxonne. — Au seuil de cette période, se dresse comme une énigme le nom du héros breton Arthur. Est-ce autre chose qu'un nom? Arthur a-t-il été un personnage historique, ou n'est-ce qu'une divinité mythologique, une transformation du mythe solaire par le génie celtique? A ces questions, le nouvel ouvrage de M. John Rhys, professeur de celtique à l'université d'Oxford, ne répond que d'une façon très insuffisante[1]. L'auteur, d'ailleurs, s'est proposé pour but essentiel d'étudier les légendes mêmes qui ont pour sujet Arthur et ses compagnons; il ne fait que toucher à la question historique dans quelques pages de son premier chapitre, et c'est avec regret qu'on le voit passer si vite; on aurait souhaité qu'il étudiât plus à fond la forme que la légende a prise dans la chronique attribuée à Nennius. Il ne l'a pas fait, et, sauf les premières pages, excepté aussi quelques mots sur Glastonbury et sur la question, aujourd'hui ardemment controversée, de savoir où s'est formée cette « matière de Bretagne, » qui devint si féconde sous la plume des écrivains français du XIIe et du XIIIe siècle, son livre n'intéresse que l'histoire littéraire proprement dite.

Nous mettons le pied sur le sol vraiment historique avec M. Alfred J. Church; il a raconté l'histoire de la Bretagne ancienne, depuis les plus anciens temps jusqu'à la conquête normande, dans une collection qui s'adresse au grand public; c'est un travail de vulgarisation pure, compilé d'après de bons auteurs (Lappenberg, Green, Freeman), sans aucune prétention à une originalité quelconque. Il suffira de l'indiquer ici[2].

Pour l'époque des invasions danoises, nous avons le gros ouvrage de M. Paul B. du Chaillu[3]. Ce dernier est un livre à tendance. L'au-

1. *Studies in the Arthurian legend.* Oxford, Clarendon press. 1891 (Londres, H. Frowde), VIII-411 p. Prix, 12 sh. 6 d.

2. *Early Britain.* Fisher Unwin (Story of the Nations). 1889, XX-382 p., avec 57 gravures.

3. *The viking age; the early history, manners and customs of the ancestors of the english-speaking nations, illustrated from the antiquities discovered*

teur s'est demandé, non sans orgueil, d'où les Anglais ont tiré cette énergie singulière, ce goût pour les choses de la mer, pour les expéditions et les conquêtes lointaines, qui ont fait d'eux le peuple le plus habile à la fois à se gouverner lui-même et à fonder des colonies. Ces vertus héroïques ne leur viennent pas des Bretons, qui n'ont jamais su former un gouvernement régulier et qui se sont laissé conquérir par les Romains d'abord, puis par des peuplades germaniques; elles ont été apportées, profondément enracinées dans l'infécond sol breton par les hommes du Nord, Danois et Norvégiens, qui, pendant plusieurs siècles, ont fondé en Angleterre des établissements assez nombreux pour submerger l'ancienne population et faire circuler un sang nouveau dans les veines du peuple anglais. A l'appui de cette thèse, l'auteur invoque deux sortes de témoignages : il a commencé par lire les sagas islandaises et par y prendre tout ce qui se rapporte aux idées, croyances, superstitions et usages des ancêtres de ce qu'il appelle la « mère des nations; » puis, en regard de ces faits, il a placé les monuments archéologiques. Il a bien donné quelques extraits de chroniques franques pour prouver la puissance des hommes du Nord et l'exactitude des descriptions faites par les sagas; mais il n'a pas considéré sans doute comme utile d'étudier aussi les sources de l'Angleterre anglo-saxonne. Ce n'est pas cependant qu'il ignore l'existence de Gildas, de Bède le Vénérable, etc. « Les historiens, dit-il, qui s'appuient sur l'autorité de Gildas et s'efforcent de croire ce qu'il raconte sur l'occupation de la Bretagne par Hengist et Horsa (l'étalon et la jument!) sont obligés d'expliquer d'une façon extravagante la *Notitia*... » Or, nulle part Gildas ne parle de ces chefs probablement légendaires, ni de l'arrivée, non moins légendaire, des envahisseurs sur « trois barques. » Ces historiens qui ont copié Gildas, à savoir Nennius, Bède et les chroniqueurs postérieurs, étaient, continue notre auteur, des ignorants qui prenaient des fables pour des faits et dont les récits sont « une masse de contradictions éclatantes » (I, p. 25); aussi refuse-t-il de s'y arrêter. Seules, les sagas islandaises ont quelque valeur à ses yeux. Nous dit-il au moins à quelle époque elles ont été écrites, si elles ont été composées peu après les événements ou longtemps après? Question primordiale pour les historiens, mais sans doute oiseuse pour un archéologue, car, si en tête de son ouvrage il donne la liste des sagas dont il s'est servi, il indique seulement à quel siècle elles paraissent se rapporter. Les Scandinaves sont donc les ancêtres

in mounds, cairns and bogs, as well as from the ancient sagas and eddas. 2 vol. Murray, avec 1366 gravures et 1 carte. 1889.

directs de tous les peuples qui parlent anglais aujourd'hui; et ces ancêtres sont venus de la mer Noire, « comme l'atteste la croyance consignée dans la littérature mythologique du Nord, et comme semble le prouver Hérodote; » les coutumes des anciens Scandinaves sont les mêmes que celles des anciens Grecs dépeints par Hérodote et Homère. Rien n'est plus aisé, rien aussi n'est plus dangereux que ces rapprochements arbitraires; M. du Chaillu s'y est complu et s'est entièrement fourvoyé.

Heureusement, cette thèse, que l'auteur pousse intrépidement jusqu'à l'absurde, n'est pas tout le livre; à partir du chapitre IV, il aborde le vrai sujet, qui est de décrire la civilisation des peuples du Nord telle qu'on peut la reconstituer à l'aide des légendes poétiques et des monuments archéologiques. Je laisse aux gens du métier de prononcer leur jugement sur cette partie, qui embrasse les trois quarts du 1er volume et les deux tiers du second; en tout état de cause, il faut savoir gré à l'auteur de l'étendue de ses recherches et des nombreux dessins dont il a orné son ouvrage. Ce sont de précieux documents pour qui sait les observer avec un esprit vraiment critique. Rien d'ailleurs en tout cela ne s'applique aux Anglais proprement dits. Il y a bien, au tome I, un chapitre XXXIX qui est intitulé « Lois des tribus anglaises primitives; » mais il y est uniquement parlé des codes scandinaves, des lois islandaises et de l'administration de la justice norvégienne. Au tome II, six chapitres (XXVII-XXXII) sont consacrés aux grands Vikings et à leurs expéditions. Pas une ligne ne pourrait faire soupçonner que la Chronique anglo-saxonne est ici un document de premier ordre; ce sont des récits de bataille traduits des sagas et placés bout à bout; quelques-uns sont datés, mais on serait reconnaissant à M. du Chaillu de savoir par quel moyen.

La transition entre l'époque anglo-saxonne et l'époque normande et angevine est fournie par la très utile compilation de M. Walter DE GRAY BIRCH sur le *Domesday book*[1]; elle a été composée à l'occasion du 8e centenaire de la rédaction du Domesday book, célébrée avec quelque retentissement à Londres en 1886, et s'adresse au grand public (« a Popular account »). Je ne sais si le grand public y prendra le moindre intérêt, si la description des manuscrits, la définition des termes techniques, la liste des principales abréviations employées le toucheront moindrement; mais les érudits lui feront bon accueil; ceux qui n'ont pas sous la main ou qui n'ont pas pratiqué la savante

1. *Domesday book; a popular account of the Exchequer ms. so called.* Londres, S. P. C. K. 1889.

et systématique Introduction de sir Henry Ellis, ceux surtout qui veulent se faire vite une idée juste de ce document célèbre trouveront l'essentiel dans le petit livre que nous annonçons.

Époque normande et angevine. — Au seuil de cette période se présentent deux biographies : celle de Guillaume le Conquérant, par M. Edward A. Freeman[1], et celle de Henri II, par Mme John R. Green[2]. Personne mieux que le savant auteur de la Conquête normande n'était qualifié pour résumer en deux cents pages la vie, le caractère et l'œuvre du Conquérant; on retrouve dans ce rapide portrait les défauts et les qualités du célèbre érudit : une imagination mal réglée, un style déclamatoire, des préjugés nationaux qui étonnent chez un homme si versé dans l'histoire générale, mais aussi une intelligence pénétrante et passionnée des choses du passé. On ne le lit pas toujours sans impatience; on ne le lit jamais sans profit. Mme Green, la digne veuve de l'écrivain si distingué à qui l'on doit l'Histoire abrégée du peuple anglais, écrit avec autant de brillant et plus de goût; le portrait qu'elle a tracé de Henri II laisse dans l'esprit une impression profonde, tant les divers aspects de cette physionomie originale et puissante sont bien mis en lumière. Le progrès de l'agriculture, des villes, de la science sous son règne est exposé d'une façon très intéressante, bien qu'un peu trop générale; par contre, elle fait un bien curieux tableau des mœurs judiciaires, de la cour, de l'activité personnelle du roi, qui était vraiment prodigieuse. Son jugement sur la procédure ecclésiastique et sur le rôle de l'Église est équitable et élevé.

Sous l'apparence d'une simple biographie, consacrée à *Geoffrey de Mandeville,* M. J.-H. Round vient de nous donner une étude des plus pénétrantes et fécondes sur l'anarchie qui a sévi en Angleterre pendant la rivalité d'Étienne de Blois et de l'impératrice Mathilde[3]. A vrai dire, la vie de Geofroi ne présente qu'un intérêt médiocre : c'était un de ces ambitieux sans scrupule qui assurent leur fortune en vendant leurs services à tous les partis : créé comte d'Essex à titre héréditaire par le roi Étienne (juin-décembre 1140), il se joignit à l'impératrice quand celle-ci fut entrée à Londres (juin 1141), et se fit délivrer par elle une confirmation, avec de plus grands avantages, de la charte d'Étienne. Quand l'impératrice eut été chassée de Londres par les habitants soulevés et que la reine, femme d'Étienne,

1. *William the Conqueror.* Macmillan (Twelve english statesmen).
2. *Henry the second.* (Ibid.)
3. *Geoffrey de Mandeville, A study of the anarchy.* Longmans, 1892, XII-461 p. in-8°.

y fut rentrée à son tour, il se retourna vers elle et obtint du roi délivré une nouvelle confirmation des chartes antérieures (Noël 1141). Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'une nouvelle trahison ramenait notre aventurier au parti royal et qu'une nouvelle charte augmentait, pour la troisième fois, sa puissance et ses revenus. Ces trahisons successives, et surtout l'énorme pouvoir qui en avait été le prix, rendirent Geofroi suspect : cet autre « faiseur de rois » fut arrêté, non sans peine (sept. 1143), et ne put obtenir sa liberté qu'en rendant au roi tous ses châteaux, à commencer par la tour et le château de Londres, qu'il occupait depuis huit années. Il essaya de reprendre les armes et se retrancha dans l'île d'Ely, mais il fut blessé mortellement au siège de Burwell et mourut peu après (sept. 1144); son fils Ernouf fut pris et exilé; sa maison ne devait rentrer en possession du comté d'Essex que sous Henri II. Tels sont les faits; et comme, d'autre part, il nous reste peu de chartes concernant Mandeville, comme les mentions des chroniqueurs sont relativement rares et souvent vagues, on voit que la matière était ingrate; aussi n'est-ce pas une biographie que M. Round a tenté d'écrire, mais une série de dissertations critiques sur des points qui s'y rattachent directement ou indirectement. C'est moins un livre qu'un recueil d'articles sur l'histoire politique et administrative de l'Angleterre au XIIe siècle.

Pour le caractériser d'un mot, c'est un ouvrage d'érudition pure. Érudition admirablement informée et méticuleuse. M. Round ne se contente pas des textes imprimés; c'est un fouilleur d'archives persévérant et heureux. Plusieurs des documents sur lesquels il édifie ses discussions ont été découverts et publiés, pour la première fois, par lui, par exemple, la première charte par Mandeville, qui est la plus ancienne charte aujourd'hui connue de création d'un titre comtal en Angleterre[1]. Mais là se présentait une difficulté, car presque aucune des chartes réunies par M. Round n'est datée; les dates que je viens de donner pour la vie de Geofroi ont toutes été obtenues après de longues recherches et une série de rapprochements aussi ingénieux qu'ils sont convaincants. Ce n'est pas tout : après avoir daté ses textes avec toute la précision possible, l'auteur les analyse, les commente, les compare les uns avec les autres et en fait jaillir d'importantes conclusions. Ce travail de dissection lui a fait découvrir tant de problèmes grands et petits sur des questions de généalogie, d'administration, d'archéologie même, qu'il leur a consacré deux cents pages, sous forme d'appendices et d'excursus à la biographie

1. Un fac-similé de cette charte, reproduit par la photographie, se trouve en tête du livre.

de Geofroi de Mandeville. C'est un peu la manière de feu Freeman. Je m'empresse d'ajouter que là s'arrête la ressemblance et que rien ne rappelle moins l'érudition verbeuse et trop aisément satisfaite du regretté professeur d'Oxford que l'argumentation nerveuse et sûre de M. Round. Parmi ces appendices, notons en particulier le 4e, sur « les comtes fiscaux, » c'est-à-dire sur les comtes créés, dit-on, par Étienne et dotés sur les revenus du fisc; le 8e, sur le « tiers-denier ; » le 9e, sur le sens des mots « vicecomites » et « custodes ; » le 15e, sur la différence très nette qui, dans l'architecture féodale, distingue la « tour » et le « château ; » le 16e, qui est très remarquable, sur l'administration de Londres; le 20e et le 26e, sur le sens des expressions : « affidatio in manu » et « tenserie. » Si, de cette masse de faits particuliers, on voulait extraire quelque conclusion d'une portée générale, on trouverait ceci, entre autres choses, que le gouvernement d'Étienne ne fut pas aussi pitoyable qu'on le répète : l'administration ne fut pas ruinée; l'Échiquier ne cessa de fonctionner pendant tout son règne; il ne dilapida pas le trésor pour doter ses créatures. Pour le peu qu'elle fut en état d'agir vraiment en reine, l'impératrice Mathilde s'est montrée moins soucieuse que son rival des intérêts de la royauté et du royaume; elle était indigne de succéder à Henri Ier, et, quand son fils Henri II fut monté sur le trône, il annula sans bruit la plupart des actes de sa mère et, sans le dire, confirma ceux d'Étienne. Mais, plus encore que les résultats, ce que j'admire dans l'œuvre de M. Round, c'est la méthode. A cet égard, c'est un véritable modèle, et l'on doit souhaiter pour nos voisins qu'il fasse école.

Avec miss Kate Norgate, nous entrons dans l'histoire générale. Le titre de son livre « l'Angleterre sous les rois angevins[1] » n'indique pas avec précision ce qu'il contient; il faut recourir à la table des matières. Au tome I, nous trouvons les chapitres suivants : 1, l'Angleterre de Henri Ier (1100-1135); 2, les Origines de la maison d'Anjou (843-987); 3, Anjou et Blois (987-1044); 4, Anjou et Normandie (1044-1128); 5, Geoffroi Plantagenet et Étienne de Blois (1128-1139); 6, l'Angleterre et les Barons (1139-1147); 7, l'Église d'Angleterre de 1136 à 1149; 8, Henri, duc de Normandie (1149-1154); 9, Henri II et l'Angleterre (1151-1157); 10, Henri II et la France (1156-1161); 11, les Dernières années de l'archevêque Thibaud (1156-1161). On peut déjà se demander s'il n'y a pas quelque excès à raconter par le menu la formation territoriale et

1. *England under the angevin kings.* 2 vol. Macmillan. 1887, x-506 et vi-521 p.

politique de la maison d'Anjou, et s'il était nécessaire, pour faire comprendre le règne de Henri II et ceux de ses fils, de conter tout au long l'histoire de Foulques Nerra ou de Geofroi Grisegonnelle. Le tome II ne soulève pas de telles observations; il se divise en 10 chapitres : 1, l'Archevêque Thomas (1162-1164); 2, Henri II et Rome (1164-1172); 3, la Conquête de l'Irlande (795-1172); 4, Henri II et les Barons (1166-1175); 5, l'Empire angevin (1175-1183); 6, les Dernières années de Henri II (1183-1189); 7, Richard et l'Angleterre (1189-1194); 8, les Dernières années de Richard (1194-1199); 9, la Chute des Angevins (1199-1206); 10, la Nouvelle Angleterre (1170-1206). L'auteur s'arrête ainsi avec raison au moment où s'écroule l'empire angevin construit par Henri II. On le voit maintenant : ce n'est pas seulement ni surtout de l'Angleterre qu'il est question dans cet ouvrage, mais de ce que l'auteur appelle justement l'empire angevin dans sa plus grande extension, c'est-à-dire d'un quart de la France d'une part, et, de l'autre, des Iles-Britanniques, car l'Irlande, Galles et l'Écosse étaient ou devaient être, dans l'esprit de Henri II, comme autant d'États vassaux ou alliés. Mais, au fond, c'est l'Angleterre propre qui est le commencement et la fin de l'ouvrage, car il s'ouvre par un tableau de la situation politique et administrative de ce pays pendant le premier tiers du XIIe siècle et se termine par un résumé sur le mouvement religieux, intellectuel et social de ce même pays durant le dernier tiers du même siècle. Ce point de vue un peu étroit permet de donner au livre au moins une apparence d'unité.

L'auteur a composé les divers compartiments de son trop vaste tableau avec une science remarquable. Il connaît bien les chroniqueurs anglais et français du XIIe siècle; il ne les cite pas toujours d'après les meilleures éditions, mais il les a dépouillés avec un soin tout à fait digne d'éloges. Il n'a pas accordé la même attention aux textes diplomatiques; il s'en tient aux actes publiés dans les *Select charters* de M. Stubbs; il n'a fait, pour ainsi dire, aucun usage des recueils de chartes, pourtant si abondants, que nous possédons pour l'histoire des grands fiefs français. Cette exclusion lui a nui. Il regrette quelque part (II, 194) de ne pouvoir tracer qu'une pâle esquisse de l'état intérieur de la Normandie et de l'Anjou au temps de Henri II; les chartes locales lui eussent fourni beaucoup de renseignements qui manquent dans les chroniques. Les notes sont nombreuses, les références précises et instructives; mais elles ne renvoient guère qu'aux sources originales. C'est de propos délibéré sans doute que miss Norgate a négligé les livres de seconde main, à tort peut-être, car les vues présentées par d'autres auteurs l'eussent sans doute amenée dans certains cas à modifier les siennes, ainsi pour la

mort d'Arthur de Bretagne et la condamnation de Jean Sans-Terre. En ce qui concerne les institutions politiques et administratives de l'Angleterre, l'auteur suit de très près M. Stubbs, dont l'Histoire constitutionnelle est son oracle.

Miss Norgate n'a cherché et ne nous apporte aucun document inédit. Elle a voulu du moins visiter les principaux endroits, châteaux, villes ou champs de bataille, dont elle parle dans ses deux volumes. En ceci elle est le disciple de MM. Green et Freeman; comme eux, elle sait animer son récit par la description exacte et pittoresque des lieux. De même, elle sait composer le portrait des personnages historiques; ici, l'intime connaissance qu'elle possède des chroniques l'a servie heureusement. Henri II est peint avec talent; en racontant la mort de ce roi, elle a mis habilement à profit les fragments du poème sur Guillaume le Maréchal, publiés par M. Paul Meyer, et elle a su faire passer dans son récit l'émotion vraiment dramatique que produit la lecture du poème. Cependant, son livre ne se lit pas sans fatigue, parce que l'intérêt se disperse sur trop de sujets qui ne sont pas rattachés entre eux par un lien assez fort; il est plutôt fait pour être consulté; l'excellente table qui le termine facilitera ce travail.

Le Rév. G. T. Stokes, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Dublin, a traité un sujet qui, par un côté, touche au précédent, dans son Histoire de l'Irlande et du christianisme irlandais depuis la période anglo-normande jusqu'à l'aurore de la Réforme[1]. C'est un recueil de quinze leçons professées à Dublin, et auxquelles l'auteur a laissé leur forme primitive; ce n'est pas proprement un ouvrage d'érudition, et toutes les parties du sujet ne sont pas également étudiées. L'auteur s'est appesanti sur deux points principaux : 1° la conquête anglo-normande et l'organisation du clergé au XIIe s. (chap. I-XII); 2° l'anarchie irlandaise, ou guerre civile entre les chefs anglo-normands établis dans le pays, du XIIIe au XVe siècle (chap. XII-XIV); la peinture morale du clergé celtique en Irlande du XIIe au XVe siècle termine le volume (chap. XV). L'auteur est bien renseigné. Pour chaque leçon, et souvent pour les principaux épisodes d'une même leçon, il indique avec précision ses sources, dont plusieurs, très importantes, sont inédites. Il insinue à plusieurs reprises que ce n'est pas sans intention que le gouvernement anglais laisse ces textes sans les publier dans la collection du maître des rôles. Il fait aussi

1. *Ireland and the anglo-norman church.* Londres, Hodder et Stoughton. 1889. Cet ouvrage fait suite à un autre du même auteur : *Ireland and the celtic church from S. Patrick to the english conquest in* 1172, dont la 2e édition a paru en même temps à la même librairie.

la critique de ces sources ou plutôt de la manière dont elles ont été publiées par certains éditeurs anglais, et il est ravi quand il peut les reprendre d'ignorance sur des détails d'histoire ou de topographie irlandaise; il aurait pu d'ailleurs se montrer çà et là plus sévère, ainsi pour le premier de ceux qui furent chargés d'éditer les œuvres de Giraud de Barry : les volumes préparés par feu Brewer sont en effet très médiocres. Quant à Giraud lui-même, M. Stokes l'estime peut-être plus haut qu'il ne mérite : l'homme était si vaniteux, si avide d'être et de paraître! Le récit de la conquête anglo-normande est, comme on l'a vu, la pièce de résistance de l'ouvrage; les succès remportés par Strongbow et la politique irlandaise de Henri II sont exposés avec soin et intelligence[1]. Il montre entre autres que ce roi n'entreprit pas son expédition en Irlande pour se faire pardonner le meurtre de Th. Becket, mais que les circonstances l'avaient rendue inévitable, le roi ne pouvant tolérer que les chefs de l'aristocratie anglaise allassent s'établir pour leur propre compte dans l'île-sœur et y régner indépendants. Il s'accommodait d'une Irlande affaiblie par le morcellement du pays entre les chefs de clan et par leurs rivalités, mais non d'une Irlande aux mains d'une féodalité qui ne relèverait pas de lui. Ce qui paraît le moins dans cet ouvrage, en somme, et en dépit du titre, c'est le clergé : l'activité des premiers archevêques anglo-normands (chap. VIII-XI) intéresse plutôt l'histoire politique, et la dernière leçon décrit plutôt la situation morale du clergé irlandais, surtout dans les monastères, que l'organisation intérieure de l'Église. Si, à cet égard, la conquête a produit des changements, nous ne les voyons pas. Le personnel est autre, le fond des choses est-il différent? En un mot, ce que l'auteur nous a exposé, c'est la politique des rois et des seigneurs anglais à l'égard de l'Irlande. Il s'arrête au règne de Henri VII, où il fait commencer l'histoire moderne de son pays; mais il se propose de traiter plus tard le XVIe siècle et la Réforme.

M. Hubert HALL nous ramène au XIIe siècle et nous retient au temps de Henri II avec son roman très historique intitulé : la Vie de cour sous les Plantagenets[2]. C'est en effet un roman, à la manière

1. A cet événement se rapporte un poème composé en français et attribué à un certain Morice Regan. Une nouvelle édition vient d'en être donnée avec une traduction en anglais, des notes et une carte, par M. Goddard Henry Orpen (*The song of Dermst and the earl.* Oxford, Clarendon press, 1892, XLJ-355 p. in-12). Nous reviendrons sur cette remarquable publication.

2. *Court life under the Plantagenets* (*Reign of Henry the second*). Swan Sonnenschein. 1890, VI-270 p. M. Hall a publié précédemment sur le même modèle un volume sur la société au temps d'Élisabeth, qui est déjà parvenu à sa 3e édition.

du Voyage en Grèce du jeune Anacharsis. Anacharsis s'appelle ici Richard d'Anesti, ou Anstey; il reçoit dans son château la visite de son ami Raoul Fils-Nigel, qu'il promène partout, des murs crénelés aux celliers et à la cave, dans les dépendances et sur les terres du domaine; chemin faisant, il lui explique le système d'administration du manoir; puis, comme un procès l'appelle à Londres, il y suit son ami, qui, à son tour, le conduit par les rues, les marchés et les églises, à Westminster; partout il rencontre des amis complaisants pour lui exposer l'organisation administrative et commerciale de Londres, l'aménagement du palais royal, la composition et la compétence du Conseil, la procédure de l'Échiquier. Puis il accompagne le roi à Windsor et assiste à une chasse, à Waltham, où il se fait raconter l'histoire de l'abbaye et l'organisation du clergé régulier et séculier. Il revient par Saint-Alban, où il visite les églises, les écoles, le *Scriptorium*, etc. Ces récits, ces dissertations sont tous empruntés aux documents originaux parfois traduits littéralement. Quelques rapides notes rejetées en appendice contribuent à donner à cet agréable volume un air d'érudition que l'auteur s'est complu à la fois à faire paraître et à dissimuler. M. Hall connaît très bien plusieurs parties du sujet qu'il a traité; les antiquités de l'Échiquier, par exemple, sont un domaine qui lui est très familier; nous l'y retrouverons encore plus loin.

Au XIIIe siècle se rapporte un volume de M. François Mugnier sur les *Savoyards en Angleterre et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford* (Champion, 324 pages). Il a les qualités et les défauts de beaucoup de livres composés en province : l'auteur est incomplètement renseigné sur les textes et sur les ouvrages de seconde main; pour Mathieu de Paris, il s'en tient à la traduction de Huillard-Bréholles; pour l'histoire de saint Louis, il en reste à Villeneuve-Trans, et il paraît ignorer les travaux dont l'histoire d'Angleterre au XIIIe siècle a été l'objet, non seulement en Allemagne et en Angleterre, mais même en France. Aussi est-il loin d'avoir tout dit sur le sujet, trop vaste d'ailleurs, qu'il voulait traiter. D'autre part, il n'ajoute pas beaucoup à ce qu'ont dit, avant lui, Guichenon et Wurstemberger sur les princes de Savoie. Mais, quand il abandonne l'histoire générale, et qu'à propos de Pierre d'Aigueblanche il décrit la collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle, fondée par le prélat vieux et retiré des affaires politiques, il nous intéresse et nous apprend quelque chose.

Les études que M. J. Jusserand a données autrefois à la *Revue historique* (XXV, 472) sur la Vie nomade en Angleterre au XIVe siècle ont subi une double transformation. Elles ont d'abord paru chez

Hachette en un volume qui a été très bien accueilli à son apparition[1]; on y a loué la science avec laquelle les divers aspects du sujet étaient étudiés, le charme élégant et piquant à la fois avec lequel ils étaient peints. On retrouve ces qualités dans la nouvelle édition de l'ouvrage traduit en anglais par Mlle L. T. Smith, c'est-à-dire par une traductrice qui, comme le dit M. Jusserand dans sa préface, aurait été fort capable de composer le livre elle-même; mais l'édition anglaise[2] diffère de la française en plusieurs points. D'abord elle est plus développée. La première partie (routes et ponts) a été très augmentée; l'auteur a ajouté des pages entières sur les causes qui ont amené la destruction des anciens ponts, sur les chapelles et les tours dont ils étaient garnis, sur le droit d'asile et ce que l'on connaît sous le nom d'« abjuratio regni. » Dans la seconde partie, le chapitre sur « les Herbiers, charlatans, ménestrels, chanteurs et bouffons » est resté presque intact, mais il est suivi d'un autre presque neuf sur « les Messagers, marchands et colporteurs. » Il n'y a, pour ainsi dire, rien de changé aux chapitres sur « les Outlaws et les ouvriers errants, » sur « les Prêcheurs nomades et les Frères mendiants, » sur « les Pardonneurs; » mais plusieurs additions sur les Pèlerinages ont été empruntées au roman de Renard, à Érasme, à Jean Miélot. Enfin l'édition anglaise est accompagnée d'illustrations empruntées à des monuments de l'ancien temps subsistant encore ou à des manuscrits à miniatures; choisies avec un goût parfait et reproduites avec un soin suffisant, elles donnent au volume un air d'élégance qui ajoute encore à l'attrait du fond.

Le Rév. Augustus Jessopp a réuni en un volume sept études sur l'histoire sociale insérées précédemment dans le « Nineteenth Century; » il leur a donné pour titre celui de la première de ces études : l'arrivée des Ordres mendiants en Angleterre[3]. Je ne sais si la forme humoristique, qui peut convenir à un article de revue lu au courant du couteau à papier, plaira également dans un livre destiné à durer. Je crains qu'elle ne fasse, par exemple, un peu tort aux deux articles sur la peste noire dans l'Angleterre orientale (Norfolk et Suffolk) et

1. *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle.* 1884, in-12.

2. *English wayfaring life in the middle ages (XIVth cent.).* Londres, Fisher Unwin. 1889, 451 p. Prix, 21 sh. A rapprocher de cet ouvrage : *A history of vagrants and vagrancy and beggars and begging*, par C. J. Ribton Turner. Chapman et Hall, 1887.

3. *The coming of the Friars and other historical Essays.* Fisher Unwin. 1889, 344 p. Outre les articles cités plus haut, le volume en contient encore d'autres sur : « la Vie journalière dans un monastère du moyen âge; » « la Fondation d'une université » (Oxford), et « le Prophète du clos au châtaignier » (Ludovic Maggleton, XVIe siècle).

à celui sur la vie de village en Norfolk il y a six cents ans; malgré l'apparence, ce sont deux études sérieusement préparées à l'aide de documents inédits trouvés dans des archives locales. Il est agréable et utile de les avoir sous la main et de n'être pas obligé de les aller déterrer dans les livraisons d'un grand périodique.

C'est aussi à l'histoire sociale que se rapporte le volume du Rév. W. Denton sur l'Angleterre au xve siècle[1]. Pour apprécier équitablement ce livre, il faut savoir que l'auteur est mort au moment où il allait en corriger les dernières feuilles et qu'il a donné seulement une partie, une moitié peut-être, de ce qu'il voulait faire; ainsi, après avoir parlé des laïques, il voulait consacrer un autre volume à l'Église. Étant donné le plan que l'auteur se proposait d'exécuter, on comprend que l'introduction soit aussi longue : 126 pages pour un volume qui compte moins de 310 pages de texte. Il est fort regrettable que ce plan n'ait pu être traité en entier, car ce que nous en avons est très bon. L'introduction est divisée en deux chapitres, dont l'un montre la prospérité politique, sociale, agricole, intellectuelle, de l'Angleterre au xiiie siècle et surtout au temps d'Édouard Ier; l'autre, au contraire, la décadence où le pays entre avec Édouard III, pendant la guerre de Cent ans et pendant la guerre des Deux-Roses. Il expose alors l'état du pays au xve siècle en trois chapitres : 1° l'agriculture et le bétail, les forêts et le gibier, les voies et moyens de transport; 2° la vie des paysans, leurs redevances, leurs gages, leur condition sociale et politique, la vie de manoir; 3° la noblesse, et surtout la haute noblesse, très peu nombreuse, très riche, entourée de vassaux armés et sans cesse tentée aux guerres privées, dont la guerre des Deux-Roses n'a été, pour ainsi dire, que la conséquence, la visible et lamentable manifestation. Ces peintures sont solides; les faits sont puisés à des sources très variées[2]; ils sont abondants et bien distribués. Pas de dissertations ni de polémique; cependant l'ouvrage est, à certains égards, une réfutation du livre célèbre de M. Rogers sur l'agriculture et les prix. Rogers avait émis cette opinion que la guerre des Deux-Roses n'a pas sérieusement compromis la prospérité du pays; très meurtrière pour la noblesse baroniale et surtout princière, elle ne troubla pas la condition des classes agricoles. Rogers n'avait guère consulté qu'une sorte de documents : les comptes de certains manoirs. En interrogeant un plus grand nombre de témoins, M. Denton est

1. *England in the fifteenth century*. George Bell et fils. 1888, 337 p. in-8°.

2. On a estropié le nom d'un érudit allemand auquel on doit un mémoire, bien connu pourtant, sur les communautés agricoles au moyen âge; il s'appelle Nasse, et non Naase.

arrivé à cette conclusion, toute différente et qui semble mieux établie, qu'en effet la situation de l'Angleterre à la fin du XVe siècle était désastreuse et que la ruine du pays fut la conséquence directe de la guerre civile. Ce qui paraissait être vraisemblable se trouve ainsi confirmé par de bonnes raisons.

Je ne ferai qu'indiquer ici les « Tableaux de la vie privée dans la vieille Angleterre, » par M. Th. Vatke, parce qu'ils se rapportent presque exclusivement au XVIe siècle, au temps de Shakespeare[1]. C'est un recueil de notes puisées dans Shakespeare, dans la description de l'Angleterre par Harrison, dans Bacon, etc.; on en trouve même qui proviennent de l'Edda, de nos poèmes français et d'Ovide! Citons seulement la description d'un couvent dominicain (1394) d'après le « Crede » de Pierre le Laboureur, et la description du palais des rois normands au XIIe siècle par H. Falcandus.

C'est, au contraire, un ouvrage de valeur, étudié avec soin et bien composé, que l'*Histoire des épidémies en Grande-Bretagne, de 664 à 1666*, par M. Charles Creighton[2]. Il y étudie successivement les pestes antérieures à la peste noire, et qui eurent pour cause principale la disette; la lèpre et certaines variétés de maladies vénériennes confondues à tort avec elle; la peste noire, qui naquit en Chine et pénétra en Europe par la Russie méridionale et Constantinople; la suette, sans doute originaire de Normandie et qu'apportèrent les mercenaires au service de Henri Tudor en 1485; les fièvres des prisons et les influenzas au XVIe siècle; la petite vérole et la syphilis; le scorbut et autres affections contractées dans les longs voyages maritimes et aux colonies; la grande peste de Londres et la dernière apparition du fléau en 1665-66. Les textes ont été réunis avec intelligence, les phénomènes morbides décrits avec une précision d'autant plus méritoire que les renseignements fournis par les auteurs du moyen âge sont le plus souvent vagues ou erronés, l'origine des maladies déterminée autant que faire se peut; les remèdes sont rarement indiqués, et l'on peut le regretter, car les soins qu'on donnait jadis aux malades font aussi partie de l'histoire sociale. M. Creighton s'arrête au moment où les anciennes maladies changent de caractère; les phénomènes sont désormais étudiés scientifiquement; on essaie de leur appliquer un traitement rationnel; on commence à entendre parler d'hygiène publique et privée. On aurait su gré à M. Creighton s'il avait cherché à définir les caractères de la nouvelle période qui s'ouvre avec la Restauration; par là, il eût mieux fait comprendre

1. *Curturbilder aus Alt-England.* Berlin, R. Kühn. 1887, XVI-326 p. in-8°.
2. *History of the epidemics in Great Britain.* Clarendon press.

les origines et la nature des épidémies au moyen âge; la situation économique du pays a été sans doute un facteur important, auquel un historien ne saurait prêter une attention trop éveillée.

Pour l'histoire politique, nous avons à signaler trois intéressantes biographies : celle de Henri V par le Rév. A. J. Church, celle de Warwick, le « faiseur de rois, » par M. Charles W. Oman et celle d'Henri VII par M. James Gairdner[1]. Il y a, dans l'Histoire constitutionnelle de M. W. Stubbs, un beau portrait d'Henri V, une esquisse brillante de son règne, de son caractère, de ses vastes projets. Le petit livre de M. Church ne fait pas oublier ces pages remarquables et il n'y ajoute pas grand'chose; il est néanmoins digne d'être lu[2]. M. Oman avait un plus difficile sujet, que personne avant lui n'avait directement abordé et pour lequel les renseignements font trop souvent défaut; il l'a étudié avec un soin très méritoire et il l'a traité avec talent. Il montre avec précision comment la famille des Neville est devenue en deux siècles une des plus riches de l'Angleterre septentrionale, comment ensuite elle se divisa en deux branches dont l'hostilité eut de graves conséquences pendant la guerre des Deux-Roses, comment, enfin, fut élevé celui qui devait être le « faiseur de rois. » Le jugement que l'auteur porte sur Warwick est des plus intéressants, et les dix dernières pages de son livre sont de celles qu'il faut avoir lues si l'on ne veut pas s'en tenir servilement aux opinions reçues. Il ne se dissimule pas les fautes de son héros et il blâme hautement sa trahison envers Édouard IV, sans oser trop plaider les circonstances atténuantes, mais il fait ressortir ce qu'il y avait en lui de vues élevées et de talent : « Il aurait préféré être un grand ministre, et non seulement un grand baron, un chef féodal. On l'a appelé le « dernier des barons; » c'est inexact. Il était sans doute un des plus grands propriétaires fonciers de l'Angleterre et par là il était très puissant; mais c'est comme homme d'État et comme administrateur qu'il a imprimé sa marque à son époque. Il faut voir en lui un précurseur de Wolsey plutôt que le successeur de Robert de Bellesme, des Bohon et des Bigod. » Ce point de vue est nouveau et mérite d'attirer l'attention des historiens. La biographie d'Henri VII est plus terre à terre; elle s'attache aux faits, que M. Gairdner connait par le menu; son Histoire de Richard III et de Perkin Warbeck

1. *Henry the fifth.* 155 p. (English men of action) Macmillan. — *Warwick the Kingmaker* (Ibid.), 243 p. — *Henry the seventh.* Ibid. (Twelve english statesmen), 219 p.

2. A corriger dans ce volume Corbeil pour Corbeuil (p. 135), Avranches au lieu d'Auraches (p. 141), le bâtard de Vaurus, au lieu de Maurus (p. 141, 143).

le désignait, en effet, pour écrire celle d'Henri VII. A-t-il réussi à prouver que ce roi doit être rangé parmi les « douze hommes d'État de l'Angleterre? » Je ne le pense pas, et, de fait, l'entreprise serait hasardeuse. C'était un habile homme, bien servi par les circonstances et qui rendit à l'Angleterre l'éminent service de rétablir l'ordre à l'intérieur en lui rendant sa place dans l'estime européenne; mais on ne voit pas qu'il eut cette hauteur dans les vues ou cette originalité dans le caractère qui font les seuls grands politiques.

L'histoire du XVe siècle presque tout entier a été traitée par sir James H. Ramsay, en deux gros volumes[1]. Le titre « Lancastre et York, » en faisant penser tout d'abord à la rivalité de ces deux maisons et à la guerre des Deux-Roses qui en fut la conséquence, n'indique donc pas la réelle portée de l'ouvrage. Pour comprendre le sens que l'auteur a voulu lui donner, il faut avoir sous les yeux ces lignes de la préface : « Je n'essaierai pas de justifier la tentative que je fais de présenter au public un récit détaillé des 1,500 premières années de l'histoire d'Angleterre... Mais, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, j'ai été amené à commencer mon ouvrage par la fin. Les volumes précédents suivront sans délai. » C'est donc une période de l'histoire générale de l'Angleterre au moyen âge qui nous est présentée, et elle est bien caractérisée en effet par les deux noms de Lancastre et d'York qui figurent sur le titre. J'ai dit : « Histoire générale; » le mot « chronique » ou « annales » eût été plus exact, car l'auteur s'écarte à peine de l'ordre chronologique; en outre, il se contente de raconter les faits, sans insister sur les causes. Pour les faits mêmes, il est exclusif, car il s'occupe presque uniquement des événements militaires, des sessions du Parlement et de l'état des recettes et des dépenses. Rien ne ressemble moins, par exemple, à l'histoire du peuple anglais de Green que cette chronique des rois d'Angleterre. C'est de l' « histoire-bataille ; » l'auteur dit lui-même qu'il court le risque d'être appelé « drum and trumpet historian » et il ne paraît pas songer que cette expression même est presque un blâme; il prétend uniquement à l'exactitude des faits, et c'est la première vertu que l'on demande à un chroniqueur. Sir James la possède à un très haut degré. Sa bibliographie est abondante et, en ce qui concerne les sources imprimées, elle peut être considérée comme complète; il n'avance aucun fait sans alléguer ses autorités, et ses références sont précises autant que nombreuses. Il a vérifié avec

1. *Lancaster and York; a century of english history*, 1399-1485. Oxford, Clarendon press, 1892. 2 vol. de XLII-498 et XXXIII-560 p. Avec des tableaux généalogiques, des cartes et des plans de bataille. Prix, 36 sh. les deux vol.

soin les dates des événements, les chiffres des combattants aux grandes batailles qu'il raconte, les sommes perçues ou dépensées par les rois, de 1399 à 1485. Sur ce dernier point, il donne les résultats de longues recherches dans les rôles inédits de l'Échiquier et il apporte ainsi une estimable contribution à l'histoire financière. Là est le réel mérite de l'ouvrage; c'est un très utile répertoire de faits auquel il manque cependant un index détaillé; et, quand on songe à l'extrême confusion où la guerre civile a jeté l'Angleterre au XVe siècle, on sera reconnaissant envers l'auteur qui n'a pas craint d'en aborder le récit, qui a réussi à le rendre clair, exact et en définitive instructif.

Histoire ecclésiastique. — Cette histoire est, on le sait, très cultivée en Angleterre, tout comme elle l'est peu chez nous, du moins parmi les laïques. De l'autre côté du détroit, elle constitue un des genres de la littérature populaire les plus répandus. Aussi, en dehors des « chapitres sur l'histoire primitive de l'Église d'Angleterre » par M. William Bright[1], n'aurai-je guère à signaler que des œuvres de pure vulgarisation. En quatorze chapitres, M. Bright a raconté l'œuvre de la conversion de l'Angleterre anglo-saxonne et de l'organisation ecclésiastique depuis Grégoire le Grand et Augustin jusqu'à Théodore et à Wilfrid; il s'arrête à la fin du VIIe siècle au moment où la foi chrétienne l'emporte dans tous les royaumes anglais et où les églises, fondées par des efforts indépendants depuis un siècle, sont unies sous le sceptre primatial de l'archevêque de Cantorbéry. C'est l'âge héroïque de l'église saxonne, celui que regrettait déjà Bède, admirateur du passé. M. Bright l'a décrit avec une conscience digne d'éloges. Son récit est clair et aussi animé que le permet la sauvage monotonie de la période de l'heptarchie. C'est un très bon résumé des travaux antérieurs, surtout des travaux anglais. A tous égards, il méritait les honneurs d'une seconde édition.

La *Revue historique* a signalé à maintes reprises les publications de la Société « pour l'avancement de la science chrétienne. » Dans le nombre il s'y rencontre de bons résumés. Parmi ces derniers, nous rangerons une Histoire populaire de l'ancienne Église bretonne, surtout en Galles, par M. E. J. Newell[2], et l'Histoire monumentale de l'ancienne Église bretonne par M. J. Romilly-Allen[3]. Des illustrations bien choisies, des notions précises sur l'écriture dite oghamique, sur les runes, etc., font de cette dernière un manuel instructif. — M. Man-

1. *Chapters of early english church history*. 2e édition, revue et augmentée. Oxford, Clarendon press. 1888, xv-476 p. in-8°.
2. *A popular history of the ancient british church*. S. P. C. K. 1887.
3. *The monumental history of the early british church*. Ibid. 1889.

dell Creighton, l'auteur si distingué d'une Histoire de la papauté au moyen âge, dont nous parlerons plus loin, a entrepris chez Longmans une série d' « Époques de l'histoire de l'Église. » A cette collection appartiennent « l'Église et l'empire romain, » par le Rév. A. Carr[1]; « l'Église et l'empire d'Orient, » par le Rév. H. F. Tozer[2]; « Hildebrand et son temps, » par M. W. Stephens[3]; « les Papes et les Hohenstaufen, » par le comte Ugo Balzani[4]. A l'Angleterre spécialement se rapportent le volume de M. William Hunt sur « l'Église d'Angleterre au moyen âge[5]; » « l'Histoire de l'Université d'Oxford[6], » par M. G. C. Brodrick, et celui de « l'Université de Cambridge, » par M. J. Bass. Mullinger[7]. Ces deux derniers ouvrages méritent une mention particulière. On lira aussi avec grand profit celui de M. Reginald Lane Poole sur « Wycliffe et les mouvements précurseurs de la Réforme[8], » sujet que l'auteur connaît à fond et sur lequel il répand beaucoup de lumière. Sur Wycliffe même, il a donné quelques faits nouveaux qu'il importe de retenir.

Le contingent apporté par la France à l'histoire de l'Église d'Angleterre n'est pas méprisable. On a déjà parlé ici (XLV, 352) de la biographie de saint Anselme et de son biographe, Eadmer, par le P. Ragey, en des termes qui me dispensent d'y revenir. Le R. P. Dom A. L'Huillier, moine bénédictin de Solesmes, vient de donner le t. I d'une histoire de *Saint Thomas de Cantorbéry*[9]. L'auteur a étudié de près les documents réunis par MM. Robertson et Sheppard et il les a mis en œuvre d'une façon intéressante. Ce qu'il dit en appendice sur les biographes du prélat-martyr est fort sensé : avec lui, je crois que la lettre « Multiplicem nobis et diffusam, » attribuée à Gilbert Foliot et où se trouvent les plus graves imputations contre le caractère de Becket, est un pamphlet anonyme et sans valeur probante. Mais il s'est laissé entraîner plus loin que de raison par la faiblesse propre aux biographes d'embellir leurs héros, avec cette circonstance aggravante qu'ici le héros est un défenseur obstiné des privilèges de l'Église, qu'il est mort martyr et qu'il a été canonisé. Aussi est-ce une apologie que Dom L'Huillier s'est proposé d'écrire. On sait, par les témoi-

1. *The church and the roman empire.* 1889. (Prix, 2 sh. 6 d. chaque volume.)
2. *The church and the eastern empire.* 1888.
3. *Hildebrand and his times.* 1888.
4. *The popes and the Hohenstaufen.* 1889.
5. *The english church in the middle ages.* 1888.
6. *A history of the university of Oxford.* 1888.
7. *A history of the university of Cambridge.* 1888.
8. *Wycliffe and movements for reform.* 1889.
9. *Saint Thomas de Cantorbéry.* T. I. Palmé. 1891, XII-469 p.

gnages concordants des témoins les moins suspects, que Becket, tant qu'il fut chancelier d'Henri II, servit le roi avec autant d'intelligence que de dévouement; on sait aussi qu'il eut ou qu'il affecta d'avoir les mœurs de la cour; « scurriles cum potentioribus sectabatur ineptias, » comme le rapporte son ami, son admirateur, Jean de Salisbury, dans un passage dont l'auteur s'efforce en vain de dénaturer le sens (App., note C, p. 483 et suiv.). Ces traits de caractère, ces faiblesses, si l'on veut, chez un clerc courtisan du XIIe siècle, n'ont rien qui puisse surprendre ni qui doive choquer; elles n'enlèvent rien aux mérites du saint. N'est-il pas écrit qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur repentant que pour dix justes qui n'ont pas besoin de pénitence? Autre question : Becket, chancelier d'Angleterre, a-t-il fidèlement servi le roi, même contre l'Église? A-t-il été, pour prendre les expressions mêmes de Dom L'Huillier, « un zélateur des principes régaliens? » Sur ce point encore, l'auteur épilogue et distingue, malgré la transparence des textes. Il s'enferme et veut nous enfermer dans ce dilemme : ou bien Becket agit comme chancelier « par hypocrisie pour obtenir le siège primatial en complaisant du roi, ou bien il se laissa guider ensuite comme primat par les motifs d'une ambition démesurée, en révolte contre des droits légitimes, jugés tels autrefois par lui-même. » N'y a-t-il donc pas d'autre alternative? Ne peut-on pas admettre que Becket fut ambitieux, comme il est permis de l'être à tout homme de valeur, qu'il fut à la fois impérieux et souple, qu'il eut naturellement les vertus de son état et qu'après avoir été un « curialis » accompli, prenant avec feu les intérêts du roi, il devint un évêque intransigeant au point de sacrifier son repos et sa vie pour les intérêts de l'Église? Tel est l'homme, à mon avis, que nous montrent les textes, et, si ce portrait « implique contradiction, » quel moraliste a jamais nié que la contradiction fût au fond de la nature humaine? Reprendre un à un les arguments de Dom L'Huillier mènerait à refaire la moitié de son volume. Il suffira d'indiquer les hypothèses gratuites ou contradictoires où il s'engage. Quel texte peut-il alléguer pour prétendre qu'en obtenant pour Becket le poste de chancelier, l'archevêque Thibaut « voulait le constituer *gardien de l'âme* d'Henri II et le mettre en situation de protéger l'Église, au moins de la soulager si le joug royal s'appesantissait un jour sur elle » (p. 79)? Une fois chancelier, on lui fait gloire de tout ce qui s'est fait de bon pendant les huit premières années du règne d'Henri II; dans les cas épineux, on nous montre Becket adoucissant le plus possible les rigueurs du prince. Si l'ordre a été rétabli dans le royaume après les troubles d'Étienne, c'est à son énergie que l'Angleterre en est redevable; s'il s'agit d'administration et de nominations épisco-

pales où la main du roi se fait impérieusement sentir, Becket n'y est pour rien, il n'est plus qu'un simple commis aux écritures : « Gardien des archives, il n'avait qu'à produire les chartes quand on les lui réclamait et à suivre le débat comme organe officiel du roi, puisque Henri se réservait le rôle de juge » (p. 154). Cette attitude passive, qui s'attendrait à voir le roi l'imposer à son principal ministre et Becket la prendre? Dom L'Huillier croit-il sincèrement sortir d'embarras en montrant « ce qu'il y avait de dévouement à l'Église, d'adresse et de prudence derrière *le masque de justice* dont Thomas était *contraint* de se couvrir » (p. 154)? Qui nous fera croire qu'on ait contraint Becket à recevoir l'office de chancelier et à vivre, lui, clerc, en grand seigneur féodal; et pourquoi ne tient-on pas compte de son aveu quand il dit : « Si l'on me faisait archevêque, il me faudrait choisir entre la faveur du roi et celle du Dieu tout-puissant » (p. 162)? Pour que le ministre d'un roi tel qu'on dépeint Henri II soit resté en faveur pendant huit ans, n'a-t-il pas dû faire autre chose que porter un « masque de justice? » — Enfin, voici le chancelier élu archevêque de Cantorbéry. Le récit fait par Dom L'Huillier présente les choses de telle façon qu'il ne saurait s'élever aucun doute sur la parfaite légalité de la procédure; suffit-il, pour détruire les doutes que Becket « formula » lui-même plus tard (p. 166), de dire : « L'autorité suprême fera justice de ses scrupules »? L'absolution du pape empêche-t-elle que les doutes aient existé et qu'ils fussent légitimes? Cette manie de vouloir défendre les gens malgré tout et contre eux-mêmes n'est pas une des moindres plaies de l'hagiographie. Mais peut-être, après tout, ai-je tort d'exprimer ces réserves et faut-il appliquer à tout l'ouvrage la déclaration que l'auteur met en tête de son chapitre sur les immunités ecclésiastiques : « Nous croyons opportun d'avertir dès maintenant le lecteur que nous écrivons ici pour les catholiques et pour eux seuls » (p. 233). Avons-nous donc alors devant nous un pur produit de la « science catholique? » A vrai dire, cette biographie prend parfois l'allure d'un réquisitoire contre « le schisme anglican et les erreurs gallicanes, » d'un plaidoyer en faveur du pouvoir théocratique des papes. On ne rencontre trop souvent que sécheresse théologique en un sujet qui réclame l'examen du psychologue et du moraliste.

Ce ne sera pas faire une lointaine excursion hors de notre domaine que de signaler un volume de M. William Lockhart sur l'Église d'Écosse au XIIIe siècle[1]. Il ne nous arrêtera guère d'ailleurs, car il

1. *The church of Scotland in the thirteenth century; the life and times of David de Bernham, bishop of St Andrews.* Édimbourg et Londres, Blackwood. 1889, x-152 p.

nous apporte peu de nouveau. C'est une suite de quatorze brefs chapitres sur l'élection au siège de Saint-André, la manière de consacrer les églises, l'origine des ordres mendiants, la législation ecclésiastique et la manière de tenir un concile provincial, l'écolâtre et les « scolocs » au XIIIe siècle, la prédication au moyen âge et la destruction des édifices ecclésiastiques d'Écosse au XVIe siècle. Ces chapitres se groupent comme ils peuvent autour d'une figure, celle de David Bernham, évêque de Saint-André de 1239 à 1253, et la raison qui a fait choisir ce prélat plutôt qu'un autre est qu'on possède un « Pontifical d'Écosse » dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (lat. 1218), où se trouve la liste des églises consacrées par Bernham pendant son épiscopat. M. Lockhart a réédité la liste de ces dédicaces avec une traduction qui est utile pour l'identification des noms de lieu. Il publie également et commente un « Modus procedendi in concilio cleri scoticani » qui fut tracé peu après qu'une bulle d'Honorius III eut affranchi l'Église d'Écosse de toute dépendance envers le siège métropolitain d'York.

Histoire des institutions. — On a dit parfois que la conquête anglo-saxonne avait eu pour effet d'anéantir l'élément breton ou celtique dans le pays soumis. M. Hubert Lewis eût été, en son vivant, plutôt enclin à soutenir une thèse tout opposée, celle que les éléments de l'organisation sociale et administrative des Bretons ont persisté après la conquête et que mainte institution de l'Angleterre au moyen âge a son origine dans l'indestructible fondement celtique. Pour soutenir cette théorie, il avait rédigé un gros volume dont l'impression était à peine commencée à sa mort (1884) ; le travail a été mené à bonne fin par M. J. E. Lloyd, professeur d'histoire et de langue galloise à Aberystwyth (University college of Wales)[1]. L'auteur a pris pour type des institutions celtiques celles que l'on trouve exposées dans les lois du pays de Galles ; sans déterminer, sinon en quelques mots tout à fait insuffisants, l'âge et l'origine de ces lois, il commence par exposer le système légal et social qui s'en dégage. Il étudie d'abord les dispositions du droit successoral, surtout en ce qui concerne les biens-fonds et le partage du sol, la condition des personnes non libres, la famille (*trev*) et son expansion dans le clan (*cenedl* et *cantrev*), les droits de la famille en matière de labourage et de pâturage, le manoir (*maenor*), les divers modes de tenure, enfin, les règles de la succession royale. Dans une seconde partie, il expose les institutions similaires de l'Angleterre d'après les sources anglaises et il pré-

1. *The ancient laws of Wales, viewed especially in regard to the light they throw upon the origin of some english institutions.* Elliot Stock. 1889, XVI-558 p.

tend montrer que celles-ci dérivent de celles-là : le manoir du maenor, le hundred du cantrev, le tithing ou dizaine, avec l'organisation du franc-plège, du trev, les justices seigneuriales et le jury (en partie seulement) de la justice galloise, les règles de la succession féodale, du système allodial qui existait avant la conquête et qui remonte à l'époque bretonne, etc. Les recherches étymologiques prennent une grande place. C'est affaire aux celtisants de se prononcer sur ce point; cependant, il sera permis, même à un profane, de protester, par exemple, contre l'interprétation forcée du mot « barones, » contre l'abus des racines celtiques qu'on veut à toute force trouver dans des noms de lieux anglo-saxons, etc. M. Lloyd a discrètement fait observer que, sans doute, M. Lewis était allé trop loin dans cette voie. On y voit, en effet, l'esprit de système poussé à outrance. Certes, on ne peut nier des ressemblances entre les institutions galloises et celles de l'Angleterre saxonne et normande; mais il suffit, pour les expliquer, de se rappeler que les Celtes et les Germains remontent à une commune origine. Il est vrai aussi que certaines institutions celtiques ont pu survivre à la conquête; celle du « borough english, » par exemple, semble bien dériver d'une antique coutume bretonne, mais qui croira que les « barons de la cité de Londres » soient d'origine celtique? Malgré ces défauts et ces excès, l'ouvrage n'est pas méprisable; il fournit sur la famille galloise des notions que les celtisants seuls sont capables de puiser aux sources, et, pour le reste, d'utiles points de comparaison avec les institutions anglaises.

C'est également au point de vue de l'histoire comparée des institutions qu'ont été composés les ouvrages de M. George E. Howard sur l'Introduction à l'histoire des institutions locales aux États-Unis [1], et de M. Hannis Taylor sur l'Origine et le développement de la constitution anglaise [2]; mais le point de vue où ils se placent leur montre les rapports historiques dans toute leur réalité. M. Taylor s'est proposé de « retracer, à la lumière des recherches les plus récentes, le développement graduel du système constitutionnel de l'Angleterre et la transformation de ce système dans la république fédérative des États-Unis. » Après une introduction de quatre-vingts pages sur l'origine anglaise de la constitution fédérale, il expose en trois livres : 1° l'organisation sociale, administrative et politique de la Germanie

1. *An introduction to the local constitutional history of the United states*. Vol. I : development of the township, hundred and shire. Baltimore, Agency of the John Hopkins University. 1889, xv-526 p.

2. *The origin and growth of the english constitution;* an historical treatise in two parts. Part I : the making of the constitution. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie. Londres, Sampson Low. 1889, xl-616 p.

primitive et de l'Angleterre anglo-saxonne; 2° les institutions modifiées par la conquête normande; 3° l'histoire du Parlement dans sa période de développement d'Édouard Ier à Henri IV et dans sa période de déclin de Henri IV à Henri VII. Il termine par une rapide esquisse du long conflit entre la nation et le roi, qui se termine par la victoire de la nation, c'est-à-dire du Parlement en 1688, puis de la démocratie en 1832 et en 1867. L'auteur n'apporte guère de faits nouveaux ni d'idées personnelles; il suit de très près Stubbs, Freeman, Gneist; mais il les résume avec intelligence et sans servilité. L'ouvrage de M. Howard provoque des observations analogues : il étudie l'organisation du « township, » du « hundred » ou centaine, et du comté dans leurs plus anciennes origines germaniques et dans leur développement historique en Angleterre, avant de montrer ce que ces organismes sont devenus aux États-Unis. Ses informations sont étendues et précises; il les résume brièvement et clairement, souvent sans prendre parti dans les conflits d'opinions qu'il expose, car il n'importe pas à son sujet de résoudre des problèmes, peut-être d'ailleurs insolubles. C'est leur tranformation dans un milieu nouveau qu'il se proposait avant tout de montrer, et ce qu'il en a dit est d'un grand intérêt pour les historiens.

L'état actuel de la constitution anglaise, telle que l'ont faite la loi et l'usage, a été décrit, avec un remarquable talent d'exposition, par sir William R. Anson[1]. Ce n'est pas une étude critique, approfondie et documentée, mais un traité écrit en vue de l'enseignement. Dans un premier volume, l'auteur avait déjà exposé l'histoire et le mécanisme du « Parlement; » aujourd'hui il s'occupe de la « Couronne. » Voici son plan : Chap. I, prérogative de la Couronne; comment elle s'est formée historiquement; quel rôle est réservé aujourd'hui à la Couronne dans le choix des ministres, la direction des affaires politiques et le détail de l'administration. Chap. II, à quel titre on parvient à la Couronne et quels sont les devoirs réciproques du souverain et des sujets; causes d'incapacité de la part du souverain et mesures prises pour y remédier. Chap. III, les conseils de la Couronne : le Cabinet, la Chambre des lords et le Conseil privé. Chap. IV, les départements ministériels et les ministres responsables; les départements non politiques et le service civil permanent. Chap. V, action de ces départements sur l'ensemble des pays soumis à la Couronne : Royaume-Uni, îles normandes, colonies, Inde. Chap. VI,

1. *The law and custom of the constitution.* 2e partie : *The crown.* Oxford, Clarendon press, 1892. XXIV-494 p. Prix, 14 sh. On annonce une seconde édition prochaine de la première partie : *Parliament.*

relations avec les puissances étrangères. Chap. VII, les revenus de la Couronne; l'assiette et la perception des impôts; les dépenses et le contrôle de la comptabilité publique. Chap. VIII, l'armée et la marine. Chap. IX, rapports de la Couronne avec certains corps ecclésiastiques, tels que les Églises établies en Angleterre, en Écosse, dans l'Inde et aux colonies. Chap. X, les tribunaux. C'est donc l'organisation du pouvoir exécutif que l'auteur nous expose après avoir tracé celle du pouvoir législatif. Il s'est acquitté heureusement de cette tâche malaisée; il a su mettre de l'ordre et de la logique dans un sujet complexe et confus. Là est le grand mérite du livre, et c'est par là qu'il rendra de réels services.

Ce n'est pas à un Anglais, ni même à un Américain, que l'on doit le livre le plus remarquable qui ait paru depuis longtemps sur les institutions sociales de l'Angleterre au moyen âge, c'est à un Russe. M. Paul VINOGRADOFF, professeur à l'université de Moscou, était connu depuis plusieurs années par une excellente étude sur la condition des « vilains » anglais, et les érudits qui, dans notre Occident, étaient assez favorisés pour lire un ouvrage écrit en russe, en avaient fait le plus grand éloge. Réjouissons-nous aujourd'hui : il vient de paraître en anglais. Non pas tout entier : des quatre mémoires dont se compose l'édition russe, deux seulement figurent dans le présent volume[1]. D'autre part, l'auteur a mis à profit le temps qui s'est écoulé entre la première édition et la seconde, pour remanier son travail et y déposer le fruit de nouvelles recherches. On lui sera infiniment reconnaissant de tant de soins; le sujet étudié est des plus intéressants. Le premier mémoire ou « Essai » est intitulé « les Paysans à l'époque féodale, » et le second « le Manoir et la communauté de village. » L'indication des principaux chapitres montrera mieux encore l'objet propre du livre : la condition des vilains d'après les légistes; situation privilégiée de ceux qui demeurent sur les domaines appartenant au roi depuis la conquête (ce qu'on appelle l' « Ancien domaine »); catégories diverses des paysans, leurs obligations et leurs redevances d'après les archives des manoirs; des paysans libres. Dans le second essai, M. Vinogradoff étudie la division du sol avec le système de champs sans clôture et sans bornes (open field system); la distribution et la répartition des lots de terre aux paysans qui forment la communauté du village; l'exploitation en commun du manoir; les droits et les charges de la communauté; le travail et la rente de la terre; le seigneur, ses serviteurs et ses tenanciers libres; les cours

1. *Villainage in England;* essays in english mediaeval history. Oxford, Clarendon press. 1892, XII-464 p. in-8°.

de manoir. L'auteur travaille directement d'après les sources les plus sûres. Il connaît à fond les ouvrages des jurisconsultes, c'est-à-dire de Bracton, de Britton, de la Fleta et du « Miroir de justice[1]; » mais leurs descriptions sont trop souvent incomplètes et leurs théories insuffisantes. Pour obtenir une connaissance à la fois approfondie et variée de la classe des paysans, il faut étudier les cartulaires, les rôles des hundreds et des manoirs ; c'est une catégorie de documents que M. Vinogradoff connaît à merveille, et, n'y eût-il que les nombreuses citations qu'il donne soit au bas des pages, soit en appendice, son livre serait déjà précieux ; mais l'auteur sait en outre interpréter ces textes, les éclairer les uns par les autres, enfin, en tirer des conclusions générales qui s'imposeront désormais aux historiens. On connaît (*Rev. hist.*, XXV, 135) la doctrine de M. Seebohm sur l'origine et la condition de la population rurale de l'Angleterre au moyen âge : l'éminent historien la voit soumise au servage dès les plus anciens temps, dès l'époque romaine; les invasions anglo-saxonnes et danoises n'ont fait que rendre plus dure la sujétion des paysans; le régime féodal, surtout après la conquête normande, a augmenté la variété de leurs conditions, sans modifier leur situation qui resta servile; pour cette classe de gens, la liberté est un fait très postérieur qui s'est produit lentement à partir du XIIe et du XIIIe siècle, surtout sous l'empire des causes économiques inconnues aux siècles précédents. M. Vinogradoff, qui rend à plusieurs reprises une éclatante justice aux travaux de M. Seebohm, et qui ne les critique jamais directement, se place à un point de vue tout différent : pour lui, avant la conquête, il a existé une classe importante de paysans libres. La conquête normande, en les soumettant aux obligations plus ou moins étroites du régime manorial, a plus ou moins aboli les marques de leur condition libre, mais cette condition a laissé des traces jusque dans certaines coutumes de manoirs. Inexplicables en droit féodal, ces coutumes supposent un état de choses antérieur qui ne peut être qu'un régime de paysans libres. Cette opinion, indiquée par M. Vinogradoff à la fin de plusieurs chapitres, est reproduite avec plus d'ampleur dans la conclusion générale de son livre; les faits nombreux dont il l'appuie lui donnent un haut degré de vraisemblance; mais l'auteur lui-même ne nous donne pas encore de démonstration plus complète. Il a voulu procéder, comme dans les sciences d'observation, du connu à l'inconnu. C'est pourquoi il a pris l'époque pour laquelle

1. Voyez sur ce traité de jurisprudence de forme assez étrange et d'intelligence abstruse les vues ingénieuses présentées par l'auteur dans son 3e appendice, p. 415.

nous possédons le plus grand nombre de documents variés sur la question, c'est-à-dire le XIIIe siècle. Il se réserve de remonter plus haut dans le temps, au Domesday book et au delà, époques où les renseignements sont plus rares et ouvrent le champ plus vaste à la conjecture; mais il possède déjà des fils conducteurs, et l'on peut compter qu'il nous y fera faire d'utiles découvertes. Puisse-t-il ne pas nous en laisser attendre trop longtemps les résultats!

Le sujet que M. Vinogradoff a réservé vient d'être traité en partie par M. Charles Mac-Lean Andrews, professeur d'histoire à Bryn Mawr college (Baltimore); c'est l'ancien manoir, tel qu'il existait en Angleterre vers l'an 1000, qu'il a étudié[1]. L'auteur est un éclectique. Après avoir exposé, sur les origines et les caractères de la communauté primitive de village les théories opposées présentées par l'école de Maurer-Kemble et de Seebohm-Fustel, il essaie de concilier les deux partis en leur empruntant à chacun quelque chose de leurs doctrines. Il admet que, dans la communauté primitive, le vilain (ceorl) était libre; il perdit peu à peu, en fait au moins, cette liberté sous l'empire de circonstances morales et sociales qui le mirent de plus en plus dans la dépendance du seigneur; d'autre part, la puissance de ce dernier s'accrut : à ses droits de grand propriétaire, il finit par ajouter des droits de juridiction qui le transformèrent en seigneur féodal, si bien que le ceorl primitivement libre devint, après la conquête, le serf décrit dans le Domesday book et dans les usages des manoirs au XIIe et au XIIIe siècle. Comme on le voit, M. Andrews se rapproche beaucoup des idées exprimées par M. Vinogradoff. Il les appuie sur une étude consciencieuse et intelligente des documents imprimés et en particulier des « Rectitudines singularum personarum, » dont son ouvrage forme, jusqu'à un certain point, le commentaire. Il discute d'ailleurs moins qu'il ne décrit, et sa description comprend six tableaux : 1° les terres du manoir (heir-land, bôc-land et folk-land), leur étendue, leurs limites, leurs divisions intérieures; 2° le seigneur et ses tenanciers (gebûras et cotsetlas); 3° les domestiques et les serfs; 4° les ouvriers spéciaux : semeurs, porchers, bouviers, bergers, forestiers, laitiers, artisans; 5° le travail des champs; 6° la ferme et les ustensiles, les récréations. Ainsi le manoir anglo-saxon était déjà un tout complet et organique où tout ce qui était nécessaire pour vivre était rassemblé et où chaque personne avait sa place et son office marqués; l'existence y était tolérable, même pour ceux qui n'étaient pas libres; aussi comprend-on que cet état de choses ait pu durer sans changement fondamental pendant quatre siècles.

1. *The old english manor; a study in english economic history.* Baltimore, The John Hopkins press, 1892, XI-291 p.

Quant aux principes mêmes des institutions politiques, sir Frédérick Pollock, le successeur de sir Henry Maine dans la chaire de législation à l'université d'Oxford, en a exposé les principales théories, depuis Aristote et Platon jusqu'à MM. Spencer et Huxley, dans un court « essay, » qui avait déjà paru dans la *Fortnightly Review* il y a une dizaine d'années [1]. — Sir Walter Ralegh aurait pu figurer dans cet essai entre More et Smith; les écrits historiques du célèbre favori d'Élisabeth, et en particulier son traité sur la Prérogative des Parlements, ont été appréciés équitablement par son plus récent biographe, M. William Stebbing, qui, réfutant l'opinion d'Algernon Sidney et de Hallam, montre que, sous les expressions de la flatterie la plus servile à l'adresse de Jacques Ier, l'auteur se proposait pour but unique de convaincre le roi de gouverner avec le Parlement [2]. Les contemporains ne s'y étaient pas trompés, puisque Pym, Eliot, Hampden, Milton et Cromwell lui-même ont honoré le flatteur de Jacques Ier comme un des chefs de l'opinion libérale. — Bentham occupe, dans l'essai de sir Frédérick, la place qui lui revient. Son « fragment sur le gouvernement, » paru pour la première fois en 1776, vient d'être réédité avec un soin scrupuleux par M. F. C. Montague, qui l'a fait précéder d'une instructive introduction, à la fois biographique et théorique [3]. L'ouvrage doit se ranger à côté du Fortescue de M. Ch. Plummer, qui figure dans la même collection. Sir Frédérick a en outre réuni en un volume plusieurs « lectures publiques » professées à Oxford, c'est-à-dire des discours faits par un spécialiste devant un auditoire plutôt profane [4]. C'est de la science qui s'est faite aussi légère que possible pour ne pas fatiguer ce que nous appelons le grand public. A côté d'articles qu'on est fort étonné de trouver ici, par exemple sur la bibliothèque du club alpin, sur l'histoire de l'épée et de ses transformations depuis la plus haute antiquité, certains sont d'actualité pure et de mince intérêt, comme sur le « Home rule » et sur « l'Éducation et les Examens, » d'autres ont un caractère trop général pour apprendre beaucoup. Il convient néanmoins d'en signaler deux importants, un sur la « paix du roi » et son influence pratique dans la société anglaise du haut moyen âge; l'autre sur le manoir anglais, considéré surtout dans ses origines et dans ses caractères distinctifs. Ce dernier article, le meilleur de tout le volume, est suivi de deux notes utiles sur la communauté de village et sur les études récentes relatives au Domes-

1. *An introduction to the history of the science of politics.* Macmillan. 1890, x-128 p. in-12.

2. *Sir Walter Ralegh, a biography.* Oxford, Clarendon press. 1891, xii-413 p. M. Stebbing a relevé 70 manières différentes d'écrire le nom de Ralegh.

3. *A fragment on government, by Jeremy Bentham.* Ibid. 1891, xii-241 p.

4. *Oxford lectures and other discourses.* Macmillan. 1890, viii-303 p.

day book ; l'auteur y résume les résultats que l'on peut considérer comme acquis.

Sur la pratique même du droit nous avons à signaler deux utiles ouvrages : une savante et claire « Esquisse historique sur la juridiction d'équité en cour de chancellerie[1], » par M. D. Kerly, et un traité de M. George Neilson sur le Duel judiciaire en Angleterre et en Écosse[2]. M. Neilson est arrivé à des résultats nouveaux, du moins en ce qui concerne ce dernier pays : il a montré que l'Écosse a emprunté à l'Angleterre les formes du duel judiciaire, et qu'il y eut probablement une « cour de chevalerie » pareille à celle qu'institua Richard II, bien qu'on n'en trouve nulle part ni le nom ni la mention. Il faut lui savoir gré d'avoir publié pour la première fois une « Manière de bataille » composée sous le nom de Végèce (*de Bello campestri*), et un « Ordre des combats » promulgué par le roi Jacques Ier. Il a prouvé que cette ordonnance n'est qu'un plagiat de l'ordonnance de Thomas de Woodstock. Le duel judiciaire disparut à peu près en même temps en Angleterre et en Écosse, à la fin du XVIe siècle ; mais, en 1817 encore, Abraham Thornton, traduit en justice sous le coup d'une accusation criminelle, offrait de prouver son innocence les armes à la main, et lord Ellenborough reconnaissait que « telle était la loi du pays. » Elle cessa de l'être seulement en 1819. On ne peut plus aujourd'hui déposer de gage de bataille, mais le « champion d'Angleterre » n'a pas été supprimé ; il a figuré au couronnement de George IV en 1821. Ce n'est plus qu'une ombre vaine d'une des institutions les plus caractéristiques du moyen âge.

On doit à M. Hubert Hall un ouvrage déjà ancien, mais trop important pour être omis[3], sur l'histoire des Taxes douanières en Angleterre (s'il est permis de traduire ainsi le mot anglais *customs*), depuis les plus anciens temps jusqu'en 1827. Ce titre fait un peu illusion. En fait, l'ouvrage se termine en 1774, avec ce fameux procès de Campbell contre Hall, au sujet de l'île de Grenade et du droit prétendu par le gouvernement anglais d'imposer ses colonies. D'ailleurs, comme on serait peut-être tenté d'y chercher ce qui ne s'y trouve point, voici les dissertations dont il se compose : les sociétés de commerce (Hanse, Étaple de Calais, marchands « à l'aventure, » ancienne Compagnie des Indes) ; les taxes douanières (*customs*) au moyen âge

1. *An historical sketch of the equitable juridiction of the court of Chancery.* Cambridge, University press. 1890, XIV-303 p.

2. *Trial by combat.* Glasgow, William Hodge. 1890, XVI-348 p. in-12.

3. *A history of the Custom revenue in England from the earliest times to the year* 1827. Elliot Stock. 1885, 2 vol., 327 et 288 p.

(le droit de prise sur les vins, ou « Recta Prisa; » la « vieille coutume, » qui pesait sur les laines, peaux et cuirs; la « nouvelle coutume, » sur les laines, cuirs, vins, draps, et en général sur les marchandises d'importations déterminées par la *Carta mercatoria* d'Édouard Ier; les « subsides » extraordinaires votés par le Parlement); les taxes de la monarchie personnelle, d'Édouard IV à Jacques Ier; les taxes sous les Stuarts de 1603 à 1640; enfin les taxes « impériales et coloniales, » jusqu'à la guerre de l'Indépendance américaine. Au tome II se trouvent dix chapitres sur les ports, les agents des douanes (*customers*), les prises ou pourvoyances exercées au profit de l'Hôtel; les taxes (*tolls*) payées par les marchands étrangers pour se racheter de ces prises; les droits sur les vins (*prisage* et *butlerage*); la « vieille » et la « nouvelle coutume; » le « subside; » les taxes locales; la « maltôte » et l'emprunt forcé (*mutuum*); enfin les assignations. Comme on voit, l'auteur traite deux fois le même sujet à un point de vue un peu différent; plusieurs fois aussi il revient sur les questions d'origine; enfin l'ordre qu'il suit n'est pas le plus logique. Il n'importe; son livre est très utile; il corrige sur plus d'un point des idées généralement reçues, parce qu'elles ont été mises en circulation par des historiens tels que Hallam et Stubbs, et parce qu'il faut, pour les vérifier, se livrer à de longues et fastidieuses recherches. Il a de plus le mérite d'avoir été « compilé exclusivement d'après les documents originaux; » c'est l'auteur qui le dit lui-même, et il en donne mainte preuve : une moitié de l'ouvrage est composée de citations et de chiffres. Par là même il a limité la portée de son œuvre, qui ne vaut qu'autant que ses recherches ont été approfondies, et il est aisé de voir que, s'il a dépouillé avec soin plusieurs fonds importants du P. Record Office, il s'en est tenu là.

Un sujet analogue est traité avec plus d'ampleur et beaucoup moins d'originalité par M. Stephen Dowell dans son Histoire de l'Impôt en Angleterre depuis les plus anciens temps jusqu'en 1885[1]. Malheureusement pour nous, la partie la plus intéressante est relative à l'histoire moderne; l'antiquité et le moyen âge, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, sont expédiés en 240 pages, tandis que trois forts volumes se rapportent à la période qui va de 1642 à 1885. En ce qui concerne nos études, l'auteur ne donne qu'un résumé utile, mais trop rapide et forcément insuffisant; venu après M. Hall, il aurait pu s'inspirer

1. *A history of taxation and taxes in England.* Longmans et Cie. 2e édition. 1888, 4 vol. de 244, 386, 309 et 465 p. Les deux premiers volumes se rapportent à la « Taxation »; les deux autres aux « Taxes ».

de lui davantage. Pour la partie moderne, les historiens louent l'abondance et l'exactitude de ses informations, mais les économistes lui reprochent de n'être qu'un annaliste.

Pour l'industrie et le commerce, nous avons l'excellent ouvrage de M. W. Cunningham[1], qui laisse loin derrière lui ceux qui l'ont précédé. Les recherches de l'auteur sont étendues autant que précises; historien et économiste, il présente les faits d'une façon claire et attachante; il sait en dégager les lois. Il doit beaucoup aux travaux de l'école allemande, à Roscher en particulier, et, à l'exemple de ce dernier, il a exposé d'une façon intéressante et tout à fait personnelle le développement des idées économiques à la fois dans les faits et chez les théoriciens du moyen âge. C'est même par des considérations de cette nature qu'il termine chacune des cinq grandes divisions de son ouvrage : 1° période primitive (jusqu'à la conquête normande); 2° époque féodale et le système manorial; 3° époque des trois Édouards et les débuts de la politique commerciale; 4° époque des rois d'York et de Lancastre et les débuts du système mercantile; 5° époque des Tudors, marquée par la ruine des anciennes guildes, l'émigration et l'affranchissement de l'industrie, l'essor du commerce maritime et la transformation de la propriété foncière qui s'organise en vaste « latifundia. » En appendice sont publiés des documents, en partie inédits, propres à faire comprendre l'exploitation agricole dans les manoirs et la réglementation commerciale dans les villes, ainsi que le traité de N. Oresme sur les Monnaies. L'auteur avait eu précédemment le dessein d'y ajouter le Manuel d'économie rurale, si souvent cité, de Walter de Henley; mais il y a renoncé quand il eut appris que la *R. Historical society* était disposée à le publier. Le travail a été en effet exécuté par miss Élisabeth Lamond, décédée depuis, qui a copié et traduit, outre le traité de Walter, un autre Manuel contemporain, mais anonyme, le traité dit « Seneschaucie » et les « Règles » tracées par Robert Grossetête à la comtesse de Lincoln, pour lui apprendre « à garder et à régler ses terres, son hôtel, sa maison et ses domestiques[2]. » Ces quatre textes sont en français. M. Cunningham y a joint une intéressante introduction où il expose brièvement l'exploitation d'un domaine rural au XIIIe siècle; il donne ensuite sur l'origine de ces traités, leur importance, leurs rapports et les manuscrits où ils se trouvent, les explications nécessaires.

1. *The growth of english industry and commerce during the early and middle ages.* Cambridge, University press. 1890, XV-626 p. in-8°.

2. *Walter of Henley's husbandry, together with an anonymous husbandry, seneschaucie and Robert Grossetête's rules.* Longmans. 1890, XLIV-171 p. in-4°.

Trois ans avant l'apparition du bel ouvrage de M. Cunningham, M. Ashley avait fait paraître, dans les publications de la Société américaine d'économie politique, et à part, un excellent résumé de l'histoire de l'Industrie de la laine en Angleterre au moyen âge[1], où il exposait l'établissement du système des guildes, la première immigration d'ouvriers flamands au XIVe siècle, l'origine de la classe des marchands (marchands drapiers et marchands « à l'aventure »), enfin la création des manufactures de drap et leur influence sur l'agriculture. Au même auteur[2] on doit une brève mais très substantielle Introduction à l'histoire économique de l'Angleterre au moyen âge; elle est divisée en trois chapitres : 1° le village et la communauté de village; 2° les guildes de marchands et d'artisans; 3° théories et législation économiques. Chacun d'eux est précédé d'indications bibliographiques et suivi de notes que les historiens apprécieront infiniment. M. Ashley est au premier rang des historiens de l'Économie politique en Angleterre; c'est un esprit clair, pénétrant, indépendant. Il serait à souhaiter que son influence se fît sentir chez nous, où d'ordinaire les économistes ne sont pas assez historiens, ni les historiens assez économistes.

Je me permettrai de renvoyer à l'article que M. Ashley a consacré à la vie et à l'œuvre de Thorold Rogers dans le *Political science Quarterly* (*Rev. hist.*, XLVIII, 202). L'auteur de l'œuvre considérable qui a pour titre « l'Agriculture et les prix en Angleterre » était un travailleur acharné; il connaissait mieux que personne les documents indispensables pour l'histoire des classes rurales et de l'exploitation agricole; il en a tiré des faits et des chiffres sur lesquels les historiens vivront pendant longtemps. M. Ashley le place sur le même rang que les érudits tels que Madox. Je trouve cependant cette différence entre eux : que les ouvrages comme ceux de Madox sont avant tout des recueils de textes; ils donnent les preuves de l'histoire; M. Rogers apporte surtout le résultat de ses recherches sans nous donner assez souvent ni assez aisément le moyen de les contrôler et de les pousser plus loin. Il faut jurer sur les paroles du maître, et, malgré soi, on hésite, quand le maître est dogmatique à l'excès, quand il avance sur le ton le plus tranchant des assertions qui ont l'air de paradoxes. M. Ashley en a relevé quelques-unes, non sans malice, et les a combattues avec force. Une des principales se rap-

1. *The early history of the english woollen industry.* Vol. II des Publications of the American economic association, 1887, p. 302-380.

2. *An introduction to english economic history and theory.* Rivingtons. 1888, XIII-227 p. in-12.

porte à la décadence des guildes au XVIe siècle et au paupérisme, que Rogers attribue à la confiscation des biens de ces guildes ordonnée par Édouard VI. Aveuglé par ses préjugés politiques, Rogers n'avait pas discerné les causes plus lointaines et plus profondes qui firent disparaître les guildes devant les progrès de l'industrie et qui, en substituant le régime des vastes « latifundia » à l'ancien système de la propriété morcelée, appauvrirent la classe des paysans libres et conduisirent au paupérisme. Il en est de même quand on nous dit que la guerre des Deux-Roses n'apporta aucun trouble sérieux dans la situation économique de l'Angleterre; cette opinion a fait son chemin; on la retrouve dans des ouvrages de vulgarisation pure, comme dans l'Histoire de l'Industrie en Angleterre, abrégé d'ailleurs intéressant, par M. H. de B. Gibbins[1]. D'autre part, des historiens comme M. Denton montrent, avec une grande variété de preuves, que l'Angleterre s'appauvrit de plus en plus pendant le dernier tiers du XVe siècle. Mais il en est de certains paradoxes en histoire comme de certaines hypothèses dans les sciences : ils sont féconds par les controverses mêmes qu'ils suscitent. Tout ce qu'il y a de puissamment suggestif dans son œuvre, M. Rogers l'a condensé dans le dernier ouvrage qu'il ait publié lui-même : son Interprétation de l'histoire par les faits économiques[2]. C'est un recueil de vingt-trois leçons professées à Worcester college, Oxford, en 1887-88; elles ont gardé le décousu d'un cours oral, défaut que rachètent jusqu'à un certain point le mouvement de la phrase et la concision souvent heureuse

1. *The industrial history of England.* Methuen et Cie. 1890, 232 p. in-12. Ce volume est le premier d'une série dite « University extension series » que dirige le professeur Symes. Le second volume est une *History of political economy in England from Adam Smith to Toynbee,* par M. L. Price.

2. *The economic interpretation of history.* Fisher Unwin. 1888, XIII-547 p. Il ne sera peut-être pas inutile de donner en note le titre de ces 23 leçons : 1, l'histoire considérée au point de vue économique; 2, législation du travail et ses résultats; 3, la culture du sol par les propriétaires et par les tenanciers; 4, les mouvements religieux et leur effet social; 5, commerce extérieur et traités de commerce; 6, les anciennes taxes et leur caractère; 7, distribution de la richesse en Angleterre à diverses époques; 8, histoire de la rente de la terre; 9, de la monnaie; 10, du papier-monnaie; 11, origine et progrès du paupérisme; 12, élévation et abaissement des prix; leurs conséquences historiques; 13, des industries nationales; 14, les guildes et l'apprentissage; 15, le commerce colonial, ses origines et son extension; 16, « Laissez faire; » son origine et son histoire; 17, histoire du mouvement protectionniste en Angleterre; 18, importations et exportations; interprétation des statistiques; 19, le domaine de la couronne et la doctrine de « résumption; » 20, la dette publique; 21, la théorie moderne des impôts; 22, les taxes locales; 23, le gouvernement considéré comme producteur.

des formules. Ce défaut a d'ailleurs disparu dans la traduction française récemment donnée par M. Castelot (Guillemin), et que nous avons déjà signalée.

Nous ne sortons pas de l'histoire économique, tout en entrant déjà dans l'histoire locale, en annonçant trois ouvrages de doctrine générale sur les guildes. Le plus ancien en date est celui de feu M. Cornélius Walford, qui avait déjà paru en grande partie dans l'*Antiquarian Magazine* de son cousin, M. Edward Walford[1]. Il n'y faut pas chercher des idées originales, mais uniquement des faits sur l'histoire locale des guildes anglaises, empruntés le plus souvent à des livres imprimés. Il manque à ce volume un index pour être vraiment utile. — Le plus récent est celui que le vénérable Karl Hegel a consacré aux villes et guildes des peuples germaniques au moyen âge[2]. Le livre premier (t. I, p. 1-120) est consacré à l'Angleterre. C'est aussi un travail de seconde main, mais composé par un érudit éminent, un esprit vigoureux, capable de dominer les faits nombreux et variés du vaste domaine qu'il embrasse. — L'ouvrage de M. Charles Gross, au contraire[3], est en grande partie original, établi sur une étude approfondie des documents, la plupart inédits, et important pour les conclusions qui s'en dégagent. C'est une réédition, entièrement remaniée et augmentée d'un volume de documents, de son mémoire sur la *Gilda Mercatoria,* dont la *Revue historique* a parlé en son temps (XXIX, 158). La doctrine de l'auteur est donc connue : les guildes marchandes n'ont existé en Angleterre qu'après la conquête; ce sont des associations formées avec l'assentiment nécessaire du roi et conférant à leurs membres le droit exclusif de faire le commerce de détail dans l'intérieur de la ville. Ces membres sont le plus souvent des habitants de la ville soumis aux charges municipales, en un mot, des bourgeois; mais ils peuvent aussi être des étrangers, et, d'autre part, il arrive que des bourgeois ne fassent pas partie de la guilde. Il n'y a donc pas identité, comme on l'a parfois soutenu, entre la guilde marchande et l'organisation municipale. En fait, la concession de cette guilde est seulement un des privilèges qui constituent le « liber burgus. » M. Gross étudie la constitution intérieure de la guilde, les privilèges et les obligations de ses membres, ses rapports avec les corporations d'artisans (craft-gilds). Il sort quelque peu de

1. *Gilds : their origin, constitution, objects and later history.* Londres, G. Redway. 1888, 266 p. in-8°.

2. *Städte und Gilden der germanischen Wölker im Mittelalter.* 2 vol., XVII-457 et 516 p. in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot. 1891.

3. *The gild marchant; a contribution to british municipal history.* 2 vol. Clarendon press, Oxford. 1890, XXII-332 et XI-447 p. in-8°. Prix, 24 sh.

son sujet en parlant des compagnies de marchands qui se sont formées surtout à partir du XIVe siècle : marchands de l'Étaple et marchands à l'aventure; mais il y rentre en montrant comment la guilde disparut peu à peu, surtout en se confondant avec l'administration municipale, dont elle avait été distincte à l'origine; au XVIIe et au XVIIIe siècle, on ne sait plus guère ce que le nom même signifie. Il en reste cependant encore un vestige à Preston, où des fêtes célébrées en 1882 en ont ravivé le souvenir. En appendice, M. Gross a exposé les théories exposées avant lui sur l'origine, le caractère et le développement des guildes; il a montré le peu qu'elles étaient à l'époque anglo-saxonne; puis il a étudié la hanse anglaise, la guilde marchande en Écosse, l'affiliation des bourgs au moyen âge tant sur le continent qu'en Angleterre, enfin, les guildes marchandes du continent. L'auteur aurait pu omettre ce dernier morceau, qui n'appartient pas directement à son sujet et où il a voulu trop dire en peu de pages. C'est plutôt Hegel qu'il faudrait suivre ici. D'ailleurs, l'impression dernière que laisse le tome I est quelque peu incertaine, parce que l'auteur ne s'est pas imposé un plan rigoureux. Elle se circonscrit et se précise, au contraire, quand on aborde la lecture des textes publiés au tome II; ils sont bien choisis, publiés avec soin[1] et très instructifs. C'est une précieuse contribution à l'histoire économique et sociale.

A côté de ces travaux d'ensemble, il y a toujours place pour des monographies de détail. Il est même à souhaiter que celles-ci se multiplient, mais à condition qu'elles soient nettement circonscrites et qu'elles épuisent le sujet. Cette double condition n'a pas été remplie d'une façon satisfaisante par M. Francis Aidan Hibbert, qui s'est proposé d'étudier l'influence et le développement des guildes anglaises en prenant pour type l'histoire des « craft-gilds » de Shrewsbury. Dans son petit volume, trop de place est donnée à l'histoire générale; il semble que les guildes de Shrewsbury ne soient pour lui qu'un prétexte pour tracer une esquisse du développement complet des associations de marchands et d'ouvriers depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours. On lui aurait su plus de gré s'il nous avait dit très

1. Il y a en tête du t. II un assez long erratum. On y pourrait ajouter encore. J'indiquerai seulement quelques corrections : P. 30, lire *celerarius* au lieu de *celarius;* p. 41, l. 5, *Dunelmo* au lieu de *Dunelina* (Durham); p. 99, l. 7 et 8, et ailleurs, *aucis* au lieu de *ancis;* p. 157, l. 20, *eskievins* au lieu d'*eskievenis,* et l. 25, *den* (doyen) au lieu de *deu,* etc. Inutile d'insister sur ces minuties; il vaut mieux signaler l'abondance et la précision des indications bibliographiques, un utile glossaire et un excellent index. Tout cela constitue un instrument de travail fort remarquable et dont il faut être reconnaissant envers l'auteur.

exactement quels documents nous restent pour étudier ces guildes et s'il les avait analysés jusqu'à la minutie; on aurait eu ainsi la chance d'apprendre des faits nouveaux, ce qui est toujours un gain pour la science. Ce n'est pas que le volume soit dénué d'intérêt, surtout pour l'époque moderne, mais il reste trop à la surface des choses pour être vraiment utile[1].

Histoire locale. — Ici, un double embarras se présente : il paraît chaque année en Angleterre bon nombre de monographies; il en vient peu dans nos bibliothèques; quelques-unes seulement arrivent jusqu'à la *Revue historique*. Il faut se résigner à être étrangement incomplet. C'est ainsi que nous ne pourrons rien dire des volumes composant la série des « Histoires des comtés, » publiée chez Elliot Stock. De la série des « Villes historiques, » publiée chez Longmans sous la direction de MM. Freeman et Hunt, nous pouvons mentionner seulement : *Carlisle*, par M. Mandell Creighton, et *Cinque Ports*, par M. Montagu Burrows[2]. L'histoire de ce groupe de cinq ports, autrefois très actifs, maintenant fort déchus, excepté Douvres, touche à la fois aux intérêts maritimes et commerciaux de l'Angleterre; elle a été traitée avec compétence par un homme dont le nom n'est pas inconnu en France : on lui doit une importante histoire de la famille gascogne des Brocas de Beaurepaire; il mérite encore plus de nos provinces du sud-ouest par l'initiative efficace qu'il a prise au sujet de la publication des « Rôles gascons. » C'est à lui en grande partie que l'on doit de pouvoir continuer l'œuvre laissée interrompue par la mort de Francisque Michel. Pas plus que l'histoire des Cinq ports, celle de Carlisle ne peut être strictement locale; son existence a été intimement liée aux événements qui se sont accomplis dans cette contrée intermédiaire entre l'Angleterre et l'Écosse : le « Border. » Il fallait donc que M. Creighton portât ses regards hors de l'enceinte de sa ville natale; mais il l'a fait avec discrétion et non sans présenter ses excuses. Il en était d'autant moins besoin que les chapitres sur la

1. *The influence and development of english Gilds, as illustrated by the history of the craft guilds of Shrewsbury*. Forme le n° 5 des « Cambridge historical essays. » Cambridge, University press. Le prix Thirlwall a été décerné à l'auteur de cette dissertation. Il vient aussi de paraître : *Two thousand years of gild life*, où l'auteur, M. J. Malet-Lambert, a publié plusieurs règlements relatifs aux associations ouvrières de Kingston-upon-Hull; mais nous n'avons pas vu cet ouvrage.

2. Il y a encore : *Bristol*, par M. Hunt; *Colchester*, par M. Cutts; *Exeter*, par M. Freeman; *London*, par M. Loftie; *Oxford*, par M. Boase; *Winchester*, par M. Kitchin; *York*, par M. Raine. Nous n'aurions en tout cas rien à dire ni de *New-York*, par M. Roosevelt, ni de *Boston*, par M. H. Cabot Lodge.

vie, les guerres, le rétablissement de l'ordre dans le Border (5-7) comptent parmi les plus intéressants du livre.

Les études généalogiques sont peut-être encore plus nombreuses que celles d'histoire locale; mais elles seront encore plus pauvrement représentées ici. A sir George Sitwell on doit un travail consciencieux sur les barons de Pulford (comté de Lincoln) au XIe et au XIIe siècle et sur leurs descendants : les Reresby, les Ormsby et les Pulford, auxquels les Sitwell ont succédé[1]. L'auteur émet sur l'origine du comté palatin de Chester des idées nouvelles qu'il se réserve de traiter dans un travail particulier qui ne pourra manquer de retenir l'attention.

Ch. Bémont.

Histoire étrangère. — Peu d'ouvrages ont exercé une influence aussi profonde et aussi prolongée sur les études historiques que celui de Gibbon : *History of the decline and fall of the Roman Empire.* A un siècle de date, on le voit encore suscitant des ouvrages nouveaux destinés à approfondir ce qu'il n'a pu traiter avec détail ou à rectifier ses vues. L'ouvrage de M. Hodgkin, *Italy and her Invaders* (Oxford, Clarendon Press, 4 vol. in-4°, 1880-1885), embrasse toute la période qui s'étend depuis Valentinien Ier jusqu'à la conquête de l'Italie par Justinien. Le premier volume est consacré aux Wisigoths, 364-450; le second aux Huns et aux Vandales, 450-476; le troisième aux Ostrogoths, 476-535; le quatrième à la restauration du pouvoir impérial en Italie, 535-553. M. Hodgkin a voulu écrire un livre qui s'adressât au grand public en même temps qu'aux savants, aussi a-t-il rejeté toutes les discussions critiques dans des appendices[2]. D'ailleurs, ce n'est point par sa partie critique que l'ouvrage de M. Hodgkin est surtout remarquable; c'est par le talent avec lequel l'auteur sait rendre vivants et comme présents les événements qu'il raconte et les hommes dont il parle. Il rappelle Amédée Thierry par sa manière d'écrire, mais avec plus de sens critique et moins d'art dans la composition. Son livre se compose plutôt d'une série d'essais qu'il ne forme un tout homogène et organique. Il était d'ailleurs assez difficile de donner de l'unité à une étude sur l'Italie au milieu

1. *The Barons of Pulford... being an historical account of the lost baronies of Pulford*, etc. Imprimé et vendu par sir G. Sitwell, en son imprimerie de Scarborough. 1889, XLVI-104 p. in-4°, plus un index général.

2. Sur l'histoire primitive des Goths d'après Jordanis, sur le nom d'Alaric, sur la division de l'Illyricum, sur la chronologie de la première invasion d'Alaric, sur l'histoire de l'église de Ravenne, sur saint Augustin et le comte Boniface, sur l'emplacement du Mauriacus campus, sur la date de la fondation de Venise, sur les annales de Ravenne et la guerre entre Odoacre et Théodose, sur la marche de Bélisaire, sur la prétendue cécité et pauvreté de Bélisaire.

des invasions barbares, alors que cette étude est si étroitement liée à l'histoire des invasions en général et à l'histoire de l'empire d'Orient. Aussi, serait-il facile de critiquer la proportion donnée aux diverses parties du sujet. On trouvera que la place faite à la papauté est insuffisante et que d'autre part les chapitres consacrés à Salvien, à Boèce, à Sidoine Apollinaire, sont bien longs, surtout que les citations et traductions de textes in extenso sont trop nombreuses. Mais, d'un autre côté, si ce procédé de citations manque d'art, il a l'avantage de mettre le lecteur en contact direct avec les documents contemporains et de donner aux événements leur vraie couleur. M. Hodgkin est en même temps un narrateur ami du pittoresque et un psychologue. Il connaît bien les lieux dont il parle et fait revivre la vieille Rome, la vieille Ravenne et tous les champs de bataille où se heurtèrent les troupes romaines, d'abord avec les Wisigoths, puis avec les Ostrogoths. Il fait de Stilicon, d'Alaric, d'Attila, de Théodoric, de Justinien, de Bélisaire, de Narsès des portraits animés, sinon d'une ressemblance toujours très sûre. Son admiration pour Stilicon et Théodoric, son antipathie pour Justinien donnent à ses récits une animation et un intérêt qui ne faiblissent pas. Il mêle parfois avec excès ses propres sentiments à ceux des contemporains de l'histoire qu'il raconte, et l'on a peine à réprimer un sourire quand il compare Attila et Napoléon ou quand il examine la question de savoir si l'empire anglais disparaîtra comme l'empire romain. La partie de l'ouvrage traitée avec le plus de soin est celle qui se rapporte aux Ostrogoths. Elle occupe à elle seule 1,523 pages sur 2,725, et le dernier volume, de 798 pages, est consacré tout entier à l'histoire des dix-huit années de lutte entre Justinien et les Ostrogoths. C'est un défaut évident de proportions que cette place énorme donnée à l'histoire militaire dans un livre qui a fait ailleurs une si large part aux institutions et aux mœurs. Mais M. Hodgkin a toujours proportionné les dimensions de son œuvre au plus ou moins d'abondance des sources, et il a eu plaisir à étudier en détail les récits de Procope. Somme toute, malgré des défauts visibles, il a écrit un livre intéressant et qui sera lu avec fruit.

En préparant son grand ouvrage, M. Hodgkin avait procédé à un dépouillement complet des lettres de Cassiodore. Il n'a pas voulu perdre ce travail très consciencieux et a publié en 1885 un volume intitulé : *The letters of Cassiodorus being a condensed translation of the Variae epistolae of M. A. Cassiodorus senator* (Londres, H. Frowde). Malheureusement il n'a pu profiter ni du travail très sérieux de M. A. Gaudenzi : *L'opera di Cassiodorio a Ravenna,* ni des articles de M. Mommsen dans le *Neues Archiv,* qui lui auraient permis de préciser mieux encore la portée des *Variae* de Cassiodore

pour la connaissance des institutions romaines au ve siècle. Néanmoins, le livre de M. Hodgkin est utile à consulter. L'introduction nous donne une bonne biographie de Cassiodore et un tableau des fonctionnaires de l'Empire, en particulier de ceux qui sont subordonnés au préfet du prétoire. Quant au livre lui-même, il donne la substance historique des *Variae*, lettre après lettre, fournissant la traduction intégrale de quelques-unes, pour les autres une analyse qui dégage les faits essentiels de la rhétorique personnelle de Cassiodore et des formules de chancellerie. Sans doute ces analyses ne dispenseront aucun érudit de recourir aux textes; mais elles peuvent aider à leur intelligence. Un excellent index rend commode l'usage du volume.

L'ouvrage de M. J. B. Bury, *A history of the later Roman Empire from Arcadius to Irene, 395-800* (Londres, Macmillan, 2 vol. in-8°), est un des meilleurs livres d'histoire parus en Angleterre dans ces dernières années. Il est écrit avec talent, d'un style parfois un peu affecté, mais toujours nerveux et expressif. Le plan en est très compréhensif et bien conçu. Le récit n'a jamais la sécheresse d'une chronique; il est toujours animé par des vues générales et par la peinture très vive des caractères. Il est de plus interrompu par des chapitres consacrés à l'histoire des institutions, des idées et des mœurs. Tels sont les ch. 9 et 10 du l. II, consacrés à l'Église du ve siècle et aux mœurs du vi^e; le ch. 8 du l. III qui traite de la littérature grecque au ve siècle; les ch. 15 et 16 de la première partie du l. IV sur l'art byzantin et sur les mœurs, l'industrie et le commerce au temps de Justinien; les ch. 7 et 8 de la seconde partie de ce même livre sur la langue grecque et la littérature au vi^e siècle; les ch. 4, 5, 14 du l. V sur le monothélisme, sur la littérature au temps d'Héraclius et sur la décadence religieuse et sociale du viie siècle, les ch. 3, 10 et 13 du l. VI sur l'iconoclasme et sur la société du viiie s. Deux chapitres sont consacrés à des tableaux géographiques de l'Europe au vi^e et au viiie siècle, d'autres aux institutions [1]. M. Bury est toujours préoccupé de ramener l'esprit du lecteur vers les idées générales qui inspirent son livre. Voici quel est le fond de ces idées. C'est à tort qu'on distingue après Théodose l'empire romain en un empire d'Orient qui aurait subsisté jusqu'en 1453 comme empire grec ou byzantin, et un empire d'Occident qui seul mérite de conserver le titre d'empire romain et qui aurait péri en 476 pour être réta-

1. Pourtant sur ce point je reprocherai à M. Bury de ne nous donner des renseignements ni assez précis ni assez complets sur les institutions de l'Empire du viie siècle, sur la nature du pouvoir impérial, sur la succession au trône, sur l'administration, etc.

bli par Charlemagne. En réalité, l'empire romain jusqu'en 800 conserve son unité; qu'il y ait un ou deux empereurs pour le gouverner, peu importe; il n'y a qu'un empire romain. En 476, des barbares occupent une partie de cet Empire; mais l'empereur de la nouvelle Rome en est toujours le maître virtuel, et au VIe siècle il y rétablit son autorité. Les nations de l'Occident reconnaissent sa suprématie; pour elles l'Empire subsiste, et il n'y a qu'un Empire, jusqu'au jour où, dans un moment d'interrègne, Charlemagne prend la couronne impériale et crée l'empire romain germanique, à côté duquel subsistera l'empire romain d'Orient. M. Bury donne à l'Empire de 395 à 800 le nom de *Later Roman Empire* et à l'empire grec de 800 à 1453 celui d'*Eastern Roman Empire*. Cet empire romain qui siège à Constantinople n'a pas été une continuation inutile et une parodie corrompue de l'ancien Empire; il a eu son originalité et une vigueur admirable; il a protégé l'Europe contre les invasions orientales bien plus efficacement que Charles Martel, Charlemagne et les croisés; il a maintenu et introduit par l'Italie en Occident les traditions de la culture grecque et romaine; il a civilisé les Slaves; il a seul pendant des siècles entretenu le commerce européen; enfin, en conservant l'empire romain, il a conservé les idées d'ordre, de gouvernement et de civilisation. A mesure que M. Bury s'avance dans la partie peu connue et comme méprisée de l'histoire de Constantinople, on peut dire que son enthousiasme s'accroît. Ce n'est pas seulement Justinien qui a trouvé en lui un admirateur et un apologiste convaincu, ce sont aussi Héraclius, Constantin IV et Léon III, et son second volume est aussi le plus original et le plus intéressant.

Il y a beaucoup à prendre dans les vues de M. Bury, mais il ne faut pas les accepter d'une manière trop exclusive. Les deux Romes ont eu dès le Ve siècle leur vie particulière et ont souvent été en antagonisme; dès le Ve siècle, Constantinople a une physionomie essentiellement hellénique. Le terme byzantin que rejette M. Bury a l'avantage de caractériser une forme particulière d'art, de théologie, de littérature, de mœurs et de gouvernement, où Rome, la Grèce et l'Orient ont ensemble contribué. C'est risquer de donner des idées fausses que de n'y vouloir voir rien que de romain. Sans doute le Bas-Empire a eu de grands empereurs et a fait de grandes choses; l'Europe lui dut peut-être au VIIe siècle son salut, mais son génie était stérile et n'a rien créé de grand par lui-même; il était conservateur, non créateur. M. Bury va trop loin dans ses admirations, et on sent trop chez lui le parti-pris. Il défend Rufin et Eutrope contre Stilicon parce qu'ils sont les représentants de Constantinople contre Rome, et il attribue au mouvement des iconoclastes des mérites intel-

lectuels que je ne saurais y trouver. On a pu relever chez M. Bury quelques légères erreurs; en général il est admirablement au courant de tous les travaux de l'érudition moderne et il a vu tous les textes en critique et en lettré. Il en a fait passer la substance dans son livre, qui est vraiment fort, nourri et vivant.

Il faut rattacher aux mêmes préoccupations qui ont donné naissance aux ouvrages de MM. Hodgkin et Bury le livre de M. R. Heber Wrightson, *The Sancta Respublica Romana. A Handbook to the history of Rome and Italy from the division of the Roman World to the breaking up of Charlemagne's Empire, 395-888* (Londres, Frowde); malheureusement cet abrégé est sec et sans valeur, fait en partie d'après des livres vieillis, et il ne traite pas la question intéressante entre toutes qui semblerait être le but même du livre : que faut-il entendre au juste par la *Sancta Romana Respublica?*

Le livre de M. C. F. Keary sur les Vikings en Occident : *The Vikings in western Christendom* (Londres, Fisher Unwin) est un curieux mélange de sérieuse érudition et d'indigeste fantaisie. M. Keary n'a pas seulement voulu raconter les incursions des Normands en Allemagne, en France, en Irlande et en Angleterre, mais il a voulu écrire une histoire du conflit du paganisme germain et scandinave avec le christianisme occidental et deviner les effets moraux de ce conflit. Aussi se trouve-t-il avoir mêlé l'histoire des Vikings avec l'histoire de la décadence carolingienne du IXe siècle, et il a écrit dans un style étrangement contourné un livre plein de choses et d'idées, mais de choses mal cohérentes et d'idées confuses et vagues. Un sujet aussi neuf à bien des égards que celui de M. Keary aurait eu besoin d'être traité sous la forme d'une discussion critique; il n'était guère susceptible d'une exposition doctrinale et pittoresque. Les objections naissent trop nombreuses à chaque pas. Une partie du livre de M. Keary nous a paru offrir un intérêt particulier et être vraiment nouvelle, c'est celle qui est consacrée aux ravages et aux incursions des Vikings en Irlande. M. Keary voit dans les Normands les vrais destructeurs de l'Église chrétienne d'Irlande. L'ouvrage s'arrête en 887. Pourquoi? Il nous serait difficile de le dire. Il nous semble qu'il aurait dû au moins s'étendre jusqu'à 912. En résumé, cet ouvrage sera lu avec curiosité; on devra s'en servir avec précaution.

Les vol. III et IV du grand ouvrage de M. Creighton sur la papauté au temps de la Réforme : *A history of the Papacy during the period of the Reformation* (Londres, Longmans) sont de tous points dignes des deux premiers (cf. *Rev. hist.*, XXVI, 186). Ils continuent l'histoire des années 1464 à 1518 et ont pour sous-titre : les Princes ita-

liens. Ils comprennent les pontificats de Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III, Jules II et Léon X, et sont enrichis d'appendices bibliographiques et critiques et de quelques documents inédits, en particulier d'extraits de Paris de Grassis, d'Egidius de Viterbe et de Sebastiano Branca. Cette période est celle en effet où la papauté est entre les mains de princes animés de passions purement politiques, qui sacrifient tout à l'affermissement de leur domination temporelle en Italie et à l'extension de leur rôle diplomatique en Europe, et qui ont fait à l'Église un mal irréparable, plus encore par leur ambition que par leurs vices. S'ils songent à quelque chose à côté de la politique, c'est à l'embellissement de leur capitale, et leur caractère de protecteurs de la renaissance des lettres et des arts contribue aussi à éloigner d'eux les partisans de la réforme religieuse et à préparer la révolution protestante. M. Creighton, qui n'a aucune hostilité contre le catholicisme et contre la papauté, qui sent toute la grandeur de l'institution ecclésiastique et regrette certainement que ses vices et les erreurs de ses chefs aient rendu le schisme fatal, a su juger ces papes diplomates, batailleurs et mondains avec impartialité, en tenant compte des difficultés de leur tâche et de l'influence du temps et du milieu où ils vivaient. Il a une tendance sinon à atténuer leurs vices et leurs crimes, du moins à ne pas s'y arrêter et à mettre surtout en lumière leurs qualités d'hommes d'État. Les chapitres consacrés à Sixte IV et à Alexandre VI sont à cet égard des morceaux d'histoire politique de premier ordre. Le portrait d'Alexandre VI (t. II, p. 44 et ss.) est dans son genre un chef-d'œuvre. Il rend justice à ses mérites de chef d'État et aux côtés séduisants de son caractère sans rien cacher de sa foncière immoralité. Pour le juger, il ne le compare pas à un Charles Borromée ou à un Luther, mais à un Ferdinand d'Aragon ou à un Louis XI, et il ajoute cette indulgente observation : « L'infamie exceptionnelle qui s'attache au nom d'Alexandre VI est due en grande partie au fait qu'il n'avait pas ajouté l'hypocrisie à ses autres vices. » L'ouvrage de M. Creighton, d'une érudition très sûre, composé avec ordre, écrit d'un style limpide et ferme, paraîtra à quelques lecteurs d'une sérénité un peu froide. On y voudrait plus de couleur et de chaleur. On voudrait surtout que l'auteur ne se fût pas aussi strictement enfermé dans l'histoire des papes, mais eût montré autour d'eux le mouvement des idées et des âmes qui devait bouleverser l'Église et la réformer ensuite.

G. Monod.

CORRESPONDANCE.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET LE SAINT EMPIRE ROMAIN AU MOYEN AGE.

LETTRE DE M. F. LOT

A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. A. LEROUX.

Monsieur le Rédacteur,

Je voudrais présenter aux lecteurs de la *Revue historique* quelques considérations au sujet de l'article de M. Alfred Leroux sur *la Royauté française et le saint empire romain au moyen âge* (*Revue historique*, juillet-août, 1892, p. 241-288). La thèse de l'auteur me paraît absolument erronée. Prétendre que Hugues Capet et ses successeurs considérèrent leur royaume comme faisant partie intégrante de l'empire romain germanique, que dès le VIIIe siècle (*sic*) les Italiens appliquaient le terme de *Franci* à l'ensemble des peuplades de la Germanie et que la papauté, pendant tout le moyen âge, voulut que l'Empire eût un caractère germanique et que l'empereur fût un Allemand, ce sont là des paradoxes; l'auteur montre ainsi qu'il méconnaît les conditions historiques qui ont amené la formation du saint empire romain germanique. Les Italiens et la papauté, affirme-t-il, ne peuvent concevoir qu'on choisisse l'empereur ailleurs que chez les Francs orientaux. Alors, pourquoi Charles le Chauve est-il couronné empereur? Pourquoi est-ce Louis II qui obtient la couronne impériale à la mort de Lothaire et non Louis le Germanique? Faut-il rappeler encore les exemples de Gui de Spolète, de son fils Lambert, dont le sacre est confirmé par Jean IX pendant que celui de son rival, Arnulf, roi de Germanie, est annulé par le concile de Rome de 898 comme « subreptice et *barbare;* » de Louis III, roi de Provence, de Bérenger, marquis d'Ivrée? Pourquoi, en 1025, les Italiens offrirent-ils la couronne de fer au roi de France Robert II, à son fils Hugues, enfin, à Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine? etc.

A chaque instant, M. A. Leroux renverse lui-même sa théorie. Ainsi, p. 261 : « Bien plus, l'avènement de Richard de Cornouailles « et d'Alphonse de Castille, qui n'étaient pas même princes du saint « empire, avait prouvé que les grands électeurs eux-mêmes ne con- « sidéraient pas la couronne impériale comme nécessairement liée « à la nation germanique. » P. 267 : « C'est donc assez impérieuse- « ment qu'à la mort d'Albert d'Autriche (1308) Philippe le Bel solli- « cita la couronne impériale. Villani affirme même que le roi de « France entendait remettre *l'Empire aux mains des Francs occiden-* « *taux comme il l'était au temps de Charlemagne*[1]. »

Le paradoxe est tellement ancré dans l'esprit de l'auteur que les explications les plus simples et les plus vraisemblables paraissent lui répugner. Pourquoi l'Empire a-t-il été rétabli en 962 au profit d'Otton Ier? Tout bonnement parce que celui-ci était alors le plus puissant souverain de l'Europe et que personne n'aurait été en état de le lui disputer. M. A. Leroux connaît cette explication, il la suggère même (p. 248, note 6), mais elle le satisfait peu : « La persistance « avec laquelle la papauté a maintenu la couronne impériale dans la « nation germanique nous paraît le résultat d'une conception fort « ancienne et qu'on ne peut négliger sans motifs. » (Il est seulement regrettable qu'on ne trouve pas trace de cette « conception » dans les documents anciens; quelques références à l'appui auraient été les bienvenues.) D'ailleurs, « il est à remarquer que les Carolingiens de « France ne protestèrent point contre l'événement. Ils admettaient « donc que le pape avait fait de sa prérogative le meilleur usage, tout « au moins un usage légitime. » Les Carolingiens de France n'eurent pas à protester : 1° parce que la couronne impériale avait cessé depuis plus de trois quarts de siècle d'être leur monopole; 2° parce que le roi de France, Lothaire, était encore un impuissant jeune homme qui devait en partie sa couronne à l'appui d'Otton Ier; 3° parce que sa mère, Gerberge, était sœur d'Otton et avait besoin de l'alliance de ce dernier pour garantir la couronne de son fils. M. Leroux poursuit : « Charles de Lorraine, frère de Lothaire, qui fut opposé à Hugues « Capet par les partisans de la légitimité dynastique, ne songea « jamais à contester à Otton II son titre impérial; et pourtant Charles « de Lorraine était le seul descendant direct de Charlemagne, et il « possédait Aix-la-Chapelle depuis 977[2]. » Il est absolument impossible de voir pour quelle raison Charles aurait disputé le titre impérial à Otton II. Ce prince, sans territoire, sans amis, sans fortune,

1. C'est M. A. Leroux qui souligne.
2. Je corrige la date 877, qui est évidemment une faute d'impression.

banni par son propre frère, fut bien heureux d'obtenir de son cousin Otton II la basse Lorraine en se reconnaissant son vassal. Réclamer le trône impérial, mais à quel titre, pourquoi, comment? Tout cela eût été chimérique. Quant à lui attribuer la possession d'Aix-la-Chapelle, c'est une grosse erreur. Et puis, en quoi cela lui aurait-il donné des droits à l'Empire? — Nous trouverions dans l'article de M. A. Leroux beaucoup de raisonnements aussi peu probants. En voici encore un exemple. L'habitude des Capétiens a été de se faire couronner à Reims. Le bon sens indique que cette habitude remonte à l'époque des derniers Carolingiens et qu'elle est due à l'importance capitale prise par l'archevêché de Reims depuis l'épiscopat d'Hincmar. M. Leroux en donne une autre explication (p. 257) : « Une autre « preuve de ce désir de ressusciter la tradition carolingienne se peut « tirer du soin qu'ont pris les Capétiens de relever ou d'affermir cer- « taines institutions caractéristiques. Ainsi, à défaut du couronne- « ment à Rome, ils vont recevoir à Reims (la ville du légat-né du « saint-siège et du primat de la Gaule-Belgique) l'onction du sacre « qui les élève au-dessus des autres souverains de la chrétienté. Ils « ont dans Saint-Denis, où reposent bon nombre de Carolingiens, le « même sanctuaire que les empereurs régnants à Aix-la-Chapelle ou « à Spire. Le « carolide » Philippe-Auguste est chanoine de Saint- « Denis et de Reims comme Henri VI l'est de Saint-Pierre de Rome « et de Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle. La résurrection de la légende, « prétendue carolingienne, des douze pairs de France a les mêmes « visées et le mérite de soutenir avec avantage la comparaison avec « les sept électeurs de l'Empire, dont l'institution se régularise à la « même époque. »

Tout cela est sans fondement. Le couronnement à Reims n'a rien à faire avec la prérogative de l'archevêque d'être primat de la Gaule-Belgique (prérogative qui lui est, du reste, vivement contestée par l'archevêque de Trèves). Si les Capétiens sont abbés de Saint-Denis, s'ils s'y font enterrer, c'est tout simplement que cette abbaye leur vient de leurs ancêtres robertiens et nullement par une imitation puérile et imaginaire des Césars germaniques.

Quant à l'institution des douze pairs, elle n'a aucun rapport historique avec celle des sept électeurs. Les pairs de France n'ont pas le privilège d'élire seuls le roi. Il est vrai que leur rôle au sacre a des analogies superficielles avec celui des électeurs, mais, comme j'espère le montrer ici, ce caractère n'est pas ancien et le cérémonial du sacre n'est fixé qu'au XIVe siècle.

P. 251, note 2, M. A. Leroux rappelle un petit article inséré dans cette *Revue* (mai-juin 1891) sur *l'Origine et la signification du mot*

Carolingien, où je voulais démontrer que, du xe siècle au xiie au moins, les Allemands ont identifié la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue, avec la race carolingienne. Il corrige ainsi ma conclusion : « L'identification que laissent voir les chroniqueurs alle-« mands du xe siècle[1] est l'expression d'un sentiment qui, à cette « date, peut se traduire ainsi : les Welches de Gaule, et, par suite, « leur pays, sont un acquit de la race teutonique fait jadis par les « Francs et administré maintenant par les descendants de Charle-« magne[2]. La Teutonie reste donc le pays souche des empereurs, non « seulement parce que les Francs en sont originaires, mais aussi « parce qu'elle possède Aix-la-Chapelle, la ville impériale par excel-« lence après Rome. Nous ne voyons pas qu'on puisse expliquer « autrement la conduite de Jean XII en 962, la sécurité que montrent « les Ottonides dans la possession de l'Empire, ni la résignation avec « laquelle les Carolingiens de Gaule acceptèrent la restauration de cet « empire au profit des ducs de Saxe. » J'ai déjà dit quelques mots plus haut de l'événement de 962 et je n'y reviens pas. En ce qui concerne les idées des chroniqueurs allemands vis-à-vis des « Welches « de Gaule, » je rends les armes à mon contradicteur. Pour moi, je n'avais rien vu de pareil dans les documents.

P. 259, note 1, M. Leroux me prend encore à partie : « M. F. Lot « parle (dans l'art. cité) d'un poème du xiie siècle composé dans le « dessein de flatter la maison de Franconie. Or, ce poème versifie « certain passage du *Panthéon* de Godefroi de Viterbe. » Voici quelle était exactement ma citation (p. 73, note 1) : « Godefroi de Viterbe, « *Panthéon* (*Mon. Germ.*, XXII, 203). Le même récit versifié, donné « par un manuscrit, se trouve p. 167. » On voit que M. Leroux s'imagine à tort rectifier ma citation et que ce poème en vers est également de Godefroi de Viterbe.

M. Leroux est souvent arrêté par des scrupules singuliers : voyant que Hugues de Vermandois, frère de Philippe Ier et l'un des chefs de la première croisade, est qualifié « frère du roi des rois, » par Anne Comnène, il se demande (p. 255, note 4) si celle-ci, pour employer une pareille expression, n'a pas été induite en erreur et n'a pas tenu Hugues de Vermandois pour un frère de l'empereur? — Cruelle énigme !

P. 260, note 2 : « Je trouve singulier que, dans la célèbre inscrip-

1. Pourquoi du xe siècle seulement, quand j'ai donné aussi des extraits d'auteurs des xie et xiie siècles?

2. L'expression se retrouve même à des moments où la France est régie par les Robertiens.

« tion de Montmajour près Arles, attribuée au XIIIe siècle par M. Paul « Meyer (*Romania*, I, 58), Charlemagne soit appelé simplement « *Carolus magnus Francorum rex*. N'y aurait-il point, dans la pré- « térition du titre d'*imperator augustus*, une inspiration de Charles « d'Anjou, comte de Provence, destinée à donner plus de relief au « titre *Francorum rex?* » Hypothèse étrange; d'autant plus que l'auteur sait fort bien que le prince visé dans cette inscription est Charles Martel et non Charlemagne!

Concluons : M. Alfred Leroux avait entrepris de traiter un sujet fort intéressant, laissé dans l'ombre par M. J. Bryce dans son ouvrage magistral. Pour mener à bien une pareille tâche, il fallait, j'imagine, distinguer soigneusement les époques : 1° période carolingienne; 2° période des premiers Capétiens, de Hugues Capet à Louis VII; 3° de Philippe-Auguste à Philippe III; 4° Philippe le Bel, ses fils et les premiers Valois; 5° la guerre de Cent ans; 6° Charles VII et Louis XI. Avec Charles VIII et François Ier commencerait une période toute différente où la royauté française passe des rêves ou des plans vagues à une action déterminée. Il fallait étudier chacune de ces périodes en elle-même, sauf à les relier ensuite. Enfin, dans chaque période, étudier la question sous toutes ses faces, et pour cela se placer successivement au point de vue du roi de France, de l'empereur, du pape, des universités, des juristes, etc. Ce qui rend cette entreprise particulièrement délicate, c'est qu'on voit bien que pendant tout le moyen âge il n'y a pas eu d'idée nette, de plan suivi, de doctrine arrêtée sur les rapports du royaume de France et du saint empire. Ce qui est vrai à telle date ne l'est plus quelques années plus tard. La vérité est dans une nuance souvent presque insaisissable. Au contraire, les idées des Allemands et des Italiens sur leurs rapports avec le saint empire nous sont parfaitement connues, et l'étude en est relativement facile.

Si le plan que nous venons d'esquisser est exact, on voit qu'après le travail de M. Alfred Leroux l'histoire des rapports de la royauté française et du saint empire romain est encore à faire.

Veuillez agréer, etc.

Ferdinand Lot.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ueber mittelalterliche Bibliotheken, von Theodor Gottlieb. Leipzig, Harrassowitz, 1890. In-8°, XII-520 p.

Le titre de l'ouvrage de M. Gottlieb est à la fois trop général et incomplet; on chercherait en vain dans ce gros volume une étude sur l'histoire des bibliothèques au moyen âge, et, d'autre part, la portion la plus considérable de l'ouvrage n'est point signalée sur la couverture. En effet, l'auteur paraît s'être proposé avant tout de dresser l'inventaire méthodique, par pays, des catalogues de collections littéraires du moyen âge, publiés ou signalés jusqu'à aujourd'hui; cet inventaire, assez complet, et dont la rédaction a dû être fort laborieuse, occupe à lui seul les pages 15-273 du volume. A la suite, M. Gottlieb, voulant montrer comment on doit publier un ancien catalogue de manuscrits, imprime à titre d'exemple ceux du roi Athelstan et des abbayes de Stavelot et d'Arnstein. Suivent, sous le titre de *Classement et organisation des bibliothèques au moyen âge,* des notes assez confuses sur les formats, le prix des volumes à cette époque, leur rangement sur les rayons des librairies, etc. Une autre section, intitulée : *Contribution à l'histoire de quelques bibliothèques,* renferme des notices sur plusieurs librairies, dont les plus importantes sont celles de Lorsch et de Reichenau. Sous le titre de *Mélanges,* M. Gottlieb donne ensuite des notes diverses classées par pays et dans chaque pays par ordre alphabétique. L'ouvrage se termine par un *Anhang* contenant les additions et les corrections. Le travail de M. Gottlieb, très estimable d'ailleurs, pèche surtout, on le voit, par le manque d'ordre; une table alphabétique très complète permet, il est vrai, au lecteur de retrouver les lieux et les personnes cités, mais on a peine à comprendre pourquoi l'auteur a ainsi dispersé sous des rubriques variées les renseignements réunis par lui. Une introduction plus étendue, un catalogue unique, telle aurait dû être, à notre avis, l'économie de l'ouvrage; il rendra sans doute des services, mais une meilleure disposition des matières eût pu le rendre infiniment plus utile.

Die historischen Handschriften der kœniglichen œffentlichen Bibliothek zu Stuttgart, beschrieben von Oberstudienrat Dr W. von Heyd, Oberbibliothecar. Stuttgart, Kohlhammer, 1891. 2 vol. gr. in-8°, XV-326 et 236 p.

Les deux premiers volumes du catalogue des manuscrits de la biblio-

thèque de Stuttgart renferment les manuscrits historiques. Les volumes y sont rangés par format, et l'ouvrage renferme en chiffres ronds la description de 750 in-folio, 317 in-quarto et 87 in-octavo. Les notices sont rédigées avec grand soin; l'auteur ne donne pas les dimensions en millimètres à la mode française, précaution pourtant utile quand il s'agit de manuscrits anciens et précieux ou de textes originaux; rarement aussi il donne les débuts et la fin des traités. Il est vrai que cette dernière indication n'est utile que quand il s'agit de traités théologiques, littéraires ou scientifiques; c'est le seul moyen pour le lecteur de contrôler les attributions faites par le rédacteur du catalogue. La bibliothèque de Stuttgart est riche, surtout en manuscrits sur l'histoire de l'ancienne Franconie; peu de volumes de haute antiquité; en revanche, beaucoup d'actes importants, tirés anciennement des archives ducales du Wurtemberg, des correspondances intéressantes pour le XVIe et le XVIIe s., et une multitude de chroniques locales, si abondantes dans les pays germaniques et en Italie, si rares en France à dater de la fin du moyen âge. La bibliographie est abondante, parfois trop abondante : ainsi il paraît peu utile de citer Holstenius pour la règle de saint Benoît (I, p. 189); mais M. Heyd renvoie toujours et avec raison, non seulement aux éditions du texte copié, mais aux articles des érudits qui ont connu le manuscrit décrit par lui. En un mot, ces deux premiers volumes nous ont paru dignes de la réputation scientifique de l'auteur; il est à souhaiter que toutes les bibliothèques d'Allemagne possèdent un jour des répertoires aussi bien exécutés de leurs collections manuscrites.

C. Koehne. **Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier und Mainz.** Breslau, Kœbner. In-8°, 1890.

L'histoire municipale est étudiée en Allemagne depuis quelques années avec une véritable passion. Après l'apparition des livres bien connus d'Arnold (1854), de Nitzsch (1859), de Heusler (1872) et de von Maurer (1869-73), les recherches sur ce terrain avaient été provisoirement abandonnées; mais, dans les derniers temps, les théories formulées par ces savants ont été remises en question, des idées nouvelles se sont fait jour, une armée de travailleurs est venue aborder le problème avec des forces fraîches. Il suffira de citer ici les noms de Hoeniger, de Liesegang, de von Below, d'A. Schulte, de Sohm, de Kaufmann, pour montrer avec quelle ardeur on s'attaque à la question si difficile de l'origine des institutions urbaines au moyen âge.

Parmi les travaux les plus récents sur ce sujet, celui de M. Koehne a pris une place distinguée. Dans la préface du beau livre qu'il vient de publier (*Die Entstehung des Stædtewesens,* 1890), M. Sohm le cite comme un des plus utiles parmi les ouvrages parus nouvellement.

Le livre de M. Koehne est avant tout critique; l'auteur a voulu éprou-

ver, en les appliquant à un cas particulier, la valeur des théories, en quelque sorte classiques, formulées jadis par Arnold, Heusler, von Maurer et Nitzsch. Il a choisi dans ce but trois villes épiscopales appartenant au même territoire juridique et dont le développement constitutionnel est identique dans ses traits essentiels : Worms, Spire et Mayence. Ce choix est certainement très heureux; les trois villes en question comptent parmi les plus importantes de l'Allemagne. On sait qu'Arnold s'est attaché tout spécialement à l'histoire de Worms dans sa *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistædte* et que M. Hegel a consacré à Mayence une importante monographie. Enfin, la publication récente de l'*Urkundenbuch der Stadt Worms* par M. Boos fournissait à l'auteur des textes nombreux et bien établis.

L'ouvrage de M. Koehne se compose de dix chapitres qui mènent l'histoire des trois villes jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Les deux premiers sont consacrés à l'étude du facteur principal du développement urbain au moyen âge : le commerce. Dès l'époque carolingienne, les trois villes nous apparaissent déjà comme fréquentées par de nombreux marchands; la Frise, par le Rhin, la haute Allemagne, par le Mein, entretiennent avec elles d'actives relations. Au XIe siècle, les lois célèbres données par l'évêque Burchard à la *familia* de l'église de Worms laissent entrevoir dans la ville l'élaboration d'un droit nouveau. Certains détails de procédure semblent à M. Koehne indiquer une transformation de la coutume dans l'intérêt des marchands. Quoi qu'il en soit de ces détails, dont l'auteur s'est peut-être exagéré l'importance, il est certain qu'il existe à Worms, au XIe siècle, à côté des *fiscalini*, des *dagowardi* et des *ministeriales* de l'évêque, un groupe de *mercatores* de formation sociale et non juridique. Ces *mercatores* comprennent toute la partie de la population qui s'occupe de vendre et d'acheter; il n'y a pas lieu de distinguer parmi eux les marchands proprement dits des artisans. Ces *mercatores* sont l'élément formateur par excellence de la constitution urbaine. Au cours du XIe siècle, leur importance ne cesse de grandir; s'ils ne forment pas une gilde dans le sens technique du mot, ils possèdent cependant une juridiction coopérative en matière de commerce. On les voit entrer dans le conseil de l'évêque, et, ce qui est plus important encore, obtenir des sièges de plus en plus nombreux dans l'échevinage. C'est à la force nouvelle du capital dont ils sont les représentants qu'ils doivent ces progrès; ils sont les créateurs de la bourgeoisie. A côté d'eux, les quelques libres qui ont pu se maintenir dans les villes n'ont joué aucun rôle. M. Koehne aboutit ainsi à des résultats diamétralement opposés à ceux d'Arnold et de Heusler. Les villes du moyen âge ne nous montrent pas le renouveau de la vieille liberté germanique; elles sont l'œuvre d'une classe de marchands, de formation essentiellement sociale et dans laquelle la condition juridique des individus n'a pas d'importance (ch. III et IV).

Avant d'aborder l'étude du développement postérieur des institutions urbaines, l'auteur consacre un long chapitre à ce qu'il appelle les *Spe-*

cialgemeinden, c'est-à-dire aux diverses circonscriptions dont la réunion sous une même autorité centrale a formé la ville. Ces circonscriptions sont les paroisses. Jusqu'à la fin du moyen âge, les paroisses de Worms, de Spire et de Mayence ont conservé une certaine autonomie; on trouve à leur tête des officiers appelés *Heimburgen* revêtus de fonctions administratives, financières et militaires. Que sont au juste ces paroisses urbaines? Cette question préoccupe depuis longtemps déjà les spécialistes, sans qu'aucune réponse pleinement satisfaisante y ait été donnée jusqu'ici. D'après M. Koehne, qui s'appuie sur les pénétrantes recherches de M. Lamprecht, les paroisses ne seraient autre chose que d'anciennes communes rurales, des *Zendereien.* Il croit trouver au IXe siècle déjà l'existence de ces communes, qui n'auraient été érigées en paroisses qu'à une époque postérieure. L'autonomie des paroisses urbaines s'expliquerait donc par celle que possédaient les anciens groupements économiques. Il faudrait refaire après M. Koehne une étude minutieuse des sources pour pouvoir émettre en toute connaissance de cause un jugement sur le résultat de ses recherches. Elles sont incontestablement fort ingénieuses, mais on ne peut s'empêcher, à la lecture, de trouver que l'auteur a abusé de l'hypothèse. Les sources qu'il a eues à sa disposition sont loin d'être abondantes, et il est dès lors assez facile d'y voir ce que l'on veut y trouver. L'autonomie des paroisses peut s'expliquer par des causes multiples; il est hasardeux d'aller la chercher dans des communes rurales datant du IXe siècle. Si les paroisses coïncident avec des circonscriptions agraires, elles ont dû être fort étendues. Le sont-elles? C'est ce que M. Koehne ne dit pas. D'autre part, le milieu urbain n'est guère favorable à la conservation des organismes ruraux, et la persistance des petites communes de Worms, de Spire et de Mayence m'inspire quelques soupçons. Je suis loin, d'ailleurs, de vouloir rejeter les conclusions de M. Koehne; s'il n'est pas parvenu à élucider complètement la question, il a du moins apporté de nouveaux éléments dans le débat, et son analyse, d'un sujet très délicat, est une des parties les plus intéressantes de son livre.

Le chapitre VI est consacré à l'étude des fonctionnaires royaux et épiscopaux à Spire, Worms et Mayence. Les plus importants d'entre eux, le burgrave et l'écoutète, ne sont pas, à proprement parler, des fonctionnaires urbains. Le premier a pour ancêtre un comte, le second un centenier. Tous deux sont donc les anciens fonctionnaires publics de l'époque franque; ils n'ont pas été créés pour la ville, et le pouvoir de l'un comme de l'autre s'exerce bien au delà des limites de celle-ci. En réalité, ils sont extérieurs à la ville. Pour étudier la formation de cette dernière, il faut revenir aux *mercatores.*

Pendant la guerre des investitures, les *mercatores* jouent un rôle politique considérable. Tout le monde sait avec quelle indomptable fidélité les bourgeois des villes épiscopales rhénanes soutinrent la cour et l'empereur pendant cette lutte mémorable. M. Koehne montre très bien (ch. VII) que leur conduite s'explique par les intérêts de leur commerce.

En combattant pour l'empereur contre les évêques, les villes se sont laissé guider par des mobiles économiques, aussi voit-on que, pour les récompenser, Henri IV et Henri V leur accordent des privilèges commerciaux ou l'exemption de droits, qui devaient être particulièrement odieux à une population de marchands et d'industriels, comme, par exemple, celui de morte-main. Il faut ajouter que, pendant la lutte, les bourgeoisies, livrées à elles-mêmes, se donnent une organisation indépendante. On peut soupçonner dès cette époque l'existence de magistrats communaux, et l'on trouve dans les textes mention de *conjurationes*, dans lesquelles M. Koehne est tenté de voir des communes comme celles qui commencent, au même moment, à se former dans les cités épiscopales de France. Quoi qu'il en soit, au XIIe siècle, Worms, Spire et Mayence possèdent une administration autonome. L'échevinage nous y apparaît alors comme le tribunal de la ville et comme le représentant de la bourgeoisie. M. Koehne voit en lui, non seulement le prédécesseur, mais l'ancêtre du conseil (*Rat*) urbain. D'après lui, les échevins du XIIe siècle et les *consules* du XIIIe sont identiques. Il refuse énergiquement d'admettre que le conseil soit une magistrature nouvelle. Par un mouvement lent et insensible, l'échevinage s'est transformé à partir du moment où les bourgeois y ont eu accès; ses attributions se sont étendues et multipliées par la seule force des choses. Il n'a pas fallu de transformation brusque pour créer le conseil; entre celui-ci et l'échevinage, il n'y a d'autre différence que celle du nom (ch. VIII). Cette différence ne me semble pas chose aussi accessoire qu'elle le paraît à M. Koehne. Si l'échevinage avait joué le rôle qu'il lui attribue, il serait bien difficile de comprendre comment le nom s'en serait perdu pour toujours au XIIIe siècle. En Flandre et dans la France du Nord, il s'est maintenu jusqu'à nos jours; pourquoi en aurait-il été autrement sur les bords du Rhin? Comment admettre, d'autre part, que le conseil de Worms, qui se compose de *quarante personnes*, soit identique à l'échevinage de la ville, qui n'a pas dû, en tous cas, compter plus de douze membres? Pour ma part, après la lecture du livre de M. Koehne, il me semble impossible de croire à une filiation directe entre les échevins du IXe siècle et les conseillers du XIIIe, entre les assesseurs du centenier de l'époque franque et les élus de la bourgeoisie. M. Koehne compare lui-même les mouvements communaux des villes rhénanes au XIe siècle aux phénomènes du même genre que l'on constate en France. Il aurait dû, me semble-t-il, pousser plus loin cette comparaison et voir s'il n'était pas possible d'assimiler, dans une certaine mesure, le conseil des trois villes qu'il étudie aux jurés des communes françaises.

Cette rapide analyse n'a pu donner qu'une idée fort incomplète du livre de M. Koehne. La valeur de cet ouvrage consiste surtout dans le détail; on peut lui reprocher l'abus de l'hypothèse et parfois le manque de clarté, mais on sera forcé de lui reconnaître, en revanche, une grande ingéniosité et un sens très délicat des questions que soulève en masse l'histoire constitutionnelle du moyen âge. L'idée fondamentale de l'au-

teur, qui voit dans le commerce la cause essentielle de la formation des villes, est incontestablement vraie. Il faut espérer qu'après avoir voulu jadis donner aux villes une origine romaine, on cessera bientôt de leur donner une origine germanique. Les villes sont les produits d'une grande transformation sociale, et l'on sait que les phénomènes sociaux sont indépendants des peuples et des races. Au fond, il ne serait peut-être pas impossible de démontrer que les villes françaises, comme les villes allemandes, s'expliquent par les mêmes causes. Il en est d'elles comme de la féodalité, et il n'est personne qui parle de féodalité germanique et de féodalité romane. A tout prendre, le fief comme la ville sont nés, me semble-t-il, sur les deux rives du Rhin, du jeu des mêmes forces, du même état général de civilisation. On parviendrait peut-être à s'en convaincre si l'on étudiait d'une manière plus large le mouvement urbain du moyen âge. Malheureusement, les travaux consacrés à cet objet ne dépassent guère les frontières de leur pays d'origine. Il serait grand temps que l'on sortît de cet isolement et que, sur le terrain de l'histoire municipale, les savants de France et d'Allemagne fussent moins étrangers les uns aux autres.

H. Pirenne.

Histoire de la découverte de l'Amérique depuis les origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb, par Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. Paris, Arthur Rousseau, 1892, in-8° (454 et 427 p.). T. I : *les Précurseurs de Colomb;* t. II : *les Contemporains de Colomb.*

Le premier de ces deux volumes est intitulé : *les Précurseurs de Colomb,* et je suis obligé tout d'abord de critiquer ce titre. Colomb a-t-il eu, oui ou non, des précurseurs? C'est une question, et par elle il faut entendre, je pense : Colomb a-t-il été mis sur la voie de ses découvertes par des tentatives, des travaux, des avis antérieurs? M. Gaffarel élargit singulièrement ce sens du mot précurseur. Son livre, en réalité, devrait être intitulé : Exposé et examen de tout ce qui a été écrit touchant la découverte de l'Amérique, la croyance à l'existence possible d'un continent au delà de l'Atlantique, les voyages réels ou fabuleux accomplis dans cette mer avant Christophe Colomb. Or, était-il nécessaire, dans une histoire de la découverte de l'Amérique, de donner asile à tant de théories sans valeur et sans critique et de leur faire l'honneur d'une discussion approfondie? Qu'on me permette, pour montrer quelles sont les matières traitées dans ce volume, de reproduire les titres des chapitres : I. Les communications entre l'Amérique et l'ancien continent étaient-elles possibles dans l'antiquité? II. Les Phéniciens en Amérique; III. Les Juifs en Amérique; IV. Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'Amérique? V. Les Communications entre l'Amérique et l'ancien continent étaient-elles possibles au moyen âge? VI. Les Iles fantastiques de

l'océan Atlantique; VII. Voyages des Arabes dans l'Atlantique; VIII. Les Irlandais en Amérique avant Colomb; IX. Les Northmans en Amérique, le Vinland et la Norambega; X. Les Voyages des frères Zeni; XI. Traces de la présence des Européens en Amérique avant Christophe Colomb. M. G. reconnaît lui-même que les prétendus voyages des Phéniciens, des Juifs, des Arabes en Amérique ne reposent sur rien. Mettons avec lui dans la même catégorie les missions de saint Thomas au Nouveau-Monde. Pour les Grecs et les Romains, il ne retient qu'un fait : c'est l'histoire racontée par Cornelius Nepos et Pline de ces Indiens jetés par une tempête sur les côtes de la Germanie et donnés en présent à Metellus Celer. Comme on n'a aucun détail sur le pays d'où pouvaient provenir ces naufragés, on peut avec la même vraisemblance les faire venir d'où l'on voudra. C'est donc une question à laisser aux écrivains qui ont la spécialité de ces problèmes insolubles. On est allé jusqu'à reconnaître un des Indiens de Metellus Celer dans une tête de bronze antique conservée au Louvre. M. G. trouve la conjecture hasardée. Il n'est pas besoin d'être grand clerc en archéologie pour constater la ressemblance de cette tête avec certaines figurines grecques, caricatures qui présentent la même ampleur et le même écartement des oreilles. Sur la question de l'Atlantide, qui occupe l'auteur au Ier et au IVe chapitre, il y aurait, me semble-t-il, une distinction nécessaire à établir. S'il s'agit de l'Atlantide dont parle Platon dans le Timée, tout le monde est à peu près d'accord pour reconnaître qu'il s'est abandonné à son imagination et n'a fait que créer un mythe. Quant à savoir si jamais le continent européen a été uni au continent américain, c'est un problème qui relève de la géologie. L'Océan Atlantique est considéré aujourd'hui par les géologues comme un océan d'érosion, de démantèlement. Mais, quelle que soit l'époque à laquelle ces érosions se sont produites, avant ou après l'apparition de l'homme sur la terre, on avouera que cela n'intéresse guère l'histoire de la découverte de l'Amérique. L'étude très précise consacrée aux îles fantastiques de l'Océan Atlantique, ces îles dont l'imagination des cartographes du moyen âge avait parsemé la mer occidentale, montre bien qu'elles étaient tout à fait imaginaires et qu'il est impossible de les identifier avec aucune île existante. Enfin, pour ce qui est des traces de la présence des Européens en Amérique, révélées par les monuments, les langues, les religions, malgré les réserves de l'auteur, il n'y a, jusqu'à présent, rien qui puisse être affirmé. Restent trois questions : celles des voyages des Irlandais, des Normands et des frères Zeni. Les voyages des Normands en Islande, au Groënland, au Vinland, pays qu'il faut identifier avec la côte actuelle des États-Unis, sont bien connus et reposent sur des documents authentiques. Ceux des Irlandais sont douteux. S'ils sont allés, comme cela paraît certain, jusqu'en Islande, on ne peut établir qu'ils aient atteint l'Amérique, d'autant que, s'appuyer, pour démontrer ces expéditions, sur les voyages des frères Zeni, c'est résoudre un problème par un problème. Ces voyages des frères Zeni, accomplis, à la fin du XIVe siècle,

dans les régions septentrionales de l'Océan Atlantique, publiés en 1558 seulement avec une carte, qui, de l'avis de l'éditeur lui-même, a été remaniée, ont soulevé bien des discussions. Cette relation était-elle authentique, ou n'était-ce qu'une histoire inventée à plaisir? A la vérité, la question pouvait être considérée jusqu'à ces derniers temps comme insoluble. Dès qu'il s'agit d'identifications qui ne reposent sur rien, on peut dire que les unes valent les autres et que le problème est sans issue. M. G. tient pour l'affirmative. Je m'étonne toutefois que, si bien informé en général, il ne cite pas un travail lu au congrès de géographie de Paris en 1889 publié dans le compte-rendu de ce congrès, et qui apporte en effet un élément d'appréciation tout nouveau et très précieux dans la discussion. On sait que le célèbre *découvreur* du passage du Nord-Est, Nordenskiöld, est en même temps un historien remarquable de la géographie et de la cartographie. Il a réuni et continue à réunir une collection de cartes des plus rares, dont l'étude et le rapprochement jettent déjà beaucoup de lumière sur un grand nombre de points restés obscurs. Il a reconstitué, on peut le dire, pièce à pièce toute l'histoire de la cartographie de l'Europe du Nord. Or, en étudiant la carte dite des frères Zeni, un savant suédois, M. Dahlgren, a pu montrer qu'elle ne se composait, en réalité, que d'éléments empruntés à ces cartes du Nord primitives, et notamment à la grande carte d'Olaüs Magnus, retrouvée à Munich en 1886. « Le texte, remarque M. Dahlgren, est en correspondance absolue avec la carte... S'il est démontré que celle-ci n'est qu'une compilation pure, il est permis de conclure que tout ce récit n'est qu'une *robinsonnade* de la moitié du XVIe siècle. » Cette opinion est la seule qui me paraisse s'appuyer sur des raisons vraiment scientifiques; c'est à elle qu'il faut s'en tenir.

De cette longue revue de tout ce qu'on a pu affirmer au sujet des rapports de l'Europe et de l'Amérique avant Colomb, il résulte qu'un seul fait résiste à la critique : ce sont les voyages bien connus des Scandinaves en Islande et jusqu'au Vinland. Comme Christophe Colomb ne les a certainement pas plus connus que ne les connaissaient ses contemporains, on voit que le nom de précurseurs ne peut guère être appliqué, même à ces Scandinaves. Ce qu'il eût suffi, me semble-t-il, de rappeler, dans un préambule de l'histoire de l'Amérique, c'étaient les passages où Aristote, Strabon, Sénèque et, après eux, Vincent de Beauvais, Pierre d'Ailly exposent que, la terre étant ronde, en partant de la côte occidentale d'Europe, on doit arriver, en naviguant toujours à l'Ouest, jusqu'aux rivages de l'Orient; c'étaient les démarches déjà faites en 1474, par le roi de Portugal, auprès du savant Toscanelli, pour obtenir des renseignements sur cette route présumée de l'Inde; c'étaient encore, si l'on veut, les tentatives faites dans l'océan Atlantique pour découvrir ces îles fantastiques qu'on s'obstinait à dessiner sur les cartes. Nous savons en effet que Colomb avait réuni avec soin tous les indices relatifs à l'existence d'îles ou de terres dans l'Océan. Il agissait ainsi en explorateur prudent, qui se renseigne avant de partir et ne néglige

rien de ce qui pourra l'aider à accomplir son projet. Mais on peut affirmer que ces tentatives déjà faites, non point pour atteindre l'Inde, mais pour découvrir des îles dans l'Océan, n'avaient pour lui qu'une importance secondaire. La grande idée qui l'occupait tout entier et qui le conduisit à travers une mer inconnue était une idée théorique. Il la devait à la science; il ne dut qu'à lui-même de chercher à la réaliser pratiquement. En ce sens, on peut dire qu'il n'a pas eu vraiment de précurseur.

Le second volume est consacré aux « contemporains » de Colomb. A ne considérer que le titre, on pourrait se demander si Colomb lui-même est oublié dans cette histoire de la découverte de l'Amérique. Il n'en est rien heureusement, et plus de la moitié du volume lui est réservée. Nous sommes ici sur le domaine de la véritable histoire. Les documents ne manquent pas, et M. G. les connaît bien. Il faut le féliciter d'abord de n'avoir utilisé qu'avec défiance le livre de Fernand Colomb, qui est une apologie. Les études critiques de M. Harrisse ont montré combien Fernand Colomb était souvent mal renseigné. Elles établissent aussi, à mon avis, qu'il faut se montrer plus défiant encore que ne l'a fait M. G. Pourquoi accepte-t-il, par exemple, sans discussion le passage où Fernand raconte le mariage de son père, où il déclare qu'il tenait de sa belle-mère « les cartes, papiers qu'avait laissés son mari, marin aventureux qui était allé faire des découvertes dans les eaux africaines? » M. Harrisse a montré combien ce passage était suspect. Je ferai sur un point très particulier une autre critique à M. G. Pourquoi reproduit-il, à propos de Béhaim, cette opinion traditionnelle qui le représente comme ayant appris aux marins portugais à se servir de l'astrolabe? Sans consulter toute la liste des écrivains qui ont écrit sur Béhaim et dont M. G. donne la longue bibliographie, il suffit de se reporter au passage de Barros, où il est question de la présence de Béhaim en Portugal, pour voir que le problème est beaucoup plus compliqué. Dans tous les cas, Béhaim n'a pas apporté l'astrolabe aux marins portugais, qui s'en servaient déjà avant lui; à mon avis, ce qu'il leur a fait connaître, ce sont tout simplement les *Éphémérides* de Régiomontan. L'histoire des voyages faits au Nouveau-Monde par les contemporains de Colomb, Espagnols, Portugais, Français, Anglais, est moins connue. A côté des voyages officiels, il y a eu en effet les voyages clandestins, qui souvent ont modifié les cartes primitives sans avoir laissé d'autres traces. M. G. étudie longuement tous ces voyages. Ses conclusions sont-elles toujours bien solides? En ce qui touche les voyages de Vespuce et particulièrement le premier, est-on bien certain qu'il doive être identifié avec l'expédition de Vincent Pinzon et de Diaz de Solis? L'accord est loin d'être établi sur ce point et la question reste très obscure. Je ne puis suivre l'auteur dans toutes les parties de ce long travail. J'insisterai seulement sur l'avant-dernier chapitre « de l'Origine du mot Amérique. » M. G. expose, sans les accepter, et il a raison, les théories récemment émises par M. Marcou, d'après

lequel ce nom d'Amérique serait un nom indigène ; il ne fait qu'indiquer, à titre de curiosité, les fantaisies sur le même sujet de l'écrivain qui signe Lambert de Saint-Bris, et il faut l'en féliciter. Mais pourquoi s'écarte-t-il à son tour des conclusions si solides, appuyées sur les études si patientes de d'Avezac, à qui revient, après Humboldt, l'honneur d'avoir porté la lumière sur cet obscur et difficile problème? On sait qu'au commencement du XVIe siècle il existait à Saint-Dié, dans les Vosges, un petit cénacle d'hommes instruits patronnés par le duc de Lorraine René II, ayant une imprimerie et s'occupant, entre autres travaux, de géographie. Ils préparaient une grande édition de Ptolémée lorsque, par l'intermédiaire du duc, ils reçurent une édition française du petit traité contenant le résumé des voyages de Vespuce, celui qu'on connait généralement sous le nom des *Quatre lettres*. Ils en publièrent une traduction latine, œuvre de Basin de Saudacourt, et la firent précéder d'une introduction, qui est en réalité un petit traité de cosmographie et de géographie. C'est dans cette introduction que, voulant donner un nom aux terres nouvellement découvertes, ils proposent celui d'Amérique, *America,* en l'honneur d'Amerigo Vespucci. Ils ignorent en effet à ce moment le nom et les voyages de Colomb. On a toujours attribué le petit opuscule des savants de Saint-Dié, la *Cosmographiae Introductio,* à Waldseemüller, de son nom latin Hylacomylus. C'est en effet le nom d'Hylacomylus que porte la première édition, dans la dédicace adressée à l'empereur Maximilien. Je sais que ses confrères de Saint-Dié lui contestèrent le droit de signer seul le livre et que cette édition fut remaniée et mise au nom du Gymnase vosgien. Une seconde parut sous ce nouveau titre et fut remaniée à son tour par Waldseemüller. Une troisième, celle de Strasbourg (1508), est signée de Waldseemüller. On avait évidemment cessé de s'entendre à Saint-Dié ; mais qui avait raison? M. G. n'hésite pas à condamner Waldseemüller et le fait dans les termes les plus durs. Il veut bien reconnaître en lui « un très habile dessinateur de cartes et d'armoiries, qui connaissait les mathématiques, » mais il déclare qu'il n'était qu'« un simple metteur en pages, un prote, un *castigator,* comme il s'intitule lui-même. » Il le traite plus loin de contrefacteur, de plagiaire, de *castigator* sans conscience. Je ferai d'abord cette remarque qu'à l'époque de la Renaissance les plus savants ont souvent été correcteurs d'imprimerie. Érasme n'a-t-il pas corrigé des épreuves chez ses amis les Froben? Mais Waldseemüller mérite-t-il toute cette indignation? Je ne puis reproduire ici tous les *états de service* de ce savant, qui mourut assez jeune, avant quarante ans certainement, mais je citerai deux ou trois témoignages qui suffiront peut-être à le montrer tel qu'il était. Voici d'abord un passage de la *Speculi orbis declaratio* de Gauthier Lud, un des grands personnages du Gymnase, l'un de ceux qui devaient payer les frais de l'édition de Ptolémée. Lud fit paraître cet opuscule, qui n'a pas grand intérêt, en 1507, au moment même où on imprimait la *Cosmographiae Introductio;* peut-être même était-elle déjà publiée

lorsqu'il parut, un passage du livre semble l'indiquer. Or, parlant de cette édition de Ptolémée, où l'on trouvera, à côté des cartes anciennes, des cartes nouvelles montrant le résultat des découvertes, il dit : « De qua ora plura et veriora in Ptolomaeo per nos et Martinum Ilacomylum, *talium rerum scientissimum* cum multis additamentis recognito (quem nostris impensis mox Christo favente imprimemus) videre licebit. » En cette même année 1507, Waldseemüller écrivait à Amerbach, à Bâle, pour lui demander de lui procurer un manuscrit de Ptolémée, qui se trouvait dans cette ville. Voici les termes de sa lettre : « ... Non credo te latere nos Ptholomaei cosmographiam recognitis et adjectis quibusdam novis tabulis impressuros in oppido Divi Deodati. Et cum exemplaria non concordent, obsecro te ut non tam mihi quam etiam *dominis meis* Gualthero et Nicolao Ludd morem gerere velis... Est apud Praedicatores vobiscum in bibliotheca, Ptholomaei liber, græcis caracteribus scriptus, quem ego ut originale arbitror emendatissimum. Itaque te rogo... ut eum librum sive tuo sive nostro nomine per unius mensis spacium habere valeamus... » Voilà une lettre qui montre bien, semble-t-il, que Waldseemüller était plus qu'un metteur en pages. Je ne puis prolonger outre mesure ce compte-rendu ; j'ai voulu montrer seulement que l'opinion qui fait de Waldseemüller un vrai savant repose sur des preuves sérieuses. M. G. semble croire qu'après ce qu'il appelle son plagiat, Waldseemüller, « privé de son emploi, » fut congédié du Gymnase. Or, il était encore à Saint-Dié au commencement de 1508, avant le Carnaval. Il y était même encore en 1511, car c'est de Saint-Dié qu'il date la préface de son livre *Instructio manuductionem praestans in cartam itinerariam Martini Hilacomili,* adressée au duc Antoine de Lorraine. J'ajouterai enfin que Waldseemüller, à plusieurs reprises, protesta contre les prétentions de ses rivaux. Lorsqu'on étudie avec soin l'histoire de ce gymnase de Saint-Dié, on croit comprendre que Waldseemüller et son ami Ringmann, bien que fort jeunes encore, étaient les vrais savants de cette petite académie. C'étaient eux qui préparaient l'édition de Ptolémée, travail pour lequel ils avaient été probablement appelés. Ils étaient sans doute salariés. Remarquons le terme *dominis meis* dont se sert Waldseemüller dans sa lettre à Amerbach, en parlant des frères Lud. Je pense, comme d'Avezac, que la véritable cause des dissentiments qui se produisirent dans le Gymnase de Saint-Dié fut le mécontentement de Gauthier Lud, « éditeur payant, » contre Waldseemüller, qui s'était permis de signer son œuvre. Dans tous les cas, on ne peut pas dire, comme le prétend M. G., que l'auteur de la *Cosmographiae Introductio* soit Basin de Saudacourt (p. 397). On ne peut pas dire non plus qu'elle soit une œuvre collective (p. 396), et encore moins fixer la part de chacun dans cette œuvre.

M. Gaffarel, à la fin du même chapitre (p. 409 sq.), rappelle, ce qui est exact, que Colomb mourut sans se douter qu'il avait trouvé un continent nouveau. Il croyait avoir abordé à l'extrémité orientale des Indes. « Cette erreur, dit M. Gaffarel, Vespuce la partageait. » Ce n'est

pas mon avis. Que Vespuce ait parlé de l'Inde ou des Indes, peu importe, c'était un terme vague; mais il déclare nettement que les pays découverts sont dans un nouveau continent, dans un nouveau monde. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le début de la lettre adressée à Lorenzo di Pierfrancesco de Medici, où il raconte son troisième voyage. « Il y a déjà quelque temps, dit-il, j'ai annoncé à Votre Seigneurie mon retour, et, si mon souvenir est fidèle, je lui ai fait la description de toutes les parties du *nouveau monde* que j'ai visitées... On verra en effet, si on y réfléchit bien, que ces pays sont réellement un *nouveau monde*. Ce n'est pas sans cause que nous nous servons de ces expressions de *nouveau monde*, car il est certain que jamais les anciens n'en eurent connaissance... » Et, plus loin : « Cette terre que nous avions découverte nous parut être, non une île, mais un continent... » Ce fut sous le titre de *Novus Mundus* que la plupart des éditions de cette lettre furent publiées. Le recueil important de Vicence (1507), où elle prit place, est ainsi intitulé : *Paesi novamente retrovati, et novo mondo da Alberico Vesputio florentino intitulato*. Ces titres retentissants furent sans doute une des causes qui attirèrent si rapidement l'attention sur le nom de Vespuce. Quand on les compare au titre modeste que portait la première lettre de Colomb, la seule qui fut répandue immédiatement par l'imprimerie, on comprend que cette lettre ait passé presque inaperçue. Car, sur ce point encore, je ne suis pas d'accord avec M. G. « La nouvelle des découvertes de Colomb dans l'Atlantique, dit-il, fut accueillie avec enthousiasme dans l'Europe entière » (t. II, p. 128). La vérité est que, malgré les éditions assez nombreuses de la lettre de Colomb, on ne trouve, pour ainsi dire, en dehors de l'Espagne et de l'Italie, aucune allusion à ses voyages dans les écrivains du temps. « Le voyage fait par Colomb en 1492-93, dit M. Harrisse, qui est bon juge, tomba néanmoins dans l'oubli, et ses découvertes subséquentes ne paraissent avoir attiré l'attention hors d'Espagne que plusieurs années après. » N'avons-nous pas vu qu'en 1507 les géographes de Saint-Dié ignoraient encore le nom de Colomb? Ils ne durent le connaître qu'un peu plus tard.

M. Gaffarel a étudié dans ces deux gros volumes un nombre considérable de questions. Ne s'est-il pas exposé par là même, et malgré les apparences, à ne point les traiter avec toute l'ampleur qu'elles méritent? Que n'a-t-il laissé résolument de côté tant de pages qui nuisent à l'unité de son œuvre, pour nous donner de Colomb une histoire vraiment critique? Rendons-lui d'ailleurs cette justice que ses bibliographies sont presque toujours des plus complètes, et que les mieux informés y trouveront encore à glaner.

L. Gallois.

Karl Beck. **Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbunds.** In-4°, 48 p. Mayence, H. Prickarts, 1890.

Napoléon, après avoir détruit la puissance militaire de l'Autriche à Ulm et Austerlitz, voulut lui enlever, en 1806, le prestige attaché à la couronne impériale d'Allemagne; d'autre part, comme il se défiait de la Prusse, qui avait pris un moment une attitude menaçante à la fin de 1805, il voulut former en dehors d'elle et contre elle une confédération de princes allemands, dont il serait le protecteur et le maître. Telle fut l'origine de la confédération du Rhin qui devait être uniquement, dans l'esprit de Napoléon, un instrument de domination de plus. On conçoit que l'espoir des Allemands, qui rêvaient d'une puissante fédération, ayant sa constitution et sa vie propres, devait être bien déçu : l'article XI de l'acte de confédération (juillet 1806), qui confiait au prince primat, Charles-Théodore de Dalberg, le soin de rédiger un « statut fondamental, » ne devait vraisemblablement pas avoir de suites.

M. B., dans une courte étude, a essayé de montrer : 1° que des efforts très sérieux avaient été faits pour élaborer un plan de constitution; 2° que Dalberg y avait travaillé de son mieux; 3° que Napoléon n'y aurait pas été contraire s'il n'avait eu besoin de ménager les rois de Bavière et de Wurtemberg qui s'y opposaient (p. 45). La démonstration du premier point est la plus importante, et M. B. s'en est heureusement tiré; mais il n'en est pas de même pour les deux derniers points : Dalberg était, quoi qu'en ait dit M. B. (p. 28), très « égoïste, » et se montra toujours plus préoccupé de ses intérêts que de ceux de l'Allemagne; malgré le mot de Napoléon à son sujet : « c'est le seul qui ne m'ait jamais rien demandé, » mot plus ou moins historique, il est certain que l'ex-électeur de Mayence était docilement entré dans les vues de l'empereur et qu'il dut à sa docilité le titre de prince primat, les villes de Ratisbonne et Wetzlar en 1803, la ville de Francfort en 1806; d'ailleurs, pendant son séjour à Paris en 1807-1808, Dalberg montra aussi peu d'ardeur que d'habileté pour faire agréer ses idées de constitution; quand il eut échoué, il n'en parut pas sensiblement affecté. Quant à Napoléon, il ne se souciait évidemment pas de voir s'accroître la cohésion et surtout l'indépendance de la confédération du Rhin, dont il disait : « ce n'est pas un arrangement, c'est une mesure; » toutefois le désir de rester en bons termes avec les rois de Bavière et de Wurtemberg, qui craignaient un « statut » restreignant leur absolutisme, fut peut-être la raison déterminante de sa mauvaise volonté.

Revenons à la partie principale du travail de M. B., aux efforts tentés pour donner à la confédération une véritable constitution. Ces efforts, l'honneur en revient beaucoup moins à Dalberg qu'à un allemand patriote, attaché à son service, le baron Charles d'Eberstein. Né à Mannheim, en 1761, Eberstein était devenu, en 1795, conseiller secret de Dalberg; il resta son ministre dans la suite, et c'est en cette qualité qu'il rédigea, en 1807, un projet de « statut fondamental. » Venu à

Paris en 1807-1808, il fit de vaines démarches pour faire adopter son projet; du moins on a conservé, à la bibliothèque municipale de Mayence, le « journal » de son voyage et le texte de son projet; ce sont ces deux documents, restés presque inconnus jusqu'ici, qui ont surtout servi à M. B. et qui donnent à sa brochure un réel intérêt.

Après deux chapitres peu nouveaux sur la genèse de la confédération du Rhin et sur les plans de constitution élaborés sans succès en 1806 par les agents de Dalberg, on arrive au voyage de Dalberg et d'Eberstein à Paris en 1807-1808; c'est le point le plus curieux. Napoléon, traversant Francfort après la paix de Tilsit, avait déclaré à Dalberg qu'il l'attendait prochainement à Paris, afin de régler les rapports de l'Église catholique allemande avec le pape et de se mettre d'accord sur un « statut fondamental » pour la confédération du Rhin. Au début, Eberstein crut que tout allait marcher à souhait : l'empereur promit, dès le mois d'août 1807, de s'occuper activement de la question. Mais bientôt ce fol espoir s'évanouit : en septembre, à Fontainebleau, Dalberg, étant revenu à la charge, reçut de Napoléon cette réponse peu rassurante : « Il faut me donner le temps; il ne s'agit pas de faire, mais de bien faire. » Du reste, Eberstein fut fort mécontent, et à bon droit, de la pusillanimité du prince primat; celui-ci l'avait chargé de rédiger un projet de statut, mais il refusa absolument de le présenter lui-même à l'empereur. Les mois s'écoulèrent sans améliorer la situation; pendant une absence de Napoléon en Italie, Dalberg et son conseiller cherchèrent en vain à s'entendre avec son ministre, M. de la Besnardière; bref, tous deux quittèrent Paris au mois de mars 1808 sans avoir rien obtenu. L'affaire était manquée : la confédération du Rhin ne devait jamais devenir une puissance libre et forte. Aussi le projet d'Eberstein, que M. B. résume fort longuement dans son quatrième chapitre, resta-t-il lettre morte; il ne pouvait satisfaire ni Napoléon ni les rois de Bavière et de Wurtemberg. Il méritait toutefois d'être connu surtout à cause de ses points de ressemblance avec l'acte de la confédération germanique de 1815; Eberstein lui-même a fait la comparaison dans un petit mémoire de 1822.

On trouve à la fin de l'étude de M. B. deux appendices (Beilagen) qui n'ont qu'une médiocre valeur : l'un est une lettre de Napoléon annonçant aux princes de la confédération du Rhin qu'il a désigné M. Bacher pour le représenter près de la diète de Francfort (29 août 1806); l'autre renferme deux ou trois anecdotes assez défraîchies sur Napoléon.

A. Waddington.

Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. Bd. XIV. Auswærtige Acten. III (Oesterreich) herausgegeben von Dr Francis Pribram. Berlin, 1890. 2 tomes in-8° de 1428 p.

La série des *Actes tirés des Archives étrangères* était jusqu'ici assez

pauvrement représentée dans la grande collection des pièces pour servir à l'histoire de l'électeur Frédéric-Guillaume. Les deux premiers volumes, consacrés à la France et à la Hollande, n'avaient pu nous donner que des documents très incomplets. Ceux que M. Pribram vient de réunir sont, au contraire, d'une abondance qui justifie pleinement la division de ce troisième volume en deux parties de plus de 700 pages chacune. L'éditeur, par ses travaux antérieurs, était parfaitement préparé à la tâche qui lui a été confiée, et il l'a remplie avec autant de soin que de compétence. Ces deux tomes, s'ils ne changent point l'opinion que l'on doit avoir de la politique impériale vis-à-vis du grand électeur, ne sont pas sans apporter bien des lumières nouvelles. Le premier, qui nous conduit jusqu'en 1675, complète et précise les résultats tirés des archives berlinoises. Pour la période suivante (1675 à 1688), nous n'avions jusqu'ici, outre Droysen et une étude de M. Pribram lui-même[1], que les actes tirés des archives hollandaises. Les notices dont M. Pribram a fait précéder chaque division de l'ouvrage sont pleines, claires et suffisamment courtes. Les notes nous donnent tous les renvois nécessaires aux autres tomes de la collection, à Pufendorf, à Droysen. Elles permettent une critique rapide; peut-être sont-elles un peu trop nombreuses; quelques-unes, au moins, pourraient être supprimées : ce sont celles qui reproduisent au bas de la page les noms complets des personnages cités dans le texte; le registre du tome II les rendait le plus souvent inutiles. Citons, par exemple, tome I, page 257, jusqu'à huit notes de ce genre. Les fautes d'impression sont rares; signalons seulement, tome I, page 74, note 3, ligne 6 : Fürsten pour Türcken; page 195, ligne 14 : jüdisch pour jülisch.

Von der Wengen. **Karl Graf zu Wied, kœniglich preussischer Generallieutenant. Ein Lebensbild, zur Geschichte der Kriege von 1734 bis 1763.** In-8°, xv-528 p. Gotha, Perthes, 1890.

M. von der Wengen s'occupe spécialement d'histoire militaire : déjà, en 1879, il avait raconté les hauts faits du 13e régiment autrichien de dragons; aujourd'hui, il publie sur le comte de Wied une monographie consciencieuse, résultat de recherches approfondies. On y trouve une riche moisson d'inédit que l'auteur a pu glaner, non seulement dans les archives publiques de Prusse, mais encore dans plusieurs archives privées, notamment celles de Neuwied, sur les bords du Rhin, ou celles des Dohna, en Prusse, et dans la bibliothèque du grand-duc de Hesse-Darmstadt. La liste des travaux consultés et cités indique une connaissance sérieuse de tout ce qui touche au sujet et achève de donner à l'ouvrage un caractère vraiment scientifique.

1. *Œsterreich und Brandenburg*, 1685-1686. Innsbruck, 1884.

Le malheur est que toute cette érudition, tous ces détails patiemment rassemblés s'appliquent à un homme qui, malgré tous les éloges que lui prodigue M. von der Wengen, n'a jamais joué en somme qu'un rôle de second ordre. Sans doute, le comte de Wied a été un des bons officiers de Frédéric II; il s'est signalé dans quelques actions importantes et a mérité un jour d'être embrassé par le roi sur le champ de bataille de Hohengiersdorf. Mais l'histoire de sa vie et de ses campagnes méritait-elle d'être racontée en plus de 500 pages? Je ne le crois pas, et M. von der Wengen n'en est peut-être pas plus convaincu lui-même; dans tous les cas, il a fait ce qu'il était obligé de faire en pareille situation : ne trouvant pas dans son sujet une matière suffisante, il en est sorti, et, sauf les premiers chapitres et le dernier, il nous a fait un exposé complet des principales campagnes de Frédéric II. Il s'est surtout étendu sur les péripéties de la guerre de Sept ans, et son héros disparaît souvent pendant des pages et des pages, ce qui est tout naturel, puisqu'il ne commandait pas en chef. Le grand défaut du livre est donc de répondre assez mal à son titre et de laisser fréquemment perdre de vue, au milieu des faits de l'histoire générale, l'histoire particulière du comte de Wied.

Un autre défaut est l'abus des petits détails. Les sept chapitres qui sont consacrés aux années 1756 à 1762 contiennent une foule de choses nouvelles, mais, à côté d'indications fort utiles, on s'étonne de rencontrer des statistiques fastidieuses, des dénombrements de troupes à n'en plus finir, et le récit circonstancié, presque heure par heure, des marches et des contremarches de tel ou tel corps d'armée. Ce n'est presque plus un livre, c'est un journal militaire exact, mais aride.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que la biographie du comte de Wied n'est nullement dépourvue d'intérêt. François-Charles-Louis, comte de Wied, a eu une carrière assez agitée : né en 1710, il s'était engagé de bonne heure dans l'armée prussienne, où le roi Frédéric-Guillaume Ier le fit capitaine d'état-major en 1728; mais l'avancement était lent dans les troupes du roi-sergent; aussi, en 1736, le jeune comte, qui n'était encore que major, donna sa démission et chercha à entrer au service impérial. Grâce à l'appui de son frère Alexandre, qui avait pris part aux négociations franco-autrichiennes de 1735-1736 et était devenu chambellan de l'empereur, il fut nommé, au commencement de 1739, lieutenant-colonel dans l'armée autrichienne; il y resta quatre ans et combattit le roi Frédéric II dans les deux premières campagnes de la guerre de Succession d'Autriche. Cependant, il songeait très sérieusement à rentrer dans les rangs prussiens, et il y rentra à la fin de 1742 comme colonel; depuis lors, il ne les quitta plus jusqu'à sa mort et y fut promu peu à peu aux grades supérieurs. On trouve au chapitre III un récit curieux de l'annexion de l'Ost-Frise, dont il fut chargé en 1744, et de précieux renseignements sur l'organisation militaire de la Prusse; quant aux chapitres IV à X, ils forment certainement un important complément à l'histoire de la guerre de

Sept ans. Après la paix d'Hubertsbourg, le comte Charles fut atteint d'une profonde mélancolie, conséquence de sa mauvaise santé, et, dans un accès d'humeur noire, il se suicida au mois d'octobre 1765. Les regrets dont Frédéric II honora sa mémoire sont un de ses plus beaux titres de gloire.

A. Waddington.

Louis XVI und Marie-Antoinette auf der Flucht nach Montmedy im Jahre 1791 aus dem Nachlasse des Freiherrn Ernst von Stockmar, herausgegeben von Emil Daniels. Berlin, Hertz, 1890. In-8°, IV-162 p. — **L'événement de Varennes**, par Victor Fournel. Paris, Champion, 1890. In-8°, 400 p.

Le travail de M. de Stockmar a une réelle valeur, car l'auteur a étudié avec soin la politique intérieure et extérieure de Louis XVI et de Marie-Antoinette, pendant les premières années de la Révolution. Cependant, ce n'était pas un historien de profession. Il fut secrétaire de la princesse Victoria d'Angleterre lorsqu'elle devint, en 1858, la femme du prince Frédéric-Guillaume de Prusse; mais, en 1864, une paralysie l'obligea d'abandonner cette situation et de garder la chambre jusqu'à sa mort, arrivée en 1886. C'est pour s'occuper pendant cette longue réclusion qu'il se livra aux études historiques. Il publia d'abord les souvenirs si curieux de son père[1]. Ensuite, il entreprit un grand ouvrage sur l'histoire de la Révolution française; la mort le surprit avant qu'il l'eût achevé. C'est un fragment de cette œuvre qui nous est donné par M. Daniels. Ces circonstances n'expliquent que trop le caractère, les défauts et les lacunes de ce livre. Le pauvre paralytique ne pouvait pas aller fouiller les archives pour y rechercher de nouveaux documents; aussi ne trouve-t-on rien d'inédit dans cette étude. Il a dû se borner à faire une sorte de travail de vulgarisation à l'aide de tout ce qui avait été publié jusqu'alors sur cette question, et il ne paraît pas que rien d'important lui ait échappé. Il ne descend pas dans le détail; il discute rarement; il expose les faits essentiels dont il s'efforce de mettre en lumière les conséquences, et, sur ce point, on ne peut qu'admirer la vigueur de son esprit, la force de ses raisonnements et la clarté de ses démonstrations. Comme il travaillait avec le plus grand soin, on n'a que peu d'erreurs graves à lui reprocher; son plus grand défaut est une erreur de méthode; bien qu'il eût le sens critique très développé et très exercé, il accordait trop de confiance aux *Mémoires* et en particulier à ceux de Madame de Campan. En outre, les renvois aux sources sont très rares. Quoi qu'il en soit, c'est une étude fort remarquable.

Il en est tout autrement du livre de M. Fournel. On le voit, dès les

1. *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Chr. von Stockmar.* Brunswick, 1872, in-8°.

premières lignes de la préface, qui commence ainsi : « L'auteur avait un titre particulier pour écrire ce livre; sa famille paternelle est originaire de Varennes... » En effet, ce volume est surtout consacré à exposer les détails des faits qui se passèrent à Varennes et de la vie de ceux qui y prirent part. Quant aux causes et aux conséquences de cette fuite qui eut une influence si considérable sur la marche des événements, l'auteur ne s'en occupe pas sérieusement; on peut négliger complètement ce qu'il en dit. Il est de l'école de ces historiens qui recherchent, avant toute chose, les petits faits curieux et les anecdotes, sans trop s'inquiéter de leur authenticité. Mais, quoique M. Fournel excelle en ce genre, qui est comme le *bric-à-brac* de l'histoire, son volume sur l'événement de Varennes est un peu trop lourd pour qu'on puisse le recommander même à ceux qui ne demandent à un livre que de les distraire pendant quelques instants.

Jules FLAMMERMONT.

Dr Johannes BAUMGARTEN. **Ostafrika, der Sudan und das Seengebiet.** *Land und Leute... die Antisklavereibewegung, ihre Ziele und ihr Ausgang.* Kolonialpolitische Fragen der Gegenwart. Gotha, Perthes, 1890. 1 vol. in-12, XVI-563 p.

Ce livre n'est guère qu'un recueil de morceaux choisis, scènes et récits de voyages, considérations de tout ordre, tirées des ouvrages qui traitent de l'Afrique orientale. L'auteur n'y prend la parole qu'au début et à la fin, pour étudier le rôle des missions et la question de l'esclavage. C'est là que nous apparaît clairement l'esprit qui l'inspire. Le Dr Baumgarten est un grand partisan de la politique coloniale allemande en Afrique, mais il veut qu'on s'appuie sur les missions, car, sans missions, et naturellement sans missions protestantes allemandes, rien de solide ne peut être fait. C'est moins, en effet, pour s'assurer des avantages matériels que pour gagner à la civilisation des peuplades déshéritées, que l'Allemagne a voulu avoir des colonies, et, dans ce rôle civilisateur, elle a sur les autres nations le privilège d'entrer avec les mains pures. Il est vrai que les savants, que les classes dirigeantes montrent trop peu de zèle pour la religion et pour les missions; mais le peuple allemand est heureusement le peuple de l'idéal. C'est l'idéal qui inspire ses arts et sa littérature. Il a donné, en 1870-71, de sa fidélité, de son amour pour la patrie, de sa loyauté, de son héroïsme, de sa concorde fraternelle, de sa résignation, un exemple tel que l'histoire n'en montra jamais de plus éclatant. Ce n'est pas lui qui se laissera jamais embourber dans le marais d'une barbarie sans idéal. Donc, l'avenir est assuré pourvu qu'on organise les missions. Quant à la question de l'esclavage, le Dr Baumgarten fait d'abord l'historique de la campagne antiesclavagiste, puis expose à son tour ses idées. Les projets du cardinal Lavigerie sont peu pratiques, que chacun fasse la police sur son propre territoire et qu'on s'entende.

Là est la difficulté. Les Français n'ont rien fait, il est vrai, dans l'Afrique orientale pour combattre la politique allemande, mais sur un autre terrain quel rôle n'ont-ils pas joué! N'est-ce pas eux qui ont excité et soutenu le mahdi? qui lui ont fourni des armes et des munitions? On dit au tribunal : « Cherchez la femme. » L'Allemand peut dire souvent lui aussi : « Cherchez le Français » (p. 516). Quant à l'Angleterre, il faut qu'elle cesse de soulever contre elle ce mécontentement croissant, qui, dans certains milieux, va jusqu'à la haine; il faut qu'elle adopte une politique pacifique qui, seule, peut convenir à ses projets coloniaux. « Aucun homme d'État anglais, fût-ce le presque imbécile Gladstone (*der halb blödsinnig gewordene Gladstone*), ne peut se refuser à admettre que les destinées de l'Angleterre sont liées à celles de l'Allemagne, et que le jour où l'empire d'Allemagne tomberait, l'Égypte et l'Irlande seraient perdues pour elle, que sa situation si ébranlée dans l'Inde deviendrait intenable, et que son propre effondrement suivrait bientôt. D'autre part, aujourd'hui que les coups sourds de la révolution sociale frappent tous les peuples, le souci de leur propre conservation doit unir entre elles les nations menacées, les causes de haine doivent disparaître, et, comme l'Allemagne en a donné si heureusement l'exemple, on doit partout s'appliquer à rendre sans objet les tentatives de bouleversement par une législation sociale répondant aux besoins et aux droits » (p. 563). Ces considérations sont intéressantes; elles nous montrent de quelles idées la littérature officielle nourrit le peuple allemand. Mais c'est tout l'intérêt qu'elles méritent.

L. Gallois.

Manjiro Iganaki. **Japan and the Pacific and a Japanese view of the eastern question,** with maps. Londres, Fisher Unwin, 1890. Petit in-8°, 265 p.

M. Manjiro Iganaki se propose dans ce livre de faire connaître à ses compatriotes le rôle important que le Japon sera appelé à jouer au siècle prochain et d'appeler l'attention de l'Angleterre sur la situation prépondérante qu'occupe son pays, relativement aux intérêts britanniques dans l'extrême Orient. L'auteur, étudiant la rivalité de la Russie et de l'Angleterre, s'attache à montrer que le théâtre de cette rivalité s'étend et s'agrandit toujours vers l'Orient. Après la guerre de Crimée, l'effort des Russes s'est porté sur le Turkestan. Ils se sont de ce côté tellement rapprochés des frontières de l'Inde qu'un conflit a failli éclater. En même temps, par la fondation de Vladivostok, en 1858, les Russes menaçaient les mers de la Chine. Vladivostok est un danger permanent pour Hong-Kong et pour la puissance anglaise dans ces parages. A ce danger, les Anglais ont cherché à remédier, en 1885, par l'occupation de Port-Hamilton au sud de la Corée. M. Iganaki montre que cette possession de Port-Hamilton ne pouvait être efficace sans l'alliance de l'Angleterre et du Japon. C'est le Japon, en effet, par la possession de

l'île Tsou-Sima, entre la Corée et Kiou-Siou, qui est maître du passage entre la mer du Japon et celle de la Chine. Port-Hamilton, entre les mains des Anglais, n'en était pas moins considéré avec terreur par les Chinois. C'était pour eux comme un Gibraltar en face du golfe de Petchili. L'Angleterre, craignant de compromettre ses intérêts commerciaux en Chine, consentit à se retirer en 1887, mais sous la garantie de la Chine que les Russes ne tenteraient rien contre la Corée. L'alliance anglo-chinoise s'est ainsi faite, et, le jour où les Russes voudraient s'avancer en Corée, ils trouveraient réunis contre eux l'Angleterre, la Chine et le Japon.

On avait pensé que Port-Hamilton pourrait servir de point de départ à une ligne de navigation maritime aboutissant à Vancouver, au terminus du chemin de fer canadien-pacifique. M. Iganaki fait observer que les paquebots de cette ligne couperaient le chapelet d'îles qui forment le Japon. L'amitié du Japon devient par cela même indispensable à l'Angleterre. Quelle que soit d'ailleurs la ligne de navigation établie entre les possessions anglaises d'Amérique et d'Asie, entre le Canada et Hong-Kong, le Japon se trouve toujours sur cette route qu'il peut couper à volonté. De là l'importance croissante qu'il prendra à mesure que cette route sera plus suivie. L'exécution du chemin de fer canadien pacifique a fait du Japon l'avant-poste de l'Orient, du côté de l'Europe. L'exécution du chemin de fer transsibérien qui aboutira à Vladivostok, en face de l'île de Nippon, le rapprochera également de l'Europe par l'ouest. Il est impossible qu'il ne tire pas parti de cette situation privilégiée. Il sera, il est déjà, la clef de l'Océan pacifique septentrional. L'Angleterre, par ses possessions australiennes, était destinée à devenir maîtresse de l'Océan pacifique du sud. Elle a laissé couper ses communications entre l'Australie et la Chine par l'établissement des Allemands dans la Nouvelle-Guinée. Il lui faudrait pour remédier à cette infériorité occuper Formose, qui lui assurerait la domination des mers de la Chine. Ces considérations n'occupent que la première partie, la plus courte du livre. Tout le reste est consacré à un historique de la question d'Orient que nous trouverions bien long si l'auteur n'avait pris soin de nous prévenir qu'il s'adresse surtout à ses compatriotes. Nous regretterons cependant qu'on ne s'en aperçoive pas toujours assez. Bien qu'il s'en défende dans sa préface, M. Iganaki s'est parfaitement assimilé la langue anglaise, il s'est peut-être trop assimilé aussi les idées anglaises. Nous l'aimerions mieux plus Japonais.

L. Gallois.

Général Herbé. **Français et Russes en Crimée.** Lettres d'un officier français à sa famille pendant la campagne d'Orient. Paris, Calmann Lévy, 1892. In-8°, 442 p.

Le général Herbé, un de nos plus vaillants officiers de Crimée, d'Italie, du Mexique et du Rhin, a consacré les loisirs d'une retraite préma-

turée à rassembler et à publier ses souvenirs de campagne. Il commence aujourd'hui par faire paraître une série de lettres écrites à son père et à sa mère pendant l'expédition de Crimée. Cette correspondance va du 28 mai 1854 au 30 mai 1856; elle forme ainsi une sorte de journal continu du siège de Sébastopol. Le général Herbé a été en effet un ouvrier de la première et de la dernière heure : parti lieutenant au 20e léger et nommé capitaine pendant la traversée, il débarque un des premiers en Crimée après avoir pris part à l'expédition de la Dobrudja; il assiste avec son régiment, devenu le 95e de ligne, aux batailles de l'Alma et d'Inkermann, aux principaux engagements dans les tranchées, notamment à l'attaque des Ouvrages-Blancs et du Mamelon-Vert, et au combat de la Tchernaïa, où il est blessé, ce qui l'empêche de prendre part à la prise de Malakof; à peine rétabli, il repart pour Kinburn, où le 95e de ligne tint garnison jusqu'à la paix.

Dans ses lettres, le capitaine adjudant-major du 95e de ligne s'efforce de tenir ses parents au courant des opérations militaires; il ne se contente pas de dire ce qu'il a vu, il cherche à compléter ce qu'il sait en prenant des renseignements auprès d'officiers des troupes engagées sur d'autres points. Aussi ses narrations sont-elles claires et intéressantes; je signalerai tout particulièrement le récit des batailles de l'Alma et de la Tchernaïa, de la prise des Ouvrages-Blancs et du Mamelon-Vert, où l'auteur a fait revivre la physionomie de ces sanglantes journées. La lettre relative à la bataille d'Inkermann rend très bien compte des causes de cette victoire due à la bravoure et à la présence d'esprit du général Bosquet en même temps qu'aux dimensions restreintes du terrain sur lequel les généraux russes déployèrent leurs troupes. L'historien militaire trouvera donc beaucoup à glaner dans les aperçus stratégiques qui accompagnent chacune de ces descriptions. Les observations du général Herbé sur l'organisation défectueuse de l'intendance, qui n'est arrivée à la hauteur de sa tâche qu'à la fin de la guerre, sur l'insuffisance des moyens d'action dont disposait le service de santé, méritent encore une sérieuse attention; malheureusement en France on ne sait pas se servir de l'expérience, et les divers gouvernements qui s'y succèdent retombent généralement dans les mêmes fautes que ceux qui les ont précédés. Tel est le cas de ce système qui consiste à faire camper sous la tente des troupes expéditionnaires avant de les diriger sur le théâtre de la guerre : dans ces camps improvisés, souvent choisis dans des endroits malsains, on y surmène le soldat par des exercices multipliés et on le laisse en proie à l'ennui que lui cause l'éloignement des siens; il est ainsi admirablement préparé pour succomber aux premières atteintes de la maladie dès qu'il entrera en campagne; si, au contraire, vous l'enlevez brusquement à la vie de garnison, le physique ne sera pas affaibli par un entraînement inutile, la distraction du voyage soutiendra le moral, et il arrivera sur le terrain de la lutte frais et dispos. Le général Herbé montre, chiffres en main, les inconvénients de cette méthode, et si, à l'époque de la guerre de Crimée, le camp du Midi avait donné

de si fâcheux résultats, les camps de Conlie, en 1870, et du Pas-des-Lanciers, lors de l'expédition du Tonkin, ont laissé d'aussi lugubres souvenirs.

Le côté anecdotique n'est pas négligé dans les lettres du général Herbé : il décrit avec humour les menus incidents qu'il rencontre sur son chemin ; il nous initie à la vie si rude des assiégeants ; il nous les montre, après de longues nuits passées dans les tranchées, retrouvant sous leur tente leur couchette noyée dans cette boue jaune dont le romancier russe Léon Tolstoï, un des combattants de Sébastopol, parle en termes si expressifs ; d'autres fois, c'est la soupe qui arrive gelée aux hommes de garde. L'auteur glisse légèrement sur les côtés sombres du tableau ; ce qu'il met surtout en relief, ce sont les rares qualités qui distinguent nos soldats, leur entrain et leur verve intarissable, qui se donne libre carrière dans les journées les plus dures du siège, comme le prouve cet écriteau affiché dans les tranchées et ainsi conçu : « Cent « francs de récompense à qui signalera la présence du général X. » Lui-même donne l'exemple et, lors de l'occupation de Kinburn, il organise un théâtre et des spectacles qui font l'admiration des officiers russes venus prendre possession de cette forteresse à la paix. Il insiste encore sur les relations cordiales qui existaient entre Français et Russes, sur la courtoisie des officiers russes, dont il cite de nombreux exemples, sur les petits services qu'on se rendait même en pleines hostilités ; témoin cet avant-poste de chasseurs à pied auprès du pont de Traktir qui avait fait un accord tacite avec les « Moscoves » pour aller puiser de l'eau à la rivière.

Cette correspondance présente aussi de l'intérêt au point de vue de l'histoire générale. Malgré les réserves obligées de l'auteur, on sent que ce qui a manqué parfois en Crimée, comme dans toutes les guerres du second empire, c'est la décision et la suite dans la direction générale des opérations ; on surprend, dans quelques-unes de ces lettres, le reflet de ce découragement qui a dû s'emparer des esprits en voyant les hésitations du commandant en chef faire traîner le siège en longueur, et on comprend l'enthousiasme qu'a provoqué dans le corps expéditionnaire la nomination d'un général plus énergique. Il y a encore tel trait de mœurs qui donne une fâcheuse idée de certains choix d'officiers supérieurs : ainsi, un divisionnaire nouvellement arrivé de France ne trouve rien de mieux à dire, en prenant possession de son commandement, que de reprocher à un officier l'état de vétusté de sa tunique ; c'est le même qui s'étonnait que sa tente ne fût pas exactement placée à 100 mètres du campement des troupes, que les entrées n'y fussent pas disposées comme elles auraient pu l'être au camp de Châlons. Il est vrai de dire qu'il ne resta qu'un mois à la tête d'une division ; mais n'était-ce pas déjà trop ? Enfin, il y a des détails curieux sur le rôle du prince Napoléon au début de l'expédition de Crimée et sur les causes de son retour en France. A tous ces titres, le livre du général Herbé pourra être utilement consulté après l'ouvrage de M. Camille Rousset sur la guerre de

Crimée, et on doit souhaiter que l'auteur fasse bientôt paraître ses souvenirs sur la guerre du Mexique, qui ne pourront manquer de fournir des révélations curieuses

J. Tardif.

Die præhistorischen Fundstætten. Ihre Erforschung und Behandlung, mit besonderer Rücksicht auf Bosnien und die Hercegovina, sowie auf das österreichisch-ungarische Fundgebiet, dargestellt von V. Radimsky. Grand in-8°, avec une planche et 337 gravures dans le texte. Ouvrage publié par le gouvernement de Bosnie et d'Herzégovine à Sarajevo (1892).

L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par les troupes autrichiennes n'a pas été stérile pour la science. Ces pays, dont l'archéologie a beaucoup à nous apprendre, étaient tout à fait inexplorés avant 1878; aujourd'hui, on y a fait des fouilles, on a commencé à réunir des collections, et voilà que, sur l'initiative du gouvernement, M. Radimsky publie une sorte de manuel, où les antiquités de ces deux provinces sont l'objet d'une attention particulière. Grâce à la libéralité de la *Commission centrale* et de la *Société d'anthropologie* de Vienne, qui ont prêté les clichés dont elles disposent, l'illustration de ce livre est très abondante et d'assez bonne qualité. Ce sera une précieuse acquisition pour les bibliothèques d'archéologie préhistorique, si pauvres encore en monographies sérieusement faites. Comme le titre l'indique, on y trouvera des indications d'ordre général, à côté de détails sur l'archéologie herzégovinienne et bosniaque; ces derniers seuls méritent de nous arrêter, le reste faisant double emploi avec d'autres ouvrages publiés en Allemagne et ailleurs[1].

1° *Les périodes préhistoriques.* L'âge de la pierre n'a encore rien donné, à l'exception d'une station néolithique près de Sarajevo. En revanche, l'âge du bronze est représenté par quelques importantes trouvailles, notamment celle de *Krehin-Gradac,* au sud-ouest de Mostar, qui comprend un très remarquable *umbo* de bouclier (?). Dans un cimetière à inhumation, M. Radimsky a trouvé une fibule du type italique et une autre du type dit *à lunettes,* avec des fragments de poterie faite à la main. Une cachette à *Podzvizd* (cercle de Cazin) a donné toute une série de faucilles. Une épée de bronze trouvée dans la Drina rappelle le type mycénien. La période de Hallstatt (premier âge du fer) est connue en Bosnie par la vaste nécropole de *Glasinac,* où l'on a découvert, à côté d'un grand nombre d'armes de fer et de bronze, un petit chariot de bronze orné de deux oiseaux, un casque de style grec, des pincettes, un grand

1. Voir notamment la compilation récente de M. Hoernes, *Die Urgeschichte des Menschen.* Vienne, Pesth et Leipzig, 1892. Les chapitres relatifs au préhistorique de l'empire austro-hongrois sont de beaucoup les meilleurs.

nombre de pendeloques, fibules, colliers, épingles, etc. (cf. sur cette nécropole la note que nous avons publiée dans l'*Anthropologie,* 1890, p. 105-109). Un des objets les plus intéressants est un collier orné de gravures géométriques (fig. 199). La céramique est très pauvre; les quelques originaux qu'on a recueillis contrastent, par leur grossièreté, avec la technique avancée dont témoignent les bronzes. De la période suivante, dite de La Tène (le *Marnien* ou second âge de fer des archéologues français), on possède quelques fibules et bracelets découverts dans les tombes de *Zagradina* (Herzégovine) et de *Pritoka* (Bosnie), mais il est bien probable que, dans ces contrées, la civilisation de La Tène n'a pas été florissante et que celle de Hallstatt y confine directement à celle que caractérise l'influence romaine.

2° *Les objets préhistoriques.* Sous ce titre, M. Radimsky donne un résumé de nos connaissances sur les cavernes naturelles et artificielles, les campements, les stations lacustres, les enceintes de terre et les tombeaux. Les exemples qu'il cite sont généralement empruntés à l'archéologie de la monarchie austro-hongroise. L'auteur a ensuite formulé avec détail des conseils pratiques sur la manière d'exploiter les différents gisements; il indique, chemin faisant, les recherches de ce genre que l'on peut avoir l'occasion d'entreprendre en Herzégovine et en Bosnie. Ainsi, il signale dans ces pays de nombreuses cavernes, la station néolithique de *Sobunar,* près de Sarajevo, des tours circulaires en Herzégovine (analogues aux *castellieri* de l'Istrie), une station sur pilotis dans un lac de la même province, de très grandes enceintes ou levées de terre, dont il a publié quelques plans, d'innombrables tumulus ou *gomiles,* des champs d'urnes funéraires, etc.

3° *Conservation et expédition des trouvailles, recettes diverses.* Les conseils donnés sous ce chef par M. Radimsky sont très utiles et empruntés aux meilleures sources. Il serait désirable que les chercheurs français eussent à leur disposition un *vade-mecum* aussi clairement écrit et disposé; ce vœu n'a encore été réalisé que pour l'Afrique du Nord[1].

Salomon Reinach.

F. Pyper. **Geschiedenis der boete en biecht in de christelyke Kerk.** La Haye, Martinus Nyhoff, 1891.

Cette nouvelle histoire de la pénitence et de la confession dans l'Église chrétienne se distingue d'une manière très favorable par une absence louable de parti pris. L'auteur, qui est ministre protestant, montre une rare impartialité envers les dogmes de l'Église catholique tout en évitant les écueils où ne peuvent manquer de se heurter les auteurs catholiques qui s'aventurent sur ce terrain. Dans une introduction un peu

1. *Recherches des antiquités dans le nord de l'Afrique.* Paris, Leroux, 1890.

massive, il développe le plan et la méthode de son grand ouvrage; il expose les questions qu'il aura à envisager, discute les théories sur ces dogmes importants, depuis Bellarmin jusqu'à Loening. C'est dans cette introduction déjà que les mérites et les défauts de l'ouvrage se font sentir. Les mérites consistent surtout dans l'impartialité et la méthode purement scientifique de l'auteur, l'étendue de ses études, l'immensité de son savoir; l'auteur ignore l'art de faire un livre, il sait tout ce qui a été écrit sur son sujet, mais il a le malheur de vouloir dire tout ce qu'il sait; son livre est une vraie encyclopédie sur la matière; chaque auteur y est largement discuté, chaque difficulté amplement mise en lumière.

Ce premier volume contient l'histoire des dogmes jusqu'au VIIe siècle. Il se divise en deux parties : l'histoire externe et l'histoire interne; la dernière s'occupe des données historiques que l'histoire de la pénitence et de la confession peut offrir quant à la morale, la chasteté, la condition de la femme, l'esclavage pendant ces siècles, les rapports de l'Église chrétienne avec le monde païen en général.

Dans le premier chapitre, l'auteur discute la question de l'origine des dogmes. Il montre que le monde grec connaissait une certaine discipline pénitentiaire, mais que, ni chez les Grecs ni chez les Romains, le dogme ne s'est trouvé même en germe. Ce n'est que chez les Juifs, après l'exil, dans la synagogue juive, qu'il s'est développé : les Juifs tiennent que les péchés du peuple et ceux de l'individu ont besoin d'expiation, soit par une offrande, soit par des prières, soit par une pénitence publique. Mais c'est seulement dans l'Église chrétienne elle-même que la naissance du dogme chrétien peut trouver son explication. L'auteur se met donc à interroger les Pères apostoliques sur le dogme de la pénitence et se trouve aussitôt en opposition avec les écrivains catholiques, qui prétendent que les dogmes de la pénitence et de la confession sont aussi vieux que l'Église chrétienne elle-même. Il montre que la pénitence publique se trouve assez tôt, mais que la confession ne se présente pas avant Léon Ier. Il appelle l'attention sur les deux partis qui se disputent la victoire dans l'Église chrétienne des premiers siècles : le parti austère et le parti modéré, dont le dernier a su vaincre par la sagesse des évêques de Rome. Il donne des renseignements très remarquables sur le développement du pouvoir du prêtre à cet égard.

Dans la seconde partie, il prouve que, dans la morale, la même lutte entre le parti ascétique et le parti modéré s'est fait sentir, que la morale dans l'Église chrétienne des premiers siècles laissait beaucoup à désirer, que l'Église chrétienne de ces temps n'était pas un monde de saints, que la condition de la femme n'y était point digne d'envie, que la douceur prétendue avec laquelle les serfs étaient traités chez les chrétiens n'est qu'une légende. Dans le dernier chapitre, il donne des exemples éclatants de l'influence des idées païennes sur celles des chrétiens des premiers siècles.

En somme, ce livre est très remarquable, très intéressant, plein d'une érudition un peu lourde; c'est une encyclopédie très complète, mais il serait à désirer que l'auteur l'eût faite moins longue, qu'au lieu de discuter avec tant d'insistance les opinions d'autrui il nous eût donné la sienne d'une manière plus concise. Aussi pouvons-nous dire, avec l'auteur, qui le répète vingt fois, que ce livre est complet et à plusieurs égards nouveau ; c'est une œuvre vraiment scientifique, établie d'après les saines méthodes de l'érudition historique.

P.-J. Blok.

Frederichs (Jules), professeur à l'Athénée royal d'Ostende : **Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France** (première moitié du XIIIe siècle); 1892, 32 pages in-8°. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 6e fascicule. Gand, librairie Clemm, H. Engelcke successeur.)

Surnommé *le Bougre*, c'est-à-dire l'hérétique, pour avoir professé pendant de longues années le catharisme, le dominicain Robert est le contemporain et le collègue des premiers ministres de l'Inquisition pontificale au XIIIe siècle. Ses violences font également de lui leur émule. S'il n'a pas la fin tragique de plusieurs d'entre eux, il a tout fait pour l'obtenir. Sur ce personnage, mal connu en dépit de la terrible renommée qu'il s'était acquise de son temps, M. Jules Frederichs, professeur à l'Athénée royal d'Ostende, a publié une étude très précise et très intéressante. Nous nous permettons de la signaler ici en en résumant les points principaux.

Vers 1215, Robert, peut-être déjà prêtre, mais non pas encore, sans doute, dominicain, suit à Milan une jeune cathare et devient lui-même membre de la secte. Cette apostasie doit être, d'ailleurs, l'origine de sa fortune. Retourné, après une vingtaine d'années, au catholicisme, et entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs, la connaissance qu'il a des dogmes dualistes et des secrets de ses anciens coreligionnaires le désigne tout naturellement pour sévir contre eux. Dès 1232, il devient inquisiteur, par le même motif qui fera donner plus tard ces fonctions à Rainier Sacchoni et à Pierre de Vérone, élevés tous deux aussi dans le sein du catharisme. Arrêté une première fois dans ses procédures impitoyables sur les représentations qu'adressent à Grégoire IX les archevêques de Sens et de Reims, il reprend bientôt faveur, et, le 23 août 1235, est nommé inquisiteur général pour la France entière, avec les pouvoirs plus que discrétionnaires que ce titre comporte. Sa fureur redouble dès lors. A Châlons-sur-Marne, à Péronne, à Cambrai, à Douai, à Lille, les exécutions se multiplient, livrant chaque fois au bûcher de dix à quinze victimes. Elles ont pour couronnement un autodafé de plus de cent quatre-vingts hérétiques, brûlés en un seul jour, le vendredi 13 mai 1239, aux environs de Châlons-sur-Marne, à

Mont-Wimer, aujourd'hui Mont-Aimé. Cette date de 1239 précède, du reste, de peu la chute et la disparition de Robert. Emprisonné quelque temps après, peut-être à la suite d'une enquête ordonnée par le souverain pontife, on n'entend plus parler de lui.

Pour rendre compte d'un abandon si subit succédant chez Grégoire IX à tant d'engouement, M. Frederichs allègue l'âge de ce pape, quatre-vingt-douze ans en 1239, qui aurait refroidi son ardeur. Mais cet âge n'était guère moins avancé lorsque, six ans plus tôt, le même Grégoire se montrait si obstinément attaché à la mémoire de Conrad de Marbourg, aussi exécré que Robert et pour des causes toutes semblables. A notre sens, le revirement dont il s'agit n'admet qu'une explication, indiquée d'ailleurs avec d'autres conjectures par M. Frederichs lui-même. Qu'à ce moment Grégoire IX ait eu, comme le dit l'auteur, une meilleure conception de la justice, cela est fort douteux; mais il en eut une du moins de ses intérêts et de ceux du Saint-Siège. Pour être coutumier en effet de l'emportement et de l'opiniâtreté dont le renom lui est justement demeuré dans l'histoire, ce pape n'en était pas moins, le cas échéant, comme ses prédécesseurs ou successeurs de tous les âges, très fort sur la raison d'État. Les plaintes élevées contre Robert durent lui faire craindre que l'Inquisition naissante ne se trouvât compromise par le zèle exagéré d'un tel ministre. Il se défit donc aussitôt de lui, jugeant sans doute qu'il y avait pour l'Église moins de profit dans la continuation de ses services que de péril dans la haine évidemment redoutable qu'avaient excitée ses violences.

C. M.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue d'histoire diplomatique.** 6e année, 1892, n° 3. — Marquis de Barral-Montferrat. Un projet de soulèvement des Indes en 1785 (projet imaginé par le comte d'Adhémar, notre ambassadeur à Londres, au moment où Hastings rentrait en Angleterre sous le coup des imputations les plus graves, en 1785 ; il conseille à Vergennes de faire appel aux rancunes de Hastings et de prendre ce dernier au service de la France. Il pensait à tout le moins qu'on pouvait profiter du désarroi où la nomination d'un nouveau gouverneur au Bengale venait de jeter le gouvernement anglais pour affaiblir sa situation aux Indes). — Decrue de Stoutz. La Molle et Coconat et les négociations du parti des Politiques (le complot ourdi par La Molle et Coconat, en faveur du duc d'Alençon, échoua, comme on sait ; mais Catherine et ses conseillers, ayant voulu en tirer parti pour perdre Montmorency et les modérés, poussèrent précisément ces derniers à former le parti des Politiques, qui arracha au roi la paix dite « de Monsieur. » C'était le désaveu de la Saint-Barthélemy, conséquence grave autant qu'inattendue d'un complot ridicule). — Doniol. Correspondance inédite de La Fayette (lettres écrites au comte d'Estaing pendant la campagne du vice-amiral de la Delaware à Boston, du 14 juillet au 20 octobre 1778). — Comte Éd. Fremy. La médiation de l'abbé de Feuillants entre la Ligue et Henri III, 1588-1589 ; fin. = Comptes-rendus : *Szilágyi*. La Transylvanie et la guerre du « Nord-Est » (publie environ 300 pièces importantes pour l'histoire du nord-est de l'Europe de 1643 à 1655). — *Fraknoi*. Mathias Corvinus König von Ungarn, 1458-1490 (étude fort érudite).

2. — **La Révolution française.** 1892, 14 juin. — A. Lichtenberger. Charles-Robert Gosselin ; un précurseur oublié du socialisme au xviiie s. (analyse ses « Réflexions d'un citoyen adressées aux Notables, » 1787). — Bussière. Le constituant Foucauld de Lardimalie ; fin. — Kuscinski. Un conventionnel diplomate : Cl.-J. Girault (il avait servi dans la diplomatie de l'ancien régime depuis 1767 en Pologne, à Saint-Pétersbourg et à Stockholm). — Aulard. Un rapport de Dubois-Crancé sur le personnel des armées (avec des notes sur les principaux officiers supérieurs ; celles de Bonaparte sont les moins favorables). — Thibaudeau, représentant du peuple, à ses concitoyens, 10 thermidor an II ; réimpression. = 14 juillet. H. Carré. Les fêtes d'une réaction parlementaire, 1774-1775 ; études sur les préliminaires de la Révolution (fêtes données en l'honneur des anciens parlements, après la disgrâce de Maupeou ; on y constate les passions, les intérêts ou les idées dont est sortie la Révolution, les rancunes de l'aristocratie à l'égard du pouvoir et le mépris des

clercs pour l'autorité). — J. D'AURIAC. Le constituant Charles Voidel (par son arrière-petit-fils et d'après des souvenirs de famille). — BRETTE. La séance royale du 23 juin; fin (histoire du mot de Sieyès : « vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier; délibérez ! » et de ses transformations sous la plume des contemporains). — BAUDON. Jacques Isoré, député de l'Oise à la Convention.

3. — **Bulletin critique.** 1892, 15 juin. — *Gheusi.* Le blason héraldique (ouvrage à recommander, malgré des idées contestables). — *E. Hatin.* Petit supplément à la bibliographie de la presse périodique (1er article : journaux que n'a point cités Hatin). = 1er juillet. *Dom P. Benoit.* Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude (un des travaux d'histoire locale qu'on peut le mieux recommander à l'attention et à la sympathie du public). = 15 juillet. Petit supplément à la bibliographie de la presse périodique, par E. HATIN. Corrections et additions. = 1er août. *G. Platon.* Le droit de propriété dans la société franque (remarquable). — *Vicomte de Broc.* La France pendant la Révolution (livre inégal mais plein de vie et d'intérêt).

4. — **Journal des Savants.** 1892, juin. — G. PERROT. Les fouilles de Schliemann à Mycènes; 2e art. en juillet (description des tombes de l'acropole mycénienne; elles appartiennent à une nécropole qui doit avoir été en usage pendant une longue suite d'années). = Juillet. G. BOISSIER. Le festin de Trimalchion (à propos de la récente traduction allemande donnée par M. Friedlænder avec des notes très précieuses pour l'intelligence du « satyricon »). — G. PARIS. Les origines de la poésie lyrique en France (à propos du chapitre de M. Jeanroy sur les « refrains, » M. P. fait l'histoire de la danse et des chansons pour accompagner la danse pendant le moyen âge). — L. DELISLE. Les archives du Vatican (analyse, complète et rectifie à l'aide de documents d'origine française les mémoires rédigés autrefois par Marino Marini sur le transport en France et le renvoi à Rome des archives et d'une partie de la bibliothèque du Vatican en 1797, 1810, 1817). — H. WALLON. Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson, d'après l'ouvrage de M. de Broglie).

5. — **Polybiblion.** 1892, juin. — *W.-H. Roscher.* Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie. Bd. I (vaste et important répertoire; il est difficile d'être plus complet). = Juillet. *W. Fowler.* Julius Cæsar and the foundation of the roman imperial system (livre très clair et, pour sa partie élémentaire, instructif; mais l'auteur donne trop complètement raison à César contre le sénat, sans connaître les plus récents travaux allemands et français sur la question). — *Guillemin.* Status abbatiarum, prioratuum, monasteriorum, in quibus per universum orbem Deo militant filii aut filiae S. Bernardi anno jubilaeo 1891. — *Du Moulin-Eckart.* Leudegar, Bischof von Autun (très médiocre).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1892, n° 24. — El centenario (revue hebdomadaire destinée à être le moniteur offi-

ciel des fêtes célébrées en Espagne à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique; elle contiendra aussi des articles de vulgarisation ou d'érudition sur ce grand événement). — *Liebermann*. Quadripartitus (traité de droit anglo-normand rédigé avant 1114 par un anonyme, normand d'origine et d'éducation, ami de l'archevêque d'York, Gérard, qui fut un des principaux officiers à la cour de Henri Ier. C'est une traduction en latin des lois anglo-saxonnes formant la « loi d'Édouard, » et par conséquent une des premières assises de ce qu'on appela plus tard la « loi commune » d'Angleterre). — *La Mantia*. Ordines judiciorum Dei nel messale gallicano del XII sec. della cattedrale di Palermo. — *G. Macon*. Un épisode de l'histoire du Nouvion-en-Thiérache (émeute à l'occasion du droit de « terrage » que les Nouvionnais refusaient d'acquitter en 1740). = N° 25. *Rodriguez Villa*. La reina doña Juana la loca (ouvrage très documenté; les conclusions sont les mêmes que celles de Gachard et la réfutation décisive du livre de Bergenroth). — *Ingold*. Lettres du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, 1632-1707 (publie 417 lettres précieuses pour la connaissance exacte de la situation religieuse sous Louis XIV). — *D. Berti*. Scritti varii (recueils d'articles relatifs à la littérature et à la politique italiennes au temps du « Risorgimento »). = N° 26. *P. de Vaissière*. La découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne, et leur importation en France en 1550, d'après les dépêches de Ch. de Marillac, ambassadeur de France. = N° 27. *Duceré*. Un échange de princesses, 1615 (Anne d'Autriche et Élisabeth de France; détails curieux). — *Parfait*. Le général Marceau (biographie contée avec agrément et vivacité, mais elle fourmille d'erreurs de détail). = N° 28. *R. Kerviler*. Répertoire général de bio-bibliographie bretonne. Fasc. 12 et 13 (cinq volumes ont déjà paru; ils comportent 3,557 articles, et la lettre B n'est pas encore finie). — *Partsch*. Philippe Clüver, der Begründer der historischen Länderkunde (bonne biographie de Cluvier, le fondateur de la géographie historique). = N° 29. *P. Batiffol*. L'abbaye de Rossano (étude importante pour la paléographie gréco-lombarde). — *Alb. Hauck*. Kirchengeschichte Deutschlands (analyse détaillée et très élogieuse du second volume). — *A. Vernière*. Les évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay, antérieurement au XVIIIe s. (bon). — *H. de Rothschild*. Lettres inédites de J.-J. Rousseau (93 lettres de la correspondance de Rousseau avec Me Boy de la Tour; elles sont curieuses, mais publiées avec une grande négligence). — *Bulliot* et *Thiollier*. La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen (intéressant pour l'histoire du paganisme rural). = N° 30. *J.-H. Wright*. The date of Cylon, a study in early athenian history (prouve que Cylon est antérieur à Dracon; beaucoup de détails intéressants; mais l'auteur n'a pas étudié d'assez près la « Constitution » d'Aristote). — *Pribram*. Die Heirat Kaiser Leopold I mit Margaretha-Theresia von Spanien (curieux prologue au drame de la succession d'Espagne). — *P. de Witt*. La jeunesse de Marat.

7. — Revue archéologique. T. XIX, 1892, mai-juin. — Lebègue. Découverte d'antiquités à Cazères, Haute-Garonne. — R. Rozières. L'architecture dite gothique doit-elle être ainsi dénommée? (histoire du mot « gothique; » il a servi pendant le haut moyen âge à désigner en bloc tous les peuples non latins, les enfants des « races blondes » qui étaient venus s'établir dans l'empire; c'est chez eux, chez les Français « blonds » du Centre et du Nord qu'a pris naissance la nouvelle architecture, si différente des vieux types romains; on l'appela naturellement gothique, comme tout ce qui venait de ces peuples). — H. Omont. Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale de Constantinople et conservée aux Archives nationales (cette lettre, conservée aux Archives nationales, provient de Saint-Denis; ce n'est d'ailleurs qu'un fragment, trop tronqué pour qu'il soit possible de donner une date certaine à ce document du IXe siècle. Fac-similé réduit de moitié). — Cagnat. Note rectificative sur le diplôme militaire de Cherchel.

8. — Revue des Études grecques. N° 11, juill.-sept. 1890. — Les Poliorcétiques d'Apollodore de Damas (trad. par M. Lacoste de l'œuvre très originale de l'architecte de Trajan). = N° 12. S. Reinach. Oracle de la Pythie de Delphes adressé à la ville de Magnésie-du-Méandre (du IVe ou du IIIe s.; a pour objet l'établissement du culte de Dionysos à Magnésie). — Th. Reinach. La dynastie de Commagène (reconstitue toute la série de renseignements fournis par les inscriptions sur les rois de Commagène et rectifie quelques-unes des assertions de MM. Humann et Puchstein, les éditeurs des inscriptions du Nemroud-Dagh). — Omont. Le *Typicon* de Saint-Nicolas de Casola près d'Otrante (ce ms. conservé à Turin fournit la série des abbés, des années 1099 à 1469, un poème de l'abbé Nectaire sur les abbés, des notes sur les livres de la bibliothèque). = N° 13, janv.-avril 1891. R. de Tascher. Les cultes ioniens en Attique et les origines de l'histoire athénienne (les Ioniens de l'Attique sont une population étrangère qui a peu à peu absorbé et dominé la population autochtone. Thésée symbolise cette fusion des races). — S. Lévi. La Grèce et l'Inde d'après les documents indiens. — Sayce. Inscriptions grecques d'Égypte. — Th. Reinach. La constitution de Dracon et la constitution de l'an 411, d'après Aristote (corrections au chapitre IV de la Πολιτεία que M. R. considère comme interpolé). — Un poème grec sur la mort de Louis XVI (tiré de l'Ἐφημερίς publiée à Vienne en 1793). = N° 14. Schlumberger. Sceaux byzantins inédits (on remarquera dans cette nouvelle série de 69 sceaux celui de Nicolas, patriarche de Constantinople, sur lequel est empreint le sceau de Julien, métropolite de Séleucie, et un sceau du VIIIe s. où le thème d'Hellade porte le nom de *Stratégie*). — Th. Reinach. Aristote ou Critias (le chap. IV de la Πολιτεία sur la constitution de Dracon, le commencement du chap. VIII sur le système électoral de Solon, le chap. XXV sur le rôle joué par Thémistocle, comme allié d'Éphialte contre l'Aréopage, sont des interpolations prises à l'Ἀθηναιῶν Πολιτεία de Critias). — Th. Reinach. Inscription archaïque d'Argos. — Contoléon. Inscriptions d'Asie-Mineure.

= N° 15. Th. Reinach. Hérodas le Mimographe (fait ressortir l'importance des mimes pour l'histoire des mœurs). — S. Reinach. Deux inscriptions d'Asie-Mineure (convention commerciale entre Aegae et Olympie de la fin du IVe s.). — Inscription sur Hériphile (la sibylle d'Érythrie, probablement du IIe s. ap. J.-C., dont parle Pausanias). = N° 16. M. Dubois. Strabon et Polybe. — Th. Reinach. Inscription de l'île de Cos (essai de restitution et d'interprétation de cette inscription publiée par M. Contoléon; sa date est entre 189 et 167 av. J.-C., elle énumère une série de fermiers d'impôts et des domaines et de fonctionnaires qui sont astreints à certains sacrifices). — Schlumberger. Une relique byzantine (fragment du crâne de saint Akindynos apporté en Franche-Comté en 1204, conservé jusqu'en 1793 à l'abbaye de Rosières et retrouvé dans des fouilles à Grozon par l'abbé Guichard).

9. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. XIIe année, fasc. 3, juillet 1892. — A.-L. Delattre. Inscriptions de Carthage; épigraphie païenne (publie 52 fragments d'inscriptions latines). — L. Dorez. Le cardinal Marcello Cervini et l'imprimerie à Rome, 1539-50 (publie plusieurs documents inédits sur les rapports de l'imprimeur Antonio Blado avec le cardinal Cervini). — R. Rolland. Le dernier procès de Louis de Berquin, 1527-29 (c'est par sa faute et pour avoir voulu obtenir une éclatante justification de sa conduite et de ses opinions que Berquin fut condamné à mort et exécuté). — Archéologie sarde. La collection Gouin. — Liste des publications de M. Lanciani sur l'archéologie et la topographie romaines (259 numéros).

10. — Études religieuses (par des Pères de la Compagnie de Jésus). XXVIIIe année, 1891. Tome LV. — Delbrel. Le clergé français réfugié en Espagne pendant la Révolution (étude très consciencieuse; aux documents imprimés, l'auteur en a ajouté plusieurs inédits). — Chérot. Le premier confesseur de Louis XIV : le P. Charles Paulin, d'après sa correspondance inédite (il s'appelait en réalité Poulain; c'est lui-même qui traduisit son nom en Paulinus; il joua un certain rôle auprès de Mazarin et de la régente pendant la Fronde et devint confesseur du roi en 1649; la première communion de Louis XIV à Saint-Eustache, Noël 1649; impression produite par la déclaration de majorité).

11. — Revue des Études juives. 1892, janvier-mars. — J. Lehmann. Le procès d'Hérode, Saméas et Pollion (Saméas, qui osa accuser Hérode tout-puissant devant le roi Hyrcan, est cité dans le Talmud sous le nom de Schmmaï, et Pollion sous celui de Hillel. Cette identification permet de tenter au moins une ébauche de biographie pour ces deux personnages). — Epstein. Les Chamites de la table ethnographique, selon le pseudo-Jonathan, comparé avec Josèphe et le livre des Jubilés. — J. Lévy. Notes sur l'histoire des Juifs (1° une cause des persécutions des Juifs au moyen âge est l'accusation du meurtre rituel; 2° la roue des Juifs est le symbole de l'hostie, qu'ils étaient accusés de profaner). — M. Schwab. Les mss. hébreux de Zurich.

12. — Nouvelle Revue historique de droit. 1892, n° 3. — H. Monnier. Études de droit byzantin; l'ἐπιβολή, suite (histoire de l'ἐπιβολή jusqu'au vi^e s., époque où elle est définitivement organisée). — M. Revon. L'arbitrage international dans la civilisation grecque. — Arbois de Jubainville. L'homme de quarante nuits (cette expression, en droit irlandais, désigne celui qui, ayant déjà un premier procès, a pris envers le demandeur l'engagement de comparaître devant arbitres dans un délai de quarante nuits). — J. Tardif. La collection de manuscrits de M. d'Ablaing (mss. juridiques possédés par M. d'Ablaing, professeur de droit romain à l'Université de Leyde, décédé en 1889; sa collection comprend 43 numéros).

13. — Revue de géographie. 1892, juillet. — Gaffarel. Première décade du « De orbe novo » de Pierre Martyr d'Anghiera. — Bardoux. La question franco-canadienne au temps de la guerre de l'Indépendance américaine, d'après la *Jeunesse de La Fayette*. = Août. Bladé. Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque, d'après le cosmographe anonyme de Ravenne; 1er art. (la *Guasconia* de ce cosmographe correspond au premier duché d'Aquitaine). — Première décade du « De orbe novo » de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par P. Gaffarel; suite. — Napoléon et la fondation de la République argentine; le comte de Liniers et le marquis de Sassenay (analyse du livre publié sous ce titre par le marquis de Sassenay, petit-fils du compagnon de Liniers).

14. — Revue internationale de l'enseignement. 1890, n° 1. — H. Lemonnier. Les origines des temps modernes et la Renaissance. = N° 2. E. Bourgeois. Fustel de Coulanges. = N° 4. Luchaire. Le cartulaire de l'Université de Paris. = N° 5. A. Lefranc. Les origines du collège de France. — Saleilles. Quelques mots sur le rôle de la méthode historique dans l'enseignement du droit. — M. Fournier. Une règle de travail et de conduite pour les étudiants en droit au xive s. (écrite en 1398 par Martinus Garcia pour un étudiant de l'Université de Lérida). = N° 6. M. Croiset. L'ancienne Université de Montpellier. — P.-F. Girard. L'étude des sources du droit romain. = N° 8. L. Leger. La chaire de Mickiewicz au collège de France, 1840-1884. — V. Egger. Science ancienne et science moderne; fin dans le n° 9 (exposé des principes de la science grecque; vains efforts pour fonder la science dans l'antiquité; création de la méthode expérimentale). = N° 11. H. Salomon. L'enseignement de l'histoire dans les lycées. = N° 12. A Leroux. Du rattachement des sociétés savantes à l'enseignement supérieur. = 1891, n° 1. H. Lemonnier. Questions d'histoire à propos de François Ier. — G. Blondel. Étude comparée sur le développement constitutionnel de la France et de l'Allemagne. = N° 2. Lechat. La science des antiquités grecques. = N° 3. Barckhausen. Une réforme de collège sous Louis XV (le collège de la Magdeleine à Bordeaux, 1764). = N° 4. Ritter. Isaac Rousseau, le père de Jean-Jacques. — Luchaire. Les statuts et privilèges des Universités françaises. = N° 5. M. Bonnet. Qu'est-ce que la philo-

logie ? = N° 8. H. Schiff. L'École des hautes-études de Florence. — M. Michel. Le livre des *Origines* d'Isidore de Séville. = N° 10. Abel Lefranc. Nouvelles recherches sur les origines du collège de France. = N° 12. A. Lefranc. Le collège de France pendant la Révolution et le premier empire.

15. — Bulletin des Musées. T. II, nos 23-24, déc. 1891-janv. 1892. — Courajod. Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la sculpture du moyen âge et de la Renaissance (ce n'est pas l'art romain, c'est l'art gréco-oriental byzantin qui a influé sur l'art architectural mérovingien et carolingien auquel l'art romain est étroitement rattaché. On retrouve dans les constructions gothiques en pierre le souvenir des constructions en bois qui les ont précédées. Influences grecques et influences barbares, voilà ce qu'on retrouve à l'origine de l'art chrétien du moyen âge).

16. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1892, n° 3. — A. Baraudon. Le roi de Sicile Victor-Amédée II et la triple alliance, 1715-1720; suite (la conférence de Londres et les intrigues de Victor-Amédée en Autriche; la mission du comte Lascaris di Castellar à Madrid; l'échange de la Sicile contre la Sardaigne).

17. — Le Correspondant. 10 juin 1892. — Dronsart. Gladstone; suite les 10 et 25 juillet (détails sur le père de M. Gladstone. Éducation à Eton et à Oxford. Entrée au Parlement. Articles intéressants et malveillants). — Sicard. Attitude politique et religieuse des évêques pendant la Révolution; 3e art.; 4e le 25 juin; fin le 10 juillet (dissensions au sein du clergé en 1795, quand le pape et plusieurs membres éminents du clergé, M. de Bausset, M. Émery, conseillent de prêter le serment politique de fidélité à la République, tandis que la plupart des prélats émigrés font de leur royalisme un article de foi. Fructidor arrête le mouvement de réconciliation). — C. Bader. Mme Roland; suite le 25 juin et le 10 juillet (d'après des papiers inédits trouvés dans la succession de M. Barrière. Jusqu'ici, il n'y a de nouveau et d'intéressant que quelques portraits : Cazalès, les Lameth, Maury, etc., et des détails sur le Comité politique qui se réunissait chez Roland; curieux passages sur Danton et Robespierre). = 10 juillet. Biré. La Bastille sous Louis XVI (d'après Bord, Funck-Brentano; ignore les articles de ce dernier dans la *Revue historique*).

18. — Revue des Deux-Mondes. 1892, 1er juillet. — Taine. La reconstruction de la France en 1800. L'école, l'instruction publique depuis 1815; 4e partie (fait le procès de l'éducation française entreprise par l'État; le résultat est la disconvenance croissante de l'éducation et de la vie). — A. Barine. Bourgeois d'autrefois; la famille de Gœthe (tableau très vivant et curieux du milieu où fut élevé le poète. De tous les personnages qui y sont peints, le plus sympathique, sans en excepter Gœthe lui-même, qui fut le plus parfait des égoïstes, est sa mère. Elle adora son fils, elle le servit même efficacement et n'en recueillit guère que des témoignages d'ingratitude). — G. Larroumet. Un historien de la société précieuse au XVIIe s. : Beaudeau de Somaize. —

G. Picot. La pacification religieuse, 1832-1892 (expose les mesures par lesquelles le gouvernement de Juillet réussit à calmer les passions antireligieuses en 1831-32; c'est dans le même esprit que l'on réussirait aujourd'hui à pacifier les esprits). = 15 juillet. C. Rousset. L'armée de Metz (analyse les souvenirs du général Jarras). — M. Schwob. François Villon, d'après des documents nouveaux (biographie du poète; détails intéressants et inédits sur le monde des étudiants et des voleurs de grand chemin au xve s.). = 1er août. G. Cogordan. Le cardinal Maury, d'après sa correspondance diplomatique et ses mémoires inédits (M. Ricard a été assez mal inspiré quand il a publié ces documents, car, plus on connaît le cardinal, moins on l'estime). — Vicomte G. d'Avenel. La fortune mobilière dans l'histoire; 3e article : le crédit et la ruine des anciens capitalistes. — F. Brunetière. Études sur le xviie siècle; 6e partie : la critique de Bayle (en quoi Bayle a été un des meilleurs esprits de son temps, pourquoi il a été tant lu, tant prisé, comment il se fait qu'il soit aujourd'hui si oublié, et si injustement).

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances, 1892, 3 juin. — Edm. Le Blant. Note sur quelques anciens talismans de bataille. — Fabia. Pline l'Ancien a-t-il assisté au siège de Jérusalem par Titus? (M. Mommsen le croit, d'après une inscription d'Arados; M. Hirschfeld est d'un avis différent que combat M. Fabia). = 10 juin. Comte de Charencey. La chronologie ancienne du Mexique. — Maulde-La-Clavière. Les diverses sortes d'ambassades au moyen âge (les ambassadeurs résidents se rencontrent souvent à cette époque, en particulier au xve s.). = 17 juin. Le même. Le système des représailles internationales en usage au moyen âge dans ses rapports avec la diplomatie. — N. Valois. Note sur une ambassade allemande à Paris en 1381 (envoyée à Charles VI par Wenceslas au sujet du schisme. Le Religieux de Saint-Denis, qui en parle, a confondu le roi de Castille avec le roi des Romains). = N° 27. Foucart. Le rôle de Sophocle dans les événements qui suivirent le désastre des Athéniens en Sicile. — A. de la Borderie. Note sur Jeanne de Montfort, duchesse de Bretagne (elle paraît être devenue folle à la suite d'une effroyable tempête en 1343 et demeura en Angleterre jusqu'en 1370; elle y mourut avant 1377). = 8 juillet. Tocilesco. Un monument de la Dobroudja (résultat des fouilles conduites par l'auteur; il en ressort que ce monument, connu depuis longtemps, mais encore inexpliqué, a été construit vers l'an 108 en souvenir des victoires remportées par Trajan sur les Daces. La ville où il se trouvait prit le nom de Tropaeum Trajani). = 15 juillet. J. Havet. Un point de toponymie gauloise (les noms tels que Ingrande, Ingrannes, Yvrandes, etc. désignent des pays situés sur les frontières des anciennes nations gauloises; il doit entrer dans leur composition un radical signifiant : frontières, limites). — Th. Reinach. Fragment d'un historien inédit d'Alexandre le Grand (l'auteur paraît avoir vécu vers la fin du iie siècle de l'empire romain).

20. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulle-*

tin. 1892, 15 juin. — Ch. Garrisson. Paul de Viau, capitaine huguenot et frère du poète Théophile, 1621-1629 (épisode de la dernière guerre de religion). — Les cinq étudiants de Lyon devant le Parlement de Paris, 17-18 février 1553 (publie le jugement rendu par le Parlement de Paris sur l'appel interjeté par ces prisonniers; sur les instances du cardinal de Tournon, ils furent condamnés à mort). — C. Pascal. Les collectes nationales anglaises en faveur des réfugiés protestants, 1681-1699. = 15 juillet. Ch. Read. L'opinion du duc de Bourgogne sur la question protestante et le rappel des Huguenots, 1710 (curieux mémoire où ce prince expose, discute et approuve les raisons de la Révocation). — D. Benoit et A. Bernus. Une procuration du synode national de 1578; texte et signature annotés. — Lods. L'abbé Bergier et l'édit de Tolérance de 1787. — Chénot. Charles Duvernoy, pasteur à Héricourt et à Montbéliard, 1608-1676; sa vie, ses écrits.

21. — Annales du Midi. 1892, juillet. — L. Duchesne. Saint Martial de Limoges (tout ce qu'on peut savoir de certain quant à saint Martial se retrouve dans Grégoire de Tours, qui le fait vivre au IIIe s. Jusqu'au Xe siècle, l'épithète qu'on lui donne est celle de « confesseur; » depuis le XIe, on l'appelle un « apôtre, » et l'on veut qu'il ait été envoyé en Gaule par saint Pierre lui-même. Cette fable a été inventée par Adémar de Chabannes et par l'auteur anonyme de la légende de saint Martial, qui se cache sous le nom d'Aurélien; le faux Aurélien ne serait-il pas Adémar lui-même?). — C. Douais. Les guerres de religion en Languedoc, d'après les papiers de Fourquevaux; suite : 1572. — A. Thomas. Une chanson française sur la bataille de Taillebourg (retrouvée à Modène et déjà publiée dans la *Revue des langues romanes*. Texte revu et corrigé, avec des notes sur les personnages cités dans la chanson). — P. Fabre. Les décimes ecclésiastiques dans le royaume d'Arles de 1278 à 1283 (publie, d'après un registre du Vatican, les comptes de frère Albert, prieur de Goudargues, au diocèse d'Uzès, chargé de la levée des décimes dans les six diocèses d'Arles, Aix, Vienne, Embrun, Tarentaise et Besançon). — A. Thomas. Saint Vincent Ferrier à Saint-Flour (publie le compte des dépenses faites pour le recevoir, sept. 1416). = Comptes-rendus : *Bernard d'Hyères*. Histoire de l'abbaye cistercienne de Silvacanne en Provence. — Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-57, 1595-99; notes de voyage de deux étudiants bâlois (très curieux).

22. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1892, juillet-août. — Abbé C. Perrossier. Testament d'un pèlerin de Rome en 1720. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Vassieux, Drôme. — Abbé Lagier. La Révolution dans les Terres-Froides, Isère; suite. — 80e livr., supplémentaire. Abbé Paradis. Églises romanes du Vivarais : église de Saint-Andéol. — Chanoine Ul. Chevalier. Pataphium sanctae Viennensis ecclesiae (ce texte renferme les fondations de services anniversaires institués dans l'église de Saint-Maurice et ses chapelles; les notices remontent jusqu'au XIIIe siècle; la plupart sont du XVIe). — Chaper. Vie

et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, document du xve siècle.

23. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales. Tome IX, 1891. 1er et 2e trimestres. — P. Domet. De la chasse dans la forêt d'Orléans avant la Révolution (curieux). — Abbé Jarossay. Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean, de l'ordre de Cîteaux, 1124-1790; suite dans le 4e trimestre (intéresse l'histoire des Courtenay). — Programme d'une fête révolutionnaire à Montargis en l'an II. — Paul Quesvers. Le château de Saint-Ange, Seine-et-Marne, et son mobilier en 1797 (château construit par François Ier pour la duchesse d'Étampes et refait par Henri IV pour Gabrielle d'Estrées; le mobilier était encore très précieux quand il fut vendu en 1797). — J. Guiffrey. Les officiers du château de Fontainebleau au xviie s. (inventaire de trois registres conservés aux Archives nationales et contenant les brevets des officiers des diverses maisons royales sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV). — H. Stein. Recherches sur la topographie gâtinaise; suite : la dédicace de l'église de Chailly-en-Bière (Chailly-en-Bière et Barbizon possédaient une église dont la dédicace eut lieu le 1er juin 808; d'après une des « formulae Senonenses »). = 3^e trimestre. Max. Legrand. L'église Saint-Martin d'Étampes et ses pierres tombales. — H. Stein. Henri de Courances, maréchal de France, 1255-1268 (notes intéressantes sur ce personnage, qui fut sénéchal du Périgord et du Limousin en 1265-67 et qui fut tué à la bataille de Tagliacozzo, où il avait revêtu la cotte de mailles de son chef, Charles d'Anjou. L'auteur de l'article a le tort d'appeler Édouard, fils du roi d'Angleterre, « prince de Galles »). — Thoison. Un feu de joie à Nemours en 1691. = 4^e trimestre. H. Stein. Le prieuré de Bréon (prieuré disparu depuis le xive s.; son nom se retrouve uniquement attaché à un puits dans la commune de la Chapelle-la-Reine. On peut dire que l'auteur a ressuscité cette localité). — Abbé Alliot. Visites archidiaconales à Corbeil et à Essonne au xve s.

24. — Revue africaine. 1892, 1er trim. — Un corsaire algérien au xvie s. (publie un fragment d'une déposition rédigée par Pierre Daulier, qui avait été pris par les pirates en se rendant au Portugal et emmené captif à Alger, 1651. Ce fragment contient l'histoire de Békir pacha, roi de Tunis et depuis corsaire). = 2^e trim. Général Valazé. Papiers relatifs à la conquête d'Alger (notes journalières prises par le général pendant son voyage d'aller et de retour, après et avant la prise d'Alger, mai-juillet 1830; il y est sans cesse question du mauvais vouloir de l'amiral commandant l'escadre). — Jacqueton. L'expédition d'A. Martinez de Angulo contre Tlemcen, juin-juillet 1535 (cette expédition n'a pas été un désastre, comme on l'a dit et répété; les conséquences en ont été nulles). — Fagnan. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wâhid Merrâkechi; 4e art.

25. — Archives de l'Asie orientale, p. G. Schlegel et H. Cor-

DIER. T. I, nº 1, 1890. — HIRTH. L'invention du papier en Chine (on écrivit d'abord sur des plaques de bambou, puis sur du papier de soie depuis le IIIe s. av. J.-C., enfin sur du papier végétal et de chiffe, à partir de 105 ap. J.-C., découvert par Ts'ai Lun, directeur des manufactures d'armes). — H. CORDIER. Les Français en Birmanie au XVIIIe s., notes et documents tirés des Archives de la marine et des colonies (journal de la campagne de la flûte du roi *la Baleine,* 1782-1784; suite dans le nº 3 et dans le t. II, nº 1; intéressants détails sur les mœurs et coutumes, sur les ordalies en particulier). = Nécrologie : Sir H. Yule, par H. CORDIER. = Nº 2. Girard DE RIALLE. Une mission chinoise à Venise au XVIIIe s. (le P. Michel Boyne, envoyé à Venise par Yong-lié, le dernier empereur de la dynastie des Ming, dont la mère s'était convertie. Boyne fut à Venise le client de l'ambassadeur de France d'Argenson). = Nº 3. G. PHILIPPS. Identité de la ville de Zaiturn dans Marco Polo avec Changchau. — D. GROOT. La divination en Chine par la dissection des caractères d'écriture. = Nº 4. RIEDEL. Les idées spécifiques du droit de propriété foncière chez les Indonésiens (intéressante analyse de la nature de la communauté des terres en droit indonésien). = T. II, nº 1. KUEHNERT. Le calendrier chinois.

---

26. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. I, Heft 1. — Carl DE BOOR. L'histoire des empereurs romains telle que les Byzantins se la figurèrent (1º l'Anonymus post Dionem doit être identifié avec Petrus Patricius; étude sur les sources de Zonaras). — H. GELZER. Josué Stylite et les factions religieuses de son temps en Orient (il est bien difficile de faire absolument rentrer Josué dans une des deux catégories de monophysites ou d'orthodoxes; ses idées tenaient à la fois de l'une et de l'autre doctrine). — Th. PREGER. Le chroniqueur Julios Polydeukes (ce nom a été donné faussement par le scribe Darmarios; pour mettre mieux en relief la chronique qu'il transcrivait, il l'attribua à l'auteur de l'ouvrage qui, dans le ms., suivait la chronique. Cet ouvrage est l'Onomasticon de Pollux). — J.-B. BURY. L'identité de Thomas l'Esclavon (la contradiction des témoignages contemporains concernant ce Thomas disparaît, si l'on refuse de suivre Genesios, en identifiant avec Bardane le patricien qui obligea Thomas à s'enfuir en Syrie). — STRZYGOWSKI. L'art byzantin. — Ch. DIEHL. Mosaïques byzantines de Nicée. — TREU. Mazaris et Holobolos (recherches critiques sur ces deux personnages de la fin du XIVe s.). — HATZIDAKIS. Recherches critiques sur quelques auteurs du moyen âge grec. — PATZIG. Dictys de Crète (la lettre-préface de L. Septimius à l'Ephemeris belli trojani ne contient pas de mensonge; il faut croire ce qu'il dit, qu'il a utilisé et remanié un Dictys grec). = Bibliographie : *Mystakidis.* Byzantinisch-deutsche Beziehungen zur Zeit der Ottonen (les faits ont été consciencieusement réunis, mais l'auteur n'a pas assez clairement montré la nature des rapports qui existèrent entre l'empire byzantin et les Ottons). — *Dræseke.* Gesammelte patristische Untersuchungen (recueil de six articles sur les

pères de l'Église grecque : Georges de Laodicée, Denys de Rhinocolura, Vitalios d'Antioche, Grégoire de Nazianze, Marcus Diaconus).

27. — Neues Archiv. Bd. XVIII, Heft 1. — Krusch. La falsification de la Vita Genovefae (l'étude critique des récits contenus dans cette Vita permet de conclure qu'elle ne mérite aucune créance; elle a été composée vers 767 et commença d'être connue seulement entre 828 et le début du siècle; l'auteur est sans doute un moine de Sainte-Geneviève qui ne savait sur la patronne de Paris ni plus ni moins que nous, c'est-à-dire rien de certain). — Duemmler. Recherches sur la vie d'Alcuin. — Traube. Compotus Helperici (recherches sur le nom de l'auteur d'un traité, oublié depuis longtemps, sur le comput; la forme qui paraît le plus assurée est Heiricus. Il naquit en 841, entra, à l'âge de sept ans, comme oblat au monastère de Saint-Germain d'Auxerre, y reçut la tonsure en 850 et fut ordonné sous-diacre en 859; il dédia son traité à Charles le Chauve vers 876-877. Puis il quitta Auxerre pour se rendre à Grandval, où il mourut à une époque inconnue). — Th. R. von Sickel. La « Vita Hadriani » de Nonantula et le ms. V du Diurnus. — Sackur. Le « Dictatus papae » et le recueil de canons de Deusdedit (montre l'étroite parenté qui existe entre ces deux textes, mais c'est Hildebrand qui s'est inspiré de Deusdedit en donnant à ses idées plus de vigueur et de relief dans l'expression). — Scheffer-Boichorst. Dictamina sur des événements de l'histoire des papes. — Rodenberg. Les négociations préparatoires du traité de San Germano, 1229-1230. — K. Hegel. Mots latins et idées allemandes (étudie le sens des mots comme civitas, urbs, castrum ou castellum, oppidum, divites et pauperes, dans les documents latins relatifs aux villes allemandes). — Liebermann. Sur les sources de l'histoire de l'Angleterre orientale aux XIIe-XIVe s., et en particulier sur le faux Ingulf (sources relatives à l'histoire des monastères de Peterborough, Ely, Crowland. La chronique dite d'Ingulf est un faux du XIVe s., commis avant 1370. La continuation attribuée à Pierre de Blois a aussi peu de valeur; mais elle est d'un autre que le pseudo-Ingulf). — Th. Mommsen. Origine du mot « aera » (ce mot n'est pas d'origine gothique; on ne peut le rattacher à un radical latin; il faut le faire remonter à la langue ibérique; il vient des Asturies, où on le rencontre pour la première fois). — Holder-Egger. Sur la Translatio S. Germani Parisiaci (ce texte est sans valeur historique). — Muehlbacher. Le diplôme de Louis le Pieux pour Halberstadt, du 2 sept. 814 (il est parfaitement authentique, si l'on en retranche un mot et trois phrases interpolées. Texte rectifié de ce diplôme). — Maassen. Les faux capitulaires de Benedictus Levita (1° la tendance générale et les trois premiers chapitres; 2° les trois préfaces). — Krause. Hincmar de Reims, auteur de la « Collectio de raptoribus » dans le capitulaire de Quierzy de 857. — Bresslau. Le ms. de Paris du Chronicon Ebersheimense. — L. von Rockinger. Un ms. juridique de la bibliothèque du monastère bénédictin de Saint-Pierre à Salzbourg (contient une compilation juridique de la Haute-Bavière datée de jan-

vier 1346, en allemand). — L. Weiland. Sur la langue et le texte de la coutume de Rense. — Simonsfeld. Variantes au texte d'Andrea Dandolo.

28. — **Archiv für Anthropologie.** Bd. XXI, Heft 1-2, 1892. — O. Montelius. La période du bronze en Orient et en Grèce (avec de nombreuses gravures). — Weigel. Œuvres plastiques de l'ancienne époque slave (intéressant pour l'histoire de la mythologie slave). — Revue critique des publications italiennes et russes relatives à la préhistoire, à l'ethnographie et à l'anthropologie.

29. — **Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik.** Bd. CXLIII, Heft 11, 1891. — Liebenam. Sur l'histoire de Germanicus; suite (dans sa description des campagnes de Germanicus en Allemagne, Tacite a fait des tableaux de haute fantaisie; il n'a pas peint la réalité, mais un idéal sans base historique. D'autre part, Tibère a été injustement rabaissé par Tacite). — H. Lewy. Formules antiques de malédiction (additions au mémoire de B. Schmidt dans les *Jahrbücher,* p. 561 et suiv.).

30. — **Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht.** 3e Folge. Bd. I, Heft 3, 1892. — Distel. Un avis de Philippe Mélanchthon sur le divorce du comte Ladislas à la Haye, 1556. = Bd. II, Heft 1. L. Huberti. Politique sociale de l'Église dans les tentatives du moyen âge pour maintenir la paix (en particulier en France depuis le xe siècle). — E. Friedberg. Histoire de l'élection du nonce du pape Ledochowski à l'archevêché de Gnesen en 1865.

31. — **Zeitschrift für katholische Theologie.** 1892. Quartalheft 1. — E. Michael. Dœllinger, 3e art.; 4e et 5e art. dans Heft 2 et 3. = Heft 2. Id. Le rôle de Nogaret dans l'attentat d'Anagni (réfute le mémoire où Dœllinger, étudiant cet épisode, s'efforce d'effacer le rôle de Nogaret et de faire retomber toute la responsabilité de l'attentat sur les Colonna). = Quartalheft 2. Id. Le christianisme au Groenland et en Amérique avant Colomb. — Id. Les Jésuites et le tyrannicide (réponse au prof. Œchsli).

32. — **Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft.** Bd. XLV, Heft 4. 1891. — Krosmarik. Le droit islamite en matière de fondations pieuses (c'est sur ces fondations que reposent, dans les pays musulmans, l'assistance publique, l'entretien des mosquées, des écoles, des hôpitaux, etc. Décisions juridiques sur ces points d'après les doctrines de l'école de droit hanifite). — Weber. Le soutra bouddhiste intitulé : les huit apparitions (texte tibétain avec traduction allemande et des remarques par G. Huth). — F. Hommel. Origine et âge des noms arabes des étoiles (1° la plupart des noms arabes des étoiles sont vraiment arabes et non d'origine grecque; 2° l'ancienne astronomie arabe est fille de l'astronomie chaldéenne; 3° les phases de la lune des Arabes sont déjà attestées avant l'époque des Abbassides; leur prototype est fourni par les 24 phases des Babyloniens). — R. von

Stackelberg. Iranica (de certaines légendes iraniennes; la religion des Ossètes). — Goldziher. Les djinns des poètes (par ce nom, les anciens Arabes désignaient le démon qui donne à l'homme le pouvoir de la production poétique). — Jacob. Les Arabes connaissaient-ils l'ambre de Sicile? (non).

33. — Deutsche Revue. 1891, sept.-oct. — Le comte de Moltke et le bombardement de Paris (publie une lettre de Moltke du 22 déc. 1870 à son frère, où il lui annonce qu'on a préféré contraindre les Parisiens par la famine). — Le comte Albert de Roon (lettres de juin 1871 à janvier 1873 relatives à l'histoire intérieure de la Prusse et en particulier aux rapports de Roon avec Bismark; suite en nov.-déc. (1873-1875). — Les Polonais prussiens (idées politiques et état social de la population dans les provinces polonaises de la Prusse. Il ne faut pas compter sur la germanisation de ces provinces, mais on espère qu'elles finiront par être reconnaissantes au gouvernement de la bonne administration, de la paix assurée et des sentiments nationaux respectés). — Lettres de H. Schliemann (n'ont guère qu'un intérêt personnel). — Sayce. La vie à Babylone au temps du roi Neboucadnezar. = Nov.-déc. Lord Stratheden-Campbell. La question d'Orient et le parlement turc (une constitution parlementaire peut seule assurer l'existence de la Turquie). — Th. Wiedemann. Seize ans dans le cabinet de Ranke (détails intéressants pour la biographie de Ranke par un de ses anciens secrétaires). — De Gubernatis. Dante et l'Inde (il y a un étroit rapport entre la description du Purgatoire par Dante et les idées que les anciens et les gens du moyen âge se faisaient de l'île de Ceylan). — A. Kleinschmidt. Lettres inédites du général Carnot et de son fils, le sénateur (l'historien de la littérature, Körte, avait connu en 1819 Carnot retiré à Magdebourg; leur correspondance. A la demande de Körte, Carnot rédigea une esquisse d'autobiographie. Le fils de Carnot continua ses relations d'amitié avec Körte. Très intéressante est une lettre du jeune Carnot en 1841, où il voit la meilleure solution aux questions européennes dans une étroite alliance entre la France et l'Allemagne). — F. Hommel. Les découvertes récentes dans le domaine de l'assyriologie. — Royalla von Bieberstein. Les études du général de Verdy sur la guerre, d'après la dernière guerre franco-allemande, 1870-71.

34. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum. Jahrg. 1891. — Dieterich. L'armement du peuple et les règlements pour les exercices de la milice en 1610 dans le Haut-Palatinat. — Wendt. Une contribution à l'histoire de la guerre de Schmalcalde (lettres de l'Électeur de Saxe Jean-Frédéric, du 11 févr. 1547; importantes pour l'histoire des rapports entre l'Autriche et les Suisses). — Id. Lettres chiffrées du temps de la diète de Ratisbonne en 1641 (texte déchiffré et commentaire). — Wendt. Sur la biographie de Ludwig de Hutten (cousin et ami d'Ulrich).

35. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXIX, Heft 3, 1892. —

Ilberg. Tentatives de réformes pédagogiques dans l'antiquité (par les sophistes, Socrate, Platon, Aristote, les stoïciens, les épicuriens, les sceptiques. Esquisse de l'histoire de la pédagogie dans l'ancienne Rome). = Heft 4. Général Schrœder. Le « limes imperii romani » et les controverses auxquelles il a donné lieu (explique la divergence d'idées entre Mommsen et Cohausen et cherche à déterminer les résultats certains auxquels on est arrivé). — J. Haller. François de Lisola, homme d'État autrichien du xviie s. (son activité pendant la guerre du Nord de 1655 à 1660 et pendant le conflit franco-autrichien jusqu'en 1674. D'après les plus récentes publications et les nombreux pamphlets composés par Lisola).

36. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXVI, Heft 1, 1892. — Detter. La légende d'Hamlet (origines et sources du récit que fait Saxo Grammaticus des aventures du prince danois Amlettus; parenté de ce récit avec d'autres légendes scandinaves, qui sont imitées des légendes romaines de Tarquin et de Brutus. On le retrouve aussi en Islande, où il s'est conservé jusqu'à nos jours sous la forme du conte populaire de Brjam). — Kauffmann. Vingolf (ce nom, dans la mythologie scandinave, désigne l'endroit où séjourne un héros mort; il signifie « séjour des vivants; » c'est là que les héros jouissent de l'amour des Walkyries). — Much. Le nom des Semnons (il signifie « les sages »). — Id. Dea Harimella (interprète une inscription latine de Birrens près Middleby en Écosse, *C. I. L.*, VII, 1065, qui était consacrée à cette divinité; elle paraît avoir été une déesse guerrière). — Prem. Croyances et superstitions du Tyrol au xve s.

37. — Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main. Neue Folge. Bd. VIII, 1892, Heft 2. — Knœgel. Recherches sur la topographie de la ville de Rome (résume les travaux d'Elter). — Baier. Recherches sur l'histoire grecque en 480-430 av. J.-C. (contre Adolf Bauer). — Liermann. La défaite des Alamans par l'empereur Julien près de Strasbourg en 357 (critique le récit de cet événement par Libanius et par Ammien Marcellin; ils ne nous permettent pas de nous représenter clairement la suite des faits ni de retrouver le théâtre de l'action).

38. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. XVIII, 1891. — Eid. Les entreprises minières du duc de Deux-Ponts, Wolfgang, dans le Palatinat rhénan, et la part prise par les capitalistes souabes dans ces entreprises, 1559-1568. — Herwarth von Bittenfeld. Sur la généalogie de la famille noble Regel d'Altisheim, 1188-1633. — B. Bauer. Contributions à l'histoire de la ville impériale de Memmingen, 1618-1632 (important pour l'histoire militaire de cette époque). — Schrœder. En quelle année mourut le margrave Henri II de Burgau? (en 1293). — May. Fouilles à Nassenbeuern.

39. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-

Lauenburgische Geschichte. Bd. XXI, 1891. — Adler. La langue populaire dans le duché de Schleswig, depuis 1864 (expose les mesures prises par le gouvernement allemand pour propager la langue allemande dans le nord du duché). — Godt. L'évêque de Schleswig Waldemar et les cisterciens de Guldholm (monastère fondé en 1192 par l'évêque Waldemar, un des fils de Cnut, roi de Danemark; biographie de cet évêque; ses luttes avec le duc de Schleswig, Waldemar II et le roi de Danemark Cnut VI). — Eckermann. Les digues sur la côte occidentale du Schleswig, de Husum jusqu'à Hoyer (du xvie au xviiie s.). — A. Wolff. Le siège de Flensburg par les ducs de Holstein en 1431. — Detlefsen. Johannes Rist, poète lauréat et « comes palatinus » impérial (ses armes; sa promotion à la dignité de docteur et de « poeta laureatus » en 1653-1665). — Wetzel. Étudiants du Schleswig-Holstein à l'université de Bologne. — Bertheau. L'historien Heinrich Rantzau (d'après sa correspondance dans les vingt dernières années du xvie s. Méthode et valeur scientifique de ses travaux sur l'histoire du Schleswig-Holstein). — Sauerland. Les archevêques de Ratzebourg, Gerhard et Johann (quatre documents tirés des archives du Vatican, 1387-1420). — P. von Hedemann. Les archives de la famille Hedemann.

40. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Homburg vor der Hœhe. Heft 5, 1892. — E. Schulze. Biographie du prince Ludwig Gruno de Hessen-Homburg, 1705-1745 (détails sur sa carrière militaire comme général russe et sur ses campagnes sur la Caspienne, 1732-33, en Pologne, 1734-35, en Crimée, 1736, et contre les Turcs, 1737. Le jugement défavorable porté sur le prince dans les ouvrages antérieurs est tout à fait injuste).

41. — Würtembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Neue Folge. Jahrg. I, 1892, Heft 1-2. — Laistner. Noms de peuples germaniques (explication étymologique du nom des Ubii, Chauci, Semnones, Gepidi, Burgundii, etc.). — Stælin. Pièces d'archives relatives aux monastères wurtembergeois qui sont conservées dans l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie. — Schneider. Régestes des comtes de Wurtemberg, 1080-1250 (173 pièces). — Adam. Les armoiries du duché de Wurtemberg (leur histoire depuis la fin du xviiie s.). — Wagner. La ville libre de Schwæbisch-Gmünd en 1548-1565; suite. — Heyd. Une vie à l'époque de la guerre de Trente ans (publie une lettre d'un fonctionnaire wurtembergeois qui raconte en détail sa vie de 1633 à 1639; important pour l'histoire de l'occupation du Wurtemberg par les troupes autrichiennes et pour le caractère de Bernard de Saxe-Weimar). — Wintterlin. Gottlob Heinrich Rapp (ami de Schiller et de Gœthe; protecteur de l'art et des artistes; sa biographie d'après des documents inédits). — Von Loeffler. Ulm; sa milice et ses fortifications (leur histoire du xviie s. au commencement du xixe). — Bæssler. Biographie de maître Johann Conrad Taurinus (curé dans le territoire de Rothenburg sur la Tauber dans la seconde moitié du xviie s. Conflit

entre ce curé et le conseil municipal de Rothenburg, qui donne une triste image de la situation ecclésiastique à cette époque). — Blind. Une bande de brigands wurtembergeois au xviiie s. — Giefel. L'ermitage de Dettingen dans le district de Rothenburg, 1616-1656. — Von Funk. Négociations entre le Wurtemberg et la cour de Rome au sujet d'un concordat en 1811.

42. — Aus Aachens Vorzeit (Mittheilungen des Vereins für Kunde der Aachener Vorzeit). Jahrg. III, 1890. — Wieth. Le journal de Melchior Klocker, syndic d'Aix-la-Chapelle, 1602-1608; suite au numéro suivant. — Id. Le siège de Lille par le prince Eugène de Savoie en 1712 (publie une chanson populaire relative à cet événement). — Wacker. Sur l'histoire d'Aix-la-Chapelle en 1793 (publie des lettres inédites du général Dampierre au maire de la ville, Stephan Beissel). — Id. Une fête républicaine à Aix (donnée sur l'ordre du commandant français, le 16 février 1795, pour célébrer les victoires du général Pichegru). — Schnock et Pick. Inscriptions romaines d'Aix. — Oppenhoff. Aix en 1638 (publie un acte relatif à une contribution levée par le général autrichien Grana). = Jahrg. IV, 1891. Wacker. L'historien Quinx, 1773-1844 (sa vie et ses écrits, relatifs, pour la plupart, à l'histoire d'Aix).

43. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften (Berlin). Sitzungsberichte. Stück 20-21. — Sachau. Sur la géographie historique de la Syrie septentrionale (1° dans les inscriptions historiques des rois assyriens on rencontre souvent dans le nord de la Syrie le nom d'un royaume de « Gumgun » ou « Gurgum; » l'auteur en détermine la topographie et en suit l'histoire de 859 avant J.-C. à 708 après. 2° Du lieu où le roi Salmanassar II, en 859 avant J.-C., battit une coalition de princes de la Syrie septentrionale. 3° De la ville syrienne d'Ellitarbi subjuguée par le roi Tiglatpilesar II, le nom syrien est Lîtâreb et le nom arabe El-Atharib; le lieu existe encore, il se trouve près d'Antioche et d'Alep). — Koehler. Les époques de la domination de Pisistrate dans la Πολιτεία τῶν Ἀθηναίων (Aristote a suivi Hérodote en le complétant à l'aide d'autres sources; mais ce qu'il ajoute à Hérodote est de faible valeur, et il faut utiliser avec circonspection les descriptions d'Hérodote).

44. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften (Munich). Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. 1891, Heft 3. — Traube. Comment nous sont parvenus les historiens latins (1° Loup de Ferrières, au ixe s., s'occupait du texte de Valère Maxime, dans le monastère de Fleury-sur-Loire. 2° L'ouvrage de ce dernier était divisé, non en neuf, mais en dix livres. 3° Le 10e livre de l'Epitome de Julius Paris n'appartient pas à l'Epitome; il a été extrait, par C. Titius Probus, d'un ouvrage plus considérable, les « historiae diversae exemplaque romana, » qui avait été composé au temps d'Auguste. 4° Bibliothèque du moyen âge dans le territoire d'Orléans.

5° La Chorographie d'Auguste et son remaniement sous Théodose II, où elle reçut le titre de « Mensuratio orbis; » ce qu'elle devint à l'époque carolingienne et au moyen âge. 6° Origine des biographies attribuées à Cornélius Nepos. 7° Le « Codex Reginensis » 762 de Tite-Live a été écrit à Tours au IXe s.; détails sur l'école de calligraphie de Tours au moyen âge). — W. von Christ. Inscriptions romaines de Pfünz près Eichstætt (texte et commentaire de trois inscriptions). = Heft 4. Woelfflin. Les Scriptores historiae augustae; 1er art. (contre l'opinion de Dessau; montre que les différentes parties de ce recueil sont écrites dans une langue très différente et par conséquent ont été composées par des auteurs différents. Les documents, lettres, discours, sénatusconsultes, cités par Trebellius Pollion et Vopiscus, sont faux. Vopiscus a été l'éditeur et le rédacteur du recueil; il a corrompu en beaucoup de points le récit de Spartianus). — Menrad. Le nouveau fragment de l'édition d'Homère établie avant l'époque alexandrine (publié dans les « Cunningham papers »). — Von Cornelius. Les institutions municipales de Genève en 1543 (publiées dans les *Abhandlungen*). — Keinz. Un maître chanteur au XVe s. et son manuscrit de chansons (sur le ms. allemand 811 de la bibliothèque municipale de Munich).

---

45. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Neue Folge. Bd. XXIV, Heft 1, 1892. — Teutsch. Discours d'ouverture de la réunion générale de la Société (histoire détaillée de la session du Landtag du grand-duché de Transylvanie en 1791 à Klausenburg; son importance pour l'histoire de la constitution transylvanienne. Documents inédits utilisés et publiés). — H. Herbert. L'administration de la ville de Hermannstadt au milieu du XVIIIe s. (les finances de la ville, d'après des documents inédits).

46. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXVIII, 1890. — Thomas. Sur l'histoire du village de Tannwald (depuis 1647). — Klimesch. Sur l'histoire de la colonisation allemande dans la Bohême méridionale, dans les environs de Neuhaus et de Neubistritz (les colons venaient en partie de l'Autriche et en partie de la Thuringe). — W. Lippert. Sur l'histoire du roi Henri de Bohême (commente quelques chartes de 1307-1310 et en publie deux de 1307 et 1312). — Bilek. La Bohême du Nord-Ouest et le soulèvement de 1618; suite (d'après des documents inédits). — Von Hœfler. Sur le droit public de Bohême (il n'a plus actuellement aucune importance pratique). — Huebler. Coutumes de mariage dans la Bohême méridionale. — Gradl. Contributions à l'histoire de la Bohême et de l'empire d'Allemagne sous Charles IV, Wenceslas et Sigismond (publie 28 diplômes tirés des archives d'Eger; suite au vol. suivant, nos 29-52). — Schlesinger. Sur l'histoire de la ville de Brüx (notes sur les documents historiques conservés aux archives municipales de cette ville. Critique l'histoire de Brüx par Cori et Siegel). — Id. Les nationalités en Bohême; notes de statistique. — Pilk. Histoire du château de Schreckenstein

(publie 13 documents, de 1400-1439). — A. Demuth. La maison des métiers à Weisswasser (fondée en 1760 par le gouvernement autrichien, d'abord comme une école d'apprentissage, puis dans un but purement mercantile; l'entreprise était déjà complètement abandonnée en 1789). — W. Hieke. Contribution à l'histoire de Leitmeritz, du xiiie au xvie s. (publie 14 chartes de 1235-1346). — Horčička. Le duc Jean de Gœrlitz appelé le 7 juin 1394 au secours du roi Wenceslas (publie le texte de cet appel). = Jahrg. XXIX, 1890-91. Katzerowsky. Un formulaire du xive s. (relatif à la ville de Saaz; il contient 273 numéros dont beaucoup sont inédits). — Von Hœfler. Les empereurs Charles IV et Charles V, parallèle historique (l'auteur blâme aussi vivement le hussitisme que le luthéranisme). — Rebhann. Le château de Brüx pendant la guerre de Trente ans. — J. Lippert. La formation politique de la Bohême à ses débuts (histoire de la Bohême, de 500 jusqu'au xiie s.). — Laube. Les règlements pour la protection et l'aménagement de la forêt et pour l'exploitation des mines dans le Joachimsthal (composé vers 1550 par Matheus Euderlein; texte et commentaire). — Horčička. L'industrie du verre en Bohême, du xive au xvie s. — Loserth. Sur l'histoire du hussitisme en Bohême (publie un poème contemporain sur la bataille de Prague, une satire contre les Hussites et un traité de maître Johann Papenek sur les hérésies en Bohême). — Id. Le retour de la ville de Landskron au catholicisme en 1631. — Bœhme. Les noms de lieu en Bohême avec la terminaison en -grün (important pour l'histoire de la colonisation allemande en Bohême). — Weber. Un projet pour joindre le Danube à la Moldau (lancé en 1807-1809 par une « société hydrotechnique » de Bohême). = Jahrg. XXX, Heft 1, 1891. Loserth. La doctrine de Wiclif sur l'eucharistie et sa réception en Bohême. = Heft 2-3, 1892. Lippert. Le margrave Guillaume de Misnie et son mariage avec Élisabeth de Moravie, nièce de l'empereur Charles IV (publie 8 diplômes de 1358-1397). — Grunzel. Le droit municipal des villes allemandes en Bohême et en Moravie (il a été emprunté à d'autres villes, par exemple, Magdebourg et Vienne). — Guglia. L'opinion publique en Bohême en 1793 (analyse une enquête faite en cette année sur les mouvements révolutionnaires en Bohême).

47. — Mittheilungen des nordbœhmischen Excursions-Clubs. Leipa, 1892, Heft 1. — Dopsch. La bataille de Lobositz, 1756 (publie trois lettres d'un contemporain). — Paudler. Biographie de Mayer, archevêque de Prague, 1731-1732.

48. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. Jahrg. 1892, Heft 1. — F. M. Mayer. Sur l'histoire de l'empereur Sigismond (sur le projet qu'il avait formé d'épouser la princesse Jeanne de Naples; détails sur les luttes entre Sigismond et le prétendant Ladislas de Naples au sujet du trône hongrois, 1401-1403, et sur la politique vénitienne à cette époque).

49. — Bulletin international de l'Académie des sciences de

Cracovie. 1892, mai. — *Bobrzynski.* Une page de l'histoire des paysans en Pologne (conférence intéressante sur les lois qui ont organisé le servage au cours du XVIe et du XVIIe s.). — *Brueckner.* La poésie latine du moyen âge en Pologne.

---

50. — The Academy. 1892, 4 juin. — *Tsagarelli.* Lettres et autres documents historiques du XVIIIe s., relatifs à la Géorgie. Vol. I : 1768-1774 ; et Relations de la Russie avec le Caucase au XVIe et au XVIIe s. (deux publications très utiles ; elles sont écrites en russe). = 11 juin. *Mahaffy.* Problems in greek history (recueil de dix essais très intéressants). = 18 juin. *J. S. Cotton.* Mountstuart Elphinstone (excellente biographie). = 2 juillet. *Ingram.* England and Rom (plaidoyer en faveur de la suprématie royale en matière religieuse, même au temps des Plantagenets). — *J. Mills.* Account roll of the priory of Holy Trinity, Dublin, 1337-46, with the middle-english moral play « the Pride of life » (comptes intéressants pour l'économie privée du monastère). = 9 juillet. *P. Meyer.* L'histoire de Guillaume le Maréchal (note de M. Round sur les frères du Maréchal). = 16 juillet. Aristote historien (art. de M. G. W. Cox ; l'autorité d'Aristote est fort sujette à caution, parce qu'il s'appuyait trop souvent sur la tradition orale ; quand il cite ses sources, son opinion vaut ce que valent ces sources).

51. — The Athenæum. 1892, 11 juin. — Memoirs of the Verney family during the civil war (curieux, surtout au point de vue de l'histoire sociale). — *Constable.* John Major's history of Greater Britain (Major est un Écossais qui mourut en 1550 ; on lui doit une intéressante *Historia Majoris Britanniae* qui fut publiée en 1521, peut-être en vue d'aider au projet d'un mariage entre Jacques V d'Écosse et Marie d'Angleterre. Réimpression soignée par la Scottish history society). = 18 juin. *J. Bradshaw.* The letters of Philips Dormer Stanhope, earl of Chesterfield (réimpression d'une correspondance devenue rare). — *Oman.* The byzantine empire (résumé savant et lumineux). — *Mijatovitch.* Constantine, the last emperor of the Greeks (médiocre ; l'auteur ne paraît même pas savoir le grec). — *Hulton.* Rixae Oxonienses (sans valeur). — *G. W. Forrest.* The administration of Warren Hastings, 1779-85 (excellent et définitif. Il est impossible désormais de répéter les calomnies auxquelles Mill et Macaulay ont donné un si grand crédit). — *Sir J. Strachey.* Hastings and the Rohilla war (les prétendues atrocités commises par Hastings dans cette guerre doivent leur origine à la malignité de Champion et de Francis, leur développement à la rhétorique de Burke et leur large diffusion au style si limpide et brillant de Macaulay). = 25 juin. *Liebermann.* The Quadripartitus, an english law-book of 1114 (remarquable édition). = 9 juillet. *Urwick.* The early history of Trinity college, Dublin (très intéressante brochure de cent pages, écrite à un point de vue dissident). — *Round.* Geoffroy de Mandeville (recueil de solides dissertations sur l'époque de la guerre civile entre

Étienne et Mathilde; l'auteur triomphe surtout dans la critique des opinions antérieures. Pourquoi est-il si dur pour Freeman?). — *J. Malet Lambert.* Two thousand years of gild life (publie quinze règlements concernant les associations ouvrières à Kingston-sur-Hull; de cela il faut lui savoir gré; mais il noie ces documents intéressants dans une sociologie indigeste). — *Dodge.* Hannibal (biographie intéressante; l'auteur considère Hannibal comme le plus grand homme de guerre de tous les temps). — Inscriptions romaines trouvées à Chester; suite. = 16 juillet. *G. Smith.* Christian monasticism from the fourth to the ninth centuries of the Christian era (recueil d'articles publiés dans les dictionnaires « Christian biography » et « Christian antiquities, » mais revus et augmentés). — The Tell-el-Amarna tablets in the British museum (imprimées par ordre des « Trustees »).

52. — The english historical Review. Vol. VII, juillet 1892. — Rév. J. R. Macpherson. L'église de la Résurrection ou du Saint-Sépulcre; 1er art. (description de cette église et de ses remaniements depuis la fondation par Constantin). — Rév. T. S. Holmes. La conversion de Wessex (quelques pages seulement). — F. Seebohm. Le villainage en Angleterre (discute plusieurs points du livre de Vinogradoff, en particulier le passage où Bracton décrit la condition des vilains au XIIIe s.). = Alf. Bailey. L'exécution de Cranmer au point de vue légal (elle était illégale, et le gouvernement de Marie Tudor en avait le sentiment). — Oppenheim. La marine royale sous Jacques Ier (l'histoire s'en résume en deux mots : gaspillage et désorganisation). — J. Bryce. Edw. Aug. Freeman. — Alf. Anscombe. L'obit de saint Columba et la chronologie des anciens rois d'Alban (Bède se trompe en plaçant la mort du saint en 596; il faut la mettre en 580 et reculer l'arrivée de l'évêque saint Germain en Angleterre de 446 à 429. Columba était né le 7 déc. 504). — Round. Carucata terrae. Terra ad duplum (du sens de ces expressions). — H. E. Malden. L'assaut de Maidstone par Fairfax en 1648. = Comptes-rendus : *Abbott.* Pericles and the golden age of Athens (l'auteur est sévère pour Périclès et pour la démocratie athénienne en général). — *Bellozza.* Dei fonti e dell' autorità storica di C. Crispo Sallustio (étude critique très méritoire). — *Lamprecht.* Deutsche Geschichte (c'est, avant tout, une histoire du « peuple » allemand écrite avec toutes les ressources et à l'aide des renseignements les plus intéressants, fournis par l'érudition allemande; manuel clair et relativement concis. Le tome I s'arrête avec la période mérovingienne). — *Scullard.* Martin of Tours, apostle of Gaul (intéressante dissertation sur le caractère et le rôle du saint). — *W. Færster* et *J. Trost.* Wistasse le Moine (bonne édition du poème français relatif au célèbre corsaire). — *Gibbons.* Liber antiquus Hugonis Wells, 1209-35; early Lincoln wills and Lincoln marriage licenses (l'œuvre de Hugues de Lincoln publiée ici est un « liber antiquus de ordinationibus vicariarum »). — *Little.* The grey friars in Oxford (excellent). — *Joachimsohn.* Gregor Heimburg (important pour l'histoire religieuse et politique de l'Allemagne au XVe s. et en particu-

lier de la cour de George Podiebrad). — *Brown*. A history of Nottinghamshire (médiocre). — *Froude*. The spanish story of the Armada, and other essays (très brillant, mais ce n'est pas de l'histoire). — *Mitzukuri*. English-niederländische Unionsbestrebungen im Zeitalter Cromwells, 1652-1654 (bonne compilation sans documents nouveaux et sans idées originales). — *Airy*. The Essex papers. Vol. I (important pour l'administration du comte d'Essex en Irlande). — *A. Clark*. The life and times of Anthony Wood, antiquary, of Oxford, 1632-1695. Vol. I (instructif et attrayant). — *Id*. The colleges of Oxford ; their history of traditions (curieux et érudit). — *Debidour*. Histoire diplomatique de l'Europe, 1814-1878 (cet ouvrage a deux grands défauts : il ne repose pas sur un emploi critique et raisonné des sources, et l'exposé des négociations n'est pas toujours clair; mais c'est un résumé intéressant et impartial). — *Aberg*. De diplomatiska förbindelserna mellan stor Britannien under Gustav IV Adofs krig emot Napoleon (étude faite à l'aide des documents des archives suédoises; la seconde partie, relative aux négociations de la Suède avec la Grande-Bretagne après Tilsitt, présente un vif intérêt).

---

53. — Smithsonian institution. Annual report. Washington, 1891 (le rapport s'arrête en juillet 1890). — G. K. Gilbert. Histoire de la rivière de Niagara. — Sir R. Lambert Playfair. La Méditerranée au point de vue physique et historique. — J. Scott Keltie. Stanley et la carte d'Afrique. — John Evans. L'antiquité de l'homme. — Prof. A. H. Sayce. La demeure primitive des Aryas (il n'y a aucun argument sérieux pour maintenir l'origine asiatique de la race et des langues dites à tort indo-européennes. Avec le Dr Penka, M. Sayce en est arrivé peu à peu à la placer dans l'Europe septentrionale, au nord de la Scandinavie). — Isaac Taylor. Les races préhistoriques de l'Italie. — O. Montélius. L'âge de bronze en Égypte (article accompagné de gravures intéressantes).

---

54. — Rivista storica italiana. Anno IX, fasc. 2. — Rondoni. Sena Vetus, ou la commune de Sienne, des origines à la bataille de Montaperti ; suite et fin (ses luttes contre ses voisins ; sa constitution intérieure au XIIIe s.; sa victoire de Montaperti, qui fit triompher un moment la cause gibeline dans l'Italie centrale, mais qui marqua le point culminant de la puissance siennoise. Depuis, elle ne fit que décroître). = Comptes-rendus : Gli albori della vita italiana. I. Le origini dei comuni. II. Le origini della monarchia e del papato. III. Scienze, lettere ed arti (recueil de conférences très intéressantes sur la vie italienne au moyen âge). — *Pagani*. La Piacentinà di Cristoforo Colombo (l'auteur est le porte-voix du prof. Ambiveri, qui veut à toute force nous prouver que Colomb naquit à Plaisance; leurs arguments sont d'une attristante faiblesse). — *W. Cloetta*. Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance (étudie la comédie et la tragédie au moyen âge, puis les débuts de la tragédie à l'époque de la Renais-

sance, surtout en Italie; remarquable). — *Leonardi.* Carlo Emanuele e l'impresa di Saluzzo (étude sur le traité de Lyon conclu entre Henri IV et le duc de Savoie; l'auteur n'apporte pas de faits nouveaux, et sa critique est souvent superficielle ou exagérée, mais le travail est consciencieux). — *O. Weber.* Der Friede von Utrecht (travail indispensable à tout historien de cette époque). — *Luzio.* Francesi e Giacobini a Mantova, 1757-1799 (c'est de l'histoire écrite par un journaliste anti-radical et anti-français, par conséquent partiale et passionnée). — *Lumini.* La reazione in Toscana nel 1799 (consciencieux, mais rien de nouveau). — *G. Rosa* et *J. W. Mario.* Carlo Cattaneo, scritti politici ed epistolario, 1836-1848 (ce volume n'était guère utile, puisqu'il ne contient rien qu'on ne connût fort bien auparavant). — *Modrich.* La Dalmazia romana-veneta moderne (description intéressante par un amateur éclairé).

55. — Archivio storico italiano. 5e série, t. IX, 1892, disp. 2. — Davidsohn. Origine du consulat, surtout en ce qui regarde le pays de Florence-Fiesole (traduction revue de l'article déjà paru dans la *Deutsche Zeitschrift* de Quidde). — Bertolotti. Lettres du duc de Savoie Emmanuel-Philibert à Guillaume Gonzague, duc de Mantoue (publie 38 lettres inédites qui vont de 1553 à 1580). — P. Rajna. Gaia da Camino (recherches biographiques sur cette femme, qui était sœur du noble chevalier Gérard de Camino et qui, après avoir fréquenté, dit-on, les mauvais lieux de Padoue, fut épousée par le riche usurier Negro. Commentaire du chant XVI du Purgatoire). — Corazzini. La mère de Pétrarque (quoi qu'en ait dit Fracassetti, elle était, comme la tradition le rapporte, de la famille des Canigiani et s'appelait Eletta). — Sanesi. Le testament de Marchionne di Coppo Stefani (texte du testament rédigé par ce Marchionne, qui était un chroniqueur, avant de partir pour une ambassade auprès de Wenceslas, roi de Bohême, 1381). — Mancini. Un document nouveau sur le concours de poésie à Florence en 1441 (protestation contre les juges du concours). — Medin. Une lettre de Philippe Guazzalotti (cette lettre, récemment trouvée à Padoue en démolissant un vieux mur, fait allusion au combat livré par les Génois à la compagnie della Stella le 24 sept. 1379). = Bibliographie : *Corazzini.* Sommario di storia fiorentina (recueil de conférences agréables à lire, mais écrites avec un parti pris guelfe excessif). — *Monticolo.* L'arte dei fioleri a Venezia nel sec. XIII e i suoi più antichi statuti (très intéressant). — *Giov. Sforza.* Castruccio Castracani degli Antelminelli e gli altri Lucchesi di parte Bianca in esilio, 1300-1314 (travail savant et bien présenté). — *Flamini.* La lirica toscana del rinascimento anteriore ai tempi del Magnifico. — *Zanetti.* L'assedio di Padova 1509 (médiocrement intéressant). — *Piskorski.* François Ferrucci et son temps (ce travail, écrit en russe, n'est pas au courant de la science; il y manque trop de choses). — Le campagne del principe Eugenio di Savoia (traduction du grand ouvrage publié par le gouvernement autrichien). — *V. Malamani.* Memorie del conte L. Cicognara, tratte dai documenti originali (très intéressant).

56. — Archivio storico lombardo. Anno XX, fasc. 2, 1892, 30 juin. — Romano. La « Cronica di Milano dal 948 al 1487 » (compilation sans valeur fabriquée par un plagiaire qui écrivit après 1476). — Zerbi. Le château royal de Monza; 2e partie : de François Ier à François II Sforza (étude sur les fortifications de Monza jusqu'en 1525). — C. Vignati. Francesco de Lemene et sa correspondance inédite (poète de Lodi qui vécut de 1634 à 1704). — Cipolla. Nouvelles remarques sur un passage controversé du chroniqueur Wipon (la rivière que traversa Conrad en remontant vers les Alpes est l'Adda et non le Montone, comme le proposait Pagani). — E. M. Encore sur la prétendue donation de F. M. Visconti à Francesco Sforza (publie une authentication notariée de cet acte en date du 8 déc. 1450). — Dell'Acqua. Christophe Colomb étudiant à Pavie (le fait se trouve confirmé par un rapport fait par Baldassare Colombo de Cuccaro, cousin de Colomb, pour le duc de Mantoue, 1589). — Pagani. Milanais parents de Christophe Colomb.

57. — Archivio storico siciliano. Nouv. série. Anno XVI, 1892, fasc. 3-4. — Gius. Lagumina. Enrico de Chiaramonte à Palerme, de 1393 à 1397 (raconte, d'après des documents inédits, la lutte longue, acharnée et stérile contre le roi Martin; il dut s'enfuir vaincu en 1397 et alla mourir sur le continent après 1412. Avec lui s'éteignit le nom de la maison de Chiaramonte). — P. M. Rocca. L'église de Saint-Nicolas de Bari à Alcamo. — Salomone-Marino. Le poème de Luigi d'Erèdia intitulé : « La Surci-Giuranía » (c'est une imitation très libre de la Batracomyomachie qui renferme des allusions, aujourd'hui pour nous très obscures, à une âpre guerre littéraire qui divisa la ville de Palerme en 1593 à l'occasion d'un arc de triomphe dressé par le sénat de la ville au vice-roi, comte d'Olivarès. Texte de ce poème composé en dialecte sicilien). — Castorina. Une éruption de l'Etna en 1699; lettre adressée à Gius. Lodi, premier archiviste d'État. — Pelaez. Girolamo Lancia, 19e marquis de Brolo. — Cozza-Luzi. Luigi Fromento de Messine, abbé basilien (mort en 1854; notes sur sa vie et sur ses écrits). — Starrabba. Un ms. du règlement de la compagnie de discipline de saint Nicolas de Palerme (M. W. Fœrster estime que le texte de ce ms. de la Bibl. nat. de Paris est du xive s.; l'auteur prouve que la seconde partie est au plus tôt de 1469 et pense que la première ne peut être d'une date de beaucoup antérieure). = Bibliographie : Gli atti della città di Palermo, 1311-1410, pubblicati a cura della soprintendenza agli archivi della stessa città (le vol. I contient : deux registres de lettres de 1311-1312 et 1316-1317, le « Quaternus peticionum » de 1320-1321 et le « Quaterno » des gabelles antérieures à 1311, transcrits et publiés par MM. Nuccio et Gnoffo). = Anno XVII, fasc. 1-2. G. Romano. Guiniforte Barzizza à l'expédition de Djerba en 1432 et un poème inédit d'Antonio Canobio sur cet événement (poème en hexamètres latins). — V. Di Giovanni. La « brevis historia liberationis Messanae, » publiée d'après un ms. de Messine (étude sur ce texte relatif à un événement du xie s.). — Briquet. Lettre à M. le chevalier Giorgi, préfet de la Bibliothèque nationale de Palerme,

sur les papiers usités en Sicile à l'occasion de deux mss. en papier dit de coton. — Fr. M. Mirabella. Nouveaux documents sur Giacomo Pino Salemi, Baldassare Massa et Battista Carrabio, sculpteurs du xvie s.

58. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVII, 1892, fasc. 1. — Del Giudice. Riccardo Filangieri au temps de Frédéric II, de Conrad et de Manfred; suite (Filangieri, bailli du royaume de Jérusalem au nom de Frédéric II; il échoua dans ses efforts pour y maintenir la domination allemande). — Ceci. Les églises et les chapelles démolies ou à démolir pour l'assainissement de Naples; fin. — G. de Blasiis. Le séjour de Boccace à Naples; 1er chap. (les Florentins dans le royaume de Sicile de 1266 à 1309; ils s'enrichirent par le commerce et la banque). — M. Schipa. Le duché de Naples de 661 à 1140; 1er art. : les temps antérieurs à la fondation du duché en 661. — G. Sanesi. Le défi de Barletta dans un poème contemporain inédit (poème en langue vulgaire; pourquoi l'éditeur n'a-t-il pas numéroté les vers?). = Bibliographie : *Siragusa.* L'ingegno, il sapere e gl' intendimenti di Roberto d'Angiò, con nuovi documenti (les documents nouveaux publiés par l'auteur seront les bienvenus; mais l'ouvrage est loin de donner tout ce que le titre promet; l'auteur ne connaît pas le sujet assez à fond pour en faire un bon livre). — *Sambon.* Il tari amalfitano (compte-rendu élogieux de ce mémoire et de plusieurs autres sur des points de numismatique angevine). — *Lagumina.* Studi sulla numismatica arabo-normanna di Sicilia (bon). — *Foresio.* Le monete del zecche di Salerno (bon).

59. — Nuovo archivio veneto. 2e année, t. III, 1re part. — Bortolan. Leonardo Trissino (célèbre aventurier, né vers 1467-1470; il fut pris par les Vénitiens à Padoue, que l'empereur venait d'abandonner, en 1509, et mourut en prison à Venise en févr. 1511). — V. Rossi. La guerre des Vénitiens contre Ferrare en 1509; poème historique contemporain. — Capasso. Les légats au concile de Vicence en 1538 (publie plusieurs documents sur cet épisode peu connu de l'histoire du concile de Trente). — Monticolo. L'invention et la translation des saints Hermagoras et Fortunatus, dans le cod. Marciano, lat. X, 37 (translation d'Aquilée à Grado et invention de leurs ossements dans la crypte de Santa-Eufemia, en 1023; récit nouveau d'après un ms. du xive s.). — Lazzarini. Généalogie du doge Marino Faliero. = Bibliographie : *Giovanni Sforza.* Castruccio Castracani degli Antelminelli egli altri Lucchesi di parte Bianca in esilio, 1300-1314 (analyse de ce mémoire inséré dans les Mem. della r. Accademia delle scienze de Turin). = 2^e partie. C. Cipolla. Publications relatives à l'Italie du moyen âge en 1891. — Monticolo. Glanures d'archives, xie-xive s. (sur les anciens corps de métiers à Venise. Comment Jean le Diacre a utilisé les documents dans sa chronique vénitienne. De la signification qu'il donne au mot « Venecia »). — F. Gandino. L'ambassade de Marco Foscarini à Turin, 1741-1742 (analyse ses dépêches, intéressantes pour la peinture de la société et pour l'intelligence de la politique extérieure de la maison de Savoie).

— F. Foffano. Le Crétois Marc Musurus, professeur de grec à Padoue et à Venise (né vers 1470, il vint tout enfant en Italie; il fit ses études à Florence, puis enseigna à Venise de 1505 à 1516; il se rendit à Rome après la mort d'Alde). — Lazzarini. Anecdotes d'histoire carraraise. = Bibliographie : *Sir Henry Layard.* Despatches of Michele Suriano and Marcantonio Barbaro, venitian ambassadors at the court of France 1560-1563 (traduction en anglais et texte de ces dépêches, publiées pour la « Huguenot Society »).

60. — Miscellanea di storia italiana. T. XXIX. Turin, 1892. — Gius. Roberti. Le citoyen Ranza; recherches et documents (ces notes font revivre une des figures les plus en vue de la République cisalpine; né en 1741, il mourut en 1801 ; ce fut un journaliste et un politicien très ardent pendant la période la plus agitée de notre Révolution. Le mémoire a près de 200 p. pleines de documents). — C. Dionisotti. La chapelle de la cour d'appel à Turin. — E. Ferrero. Vincenzo Promis et ses études numismatiques; notice nécrologique. — C. Negroni. Chronique de Vigevano, ou de l'origine et des commencements de Vigevano, par Cesare Nubilonio, chanoine et chantre de l'église majeure de cette ville, 1784. — E. Cais de Pierlas. Le fief de Châteauneuf dans les Alpes-Maritimes du xie au xve s.; étude féodale et généalogique (étude minutieuse et détaillée suivie de documents inédits et accompagnée de plusieurs tableaux généalogiques).

61. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. *Atti e Memorie.* 3e série. Vol. IX, fasc. 4-6. 1891, juillet-décembre. — Pellegrini. Le serventois des Lambertazzi et des Geremei; suite : âge et auteur du serventois (l'auteur, anonyme, était contemporain de ces « cantatores francigenorum » qui, en 1289, provoquèrent un décret du conseil du peuple de Bologne, interdisant leurs chants, qui troublaient les prédicateurs enseignant au peuple la parole du Seigneur sur la place de l'hôtel de ville). — Randi. Chants populaires de la Romagne recueillis dans le territoire de Cotignola. — Ricci. Le château et l'église de Varignana. — Santarelli. Second mémoire sur les habitations primitives à Villanova nel Forlivese. — Malvezzi. Le pape Alexandre V à Bologne, 1408 (se rapporte à l'histoire du grand schisme). 1er article.

62. — Giornale ligustico. 1892, mars-avril. — Menghinio. Tommaso Stigliani; contributions à l'histoire littéraire du xviie s.; suite. — Favaro. Galilée et A. P. Orazio Grassi.

---

63. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1892, n° 1. — J.-B. Béthune de Villers. Musée lapidaire des ruines de Saint-Baron (suite du relevé des dalles tumulaires retrouvées dans les écluses de Gand; familles van der Couderborch, Crommelin, Gerems, Gotelinc, de Grave, etc.). — L. St. La cour du roi de Lindre. Cour d'amour en

Flandre au XVIIe siècle (curieux tableau de mœurs). — P. CLAEYS. Le bourreau de Gand ; suite (avantages attachés aux fonctions d'exécuteur des hautes-œuvres). — A. GALLET-MIRY. L'administration provinciale en Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne (éloge de la décentralisation). — Émile LONGIN. La nation flamande à l'université de Dôle, 1651-1674 (détails sur le séjour des étudiants belges à l'université franc-comtoise). — P. CLAEYS. La prise de Gand par les patriotes, le 13 novembre 1789 (les Autrichiens n'ont reculé que parce qu'ils s'exagéraient les forces des insurgés, et leur retraite a eu des conséquences politiques très graves).

64. — Revue générale de Belgique. 1892, n° 5. — A. DELVIGNE. Un témoin oculaire de nos troubles au XVIe siècle (biographie de Renon de France, président du conseil d'Artois, mort en 1605 et auteur de mémoires importants sur les troubles des Pays-Bas). — H. VAN DOORSLAER. Le comte de Mérode (président du sénat belge, mort en 1892).

65. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1892, n° 1. — V. CHAUVIN. Le scopélisme (recherches intéressantes sur un crime assez fréquent en Arabie, où des gens qui veulent du mal à quelqu'un placent des pierres sur un champ pour avertir qu'ils feront mourir de malemort quiconque oserait le cultiver). = N° 2. Paul FREDERICQ. Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden tot van hare herinrichting onder Keizer Karel V (notice sur l'histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas depuis 1022 jusqu'en 1521). — Ch. DEHAISNES. Sur l'art flamand en France depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe. = N° 3. Comptes-rendus : *J. Frederichs.* Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France au XIIIe siècle (reconstitution ingénieuse de la biographie du premier délégué de Grégoire IX pour l'extirpation de l'hérésie en France et jusqu'à l'Escaut). — *Reitsma.* Geschiedenis van de Hervorming en Hervormde Kerk der Nederlanden (histoire très consciencieuse des précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas et de la Réforme elle-même jusqu'au synode de Dordrecht, 1618-1619). — *P. C. Knuttel.* De toestand der nederlandsche Katholieken ten tyde der Republiek (recherches sur la condition des catholiques hollandais après le triomphe du protestantisme). — *Ch. de Harlez.* Le livre des esprits et des immortels. Essai de mythologie chinoise. — *A. Legrelle.* La diplomatie française et la succession d'Espagne (œuvre de haute valeur). = N° 4. A. WAGENER. Note bibliographique complémentaire sur l'édition de Galbert, publiée par M. Pirenne (suite de la polémique dont nous avons parlé, XLIX, 183 *in fine.* W. persiste à croire avec Pirenne que c'est à cause des violentes attaques dirigées par Galbert contre le clergé de son temps, notamment au sujet de l'usage qu'il faisait de son droit d'anathématiser et de prescrire le jeûne, que quatre passages ont été omis dans l'édition de Galbert de Bruges donnée par Henschen et Papenbroch). = Comptes-rendus : *Goblet d'Alviella.* L'idée de Dieu d'après l'anthropologie et

l'histoire (I, des méthodes qui permettent d'atteindre le développement préhistorique des religions; II, formes primitives du sentiment religieux; III, passage du polydémonisme au polythéisme; IV, dualisme qui s'est produit sur les terrains physique et moral entre les puissances du bien et les puissances du mal; V, formation du monothéisme; VI, évolution probable du culte et de ses institutions). — *E. Poullet.* Histoire politique nationale (excellent manuel). — *L. Devillers.* Cartulaire des comtes de Hainaut, t. V (fait connaître les actes les plus importants relatifs à l'administration du comté de Hainaut depuis la prise de possession par Philippe le Bon, en 1428, jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière). — *J. P. Waltzing.* Le recueil général des inscriptions latines et l'épigraphie latine depuis cinquante ans (c'est l'histoire des vicissitudes par lesquelles a passé le *Corpus inscriptionum latinarum*).

66. — Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. 1891, n° 4. — A. Wauters. La formation d'une armée brabançonne du temps du duc Jean III, de 1338 à 1339 (les ducs, ne pouvant plus exiger le concours militaire de leurs sujets, prirent l'habitude de négocier, avec des gentilshommes, chevaliers ou écuyers, des accords par suite desquels ceux-ci promettaient, moyennant une certaine somme, de fournir des troupes au prince à première réquisition). — C. Piot. Un diplomate luxembourgeois envoyé, en 1625, au roi de Danemark (donne la correspondance inédite de J. C. de Schonburch, envoyé par l'infante Isabelle au roi de Danemark, Christian IV, afin de le détacher de la ligue protestante). — P. Genard. Le duc d'Alençon et Marnix de Sainte-Aldegonde (correspondances qui montrent le rôle marquant que remplit Marnix de Sainte-Aldegonde dans les négociations relatives à l'élection du duc d'Anjou à la souveraineté des Pays-Bas).

67. — Compte-rendu des congrès de numismatique. 1891. — E. Babelon. La Victoire sur les monnaies d'or d'Alexandre le Grand. — Blanchet. Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines (c'est seulement à la fin du IIIe siècle de notre ère que les monnaies frappées à l'occasion d'une victoire désignent nettement les peuples vaincus). — L. Maxe-Verly. Étude sur l'origine des symboles des monnaies du sud-ouest de la Gaule. — N. van Werveke. Les premières émissions de l'atelier monétaire romain de Trèves (description détaillée des divers types émis). — Ch. Cocheteux. Essai sur le monnayage royal de la 2e dynastie française, de 752 à l'introduction du marc, sous Philippe Ier. — G. Cumont. Pièces du commencement du monnayage mérovingien trouvées en Belgique. — C. Picqué. Un nouvel atelier monétaire belge au XVe siècle. La monnaie de Bernard, seigneur d'Orchimont. — E. van den Broeck. Numismatique bruxelloise; aperçu général sur les jetons des anciens receveurs et trésoriers de Bruxelles (1334-1698). — T. de Limbourg-Stirum. Les sceaux de la famille de Gavre. — M. de Mahuys. Sceaux employés conjointement par le comte de Leicester, gouverneur général des Provinces-Unies des Pays-Bas, et par le conseil d'État (1586-1587).

68. — Revue belge de numismatique. 1892, n° 2. — L. Charrier. Numismatique africaine. — De Chestret de Haneffe. Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy (excellente monographie; va depuis la première monnaie frappée à Stavelot en 1040 jusqu'à 1682). — A. de Witte. Trouvaille de Beveren. Six mille deniers flamands et allemands du XIIe siècle (inventaire important au point de vue du classement chronologique des deniers flamands; établit aussi l'abondance du numéraire sous le règne de Philippe d'Alsace et sa grande variété de types). — B. de Jonghe d'Ardoije. Des monnaies de Philippe de Ligny et de Saint-Pol, ruwaard et duc de Brabant (description de cinq pièces inédites, 1420-1430). — G. Cumont. Un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat. — Roger-Valentin. Marques de la Confrérie du Saint-Esprit, de l'aumône de la rue de l'Épicerie et de l'aumône générale d'Avignon. — F. Alvin. Biographie de Wiener, graveur en médailles, 2e art. — Routier. Biographie de A.-M.-A. Bretagne, numismate français (1805-1891). — A. de Witte. Biographie du chev. van Havre. — Le même. Biographie de A. F. B. C. de Schodt († 1891). — B. de Jonghe. Biographie de C. Brambilla (1809-1892). = Comptes-rendus : *G. Vallier*. Sigillographie de l'ordre des Chartreux et numismatique de Saint-Bruno (remarquable). — *Zay*. Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels (ouvrage exécuté avec soin). — *Fiala*. Beschreibung böhmischer Münzen und Medaillen (bon).

69. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1892, n° 1. — A. d'Herbomez. Géographie historique du Tournaisis (établit d'après les chartes que le Tournaisis ne s'étend pas au delà de l'Escaut, de la Scarpe, de l'Elnon, de la Marque et de l'Espierre). = N° 2. A. Harou. La commune de la Louvière (étude topographique, statistique et historique).

70. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. XXIII, 1re livr. — Reusens. Pouillé du diocèse de Gand du XVIIe siècle. — A. Cauchie. Épisodes de l'histoire de la ville d'Anvers en 1566. Correspondance de Daniel di Bomalès avec François di Marchi (lettres très intéressantes au point de vue de l'histoire des troubles religieux dans les Pays-Bas). — E. van Wintershoven. Notes et documents concernant l'ancien béguinage de Saint-Christophe à Liège (ce béguinage est le plus ancien connu, 1179; les documents publiés concernent la discipline et l'organisation; détails curieux sur la vie des béguines). — E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain. Collèges de l'abbaye d'Alne et de l'abbaye de Villers (à côté des collèges académiques proprement dits, il existait des collèges appartenant à des ordres monastiques, et qui participaient à tous les droits et privilèges de l'Université. R. donne la liste des présidents, leur biographie et certaines thèses qui furent soutenues dans les deux établissements précités).

71. — Le Muséon. 1892, n° 1. — C. de Harlez. Un philosophe poète du IVe siècle, Tehuang-Tze. — A. Roussel. Les dieux de l'Inde brahmanique. — H. Schils. Les ordres monastiques de l'Islamisme. — L. de Lavallée-Poussin. Introduction à la pratique de la sainteté bouddhique, par Çautidéva. — C. de Harlez. L'âge de Néhémie et d'Esdras.

72. — Dietsche Stemmen. — D. Les républicains à Anvers (expose les exactions de tout genre que commirent les troupes françaises en Belgique après la bataille de Jemmapes).

73. — Het Belfort. 1892, n° 2. — F. Dimartinelli. Diest à l'époque des patriotes (réflexions sur la révolution brabançonne causée par les réformes de Joseph II). — Th. Sevens. Comment les Gueux s'emparèrent de Courtrai en 1578 (reproduction de documents contemporains). — G. van den Gheyn. La cathédrale de Saint-Baron (estime que la restauration des églises en Belgique n'est pas heureuse).

74. — Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts. IX, n° 1. — R. Dubois. Notice historique sur l'hôtel de ville de Huy (intéressant). — J. Fréson. Notes sur la commune d'Ahin (détails d'histoire locale du XVIIe siècle). — N. J. Schmetz. L'Aduatuca des Éburons (Aduatuca s'élevait probablement sur le territoire actuel d'Aix-la-Chapelle).

75. — Annales de la Société archéologique de Namur. XIX, 3e livr. — A. Mathieu. Villas belgo-romaines de Maillen (détails intéressants sur la découverte des ruines de trois villas romaines à Maillen près de Namur). — Ch. Plummer. Mémoire sur un manuscrit de l'histoire ecclésiastique du peuple anglais de Bède, dit le Vénérable, appartenant à la ville de Namur (ce manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Hubert; il a été copié au VIIIe siècle et est un des quatre manuscrits les plus anciens de Bède). — De Witte. Un denier inédit de l'empereur Henri II frappé à Namur (1002-1024). — Comte de Villermont. Une enquête au bon vieux temps (curieux détails relatifs à l'histoire du *mauvais gré* pendant le XVIIe siècle). — J. Destrée. Le retable de Bourignes.

---

76. — Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde. 3e série, t. VII, livr. 1. — Blok. Schieringers et Vetkoopers (décrit l'histoire de la Frise, depuis 1300 jusqu'à 1450, et parle surtout des troubles civils). — Kræmer. Appendice à son article sur le traité inédit de Guillaume III (traite de l'histoire politique de 1674 par rapport au traité de Guillaume III avec le sieur de Sardan, qui se disait envoyé par les protestants du sud de la France). — Muller. Les noms des peuples néerlandais dans la table de Peutinger (s'efforce d'expliquer les fautes commises par le copiste de Colmar en transcrivant un texte en écriture lombarde). — Rogge. Apologie de Grotius (donne une foule de renseignements nouveaux sur cet écrit remarquable du célèbre savant).

77. — Bydragen en mededeelingen van het historisch genootschap te Utrecht. Tome XIII. — Brill. Lettre de Valkenburg, gouverneur de la principauté d'Orange (1630), à Grotius (sur les affaires de la principauté). — Fruin. Suite inédite du recueil de Hopperus (détails intéressants, racontés par Hopperus, sur la période 1567-1573). — De Raadt. Pièces inédites sur les guerres du xviie siècle (actes de peu de valeur tirés d'un registre de village du pays de Malines). — Journal de Daniel Delprat, pasteur wallon de la Haye (journal très intéressant pour la connaissance des rapports entre la France et la Hollande, 1799-1806, lorsque le pasteur était attaché au ministère des affaires extérieures de la Haye).

78. — Verslagen en mededeelingen der vereeniging voor het oudvaderlandsche recht. Tome II, livr. 5 et 6. — Gratama. Les sources du droit de Coevorden. — Feith. Les droits du pays de Westerwolde. — Wessels Boer. Le droit municipal d'Arnhem (1354). — Muller. Les formules juridiques d'Utrecht. — Fruin. La communauté du Leusderberg. — Gratama. Trois pièces relatives aux marches de l'Overyssel. — Overvoorde. La condition juridique des béguines (inspiré par les études de Muller sur le droit monastique). — Joosting. Les formules juridiques de Harlem, etc.

79. — Nederlandsch archievenblad. N° 1 et 2. — La Société des archivistes du royaume; but dans lequel elle a été fondée. — Dozy. Les archives anciennes et nouvelles (démarcation des limites entre les archives municipales anciennes et nouvelles). — Feith. Le nouveau cartulaire des provinces de Drente et de Groningue. — L'enseignement des archivistes en Bavière (expose les principes suivis sur cette matière).

80. — Verslagen en mededeelingen der koninklyke Akademie. T. VIII, livr. 1 et 2. — Valeton. Sur trois lois romaines (expose ce que les sources mêmes nous disent sur les lois relatives aux plébiscites de 440, 339, 287). — Pleyte. Le diplôme de Sehelé (montre que le chapitre de Manéthon sur Fésorthros est bon). — Muller. Guillaume I et la France (défend la politique du prince d'Orange par rapport à la France contre les remarques des écrivains catholiques). — Van Leeuwen. Le livre d'Aristote sur la constitution d'Athènes (montre des lacunes et des fautes dans le texte et dans le contenu et tâche de montrer que l'importance de la découverte est exagérée).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Auguste Castan, décédé le 28 juin dernier à l'âge de cinquante-neuf ans, a publié un assez grand nombre d'études très estimées sur l'histoire de la Franche-Comté. Il était conservateur de la bibliothèque de la ville de Besançon et secrétaire de la Société d'émulation du Doubs.

— Nous avons été induits en erreur en annonçant dans notre dernière livraison le décès de M. Augustin Challamel. C'est son frère qui est mort.

— M. H. Cordier a consacré une charmante notice à *Ferdinand Denis* (20 p. in-8°), l'excellent éditeur d'Yves d'Évreux, l'américaniste passionné. M. Cordier a énuméré ses travaux et loué comme il méritait de l'être, et dans les termes discrets et émus dans lesquels il aurait aimé à l'être, ce savant aimable et modeste.

— Les fascicules 15 et 16 du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg, Saglio et Pottier, va de *Éléphants à Eupatrides*. Signalons les articles suivants : *Eleusis* (Lenormant, Pottier); *Elogium* (Lafaye); *Emphytéose* (Guiraud, Baudry); *Ephebi* (Girard); *Ephesis* (Lécrivain); *Ephoroi* (Krebs); *Epibolè* (Haussoullier); *Epimélétai* (Glotz); *Epistatès* (Chavannes); *ab Epistulis* (Bloch); *Equitatio* (Martin, Cagnat); *Equus* (A. Martin); *Eranos* (Th. Reinach); *Etrusci* (J. Martha).

— Le mémoire de M. Marcel Dubois, couronné par l'Académie des inscriptions et consacré à l'*Étude de la géographie de Strabon* (A. Colin), est un modèle de critique érudite et de bonne méthode. Après avoir dégagé les éléments certains de la biographie de Strabon, il examine le dessein de Strabon et montre que son œuvre est une œuvre de généralisation et de vulgarisation des connaissances géographiques de son temps à un point de vue littéraire, philosophique et surtout politico-historique. C'est à Polybe que Strabon se rattache plus qu'aux géographes mathématiciens. M. Dubois recherche ensuite comment Strabon, guidé par cette idée, a choisi ses sources, et enfin, dans une troisième partie, il détermine l'emploi qu'il en a fait et sa vraie valeur scientifique. Compilateur par certains côtés, il a cependant une véritable portée d'esprit et a le premier compris ce que la géographie doit enseigner sur les rapports des hommes et des peuples entre eux et avec le monde physique.

— M. Toutain a publié, dans le recueil des *Collections du musée Alaoui*, dirigé par M. de la Blanchère, un bon commentaire sur l'*Inscription alimentaire de Sicca* (Le Kef), relative au don par lequel P. Licinius Papirianus, *procurator a rationibus* sous Marc-Aurèle, lègue à Sicca

une somme de 1,300,000 sesterces, dont les intérêts devaient servir à nourrir de trois ans à quinze ans 300 garçons, et de trois ans à treize ans 200 filles.

— Le 6e fascicule du *Liber pontificalis* publié par M. l'abbé Duchesne (Thorin, Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome) achève la publication de l'introduction et du texte. Il ne reste plus à imprimer que les tables pour que cette belle œuvre soit achevée. La fin de l'introduction nous retrace les vicissitudes du *Liber pont.* du IXe au XVe s. On y remarquera un paragraphe important sur les catalogues pontificaux du Xe et du XIe s. et leurs relations avec le *Liber,* les détails sur la nouvelle édition du *Liber* continué de 870 à 1130, donnée en 1142 par le bibliothécaire Pierre Guillaume, et où se retrouve l'œuvre de Pandolfe, partisan d'Anaclet II; la notice sur le cardinal Boson, dont les biographies pontificales de Léon IX à Alexandre III sont pour M. Duchesne une continuation du *Liber*. Le ch. XI donne une histoire très intéressante des éditions du *Liber*. Le ch. XII fixe la chronologie des papes. Dans le texte, nous avons la fin du recueil du cardinal Boson et les additions au *Liber* faites au XVe s. : extraits de Martinus Polonus, de Bernard Gui et de leurs continuateurs, et vies originales d'Urbain V à Martin V. Deux appendices donnent deux séries de biographies pontificales, l'une de Benoît XII à Martin V, l'autre d'Urbain VI à Pie II, qui se présentent dans les mss. *Vaticanus* 5623 et *Vallicellanus* C 25 comme des continuations du *Liber pontificatis*.

— La publication des *Registres de Nicolas IV* (Thorin, Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome), confiée à M. E. Langlois, avance assez rapidement. Les fascicules 5 à 7 comprennent les nos 3506 à 7154, du 22 septembre 1290 au 28 janvier 1292; les lettres communes et les lettres de la curie vont jusqu'au ne 6954. Le registre caméral, du ne 6955 à 7154, ne contient encore que les lettres jusqu'au 20 septembre 1288.

— M. J.-A. Brutails, dans une vigoureuse étude intitulée : *Étude critique sur les origines de la question d'Andorre* (Toulouse, Privat, 39 p. in-8o), a réduit à néant les arguments par lesquels M. Baudon de Mony, dans ses thèses de l'École des chartes (1886) et dans un article de la *Bibl. de l'École des chartes* (1885), et M. Jean de Dieu Trias, dans une dissertation sur la *Constitution politique et personnalité internationale de la principauté d'Andorre,* ont prétendu attribuer à l'évêque d'Urgel la souveraineté exclusive sur l'Andorre. Tous les textes invoqués par ces érudits et antérieurs au pariage de 1278 entre le comte de Foix et l'évêque d'Urgel sont ou faux ou mal interprétés, et la France est la légitime et incontestable héritière des droits des comtes de Foix.

— M. P. de Nolhac a donné au t. XXXIV, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques,* une notice sur le *De viris illustribus de Pétrarque,* suivie de fragments inédits. D'après le ms. de Paris 6069 F, M. de N. publie des morceaux inédits de la vie de Scipion et des biographies étrangères à l'histoire romaine jusqu'ici inédites. Par contre, il restitue à Lombardo della

Seta huit biographies qui vont dans les mss. de Flaminius à Pompée, traduites par Donato degli Albanzani, et publiées sous le nom de Pétrarque.

— M. Achille Luchaire vient de faire paraître un *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs,* dans le même format et avec la même distribution que le Manuel de M. Bouché-Leclercq (Hachette, VIII-638 p. in-8°. Prix, 15 fr.). Nous nous contenterons aujourd'hui d'en résumer la table des matières. Première partie : les institutions ecclésiastiques (1° le clergé séculier; 2° le clergé régulier; 3° relations et fonctions sociales des deux clergés). Seconde partie : les institutions féodales (1° le régime féodal; 2° le régime seigneurial). Troisième partie : les institutions populaires (1° la population rurale; 2° la population urbaine). Quatrième partie : les institutions monarchiques (organisation politique de la monarchie, organisation administrative, judiciaire, financière et militaire). L'auteur a dédié son livre aux étudiants de la Sorbonne, « parce qu'il a été fait chez eux et pour eux. » Il sera un instrument de travail indispensable à tout étudiant en histoire et à bien des professeurs.

— Le t. III du recueil de documents sur la *Société des Jacobins* (Jouaust, Noblet, Quantin), par M. Aulard, contient les procès-verbaux des séances de juillet 1791 jusqu'à juin 1792, c'est-à-dire de la fuite du roi à la première invasion des Tuileries. L'intérêt du recueil augmente à mesure que le club prend sur la marche des affaires une influence de plus en plus grande.

— M. J. Guillaume vient de faire paraître le premier volume des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention* (Imp. nat.), en les faisant précéder d'une introduction excellente sur l'œuvre du Comité et d'une liste des personnages mentionnés dans le volume. Outre les procès-verbaux des 93 premières séances s'étendant d'octobre 1792 à juillet 1793, M. Guillaume a donné en annexes les rapports à la Convention, les procès-verbaux de la Convention, les projets de décrets, motions, etc., se rapportant aux questions d'instruction publique.

— Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* vient de s'enrichir des volumes suivants : le t. IV du *Catalogue de la Mazarine,* par M. A. Molinier, consacré presque tout entier à la table générale; le t. VI du *Catalogue de l'Arsenal,* par M. H. Martin, contenant la fin des manuscrits français (surtout du XVIIe et du XVIIIe s. : papiers des Arnauld, de Du Cange, de Brizard, de Tralaye, de Legrand d'Aussy, de Lezay Marnésia), et les manuscrits allemands, anglais, breton, néerlandais, espagnols, grecs, italiens, polonais, croate, russes; le t. XV des *Catalogues départementaux,* consacré au fonds très important de Marseille. M. l'abbé Albanès a dressé un catalogue excellent des mss. latins et français, MM. Sauvaire, Houdas et Weyl des manuscrits orientaux. La table est due à M. Coyecque.

— En étudiant « le plus curieux quartier de Paris » (*Rev. hist.*, XL, 219), M. C. Piton a été conduit insensiblement à s'occuper des Lom-

bards. Il vient de leur consacrer une première étude : *les Lombards en France et à Paris* (Champion, XVII-259 p. in-8°). A vrai dire, c'est moins un livre qu'un recueil de notes colligées soit dans les ouvrages imprimés soit dans les documents d'archives. Il y manque l'unité; les observations d'une portée générale sur le caractère des Lombards, la profonde différence qui les distinguait des Juifs, la nature des transactions auxquelles ils s'adonnaient au XIIIe et au XIVe s., sont disséminées un peu de tout côté, mais surtout dans la préface. Sur les individus mêmes, l'auteur a réuni beaucoup de faits et quelques documents inédits; les Biche et Mouche, les Cassinel et le plus riche de tous au temps de Philippe le Bel, Gandoufle d'Arcelles, sont mis en pleine lumière, et l'importance du rôle financier qu'ils ont joué méritait les recherches étendues et fructueuses auxquelles l'auteur s'est livré. Il a publié le curieux testament (inédit) de Gandoufle, où l'on trouve une liste édifiante de legs faits à des maisons religieuses et à des grands seigneurs, dans le double but évidemment de gagner les faveurs à la fois du ciel et de la cour. A signaler encore de longs extraits d'un compte, également inédit, pour les années 1298-1301. L'auteur se propose de continuer son travail par un autre intitulé : *les Lombards chez eux,* où il donnera une idée de leur vie privée; un *Essai sur les jetons des Lombards* et une étude critique sur *l'Authenticité des chartes des croisades* en formeront le complément. M. Piton, qui est un artiste avant d'être un érudit, sait donner un cachet artistique à ses publications : il a illustré celle-ci de jolis dessins de sceaux et de jetons des Lombards.

— Le P. Édouard D'ALENÇON, archiviste général de l'ordre des frères mineurs capucins, vient de publier une curieuse brochure ornée de vignettes sous le titre : *Les premiers pompiers de Paris, ou le dévouement des capucins dans les incendies* (Poussielgue).

— Le t. XIII des *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher* est intitulé : *les Métiers de Blois,* et il est formé de documents des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. sur les métiers recueillis par M. A. BOURGEOIS. Ce premier volume, très instructif, est consacré aux apothicaires, barbiers, chirurgiens, perruquiers, horlogers, joueurs d'instruments, orfèvres, tireurs d'armes, changeurs, marchands de Loire, merciers, fripiers, bouchers, boulangers, chandeliers, charcutiers, pâtissiers, poissonniers, rôtisseurs.

— M. A. BÉNET, le zélé archiviste du Calvados, a commencé sous les auspices du département et de la ville de Caen la publication d'un *Inventaire des archives de l'Université de Caen* (Caen, Delesques), où les pièces importantes sont reproduites *in extenso.* La première partie du t. I contient 63 numéros, liasses ou rouleaux comprenant des documents de 1432 à la fin du XVIIIe s. Le n° 64 est formé du matrologe ou histoire de l'Université, par Pierre de l'Esnauderie, déposé en 1515 aux archives de l'Université. La publication de ce registre, qui occupe 35 pages de l'Inventaire, n'est pas terminée.

— M. PAGART D'HERMANSART a réuni dans une brochure tout ce que

les documents nous apprennent sur *le Maître des hautes œuvres ou bourreau de Saint-Omer* (Saint-Omer, d'Homont, 29 p. in-8°), fonctionnaire municipal sur lequel nous avons des renseignements depuis 1363, et qui reçut d'abord des gages annuels, puis des vacations, non seulement de l'échevinage, mais aussi du souverain pour qui il travaillait. On le faisait venir, moyennant finance, dans les municipalités voisines.

— La 2e livraison du t. II de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France,* dressée par MM. R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, comprend les sociétés du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Mayenne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Moselle et de la Nièvre.

— Le premier volume publié du *Catalogue raisonné du Musée de sculpture comparée du Trocadéro* (Imp. nat.), par MM. Courajod et Marcou, est consacré aux xive et xve s. C'est une œuvre d'érudition et d'art du plus haut intérêt, qui donne l'histoire de chaque œuvre avec des renvois bibliographiques très complets. Les huit volumes qui composeront le catalogue seront un recueil des plus précieux pour l'histoire de l'art français. De belles photogravures ornent l'ouvrage.

— On confond généralement en France la philologie avec la linguistique quand ce n'est pas avec la grammaire. M. Max Bonnet, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, a réuni en volume, sous le titre : *la Philologie classique* (Klincksieck), six conférences qui ont pour objet de déterminer le sens vrai du mot philologie, de retracer l'histoire de cette science et d'en analyser les éléments. Pour lui, la philologie classique est une science appliquée : c'est l'application à l'étude des textes anciens, en vue de l'éducation de la jeunesse, de toutes les connaissances que la grammaire, la rhétorique, la poétique, l'histoire des institutions, des mœurs, de l'art et des littératures nous fournissent sur la langue et les idées des Grecs et des Romains. On trouvera dans ce petit volume de 220 p. les vues les plus intéressantes sur le but et la méthode des recherches linguistiques, historiques, archéologiques et littéraires considérées au point de vue philologique. Nous espérons voir les idées de M. Bonnet se répandre par l'enseignement supérieur dans l'enseignement secondaire pour lui rendre la vitalité éducatrice.

— M. Lintilhac a été chargé par la maison Hachette de compléter par un *Supplément* les *Études littéraires sur les classiques français des classes supérieures et du baccalauréat ès lettres.* Cet excellent petit volume de 200 pages, bien supérieur au livre qu'il complète, se compose de trois études sur des historiens du moyen âge, Villehardouin, Froissart et Comines, que nous recommandons à tous les étudiants en histoire, de deux chapitres charmants sur la littérature épistolaire au xviie et au xviiie s. et de deux chapitres sur Voltaire, « ce touche-à-tout de génie, » et sur Rousseau, « le Descartes de la sensibilité. » Ce dernier morceau, qui remplit à lui seul plus de la moitié du volume, est une étude un peu trop élogieuse à notre gré, mais approfondie et originale de la vie

et de l'œuvre de Rousseau. Le développement organique de la pensée de Rousseau y a été exposé avec une rigueur et une ampleur remarquables.

— M. H. Dietz a publié sous le titre : *Angleterre-Allemagne* (Colin), une série de notices biographiques et littéraires accompagnées de traductions de morceaux choisis qui forment une histoire littéraire très vivante.

— M. Corréard a publié une *Histoire contemporaine de l'Europe et de la France* (Masson), qui se distingue par les mêmes qualités de clarté et de bonne ordonnance que ses précédents manuels.

— La *Géographie de la France et de ses colonies,* par M. Marcel Dubois (Masson), est le plus original et le plus intéressant des ouvrages classiques publiés sur ce sujet. Dans une préface très vivement écrite, M. D. expose les raisons qui l'ont amené à renoncer au système de description régionale pour revenir à la description successive des montagnes, des fleuves, des mers et côtes, en intercalant, entre l'orographie et l'hydrographie, un chapitre sur la climatologie et en mettant en tête de l'étude du relief des notions générales de géologie. La deuxième partie du volume est consacrée à la géographie économique, agriculture, industrie et commerce; la troisième à la géographie historique, politique et statistique. On y remarquera le chapitre sur la formation territoriale, celui sur la démographie, dont il y aurait à contester plus d'un détail, celui sur la comparaison des divisions administratives anciennes et des divisions actuelles. La dernière partie du volume traite des colonies. Chaque chapitre est accompagné d'une excellente bibliographie et de croquis ingénieux et instructifs. — Le volume sur *l'Afrique, l'Asie et l'Océanie,* composé par M. Dubois en collaboration avec MM. Martin et Schirmer, sans avoir la même valeur que celui sur la France, est aussi fort intéressant.

— Signalons, dans les livr. 11 à 14 de l'excellent *Atlas Vidal-Lablache* (Colin), les cartes suivantes, qui ont une importance historique : C. 32, 33. Découvertes et voyages des Européens aux xve et xvie s. — C. 36 et 37. La France en 1789 (pour la première fois nous avons une France divisée, non plus en provinces, mais en généralités, ce qui est la vraie division administrative, et à côté nous avons un cartouche avec les gouvernements militaires. Deux autres donnent l'Inde sous Dupleix et les colonies françaises et anglaises dans l'Amérique du Nord en 1763). — C. 46 *a*. Les Parlements en 1785 et les divisions ecclésiastiques en 1789. — C. 46 *b*. Paris sous les Romains, sous Philippe-Auguste, sous Louis XIV et en 1789. — C. 46 *c*. Paris de 1790-1795; Paris camp retranché; Versailles en 1789. — C. 46 *d* et *e*. Découvertes aux xviie et xviiie s. — C. 46 *f*. Histoire de la cartographie; Méditerranée d'après Ptolémée, 150, Portulan Laurenziano, 1351; carte de France de Berlinghier, 1478; carte de France de l'Académie, 1672-1682; etc., etc.

— Les fasc. 61-63 du *Nouveau Dictionnaire de géographie générale,* de MM. Vivien de Saint-Martin et Rousselet (Hachette), vont de *Semipalatinsk* à *Soudan.* Nous signalerons comme particulièrement importants

les articles *Sénégal, Serbie, Siam, Sibérie, Sicile, Sinaï, Slaves, Somalis, Soudan.*

— La maison Hachette a eu l'idée très heureuse de publier chaque année un supplément à ses publications géographiques sous le titre : *l'Année géographique.* M. Schrader, qui en est chargé, publie les cartes des voyages de Bonvalot de Russie au Tonkin, de Pevtsoff et de Grombtchevski au Thibet, de Rabot de la Petchora à l'Obi, des frères Groum-Grjimaïlo au Thian Chan, des cartes donnant les résultats des voyages de Johnson, Stanley, Cholet, Crampel, Fourneau, Morgen, Zintgraft en Afrique, d'autres donnant la délimitation des nouveaux États de l'Amérique du Nord, la frontière du Brésil et de la Bolivie, la frontière de la province de San-Paulo et de la province de Parana, enfin les territoires non explorés de l'Amérique du Sud.

Livres nouveaux. — Documents. — *Régis.* Curiosités révolutionnaires. Saint-Just, membre du Comité de Salut public, 1767-1794; son emprisonnement sous Louis XVI en exécution d'une lettre de cachet. Documents inédits. — *G. Bapst.* Souvenirs d'un canonnier de l'armée d'Espagne, 1808-1814. Rouam.

Histoire locale. — *Duchemin.* Histoire de Saint-Étienne-du-Rouvray. Rouen, Lestringant. — *Ducom.* La commune d'Agen. Agen, Michel et Médan. Paris, Picard. — *Estignard.* Le parlement de Franche-Comté. Tome II, 1674-1790. Picard. — *Ch. Aubertin* et *C. Bigarne.* Esquisse historique sur la ville de Beaune. Beaune, impr. Batault. — *Labande.* Histoire de Beauvais et de ses institutions communales. Picard. — *Tholin* et *Gardère.* Larressingle en Condomois. Auch, impr. Foix. — *L. Morand.* Les anciennes corporations des arts et métiers de Chambéry et de quelques autres localités de Savoie. Chambéry, impr. savoisienne.

Biographies. — *Bartoli.* Histoire de Pascal Paoli, ou un Épisode de l'histoire de la Corse. Bastia, Ollagnier. — *Comte Edg. de Balincourt.* Le maréchal C.-G. Testu de Balincourt, 1680-1770. Nîmes, impr. Roger et Laporte. — *Dom A. Lhuillier.* Saint-Thomas de Cantorbéry. Tome II, Palmé. — *Courtaux.* Généalogie de la famille de La Baune d'Arifat, seigneurs d'Arifat au comté de Castres. Jouaust.

Alsace-Lorraine. — M. Chr. Pfister vient de réunir en volume les articles qu'il a donnés aux Annales de l'Est sur *le Duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile,* suivis d'une étude sur les anciens monuments de sainte Odile (Paris et Nancy, Berger-Levrault). Après avoir établi de quelle manière l'Alsace, d'abord celtique, devint germanique et montré que le duché d'Alsace, comprenant les deux cités de Strasbourg et de Bâle, fut gouverné au viie et jusqu'au milieu du viiie s. par un duc auquel étaient subordonnés un comte et un *domesticus*[1], il dégage ce qu'il y a de certain historiquement dans l'histoire de sainte Odile, à savoir qu'Odile, fille du duc Adalric, a fondé, au viiie s., le monastère de Hohenbourg. La *Vita Odiliae* est une légende écrite entre 900 et 950[2]. Elle fut vite connue et reproduite avec des altérations. Le

1. M. Pfister pense même qu'au viie siècle il y avait un seul évêque, résidant à Strasbourg, pour tout le duché.

2. La *Vita Hildulfi,* à laquelle M. Pfister a consacré une étude en 1889 dans les *Annales de l'Est,* suppose un état plus ancien de la légende.

diplôme de Louis le Pieux et le testament de sainte Odile, produits dans la querelle entre Hohenbourg et Niedermunster, sont tous deux faux. M. Pfister suit les traces de la légende dans la Chronique d'Ebersheim, dans la *Vita Erhardi,* dans le *Hortus deliciarum,* dans la vie d'Odile en vers du xve s., dans le Cartulaire de Honau. A ce moment surgit l'idée de rattacher à la famille des ducs d'Alsace plusieurs familles princières, surtout les Habsbourg. Jérôme Gebweiler, en 1521, dans sa vie de sainte Odile, fit le premier ce travail en se servant des chartes de Honau. Plus tard, l'illustre faussaire Jérôme Vignier, en 1644, fabriqua des fragments d'une prétendue vie de sainte Odile pour rattacher aux ducs d'Alsace les ducs de Lorraine. Tout cet échafaudage de falsifications et d'erreurs, qui a longtemps trompé les érudits, est aujourd'hui renversé sans remède. A cette excellente étude de critique hagiographique, M. Pfister a joint une étude non moins bien conduite sur les monuments de sainte Odile. Il y reconnait des dolmens[1] et des fortifications d'époques très diverses; le mur païen en particulier est un oppidum gaulois du IVe ou du IIIe siècle av. J.-C., auquel se joignit plus tard une fortification romaine. Le sanctuaire de sainte Odile a probablement remplacé un sanctuaire gaulois, peut-être de la déesse Rosmerte. — Le travail de M. Pfister sur *le Comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française,* 1680-1793 (Fischbacher, 124 p.), est une précieuse contribution à l'histoire des possessions princières en Alsace sous l'ancien régime. Il est tiré entièrement du fonds Riquewihr aux archives de Colmar et du fonds Montbéliard aux Archives nationales. On y trouve les détails les plus précis sur la situation singulière de ces seigneuries où le pouvoir royal se fait sentir de plus en plus lourdement, sans que les princes perdent leurs droits, et qui sont ainsi accablés d'impôts, sur la persécution religieuse exercée par Louis XIV pendant la période de 1689 à 1697, où le duc Georges II fut privé de tout pouvoir et de tous ses revenus sur ses seigneuries d'Alsace, et aussi pendant la période de 1723 à 1748, où la France les mit de nouveau sous séquestre. — Une troisième étude très importante est celle que M. Pfister a consacrée à *Jean-Daniel Schœpflin* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1888, 134 p.). C'est, en même temps qu'une étude biographique pleine de détails nouveaux, une étude sur l'ancienne Université de Strasbourg, cette Université si malheureusement détruite par la Révolution, et que l'Université actuelle, malgré tous ses mérites, ne remplace pas, car elle n'a aucun caractère alsacien et ne sert à aucun degré à créer des liens intellectuels entre l'Allemagne et la France[2]. Nancy se berce aujourd'hui de l'espoir de faire revivre quelque chose

1. Dans un article de la *Revue alsacienne* de 1886 sur les *Tumuli d'Alsace et de Lorraine,* M. P. avait recueilli tous les renseignements qui prouvent l'occupation de ces contrées par les Gaulois.

2. On s'étonne que les Allemands ne comprennent pas que l'Alsace entre les mains de la France contribue bien plus qu'entre les mains de l'Allemagne à la diffusion de l'esprit germanique. Ce n'est qu'en étant française qu'elle peut servir de trait d'union entre la France et l'Allemagne.

de l'ancienne Université alsacienne en même temps que de l'ancienne Université lorraine de Pont-à-Mousson, transférée à Nancy en 1768. M. Pfister a raconté l'histoire de cette dernière dans un discours prononcé, en 1891, à la séance de rentrée des Facultés, et il exprime en faveur de la future Université de Nancy des vœux auxquels nous nous associons de grand cœur. Signalons encore la charmante notice qu'il a consacrée à *J.-J. Lionnois* (*Ibid.*, 51 p. in-8°), l'excellent pédagogue, auteur d'une histoire de Nancy; une très judicieuse brochure sur *la Limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine* (*Ibid.*, 44 p. in-8°); deux notices, l'une sur *Trois manuscrits provenant de l'abbaye de Moyen-Moutier*, l'autre sur *Un monument de Mercure trouvé à Hatrize*, parues en 1889 et 1890 dans le *Journal d'archéologie lorraine*.

Angleterre. — Le 1er volume de la nouvelle édition (illustrée) de la *Short history of the english people*, par M. J. R. Green, vient de se terminer avec la 10e livraison (Macmillan). Il s'arrête à la fin du règne d'Édouard III et après l'apostolat de J. Wiclif (1384). Le tout forme un volume de xxviii-468 p. fort intéressant. On sait que Mme Green a, dans cette édition, scrupuleusement respecté le texte de son mari; quant aux illustrations, elles ont été choisies avec autant de science que de goût. Les dessins reproduisant les peintures des mss. sont nombreux; ils donnent d'ailleurs une pauvre idée du talent des enlumineurs.

— La librairie Heinemann commence une série de « Grands éducateurs. » Les deux ouvrages déjà parus sont : *Aristotle, and the ancient educational ideals*, par Th. Davidson, et *Loyola, and the educational system of the Jesuits*, par le Rév. Th. Hughes, de la Société de Jésus.

— La « Lancashire and Cheshire record society » a distribué deux nouveaux volumes : *Leyland Register*, 1563-1710, publié par W. S. White, et *Wills at Chester*, 1721-1740, publié par J. P. Earwaker.

— La Société historique d'Oxford a distribué pour 1892 deux volumes : 1° *The life and times of Anthony Wood*, nouv. édit., par A. Clark, et 2° *Reminiscences of Oxford by Oxford men*, par miss L. M. Quiller Couch.

États-Unis. — L'Université Harvard, de Cambridge (Massachusetts), a entrepris la publication d'une série de monographies historiques. La première, due à M. Mason, était consacrée à l'histoire du *Droit de Veto*. La seconde, de M. A. Bushnell Hart, est une *Introduction to the study of federal government* (Boston, Ginn), qui comprend une esquisse très sommaire mais très nette de l'histoire des constitutions fédératives depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, avec une bibliographie pour chaque pays, et en appendice un tableau comparatif et méthodique des constitutions du Canada, de l'Allemagne, de la Suisse et des États-Unis. Ce petit livre est très instructif dans sa brièveté.

— Nous avons à annoncer toute une série de nouvelles publications de l'Université John Hopkins. Mettons d'abord à part le volume excellent de M. J. Martin Vincent : *State and federal government in Switzerland*, qui contient, après un court exposé de la formation de la

confédération, une analyse très claire des institutions fédérales et cantonales. Deux fascicules (VIIIe série, 5-6 et 10) sont consacrés à la traduction des rapports de P. Frédéricq sur l'*Enseignement de l'histoire en Allemagne, en France, en Hollande et en Belgique,* un autre (IXe série, 3-4) à l'histoire des *Universités du Maryland* et à celle de l'*Université J. Hopkins;* dans les nos 11 et 12 de la VIIIe série, nous trouvons un compte-rendu par les membres du séminaire historique des plus récents ouvrages parus sur l'histoire des États-Unis, suivi d'une bibliographie. — Comme travaux sur les institutions américaines, nous remarquons un très bon résumé sur *le Gouvernement et l'administration des États-Unis,* par MM. Westel et William Willoughby (IXe série, 1-2); une notice sur *le Gouvernement local en Wisconsin,* par M. David Spenar (VIIIe série, 3); une histoire de *la Colonisation espagnole dans le Sud-Ouest,* par M. Frank Blackmair (VIIIe série, 4), où l'on trouve une intéressante comparaison entre la colonisation romaine et la colonisation espagnole; enfin, des *Notes sur les progrès des hommes de couleur du Maryland depuis la guerre,* par M. Jeffrey Brackett (VIIIe série, 7-9), écrites avec une haute impartialité et qui montrent avec quelle lenteur s'opèrent ces progrès, pourtant très réels. Trois fascicules de la IXe série concernent l'histoire étrangère : celui de M. W. K. William sur les *Communes lombardes,* du VIe au Xe siècle (nos 5-6); celui de M. A. Stephenson sur les *Terres publiques et les lois agraires de la République romaine* (nos 7-8); celui de M. Toyokichi Iyenaga, professeur à Tokio, sur le *Développement constitutionnel du Japon,* de 1853 à 1881 (no 9).

— L'Université de Nebraska a aussi entrepris la publication d'une série de travaux de séminaires sur l'histoire et l'économie politique. Le premier est celui de M. Jay Barrett sur l'histoire de l'ordonnance de 1787 : *Evolution of the ordinance of 1787 with an account of the earlier plans for the government of the northwest territory* (New-York, Putnam). Cette ordonnance, en déterminant de quelle manière seraient colonisés et gouvernés les nouveaux territoires au nord-ouest de l'Ohio, a été le véritable acte constitutif des États-Unis, en posant d'avance les règles de leur accroissement et de la formation des nouveaux États. M. Barrett a joint à son excellent exposé une riche bibliographie.

Allemagne. — Le 17 mai est mort à Gotha l'historien géographe Dr Théodore Menke, âgé de soixante-treize ans. On lui doit une refonte remarquable de l'Atlas historique de Spruner. — Le 1er juin est mort le Dr J. Schwane, professeur de théologie à l'Académie de Munster, auteur d'une bonne *Dogmengeschichte* en 4 volumes. Il avait soixante-huit ans. — Le 16 juin est mort un de nos plus anciens correspondants en Allemagne, M. Wilhelm Schum, pendant longtemps bibliothécaire à l'Université de Marbourg, et depuis quelques années professeur à Kiel. Nous lui devons plusieurs bulletins, très nourris de faits, sur les publications relatives à l'histoire d'Allemagne au moyen âge. Il a publié plusieurs travaux estimés sur l'histoire des rapports de l'Église et de l'État allemand surtout au XIIe s.; il a consacré plusieurs années et le

meilleur de sa science paléographique et diplomatique à composer son *Index codicum amplonianorum Erfurtensium*. Il s'était aussi occupé de l'histoire ancienne de Florence ; s'il s'est quelque peu fourvoyé dans la critique de Dino Compagni, on n'oubliera pourtant pas ses études critiques sur les plus anciens textes historiques relatifs à cette illustre cité. M. Schum n'avait que quarante-six ans.

— M. C. Krumbacher, éditeur de la *Byzantinische Zeitschrift*, dont la première livraison vient de paraître (voy. p. 189), vient d'être nommé professeur de philologie néo-grecque à l'Université de Munich. — Le Dr Oberhummer a été nommé professeur d'histoire à la même Université. — Le Dr Karl Buecher a été nommé professeur d'économie nationale à l'Université de Leipzig. — Le Dr G. Goetz a été nommé professeur de philologie classique à Kœnigsberg, en remplacement de M. L. Friedlænder, qui a demandé sa mise à la retraite en raison de son grand âge. — Le Dr P. Jensen a été nommé professeur de langues sémitiques à Strasbourg, à la place du Dr Wellhausen, nommé à Gœttingue. — Le Dr G. von Bezold a été nommé conservateur du National Museum de Bavière, et le Dr Schnorr von Carolsfeld chef de la bibliothèque de l'Université de Munich.

— La Société historique de Dusseldorf a publié le *Tagebuch des Lieutenants Anton Vossen* (Dusseldorf, 1891). Vossen était lieutenant au 111e régiment français de ligne et fit en cette qualité la campagne de Russie ; son Journal contient des renseignements très détaillés sur cette campagne.

— Les 27-29 septembre, une réunion des historiens allemands aura lieu à Munich. Les principales questions à discuter sont les suivantes : 1° réorganisation de l'enseignement de l'histoire dans les gymnases ; 2° facilités plus grandes à trouver pour travailler dans les bibliothèques et les archives ; 3° établissement et direction des séminaires historiques des Universités. Le secrétaire de la réunion est le Dr Stieve, de Munich.

— La Commission d'histoire établie par l'Académie des sciences de Bavière a tenu sa 33e séance annuelle à Munich en juillet dernier. Elle a, pour le dernier exercice, distribué le vol. XXXIII de l'*Allgemeine deutsche Biographie* et le vol. XXII des chroniques des villes allemandes, qui contient le tome III des *Augsburger Chroniken*. Les Recès de la Hanse vont bientôt arriver à leur fin : le ms. du tome VII (1419-1424) est terminé ; il ne restera plus que le tome VIII (1425-1430). L'histoire de la médecine, par M. Hirsch, de Berlin, doit aussi bientôt paraître. On a commencé l'impression des Actes de la diète impériale au temps de la Réforme. La mort de M. de Druffel a nécessité un remaniement dans le personnel choisi pour réunir la plus ancienne partie bavaroise de la correspondance des Wittelsbach et causé de nouveaux retards.

— Le 1er fascicule du vol. XVIII du *Neues Archiv* (Hanovre, 1892), composé d'articles rédigés pour le jubilé de la 50e année de doctorat de M. Wattenbach, a été consacré au célèbre professeur par la direction

centrale et les collaborateurs des Monumenta Germaniae historica. On trouvera plus haut, p. 190, l'énumération de ces articles.

— La 13e année (1890) du *Jahresbericht der Geschichtswissenschaft,* publié par M. Jastrow pour la Société historique de Berlin (Berlin, Gærtner, 1892), forme un fort volume de 1,093 pages, où plus de 12,000 ouvrages sont mentionnés, sans compter les renvois aux comptes-rendus critiques dont ils ont été l'objet. — Nous citerons parmi les chapitres les plus importants de ce volume ceux de M. *Hærnes* sur l'histoire primitive de l'humanité, de M. *Bruck* sur la Grèce, de M. *Hüter* sur Rome, de M. *Winter* sur la Réformation et la contre-Réformation, de M. *Jastrow* sur les Institutions allemandes, de M. *Horčička* sur la Bohême, de M. *Lambros* sur la Grèce moderne, de M. *Zimmermann* sur l'histoire générale. On peut se faire une idée de ce qu'est la production historique en Allemagne en songeant que l'histoire d'Allemagne, à elle seule, comprend 4,486 numéros, et que, sur les autres ouvrages mentionnés, 3,000 environ sont des ouvrages allemands.

— M. L. Moritz Hartmann a publié un très curieux document de 1030 où l'on voit huit jardiniers de Rome nommer un certain Amatus pour prieur à vie de leur Schola (*Urkunde einer rœmischen Gærtnergenossenschaft von d. 1030* (Fribourg-en-Brisgau, Mohr, 19 p. in-4°).

— La jolie collection des *Lateinische Litteraturdenkmæler des XV u. XVI Jahrh.,* p. p. MM. Hermann et Szamatolski (Berlin, Speyer et Peters), s'est enrichie d'une édition des *Épigrammes d'Euricius,* par M. Krause, et du *Stylpho de Wimpheling,* par M. Holstein; toutes deux précédées d'excellentes introductions. M. Krause reproduit les trois premiers livres des Épigrammes et les invectives contre Théloninus d'après l'édition de 1520; elles ne sont pas seulement un spécimen de poésie latine, mais aussi un document pour l'histoire des mœurs. Le Stylpho est une comédie pédagogique de 1480, où Wimpheling raille, non seulement la paresse des écoliers, mais aussi le clergé et la scolastique.

— M. O. Sperling a publié, en appendice au compte-rendu annuel du Gymnase royal de Leipzig pour 1891, une étude fort consciencieuse sur *Herzog Albrecht der Beherzte von Sachsen als Gubernator Frieslands,* 1495-1500.

— Nous recommandons à ceux qu'intéresse l'histoire de l'unité allemande la petite notice que M. F. Curtius, directeur du cercle de Thann en Alsace, vient de consacrer à l'historien *Heinrich Gelzer* (Gotha, Perthes, 57 p.), Suisse d'origine, Allemand de cœur, qui a joué un rôle politique assez important lors de l'affaire de Neufchâtel, en 1866 comme ami du grand-duc de Bade, et en 1870-72. Il avait la confiance de l'empereur Guillaume, qui lui adressa, en 1879, une lettre des plus remarquables (p. 46) et le chargea de missions à Rome. Mystique et patriote, Gelzer est un type très curieux à étudier, et la notice que nous annonçons, mystique, sentimentale et patriotique elle aussi, n'est pas moins curieuse, quand on songe qu'elle émane d'un fonctionnaire de l'ordre administratif.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Hettner*. Zu den römischen Alterthümern von Trier und Umgegend. Trèves, Lintz. — *Kanitz*. Rœmische Studien in Serbien. Leipzig, Freytag. — *Riese*. Das rheinische Germanien in der antiken Litteratur. Leipzig, Teubner. — *B. Rhodius*. Beiträge zur Lebensgeschichte und zu den Briefen des Psellos. Plauen, Neupert. — *M. Voigt*. Rœmische Rechtsgeschichte. Vol. I. Leipzig, Liebeskind. — *C. Benjamin*. De Justiniani imperatoris aetate quaestiones militares. Berlin, Weber. — *F. Frœhlich*. De rebus inde a Caesare occiso usque ad senatum liberalibus habitum gestis. Ibid.

Documents. — *Denifle*. Die Statuten der Juristen-Universitæt Padua vom J. 1331. Fribourg-en-Brisgau, Herder. — *J. Pistor*. Der Chronist Wigand Gerstenberg. Cassel, Brunnemann. — Acta borussica. Denkmæler der preussischen Staatsverwaltung im 18 Jahrh. Berlin, Parey. — *Troost* et *Leist*. Pfalzgraf Friedrich Michael von Zweibrücken und das Tagebuch seiner Reise nach Italien. Bamberg, Buchner.

Histoire générale. — *Gregorovius*. Kleine Schriften zur Geschichte und Cultur. Vol. III. Leipzig, Brockhaus. — *J. Langen*. Geschichte der römischen Kirche von Nikolaus I bis Gregor VII. Bonn, Cohen. — *Gœtz*. Maximilians II Wahl zum römischen Könige 1562. Wurzbourg, Becker. — *E. Wetzel*. Das Zollrecht der deutschen Könige von den æltesten Zeiten bis zur goldenen Bulle. 1re partie. Berlin, Mayer et Müller.

Autriche-Hongrie. — Le 7 juillet est mort le Dr A. Busson, professeur d'histoire à l'Université de Graz; on lui doit de nombreux travaux sur l'histoire d'Autriche et d'Allemagne; il avait quarante-huit ans.

— L'Académie des sciences de Cracovie a mis au concours les sujets suivants : « la Politique de Jean III Sobieski, depuis son élection au trône jusqu'à la conclusion du traité d'alliance avec l'Autriche, en 1683, » et « Histoire de la suppression du servage et de la constitution des propriétés rurales dans les contrées faisant partie de l'ancienne république de Pologne. »

Livres nouveaux. — *Fr. von Krones*. Aus OEsterreich stillen und bewegten Jahren 1810-15. Innsbruck, Wagner. — *Fester*. Regesten der Markgrafen von Baden und Hachberg, 1050-1515. Ibid. — *E. Werunsky*. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit. Vol. III : 1355-1368. Ibid.

Suisse. — M. L. Ehinger, ancien juge à la Cour d'appel de Bâle, vient de publier, dans les Mémoires de la Société d'histoire de cette ville (t. XIV, 1re livr., 1892), une notice biographique sur François Hotmann qui résume, comme on nous en prévient, les travaux antérieurs de M. R. Dareste et donne en appendice un assez grand nombre de pièces nouvelles tirées des archives de Marbourg (lettres de Hotmann au landgrave de Hesse, 1561-63; lettres du même, écrites après la Saint-Barthélemy, etc.).

— La 8e livraison de l'*Histoire de la littérature allemande en Suisse*, par M. J. Bæchtold (Frauenfeld, Huber), est remplie presque en entier par une étude sur J. J. Bodmer, dans laquelle l'auteur a cherché à faire entrer une bonne partie de l'histoire littéraire de la Suisse au XVIIIe siècle. Cette 8e livraison clôt provisoirement l'ouvrage : M. B. se réserve toutefois d'y ajouter quelque jour un plus petit volume sur les écrivains du XIXe siècle.

— M. R. Luginbuhl a publié, dans les *Quellen zur Schweizergeschichte* (Bd. XI-XII, 1891), la correspondance de Ph.-A. Stapfer avec P. Usteri et F.-C. de la Harpe, 1798-1837 : *Aus Philipp Albert Stapfers Briefwechsel* (Bâle, Gehring, deux vol. in-8° de cxlii-400 et 522 p.).

— On nous écrit de Genève, en date du 25 juillet :

« J'ai eu, grâce à l'obligeance de MM. Ch. Borgeaud et P. Strœhlin, la bonne fortune de pouvoir publier, dans l'*Indicateur d'histoire suisse* (1892, n° 2), le texte du mémoire que F.-C. de la Harpe adressait, le 25 fructidor an V (11 septembre 1797), au Directeur exécutif de la République française : *Réflexions sur la conduite à tenir à l'égard des patriciens suisses depuis le 18 fructidor.* La pièce, si fâcheuse qu'elle soit en un sens pour celui qui l'a rédigée, est des plus remarquables, et c'est avec raison que Laharpe a dit un peu plus tard qu'elle a « tout acheminé, » puisqu'elle fournissait au gouvernement français, transformé soudain en « garant des privilèges du pays de Vaud[1], » les « titres » dont il avait besoin pour intervenir dans les affaires de la Suisse, et indiquait de point en point la « marche à suivre » dans cette étrange procédure[2]. — Laharpe donnait sans façon à la France le Bas-Vallais — « les Bas-Vallaisans désirent ardemment cette réu- « nion, » — et les dépendances du « ci-devant » évêché de Bâle (Moutier-Grandval, Saint-Imier, Neuveville); il lui conseillait de profiter de la première occasion venue pour se faire céder par le roi de Prusse la principauté de Neuchâtel; et, après avoir montré ce que les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et du Mont-Blanc gagneraient à l'émancipation du pays de Vaud, il ne détournait le Directoire d'une entreprise plus lucrative encore que par un raisonnement où les plus chauds apologistes de la révolution vaudoise hésiteraient aujourd'hui à le suivre : « Mais, dira-t-on peut-être, ne serait-il pas plus simple d'in- « corporer le pays de Vaud à la France, pour former un nouveau départe- « ment? — Plusieurs motifs pourraient cependant justifier la négative :

« 1° Dans un moment où l'Europe a les yeux fixés sur le gouvernement français, auquel on prête des projets de conquête, ce serait une faute d'étendre les frontières au delà du mont Jura.

« 2° Loin qu'il convienne à la France de se rapprocher de la masse des États héréditaires autrichiens, il lui importe d'en être séparée par

1. C'est-à-dire, par un double sophisme, en garant du traité de Lausanne (30 octobre 1564) et des clauses que ce traité était censé renfermer. Voir, là-dessus, mes *Mélanges d'histoire nationale.* Lausanne, 1889, p. 85-86.

2. Présentation au Directoire, par les citoyens vaudois domiciliés en France, d'une adresse qui lui demanderait de prendre en main la convocation des « États de Vaud » et la libre élection des députés à cette assemblée; — déclaration du gouvernement français qu'il ne souffrirait pas que l'ordre fût en rien troublé dans le pays; — envoi sur divers points de la frontière (Morteau, Pontarlier, vallée des Rousses, pays de Gex, Évian) de troupes destinées à protéger, s'il le fallait, l'assemblée des États, et dont la solde serait remboursée par Berne et Fribourg sur la part afférente aux Vaudois des trésors de ces deux villes, etc.

un pays dont la neutralité la dispense d'entretenir des troupes pour la garde de sa frontière sur cette ligne. Ce qui est surtout essentiel pour elle, c'est que les habitants de ce pays neutre soient personnellement intéressés à maintenir cette neutralité envers et contre tous.

« 3° L'incorporation du pays de Vaud ne procurerait pas d'ailleurs à la République française des avantages assez décisifs pour l'engager à braver l'opinion. Comme garante et protectrice, elle y aurait nécessairement la plus grande influence, *et, les habitants venant dans la suite à émettre librement leurs vœux pour une incorporation, elle n'aurait plus qu'à y consentir*. Vouloir précipiter cette mesure serait s'exposer à manquer l'effet qu'on en attend...

« Était-ce ici, de la part de Laharpe, un simple argument à l'adresse des Jacobins de Paris? Ou bien la haine aveugle qu'il éprouvait pour les « oligarques » de Berne allait-elle parfois jusqu'à lui faire oublier tout le reste? Telle est la question qu'on se pose en achevant ce mémoire et que j'aurais certainement abordée si je n'avais préféré le reproduire sans aucune réflexion. » P. V.

Italie. — M. G. B. di Crollalanza est mort le 8 mars dernier à l'âge de soixante-treize ans; il avait fondé en 1874 le *Giornale araldico;* on lui doit : *Storia mititare di Francia dell' antico e medio evo* (1856-61, 3 vol.); *Storia del contado di Chiavenna* (1867-70) et une série d'études généalogiques sur les familles Sarzana, Colloredo, Brentano, Picenardi, Giortinioni, etc., ainsi qu'un *Dizionario storico blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane estinte e fiorenti* (1886-90, 3 vol.).

— Le t. IV de la *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia,* par M. A. Manno, comprend les noms de lieux de *Canale* à *Corzuli.* Nous recommandons les articles Casale, Chambéry, Chieri, particulièrement riches.

— M. F. G. La Mantia a publié avec un très intéressant commentaire les *Ordines judiciorum Dei nel Missale Gallicano del XII secolo della cattedrale di Palermo* (Palerme, Clausen, 35 p. in-8°). On y trouvera des indications utiles sur les textes relatifs aux ordalies antérieurs au XIIe s.

— M. E. Rodocanachi a analysé les *Statuts de la corporation des cochers de Rome* (Picard, 18 p. in-4°), rédigés en 1623 d'après un ms. de la Bibl. nat. et provenant de la bibl. de Mazarin.

Erratum du précédent numéro.

P. 310, l. 13, *effacer les mots :* de mai.
— l. 29, *lire :* 5-7 mai, *au lieu de :* 2 mai.
— l. 35, *lire :* juin, *au lieu de :* mai.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE CLUB DES ALLOBROGES

ET

LA RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE

Le 22 septembre 1792, le général Montesquiou pénétrait en Savoie à la tête de son armée; deux jours après, il faisait une entrée solennelle dans la ville de Chambéry, au milieu des acclamations enthousiastes de la population. La marche triomphale de l'armée révolutionnaire, cette prise de possession pacifique d'une terre éminemment française, cette prodigieuse occupation qui se fit en quelques jours, sans effusion de sang, ne sont que la conséquence d'un long mouvement de propagande qu'il est intéressant d'étudier. L'annexion morale de la Savoie était consommée quand se produisit l'annexion politique; les soldats de Montesquiou ne firent qu'achever ce que d'autres avaient commencé, que récolter ce que d'autres avaient semé. Que l'on consulte les documents, les écrivains contemporains, les historiens postérieurs sur ce que le rancuneux Joseph de Maistre appelle « la triste comédie de 1792[1], » sur ce que Michelet nomme « un mutuel élan de fraternité[2], » on sera frappé de les voir reconnaître hautement que c'est là moins une conquête qu'une délivrance, moins une guerre qui commence qu'une entreprise qui s'achève. « Il me paraît, écrit Montesquiou dès le premier jour, que les esprits sont disposés à une révolution semblable à la nôtre[3], » et il dira, trois jours après, « que la marche de son armée est un triomphe[4]. » « Tout le monde peut attester, » s'écriera bientôt la Commission

1. *Lettres et opuscules de Joseph de Maistre*, t. II, p. 84.
2. Michelet, *Hist. de la Révolution*, éd. de 1869, III, 468.
3. *Moniteur*, n° 273.
4. Correspondance officielle du général Montesquiou avec les ministres en 1792. (Paris, 1796.) Lettre du 25 septembre.

provisoire de Chambéry, « que les Français trouvèrent le sol des Allobroges tout préparé à recevoir la semence qu'ils lui apportaient, que le premier cri qui frappa leur oreille en cette terre hospitalière fut : « Vivre libre ou mourir[1]. » Le général Doppet pourra fort justement écrire que « la Savoie ne fut pas conquise par la force des armes, mais seulement par son amour pour la liberté et son antique attachement à la nation française[2]. » L'un des premiers historiens de la Révolution, Toulongeon, dira, sous la première impression de ces événements grandioses : « Montesquiou avait préparé de loin l'arme invincible de l'opinion ; les écrits, les maximes, les principes de la liberté avaient devancé en Savoie la marche de son armée[3]. » Les historiens modernes ont confirmé cet arrêt des contemporains[4]. Tous ont constaté cet élan de la Savoie vers la France ; tous ont reconnu, sans l'approfondir, ce premier effort de préparation et d'assimilation qui précède et explique la révolution savoisienne. C'est ce profond et sourd travail de conquête pacifique, c'est cette lente infiltration de l'idée française et révolutionnaire en Savoie que nous nous proposons d'examiner. Nous essaierons de suivre, au milieu de la prodigieuse mêlée qui se produisait alors en France et en Europe, l'œuvre si intéressante et si peu connue de ces réfugiés savoyards qui organisèrent à Paris le Club des Allobroges, de ceux qu'Anacharsis Clootz appelait « les généreux précurseurs de la régénération nationale[5], » de ces patriotes dévoués qui, « du sein des

1. Adresse de la Commission provisoire des Allobroges, ap. Dessaix, *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en* 1792. Chambéry, 1857, in-16, p. 358.

2. Doppet, *Mémoires politiques et militaires*, contenant des notions intéressantes et impartiales sur la Révolution française, sur la révolution des Allobroges et la réunion de la Savoie à la France, p. 67.

3. Toulongeon, *Histoire de France depuis la Révolution*. Paris, an XII, t. II, p. 10.

4. « La Savoie se tournait alors vers Montesquiou, et, quand le général franchit la frontière, le pays était moralement conquis. » Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, 2e éd., 1878, in-8°, p. 24. — « I Savoiardi accolsero i Francesi come liberatori. » Nic. Bianchi, *Storia della monarchia piemontese*, dal 1773 sino al 1861, II, 16. — « Le peuple savoisien était, de tous les peuples voisins de la France, le plus disposé et le mieux préparé à une réunion. Il y était disposé par ses mœurs et son état social, identiques avec ceux de la France ; il y était préparé par la propagande des démocrates du pays et par les émissaires des départements français limitrophes. » Alb. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 115.

5. *Moniteur*, n° 274.

lumières, s'empressèrent d'instruire leurs frères des Alpes[1] » et se donnèrent pour mission de conquérir leur pays à la France et à la liberté.

A vrai dire, la réunion de la Savoie à la France était devenue nécessaire et inévitable à la fin du XVIIIe siècle. Française par sa situation géographique, par sa langue, par l'esprit de sa population, la Savoie avait pris depuis longtemps l'habitude de regarder plutôt vers la France que vers l'Italie. Elle s'était peu à peu détachée de cette dynastie nationale qu'elle avait profondément aimée et fidèlement servie pendant des siècles, mais que ses destinées avaient appelée à devenir une puissance italienne. La nation savoisienne sentait ses intérêts sacrifiés à ceux des populations piémontaises, Turin préféré à Chambéry, les vallées de l'Isère et de l'Arc systématiquement négligées au profit de la riche région du Pô. Tandis qu'elle vivait pour ainsi dire d'une vie toute française, tandis qu'elle se sentait emportée par le grand courant d'idées qui passait sur le XVIIIe siècle, elle voyait avec un secret dépit et un mécontentement grandissant un gouvernement et une administration qui n'étaient plus d'accord avec l'esprit qui l'animait. Ce pays aimable qui transportait Rousseau, qui fournissait à l'ardent écrivain le type si populaire du vicaire savoyard, qui se passionnait pour les moindres nouvelles venues de Paris[2], ne subissait qu'avec répugnance les tyrannies tracassières de l'intendant piémontais et les mesquines persécutions du gouvernement d'outre-monts. La grande explosion révolutionnaire ne pouvait donc manquer d'avoir son contre-coup dans la région des Alpes. « Le soleil de la liberté, comme le dit Doppet, en éclairant la France, ne pouvait que jeter quelques rayons au delà de ses frontières; mais le sol de la Savoie était celui qui devait le plus promptement être fertilisé par eux[3]. » Mais, pour que la Savoie devînt française, il fallait grouper ces mécontentements isolés, donner un corps à ces aspirations latentes, préciser les désirs inconscients, organiser une révolte qui devînt une révolution. Ce sera l'œuvre des réfugiés savoyards, qui vont travailler à l'émancipation de leur patrie et qui seront secondés à la fois par les

1. Adresse de la Commission provisoire de Chambéry aux Savoisiens de Paris, ap. Dessaix, *op. cit.*, p. 359.
2. Les *Confessions* de J.-J. Rousseau, éd. de 1841, in-8°, p. 194, 217, etc.
3. Doppet, *Mémoires*, p. 61.

abus du régime sarde, par l'active propagande des Jacobins et par l'habile diplomatie des révolutionnaires français.

La Savoie était trop pauvre pour nourrir ses habitants, et la profonde misère qui régnait dans les Alpes avait vivement frappé Arthur Young ; dans son voyage de 1789, le voyageur anglais avait remarqué ces villages « qui n'étaient que des tas de pierres, » ces « vilaines chaumières » qui se cachaient dans les arbres, ces hameaux dévastés « par les torrents jaloux qui, comme les tyrans leurs confrères, ne régnaient que pour détruire[1]. » Sur une population d'environ 400,000 habitants[2], plus de 30,000 émigraient tous les ans[3]. Le flot des émigrants se portait, non pas vers la plaine piémontaise où ils ne pouvaient trouver que misère et tyrannie, mais vers les villes de France ou de Suisse où les attendaient le bien-être, une vie plus facile, un régime plus libéral. « Quel nombre d'émigrants, écrit un pamphlet savoisien, ne trouve-t-on pas dans toutes les contrées de la France et de l'Europe, où leur franchise, leur bonne foi, leur économie, leur intelligence et les autres qualités morales qui les caractérisent les font aimer et accueillir dans toutes les classes de la société[4] ? » Les uns vont se louer comme journaliers dans les provinces voisines, couper les bois du Jura, effeuiller les vignes du canton de Vaud, faucher les moissons du Dauphiné. Partout, en France, ils sont

1. Arth. Young, *Voyage en France pendant les années* 1787, 1788, 1789 et 1790. Seconde édit., 1794, 3 vol. in-8°. II, 86-87.

2. Il est difficile d'évaluer exactement la population de la Savoie à cette époque. Un document piémontais parle de 408,740 habitants (Arch. Chambre des comptes, ap. Saint-Genis, III, 101, note 1). Un mémoire de Grégoire et des envoyés de la Convention donne le chiffre de 424,000 habitants (Arch. nat., D. I, 25). Bianchi parle de 360,421 habitants (*Storia della monarchia piemontese*, I, 529). Costa de Beauregard, de 402,742 habitants (*Mém. hist.*, III, 124). Voir les chiffres de Denina, du *Réveil de la Savoie*, dans le mémoire de Depoisier : « Étude sur la situation morale, économique et politique avant et pendant l'occupation française, etc. » *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique, année 1856, p. 193 et suiv.

3. Là encore les chiffres varient. Grégoire parle de 30,000 émigrants (*Monit.*, n° 333). Dorat-Cubières de 40,000 (Lettre aux auteurs de la *Chronique de Paris* sur l'état actuel de la Savoie. Paris, an Ier, in-8°, p. 12). Grillet et Depoisier de 20,000 (*op. cit.*, 198). Nous adoptons le chiffre de l'abbé Grégoire, qui a été accepté dans un mémoire plus récent de Depoisier (Étude statistique sur les émigrations de la Savoie depuis 1783 jusqu'en 1847. *L'Investigateur*, année 1858, p. 37-39).

4. *Le premier cri de la Savoie vers la liberté*, par CC*** A., grenadier patriote. Paris, M DCC XCI, p. 6.

accueillis « comme dans leur mère-patrie, sont naturalisés en quelque sorte dans les cités françaises, y jouissent d'une confiance presque sans bornes[1]. » Voltaire a vu, de sa terrasse de Ferney,

L'indigent savoyard, utile en ses travaux,
Qui vient couper nos blés pour payer nos impôts[2].

Mais le plus grand nombre se rend dans les grandes villes de France, à Marseille, à Lyon, à Rouen[3], à Paris surtout, où on les compte par milliers au XVIIIe siècle. Là, le Savoyard exerce tous les métiers, tour à tour marchand forain[4], décrotteur, frotteur, scieur de bois[5]. On le voit aussi promener à travers les rues ces orgues de Barbarie qui charmaient l'oreille peu difficile de Mercier « et égayaient les ténèbres et les longues heures de l'hiver[6]. » L'une de ces musiciennes ambulantes eut même son heure de célébrité : Françoise Chemin, de Faverges, plus connue sous le nom de Fanchon la Vielleuse, devint un instant la « coqueluche de Paris, » vers 1750, nous dit la Correspondance de Grimm ; elle parcourait les boulevards, les cafés et les cabarets, sut ainsi gagner une grosse fortune, dont elle fit le plus noble usage en secourant ses compatriotes[7]. La joueuse de vielle joint d'autres bénéfices à ceux que lui procure son talent de musicienne : elle montre une lanterne magique dont elle vante les merveilles d'une voix nasillarde[8]. D'autres promènent une marmotte « toute vivante, » qui grimace souvent dans les estampes du XVIIIe siècle, font danser des ours, des rats et d'autres animaux savants, à la grande indignation des patriotes, qui en profitent pour tonner contre les despotes qui réduisent une honnête population à des métiers aussi avilissants[9]. Mais le vrai métier du Savoyard,

1. *Le Réveil de la Savoie*, par CC*** A., grenadier patriote françois. Annecy, 1790 (Bibl. nat., Lk², 3126), p. 9.

2. Voltaire, *Épître à Horace*.

3. Une adresse de la municipalité de Rouen à la municipalité de Chambéry, en 1792, dit que la colonie savoisienne est nombreuse dans cette ville. (*Le Patriote savoisien* du 16 juin 1892. F. R. Camberiensia.)

4. Arch. nat., D III, 166. Pétition de Jean-Nicolas Martin, marchand forain, au Comité de législation, 23 prairial an II.

5. Mercier, *Tableau de Paris*, V, 11.

6. *Ibid.*, V, 68.

7. Saint-Genis, I, 64, note 1. — Rougemont, *le Rôdeur*, XIII, p. 139. — *Dictionnaire de Jal*, v° Fanchon. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1884, 150.

8. Mercier, IV, 102.

9. *Le Réveil de la Savoie*, p. 10, note 1.

c'est celui que Voltaire rappelle dans des vers célèbres, où il parle

..... de ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie.

Ramoneurs et commissionnaires, ils parcourent les rues du matin au soir, le visage barbouillé de suie, les dents blanches, poussant un cri plaintif et mélancolique. Ils forment dans Paris une sorte de confédération qui a ses lois et ses règlements; les plus âgés ont sur les autres un droit de haute surveillance; des punitions sévères sont infligées à ceux qui « se dérangent. » L'un d'eux avait volé : ses camarades lui firent son procès et le pendirent[1]. Indignement exploités par des entrepreneurs peu scrupuleux, les petits Savoyards avaient parfois peine à vivre. Au milieu du XVIIIe siècle, des âmes compatissantes voulurent leur venir en aide et fondèrent cette œuvre des Petits-Savoyards à laquelle se dévouèrent l'abbé Joly, M. de Pontbriant et cet abbé de Fénelon, que la touchante reconnaissance de ses petits protégés essaya vainement de sauver du tribunal révolutionnaire[2]. Le clergé, la presse avaient recommandé à l'attention du public « cette classe si intéressante que l'on pouvait proposer aux jeunes Parisiens comme un modèle d'amour du travail, de réserve, d'honneur et de sagesse[3]. »

Mais le Savoyard n'est pas toujours l'humble déshérité pour qui l'on organise des œuvres charitables; il a souvent de l'instruction, fait du commerce, arrive à occuper une situation plus élevée. Il est bien rare que l'émigrante venue des Alpes tombe au rang des « impures » de l'Opéra, comme Doguine la Blonde et Toutine la Brune que chanta Regnard et qui venaient d'Annecy[4]; comme ces

Mille beautés faciles
Qui d'un masque trompeur

1. Mercier, IV, 100.

2. *L'Œuvre des Petits-Savoyards,* projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans la piété les petits Savoyards qui sont dans Paris, par le sieur de Pontbréhan, prêtre breton. Paris, 1735 et 1738, in-12. Bibl. nat., FF 14498. — Ant. Dessaix, *Un extrait du manuscrit « la Savoie émigrante, »* de Jules Manecy. Chambéry, 1890, in-16, p. 4-7.

3. Lettre du curé de Saint-André-des-Arts. *Monit.*, n° 358.

4. Saint-Genis, I, 64, note 1.

Ne font les difficiles
Que pour mieux prendre un cœur[1];

ou comme cette aventurière venue de Savoie, qui, dans les premiers jours de la Révolution, se trouva mêlée aux complots des émigrés[2]. Le plus souvent, le petit pécule, lentement et péniblement amassé, ne l'a été qu'au prix de cette honnêteté scrupuleuse, de ce labeur soutenu qu'atteste le drame, alors populaire, des « Deux Petits Savoyards[3]. » Quelques-uns parviennent à se faire un nom dans le commerce et l'industrie de la capitale; ils ont même constitué une « Société des Savoisiens résidant à Paris, » qui vient en aide à tous les compatriotes malheureux et qui offrira un cadre admirablement préparé à la propagande révolutionnaire[4].

La société savoisienne de Paris se compose des éléments les plus variés ; à côté de l'humble émigré que le besoin attire dans la capitale, il y a le jeune étudiant qui vient faire son éducation, le médecin qui vient se former, le curieux qui vient s'instruire. Un futur émigré, comme le marquis Costa, un futur révolutionnaire comme Doppet se rencontrent dans cette brillante capitale qui attire tout le monde et dont on rêve secrètement au manoir du Villard comme dans l'humble boutique du marchand cirier de Chambéry[5]. C'est une Savoisienne, cette séduisante et enfantine Mme de Lamballe qui brille à Trianon[6]. C'est un Savoisien d'Annecy, ce savant aussi profond que modeste qui s'appelle Berthollet. Toutes les professions sont représentées dans cette brillante et nombreuse colonie, depuis le soldat ou l'officier aux régiments suisses[7], depuis cet écuyer de la princesse de Carignan qui protégea les débuts de Rousseau[8], jusqu'à ces chirurgiens, ces avo-

1. Raunié, *le Chansonnier historique du XVIIIe siècle*. Paris, 10 vol. in-12. II, 4.
2. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*. Paris, 1792, in-8°, p. 43.
3. *Monit.*, n° 68.
4. Cette société avait pour président Gavard, pour secrétaires Voiron et Jacquier. Jos. Dessaix, *Hist. de la réunion de la Savoie à la France*, p. 356.
5. *Les Délires du général Doppet, ou Inventaire de ce qu'il avait, de ce qu'il a, de ce qu'il aura toute sa vie*. Perpignan, an II, in-8°, p. 15. — Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, p. 20.
6. Georges Bertin, *Madame de Lamballe*. Paris, 1888, in-8°.
7. *Monit.*, n° 235.
8. Les *Confessions* de J.-J. Rousseau, édit. de 1841, p. 291.

cats, ces médecins qui sont venus chercher fortune à Paris[1]. Quelle que soit leur fortune, tous aiment profondément leurs montagnes natales, tous, dit un contemporain, se distinguent « par l'amour de leur patrie et de leurs parents[2], » tous rêvent de revenir au village qui les a vus naître. Ils apporteront au pays, avec l'aisance laborieusement conquise, un esprit plus alerte, une intelligence plus ouverte et surtout un amour plus profond pour cette terre française qui est devenue leur patrie. « Dans ces émigrations, dira bientôt Doppet, ils y gagnent non seulement du côté de la bourse, mais encore ils y prennent des connaissances des fameux Droits de l'homme. Ils en parlent quand ils sont de retour dans leurs chaumières, et, quelque précaution que prenne le gouvernement sarde, les lumières de la raison et de la liberté se propagent parmi les Savoisiens[3]. » Ils songent sans cesse au bien-être, à l'émancipation de leurs frères de Savoie, et les Chambériens pourront leur écrire en 1792 : « L'amour de la patrie fut toujours le caractère distinctif des Savoisiens; dispersés en tout lieu pour chercher un bonheur que la tyrannie avait banni de leurs foyers, dès que le hasard les réunissait, ils étaient frères; leurs regards se tournaient vers la commune famille où les ramenait sans cesse l'habitude de leurs mœurs antiques et pures et le désir de soulager les malheureux qu'ils avaient laissés dans la chaumière[4]. » Revenus au pays, où ils rapportent des sommes que l'on a pu évaluer à trois millions par an[5], ils prêtent leur argent à un taux modéré, acquièrent ainsi dans ce pays pauvre une immense influence[6] et la font servir à propager les idées françaises.

Tel est l'élément premier de cette nombreuse colonie savoisienne que nous trouvons à Paris quand éclate la Révolution. Mais ce n'était pas là ce qu'il fallait pour faire éclore l'idée d'une révolution savoisienne. Ce ne sont pas les humbles, les silencieux, les travailleurs qui jettent en avant les idées nouvelles, qui se pas-

1. Depoisier, *Étude statistique sur les émigrations*, p. 39.
2. Mercier, IV, 101.
3. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*, p. 136.
4. Adresse de la Commission provisoire des Allobroges aux Savoisiens de Paris, ap. Dessaix, p. 356.
5. Depoisier, *Étude statistique sur les émigrations de la Savoie*, p. 46.
6. Arch. nat., D III, 166. Pétition de la veuve Roch d'Évian, 17 floréal an III.

sionnent pour une œuvre grandiose. Pour mettre en mouvement cette armée d'obscurs travailleurs, il fallait des chefs ardents, des orateurs enthousiastes, ceux que Joseph de Maistre appelle « les brouillons, » ceux que Doppet appellera « les patriotes ; » la Révolution les fit apparaître. C'est elle qui va jeter, sur le pavé de Paris, ces hardis éclaireurs qui doivent ouvrir vers les Alpes la marche de la Révolution.

Le mouvement révolutionnaire s'était nécessairement répercuté dans la région des Alpes. La journée des Tuiles à Grenoble, l'assemblée de Vizille, les premières journées parisiennes, le grand mouvement des fédérations avaient fait passer sur les Alpes un immense frisson. Dès le commencement de l'année 1790, des événements significatifs se produisent sur tous les points du territoire. Les paysans de la frontière fraternisent avec ceux de l'Isère ou de l'Ain, célèbrent des banquets sur les ponts de Seyssel ou de Pontcharra. La cocarde tricolore au chapeau, portant souvent l'habit de garde national, ils vont ouvertement à Lyon ou dans les villes voisines, se mêlent aux fêtes civiques, crient : « Vive la nation ! » et parlent de la fraternité des peuples[1]. Bientôt, cet enthousiasme platonique ne leur suffit plus ; les têtes s'échauffent, les esprits s'aigrissent, les violences se multiplient. Les documents contemporains sont remplis des scènes de désordre qui se produisent sur tous les points de la province. Un jour, une troupe de paysans dauphinois franchit la frontière, vient fraterniser avec les Savoisiens. Ces révolutionnaires ont un chef, ils observent une sorte de discipline, obéissent à un mot d'ordre évident. Bien accueillis par les paysans de la vallée de l'Isère, ils battent les dragons sardes, arrêtent le courrier de Turin, donnent lecture des dépêches officielles sur la place publique de Montmélian[2]. Un autre jour, plusieurs centaines de Savoyards s'arment de fourches, de bâtons, de fusils, passent la frontière, vont faire des provisions de sel en Dauphiné, repassent triomphalement devant les postes de douaniers en criant : « Vive le tiers ! Vive la liberté ! » En pleine capitale, la populace des faubourgs amène des voitures de sel, en fait des distributions publiques, malgré les peines sévères qui punissent la contrebande. « Les têtes savoisiennes, dit une correspondance du *Moniteur,* sont électrisées à l'instar de celles de

1. Costa de Beauregard, *op. cit.*, 94.
2. Le *Moniteur*, n° 146, 26 mai 1790.

la France, au point qu'on ne se gêne plus dans les propos et que les campagnards parlent déjà de ne plus payer la dîme et qu'ils veulent être comme on est en France. Tout ce que je dis est exactement à la lettre. Tu ne reconnaîtrais pas le pays : tout le monde a le pied en l'air[1]. » On commençait à se lasser des provocations maladroites de l'armée sarde, profondément impopulaire en Savoie et digne de l'être[2]. Un soir du mois de mai, quelques cavaliers du régiment d'Aoste avaient provoqué un bruyant scandale à Chambéry. Bien que la retraite fût sonnée, ils parcoururent la place Saint-Léger, le sabre à la main, coudoyant les promeneurs effarés, poussant des vociférations. Ils frappent un enfant; la mère se met à crier, ameute la foule qui les désarme et les traîne au corps de garde. Mais des camarades arrivent à leur secours, frappent les passants à coups de sabre. Il fallut désarmer ces forcenés, et, jusqu'à dix heures du soir, des cris significatifs retentirent dans toute la ville : « A la lanterne[3] ! »

Ce qui exaspérait surtout les Chambériens, c'était de voir leur ville remplie d'émigrés. On avait vu accourir dans les États de Victor-Amédée, à la suite du comte d'Artois, toute une cohue de gentilshommes des provinces voisines, de royalistes dauphinois ou provençaux, de prêtres et d'évêques[4]. Tous reçurent un excellent accueil du gouverneur et des fonctionnaires piémontais. Aussi ne se gênaient-ils point pour parler tout haut de contre-révolution, pour annoncer insolemment leur intention « de retourner la France comme une omelette et d'avaler les Français comme des goujons[5], » pour organiser ouvertement la lutte contre l'Assemblée nationale, provoquer les désertions dans les régiments voisins de la frontière et recruter une armée qui devait marcher sur Lyon. Mais le peuple était froissé de l'attitude arrogante des émigrés, de leurs menaces hautaines, de leurs provocations bruyantes. Il parlait « d'envoyer promener émi-

1. *Monit.*, nos 154-189-193. Cf. Forni, *la Réunion de la Savoie à la France* (dans *Savoie-Centenaire*, n° 1). L'étude de M. Forni a paru en volume (Paris, Dentu, 1892).

2. « Il torto stava più spesso dalla parte degli uffiziali che colà erano in guernigione, perchè di soverchio spavaldi, donnaiuoli e maneschi. » Bianchi, *op. cit.*, I, 530.

3. *Monit.*, n° 154.

4. Voir d'intéressants détails dans la brochure de Masse : *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en* 1792. Grenoble, 1891, in-8°, p. 15 et suiv.

5. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*, p. 12.

grés et Piémontais[1], » et ce ne fut pas sans de violentes protestations que Chambéry, suivant le mot de Doppet, « fut inondé de grands sabres et de cocardes blanches, » que ses rues « furent tapissées de colonels, de chanoines, d'évêques, de duchesses et de laquais[2]. »

Ce n'était pas seulement dans la capitale que le mécontentement grandissait et que la Révolution commençait à germer. Sur tous les points de la province, des scènes violentes montraient quelle était la surexcitation générale. Aux environs de Rumilly, deux gentilshommes affectaient de se moquer bien haut de l'œuvre des révolutionnaires français, froissaient par leur mépris hautain et leurs tracasseries imprudentes le peuple déjà si près de la révolte. Au mois d'août 1790, un immense mouvement éclate dans tous les villages de l'Albanais : les paysans sonnent le tocsin, plantent des arbres de liberté, y attachent tout ce qui rappelle le régime féodal. Il fallut une petite armée de Piémontais pour apaiser cette Jacquerie naissante[3]. En même temps, des troubles éclatent à Carouge, où des placards incendiaires parlent de mettre les administrateurs piémontais à la lanterne; à Annecy, l'archevêque de Paris, Juigné, est accueilli par les murmures irrespectueux de la foule, qui interrompt les compliments officiels du marquis de Sales en criant aux émigrés : « Nous ne voyons en vous qu'un carrosse de six bêtes[4]. » A Conflans, on refuse de sonner les cloches pour le recevoir et l'on maltraite son escorte[5]. Une émeute populaire éclate à Menthon, tandis qu'on refuse ouvertement les services féodaux à Marigny, à Saint-Jorioz, à Albens, à Entremont, à Moutiers et dans plusieurs autres communes[6]. A Montmélian, les patriotes, exaspérés de l'attitude des émigrés, leur enjoignent de quitter le pays. On leur répond en faisant arrêter les chefs des mécontents. Aussitôt l'émeute éclate, les dragons du régiment de Saluces sont dispersés, les soldats savoyards du régiment de Maurienne refusent de tirer sur le

1. « Finiremo per mandar via gli uni e gli altri. » Bianchi, I, 543.
2. Doppet, *Mém.*, 64. — *Le Commissionnaire*, p. 40.
3. Saint-Genis, III, 134-135. — Bianchi, I, 540.
4. *Le Réveil de la Savoie*, p. 3, note 1. — Depoisier, *Étude sur les causes qui ont affaibli en Savoie le principe d'autorité monarchique.* (*L'Investigateur*, année 1861, p. 98.)
5. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*, 134-135.
6. Bianchi, I, 538.

peuple : l'insurrection est victorieuse[1]. Le correspondant anonyme, qui, quelques jours après, annonçait cette grave nouvelle au *Moniteur*, ajoutait : « Tu vois bien que les saints décrets de l'auguste assemblée nationale pullulent dans le globe et que la Providence ne veut plus que des hommes, ses créatures, qui ont une tête, deux bras et deux pieds comme les aristocrates, soient opprimés et avilis comme ils l'ont été pendant tant de siècles[2]. »

Ces événements étaient connus et vivement commentés à Paris. Ils allaient être habilement exploités par le groupe des patriotes savoisiens qui se formait alors dans la capitale. A leur tête se trouvait un personnage remarquable qui allait être appelé à jouer le premier rôle dans le drame dont le prologue venait de commencer : c'est le médecin Doppet. On pourrait appliquer à cet homme étrange et à la révolution savoisienne de 1792 ce qu'un ami de Doppet écrivait dans l'*Almanach des bizarreries humaines :* « La Révolution aura été faite par des hommes que le hasard aura pour ainsi dire placés bout à bout les uns des autres ; c'est à la force des choses qu'il faudra en attribuer l'honneur et non à aucun homme en particulier. Je ne veux pas dire pour cela qu'il n'y ait pas des citoyens qui n'aient joué un rôle plus honorable et qui n'aient rendu parfois de grands services ; mais ce ne sont que de petits morceaux dans une grande pièce[3]. » C'est bien la force des choses qui a provoqué la réunion de la Savoie à la France, qui en a fait une province française et qui, suivant le mot du Savoyard Joseph de Maistre, « a jeté la petite *drumille* dans la gueule du gros brochet[4]. » Mais celui qui a le plus contribué à favoriser les événements, celui qui a été « le moins petit morceau dans la grande pièce » a été certainement le médecin Doppet.

C'est une figure étrange au premier abord, mais qui n'offre rien de banal, un caractère complexe, mais qui ne renferme rien de bas, une âme ondoyante et diverse, mais dont la générosité

1. Grand combat arrivé entre la garde nationale et les dragons, à Montmélian, excité par un aristocrate de la maison du comte d'Artois. Paris, 1790. — Depoisier, *Étude sur les causes, etc.*, 102-103. — Forni, *op. cit.*, VI.

2. *Moniteur*, n° 154. Lettre du 21 mai 1790.

3. Réimpr. de l'*Almanach des bizarreries humaines* par Bailleul, dans la *Révolution française*, n° du 14 sept. 1888.

4. *Lettres et opuscules inédits* de Joseph de Maistre, 1851, in-8°, II, 85. La drumille, dit une note de l'auteur, est un petit poisson fort commun dans les ruisseaux de la Savoie.

et le désintéressement restent, en somme, le trait principal. Il disait lui-même, en parlant de son humble personne : « Je suis convaincu qu'on a dit et trop de bien et trop de mal de moi[1]. » C'est aussi l'avis de l'impartiale histoire, aux yeux de qui il ne mérite ni l'excès d'honneur que lui firent certains contemporains, ni l'indignité dont la postérité s'est rendue coupable à son égard. Ardent patriote, dévoué aux intérêts de son pays, il voulut fondre sa petite patrie dans la grande, servir celle-ci de toutes les forces de son âme et se montrer aussi bon Français qu'il avait été bon Savoisien. Plus tard, dans l'amertume d'une disgrâce imméritée, au milieu des persécutions dont on l'abreuve, le proscrit de Carouge trouve les paroles les plus fières pour expliquer sa vie et justifier son œuvre. « Qu'importent, s'écrie-t-il, les souffrances d'un homme, si la République triomphe, si les trônes s'écroulent, si le drapeau tricolore porte avec lui la liberté et le bonheur dans les autres parties du monde[2] ? » Il se glorifie de l'injure que lui lancent à la face les royalistes de la *Quotidienne* quand ils l'accusent de n'avoir été fait général « que pour avoir vendu la Savoie, sa patrie, à la France[3]. » Peut-être a-t-on plus d'un reproche à faire à ce « général sans-culotte » qui fut plus sans-culotte que général ; peut-être le révolutionnaire a-t-il fait tort au patriote, et il pourra s'apercevoir lui-même, pour son malheur, de la profonde vérité des paroles que prononçait un jour son ami Camille Desmoulins : « Dans une révolution, il en est de la plume comme de l'épée, qu'on ne peut plus remettre dans le fourreau une fois qu'elle en est dehors[4]. » S'il n'avait écrit et combattu que pour l'annexion de la Savoie, il serait demeuré le plus grand nom que l'histoire puisse citer dans ce premier épisode de l'expansion révolutionnaire. Mais cette curieuse figure, avec ses imperfections et ses taches, n'en reste pas moins au premier plan dans le drame qu'il organisa courageusement, qu'il joua noblement. On peut sourire des théories bizarres du médecin, des tirades sentimentales du philosophe et des pages alambiquées du romancier ;

1. *Mémoires,* avant-propos, p. XIII.

2. *Essai sur les calomnies et les persécutions dont on peut être accablé en Révolution et la manière avec laquelle doit y répondre un bon citoyen,* par Amédée Doppet, ancien général de division. Carouge, an VI, in-8°, p. 21-22.

3. *Ibid.*, p. 24.

4. *La Tribune des patriotes, ou Journal de la majorité,* par C. Desmoulins et Fréron, 30 avril 1792, p. 1.

on peut discuter la valeur du général, critiquer son rôle à l'armée des Alpes ou à l'armée des Pyrénées : l'homme et le patriote restent au-dessus de toute attaque, et l'Assemblée nationale des Allobroges ne fit que lui rendre justice quand elle déclara plus tard qu'il avait bien mérité de la patrie[1].

Il disait, en 1793, au moment où il fut élevé au grade de général : « Il ne suffit pas, lorsqu'on place un individu à une fonction importante, de le scrutiner depuis la Révolution : il faudrait encore savoir ce qu'il faisait auparavant[2]. » C'est ce que nous allons brièvement essayer de faire pour lui-même. Amédée Doppet était né à Chambéry, en 1753. Il était le fils d'un marchand cirier qui exerçait paisiblement son obscure profession dans cette ville[3]. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il subit bien vite l'attraction que la France du XVIIIe siècle exerçait sur tous les Savoyards et que Rousseau a si admirablement rendue. A l'âge de quinze ans, il s'engagea dans un régiment de cavalerie français ; il y passa une année, mais, n'ayant pas été jugé assez robuste pour servir dans la cavalerie, il s'engagea dans les gardes-françaises. Il y servit pendant trois ans, passa ensuite plusieurs années à Paris, y commit quelques « étourderies » qu'il avoua franchement plus tard, « mais qui ne donnèrent des inquiétudes qu'à ses parents et des atteintes qu'à leur fortune[4]. » Après avoir été un instant comédien, ce que les « Brissotins » lui reprochèrent amèrement plus tard, il quitta la France et se rendit à Turin où il étudia la médecine. Reçu docteur, il visita les universités de Paris et de Montpellier, parcourut la Suisse et l'Italie[5]. Dès 1784, Doppet publie un grand nombre d'ouvrages de toute espèce, un poème burlesque, *la Mesmériade*, un *Traité théorique et pratique du magnétisme animal*, qui eut les honneurs d'une traduction allemande, les Mémoires apocryphes de Mme de Warens, dont il prétendit avoir retrouvé le bréviaire, un grand nombre de traités médico-philosophiques, où domine la fantaisie, et des

1. *Procès-verbaux de l'assemblée nationale des Allobroges*, imprimés par ordre de la Convention nationale de France. Paris, 1792, p. 67.

2. *Les Délires du général Doppet*, p. 17.

3. *Ibid.*, p. 15. — *Mémoires*, p. 3.

4. *Les Délires*, p. 36.

5. Voir *Mémoires, passim.* — J. Philippe, *les Gloires de la Savoie.* Paris, 1863, p. 64-66. — A. Metzger, *les Pensées de Mme de Warens; son biographe, le général Doppet.* Lyon, 1888, in-12, p. 35-52.

romans bizarres, où le disciple de Rousseau se donne librement carrière[1]. Dans ces ouvrages hâtifs, écrits au jour le jour, éclatent déjà cette passion ardente, cette indépendance de caractère qui lui firent tant d'ennemis. Le roi de Sardaigne le pria un jour de lui dédier son *Traité sur le magnétisme animal;* Doppet écrivit, en tête de son livre, ces paroles hardies : « A ma patrie, Doppet, citoyen de Chambéry[2]. » Sans doute, on ne retrouve guère, dans ces pages aujourd'hui justement oubliées, qu'un savant prétentieux, un romancier bizarre, un écrivain médiocre; mais l'auteur aura le droit d'écrire plus tard : « Je peux avoir écrit bien des choses inutiles, je n'ai jamais rien publié de faux ni de méchant[3]. »

Il exerçait la médecine à Chambéry depuis un an quand éclata la Révolution française. Il put voir, dès les premiers jours, quel prodigieux retentissement les événements dont la France était alors le théâtre eurent dans la vieille terre de Savoie; il put constater que sa chère patrie était admirablement préparée à « recevoir les premiers rayons du soleil de la liberté. » Mais Doppet était une âme impatiente et enthousiaste : « Il ne voulut pas attendre la liberté de son pays pour en jouir[4]; » il résolut de quitter la Savoie. Avant de se décider à ce qu'il appelle « son émigration patriotique, » il forma le projet de préparer l'émancipation de son pays. Il se mit à étudier la constitution de la monarchie sarde, l'état intellectuel et moral de la province qu'il voulait affranchir. Il parcourt la Savoie, fait une enquête minutieuse sur l'état des esprits, sur les aspirations du peuple, sur les abus de l'ancien régime, prend des notes, rédige les ouvrages qu'il publiera plus tard, passe en Piémont pour voir de près ces émigrés qu'il se propose de ridiculiser, et cette cour qu'il veut combattre. Revenu à Chambéry, il voit que le moment est venu de tenter la grande entreprise qu'il a rêvée, de donner la liberté à la Savoie et la Savoie à la France. Sans hésiter, il sacrifie ses intérêts, sa situation de médecin si péniblement conquise, ses affections de famille qui lui tiennent si profondément au cœur. Il part pour Grenoble, après avoir tranquillement assisté, de la fenêtre d'un galetas, à

1. Voir la bibliographie incomplète de ses œuvres dans la *Biographie de Hœfer* (v° Doppet) et dans le livre de Metzger, p. 48-51.
2. *Les Délires*, p. 36.
3. *Mémoires*, p. 8.
4. *Mémoires*, p. 14.

sa pendaison en effigie[1] pour le pamphlet qu'il vient de publier : « Adresse au prince de Piémont. »

Il reçoit, dans la capitale du Dauphiné, une « patriotique et généreuse hospitalité. » Incorporé dans la garde nationale, il assiste à toutes les séances des amis de la Constitution, acquiert bien vite une grande autorité comme orateur[2]. Mais il comprend qu'il a besoin d'un théâtre plus vaste pour réaliser ses desseins : il part pour Paris comme secrétaire d'Aubert-Dubayet; alors va commencer ce qu'il appelle lui-même sa « vie révolutionnaire. »

A Paris, il allait rencontrer toute une pléiade de Savoisiens qui devaient le seconder dans son œuvre. La plupart de ces artisans obscurs de l'affranchissement national avaient, comme lui, quitté la Savoie pour travailler à son émancipation. Ils avaient fui ce qu'ils appelaient « la tyrannie sarde, » les uns poussés simplement par le désir de trouver un pays plus hospitalier et un régime plus libéral, les autres pour s'être compromis dans des tentatives prématurées de révolution intérieure. Tel était ce Dessaix qui avait été, à Thonon, le principal héros d'une aventure qui fit beaucoup de bruit. Depuis quelque temps, les idées nouvelles fermentaient dans la petite ville du Léman. Le 2 juin 1791, un jeune homme entonne le *Ça ira* dans la rue. Les policiers sardes le saisissent et le jettent en prison. Aussitôt la nouvelle s'en répand dans la ville. Un jeune médecin récemment revenu de Paris, Dessaix, imagine de jouer un bon tour au commandant piémontais. Il va le trouver, lui persuade que ses soldats sont atteints de la gale, lui conseille d'arrêter la contagion au moyen d'une saignée générale. Le Sarde le croit sur parole, met ses soldats hors de service. Aussitôt le tocsin sonne, une bande de jeunes gens délivre les prisonniers à la barbe des soldats « pâmés et exsangues[3]. » Mais les jeunes imprudents sont obligés de quitter la ville et de se réfugier sur la rive suisse. L'affaire n'était pas grave, et les esprits les plus sensés, en Savoie, trouvaient même l'idée « plus drôle que méchante. » La justice piémontaise imagina d'en faire un crime d'État. La ville est mise en état de siège, occupée par les dragons; le lieutenant Juge-Mage instruit longuement, le Sénat condamne par contumace le médecin

1. Metzger, *op. cit.*, p. 38.
2. *Mémoires*, p. 24.
3. Costa de Beauregard, *op. cit.*, 98-99. — Forni, VI.

Dessaix, le procureur Souviran et Frézier à la peine de mort, dix de leurs complices aux galères. On les pendit en effigie sur la grande place de Thonon, pendant que les jeunes condamnés se rendaient à Paris et allaient grossir la foule des mécontents et des conspirateurs[1].

Ils n'étaient pas les seuls à quitter la Savoie, et le gouvernement piémontais en chassait tous les jours tous ceux qu'on accusait de penser « à la française, » ceux qui se refusaient « à dire des horreurs du parti patriote[2]. » C'est surtout parmi la jeunesse plus facilement impressionnable des écoles que se recrutaient les ennemis de l'ancien régime. Là, les imaginations étaient plus promptes à s'exalter, les sympathies pour la France et pour la Révolution étaient plus ardentes. Tous les journaux du temps racontèrent un vif incident qui se produisit à Turin, au mois de juin 1791. Un magistrat de la police municipale avait fait arrêter un étudiant savoyard. Le lendemain, tous ses camarades viennent le réclamer et, devant le refus de la police, ameutent la population. Aussitôt des régiments sont amenés, les insultes pleuvent sur les officiers, une collision est imminente. Le roi dut accourir en personne pour empêcher une bataille en règle. L'étudiant fut mis en liberté; celui qui l'avait arrêté et ceux qui l'avaient accusé durent faire amende honorable, pieds nus, en chemise, devant un échafaud dressé sur la place publique[3]. Quelques jours après, les étudiants de Turin parlaient d'accueillir à coups de pierres le régiment de Saluces qui avait maltraité la population chambérienne et qu'on avait dû renvoyer au delà des Alpes[4].

Pendant toute l'année, ce ne furent, entre les étudiants de l'université et les officiers sardes, que provocations et scènes de violence; la troupe dut souvent intervenir, et des bagarres ensanglantèrent les rues de Turin[5]. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que l'on trouve tant de jeunes étudiants accourus à Paris vers la fin de 1791. Avocats, procureurs, étudiants en droit ou en

1. *Moniteur*, n° 181. — A. Folliet, *les Volontaires de la Savoie*, p. 3. — Joseph Dessaix et A. Folliet, *le Général Dessaix, sa vie politique et militaire*, Annecy, 1879, in-8°, p. 44. — Depoisier, *Étude sur les causes, etc.*, p. 107.
2. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*, p. 61.
3. *Moniteur*, n° 171. — Bianchi, I, 524.
4. *Moniteur*, n° 187.
5. *Ibid.*, n° 99.

médecine, tous se donnent rendez-vous dans la capitale de la France, où on les accueille à bras ouverts, où ils pourront travailler à l'émancipation de leur patrie. Les documents du temps citent notamment, à côté des médecins Doppet et Dessaix, le procureur Souviran, le notaire Frézier, un étudiant en droit de Chambéry, Gariod, expulsé à la suite d'un mouvement populaire, le chirurgien Magnin, de Rumilly, obligé de s'enfuir pour échapper à la police piémontaise, l'étudiant en chirurgie Chapuis, le clerc de notaire Gamen, l'avocat Turinaz, forcés de s'expatrier pour le même motif, l'avocat Jacquemoud, le futur secrétaire de Cassanyes, s'exilant volontairement de Chambéry[1]. Ceux qui restent en Savoie ne sont pas d'ailleurs les moins ardents, et plus tard on trouvera, à la tête de la Révolution, dans les plus petites communes, des hommes de loi comme Mermoz, de Chambéry[2], l'avocat Fraize, d'Annecy[3], plusieurs officiers de santé d'Evian et d'Annecy[4], le notaire Chamai, de la Rochette[5].

Ce n'étaient pas seulement les étudiants, les médecins, les hommes de loi qui désertaient ainsi la Savoie. Charles Caffe, de Chambéry, condamné à mort « pour s'être déclaré en public Français et patriote, » passe la frontière après s'être vu pendre en effigie[6]. Un document du temps nous donne de curieux renseignements sur une cause qui favorisa le mécontentement et l'émigration. « Les lois et coutumes de notre ci-devant province, dira plus tard le citoyen Grassis, commandant le bataillon de la garde nationale d'Albigny, favorisaient tellement l'agnation que, dans chaque famille, l'on se faisait un devoir de chercher des moyens d'enrichir un aîné orgueilleux et fainéant à l'exclusion de ses frères, qui, plongés dans la plus affreuse indigence, étaient souvent insultés par l'opulence de leur aîné qui n'était que leur égal en droit[7]. » Aussi bon nombre de cadets déshérités se tournent-ils vers la France qui prêche et met en pratique l'égalité. Dans les dernières communes de la Savoie, les documents

1. Folliet, *les Volontaires de la Savoie*, 18, 19, 22. — La mission de Cassanyes aux armées des Alpes et d'Italie (*la Révolution française*, 14 mai 1889).
2. Arch. nat., D III, 165. — Lettre du citoyen Mermoz, 6 fructidor an III.
3. Ibid. Lettre du 6 thermidor an III.
4. Arch. nat., D III, 166.
5. Ibid., 17 nivôse an III. — Lettre des juges du tribunal d'Arcq.
6. Saint-Genis, III, 136. — Bianchi, I, 550.
7. Arch. nat., D III, 165. — Lettre du citoyen Grassis au sujet de la succession de Perrin Simon.

nous montrent des jeunes gens enthousiastes, franchissant la frontière pour aller s'enrôler dans les bataillons français, le jeune Piot, d'Aiguebelle, qui s'engage à douze ans, en 1790[1]; Le Masson, d'Évian[2]; d'anciens gardes du corps du « tyran sarde » comme Mouthon[3]; ce Bussat, du Petit-Bornand, qui avait été successivement dragon en Piémont, secrétaire de l'ambassadeur de Naples à Paris, professeur de mathématiques à Annecy; Michel Chastel, réfugié à Paris sous le coup d'une lettre de cachet pour avoir fait une chanson patoise contre les nobles et les prêtres[4].

A Paris, cette foule de mécontents se rencontre avec la multitude innombrable de leurs compatriotes établis dans la capitale. Ceux-là, comme nous l'avons vu, étaient loin de se désintéresser de ce qui se passait en France et en Savoie. Ils appelaient de tous leurs vœux l'émancipation de leur pays et l'extension du mouvement révolutionnaire dans la région des Alpes[5]. A l'Assemblée nationale, on introduit un jour « une citoyenne infirme, née en Savoie, qui a adopté la France pour patrie et qui offre une croix d'or pour la guerre[6]. » Quelques jours après, c'est une députation de la colonie savoisienne de Paris qui vient lire à la barre de l'Assemblée cette déclaration remarquable : « Législateurs, nous sommes étrangers à la France et non pas étrangers à vos principes. Votre cause est la nôtre, car vous êtes les proclamateurs et les défenseurs des droits de l'homme. Nous sommes embrasés comme vous de l'horreur des tyrans : vous faites la guerre à nos ennemis communs. Occupés du travail de nos mains, nous ignorons par quelle fatalité la Savoie fut jadis détachée de la France, notre patrie originaire; nous ignorons comment nos frères du ci-devant Dauphiné ont cessé d'être les compatriotes des Allobroges; mais d'anciennes traditions, la même langue, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts, les mêmes affections nous lient étroitement, et l'on détournerait plutôt le cours de nos fleuves et de nos torrents que de nous ôter le penchant moral et physique qui

1. Ibid. Lettre de la commune d'Aiguebelle, 2 frimaire an III.
2. Ibid., D III, 166. — Lettre du 29 floréal an III.
3. Ibid., D III, 165. — Pétition du 27 germinal an III.
4. Folliet, *les Volontaires de la Savoie*, p. 19.
5. Affaires étrangères, vol. Turin. Mémoires et documents, 1773-1807, fol. 178. — Lettre de M. d'Hauteville, 2 mars 1771.
6. *Moniteur*, n° 206.

entraîne la Savoie vers la France. Esclaves avec les Italiens, nous serions libres avec les Français. La nature entière nous sépare du Piémont, et les faibles liens d'une politique trompeuse ne sauraient arrêter l'impulsion qui nous ramène dans la patrie de nos pères. Un roi étranger nous force de courber la tête sous l'aristocratie des nobles et des prêtres et sous la verge des exacteurs ultramontains. Vainement sommes-nous laborieux : nos richesses passent au delà des monts, et la pauvreté reste constamment sous nos tristes chaumières. Semblables à l'abeille industrieuse, nos voyages, nos labeurs, nos épargnes produisent un miel précieux dont une main despotique frustre impitoyablement nos femmes et nos enfants. Nous étendons, du haut de nos montagnes, un regard fraternel sur la France régénérée et nous envions son bonheur; nous sommes des pâtres misérables sous le joug d'une cour d'Italie; redevenons Français, et nous serons de généreux citoyens, de braves gardes nationaux.

« Législateurs du genre humain, nous offrons à la patrie notre cœur, nos vœux et nos hommages. Recevez de nous la somme de 626 livres en assignats, 24 livres en argent de France, une demi-pistole et un picaillon, monnaie de Savoie, en oblation patriotique. Le denier de la veuve porte bonheur[1]. »

Tous ces mécontents, tous ces patriotes se groupent, s'organisent, mettent en commun leurs rancunes et leurs aspirations. Ils vont trouver un milieu admirablement préparé dans cette colonie savoisienne qui désire ardemment la réunion de la Savoie à la France, qui demande avec d'autant plus d'ardeur à retourner librement dans son pays qu'à Paris le travail chôme depuis longtemps, et que des milliers d'ouvriers protestent publiquement contre la concurrence des Savoyards[2]. A la tête de ceux qu'un contemporain appelle les « boute-feu » de la Révolution, « Messieurs *de propagantiâ*[3], » va se placer Doppet, qui apportait à ses compatriotes l'autorité d'un nom déjà connu, l'enthousiasme d'un patriotisme ardent, l'appui des hautes amitiés qu'il avait su se créer. En effet, le secrétaire d'Aubert-Dubayet se multiplie depuis son arrivée à Paris. Il se lie avec les chefs de la Révolution,

1. *Moniteur*, n° 152.

2. Taine, *la Révolution*, I, 115. — Ant. Dessaix, *Un extrait du manuscrit « la Savoie émigrante,* » p. 8.

3. *Selections from the letters and correspondence of sir James Blaud Burges.* London, 1885, in-8°.

devient l'ami intime de ceux qu'il croit intéressés à répandre les idées nouvelles dans les Alpes, le Piémontais Cerutti, le Bressan Carra, le Dauphinois Barnave, le Savoisien Simond, député du Bas-Rhin. Il sert dans la garde nationale de Paris, se fait affilier aux clubs des Jacobins et des Cordeliers, assiste assidûment à toutes les séances, est nommé membre du Comité de correspondance.

Mais la grande affaire pour lui est d'organiser une active propagande en Savoie. Pour cela, il veut recourir à l'une de ces institutions qui avaient, pour ainsi dire, passé dans les mœurs : il fonde un club. C'était là, à cette époque, le grand moyen d'action dont disposaient les chefs de la Révolution. Depuis que le fameux Club Breton avait si bien réussi et était devenu une puissante machine de guerre, les sociétés analogues s'étaient multipliées. « La fureur des clubs, dit un contemporain, a gagné toutes les classes, tous les âges et tous les sexes[1]. » Les patriotes suisses venaient de fonder à Paris le Club helvétique, qui devait jouer un si grand rôle dans l'émancipation de leur pays[2]. Doppet fit, à son image, une société qu'il appela le *Club de propagande des Alpes*. Tous les Savoisiens de Paris devaient s'y réunir pour discuter sur les moyens à employer afin de porter la révolution en Savoie. Le nouveau club, qui se réunit d'abord chez le libraire Buisson, puis dans la salle des Jacobins, ne tenait pas ses séances d'une façon bien régulière, et nous n'avons aucun document qui nous permette d'étudier avec précision son mode de fonctionnement. On n'y admettait que des Savoisiens et des Suisses; seuls Carra et Mercier purent y entrer comme membres honoraires. Doppet établit nettement le but de la société qu'il venait de fonder : organiser la propagande en Savoie, échanger une correspondance active avec les patriotes restés au pays, hâter le mouvement révolutionnaire et préparer la réunion de la Savoie à la France[3]. Il est probable que le gouvernement piémontais adressa des remontrances au gouvernement français au sujet du Club de propagande, car la nouvelle société dut bientôt changer son titre

1. *Avis aux Français sur les clubs*, ap. Aulard, *la Société des Jacobins*, II, 24.

2. Stern, *le Club des patriotes suisses à Paris*. (*Rev. hist.*, mars 1889.)

3. *Mémoires*, p. 53-54. — Depoisier, *Un chapitre pour servir à la réunion de la Savoie à la France* (*l'Investigateur*, année 1862). — L'auteur montre que la création du Club est bien l'œuvre de Doppet, et non de Dessaix, p. 9, note 2.

contre celui de *Club des Patriotes étrangers*, puis de *Club des Allobroges*. Le nom seul changeait : le but restait le même. Si nous avons peu de renseignements sur les séances des Allobroges, sur leurs moyens d'action, nous pouvons cependant saisir quelques traits intéressants de leur histoire et surtout entrevoir la part qui leur revient dans la révolution savoisienne de 1792. Doppet ne fera que se rendre justice quand il reconnaîtra lui-même que « de cette propagande doit dater la révolution des Allobroges[1]. » Si la révolution était devenue inévitable en Savoie, il fallait une organisation puissante pour en vulgariser l'idée, pour en affermir l'espérance, pour en préparer l'exécution : ce sera le rôle du Club des Allobroges.

La propagande commença par les pamphlets. C'est surtout dans ces pages ardentes, dans ces libelles enflammés que l'on peut surprendre les secrets de l'opinion, les impressions de la foule, les désirs et les aspirations de ceux qui veulent faire la révolution savoisienne et de ceux qui doivent en profiter[2]. Parmi ces œuvres éphémères, nées dans la lutte et pour la lutte, les unes ont disparu après la victoire qu'elles ont provoquée, sans laisser d'autre trace que le souvenir d'un titre significatif : « La Marmotte endormie, le Réveil de la marmotte, Hommage aux patriotes savoisiens, Nouveaux cris de Savoie[3]. » Les autres ont survécu à grand'peine à la tourmente qui les avait fait naître. Tel est ce « Tocsin de la Savoie, » que Dessaix avait publié en arrivant à Paris et que l'on peut difficilement retrouver, bien que la Savoie ait été inondée de ses innombrables exemplaires[4]. Dès l'année 1790 avait paru « le Réveil de la Savoie, par CAA***, grenadier, patriote françois[5]. » Ce pamphlet est l'œuvre d'un révolutionnaire français qui a visité la Savoie, qui a pu voir qu'elle était mûre pour la liberté et qu'elle l'appelait de tous ses vœux. Il aime les Savoisiens, dont il admire « les mœurs frugales et la franchise; » il veut le bonheur de ce peuple aimable et le supplie d'écouter ses conseils[6]. Ainsi que l'auteur l'a cons-

1. *Mémoires*, 57.
2. Aulard, *la Révolution française*, n° du 14 avril 1886, p. 884-885.
3. Bianchi, I, 544. — Costa de Beauregard, p. 101.
4. J. Dessaix et Folliet, *le Général Dessaix*, p. 36 et 344, note 3.
5. A Annecy, de l'imprimerie de monseigneur l'évêque et prince de Genève, avec approbation de Sa Majesté sarde, 1790. (Bibl. nat., Lk², 3126.) Inutile de dire que l'ouvrage avait paru à Paris, et non à Annecy.
6. *Ibid.*, préface.

taté dans son voyage d'Annecy, la Savoie souffre dans ses intérêts comme dans son amour-propre; « pour la première fois, elle mesure l'étendue de ses forces et de sa misère[1]. » Elle refuse de payer l'impôt, accueille avec joie les journaux et les pamphlets de Paris. Comme la France de l'ancien régime, elle souffre; comme la France, elle va se révolter[2]. Les plaintes de ces paisibles montagnards auraient dû émouvoir le despote piémontais; il les a impitoyablement étouffées. Les majors sardes règnent en maîtres dans le pays; « le bâton répond à tout et renferme le code pénal du gouvernement allobroge[3]. » Des faits révoltants se sont passés récemment en Savoie; l'auteur le dévoile longuement, et il ajoute : « Le cœur bondit de fureur quand, avec des vertus nouvelles, et si près de nous et de nos usages, on voit tout un peuple de bergers et de cultivateurs, le plus soumis de la terre, gémir sous le régime d'une administration aussi cruelle. Ne craignez pas, bon peuple, que cette barbarie soit de longue durée. Le dépôt sacré de la liberté germe dans vos âmes; votre ennemi court à sa perte; il n'appartient pas au monarque insensé qui vous gouverne de dégrader et d'avilir encore longtemps vos droits naturels. Environnés aujourd'hui des lumières des peuples libres, nécessaires à votre existence, que tous les despotes se liguent pour maintenir leur tyrannie, ils n'y réussiront pas. Le règne du fanatisme est passé, celui de la raison commence. Les cachots de la Bastille n'existent plus; ceux du fort Miolans et des Sept-Tours sont ébranlés[4]. » Il continue en passant en revue les vices du gouvernement piémontais, les impôts qui pèsent lourdement sur le peuple, l'émigration qui dépeuple la Savoie, les métiers avilissants auxquels les montagnards sont obligés de se livrer[5], l'oppression féodale et religieuse qui étreint le pays[6], les entraves de toute sorte qui paralysent l'industrie savoisienne[7], l'ignorance maintenue systématiquement par les Piémontais[8]. Il étudie longuement les caractères de la Savoie, montre que c'est là une

1. *Ibid.*, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 7.
3. *Ibid.*, p. 8.
4. Note de la p. 8 : « Les batailles de Savoie et de Constantinople. »
5. *Ibid.*, p. 9.
6. *Ibid.*, p. 10.
7. *Ibid.*, p. 11-12.
8. *Ibid.*, p. 14.

province française par les mœurs, par l'esprit, par la langue, qu'une révolution est devenue nécessaire et qu'elle ne tardera pas à éclater[1].

Mais la plupart de ces pamphlets étaient l'œuvre des réfugiés savoisiens et surtout de Doppet. Pendant qu'il était encore en Savoie, Doppet avait travaillé à un premier opuscule qu'il publia dès son arrivée en France : c'est son *Adresse au prince de Piémont*[2]. L'auteur y donnait au souverain piémontais des conseils empreints d'une certaine modération, mais en laissant déjà percer les rancunes d'un mécontent et les aspirations d'un séparatiste. Bientôt parut un ouvrage plus mûrement réfléchi, plus longuement étudié et plus dangereusement conçu, qui, sous les apparences d'une érudition complaisante, laissait nettement éclater les désirs du parti révolutionnaire en Savoie. Doppet lui donne pour épigraphe cette phrase menaçante : « Les grands ont fait le déficit, qu'ils y remédient[3]. » Il ne veut pas, dit-il avec une certaine franchise, faire œuvre d'historien; la froideur et l'impartialité de l'histoire n'ont que faire dans l'état présent des choses. « Ce n'est point ici l'ouvrage d'un critique qui ne cherche à démontrer les abus que pour insulter à ceux qui en jouissent comme à ceux qui en sont victimes; j'écris pour corriger ce qui est mal et non pour avoir le plaisir d'en parler. » Il dira hautement et fièrement ce qu'il pense, ce que le peuple savoisien pense avec lui; il ne ménagera personne, entrera hardiment dans le palais du despote, dans le conseil de ses ministres, afin de dévoiler leur politique et de travailler pour la liberté[4].

La Savoie est dans la plus profonde misère; le peuple, écrasé par les impôts, voit l'agriculture languir, l'industrie dépérir, le commerce disparaître. Chaque année, des milliers d'émigrants doivent quitter ces montagnes qu'ils aiment, demander à des pays plus hospitaliers les ressources que leur refuse le despotisme piémontais[5]. Le roi de Sardaigne, malgré les avertissements qu'on n'a cessé de lui prodiguer, pratique l'absolutisme le plus

1. *Ibid.*, p. 15 et suiv.
2. *Adresse au prince de Piémont*, 1791, in-8°.
3. *État moral, civil et politique de la maison de Savoie*, suivi d'une *Esquisse des portraits de la maison régnante*. Paris, in-8°, 1791. — 2e édit., 1792. C'est cette dernière, plus complète et plus violente, que nous citons.
4. *Ibid.*, préface.
5. *Ibid.*, p. 2.

tracassier, oublie qu'il doit être le père et le protecteur de ses sujets[1]. Il donne tout à l'armée, ne s'entoure que de soldats, inonde un pays paisible de régiments qui l'oppriment[2].

Parmi les fonctionnaires dont il s'entoure, qu'il paie grassement et dont le despotisme maladroit tourmente les populations, ne cherchez pas un Savoyard. Sa Majesté n'aime et ne choisit que des ultramontains, réserve aux Piémontais toutes les faveurs et toutes les places, ne prend que parmi les Italiens les « vizirs » qu'il envoie dans sa vieille province de Savoie[3]. Tel est l'état moral dans lequel se trouve le pays d'où sort la monarchie piémontaise; sa situation matérielle est aussi lamentable. Les impôts sont écrasants et Doppet en donne une énumération des plus complaisantes[4]. La Savoie paie au Piémont trois millions d'impôts, « trois millions de quintaux de sueur. » Pour récompenser les Savoisiens de cet argent qu'ils ont péniblement gagné en France et qu'il faut payer aux collecteurs piémontais, que fait-on à Turin? On leur envoie ces « vizirs ultramontains » qui se conduisent comme en pays conquis et joignent aux taxes du maître les vexations les plus iniques. « Le Savoisien est regardé par le Piémontais comme le chrétien l'est par la secte de Mahomet : on le bat, on le pille, et l'on s'en fait gloire. »

Que disent les conseillers du roi dans la crise effroyable que traverse le pays? Ils l'engagent à renforcer les garnisons de la province, à doubler le nombre des canons et des régiments. Surtout, il faut empêcher ces misérables montagnards de passer en France. Vainement prétendent-ils que c'est pour aller y chercher du pain et de l'argent; « défaite que tout cela! Qu'ils restent chez eux, qu'ils y vivent sobrement et, s'ils n'ont point d'occupations, qu'ils s'amusent à faire l'exercice, car il n'y a rien d'aussi joli qu'une nation dont les trois quarts sont soldats[5]. » — Non seulement le Piémont mène la Savoie, mais il voudrait l'empêcher de penser et de s'instruire. On lui refuse l'université qu'elle demande. Il est bien étonnant que les édits royaux n'ordonnent pas aux Savoisiens d'envoyer nourrir leurs enfants en Piémont; « un tel édit aurait été bien utile en ce moment-ci, car

1. *Ibid.*, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *Ibid.*, p. 13.
4. *Ibid.*, p. 24.
5. *Ibid.*, p. 37.

il est fâcheux pour les agents du despotisme que les Savoisiens sachent lire les livres français ; c'eût été un coup bien politique de ne leur laisser parler, depuis cinq ou six ans, que le patois piémontais. »

La Savoie est si durement écrasée par le despote sarde que, si l'on jugeait le Piémont par les fonctionnaires qu'il envoie dans la province, on le croirait peuplé de bêtes féroces. Le peuple n'a aucun représentant auprès de son maître, et le Sénat de Chambéry « n'est qu'une ombre de justice. » Le roi permet à la noblesse d'user encore du droit d'aînesse[1] ; il reçoit les émigrés, leur prodigue les caresses et les encouragements quand le peuple les déteste[2]. Et Doppet s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, touchent au gouvernement sarde : au roi, à qui il vante les bienfaits de la constitution française[3] ; aux princes de Savoie et aux seigneurs de la cour, dont il peint l'orgueilleuse présomption et l'obstination imprudente[4]; au clergé, qui se fait l'instrument du despotisme[5] ; au peuple, qui est le seul souverain et qui ne tardera pas à s'en souvenir[6]. Puis, passant en revue l'histoire de son pays, il montre que le despotisme d'aujourd'hui ne fait que continuer le despotisme d'hier; il fait, en termes ardents, le tableau de l'absolutisme piémontais[7]; il appelle de tous ses vœux le moment « où chacun reprendra sa place dans la société, où la loi sera au-dessus de tous, mais où cette loi sera faite pour tous. »

Dans ces pages ardentes où le pamphlétaire s'aide de l'histoire, où l'écrivain annonce l'avenir en étudiant le passé, on sent comme un souffle nouveau. Malgré son intention évidente de raisonner froidement, l'auteur s'anime, l'historien laisse percer le révolutionnaire. Il semble demander des réformes quand toute son œuvre prêche la révolution ; il semble réclamer un adoucissement à la domination piémontaise quand il appelle de tous ses vœux une annexion à la France. La menace gronde à chaque page : « Le résultat de l'état de la Savoie, dit-il brusquement, c'est qu'elle paie trois millions d'impôts et qu'elle n'a rien ; elle

1. *Ibid.*, p. 49.
2. *Ibid.*, p. 57.
3. *Ibid.*, p. 62.
4. *Ibid.*, p. 69.
5. *Ibid.*, p. 72.
6. *Ibid.*, p. 74.
7. *Ibid.*, p. 106-117.

est gouvernée par des militaires qui portent la loi au bout de leurs cannes; elle sent toute sa misère et commence à s'en lasser; enfin elle est aux portes de la ruine ou bien près de son triomphe. La Savoie a plus de 400,000 habitants; n'en mettons que 80,000 dans le cas de porter les armes; joignons à ces 80,000 baïonnettes les montagnes, les rochers, les torrents qui la défendent, et voyons si un bacha doit y être cruel impunément[1]. » Ses appels au peuple savoisien retentissent à toutes les pages : qu'il demande des réformes, qu'il exige une amélioration à son sort. « Si ces moyens étaient nuls, si les cris du peuple étaient inutiles, attendez les décrets de l'Éternel ; reposez-vous-en sur la bonté de votre cause ; nations, vous serez enfin souveraines[2] ! » Et la conclusion de son livre est d'une clarté redoutable : « Feu sacré de la liberté! s'écrie-t-il, cri de la raison et de l'humanité! justice de l'Éternel! voix de Dieu! hâtez-vous de dissiper les ténèbres dans lesquelles sont plongés des peuples infortunés[3] ! »

En même temps paraissait un autre pamphlet, conçu dans le même esprit et reproduisant souvent les mêmes idées : c'est le *Premier cri de la Savoie vers la liberté*[4]. La Savoie, dit l'auteur, est peu connue de la France. Si les émigrés qui affluent vers les villes font quelquefois penser aux montagnes qu'ils ont quittées, on ne sait pas assez quelles misères ils y supportent, quel despotisme ils y endurent. C'est ce qu'il voudrait révéler au public, parce qu'il aime passionnément son pays et qu'il voudrait le voir aussi heureux qu'il mérite de l'être. Sans doute, la Savoie n'est pas une contrée bien riche; mais le Savoisien pourrait largement se suffire s'il n'était écrasé par le plus effroyable despotisme. Dans la vieille et loyale province, le commerce et l'agriculture languissent, les forêts sont détruites, les montagnes dévastées, tout le pays ruiné. Le Savoisien qui ne veut pas s'expatrier n'a devant lui que l'Église, le barreau ou la caserne. Pas d'atelier, mais partout des forteresses, des corps de garde, des couvents et quelques cabinets de gens d'affaires. « Les villes ne

1. *Ibid.*, p. 31.
2. *Ibid.*, p. 82.
3. *Ibid.*, p. 156.
4. *Le premier cri de la Savoie vers la liberté*, par CC*** A., grenadier patriote. A Chambéry, de l'imprimerie Gorrin, imprimeur du roi et du Sénat, et se trouve à Paris, au Cabinet bibliographique, rue de la Monnoie, n° 5, M DCC XCI. Depoisier attribue ce pamphlet à Caffe; mais il est l'œuvre du Savoisien Voiron. (Dessaix et Folliet, *le Général Dessaix*, p. 144.)

paraissent peuplées que de moines, de soldats, de plaideurs, de désœuvrés et de mendiants[1]. » On réserve tout aux Piémontais, fonctions lucratives, emplois honorifiques; il n'y a qu'eux pour donner à la Savoie des sénateurs, des avocats généraux, des intendants gouverneurs et des commandants. Aussi l'émigration, qui jadis ne se faisait que dans les pays montagneux, dépeuple-t-elle maintenant les plaines les plus riches. Si le Savoyard veut se plaindre, à qui s'adressera-t-il? Il n'a pas de représentants auprès du pouvoir central[2].

Le Savoyard est pauvre; il souffrirait sans se plaindre, car il sait se contenter de peu, si du moins il était libre. Mais il souffre et il est esclave; son gouvernement est le plus arbitraire qu'il y ait en Europe; ses impôts sont plus lourds que ceux qui pèsent sur les Français. La justice est exercée par des majors piémontais, qui tyrannisent les populations et qui ne craignent pas de recourir au bâton, comme on l'a vu récemment à Chambéry[3]. Le despotisme piémontais devient plus écrasant, car l'on veut préserver à tout prix la Savoie « de l'épidémie française, et l'on rive ses fers à mesure qu'elle paraît prendre quelque élan vers la liberté[4]. » L'argent que le Savoyard paie au Piémontais ne saurait lui revenir, car il n'y a pas de commerce entre les deux pays. Qu'est-ce que la Savoie et le Piémont ont d'ailleurs de commun? Tout les sépare, la géographie, les mœurs, la langue. « La tendance naturelle de la Savoie paraît être vers la France, et tout semble l'éloigner du Piémont[5]. » Le jeune Savoyard est obligé d'aller étudier à Turin le droit, la médecine et la théologie. Il n'y va qu'à contre-cœur, et qu'en rapporte-t-il? « Quelques cahiers de latin qu'il ne lit plus, de mauvais sonnets italiens que l'on a faits à sa louange, souvent des teintes du caractère piémontais, toujours plus de vice, jamais plus de vertus et de savoir[6]. »

Le grand fléau qui ronge la Savoie, c'est le militarisme; on y sacrifie tout à l'armée qui l'opprime. Il faut à tout prix que le pays se relève, qu'il travaille au bonheur que lui méritent ses

1. *Ibid.*, p. 5.
2. *Ibid.*, p. 7.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. *Ibid.*, p. 10.
5. *Ibid.*, p. 12.
6. *Ibid.*, p. 14.

vertus. Mais, pour cela, que faut-il faire? Il faut demander au prince des lois plus libérales, une représentation nationale, des contributions plus justement réparties et levées plus équitablement. Si le roi consent à tout, la Savoie lui restera fidèle. « Si, cependant, ce projet sublime n'entre point dans le cœur vertueux de votre monarque, ou plutôt s'il en est écarté par les conseils qui l'entourent, ne désespérez pas encore du salut public. Le temps, les événements et la nécessité changeront sûrement votre sort. La mesure de vos maux paraît comblée, et c'est toujours au dernier période du malheur et dans le moment d'une crise violente qu'un peuple, quelque abattu qu'il paraisse, reprend tout à coup son courage et son énergie[1]. » La Savoie n'aurait sûrement rien à perdre à se détacher du Piémont, à se réunir à la France ou à la Suisse. Avant tout, elle ne doit pas redouter un changement; l'insurrection est facile dans ce pays de montagnes. Que le roi de Sardaigne se souvienne que ces Savoisiens, persécutés par les agents piémontais, ont fait la force et la grandeur de sa dynastie, qu'un moment viendra « où ce bon peuple, las d'un gouvernement despotique, retrouvera l'ancienne valeur des Allobroges et renversera tout ce qui s'oppose à son bonheur[2]. » Qu'il veuille bien songer que la Savoie est aux portes de la France; que, malgré tous les édits, les écrits révolutionnaires y sont dévorés par une foule enthousiaste, et que bientôt rien n'arrêtera plus le cours inéluctable des événements[3].

Qu'on s'imagine l'effet produit en Savoie par les pages ardentes de Voiron ou de Doppet! Partout, dans les fermes de la plaine, dans les chaumières de la haute montagne, le petit pamphlet circule, apporté par les mille agents insaisissables de la propagande révolutionnaire, par l'émigré qui rentre au pays et qui a su tromper l'œil vigilant du douanier, par le colporteur qui dissimule la brochure incendiaire sous les menues marchandises qu'il ne songe guère à vendre, par le voyageur que l'on a vainement fouillé à la frontière. Joseph de Maistre, en constatant « que les idées sécessionnistes ravagent la Savoie, » a lu, comme tout le monde, le pamphlet qui circule sous les yeux de la police. « C'est une œuvre détestable, écrit-il en parlant du livre de Voiron,

1. *Ibid.*, p. 26.
2. *Ibid.*, p. 28.
3. *Ibid.*, p. 29-30.

imprimée à Paris sur de beau papier et avec des caractères d'une grande beauté (notez bien ceci). On nous y propose doucettement de voir ce qui nous conviendrait le mieux, de nous donner à la Suisse ou à la France, ou de nous révolter pour notre compte. Sous une apparente modération, la pièce est fort incendiaire ; mais les amateurs de Chambéry trouvent cela d'assez bon ton, et l'un d'eux me disait hier qu'il ne doutait pas que, si le roi et le prince de Piémont lisaient cette brochure, ils ne l'approuvassent beaucoup. Et cela sérieusement ; je vous dis qu'ils sont fous[1]. » Le gouvernement de Turin fut complètement désorienté par la rapidité de l'attaque et l'étendue du mal. Il eut recours, pour conjurer le péril, à l'une de ces « niaiseries politiques » qui impatientaient le comte de Maistre. Comme le volume portait adroitement le nom d'un imprimeur de Chambéry, nommé Gorrin, on lui ordonna de le désavouer. L'imprimeur, qui devait l'année suivante publier tant de pamphlets révolutionnaires, s'exécuta de bonne grâce, « et l'on vit paraître une fort belle feuille de M. Marc-François Gorrin, portant qu'il a été surpris, etc., etc.; qu'assurément il est incapable, etc., etc.; assurément il est incapable d'avoir d'aussi beau papier et d'aussi beaux caractères[2]. » La brochure fut sévèrement interdite; tous les exemplaires saisis furent détruits. Peine perdue! Le livre fit si bien son chemin qu'il fallut en faire une nouvelle édition. D'autre part, le *Moniteur* aidait à la propagande et publiait une partie du livre de Doppet[3]. Celui-ci pouvait dire avec raison, en parlant de la proscription des ouvrages français : « A quoi serviront quelques satellites? Ne seront-ils pas eux-mêmes les porteurs des journaux patriotiques, si le peuple veut augmenter leur petit salaire? » Les départements voisins s'en mêlaient, et, dans le pays de Gex, on se procurait une énorme quantité d'exemplaires de l'*État moral* pour le répandre en Savoie et « ouvrir les yeux à la nation savoisienne[4]. »

Si les émigrés se servaient des presses de la Savoie, de Nice ou de Monaco pour leurs brochures royalistes[5], les révolutionnaires

1. Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, p. 100.
2. Costa de Beauregard, p. 100.
3. *Moniteur*, nos 327 et 328.
4. *Annales patriotiques et littéraires*, n° CCXX.
5. Archives des Affaires étrangères, vol. Turin, 940-1792. Analyse de la correspondance de M. Le Seurre, consul de France à Nice, 1789-92, fol. 145.

savoisiens continuaient à faire imprimer à Paris leurs violents pamphlets.

L'infatigable Doppet lançait, au commencement de 1792, son curieux *Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin*[1]. L'auteur y raille spirituellement les émigrés, qu'il a vus à l'œuvre. Il met en scène le postillon d'un gentilhomme, toujours à cheval sur toutes les routes de l'Europe, courant à bride abattue de Vienne à Chambéry et de Madrid à Rome, passant d'une négociation diplomatique à une intrigue amoureuse. Il peint l'agitation des princes, leur sotte outrecuidance, leurs prétentions ridicules; il démasque « ces héros de paille, » toujours prêts à partir en guerre, mais qui reculent toujours « et bornent leurs prouesses à calomnier de loin leur patrie[2]. » Mais, sans perdre de vue le but qu'il poursuit si ardemment, il montre surtout que la Savoie est mécontente de leur attitude[3], qu'elle arbore la cocarde tricolore, lit les journaux de Paris et désire plus vivement que jamais être réunie à la France[4].

Une petite brochure de l'illustre Dorat-Cubières fut aussi répandue à profusion dans la province[5]. Venu en Savoie dès le début de la Révolution, le poète y avait séjourné quelque temps pour étudier la situation et aussi pour y répandre la bonne nouvelle. Déjà il avait pu constater la haine du Savoyard pour le Piémontais, les vœux ardents qu'il faisait pour sa prochaine délivrance, les cris et les huées dont il accueillait les émigrés français[6]. Ce n'est pas sans une vive émotion et une ardente curiosité qu'à son retour d'Italie il s'arrête de nouveau dans « cette terre où la liberté vient de naître. » Ce qui le frappe surtout dans ce pays charmant, c'est de voir combien il est plein et pour ainsi dire imprégné de Rousseau. « Jean-Jacques Rousseau a habité la Savoie, et ne craignez pas que jamais les Savoyards l'oublient, si

1. *Le Commissionnaire de la Ligue d'outre-Rhin, ou le Messager nocturne,* contenant l'histoire de l'émigration française, les aventures galantes et politiques arrivées aux chevaliers français et à leurs dames dans les pays étrangers. Paris, 1792, in-8°.

2. *Ibid.*, p. 8-151.

3. *Ibid.*, p. 45-68.

4. *Ibid.*, p. 123.

5. Lettre aux auteurs de la *Chronique de Paris* sur l'état actuel de la Savoie, par Dorat-Cubières. Paris, an I, in-8°.

6. *Ibid.*, p. 6.

jamais nous cessons de nous en souvenir[1]. » Le bourgeois de Chambéry qui le mène aux Charmettes, au mois de juin 1790, lui dit hardiment : « C'est notre saint Jacques de Compostelle, c'est notre temple de la Mecque, et il n'est pas un de nous qui ne préfère la profession de foi du vicaire savoyard à l'alcoran de Mahomet et même à l'Évangile. » Ce vicaire savoyard dont Rousseau prétend avoir trouvé l'original en Savoie, Dorat ne l'a-t-il pas rencontré dans cet abbé de Montmélian, qui lui montre longuement la haine du Savoyard pour le Piémontais, son profond amour pour la France[2]? Chaque jour, les paysans ne craignent pas de passer la frontière, de se mêler aux fêtes révolutionnaires des départements français, de lire les gazettes, de dévorer les pamphlets[3]. Il y a des Jacobins à Chambéry, et le moment n'est pas loin où ils donneront la main à ceux de Paris, avec qui ils correspondent déjà[4]. Et l'auteur termine par ce vœu prophétique qu'il a pu faire en voyant l'enthousiasme général de la nation savoisienne pour la cause révolutionnaire : « Un temps viendra, j'espère, où la France n'aura pour limites que le Rhin du côté du nord, que les Alpes du côté du midi[5]. »

Si les pamphlets faisaient beaucoup pour répandre les idées nouvelles en Savoie, il est une autre arme plus maniable dont les coups sont plus difficiles à éviter : c'est le journal. Les Savoisiens de Paris n'eurent garde de s'en passer. C'est surtout par le journal que la Révolution se glisse dans la région des Alpes, s'insinue dans la chaumière du paysan comme dans la maison du bourgeois. Doppet prétend qu'il faut aller à Chambéry ou à Turin pour connaître les bons journalistes[6]; « n'en doutons pas, citoyens, dira-t-il bientôt, l'imprimerie est aussi une des grandes armes révolutionnaires ; c'est aux bons ouvrages patriotiques, c'est aux missionnaires jacobins que nous devons la liberté[7]. » On le voit par les innombrables procès-verbaux de saisie du Sénat de Chambéry ; chaque jour, le vieux corps judiciaire signale et punit l'introduction des feuilles révolutionnaires. Les archives du Sénat

1. *Ibid.*, p. 8.
2. *Ibid.*, p. 12-13.
3. *Ibid.*, p. 18.
4. *Ibid.*, p. 10.
5. *Ibid.*, p. 16.
6. *Le Commissionnaire de la Ligue*, p. 207.
7. *Les Délires*, p. 4.

mentionnent surtout *le Patriote français, le Point du jour, les Révolutions de Paris, l'Ami du peuple, l'Orateur du peuple, le Courrier de France et de Brabant, le Journal des Clubs, le Républicain, la Correspondance des nations, le Courrier des frontières,* etc. Dans tous ces journaux, Gorsas, Fauchet, Brissot, Fréron, Prudhomme s'inquiètent de ce qui se passe dans les Alpes, se font écrire par des correspondants anonymes, multiplient les adresses violentes, les encouragements à la révolte. Il n'y a pas de semaines où le *Moniteur* ne rende compte de ce qui se passe à Turin ou à Chambéry, des émeutes populaires, des préparatifs militaires[1]. Il montre que « la Savoie a trop de liaisons avec la France » pour ne pas se détacher prochainement de la monarchie piémontaise, que l'insurrection est partout sur le point d'éclater[2]. Dans la pièce patriotique du citoyen Drobecq, qu'il publie le 31 janvier 1792, il appelle la nation allobroge à la liberté :

Peuples voisins d'un peuple libre,
Germains, Helvétiens, Savoisiens, Anglais,
Levez-vous, regardez et jugez les Français.
Voyez-les couronner leurs terribles frontières,
Voyez-les, franchissant ces puissantes barrières,
Aller, l'olive en main, moissonner des lauriers
Et, justes, respecter vos modestes foyers[3].

Le 22 mai 1792, il publie une adresse d'Anacharsis Clootz, demandant avec insistance l'émancipation de la Savoie et faisant briller aux populations des Alpes les plus riantes perspectives. « Les braves Allobroges du ci-devant Dauphiné émanciperont les braves Allobroges de la Haute-Isère. La jonction de cette rivière avec le Léman, par un canal de dix lieues, établira un commerce lucratif entre la Méditerranée et les lacs helvétiques. L'augmentation de l'industrie, l'abolition de la dîme et de tant d'autres vexations féodales seront le prix d'un ruban aux trois couleurs. » Et l'auteur, pour opérer « l'amalgame » du peuple savoisien avec le peuple français, invite les marchands d'estampes à colporter dans les Alpes des cartes géographiques où l'on verra des départements du mont Cenis, du mont Blanc et des Charmettes. « Sui-

1. *Moniteur*, nos 88, 97-98-99-117-133-181-188-215, etc.
2. *Ibid.*, n° 133.
3. *Ibid.*, n° 31.

vons les tyrans à la piste! ajoute-t-il. Tout ce qui est utile au genre humain est vertueux, tout ce qui lui est nuisible est vicieux. La Savoie! la Toscane! la Savoie! la Toscane! Et vite! Et vite! *Audaces fortuna juvat*[1]*!* » Et, quelques jours après, le même journal met pompeusement en vente les cartes de M. Chauchard pour la région des Alpes, qu'il faut apprendre à connaître[2].

Dorat a pu lire, dans un café de Chambéry, tous les journaux révolutionnaires que le gouvernement proscrivait à grand renfort d'édits. Mais celui qui, selon lui, avait le plus de vogue en Savoie, était le journal de Mercier et de Carra, les *Annales patriotiques et littéraires*. « Je m'avisai un jour, nous dit Dorat, de le demander dans un café de Chambéry, lorsqu'un abbé à mine hypocrite vint me dire : « Quoi! Monsieur, vous lisez cette « feuille! Je crains bien qu'elle ne vous pervertisse; elle nous a fait « tant de mal[3]! » Ce journal offre un intérêt tout particulier, et il doit compter parmi ceux qui ont le plus fait pour faire pénétrer l'idée française en Savoie. Carra était de Pont-de-Veyle en Bresse; il connaissait bien les hommes et les choses d'un pays si voisin du sien; il travailla ardemment à le révolutionner. Pour cela, il ouvrit son journal au remuant Doppet. Du mois de janvier au mois d'août 1792, Doppet collabora assidûment à la feuille de son ami et signa ses articles de son nom ou de la lettre D[4]. Aussi les *Annales* nous renseignent-elles d'une manière intéressante sur la propagande organisée dans la région des Alpes et sur le mouvement d'opinion qui en résultait peu à peu. Le journal se fait écrire régulièrement par la Société patriotique de Grenoble sur les agissements de la cour de Savoie, sur la politique « des tyrans actuels des bons Savoisiens[5]. » Il nous renseigne minutieusement sur tout ce qui se passe à Chambéry parmi les libéraux savoisiens qui correspondent avec le Club des Allobroges. Un ami de Doppet avait un serin qui sifflait le *Ça ira* « avec beaucoup de grâce; » le « vizir » piémontais lui ordonne de le tuer; on le met en liberté, et le serin peut aller siffler son air sur les arbres du Vernay et y faire des élèves[6].

1. Le *Moniteur*, n° 143.
2. *Ibid.*, n° 151.
3. Dorat-Cubières, *op. cit.*, p. 18, note 4.
4. *Mémoires*, 51-52. — *Les Délires*, p. 8.
5. *Annales patriotiques et littéraires*, n°s XXXV et XLIII.
6. *Ibid.*, n° XLV.

Pour porter la révolution en Savoie, Carra montre les moyens à employer : prêcher la révolte au peuple, la désertion aux soldats, distribuer des armes, colporter des écrits révolutionnaires et des cocardes tricolores « avec quelques bonnes bouteilles de vin pour célébrer la victoire de la Révolution[1]. » Vainement le gouvernement sarde multiplie les précautions, fait arrêter un épicier qui fredonne le *Ça ira*, opère des perquisitions chez le citoyen Pignière, soupçonné de correspondre avec le Club des Allobroges et de posséder de nombreuses brochures révolutionnaires[2]. Vainement cherche-t-il à débaucher nos soldats de Barraux, à épouvanter les négociants de Grenoble qui viennent en Savoie pour affaires[3]. Les idées nouvelles se propagent rapidement dans tout le pays. Doppet entreprend une longue campagne pour endoctriner ses compatriotes et compléter l'œuvre des pamphlets. En même temps qu'il s'occupe de la grande conspiration des peuples contre les rois[4], qu'il écrit en style rapide des articles sur la politique intérieure de la France, il n'oublie jamais le rôle qu'il s'est donné, il songe à sa chère Savoie, à la guerre des peuples contre le despote[5]. Il fait organiser une armée à Grenoble, recommande d'avoir l'œil sur les émigrés et les princes de la cour de Turin[6]. Il ne cesse de mettre en garde la France contre la perfidie du Sarde ; il attaque violemment le *Gazetier universel*, qui a osé dire que la France ne doit pas compter sur les habitants de la Savoie. Le *Gazetier* ne se serait point permis cette « turpitude » s'il connaissait mieux les Savoisiens, « liés par l'intérêt au sort des Français qui les nourrissent, les instruisent et les accueillent depuis des siècles. » S'il avait étudié l'état de l'opinion publique chez les Allobroges, il saurait « qu'ils n'attendent que le premier coup de canon pour porter les couleurs nationales sur le sommet de leurs rochers[7]. »

Il pousse ses amis de Grenoble à favoriser la désertion dans l'armée sarde ; il rit du bon tour qu'ils ont joué un jour aux agents de Turin. Un mauvais plaisant écrit au major Coleigne

1. *Annales patriotiques et littéraires*, n° XXV.
2. *Ibid.*, n° LX.
3. *Ibid.*, n°s XLIII-L.
4. *Ibid.*, n° LXVIII.
5. *Ibid.*, n°s XC-CXLIII-CLXIV.
6. *Ibid.*, n° LXXVI.
7. *Ibid.*, n° CXLIV.

« qu'un patriote bien prononcé part pour Chambéry en qualité de missionnaire de la propagande, » et il lui donne le signalement d'un fameux aristocrate qui se dispose à faire ce voyage. Le major met sa police en campagne, arrête l'aristocrate, le met au cep, ordonne de lui donner la bastonnade. Il fallut l'intervention d'un émigré pour faire cesser cette cruelle plaisanterie[1]. — Un autre jour, Doppet publie une lettre fort intéressante de ses amis de Chambéry : « Malgré la vigilance barbaresque des tyrans ultramontains, » dit-il, tout le monde à Chambéry se procure des journaux patriotiques et les dévore en secret. Les patriotes de Chambéry ont même formé un club qui a déjoué tous les efforts de la police piémontaise et qui correspond avec les réfugiés de Paris. Ils ont déjà dressé le tableau des biens nationaux de la Savoie, et, au premier coup de canon, ils mettront en vente « les abbayes, les prieurés, les chartreuses et autres possessions qu'ils regardent vraiment comme pieuses, depuis qu'elles leur offrent une ressource pour les aider bientôt à conquérir leur liberté[2]. » — Doppet continue à mettre en garde les patriotes contre les intrigues des « Coblenciers » et du Comité autrichien[3]; il montre les Savoisiens soupirant après leur délivrance, « attendant du ciel et de la France le bonheur de pouvoir se débarrasser de leurs tyrans[4], » repoussant l'affreux despotisme d'un prince qui veut réduire ses sujets de Savoie au même état que ses sujets de Jérusalem, « ce qui veut dire à un état de pauvreté vraiment évangélique[5]. » En même temps qu'il attaque les amis du Veto, « les écrivassiers de l'aristocratie, les barbouilleurs universels » qui calomnient les patriotes[6], qu'il appelle les vengeances du peuple sur les Feuillants et sur Lafayette[7], les *Bicaméristes* et les émigrés[8], qu'il applaudit aux enrôlements volontaires et à l'arrivée des Marseillais[9], il continue à correspondre avec ses amis de Chambéry, à travailler à cette œuvre d'émancipation à laquelle il s'est dévoué.

1. *Annales patriotiques et littéraires*, n° LXXVII.
2. *Ibid.*, n° CLVI.
3. *Ibid.*, n°s CLVIII-CLIX.
4. *Ibid.*, n° CLXIII.
5. *Ibid.*, n° CLXVIII.
6. *Ibid.*, n°s CLXX-CLXXIV.
7. *Ibid.*, n° CLXXXII.
8. *Ibid.*, n° CXCII.
9. *Ibid.*, n°s CCV-CCXIV.

La presse révolutionnaire saisit toutes les occasions, exploite tous les incidents, s'adresse à toutes les passions de la foule. Elle répand habilement toute espèce de bruit contre les agents piémontais, dont elle exagère l'arbitraire et les maladresses[1]. Elle épie le moindre acte du « roitelet sarde[2], » présente l'insulte faite à un prêtre constitutionnel du Dauphiné comme un crime de lèse-nation[3], fait du moindre mouvement de troupes une concentration menaçante de l'armée monarchique[4], d'un monitoire de l'archevêque de Turin une déclaration de guerre à la Révolution[5]. L'opinion publique était d'autant plus disposée à accueillir ces bruits qu'elle se trouvait dans cet état particulier de surexcitation nerveuse qui précède les révolutions. En 1790, un émigré, nommé Dubois de Meyret, mourut à Turin; avant d'expirer, il prétendit que la Révolution était sur le point d'éclater en Savoie, qu'il n'avait pas voulu se prêter aux projets de ceux qui l'avaient préparée et qu'il mourait empoisonné[6]. La foule crut au mystère de cette mort, qui parut aux uns une menace, aux autres un gage de succès. Tout le monde en Savoie acceptait aveuglément le projet fantastique que Doppet avait prêté à l'émigré Morfontaine d'enlever les femmes et les enfants de tous les départements frontières pour amener les révolutionnaires à composer avec les princes[7]. On comprend quel effet prodigieux dut produire la campagne des journaux parisiens dans un milieu aussi impressionnable, auprès d'un peuple crédule, énervé par l'attente et irrité par la persécution, toujours prêt à exagérer aussi bien les malheurs qu'on lui rappelait que les espérances qu'on lui faisait concevoir.

La propagande se faisait aussi par les départements voisins de la Savoie, où les Sociétés populaires avaient pris l'habitude d'exercer une active surveillance au delà des frontières et d'envoyer de nombreux agents dans les pays que l'on voulait gagner à la Révolution[8]. Doppet proteste bien, dans un de ses pamphlets,

1. Depoisier, *Étude sur la situation économique, etc.*, p. 205.
2. *Annates patriotiques*, n° XLV.
3. *Ibid.*, n° CLXIII.
4. *Moniteur*, n° 150.
5. *Ibid.*, n° 215.
6. Bianchi, I, 547.
7. *Le Commissionnaire de la Ligue*, p. 14.
8. J. Mathez, *Pontarlier sous la Révolution* (dans *la Révolution française*, 14 avril 1886, p. 934).

contre les accusations des gouvernements étrangers qui reprochaient à la France de prêcher la Révolution dans les pays voisins[1]. Mais ce n'était pas sans raison que le roi de Sardaigne exprimait à ce moment les craintes les plus vives au sujet de la propagande que faisaient en Savoie les Jacobins des départements limitrophes[2]. Les francs-maçons du Dauphiné et de l'Ain s'entendaient secrètement avec ceux de la Savoie[3]. Le journal *le Stationnaire patriote aux frontières* fournissait de nombreux renseignements sur les puissances étrangères, notamment sur la Savoie. Parmi les sociétés affiliées aux Jacobins de Paris, on est frappé d'en voir un très grand nombre dans les départements qui entouraient la Savoie, celles d'Ambérieu, de Bourg, de Grenoble, de Pont-de-Vaux, de Saint-Trivier, de Belley, de Saint-Marcellin, de Valence, de Vienne, de Crémieu, etc.[4]. Leurs émissaires, comme le constatait à ce moment un pamphlet anti-révolutionnaire, parcouraient la Savoie et le Piémont pour y propager les idées nouvelles et « prêcher l'infâme doctrine qui avait incendié la France[5]. » Un notaire de l'Ain, nommé Deydier, se distingue parmi ces agitateurs[6], et ses compatriotes tiennent au courant l'assemblée de tout ce qui se passe à Chambéry[7].

La plupart des municipalités s'intéressent aux événements qui se produisent en Savoie, poussent le pays à conquérir sa liberté, comme plus tard elles le féliciteront de l'avoir conquise. Les sociétés populaires multiplient les adresses aux peuples voisins pour les pousser à renverser les tyrans qui les oppriment, pour engager les Savoisiens, les Suisses et les Piémontais « à ne former qu'un seul peuple, qu'une seule famille[8]. » Tous les clubs voisins de la frontière sont chargés de répandre ces manifestes en pays étranger[9]. La Société des amis de la Constitution de Bourg

1. *Le Commissionnaire de la Ligue*, p. 150.
2. Archives des Affaires étrangères, Turin. Mémoires et documents, 1773-1807, fol. 183. Lettre du roi de Sardaigne, 4 juillet 1792.
3. Doppet, *le Commissionnaire de la Ligue*, 207.
4. Aulard, *la Société des Jacobins*, p. LXXXI. — Le *Moniteur*, n° 66.
5. Aulard, *ibid.*, II, 24.
6. Arch. nat., D III, 166. Adresse du tribunal du district d'Arcq, 17 nivôse an III.
7. *Moniteur*, n° 206.
8. *Camberiensia*, par F. R., dans *le Patriote savoisien*, 16, 21 et 28 juin 1892. Adresses des municipalités d'Autun, de Rouen et de Narbonne.
9. Aulard, *la Société des Jacobins*, II, 605-606.

publiait, le 16 avril 1792, une adresse au roi des Sardes qui fut répandue dans toute la Savoie et qui donne le ton de ces manifestes. « Tes agents, disaient-ils en substance, persécutent les Français qui se rendent en Savoie, multiplient les vexations contre les patriotes. Ils ont poussé la démence jusqu'à punir du cep ceux de nos gardes nationaux qui se sont présentés sous leur costume militaire. Un des signataires de cette lettre s'est vu arracher, déchirer, conspuer la cocarde française qu'il portait à son chapeau. » Mais les patriotes de l'Ain attendent avec impatience le signal de la vengeance; ils appellent de tous leurs vœux une guerre prochaine. « Alors, nous pénétrerons dans tes États, nous sonnerons la résurrection des peuples au lieu de la combattre; nous leur offrirons nos lumières et nos bras pour les débarrasser de la tyrannie; nous forcerons les commandants de tes troupes à baiser religieusement le signe glorieux de notre liberté, et nous irons attacher à ton trône la cocarde tricolore; nous ferons enfin retentir à ton oreille étonnée cette vérité contre laquelle tes pareils se débattent en vain : le règne des tyrans finit là où celui des peuples commence[1]. »

Les gardes nationaux de l'Isère brûlaient de chasser de la Savoie « ce roi des marmottes » qui opprimait des populations amies de la France[2], et les paysans savoisiens les appelaient eux-mêmes pour éteindre « les torches piémontaises[3]. » Les patriotes de Gex envoyaient des armes et des journaux en Savoie[4]. Le gouvernement sarde essayait bien d'empêcher toute correspondance entre les patriotes savoisiens et leurs amis des départements voisins. Le service de la poste était entièrement bouleversé pour arrêter la contagion des idées françaises[5]. « On visite avec la plus minutieuse rigueur, dit un correspondant du *Moniteur*, tous les paquets adressés en France : il faut user de stratagème pour faire passer les lettres relatives aux affaires de France. Les auteurs, quand on les découvre, sont conduits en prison[6]. » Des colporteurs suspects, comme François Thévenet, marchand de

1. *Annales patriotiques*, n° CVII.
2. *Ibid.*, n° CXXX.
3. *Ibid.*, n° CXXXIV.
4. *Ibid.*, n° CCXX.
5. *Camberiensia*, dans *le Patriote savoisien*, 5 juin 1892. Décret de Montesquiou pour rétablir la libre circulation des lettres.
6. *Moniteur*, n° 150.

Faverges, qui vient de Lyon en Savoie, sont arrêtés à la frontière, leurs marchandises saisies, leurs bagages fouillés[1]. Mais, malgré toutes les précautions, de nombreuses lettres sont remises à la poste française par de hardis paysans ou confiées à ces voyageurs qui parcourent le pays sous prétexte d'y faire le commerce. Adressées aux particuliers des départements voisins, elles sont communiquées aux journaux, aux clubs, parfois à l'Assemblée nationale[2]. C'est ainsi qu'un maire du département de l'Ain envoie au député Rubas une lettre venue de Savoie, qui donne de longs renseignements sur la situation du pays[3]. Pour tromper la vigilance de la police sarde, les imaginations sont parfois ingénieuses : on cache des lettres entre deux semelles de soulier, dans des blocs de marbre creusés, dans des bateaux de plâtre qui franchissent la frontière[4].

Non seulement la Révolution pénètre en Savoie par ces mille agents anonymes, par ces innombrables « missionnaires jacobins » qui parcourent le pays, mais il est certain qu'une propagande officielle est exercée par des émissaires choisis et payés par la France. La Révolution envoyait alors à l'étranger des agents secrets chargés d'enlever le « bandeau » qui couvrait les yeux des populations. Suivant les instructions officielles qu'ils avaient reçues, ils devaient s'occuper « à faire le plus de mal possible à nos ennemis, » employer contre eux tous les moyens, « car tout moyen est bon contre une race impie. » Moyennant 300 francs par mois, ils étaient chargés de parcourir le pays, de recueillir adroitement tous les renseignements intéressants, de travailler les esprits, d'envoyer à l'Assemblée des rapports qui seraient adressés aux innombrables intermédiaires des départements, afin de ne pas éveiller les soupçons des cours[5]. Au mois de septembre 1792, la Convention avait voulu se renseigner sur tous ceux qui avaient ainsi reçu une mission en pays étranger; mais le citoyen Grégoire, au nom du Comité diplomatique, demanda de ne pas avoir à révéler leurs noms pour ne pas les exposer aux ven-

1. Arch. nat., D III, 166.
2. Masse, *op. cit.*, p. 22, note 1.
3. *Moniteur*, n° 49.
4. *Le Commissionnaire de la Ligue*, 36.
5. Aulard, *Organisation du service des agents secrets dans la première République.* (*Révolution française*, 14 juin 1887, p. 1122-1123.)

geances des gouvernements[1]. Nous n'avons pas conservé les noms de ceux qui furent envoyés en Savoie. Il n'en est pas moins certain qu'un grand nombre d'agents secrets parcoururent la Savoie et contribuèrent à y répandre les principes révolutionnaires, tout en tenant le gouvernement français au courant des forces militaires et de la situation générale des provinces du royaume de Sardaigne[2].

Le gouvernement sarde avait fini par ouvrir les yeux sur les périls d'une propagande aussi active. Les esprits éclairés, dans l'entourage de Victor-Amédée, ne cessaient de le mettre en garde contre les menées du parti révolutionnaire. Le comte de Maistre, très au courant de ce qui se passait à Paris, annonçait à l'avance la publication des nouveaux pamphlets. Il répète à tout le monde « qu'il y a un Comité de Savoie comme il y a un Comité d'Avignon[3]. » La cour de Turin essaya de retourner contre les émigrés savoisiens et les révolutionnaires parisiens les armes dont ils se servaient contre elle, en organisant un habile espionnage[4]. Ce n'est pas sans raison que les clubs de Grenoble et de Bourg écrivent constamment aux clubs parisiens de se tenir sur leurs gardes et de se défier des espions piémontais[5]. Il y en eut plusieurs. Tels sont ces gentilshommes déguisés dont on saisit plusieurs fois la correspondance et qui se servaient parfois d'une encre « sympathique[6], » ou ce chevalier qu'on arrêta au Pont-de-Beauvois et qui fut accusé « d'agiotage diplomatique[7]. » L'aventure analogue du Savoyard Bonne-Savardin a été souvent racontée[8]. Dans le Club des Allobroges comme dans le Club des Patriotes suisses, il y avait plusieurs faux frères qui s'étaient habilement glissés parmi les organisateurs de la propagande révolutionnaire et dénonçaient leurs menées au cabinet de Turin[9]. Le plus actif et le plus redoutable des émissaires piémontais paraît

1. Archives des Affaires étrangères, France. Lettres et papiers divers touchant la politique extérieure. T. 321, fol. 64-65.

2. Archives des Affaires étrangères, Piémont, 1600-1805, n° 14. État du Piémont et de la Sardaigne. — Turin. Mémoires et documents, fol. 121. État des troupes du roy de Sardaigne.

3. Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, p. 101.

4. Bianchi, I, 545.

5. *Annales patriotiques*, n°s XXXV-LXXXVII.

6. *Le Commissionnaire de la Ligue*, p. 35.

7. *Ibid.*, p. 6.

8. Voir la bibliographie que donne Tuetey, p. 158-159.

9. Stern, *op. cit.*, p. 283.

avoir été un certain Gonnet[1] qui était venu à Paris au commencement de l'année 1792 et qui fréquentait le Club des Allobroges et le café Corrazza au Palais-Royal, où se réunissaient les émigrés savoisiens. Mais les patriotes veillaient, et la présence de l'agitateur piémontais avait été immédiatement annoncée à Paris. Les Annales patriotiques publiaient, le 1er septembre 1792, la note suivante :

« Avis important. La cour sarde a perdu depuis quelque temps un espion de cinquante-cinq ans environ, taille de cinq pieds deux pouces, de moyenne grosseur, cheveux et barbe noirs, nez long, yeux noirs, et marqué d'une bosse sur l'épaule droite. Il s'appelle Go—et; il parle français, mais il a l'accent italien. Si quelques patriotes piémontais ou savoisiens le rencontraient par hasard à Paris, nous les prions d'en donner avis au cabinet italien qui en est en peine. Récompense honnête à qui le découvrira et le rendra à son maître. Article recommandé à tous les journalistes patriotes[2]. »

Gonnet ainsi démasqué fut violemment pris à partie au Club des Allobroges. Il jugea à propos de se disculper dans un avis qu'il fit insérer au *Moniteur* du 3 mars : « M. Gonet, de Turin, dont il a été question dans plusieurs journaux, lassé de s'y voir répéter, offre de donner cinquante louis à l'hôpital de Paris, si quelqu'un prouve qu'il a été plus d'une fois au Club des Jacobins de Paris et autrement que comme étranger et comme simple spectateur; qu'il ait eu le moindre rapport qui puisse le faire soupçonner d'une mission qu'il n'a jamais eue. Il se réserve de donner une justification complète de tous les faits que la noire calomnie lui a si odieusement imputés[3]. » Mais, malgré « la noire calomnie, » le bossu piémontais n'en continue pas moins ses rapports clandestins, ses menées contre-révolutionnaires. Il intrigue auprès des journalistes amis de la monarchie, agit auprès des Savoisiens de Paris, les menace de la perte de leurs biens en Savoie, dans le cas où le roi de Sardaigne serait instruit de leur conduite, colporte même à leur domicile une adresse qu'il veut leur faire signer et dans laquelle ils désavoueront leurs premières démarches[4]. Mais Doppet éventa la mine, combattit ardemment

1. Dorat l'appelle Godet, *op. cit.*, p. 23.
2. *Annales patriotiques*, n° XXII.
3. *Moniteur*, n° 63.
4. Doppet, *Mémoires*, p. 55.

les menées de l'agent piémontais. Dans un numéro des *Annales*, il dévoile la conduite de l'habile intrigant qui se donne tout le mouvement possible pour intimider les Savoisiens, lorsqu'ils brûlent d'envie de témoigner leur attachement à la France et de se joindre à ceux qui font des contributions pour la guerre. Quoi qu'en disent les imposteurs, les patriotes de la Savoie ne seront jamais ingrats envers la nation française[1].

En Savoie, des mesures énergiques étaient prises pour arrêter la contagion. En même temps qu'une surveillance plus active s'organisait à la frontière et qu'on s'efforçait, dit énergiquement un contemporain, d'y « exercer le monopole des pensées[2], » la cour de Turin demanda des poursuites sévères contre ceux qui écrivaient et ceux qui colportaient des écrits séditieux. Le Sénat de Chambéry, prudent et méticuleux, refusa d'abord de se prêter à cette politique rigoureuse : « Une loi contre les écrits séditieux, disait-il, ferait croire à des inquiétudes de la part du gouvernement ; mieux valait le mépris pour des attaques sans portée[3]. » Les magistrats écartèrent une proposition du ministère public réclamant des poursuites sévères contre toute personne accusée de copier, d'imprimer, de retenir ou de vendre des pamphlets révolutionnaires. Mais le roi intervint, écrivit au Sénat, qui défendit le port d'armes et prescrivit une enquête sur les troubles récents[4]. Bientôt, des mesures plus rigoureuses furent prises ; un grand nombre de patriotes fut jeté en prison[5]. On condamna à la peine de mort les auteurs du complot de Thonon et le publiciste Charles Caffe, qui à ce moment organisait la propagande à Paris. Les condamnés se moquèrent d'un arrêt qui ne pouvait les atteindre et continuèrent plus ardemment que jamais la campagne qu'ils avaient entreprise. D'ailleurs, les efforts du gouvernement sarde produisaient aussi peu de résultats en Savoie qu'à Paris ; les esprits continuaient à fermenter, les têtes à s'échauffer. A Chambéry comme à Annecy, les patriotes s'entendaient avec le Club des Allobroges, prêchaient l'insurrection, « appelaient dans leur patrie le règne bienfaisant de la liberté[6]. » Le comte de Maistre,

1. *Annales patriotiques*, n° CXLIX.
2. *Le Réveil de la Savoie*, p. 6.
3. Saint-Genis, III, 135.
4. Masse, *op. cit.*, p. 26. — Bianchi, I, 545-546.
5. *Moniteur*, n° 273. — *Procès-verbaux de l'Assemblée des Allobroges*, p. 66. — J. Dessaix, *Histoire de la réunion, etc.*, p. 318.
6. Arch. nat., D ss. I, 25. Lettre du citoyen Faize, d'Annecy. — Lettre du citoyen Mermoz, de Chambéry.

inquiet, écrivait « que le mal était contagieux et ce pauvre Chambéry déjà bien taré. » Il ajoutait mélancoliquement : « Pour moi, je suspens mon jugement, mais il est sûr qu'un certain esprit souterrain travaille contre l'autorité et dicte les conseils les plus perfides[1]. » Vainement Dumouriez, arrivé au pouvoir, avait-il essayé de nouer des relations avec la cour de Turin et d'annoncer les intentions pacifiques de la France[2] : la propagande du Club des Allobroges allait bientôt porter ses fruits.

L'ère de la préparation était terminée : la Savoie était mûre pour la Révolution. Il s'agissait maintenant de précipiter les événements : à la propagande va succéder l'organisation militaire, au Club savoisien va succéder la Légion des Allobroges. Les Savoisiens de Paris avaient envoyé à l'Assemblée un nouveau don et une nouvelle adresse patriotique, le 22 juillet[3]. Le 31 du même mois, Doppet se présente à la barre de l'Assemblée et demande la formation d'une légion d'Allobroges, dans laquelle pourront entrer tous les Savoisiens désireux de prendre part à l'émancipation de leur pays[4]. La pétition est renvoyée au Comité militaire, qui émet un vœu favorable. Le lendemain, sur la proposition de Kersaint, appuyé par Lacroix et Lasource, l'Assemblée décide la création d'une légion allobroge des patriotes savoisiens, dont l'organisation est confiée au Comité militaire[5]. Aussitôt, Doppet se met à l'œuvre, réunit un grand nombre de Savoisiens et de Suisses, en forme le premier noyau de la Légion allobroge et prend part, avec elle, à la journée du Dix août[6]. Le bataillon savoisien, avant d'aller travailler à l'émancipation de son pays, s'essayait dans la grande journée révolutionnaire, à côté des fédérés bretons et marseillais, et payait à l'avance, à la Révolution française, la dette de la révolution savoisienne. Mercier, l'ami de Doppet, termine son récit saisissant de la journée du Dix août en montrant un jeune Savoyard « debout au sommet de l'orgue de l'église, soufflant dans un tuyau le *Dies irae;* on

1. Costa de Beauregard, p. 97.
2. Bianchi, I, 652-662.
3. Depoirier, *Un chapitre, etc.*, p. 10.
4. *Mémoires* de Doppet, p. 92. — *Moniteur,* n° 214. — Depoisier, *loc. cit.* — Folliet, *les Volontaires*, p. 4.
5. *Moniteur*, n° 216.
6. Doppet, *Mémoires*, p. 56. — Depoisier, p. 10. — Marcel et Pollio, *le Bataillon du 10 août.* — M. Chastel, *le Second cri de la liberté dans les Alpes*, p. 8.

eût dit de l'ange, trompette du jugement[1]. » La trompette qui sonnait la chute de la monarchie allait aussi sonner le réveil de la Savoie.

La Légion des Allobroges devait être composée, comme celle des Belges, de 14 compagnies légères de 120 hommes chacune, dont 7 de fusiliers et 7 de carabiniers; d'un bataillon de cavalerie légère et d'une compagnie d'artillerie, en tout 2,157 hommes. Pour la paie et les engagements, on suivrait les mêmes règles que dans les autres troupes françaises; on pourrait y admettre des Savoisiens, des Piémontais et des Valaisans qui choisiraient eux-mêmes leurs officiers. L'uniforme serait en drap vert avec parements rouges, casque à la française, culottes collantes, bottines hongroises, buffleteries en cuir noir[2]. Grâce aux efforts de Doppet, presque tous les Savoisiens de Paris qui fréquentaient le Club des Allobroges s'enrôlèrent. Tous avaient la foi, l'enthousiasme patriotique; quelques-uns devaient arriver plus tard aux plus hauts grades de l'armée française. Tel est ce Joseph Dessaix, qui deviendra général de division sous l'Empire et qui incarne, en quelque sorte, dans sa brillante personnalité, cette Légion des Allobroges qu'il devait conduire sur tous les champs de bataille de l'Europe; tels sont les Chastel, les Forestier, les Dupas, les Songeon, les Curial, qui vont apprendre dans la Légion à devenir de brillants officiers de la Révolution et de l'Empire. Plusieurs Suisses entrèrent dans le bataillon des Allobroges et lui fournirent son premier colonel, Busigny[3].

Le 22 août, Doppet se présenta à la barre de l'Assemblée nationale : « Législateurs, dit-il, vous avez tout fait pour la liberté, nous ne pourrons jamais faire assez pour la reconnaissance. Nous sommes ces Allobroges à qui vous avez permis de verser leur sang pour la France. Nous vous devons ce que nous sommes et ce que nous ferons pour la liberté. Nous vous remercions du décret relatif au licenciement des Suisses. Il fera peut-être murmurer quelques-uns de ces êtres qui regrettent de n'être plus privilégiés, mais il remplira tous les vœux de ces braves soldats qui l'attendaient pour combattre vos ennemis. Pardonnez à

1. Mercier, *le Nouveau Paris*, I, 151.

2. *Moniteur*, n° 224. — Folliet, p. 7. — Depoisier, p. 12. — Dessaix, *Histoire de la réunion*, p. 63.

3. Desonnaz, *les Crimes du 10 août dévoilés par les patriotes suisses*, in-8° (Bibl. nat., Lb^{39}, 6102), p. 16.

la rudesse de notre langage. Notre éloquence à nous, c'est l'amour de la liberté, de l'égalité, c'est la haine des tyrans (*on applaudit*). Recevez nos derniers adieux. Nous allons mourir, mais nous mourrons teints du sang des despotes. Que le nom allobroge, ce nom jadis célèbre, renaisse avec sa splendeur. Vous, les législateurs du genre humain, vous êtes dans le sentier de l'immortalité. Suivez la route que vous tracent vos âmes de feu, et puisse le genre humain n'être plus esclave ! » (*Nouveaux applaudissements*[1].)

Le lendemain, Doppet partit pour Grenoble, où il était chargé d'aller compléter l'organisation de la Légion. Celui qu'on devait si bruyamment accuser plus tard de concussion avait dû vendre, pour couvrir les frais de son voyage, son léger « mobilier de sans-culotte, » ses livres de médecine et de physique. Il partait, n'emportant avec lui qu'une paire de bottes, deux uniformes d'Allobroge, six chemises, une montre en argent, un manteau, des armes, « un bonnet rouge, l'histoire de sa vie et un diplôme de Jacobin[2]. » Pendant que les royalistes chantaient :

Le Sarde bien discipliné,
Au delà des monts cantonné,
Marchera vers le Dauphiné.
Alleluia[3] !

les nouvelles recrues apportaient à l'armée de Montesquiou un couplet inédit de la *Marseillaise* qu'on allait bientôt fredonner dans toute la Savoie :

Savoisiens, peuple paisible,
Ah ! ne crains rien de nos guerriers.
Le Français est fier, mais sensible :
Il joint l'olive à ses lauriers.
Guerre aux tyrans, paix aux chaumières !
Voilà désormais nos traités.
Loin de conquérir des cités,
Nous cherchons des amis, des frères[4].

1. *Moniteur*, n° 237.
2. *Les Délires*, p. 8.
3. H. Monin, *Chansons historiques de* 1792. (*Révolution française*, 14 mai 1892.)
4. Marcellin Pellet, *Variétés révolutionnaires*, t. I.

A Paris, les citoyens qui ne pouvaient aller combattre dans leur pays étaient chargés de continuer la propagande et de donner la main aux patriotes suisses[1]. Des adresses circulaient dans la capitale, invitant les révolutionnaires suisses, savoisiens, valaisans ou genevois qui voudraient s'incorporer dans la Légion allobroge à se présenter chez M. Marmillod, négociant, pour être dirigés sur Grenoble[2].

Le 25 septembre, on apprenait à Paris que l'armée française avait fait une entrée triomphale en Savoie, que les soldats piémontais s'étaient précipitamment retirés vers les Alpes. Et, tandis que le canon tonnait en signe de joie à Chambéry, que les volontaires allobroges et les soldats de Montesquiou fraternisaient avec les Savoisiens, à Paris, le théâtre de « la citoyenne Montansier » donnait une pièce à grand spectacle, où l'on célébrait à la fois l'enthousiasme de la révolution savoisienne et le courage de ceux qui l'avaient préparée : « La Carmagnole à Chambéry ou la liberté en Savoie[3]. » Désormais, le rôle de la Société révolutionnaire des Allobroges est terminé : la Légion a remplacé le Club, les soldats continuent ce que la propagande a commencé. Les Savoyards de Paris se borneront à intervenir dans leur pays pour provoquer une réunion à la France et réaliser le vœu qu'ils avaient tant de fois exprimé dans leurs pamphlets. Au commencement du mois de novembre, ils envoyaient à leurs compatriotes l'adresse suivante :

« Frères et amis! Vous êtes libres, vous êtes souverains, vous voilà semblables aux hommes qui, les premiers, se rassemblèrent pour former une société et se donner des lois. » Le Savoisien aime profondément sa patrie, et, si les hasards de la destinée l'obligent à vivre loin du sol natal, il n'en songe pas moins constamment à la terre qui l'a vu naître. Aussi les Allobroges de Paris se permettent-ils de donner à leurs frères de Savoie les conseils de l'amitié et du patriotisme. Aujourd'hui qu'ils sont débarrassés de la tyrannie piémontaise et qu'ils ont à régler eux-mêmes les destinées de leur pays, qu'ils veuillent bien réfléchir aux immenses avantages qu'aurait la Savoie à devenir un département français. Elle verrait le commerce renaître, l'agriculture prospérer, l'in-

1. Stern, *op. cit.*, p. 319.
2. Desonnaz, *op. cit.*, p. 16.
3. *Moniteur*, n° 313.

dustrie s'organiser, les écoles se multiplier et le pays tout entier jouir des libertés que la France vient de conquérir. Elle verrait surtout la France entière accueillir avec une joie profonde ceux qu'elle considère comme ses enfants[1]. L'adresse trouva un écho en Savoie, et la Commission provisoire des Allobroges leur écrivit une longue lettre pour remercier ceux qu'elle regardait comme les promoteurs de la révolution savoisienne[2].

Dans cette œuvre grandiose de la réunion de la Savoie à la France, on voit que le rôle joué par le Club des Allobroges a été considérable. Entre les révolutionnaires français qui cherchaient à répandre les idées nouvelles dans la région des Alpes et les patriotes savoisiens qui demandaient l'émancipation de leur pays, il fallait cet intrépide intermédiaire pour diriger le mouvement de propagande et le faire rapidement aboutir. C'est lui qui a semé les germes de la liberté en Savoie, qui a réveillé les consciences endormies, groupé les mécontents, rallié les proscrits, endoctriné les tièdes, affermi les résolus, prêché par la parole et par l'action, précisé les griefs, formulé les revendications et préparé l'œuvre que la France et la Savoie n'eurent pas de peine à consommer.

Ch. Dufayard.

1. Adresse des Savoisiens résidant à Paris à leurs compatriotes de Savoie, ap. Dessaix, p. 348.
2. *Ibid.*, 356-358.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES ROIS MÉROVINGIENS

ONT-ILS PORTÉ LE TITRE DE *VIR INLUSTER?*

EXAMEN CRITIQUE D'UNE NOUVELLE THÉORIE.

Jusqu'à ces dernières années, tous les professeurs de diplomatique, en France comme en Allemagne, enseignaient à leurs rares élèves que les rois mérovingiens et leurs successeurs, Pépin, Carloman et Charlemagne (ce dernier jusqu'en 774), avaient joint à leur titre de *rex Francorum* l'appellation romaine de *vir inluster*. Le fondateur de la science, l'illustre Mabillon, ayant lu de la sorte la formule initiale des anciens diplômes, ses successeurs, par esprit d'imitation, lisaient comme lui. Bien plus, on trouvait des raisons historiques pour justifier cette leçon; on rappelait que Clovis, au rapport de Grégoire de Tours, avait reçu de l'empereur Anastase le titre de consul et qu'il s'était montré en public affublé du costume de sa nouvelle dignité; on voyait même dans cette juxtaposition de deux titres l'image, le symbole pour ainsi dire des peuples sur lesquels régnaient les descendants de Mérovée; rois des Francs pour les Germains, ils étaient pour leurs sujets romains les vicaires de l'empereur, des officiers, des fonctionnaires de Rome.

Dans un mémoire paru en 1885[1], M. Julien Havet s'est attaché à démontrer la fausseté de la théorie acceptée jusqu'à lui; jamais, à son avis, les Mérovingiens n'ont porté le titre de *vir inluster;* partout où on a imprimé ces deux mots il faut lire *viris inlustribus;* enfin, seuls les trois premiers princes de la maison carolingienne ont ajouté le titre de *rex Francorum,* usurpé par eux, à la qualification honorifique de *vir inluster* attribuée avant 752 aux maires du palais, comme à beaucoup d'autres dignitaires du royaume.

1. *Bibl. de l'École des chartes*, XLVI, p. 136.

La thèse de M. Havet, toute séduisante qu'elle était, n'en a pas moins trouvé plus d'un contradicteur. En Belgique M. Pirenne[1], en Allemagne M. Bresslau[2] ont dès l'origine émis quelques doutes. M. J. Havet a répondu à ces deux mémoires[3]; à peu près en même temps, M. K. Zeumer, dans un intéressant article des *Göttingische gelehrte Anzeigen* (15 mai 1887), adoptait et fortifiait par de nouveaux arguments la théorie du savant français. La cause semblait dès lors entendue; la plupart des diplomatistes, tant en France qu'en Allemagne, avaient adopté le système de M. Havet. Un mémoire posthume de M. Fustel de Coulanges, inséré par M. C. Jullian dans les *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*[4], prouve que l'ancienne opinion a néanmoins conservé des partisans déterminés. La réputation légitime de M. Fustel, l'autorité que l'on accorde à bon droit aux moindres travaux de cet excellent écrivain, de ce penseur original, tout cela rend son opposition d'autant plus dangereuse; on ne jugera pas sans doute inutile d'examiner rapidement les théories en présence et de discuter à nouveau les arguments de M. Julien Havet et les raisons de ses adversaires.

Le long mémoire de M. Fustel se compose de trois parties, de valeur et de longueur inégales. Tout d'abord, l'auteur examine l'origine des qualificatifs honorifiques en usage dans la société romaine; il montre comment l'échelle de ces titres est réglée d'une façon précise dès le ve siècle. Dès lors, les fonctionnaires, et les particuliers que l'autorité impériale a voulu distinguer, se classent en *viri illustres, spectabiles* et *clarissimi*. Le premier titre est réservé aux préfets du prétoire, de Rome et de Constantinople, aux maîtres de la milice, aux ministres du palais impérial, aux patrices et peut-être aux consuls. Une fois ce titre acquis, il est inséparable du nom du dignitaire, et il figure à la suite de ce nom dans les rescrits qui lui sont adressés par l'empereur. Cette première partie du travail de M. Fustel ne soulève aucune objection ; on pourrait même y relever des arguments en faveur de la thèse combattue par lui.

L'auteur prouve ensuite que ce titre de *vir inluster* est resté en usage en Gaule aux temps des barbares, qu'il a été attaché à des fonctions, à des dignités du gouvernement monarchique. Il paraît dans les actes des rois visigoths, chez les Burgondes, en Italie sous

1. *Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire,* 4e année, t. XIII, n° 2.

2. *Der Titel der Merovinger,* dans *Neues Archiv der Gesellschaft fur ältere deutsche Geschichtskunde*, XII, 353-360.

3. *Bibl. de l'École des chartes*, XLVIII, p. 127.

4. P. 219-274.

le règne du grand Théodoric. Au VIIe siècle, dans le royaume franc, il est porté par des comtes et des ducs ; les formules semblent même prouver que les dignitaires du palais et les fonctionnaires royaux sont régulièrement qualifiés de *viri inlustres*. L'expression se conservera, et, plus tard, en 877 encore, l'ensemble des fonctionnaires laïques est désigné par cette expression (p. 235). L'usage de ce titre honorifique à l'époque mérovingienne une fois bien établi, M. Fustel de Coulanges s'évertue à prouver que les rois eux-mêmes l'ont porté ; on reviendra tout à l'heure sur cette partie du mémoire. Mais, remarquons-le tout de suite, l'éminent historien ne cherche pas à tirer de la thèse soutenue par lui des conclusions exagérées. A son avis, les rois mérovingiens ne portent ce titre que dans les actes émanés de leur chancellerie ; ils ne le prennent nulle part ailleurs, ni dans les capitulaires ni dans les lettres politiques ; enfin, aucun des princes ou prélats qui leur écrivent ne le leur attribue. En un mot, toujours suivant M. Fustel, les rois semblent avoir attaché peu d'importance à ce titre ; ils lui ont préféré les épithètes de *gloriosus* et *inclytus*. Ces épithètes, assez vagues et qui n'avaient pas un sens rigoureusement défini dans la nomenclature romaine, avaient déjà été accordées aux empereurs ; les rois burgondes s'intitulent *gloriosissimus*, et, en s'adressant aux rois visigoths, les sujets de ces princes disent *vestra gloria*. De même encore, dans les textes des pays francs, cette expression se retrouve dans les chroniques, et elle reparaît sous les rois carolingiens. Ces expressions, celles de *clementissimus*, de *vestra excellentia* et autres similaires, sont, pour ainsi dire, des formules de politesse. M. Fustel de Coulanges admet que les rois mérovingiens ont pris dans leurs actes le titre de *vir inluster*, mais il n'en conclut pas que ces princes se soient à aucun égard regardés comme des délégués de l'Empire ; ils ont exercé la puissance souveraine aussi pleinement que leurs prédécesseurs, les *imperatores augusti*.

De l'aveu même du contradicteur de M. Julien Havet, on le voit, la question a peu d'importance au point de vue historique. Inutile de rechercher pourquoi M. Fustel de Coulanges, si peu respectueux d'ordinaire des opinions reçues, a pris ici la défense de la thèse la plus ancienne. Il sera plus intéressant de voir si les arguments apportés par lui ont quelque nouveauté et quelque valeur.

Avant tout, il faut déblayer le terrain. La question à résoudre étant une question de diplomatique, la saine critique oblige à ne tenir compte que des actes sûrement authentiques. M. J. Havet (p. 139) en compte environ 90 ; mais beaucoup de ces actes ne nous

sont parvenus qu'à l'état de copie; or, puisqu'il s'agit de contrôler une lecture des anciens copistes, il ne faut retenir de ces quelques diplômes que ceux qui nous sont parvenus en originaux. On en connaît 37, dont 5 ont perdu la formule initiale; des 32 autres, 10 portent *viris inlustribus,* soit en toutes lettres, soit sous forme abrégée[1], et 22 portent les mots *v. inl.* ou *v. inlt.* « Dans les actes où on lit distinctement *viris inlustribus,* les éditeurs ont imprimé ces mots; dans ceux où on lit seulement *v. inl.* ou *v. inlt.,* ils ont imprimé *vir inluster.* » Ainsi donc, les diplomatistes qui soutiennent la thèse ancienne ont dû admettre que le roi a pu tantôt prendre tantôt omettre le second de ces titres. Voilà, on en conviendra, une singulière anomalie.

En paléographie, c'est une règle élémentaire que, pour lire une abréviation de sens douteux, il faut se guider sur les exemples analogues où l'abréviation est remplacée par un mot en toutes lettres. M. Fustel, qui était historien et grand historien, mais nullement paléographe, n'a pas senti la force de cet argument, et on souffre à voir cet esprit supérieur citer des actes reconnus aujourd'hui comme faux (tels les diplômes royaux du VIe siècle, dont pas un n'est authentique), alléguer la lettre de Clovis Ier à Euspicius et y prendre pour des marques d'antiquité de grossières bévues du falsificateur Jérôme Vignier (p. 247). Instinctivement, pour ainsi dire, et tout à son idée préconçue, il ne daigne pas remarquer l'anomalie signalée plus haut, il ne la note même pas en passant. L'oubli est sans doute involontaire, mais il a de quoi surprendre[2].

M. Fustel ne remarque point non plus les autres incohérences créées par la théorie qu'il a adoptée. Tantôt le diplôme a une adresse complète, offre toute l'apparence d'une épître, la forme des constitutions impériales; tantôt, au contraire, le protocole est incomplet, le roi se nomme, puis, sans désigner expressément les personnages auxquels il envoie l'acte, il s'adresse à eux, il parle de leur *magnetudo,* de leur *utilitas,* de leur *industria;* il leur donne des instructions, les charge de veiller à l'exécution de ses ordres, de payer une somme d'argent, etc. Mais ce sont là remarques qu'un diplomatiste seul est en position de faire et dont l'importance échappe fatalement à un historien, plus soucieux du fond que de la forme des actes.

1. M. Pirenne a essayé de réduire à 7 ce chiffre de 10; M. Havet, après un nouvel examen des fac-similés, a maintenu sa première lecture pour deux des trois cas contestés; pour un seul, le n° 10 des fac-similés de Letronne, il admet en partie les doutes du savant belge.

2. Ni M. Pirenne, ni M. Bresslau n'ont, il est vrai, fait cette remarque, pourtant si importante.

Pour conclure, le mémoire de M. Fustel de Coulanges ne semble avoir apporté aucun argument nouveau, et le système de M. Havet n'en paraît pas sérieusement ébranlé. On pourrait donc arrêter ici cet exposé; toutefois, on ne jugera sans doute pas inutile d'examiner la question à fond.

Voici en résumé les principaux arguments formulés par M. Julien Havet :

Aucun des diplômes mérovingiens originaux ne porte en toutes lettres *vir inluster,* mais la plupart ont deux mots abrégés qu'on a lus de la sorte jusqu'ici ; quelques-uns, par contre, portent en toutes lettres *viris inlustrebus.* M. J. Havet adopte partout cette lecture. Ainsi corrigé, le texte de ces actes devient plus correct, le diplôme est rédigé à la façon des rescrits impériaux, sous forme d'épître, avec adresse initiale et formule finale de salutation. — Le titre de *vir inluster* était indigne des rois mérovingiens, qui ont exercé la puissance souveraine dans toute sa plénitude et ce titre était, au temps de ces princes, porté par la plupart des hauts fonctionnaires. — Les formules ne donnent jamais ce même titre au roi, mais l'appliquent aux agents du pouvoir : patrices, comtes, *telonearii, vel omnibus curam publicam agentibus* (recueil de Zeumer, p. 107-111). — Si les copistes des cartulaires, si les moines qui ont plus tard refait ou copié les diplômes des rois de la première race ont donné ce titre aux princes mérovingiens, leur erreur vient de l'emploi de ce même titre par les premiers princes carolingiens, avant comme après 752.

Des objections élevées par MM. Pirenne et Bresslau contre le système de M. Havet, beaucoup paraissent peu solides. Le texte des formules, quoi qu'en disent ces deux diplomatistes et à leur suite M. Fustel, est complet et bien explicite. L'expression *viri inlustres,* prise absolument, se rencontre déjà dans des actes de l'époque impériale; enfin, on ne saurait faire grand état de leurs remarques sur la disposition matérielle de la première ligne des originaux mérovingiens, sur l'emploi du caractère allongé pour telle ou telle partie de l'adresse.

Les meilleures objections formulées par les contradicteurs de M. Havet, les seules sérieuses à coup sûr, sont, d'une part, l'existence incontestable de l'expression *vir inluster* appliquée aux rois dans les actes de Pépin le Bref, de Carloman et de Charlemagne jusqu'en 774, et, d'autre part, l'existence de cette même formule dans les anciennes copies des diplômes mérovingiens. Les deux arguments, en somme, se tiennent; il est bien évident que, beaucoup de diplômes de l'époque mérovingienne ayant été, soit refaits de toutes pièces, soit recopiés à l'époque carolingienne, les scribes, qui avaient sous les yeux des

diplômes où le roi s'intitulait *vir inluster,* ont lu ainsi l'abréviation que M. J. Havet lit *viris inlustribus.* Il s'agit donc de montrer pourquoi la chancellerie de Pépin a maintenu à ce dernier, devenu roi, le titre de *vir inluster,* qu'il portait déjà au temps où il était simplement maire du palais.

Les actes mérovingiens et carolingiens qui nous sont parvenus se divisent en deux catégories distinctes : la première comporte une adresse aux fonctionnaires auxquels l'acte est adressé ; les actes mérovingiens de cette classe portent *viris inlustribus,* les actes carolingiens de cette même classe portent *vir inluster*[1]. Sur ce point, il n'y a nulle contestation possible, et les objections élevées par MM. Pirenne, Bresslau et Fustel de Coulanges contre les lectures de M. Havet paraissent plus subtiles que sérieuses. Parfois, il est vrai, on rencontre un blanc après les deux mots que M. Havet lit *viris inlustribus,* mais ce blanc était vraisemblablement destiné (la remarque, très fine, est de M. d'Arbois de Jubainville) à recevoir les noms des fonctionnaires visés, noms que le scribe a négligé d'écrire[2]. Rien ne prouve que les *telonearii* de Marseille, qu'un diplôme de Chilpéric II (Letronne, n° 40) qualifie en toutes lettres de *viri inlustres,* n'eussent pas droit à ce titre; on ne connaît point l'organisation des douanes à l'époque mérovingienne, et l'authenticité du diplôme est indiscutable. On ne doit donc pas conclure avec MM. Pirenne et Bresslau que l'acte est fautif, mais affirmer avec M. Julien Havet que les agents du *teloneum* à Marseille étaient des fonctionnaires occupant un haut rang dans la hiérarchie administrative.

La seconde classe de diplômes n'a pas explicitement l'adresse en question; mais, tandis que les actes carolingiens portent, sans doute possible, la formule *vir inluster,* les originaux de l'époque mérovingienne ont *v. inl.*, et l'un d'eux porte *v. inlustribus* en toutes lettres. Comment doit-on lire cette abréviation dans les actes mérovingiens?

La réponse ne saurait être douteuse; il suffit de comparer un peu attentivement les diplômes mérovingiens et les premiers actes caro-

1. Voici des exemples à l'appui : 1° Mérovingiens. A, avec adresse exprimée formellement : *Chilperichus, rex Francorum, viris inlustribus* (Tardif, n. 46). B, sans adresse exprimée formellement : *Childeberethus, rex Francorum, v. inl.* (Tardif, n. 45). — 2° Carolingiens. A, avec adresse : *Pippinus, rex Francorum, vir inluster, omnibus episcopis,* etc. (Tardif, n. 60). B, sans adresse, *Pippinus, rex Francorum, vir inluster* (Tardif, n. 61).

2. Au surplus, M. J. Havet, dans sa réponse à MM. Pirenne et Bresslau, a cité des constitutions impériales et des formules des temps mérovingiens où l'expression *viri illustres* est employée absolument sans être suivie ni d'un titre d'office ni d'un nom propre.

lingiens pour reconnaître que la ressemblance entre ces deux classes d'actes est loin d'être aussi grande que l'ont prétendu MM. Pirenne et Bresslau. Il semble au contraire que les clercs chargés par Pépin, devenu roi, de rédiger les actes royaux, n'aient pas su changer leurs habitudes et copier exactement les diplômes des princes détrônés. Voici quelques preuves à l'appui :

Dans un acte d'environ 751, Pépin, alors maire du palais, énumère dans l'ordre suivant les fonctionnaires et dignitaires auxquels il s'adresse : *omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, domesticis, grafionibus, vegariis, centenariis* (Tardif, n. 54) ; on chercherait vainement pareille adresse dans les diplômes des rois mérovingiens. Par contre, on la retrouve dans un acte de Pépin, roi, pour l'abbaye de Saint-Denis (Tardif, 55) : *omnibus ducibus, comitibus, graffionibus, domesticis, vecariis, centenariis.* — Dans l'adresse de plusieurs actes du même Pépin comme maire et comme roi (Tardif, 54, 55, 60), figurent en outre des *missi discurrentes,* expression inconnue aux rois mérovingiens.

Dans les mêmes actes, on trouve la formule : *nobis suggessit, nobis suggesserunt ;* un roi mérovingien aurait dit, conformément au protocole ampoulé de l'époque impériale : *clementiae regni nostri suggesserunt* ou *crediderunt suggerendum.* Les clercs du parvenu ont continué à employer l'expression ancienne, qu'un prince mérovingien aurait jugée indigne de lui.

Les actes de Pépin, avant comme après 752, portent, dans la clause annonçant les signes de validation : *manu propria subterfirmavimus et anuli nostri impressione signavimus* (Tardif, n. 54) ou *manu nostra subter decrevimus adsignare et de anolo nostro subter sigillare* (*Ibid.,* n. 55). Un roi mérovingien aurait dit *manus nostrae subscriptionibus* et n'aurait point parlé de l'anneau.

Souvent Pépin, avant comme après son usurpation, a employé une formule de notification à la troisième personne : *Volo scire nostros* (Pertz, *Dipl.,* n. 24) ; *cognuscat omnium fidelium Dei et nostrorum... sagacetus* (Tardif, 56) ; jamais les Mérovingiens n'ont employé que la seconde personne : *utilitas seu magnetudo vestra.* Tous les actes de ces princes sont adressés à quelqu'un, ont la forme d'épître, portent à la fin la formule *Benevalete,* tandis que Pépin, qui s'intitule *vir inluster,* ne s'adresse souvent à personne de déterminé.

Quand un roi mérovingien veut favoriser un monastère, il en confie la défense et la protection à son maire du palais : *sub mundeburde vel defensione majoris domus nostri ;* les clercs de Pépin et de Charlemagne, qui ignorent la tradition royale, chargent leur maître de ce rôle subalterne : *sub nostro recepimus mundeburde vel defensione.*

On dira que ce sont là des chicanes de détail; mais elles ont leur importance dans la question. Les adversaires de M. Julien Havet ont soutenu que Pépin, devenu roi, avait adopté le formulaire de ses prédécesseurs, que, par conséquent, s'il a pris le titre de *vir inluster*, ce n'est pas parce qu'il le portait déjà avant son avènement, mais parce que les rois mérovingiens l'avaient pris. Les exemples donnés ci-dessus prouvent ce qu'il faut penser de cette prétendue similitude entre les actes royaux postérieurs à 752 et ceux qui ont été rédigés avant cette même date. On ne saurait en douter : Pépin, devenu roi, a conservé à son service les clercs qui avaient rédigé ses actes comme maire du palais: ces clercs austrasiens étaient barbares et ignorants; ils ont cru copier le formulaire de leurs prédécesseurs, les notaires neustriens, mieux rompus qu'eux aux traditions; ils ont commis bévues sur bévues, ils n'ont su ni copier exactement les diplômes mérovingiens ni conserver fidèlement les formules dont ils avaient l'habitude. On ne saurait par suite alléguer l'emploi qu'ils ont fait de la formule *vir inluster* comme une preuve que les rois mérovingiens aient porté ce titre. Si des savants modernes hésitent et discutent sur l'interprétation d'abréviations obscures, croit-on que ces scribes du VIIIe siècle aient eu plus de science et d'intelligence? Les clercs de Pépin avaient l'habitude d'appeler le maire du palais *inluster vir*, ils avaient vu des diplômes des rois dépossédés portant *v. inl.*, ils en ont conclu que ces princes portaient ce même titre sous la forme *vir inluster*. Deux cents ans plus tôt, ils n'auraient point commis cette bévue grossière; tout notaire, en 550, savait que ce titre était indigne d'un monarque; mais, au VIIIe siècle, le sens et la portée de ces appellations honorifiques ne sont plus connus depuis de longues années[1], et l'erreur des clercs d'Austrasie s'explique d'elle-même.

Cette erreur, à son tour, explique celle des copistes plus récents. Les monastères de Neustrie, jadis gratifiés de privilèges par les souverains mérovingiens, durent solliciter des princes carolingiens, successeurs de ces derniers, des confirmations de ces mêmes privilèges. Le nombre de ces nouveaux diplômes fut sans doute fort grand, surtout dans les premières années, celles pendant lesquelles Pépin, Carloman et Charlemagne ont porté le titre de *vir inluster*. Quand, plus tard, on entreprit la copie de ces actes et des actes antérieurs pour en composer des cartulaires, ou bien encore quand des moines, plus soigneux

1. Déjà, pendant le siècle qui a précédé l'avènement de Pépin, la chancellerie des maires du palais, à la différence de celle des rois, avait pris l'habitude de ne pas donner aux simples ducs et comtes le titre d'*inluster*. Les employés de cette chancellerie austrasienne devaient donc attacher à ce titre plus de valeur qu'on ne lui en accordait en Neustrie.

des intérêts de leur maison que consciencieux, entreprirent de refaire les anciens diplômes, tout naturellement ils allèrent du connu à l'inconnu; ils avaient vu, sur les diplômes de Pépin et de Charlemagne, *vir inluster* en toutes lettres, il donnèrent la forme nominative aux mots abrégés *v. inl.*, qui figuraient en tête des diplômes mérovingiens. Mabillon et les premiers diplomatistes adoptèrent cette lecture; leur erreur était excusable, car, si Mabillon a le premier formulé les règles de la science diplomatique, il s'est trompé sur plus d'un point de détail, et tel diplôme, accepté par lui pour authentique et original, est à juste titre déclaré faux par les critiques modernes. Pour reconnaître l'erreur, il fallait qu'un critique eût l'idée d'examiner patiemment tous les actes originaux de l'époque mérovingienne et de rechercher si l'un d'eux porte d'une manière indiscutable *vir inluster*. M. Julien Havet a entrepris cet examen; il a montré qu'aucun de ces actes originaux ne donne la forme *vir inluster* en toutes lettres, que quelques-uns ont sans contestation possible *viris inlustribus;* il en a conclu qu'il fallait partout adopter cette lecture. Les critiques formulées par les opposants au nouveau système sont en somme peu solides, et on devine malaisément pourquoi ils ont apporté un tel acharnement à défendre une théorie, à laquelle le plus illustre d'entre eux paraît en définitive attacher peu d'importance.

A. Molinier.

NOTICE ET EXTRAITS

DU MS. 164 DE LA BIBLIOTHÈQUE DU MANS.

Les monuments de la poésie rythmique profane du moyen âge qui nous ont été conservés sont nombreux. En 1872, M. Wattenbach a rempli plus de trente pages de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* de Haupt[1] avec une liste alphabétique des *incipit* des chansons ou des pièces rythmiques dont il connaissait des éditions ou des manuscrits. C'est un répertoire considérable. Il est cependant devenu insuffisant. On a entrepris de le compléter, et il sera facile de l'augmenter de plus d'un tiers.

En fait de productions rythmiques profanes, on ne connaît généralement que les pièces relativement brèves qui ont rendu célèbres

1. *Die Anfänge lateinischer profaner Rythmen des Mittelalters*, dans *Zeitschrift*, XV, pp. 469-506.

le ms. de Benedictbeuern (*Carmina burana*)[1], le ms. 344 de la reine Christine[2], l'Antiphonaire de Pierre de Médicis[3], et quelques autres. A vrai dire, les infatigables éditeurs de rythmes du XIIe et du XIIIe siècle, depuis Mathias Flacius Illyricus jusqu'à MM. Ed. du Méril, Th. Wright et Wattenbach, n'en ont guère publié d'autres. L'*Apocalypsis Goliæ* n'a pas cinq cents vers. — Cependant, sur le même rythme que l'*Apocalypsis Goliæ* ou sur un rythme analogue, et sur les sujets ordinaires des œuvres goliardiques, nous possédons des poèmes d'une étendue très respectable. Qu'il nous suffise de rappeler la *Fons philosophiae* de Geoffroi de Saint-Victor[4], le *De superfluitate clericorum* de Gilbert[5], la *Querela mundi contra religionem* de Gui de la Marche[6]. Ces auteurs paraissent avoir eu peu de succès en leur temps, si l'on en juge par le petit nombre des manuscrits qui nous ont transmis leurs livres. De nos jours même, peu de personnes leur font l'honneur de les lire. Néanmoins, ils ne sont pas à dédaigner.

On ne sera pas facilement excusé d'ignorer Geoffroi, Gilbert et Gui, puisque la presse a récemment multiplié les exemplaires de leurs poèmes. Mais il y a encore beaucoup de poètes rythmiques qui n'ont pas vu le jour de la publicité, et qui gisent oubliés dans des manuscrits uniques. Il est utile de les faire connaître.

En voici un, nommé Pierre, prêtre, très probablement franciscain[7], que les anciens bibliographes n'ont pas, à ce qu'il semble, rencontré. M. Couderc, de la Bibliothèque nationale, pendant qu'il s'occupait de faire le catalogue des manuscrits de la ville du Mans, le remarqua et eut l'obligeance de me le signaler[8]. Comme l'ouvrage de cet auteur est le plus long et, à quelques égards, l'un des plus intéressants parmi les poèmes rythmiques inédits dont j'ai pris copie, je donnerai l'analyse et quelques extraits des deux morceaux d'inégale dimension qu'il contient. Pierre n'était pas un poète de talent. Il est verbeux, il est plat. J'ai jugé superflu de l'imprimer tel quel; j'ai

1. *Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*, XVI (Stuttgart, 1847, in-8°).

2. Cf. B. Hauréau, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 2e p., p. 231 et suiv.

3. L. Delisle, *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Soc. de l'hist. de France*. Paris, 1885, in-8°.

4. *Annales de philosophie chrétienne*, 6e série, VII, 1874.

5. *Gilleberti Carmina*, éd. L. Tross. Hammone, 1849, in-8°.

6. *Hist. litt.*, XXIX, p. 552. Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 1884, pp. 5-30.

7. Cf. ci-dessous, pp. 295, 298.

8. Pour la description matérielle du ms. n° 164, je n'ai rien à ajouter aux renseignements donnés par M. Couderc dans le volume (sous presse) du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* qui sera consacré aux collections du Mans, pp. 114-116.

laissé entre les feuillets du manuscrit les fleurs de rhétorique séchées dont il a gauchement orné son livre. Ce sont les choses qu'il dit, non la manière dont il les dit, qui nous paraissent aujourd'hui instructives.

Ces choses mêmes ne sont pas très neuves, il faut l'avouer. Des satires sur l'état présent de la société, sur la décadence du siècle, *De mundi miseria*, *De pravitate seculi*, la littérature du moyen âge en foisonne. Il y en a plus d'une dans le répertoire précité de Wattenbach [1]. Cela n'empêche pas qu'on ne les lise presque toutes avec plaisir, car on y trouve de temps en temps des détails originaux.

Comme la versification de Pierre ne lui est point particulière, je me contenterai d'observer que, jusqu'au vers 1295 du premier morceau et dans la plus grande partie du second, il se sert de quatrains rythmiques ordinaires, du type *Mihi est propositum in taberna mori*. Mais il aime à varier l'harmonie, et il emploie d'autres combinaisons strophiques, du reste bien connues et classées [2]. — Les règles du genre rythmique sont généralement respectées; et, là où elles sont violées, il en faut peut-être rendre responsable le copiste qui a exécuté, au xve siècle, notre manuscrit unique. Peut-être aussi Pierre aurait-il pu dire, avec Gilbert (*op. cit.*, p. 59), s'il avait jugé bon de prévenir les scrupules des délicats :

Hec qui legis, forsitan dices quod erravi :
Modulos et ritmicam legem non servavi.
Quiddam est hic, fateor, quod sciens non cavi;
Sursum tendunt aliqua que quasi gravavi.

Pauci quidem vitant hoc, nec ego vitavi.
Culpam non diffiteor, sed consideravi
Lyras horum qui non sunt pectoris ignavi,
Et chordas licentie similes notavi.

Horum viam imitans paulum deviavi;
Lapsus sum in aliis, sed hic claudicavi,
Nec lusisse penitet si non plus peccavi;
Facilem non punias culpam pena gravi.

1. Voyez notamment, dans ce répertoire, les pièces qui commencent par : *Frequenter cogitans de factis hominum; — Heliconis rivulo modice respersus; — Ecce mundus moritur vitio sepultus; — Mundi forma veterascit, evanescit gloria.* — La littérature goliardique renferme en outre nombre de diatribes spéciales contre chacune des diverses classes de la société, depuis les cardinaux de Rome jusqu'aux paysans; tous ces motifs sont traités, ou, tout au moins, indiqués dans la satire encyclopédique de Pierre.

2. V. sur ce point G. Paris, dans la *Bibl. de l'École des chartes* pour 1866. (Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique.)

*
* *

Pierre a pris soin, dès le début de son poème principal, de se nommer et d'informer la postérité de l'époque où il a vécu. Son poème est le récit d'un rêve[1] qu'il a fait le 12 mars 1280 (v. st.). Il a entendu une voix qui l'a mis en garde contre les embûches du démon et de ses sept filles, les sept péchés capitaux. Voici les couplets initiaux où ces circonstances sont relatées ; ils suffiront à donner une idée du style de l'écrivain :

Cum anno gratie Domini milleno
Necnon octogesimo juncto ducenteno,
Philipo in Francia regnante sereno,
Principeque marcii die duodeno,
5 Ego Petrus presbyter, servus Dei vivi,
Cui servire cupio semper et cupivi,
Dum precarer Dominum statim obdormivi
Et hanc vocem dulciter dicentem audivi :
« Petre, surge, vigila, et sta paratus,
10 Nam servus qui vigilat dicitur beatus,
Et talenta geminans et deflens reatus
Servus nequam sustinet multos cruciatus.
Vigilare nam docet te sacra Scriptura ;
Vigilare commovet hujus mundi cura ;
15 Ut vigiles instruunt te dampna futura ;
Te movet ut vigiles hostium pressura,
Nam hostes sunt anime trahentes ad mortem,
Mundus, caro, demones, parentes cohortem
In ipsam et cuneum crudelem et fortem,
20 Super ejus tunicam innitentem sortem.
Demon namque precepit ipsam incurvare
Ut transire desuper possit et saltare,
Jubens satellitibus in ipsam armare
Ut hanc facto cuneo possint impugnare.
25 Quibus dicit : « Filias septem generavi
Quas humano generi conjuges donavi ;
Multos cum aliquibus nobiles prostravi,
Cum aliis alios turpiter fedavi. » (fol. 2 v°)

Le démon, ainsi mis en scène, énumère ses talents pour la perdition des âmes, et ceux de ses acolytes. Après quoi il cède la parole à ses filles :

121 Rogo vos, karissime septem mee nate,
Ad ruinam anime ipsos adjuvate ;

1. Beaucoup de pièces rythmiques sont ainsi rédigées sous forme de songe et de vision. L'auteur de la fameuse *Apocalypsis Goliæ* n'est pas le seul avec notre poète à employer cet artifice.

In ejus perniciem machinas portate,
Atque vestra spicula cuncta preparate. (fol. 4 v°)

L'Orgueil, comme il convient, parle d'abord; il rappelle ses états de service; c'est lui qui a gagné pour l'enfer Sennachérib, Nabuchodonosor, Pharaon, Holopherne. Des gains pareils, il en fait tous les jours, à la cour des grands, à l'Église :

161 Dum sum in ecclesia perficio multum,
Nam nitor depingere mulierum vultum,
Extollere vestium ornatum et cultum,
Illaqueans animum earumdem stultum;
165 Nam portant monilia cappasque caudatas,
Torques, aurifrisia, mitras croceatas,
Et discriminalia et vestes auratas;
Mostrant linipedia crinesque rugatas.
Hec et hiis similia moneo portare
170 In festis precipue, dum debent laudare
Creatorem omnium, sanctos honorare,
Et veniam petere culpasque laxare. (fol. 5)

Après l'Orgueil, l'Envie s'avance sur la scène; elle se répand de même en banalités :

205 (Nam) cum meis sociis invado claustrales,
Cives atque milites et viros rurales,
Barones et comites et status regales,
Decanales cathedras et pontificales.
Sed meis sermonibus hic ponetur meta,
210 Ne revelem plurium magnatum secreta.
Talis namque dicitur doctor vel poëta
Sub cujus capucio tripudio leta. (fol. 5 v°)

Viennent ensuite la Colère, qui triomphe dans les guerres et dans les tournois; la Gourmandise, qui cite (fol. 6 v°, v. 372) les Dialogues de saint Grégoire; la Luxure, l'Avarice, la Paresse, qui disent justement ce que l'on suppose *a priori* qu'elles pourraient dire. Elles sont suivies des Vanités du monde (*Fallacia mundi*) et de la Chair (*Caro*), dont les discours ne sont guère plus instructifs. — Les neuf satellites de Satan sont enfin représentés donnant à l'Ame fidèle un assaut combiné et furieux :

In suis Superbia fert armis leonem;
Lupum fert Invidia, fert Ira bufonem,
500 Talpam Avaricia, Luxus scorpionem,
Glirem fert Accidia, Gula strucionem;
Vulpem Mundus suscipit et Demon drachonem;
Caro se domesticum predicat predonem.

Qui, factis agminibus, in animam vadunt
505 Et ipsam ex partibus diversis invadunt,
Et de libro sepius vite ipsam radunt. (fol. 10 v°)

La Voix reprend : « Tu vois, Pierre, combien sont nombreuses les embûches du démon. Tu vois que la vigilance est nécessaire. Je vais t'enseigner maintenant le moyen de combattre l'Ennemi avec succès. D'abord, observe les commandements de Dieu et de l'Église (et la Voix les énumère) ; participe aux sacrements : »

616 Petre, si sub nomine Dei recte degis,
Sacramenta teneas septem nove legis
Prout in *Sententiis* quarto libro legis... (fol. 12)

La Voix termine en recommandant, en même temps que les Commandements et les Sacrements, les sept œuvres qui plaisent à Dieu, *septem opera pietatis*. — Ce n'est qu'au v. 681 que Pierre, encore une fois exhorté à la vigilance, se hasarde à demander à qui il a l'honneur de parler :

Tunc Voci respondeo : « Quis es qui jam quater
Me mones ut vigilem ? Es ne Deus pater ?
Aut virgo sanctissima Salvatoris mater ?
Aut es pastor ovium et Andree frater ?
685 Verba nam hujusmodi nunquam sunt audita
Ex quo fuit hominum in hoc mundo vita. » (fol. 13)

Il apprend que la Voix est celle de Jésus, le fils de Dieu :

At Vox ait : « Filius sum regis eterni,
Finis et principium claudens os Averni.
Ego claves habeo mortis et inferni,
700 Totius ecclesie regnique superni ;
Ego Dei filius et Deus de Deo
A patre sum genitus, idem ens cum eo,
Equalis in omnibus existens patri meo,
Sed hoc negat Arrius ore phariseo.. » (fol. 13 v°)

Jésus profite aussitôt de cette occasion pour raconter en détail sa vie et la prédication de l'Évangile. Mais il ajoute :

865 « De modernis fratribus nescio quid dicam
Qui laqueum subditis parant et pedicam ;
Habent mundi gloriam pre cunctis amicam,
Gradientes publice per viam iniquam. »

Pierre, étonné, répond :

Tunc stupens respondeo verbis Jeshu Christi
870 Dicens : « Hec que recitas tu pater novisti ;

Vera sunt que loqueris, vera que dixisti.
Si fas esset dicere, multa dimisisti.
Hoc docent Apostoli et Evangeliste,
Doctores, pontifices, docti canoniste,
875 Sacerdotes, monachi, periti legiste;
Unde fit mirabilis sermo tuus iste.
Notum est ecclesie te natum fuisse,
Predicta miracula pluraque fecisse,
A mortuis tercia die surrexisse,
880 De celis apostolis spiritum misisse.....
Quid est hoc quod videris antiquos laudare
Nunc modernos presules vis vituperare? » (fol. 16 v°)

La Voix réplique qu'elle sait fort bien ce qu'elle veut dire. Elle fait longuement l'éloge des saints d'autrefois, depuis saint Martin jusqu'à saint Bernard :

945 De modernis extitit beatus Bernardus,
Velox ad ecclesiam et ad mensam tardus.....
Fudit per ecclesiam odorem ut nardus. (fol. 17 v°)

Mais que dire des gens d'aujourd'hui ?

958 Horum vitas memorans cogor suspirare,
Modernos arguere, antiquos laudare,
Quia novi triticum priscos seminare,
Modernos zizaniam in ortis plantare.
Nunc eclipsym patitur cathedra sublimis.
Muscas querens aquila nidificat ymis,
Jaspis et carbunculis conduntur infimis (*sic*).
965 Non respondent ultima sicut decet primis. (fol. 17 v°)

Non sans raison, Pierre trouve ce langage peu clair, et, respectueusement, il en réclame l'explication. Cette explication, la Voix la donne, mais allégorique, embrouillée. Une théorie s'en dégage toutefois très nettement : la prééminence du spirituel sur le temporel. Pierre prend la liberté d'objecter que cette théorie n'est pas la sienne :

Post hec Voci facio questionem talem :
« Cur minorem asseris cathedram regalem,
Majorem existimas et pontificalem?
Jam non ire videris per viam equalem.
1070 Nonne prior cathedra regalis prestatur?
Nonne Judas dignior Levi judicatur,
Dum sanctior Moises quam Aaron mostratur?
Nonne David melior quam Sadoch probatur? »

La Voix réplique :

« Loqueris, Petre, minus recte;

Loqueris de tempore legis imperfecte;
1080 Nunc est tempus gratie legisque perfecte,
Quare tua ratio vadit indirecte. » (fol. 19 v°)

A l'avis de Pierre, c'est faire bon marché des rois que de les mettre au-dessous des pontifes. Et il cite à l'appui de sa thèse Constantin, Charlemagne, Pépin le Bref

Parvus dico corpore, corde gigantinus.

Il cite surtout Charles d'Anjou, roi de Sicile, son contemporain, en l'honneur duquel il écrit les couplets suivants[1] :

Fecit novus Karolus nunc opus divinum,
1110 Mainfredum prelio trucidans supinum;
In eadem regula ponens Corradinum
Cum multis nobilibus et ducem Austrinum.
Ipse fecit homines benignos letari
Et homines impios fecit contristari,
1115 Per totam ecclesiam Dominum laudari;
Fecit a clericis « Te Deum » cantari.
Ipse cunctos presides et reges excedit,
Nam nunquam a tramite divino recedit.
Hic summo Pontifici libenter obedit,
1120 Deffendit ecclesiam, insontes non ledit.
Hic est alter Zalraham in pugna suorum,
Hic est alter Moyses deffensor justorum,
Hic est alter Josue doctor preliorum,
Hic est alter Gedeon in nece pravorum;
1125 In Philistim ut David est bellator fortis,
Non timens pericula vulnerum nec mortis;
Alexandro similis est ductor cohortis,
Distribuens opida funiculo sortis.
Hic dignus regimine, hic dignus honore,
1130 Fama, laude, nomine, bonorum honore,
Nam, ut leo percutit bestias terrore,
Sic Karolus percutit impios pavore.
Laudetur omnipotens Deus qui creavit
Ipsum et Epulie regno destinavit,
1135 Et per quem ecclesiam suam deffensavit,
Et fidem catholicam multum ampliavit!
Hympnus, laus et gloria Deo patri detur,
Ejus atque genitus Christus collaudetur
Atque Sanctus Spiritus semper adoretur

1. Comparez les *Versus de domino Karolo, comite Andegavie*, de Dreu de Hautvillers, publiés par Varin, *Archives législatives de la ville de Reims*, 1re partie. Paris, 1849, in-4°, p. 451, note.

1140 Qui unus a Karolo et trinus habetur.
Ipsum regat Dominus qui Jhonam prophetam
Rexit, et familiam ejus servet letam;
Ejus servet socios et horum dietam,
Ut cito perveniant ad optatam metam.
1145 Dicere de ceteris longum videretur;
Idcirco de regibus hic meta ponetur. (fol. 20 v°)

Jésus n'a pas de peine à établir de son côté la supériorité du spirituel sur le temporel. « Les pontifes sont supérieurs aux rois, dit-il, parce que je leur ai conféré, à eux seuls, le pouvoir de lier et de délier. » A cela se borne l'argumentation de la Voix; puis, sans transition, elle passe à l'énumération des bienfaits temporels dont Dieu, qui s'est privé de tout sur la terre, a comblé son Église. Contraste facile, que notre auteur ne se fait pas faute de développer à loisir; mais en quels termes !

« ..... Jam stultus reputor a meis amicis
Quos pasco, quos nutrio carnibus perdicis,
Quibus sedem glorie paravi felicis;
Set, ut vaticinia Ysaie ferunt,
1225 Enutrivi filios, ipsi me spreverunt.....
Loquor nunc de pluribus prelatis modernis
Qui vaccant lasciviis, extinctis lanternis;
1230 Se cibis ingurgitant, vocatis pincernis,
Neglectis officiis et bonis supernis;
Qui plus amant filios quam me vel parentes,
Quibus domos construunt ex auro fulgentes;
Thesaurizant nequiter, Deum non timentes,
1235 Insontes excoriant, forulas replentes. »

Le chef de l'Église n'est pas plus sain que ses membres :

1246 Non trahit nec dirigit virga pastoralis,
Prout mostrat species ejusdem formalis.
Facit summus Pontifex plures Decretales
Quas non servat. Remanent lites immortales.

Les cardinaux assiègent le pape de flatteries; ils lui remémorent sans cesse sa toute-puissance, pour le décider à faire leurs volontés :

1292 Ponunt vanigloriam pape sic in ore,
Qui subtraxit caseum corvo vulpis more...

Ils en profitent pour lui dicter des lettres telles que celles-ci (fol. 23) :

1295 Leo, presul Romanorum
Et servus Dei servorum,
Dante sacro flamine,

Gerens curam animarum
Que sunt in orbe terrarum
1300 Et sub solis cardine,
Salutat justos prelatos
Non superbos, non elatos,
In Nato de Virgine.
Novit qui nichil ignorat
1305 Quia papa semper orat
Deum flexis genibus,
Et noctes ducit insompnes
Ut tranquille vivant omnes
Sub celi luminibus;
1310 Rogans Virginem Mariam,
Matrem mitem, matrem piam,
Et plenam virtutibus,
Sepe dicens letaniam
Ut ostendat cecis viam
1315 Et plenis criminibus;
Sic oramus creatorem
Et omnium redemptorem
Ut tranquille subditi
Conquiescant, et hac vita,
1320 Vita carnis ut finita,
Sint quieti dediti;
Et pravorum ut tormenta,
Sive gravia sive lenta,
Corrigantur territi (*sic*);
1325 Et sic reportent mercedes
Vel dampnandi vel heredes
Ut fuerint meriti.
Set sunt multi perversores,
Foventes magnos errores
1330 Licet sint catholici,
Veram fidem pervertentes
Et nobis dissentientes
Ut pravi heretici,
Camelum transglutientes
1335 Et culicem excolantes
Ut essent frenetici,
Ore pravo garrientes,
Minus plene recordantes
Sermonis dominici.
1340 Nobis Deus revelavit
Et frequenter intimavit
Per fidelem nuncium,
Quod talis presul peccavit

Et peccatum iteravit
1345 Contra Dei filium,
Qui multos associavit
Prelatos et convocavit
In suum consorcium.
Abbates, duces, priores
1350 Traxit atque seniores
In magnum exercicium,
Culpas suas predicantes,
Symoniam publicantes
Nullum esse vicium.
1355 Viam Baalam sequentes
Atque Christum diffidentes,
Finem et principium,
Et in erroris augmentum
Negant, et per argumentum,
1360 Extremum judicium.
Penam negant reproborum;
Negant omnium sanctorum
Gloriam et premium.
Quare, fili gardiane,
1365 Cum existas mentis sane
Pro fideque dimices,
Tibi damus in mandatis
Sine transcriptis oblatis
Ut hoc illis indices,
1370 Citans illos universos
In profundum mali mersos
Et eorum complices,
Ut super hiis recepturi
Veniant et audituri
1375 Nostros justos judices.
Vale, fili gardiane,
Non sumas factum inane
Quod tibi committitur.
Natus Christus predicatur
1380 Per quem mundus gubernatur
Et demon prosternitur,
Qui nos lavit a peccatis,
Fundens gratiam renatis
Quando culpa dimittitur.
1385 Hic justos remunerabit
Et impios condempnabit
Dum mundus purgabitur.

Le « gardianus, » muni de cette lettre, se transporte en équipage

de légat chez les gens accusés d'hérésie. Il les invite d'une manière pressante à se réconcilier avec l'Église; il leur en laisse deviner le moyen :

Qui citati venientes aurum et es deferunt,
1420 Et intrantes domum pape mille marchas offerunt,
Et in stratis singulorum mille libras offerunt.
Facto die congregatur cetus cardinalium.
In aurora celebratur divinum officium;
Post per ipsos visitatur papa, pater omnium;
1425 Coram ipso revelatur hoc magnum misterium.
Dicunt pape cardinales cum complosis manibus :
« Pater sancte, miserere istis peccatoribus;
Recordare Jeshu Christi qui pro transgressoribus
Patrem suum exoravit et pro crucifixoribus,
1430 Donans tibi formam talem ut tu velis parcere
Et peccata subditorum fletibus diluere;
Ad hoc datur tibi clavis ut velis absolvere,
Et gremium redeunti nunquam debes claudere. »
Qui respondens in hec verba dicit suis fratribus :
1435 « Horum fama fit acerva coram multis gentibus;
Cogitemus ne dampnemus nos pravis muneribus.
Puniantur transgressores pro suis excessibus. »
— « Pater, dicunt cardinales, dentur hiis inducie :
Dabunt nobis atque vobis et donabunt curie.
1440 Habent mulos, palafridos, sunt magne potencie;
Dabunt nobis pingues equos vel nostre familie.
Se purgabunt, ut jus docet, post hec ab infamia;
Et dum bene purgabuntur ipsorum marsupia,
Erit horum a peccatis munda conscientia.
1445 Sic in puris et in nudis redibunt ad propria. »
Verbum istud approbatur a sacro concilio;
Et vocantur tunc prelati cum suo consorcio;
Ipsis verbum demostratur in pape pretorio.
Ipsi dicunt : « Liberavit nos auri libatio;
1450 Est igitur thesaurorum bona congregacio,
Nam de nobis jam fuisset facta deposicio
Nisi condam esset nostra super hiis provisio;
Et nunc quare non parcemus nec justo nec impio. »

Mais un pauvre frappe à la porte :

Venit pauper de longinquo propulsans ad hostium.
1455 Statim mittunt cardinales Robertum portarium,
Cui dicunt : « Ille pauper jam habet demonium;
Cave ne quis alter intret, ni portet encennium. »

Voici maintenant un riche Anglais :

Quidam venit paranimphus Anglorum de curia,
Dicens cum consanguineo suo regis filia
1460 Coram multis magnis viris contraxit sponsalia;
Quo audito cardinales extrahunt capucia;
Quem presentant amplectentes Romano pontifici,
Dicentes : « Sunt liberales et divites Anglici;
Justum petit et de jure bene potest perfici.
1465 Quare, pater, causam istam committatis judici. »
Hoc audito, vocat ipsos sigillatim nuncius,
Dicens illis : « Sum Johannes, regis thesaurarius;
Mille libras sterlingorum dabo vobis citius
Ut dispenset in hoc casu Summus Presul plenius;
1470 Et ad dictum vestrum dabo domino pape munera,
Palafridos sive mulos auri sive pondera.
Ipse quippe novit cuncta dispensandi genera;
Mea namque longa restant ad domum itinera. »
Tunc respondent cardinales, habito consilio :
1475 « Fiat nobis dicte summe promisse solutio. »
Ille statim solvit summam non minus denario;
Scriptitatur et bullatur ejus dispensatio.

Autre anecdote du même genre :

Post venit quidam electus equali concordia,
Homo justus, pius, mitis, ornatus facundia,
1480 Decretales et decretum qui legit in curia,
Parva vero sive nulla deferens marsupia.
Post hunc venit quidam abbas auri pleno sacculo :
Nunquam Rome talis saccus visus est a seculo.
Quem videntes cardinales intricati speculo,
1485 Sibi mandant ut ad papam veniat diluculo.
Venit abbas. Ipsi currunt; intrant consistorium.
Cardinales dicunt pape : « Nostrum est consilium
Quod abbati qui nunc venit detis beneficium,
Et electus ut provectus suum regat studium. »
1490 Dicit papa : « Qualis erit super ipsis ratio
Ut privemus suo jure dignum beneficio,
Et abbati demus illud, notato perjurio,
Deprehenso in incestu et in adulterio? »
Dicunt ei cardinales : « Docti sumus celitus
1495 Quod electus nichil portat, set est homo perditus... »
Hoc audito dicit papa : « Deus in adjutorium ! »
Et respondent cardinales : « Nos imus ad prandium[1] ! »

1. On reconnaîtra sans doute à cette satire de l'avidité romaine quelque agré-

Mais quoi ! s'écrie l'honnête Pierre, je croyais le pape infaillible. — *Locus non sanctificat,* dit la Voix, et l'habit ne fait pas le moine. Rome est une ville sainte, mais Adam n'a-t-il pas péché dans le paradis terrestre ? Aussi bien, la cour romaine n'est pas la seule coupable. La conduite des clercs est monstrueuse de haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique. Le faste des prélats, par exemple, n'est-il pas choquant ?

1552 Seculares leges querunt, fugunt evangelia;
Dampnantes humilitatem vivunt in superbia;
Tales enim habent equos nunc in domo Domini,
Et sunt multe vestes duple atque servi gemini,
In paterna qui contenti fratre forent asini,
Et sufficeret burellus eorum regimini. (fol. 26)
. . . . . .
1566 Hii non legunt asinasse semel Dei filium
Cum veniret ad tormentum et crucis suplicium,
Set ipsi cum palafridis mille turonensium
Alborum credunt intrare paradisi gaudium.

Relevons quelques traits relativement pittoresques dans les trois ou quatre pages qui sont consacrées ici à traiter cette matière usée : l'invective classique contre le luxe mondain des évêques :

De bonis ecclesiarum vasa condunt aurea,
Potos, pelves, cupas, ciphos necnon et argentea.
1620 Christi corpus immolatur in patena plumbea,
Atque sanguis consecratur in phiala stagnea.
. . . . . .
Lectos amplos habent valde coopertos serico,
Et colores decoratos vel glauco vel indico,
Hinc et inde cortinatos sagis more persico,
Constipatos et ornatos opere mirifico.
1630 Domus horum fabricantur pulcre more sperico,
Depinguntur et quadrantur opere specifico.

ment. Comparez la très belle pièce qui commence par *Utar contra vitia carmine rebelli* (Golias in curiam romanam), et surtout le fameux Évangile *secundum Marcas argenti* (Du Méril, *Poésies latines antérieures au XIIe siècle*, Paris, 1843, in-8°, p. 407) : « In illo tempore, dixit Papa Romanis : Cum venerit filius hominis ad sedem majestatis nostre, primum dicite : Amice, ad quid venisti? At ille si perseveraverit pulsans, nil dans vobis, ejicite eum in tenebras exteriores..... Fratres, videte ne aliquis vos seducat inanibus verbis; exemplum enim do vobis, ut, quemadmodum ego capio, ita et vos capiatis. » — On remarquera que dans l'Évangile *secundum Marcas,* c'est le pape qui exhorte les cardinaux au péculat ; c'est au contraire aux cardinaux que notre auteur attribue le rôle actif.

Testitudo coloratur in colore celico;
Pavimentum operatur opere quadratico.
Et videtur magni regis eorum familia
1635 Crispe compta, laureata gerens aurifrisia,
Que discurrit circa mensam dum fiunt convivia
Et expellit de caminis ligna fumigantia.
Tubis canit in excelsis istrionum copia.
In coquina doctus coqus est discernens prandia.
. . . . . .
1642 Apponuntur circa finem pavones, utilia
Pira, nectar et crispeta colleride dragia.
Postea multiplicantur risus et colloquia.
. . . . . .
Tunc turbati dolent caput, et vocantur medici.
Fumus caput perturbavit; dantur fructus stiptici.
1650 Sic in lectum ipsos ducit infirmos familia
Et apponit circa caput apta pulvinaria.
Ut bene possint dormire dicunt « Ave Maria. »

Ils ne prêchent pas, fatigués par la débauche; ils font prêcher par des Franciscains :

Dicunt : « Pascant vos Minores sacri verbi pabulo. »

Après les évêques et les abbés, les doyens ruraux (fol. 29) et les archidiacres (fol. 29 v°) reçoivent aussi leur paquet. On leur reproche pareillement leur faste, leur insolence, leur gourmandise :

Habent canes et falcones, austures et simias...

Les « prêtres des champs » ne sont pas épargnés. Le divin censeur esquisse un assez curieux tableau de la paroisse campagnarde :

Sacerdotes excoriati subditos excoriant,
1790 A prelatis sauciati sauciatos sauciant,
Spoliati spoliatos spoliis spoliant,
Afflictis afflictores afflicti consociant.
Nam parvulos sine nummis vix unquam sepeliunt
Nec baptizant, nec in fide pueros erudiunt,
1795 Nec post partum mulieres ad missas recipiunt,
Libenter confessiones nec ab ipsis audiunt.
Dum volunt parochiani maritare filias,
Sacerdotes ponunt eis letales insidias :
Nam tunc vendunt illis care sigilli corrigias,
1800 Et extorquent ab eisdem quas possunt pecunias.
De nupciis habent panem, vinum, carnis pecias
Et gallinas; benedicunt non aliter nupcias.
De defunctis omnes vestes petunt et pellicias,
Et legatum et fossatum, braccas et camisias,

1805 Candelas, oblationes atque septennarium,
Nonum, denum et tricenum repetunt denarium;
Non aliter dicunt missas nec legunt psalterium,
Nec pro ipsis deffunctorum decantant officium.
Dum subditi ducunt fletus, gemitum, mesticiam,
1810 Propter mortem amicorum atque amiciciam,
Sacerdotes ylerantes pretendunt leticiam.
Ob suam iniquitatem atque avariciam
Petunt ab hiis et districte bladi, vini decimas;
Petunt magnas atque parvas, atque petunt minimas.
1815 In anno commestiones petunt tres vel plurimas,
Aut aliter illis minas faciunt acerrimas.
Nummos petunt pro infirmis, dum sacra conficiunt
Ac oleo consecrato sensus horum liniunt.
Super hiis extorsiones infinitas faciunt,
1820 Sacerdotes et plebani qui terrena sapiunt...

La Voix continue sa désolante revue du clergé; c'est le tour des moines :

Qui ut porci se involvunt in mundanis fecibus;

d'abord les chanoines réguliers (fol. 31), puis les moines noirs (fol. 31 v°) :

Nunc habundant in terrenis bonis et redditibus,
Pane, vino, nummis, auro, terris, pratis, domibus.
1905 Quare multi vadunt retro, spretis meis legibus,
Qui Decreto sepe spreto student in Codicibus.
Licet exstent multi boni plenique cingultibus
Et ex corde resistentes carnis fedis motibus
Atque demonum cautelis et temptationibus,
1910 Conqueror de viciosis et plenis criminibus.
Inimicos meos quare voco quosdam monachos,
Et, ut verum dicam, multos dico demoniachos,
Sub alarum velamento Deus fovet quia quos
Plusquam ipsum venerantur venerem et stomachos.
1915 Isti sua relinquentes aliena rapiunt;
Ubi ceteri se salvant hii se interficiunt,
Ubi justi Deum vident ipsi nil proficiunt,
Nec precepta prelatorum nec Dei custodiunt.

les moines blancs ou cisterciens (fol. 32 v°), célèbres pour leur paillardise :

1971 Quorum quidem frangunt pactum in predictis omnibus,
Quod est album denigrantes, se miscentes turpibus,
Quia quod Deo furantur donant mulieribus
Quas sequuntur amplectentes cupidis amplexibus.

1975 Et cum soli sive bini visitant vicinias,
Infinitas in eisdem faciunt spurcitias.
Juxta suas abbacias habent sepe grangias
Ad quas ducunt per ministros vicinorum filias.....
1980 Et ne tales perpendantur habitus abiciunt.
Quas misere mulieres sic verbis alliciunt,
Et illas ut pondus auri sub clave custodiunt.
Licet mundum videantur reliquisse penitus,
Non ad plenum istud servant sicut docet exitus.....

les Carmélites, si fiers de leurs anciens privilèges (fol. 33 v°) ; enfin les chevaliers de l'Hôpital :

Inter magnos viros Dei sunt Hospitalarii,
Existentes ab antiquo, magni privilegii,
2045 Magne fame, magne laudis, ordinis egregii,
Quibus nomen tale dedit dignitas officii.
Ipsi fovent peregrinos dum est hora prandii
Et infirmis donant carnes tempore jejunii;
Nutriunt debilitatos usu mortorolii.
2050 Sunt intenti circa fructum et laudem Hospicii;
Dimicantes ultra mare portant pondus prelii;
Dura bella patiuntur, in expensis nimii;
Mori volunt ut resurgant in die judicii
Et cum sanctis glorientur, pleni summi gaudii.
2055 Sed multi sunt inter illos qui dicuntur impii,
Qui se fingunt sapientes cum sint auri nescii,
Ignorantes rationem unius proverbii,
Et sequuntur voluntatem in hora consilii;
Qui, licet portent birretum, signum magisterii,
2060 Et mantellum consignatum signo Dei filii,
Que crux alba signat mentem mundam labe vicii,
Sepe mostrat signum falsum sordes cordis conscii;
Nam se miscent imprudenter multis facinoribus,
Dum celebrant execratis missas mulieribus,
2065 Et cum excommunicatis edunt versis vicibus,
Hos tradentes sepulturis sacratis in domibus;
Sine causa citant multos in remotis partibus;
Qui citati, comparentes coram hiis judicibus,
Redimuntur, verberantur infinitis ictibus;
2070 Aut se judices absentant cum sint pleni fraudibus.
Licet oves videantur deforis in vestibus,
Intus lupi sunt rapaces, ut patent in actibus.
Dum deberent subvenire miseris pauperibus,
Ipsos vexant, ipsos gravant multis gravaminibus,
2075 Non parcentes nec matronis nec viris nobilibus.
Molendina, campos, lucos, extorquent a pluribus;

Non flectuntur ad parcendum nec donis nec precibus,
Set minantur viris justis cum magnis clamoribus.
Ipsi non parcunt prelatis neque parcunt clericis,
2080 Nec parcunt religiosis neque parcunt rusticis.
Citant coram hiis qui locum nunquam tenent judicis,
Nec noverunt Decretales neque leges Codicis.
Et quia religionem servant thenus nomine,
Et quia male currentes in mundi certamine
2085 Ad aratrum mittunt manum retro veri limine,
Non quia apti regno Dei nec Dei regimine.

Sur les Templiers, notre auteur est très bref; mais les huit vers qu'il leur consacre prennent un intérêt poignant si on les lit à la lumière des événements de 1307 :

Volo verba variare loquens de Templariis;
Nam eisdem quibus isti gaudent privilegiis,
Sicut dicunt et ostendunt suis secretariis,
2090 Et si vellent hec mostrarent in magnis consiliis.
Differunt tamen in signis que portant in palliis
Et in barbis et in gestu, forsan et in aliis.
Quare boni cum beatis fruentur deliciis,
Atque mali si sic vivant tradentur suppliciis.

Quelques banalités sur les mœurs des chanoines séculiers terminent le discours de Jésus. — Pierre, tout en larmes, fait appel à la miséricorde divine : « Pardonne, grand Dieu, car tu ne veux pas la mort du pécheur. » — La Voix réplique que les méchants seront punis, mais que les bons seront récompensés; et elle entonne à ce propos un éloge caractéristique des ordres mendiants, héritiers d'un clergé corrompu. Maître Pierre, vous en étiez, de ces ordres que vous louez tant.

Ab eterno jam previdi duos sanctos ordines
Qui me colunt, qui me laudant per seculi cardines :
Minores, Predicatores, justi, mites homines,
Qui superant honestate primates et flamines.
2175 Videns enim in peccatis hunc mundum senescere,
Et in fece viciorum homines putrescere,
Procuravi tales viros inter ipsos mittere
Qui peccantes vite verbo studerent corripere.
Nam ipsi cupiditatem mundi prorsus abdicant
2180 Et pro fide contra falsos hereticos dimicant;
Et me mundi redemptorem inter gentes predicant,
Et apertam celi portam cunctis turbis indicant.
Mundus erit circa finem imbutus nequicia,
Dolo, fastu, ira, luxu, fraudibus, invidia.

2185 Fides torpens erit atque mala multiplicia;
Horum quare tunc doctrina multum necessaria.
Ipsi namque vices gerunt primatum et presulum,
Revocantes ab errore meum stultum populum;
Nocte media surgentes pulsant titinnabulum,
2190 Et incenso celebrantes adimplent turribulum,
In horis certis dicentes divinum officium.
Post audiunt lectiones, diligentes studium;
Hora recta venientes ad commune prandium.
Ibi servant et in locis debitis silencium.
2195 Non contenti de preceptis adimplent consilium.
Docent Paulum atque sanctum meum Evangelium,
Et librum Sententiarum legunt et Psalterium.
De quolibet disputantes confundunt mendacium;
Arctam vitam deducentes induunt cilicium;
2200 Nunquam volunt sustinere quemquam pravum socium.
Horum quidam calciati ambulant per bivium,
Et alteri nudipedes, et utrumque tedium.
Ipsi mundi corde munda tenent monasteria,
Pavimentum atque tectum, choros et altaria,
2205 Pallas, cruces et cortinas, libros, corporalia,
Claustra, domos et coquinas, mappas, refectoria.
Hii spiritus paupertatem querunt voluntariam,
Quam prelatis promiserunt et obedienciam;
Ipsi servant cordis, oris et manus mundiciam,
2210 Nam me mundum docent mundam habere familiam.
In sermone sunt discreti donando consilia,
Et populo predicantes virtutes et vicia;
Dum absolvunt a peccatis, data penitencia,
Ipsos monent ut in bona sint perseverancia,
2215 Nam, si vivant in serena semper consciencia,
Possidebunt post hanc vitam sempiterna gaudia
Et orantes exultabunt in celesti curia,
Ubi sancte Trinitati datur laus et gloria.
Unde multas gentes trahunt a mundi voragine,
2220 Que sequntur recte Deum, omni spreto crimine.
Mundum spernunt me sequentes in virtutum culmine,
Quare juste dantur ipsis justis helemosine.
Ipsi fulgent verbo, vita, pleni bonis moribus,
Predicantes inter gentes in alternis vicibus;
2225 Hereticos confundentes tradunt pravos ignibus,
Non parcentes nec egenis nec viris nobilibus.
Ipsi carnem crucifigunt cum concupiscentiis,
Resistentes carni, mundo, demoni, deliciis,
Et celestem vitam ducunt, victis cunctis viciis,
2230 Et in celis conversantur cordis desideriis.

Hii thesaurum agro fossum emunt inter cetera,
Et querentes margaritam linquunt mundi prospera,
Et in mare mittunt rete navis parte dextera,
Et proferunt de thesauro quam nova quam vetera.
2235 Ipsi sunt lux coram turbis quas cum sanctis uniunt;
Ipsi terre sunt sal in quo cuncte gentes saliunt;
Sunt virgines sapientes que lumen custodiunt,
Et sunt servi vigilantes qui portam aperiunt.
Qui plus sunt quam patriarche vel equalis meriti,
2240 Sunt virgines confessores, sunt martires incliti,
Cum sint horum in effectu virtutibus prediti,
Apostolos imitantur, Dei verbo dediti;
Sed dum contendunt intrare per angustum hostium
Et habere pro labore suo justum bravium,
2245 Sepe Christi coram turbis explicant corrigium,
Quod non placet; sed inpono super hiis silencium :
Verbi namque recordari debent evangelici..... (fol. 36 v°)

La Voix nous fait part ensuite du plan de la seconde partie de sa harangue. Elle a dit son fait au clergé; elle va parler maintenant du monde séculier, des rois, des juges, des chevaliers, des bourgeois, des paysans; « et j'aurai ainsi décemment achevé, ajoute-t-elle naïvement, l'œuvre que je me suis proposée : »

Et sic opus quod incepi decenter perficiam.

Il est très difficile de dire si, dans les médaillons qui suivent, l'auteur a voulu rappeler des événements ou des personnages de son temps, ou s'il les a crayonnés sans modèles. A-t-il eu, par exemple, la figure de Philippe III le Hardi dans l'esprit en écrivant ses objurgations aux rois? Cela est possible, mais cela n'est pas certain :

Reges ut se digne regant dicuntur et subditos,
Et puniant transgressores, viros incompositos,
Homicidas et raptores, fures et absconditos,
Et deffendant viros justos et bene demeritos.
Ut augures, conjectores, lustrantes abiciant,
2260 Auruspices, nigromantes secum non recipiant,
Ariolos nec divinos nec phitones audiant,
Nec secum incantatores nec magi proficiant[1];
Set ament legem divinam et evitent ocium,
Et ut legant, dum vacabunt, Deuteronomium,
2265 Atque querant sapientum virorum consilium,
Et evitent mulierum multorum consorcium.

1. Cf. les relations de Philippe III avec les béguines de Nivelles : *Le règne de Philippe III le Hardi*. Paris, 1887, in-8°, p. 23 et suiv.

Non exquirant multos equos, auri sive pondera,
Ne ditati suos gravent nec imponant honera...
. . . . . .
2283 Hujus veri sunt sequaces in factis mirificis
Karolus atque Pipinus, ut patet in Chronicis.
. . . . . .
2290 Set sunt multi qui non servant ut debent justicias,
Nam liberos reddunt servos, et eorum filias,
Panificas facientes, reddunt unguentarias;
Nec deffendunt, imo gravant multi sunt ecclesias,
Imitantes Pharaonem ad iniqua sedulum...

Les juges (fol. 37 v°-38 v°) sont partiaux et se laissent acheter; les nobles sont avides et turbulents :

De militibus dum loquor emitto suspiria,
Nam multi sunt qui rustizant, relicta milicia.
Ipsis enim dedi castra, villas et pedagia,
2365 Terras, rura, molendina, furnos, domicilia;
Ipsos volui portare lanceam et gladium,
Ut occidant transgressores, homicidam impium,
Atque suspendant latrones pravos juxta bivium,
Et puniant sicut decet comissum perjurium,
2370 Incestum, atque rapinam, atque sacrilegium...
Set sunt multi qui laborant in his per contrarium,
Nam subditis ut frequenter irrogant injurias,
Bis in anno sive quater facientes tallias.
Tollunt eis boves, oves, cappas et pellicias,
Edos, pullos et gallinas; multas dant molestias.
Milites odorant predam cadaver ut vultures,
2379 Persequuntur viros justos sicut nisus turtures...
. . . . . .
Raro missas vel sermones isti tales audiunt,
Evangelio finito set foras exiliunt.
. . . . . .
Ipsi nobiles se dicunt, set hoc non est veritas,
2400 Nam non dare quod concedunt est summa nobilitas.

Les nobles laissent leurs héritiers appauvris et les condamnent, par là même, à une vie de rapine. — Les bourgeois (fol. 39 v°-40 v°) sont fraudeurs, menteurs, cupides :

Nam illi qui vendunt pannos claudunt domus hostia;
Habent fenestras obliquas cum quadam aurisia;
Sumunt pannos cineratos et palliunt vicia...
2475 Quidam mostrant sine vino emptoribus dolium,
Et ad tempus illud vendunt dupplicantes precium.

Quidam vendunt ad tabernam fraudantes picherium,
Nam in fundo ponunt fabbas vel aliquod vicium;
Et quidam dum vendunt bladum defraudant sexterium,
Nam dum emunt habent unum et dum vendunt alium.

Les paysans ferment la marche : ils « portent le poids du monde, » dont ils sont les victimes. Ils sont très malheureux, mais la plupart sont aussi voleurs, hypocrites; somme toute, ils méritent leur sort et subiront par surcroît les pénalités éternelles :

De vili grano vel vino reddunt Deo decimas;
Deo donant egras oves, retinentes optimas,
Et in principum tributis miscent fraudes plurimas;
Et maculant incessanter tam corpus quam animas...
2545 In hac vita deprimuntur multorum gravamine.
Punientur in futuro, de quo non est dubium.

Cela dit, la Voix termine par cette recommandation :

Post Vox ait : « Petre, dicas cunctis hec que recito,
Et ut laudes Deo patri reddant atque genito,
Et ejusdem genitrici sanctoque Paracleto,
2560 Et cum eis regnent semper, cursu vite reddito. »
AMEN.

*
* *

Le second poème contenu dans le ms. 164 a pour objet de combattre l'outrecuidance scientifique et la vanité nobiliaire. C'est un poème contre l'Orgueil. L'auteur, dont le style ressemble tout à fait à celui de Pierre, se met en scène personnellement dans les premiers vers du préambule : en juillet, à Paris, il a reçu la visite inopinée d'un « chanoine de Saint-Patrice[1] » :

Nuper in mense Julio
Dum sol nos urit radio,
Affectus multo tedio
Locum secretum adii,
Ullos rumores nescius.
Sed ecce quidam nuncius
Veniebat Parisius;
A quo quis esset petii.

1. J'ai vainement cherché à identifier ce nom de lieu. Il ne faut penser ni à Saint-Patrice (Indre-et-Loire, canton de Langeais), ni à l'église Saint-Patrice de Rouen, ni à Pressy (diocèse de Bourges). — En somme, nous n'avons aucun moyen de savoir de quelle région de la France notre auteur était originaire.

Qui dixit : « Sum catholicus
Et tonsuratus clericus,
Ecclesie canonicus
Patris magni Patricii. »

Satan a semé la zizanie dans le monastère de Saint-Patrice. Il y a là un prieur de naissance royale qui cherche à opprimer ses frères, *ob sanguinis jactantiam ;* il est savant par-dessus le marché, et cette circonstance accroît sa vanité :

Dicens quod nemo nobilis
Est rusticis affabilis,
Nec eisdem placabilis,
Nec horum fert colloquia :
« Unde cum sim nobilior
Vobis atque facundior
Et genere nobilior,
Sum major in ecclesia. »

Un dialogue[1] s'engage aussitôt entre ce prieur et l'abbé du monastère, auquel ledit prieur doit et refuse obéissance. Il semble que le rimeur ait oublié dès lors la mise en scène du début ; nous sommes transportés dans une assemblée capitulaire.

L'abbé prononce d'abord dans cette assemblée un discours en règle contre l'Orgueil, d'une parfaite banalité. Le prieur s'en indigne, menace son supérieur du geste et répond en se prévalant d'un savoir encyclopédique. La tirade est longue, mais elle n'est pas sans intérêt :

Nunc, fratres carissimi, audistis sermonem
Ab hoc qui non didiscit partes nec Catonem,
Nec duarum partium novit unionem,
Sed se Aristotelem fingit et Platonem.
Hec deberet dicere viro ignoranti
In vico, vel villula, vel rure moranti ;
Non michi, de quolibet sepe disputanti...
Novi fere omnia que fecit Creator,
Scripturarum omnium certus indegator,
Utriusque pagine et juris amator...
. . . . . .
Novi luminarium eclipsim duorum,

1. La forme dialoguée du *débat* paraît avoir été très chère aux auteurs de poésies rythmiques profanes. Cf. les pièces dont l'incipit est, dans le répertoire de Wattenbach : *Nuper ductu serio plagam ad australem ; — Hora nona sabbati tempore florenti.* Ajoutez l'*Altercatio Phillidis et Flore*, le *Débat de Ganymède et d'Hélène,* la *Causa divitis et Lazari* (*Notices et extraits,* XXX, 1re partie, pp. 300-304), etc.

Novi cursus varios semper circulorum,
Virtutes duodecim et cursus signorum,
Duum immobilium et situm polorum;
Novi quid Peliades sursum operatur,
Et per comam siderum quidquid figuratur...
In aere demonum novi passiones,
Et quot sunt in aere generationes,
Ignem, nivem, grandinem, corruscationes,
Ventorum duodecim et collisiones.
Novi maris fremitus et cur sit amarum;
A quo et quot refluunt concursus aquarum...
Novi dulces fluvii unde derivantur,
Et cur aque calide sic inveniantur;
Cur quedam mortifere fiunt dum gustantur;
Cur in Mari Mortuo nulla generantur.
De marinis piscibus multa cogitavi :
Major est jasconius valena vel navi...
Novi terra qualibus fulcris sustentatur;
Quot zonis, quot circulis ipsa parciatur,
Stadiorum milibus et quot mensuratur,
In tres partes quomodo sive dividatur...
De naturis avium certe novi plura :
Que munde, que rapiunt, que fingunt futura,
Et quot annis dicitur fenix vivitura...

Ce n'est pas tout : il est au courant de la zoologie, de la botanique, de la minéralogie, de la grammaire, de la logique, de la rhétorique, de la musique, de l'arithmétique, de la géométrie et de la médecine. Il sait en outre distinguer les péchés mortels des péchés véniels : il est casuiste ; il connaît les facultés de l'âme, les vertus cardinales et théologales, les commandements, les sept dons du Saint-Esprit, les sept sacrements. Enfin, il est passé maître dans la science du comput, des réguliers, des concurrents et des épactes. Mais quoi ? ce n'est encore là que la moindre partie de ses talents : l'enfer, les limbes, le purgatoire, le paradis n'ont pas de secrets pour lui ; l'auteur en profite pour faire ici un sort (fol. 46) à une description sans valeur du jugement dernier. Le prieur achève en ces termes, d'une platitude bien digne de l'exorde :

Sunt que vobis retuli plena veritatis;
Que vobis sufficiant causa brevitatis;
Nichil mixtum continet secum falsitatis.
Testis michi Dominus donans cuncta gratis. (fol. 47 v°)

L'abbé n'a pas de peine à mettre en lumière la nécessité de la modestie; il ne faut pas se louer soi-même; et il ajoute que la

noblesse héréditaire n'est rien, non plus que la science, si elle ne va de pair avec la vertu :

Ergo non in genere tuo glorieris
Nec in consanguineis tuis eleveris,
Quia vermes comedent te cum morieris,
Et si male vixeris tum dampnatus eris.

A ces paroles, le prieur se lève d'un bond; si les moines ne l'arrêtaient point, il frapperait l'abbé « à coups de poing : »

« Ante boves aratrum, abbas, posuisti,
Dum preesse domino servum ostendisti,
Atque vilem pauperem regi pretulisti. »

Il oppose sa jeunesse savante à l'ignorance sénile de son adversaire. La Bible légitime la servitude :

« Et dicit apostolus quod princeps manebit,
Et homo sub principe vel rege tacebit,
Et suis principibus angelus parebit...
Est igitur a Deo dignitas regalis;
Libertas est servitus multis plena malis.
Sed volare niteris cum careas alis,
Ignorans que Dei sunt, cum sis animalis. »

« La vraie question, répond l'abbé, se pose en ces termes : Qu'est-ce que la noblesse ? La noblesse a sa racine dans la piété. Nemrod, Saül étaient de petite naissance. Lequel est le plus grand de César ou de saint Paul ? Toute la « naissance » du monde n'empêche pas un méchant d'être vil. » — Cette idée si simple est délayée en trois cents vers, dont c'est une charité de faire grâce aux lecteurs modernes. — Mais le prieur, battu sur ce terrain, se place sur un autre. « Et que faites-vous, dit-il, des prédestinations astrologiques ? »

Prior ait : « Optimas mostras rationes,
Set ignoras siderum quid impressiones
Faciunt in homine, seu complexiones.
Planete nam imprimunt in nos qualitates
Unde rudes alii sunt et alii vates...
Ad hoc idem faciunt multe regiones
Que bis anno colligunt fructus et melones;
Et hoc idem hominum probant naciones,
Cum justi sint alii, alii latrones. » (fol. 52 v°)

Voilà une grosse hérésie, qui afflige l'abbé jusqu'aux larmes. L'influence des astres est réelle, il n'a garde de la nier, mais elle n'est

pas si fatale que la volonté n'en puisse triompher. A quoi, sans cela, servirait le libre arbitre que Dieu a donné à l'homme ?

Non nego quin sidera suam qualitatem
In nos fundant et trahant ad habilitatem,
Sed cogere nequeunt ad necessitatem
Ut quis malum faciat sive bonitatem.

Résumant ensuite les débats, il entreprend (fol. 54) à nouveau de définir la noblesse : c'est une occasion pour l'auteur d'enfiler, suivant sa coutume, un chapelet de faits empruntés à l'histoire, tant sacrée que profane, et à l'histoire naturelle :

Quero quid nobilitas. Locus vel honores,
Forma vel materia, fatum, genitores,
Vestis, cibus, socii, sensus, robur, mores,
Opes, sedes, levitas vel artium flores,
Aut dicantur nobiles quod astutiores.
Nunc super hiis audias testes et doctores.
Locus non nobilitat; nam celo creatus
Est demon lapidibus novem adornatus...
Qui post miser corruit in terram prostratus.
Sedes non nobilitat nec imperialis
Nec Romani presulis nec patriarchalis,
Quod probat Liberii fraus hereticalis,
Nestorii, Cesaris et plaga letalis.
Si fecit *materia* quemquam digniorem,
Mulierem homine dicas meliorem,
Set non habes super hoc aliquem doctorem
Qui non dicat feminam esse viliorem.
Nec *forma,* nam lilium vel pavo caudatus
Specie nos superant vel lapis auratus.
Leo nobis fortior vel aper dentatus,
Et musca velocior vel lepus fugatus.
Antichristus *ditior* quolibet magnate
Cum sibi patuerint opes occultate,
Atque miles strenuus reget egestate.
Honor non nobilitat, nam Christus vocavit
Vulpem illum regulum quem post condempnavit,
Et gens stulta proditum Jhanum honoravit...
Vestes non nobilitant, nam lilia pratum
In vestitu regibus habent majus datum.
Docent Jacob Esau quod neminem *fatum*
Faciat ignobilem vel reddat beatum.
Nec *cibus,* nam reficit allec maris unda,
Et bestia comedens carnes est immunda...
Nullus ob sciencias nobilis dicatur,

Presertim si perperam ipsis abutatur;
Plura scire Sathanas quam homo probatur,
Formica vel volucris que picus vocatur.
Sed si sit nobilitas ex parte gignentis
Est a parte corporis vel a parte mentis :
Non a parte anime sed Dei mittentis,
Nec a parte corporis virtute carentis.
Scis quod a parentibus corpora gignuntur
Et a Deo anime post hec infunduntur :
Ex hiis enim homines omnes componuntur.
Caro carnem generat veneris ardore,
Mater semen concipit cum magno fetore;
Fovetur ex menstruo puer in stupore,
Post parit hunc mulier cum magno dolore.
Rex et servi debiles et nudi nascuntur,
Et simili pallio viles induuntur.
Ducunt vitam dubiam, morbos patiuntur,
Post multas miserias vermibus traduntur.
Sic natura generat homines equales...
Pravum patrem habuit sanctus Augustinus
Et Salomon filium sapientem minus;
Quare non nobilitat nos parentum sinus,
Set mores quos possides. . . . . .
Mores sunt in anima cadaver regente.....
Est ergo nobilitas cumulus virtutum;
Virtus est in anima contra crimen scutum,
Qua qui caret se sciat sordibus imbutum. (fol. 55)

Le prieur réplique que les nobles de l'heure présente ont prescrit leur noblesse par plus de cent ans. Mais ont-ils prescrit régulièrement ? L'abbé le nie; il affirme qu'en tout cas cette noblesse véritable, qui est la sainteté, ne s'acquiert point par prescription. — Le prieur est ébranlé; il se contente désormais d'interroger :

Unde quero anime quid virtus dicatur,
Post hec que sit anima vel unde creatur;
Que mors, que lux anime, quare separatur;
Aut post moritur que vel que purgatur. (fol. 56)

L'abbé s'exécute, et résout brièvement ces problèmes d'une manière orthodoxe. Le prieur est étonné de l'entendre si bien parler, sans avoir, comme lui, étudié à fond les Écritures. — « C'est le Saint-Esprit, déclare modestement son antagoniste, qui doit avoir tout l'honneur des belles choses que j'ai dites. » — Le prieur, vaincu, chante la palinodie; il ne demande plus qu'à s'instruire, et prie son

maître de définir encore une fois la noblesse. A quoi celui-ci condescend bien volontiers :

Abbas ait : « Super hiis te glisco docere,
Ut scias nobilibus certa respondere. »

Il y a, dit-il, six marques auxquelles la noblesse d'une âme se reconnaît : *largitas, timor servitutis, gratitudo, pietas in inferiores, cordis magnitudo, strenuitas hostes persequendi.* C'est donc bien à tort que certaines gens prétendent à la noblesse, qui n'ont aucune de ces qualités. — Le prieur en convient, et maître Pierre, en disant *amen*, prend congé.

Ch.-V. Langlois.

COLOMB N'EST PAS NÉ A SAVONE[1].

On mène grand bruit en Espagne au sujet de cet opuscule. C'est à cause d'une déclaration faite en 1535 par Christoval Colon, petit-fils du célèbre marin, aux termes de laquelle ce dernier serait né à Savone. Elle est énoncée en ces huit mots : « Hera natural de la Saona ques una villa cerca de Genova. »

L'allégation fut produite au cours d'instances pour entrer dans l'ordre de Saint-Jacques et elle est appuyée d'une déclaration analogue de Diego Mendez, qui vécut avec Christophe Colomb pendant les dernières années de la vie du célèbre Génois. Ces deux assertions ne sont supportées par aucune preuve documentaire, et elles se trouvent démenties par les actes authentiques du notariat savonésien.

La première fois que les documents mentionnent la présence à Savone de Domenico Colombo, père du grand Christophe, c'est le 2 mars 1470. Or, à cette date, ce dernier était âgé de dix-neuf à vingt-trois ans.

Nous savons que cette mention est la première accusant la présence de Domenico Colombo à Savone, parce que d'autres documents notariés montrent ledit Domenico domicilié dans l'enceinte de la ville de Gênes, au *Burgo dei lanieri*, et y exerçant sa profession de tisserand, depuis au moins le 1er avril 1439, sans discontinuer jus-

1. *La patria de Colon, segun los documentos de las ordenes militares*, por D. Francisco R. de Uhagon, ministro del Tribunal y consejo de las ordenes, y caballero profeso de la de Calatrava. Madrid, libreria de Fernando Fé. 1892, 69 p. in-8°.

qu'au 28 novembre 1470. Si au 2 mars de cette année Domenico s'est trouvé à Savone, c'est qu'il y était allé pour fonder un nouvel établissement, avec l'intention de le gérer en personne après avoir abandonné celui du Ponticello à Gênes. En effet, nous le voyons fixé exclusivement à Savone, avec sa femme et plusieurs de ses enfants, depuis 1470 jusqu'en 1484, mais jamais auparavant.

Le fait que, avant 1470, Domenico Colombo vivait exclusivement à Gênes, et que c'est en ligne directe qu'il vint de cette ville s'établir à Savone en 1470, est démontré par les désignations que portent les actes rédigés à sa requête par les notaires savonésiens.

Le 2 mars 1470, le notaire Giovanni Gallo décrit son nouveau client en ces termes : *Dominicus de Columbo civis Januae.*

Le 25 octobre suivant, il l'appelle encore : *Dominicus de Columbo de Janua.*

Le 10 septembre 1471, ayant acquis un domicile légal par suite de sa résidence continue, il est qualifié de *habitator Saonae.*

Le 4 juin 1473 et 19 août 1474, on lui donne encore cette dernière qualification, mais en rappelant qu'il est originaire de Gênes.

C'est seulement au 23 janvier 1477 que les tabellions savonésiens le qualifient de *civis et habitatoris Saonae,* parce qu'il est devenu propriétaire d'un petit bien rural sur le territoire de Savone (à Legine).

Bref, cinq notaires de cette ville, instrumentant séparément, à des années d'intervalle, déclarent, dans des actes authentiques dressés de 1470 à 1484, que Domenico était, non leur compatriote, mais bien un « citoyen de Gênes, habitant Savone. »

Enfin, un de ces tabellions, nommant les témoins présents à l'exécution d'un testament fait dans cette ville le 20 mars 1472, cite Christophe Colomb, non en le qualifiant de *lanerio de Savona*, mais, au contraire, de *lanerio de Janua.* Certes, tous ces notaires devaient savoir à quoi s'en tenir sur la nationalité de leur client !

Pour que Christophe Colomb soit né à Savone, il faut donc que sa mère ait quitté Gênes uniquement pour aller faire ses couches dans cette ville et sans que rien explique le pourquoi de pareil déménagement. Nous attendrons qu'on excipe de quelques données supplémentaires sur ce point en particulier.

En attendant, il est assez difficile d'admettre que ce Christoval, qui ne connut jamais son grand-père et était tout petit garçon quand son propre père mourut, ait été mieux informé à ce sujet que Christophe Colomb lui-même et que Fernand, fils de ce dernier, qui fut son premier biographe.

Mais alors on se demande le but qu'il se proposait en venant dire que son grand-père est né à Savone, plutôt qu'à Gênes, et comment

il se fait que Diego Mendez lui ait prêté l'appui de son témoignage pour cette déclaration, certainement erronée. Nous en sommes réduits à des hypothèses.

Il est certain que Christophe Colomb évitait avec soin de rappeler son origine, s'il en parlait jamais à la cour d'Espagne, voire dans sa propre famille. En butte à la jalousie des Espagnols, qui se trouvaient humiliés de voir un étranger grand amiral et vice-roi des Indes, Colomb ne se souciait pas de leur offrir le prétexte de lui reprocher en outre d'être de basse extraction et d'avoir même travaillé de ses mains à la carde et au métier. Dans l'acte instituant un majorat, il est vrai que Colomb se déclare né dans la ville de Gênes, mais ce document ne devait être connu qu'après sa mort.

Nous sommes persuadé, au contraire, que son langage laissait croire à une parenté avec les homonymes de race patricienne ou célèbres par leurs exploits. L'exclamation : « Je ne suis pas le premier amiral de ma famille, » qui est tout à fait mensongère, prend sa source dans ce sentiment. En tout cas, nous voyons ses descendants tous hantés par cette préoccupation. Fernand Colomb rattacha son père sans la moindre hésitation aux amiraux surnommés Colombo, fameux marins, au xve siècle, par leurs victoires navales, sans se douter que c'étaient des Français du nom de Caseneuve. Dans les grands procès d'hoirie qui se poursuivirent en Espagne à la mort de Luis Colon, petit-fils et dernier héritier dans la ligne masculine directe de Christophe Colomb, on voit tous ses descendants prétendre avec orgueil que leur célèbre ancêtre était un rejeton légitime, qui des nobles Colombo de Plaisance, qui de ceux non moins patriciens du Montferrat. Christoval Colon, le postulant pour le manteau de Saint-Jacques, nous paraît avoir obéi à ce qui, à cette époque, était pour lui et les siens une nécessité de ce genre.

Il n'y a jamais eu en pays savonésien de famille noble du nom de Colombo ; mais don Christoval et Diego Mendez peuvent avoir dérivé cette prétendue naissance savonésienne des Annales de Galindez de Carvajal, chroniqueur du temps des rois catholiques, qui mentionne Christophe Colomb comme étant *Ginoves natural de Saona.* Voici comment nous croyons pouvoir expliquer ce dire :

Pendant la jeunesse de Carvajal, un célèbre marin répandait la terreur sur toutes les côtes de la Méditerranée. C'était l'amiral français au service de Louis XI, connu de ses ennemis sous le surnom de Colombo, bien que son véritable nom fût, comme il a été déjà dit, Guillaume de Caseneuve. Nous savons, par les dépêches de Gregorio Lomellino, du 11 février 1477, qu'à Lisbonne on s'imaginait que ce Colombo était Savonésien. Or, comme, à en juger d'après ce que

rapporte Fernand Colomb, son père prétendait être de la famille de cet amiral et même d'avoir combattu sous ses ordres, Carvajal, qui connut le grand Génois à la cour d'Espagne, peut lui avoir entendu lancer cette vantardise. Il n'en aura pas fallu davantage pour que le vieil annaliste vît de même dans Christophe Colomb un natif de Savone, puisqu'il se disait proche parent de ce pseudo-Colombo.

Quant au fait que Christophe Colomb nomma Saona une des îles qu'il découvrit en 1493, on n'est nullement fondé à y voir un hommage rendu à sa prétendue ville natale.

Il y avait à bord de la caravelle que montait Colomb un gentilhomme savonésien appelé Michele de Cuneo, qui, dans une lettre adressée à son compatriote Girolamo Annari, donne un récit de ce voyage. On y relève la phrase suivante : « Nous trouvâmes une île très belle que je fus le premier à apercevoir... et, pour l'amour de moi, le seigneur amiral lui donna le nom de *Saona la Bella* et m'en octroya la possession dans les formes prescrites. »

Ce genre de donations n'avait rien d'insolite. Ainsi nous voyons Jean Cabot, au cours de ses premières découvertes, presque à la même époque, en 1497, octroyer une île à son barbier de nationalité génoise et une autre à un Bourguignon qui l'accompagnait.

Ajoutons, pour mémoire, que Michele de Cuneo, Savonésien de naissance, dont le père eut des rapports directs avec Domenico Colombo, loin de voir en Christophe Colomb un concitoyen, déclare que l'honneur d'avoir donné naissance à celui qui découvrit le nouveau monde revient à Gênes et rien qu'à Gênes : *Genova e Genova.*

Tous ces faits confirment la déclaration de Christophe Colomb, consignée dans son propre testament : *En la ciudad de Genova, pues que della salí y en ella nací :* — « C'est de la ville de Gênes que je suis sorti et c'est là que je suis né[1] ! »

H. H.

1. Les actes notariés et autres preuves documentaires citées ici se trouvent publiées *in extenso* dans notre *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages, sa famille et ses descendants. D'après des documents inédits tirés des archives de Gênes, de Savone, de Séville et de Madrid.* Paris, 1884, 2 vol. gr. in-8°; et *Christophe Colomb et Savone; études d'histoire critique et documentaire.* Gênes, 1887, in-8°. Voir aussi la *Revue historique,* septembre 1887.

LE GÉNÉRAL GOBERT.

TROISIÈME PARTIE.

EXPÉDITION DE LA GUADELOUPE (1802).

Avant d'entreprendre le récit du débarquement des troupes à la Guadeloupe et pendant que la flotte s'y rend, nous croyons nécessaire de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les faits qui s'y sont passés et sur la situation politique et morale de cette île au moment de l'arrivée de Richepance.

D'après la loi nouvelle du 19 avril 1801, la Guadeloupe était régie par trois magistrats, savoir : un capitaine général, un préfet colonial et un commissaire de justice. Chacun d'eux avait ses attributions distinctes, mais le capitaine général tenait en mains les rênes du gouvernement et avait, par conséquent, la prépondérance sur ses deux collègues. Le préfet colonial était chargé de l'administration et le commissaire de justice de la justice; ils faisaient, chacun en ce qui le concernait, les règlements, mais avec l'assentiment du capitaine général. Celui-ci s'occupait seul de la défense extérieure et intérieure de la colonie; il avait sous ses ordres les troupes, commandées par un général, et il nommait aux emplois civils et militaires vacants, sauf ratification ministérielle. En un mot, il avait toutes les attributions d'un gouverneur.

Le choix qu'avait fait le premier consul dans la personne du contre-amiral Lacrosse comme capitaine général de la Guadeloupe n'était pas heureux. Connu des Guadeloupéens pour ses principes révolutionnaires, alors qu'il commandait *la Félicité*, en 1793, Lacrosse revenait dans l'île avec des idées tout opposées. Il déplut aux uns et aux autres et il se rendit bientôt impossible. Il eut à lutter contre tous les partis à la fois. La colonie entière se souleva contre lui et la Pointe-à-Pître s'insurgea.

Le général Béthencourt étant mort de la fièvre jaune, à la Pointe-à-Pître, le 5 août 1801, le commandement des troupes revenait hiérarchiquement au chef de brigade Pélage[1]; mais Lacrosse s'appro-

1. Il convient de dire ici ce qu'était Magloire Pélage, qui joua un rôle impor-

pria ce commandement, ce qui déplut à l'armée. A la Basse-Terre, on se souleva, et le capitaine général dut mettre la ville en état de siège. La Pointe-à-Pître, ou port de la Liberté, comme on l'appelait alors, à son tour leva l'étendard de la révolte; et, pendant que Lacrosse s'y rendait par terre avec les troupes nécessaires pour la maîtriser, le chef de brigade Pélage, qui s'était mis à la tête du mouvement insurrectionnel, fut proclamé, à la Pointe-à-Pître, général en chef de l'armée de la Guadeloupe. Il se trouvait donc pour lors en lutte ouverte avec le capitaine général. De là guerre civile.

Les troupes de la Pointe-à-Pître marchèrent contre celles du capitaine général. Au Petit-Bourg, pour éviter un conflit, Pélage fit proposer à Lacrosse une entrevue en mer. Après hésitation, le capitaine général accepta. Laissant là ses troupes, accompagné seulement de ses trois aides de camp, au nombre desquels se trouvait le chef de bataillon Delgrès[1], il se rendit à la Pointe-à-Pître, où on lui assura qu'il serait bien accueilli. Mais, à peine débarqué, il s'aperçut du danger qu'il courait. Il se rendit à la municipalité, où il harangua le peuple, mais en vain. Menacé par la foule et par les soldats noirs, il eût été sans doute massacré sans Pélage, qui le couvrit de son corps pour le défendre. Quelques instants après, et en l'absence de Pélage, arrivait Ignace, capitaine de grenadiers, un des chefs des révoltés, qui sommait Lacrosse de se rendre au fort. Le capitaine général fut

tant dans l'histoire de la Guadeloupe, et dont il sera souvent parlé dans ce livre. Homme de couleur, né à la Martinique, il acquit ses grades dans l'armée pendant la Révolution. Il fut nommé d'emblée lieutenant, à la Martinique, par le général Rochambeau, à la suite de faits d'armes contre les Anglais, en 1794. Parti pour la France après la capitulation de l'île, il fut promu au grade de capitaine de grenadiers dans le bataillon des Antilles, qui se formait à Brest, et il arriva à la Guadeloupe en janvier 1795. Il passait pour brave : il fut blessé à la prise de Sainte-Lucie, en avril 1795, et c'est à cette occasion qu'il fut fait chef de bataillon. Une nouvelle blessure lui fit perdre pour toujours l'usage du bras gauche. Fait prisonnier par les Anglais, il resta dix-huit mois à Portsmouth. Échangé en 1798, il continua de servir en France. Il avait le grade de chef de brigade lorsqu'il fut attaché à la personne de l'agent du Directoire Jeannet en qualité d'aide de camp. Partis de Rochefort le 16 novembre 1799, ils arrivèrent à la Pointe-à-Pître le 11 décembre suivant. Pélage avait aussi pour compagnon de voyage Delgrès, son compatriote, dont nous aurons également à parler longuement.

1. Pour éclaircir les faits qui vont suivre, il est nécessaire que le lecteur sache que Delgrès, homme de couleur, né à la Martinique, comme Pélage, acquit comme lui ses grades dans l'armée pendant la Révolution. Il accompagna à la Guadeloupe, en qualité d'aide de camp et avec le grade de chef de bataillon, l'agent du Directoire Baco de la Chapelle. Nous venons de voir que les trois agents du Directoire, partis de Rochefort le 16 novembre 1799, arrivèrent à la Pointe-à-Pître le 11 décembre suivant.

forcé d'obéir, et, arrivé là, il fut enfermé, ainsi que ses aides de camp blancs, par Ignace. Delgrès, en ce moment, l'abandonna, se rangea parmi les émeutiers et devint un de leurs principaux chefs.

Pélage prit alors la direction des affaires et nomma un conseil provisoire pour l'aider dans son administration. Mais il était débordé par l'émeute, qui de la Pointe-à-Pître gagna les communes, la Basse-Terre, et devint générale.

Lacrosse gênant la nouvelle administration du pays, il fut décidé qu'il serait renvoyé en France. A cet effet, on traita de son passage avec le capitaine d'un navire danois qui était en partance pour Copenhague. Pélage, qui dirigeait tout, fit sortir de prison le capitaine général, mais pour le conduire à bord, et, le 16 novembre 1801 (14 brumaire an X), au petit jour, Lacrosse quitta la colonie avec ses aides de camp.

Le capitaine général parti, Pélage devint le chef de la colonie. Il l'administra à sa guise. Mais il s'empressa de rendre compte au premier consul des événements qui venaient de s'accomplir à la Guadeloupe.

Le jour même de son départ de la Pointe-à-Pître, le navire danois qui emmenait le capitaine général fut accosté par une frégate anglaise, *la Tamer*, et les deux navires firent voile sur la Martinique. Lacrosse était donc prisonnier des Anglais; mais on ne tarda pas à apprendre aux Antilles que la paix allait être conclue; aussi le mit-on en liberté; mais les Martiniquais, connaissant l'homme, ne voulurent pas le recevoir; alors il fut conduit à la Dominique, île anglaise, où il arriva le 21 novembre. Il y fut parfaitement accueilli par le gouverneur, sir Andrew Cochrane Johnston, qui lui prêta tout son concours pour arriver à maintenir son autorité à la Guadeloupe et l'y remettre en fonctions.

Le premier consul venait de compléter la nomination des trois magistrats comme suit : Lescalier, préfet colonial, et Coster, commissaire de justice. Ils s'étaient embarqués à Brest sur la frégate *la Pensée*, qui portait en même temps dans les îles la nouvelle de la paix.

Cette frégate ayant atterri à l'île de la Désirade, dépendance de la Guadeloupe, Lescalier et Coster apprirent la rébellion de la colonie et le sort de Lacrosse. En conséquence, ils décidèrent de se rendre sur-le-champ auprès du capitaine général à la Dominique, où ils débarquèrent à Roseau le 24 novembre 1801.

Le général de brigade Seriziat, appelé à remplacer le général Béthencourt, arriva de la France sur la corvette *la Diligente*, à la fin de janvier 1802; mais, avertie de ce qui se passait à la Guadeloupe

par les croiseurs anglais, elle fit voile sur Roseau (Dominique), où se trouvait le capitaine général. De là, Seriziat se rendit aux Saintes, puis à Marie-Galante, dépendances de la Guadeloupe, où il s'installa en attendant qu'il pût prendre le commandement des troupes.

Les trois magistrats réunis s'intitulèrent gouvernement et lancèrent, de la Dominique, des ordres à la Guadeloupe, lesquels ne furent pas exécutés.

En même temps, Pélage rendait compte au premier consul des événements de la Guadeloupe; les trois magistrats, de leur côté, en faisaient autant. Chacun présentait les faits à son point de vue. Il en était de même des correspondances particulières avec la Métropole. On ne pouvait connaître la vérité, et l'anarchie continuait.

C'est alors que, pour mettre fin à une pareille situation et faire rentrer la Guadeloupe dans le calme et le devoir, le premier consul, comme nous l'avons vu, ordonna d'y envoyer une expédition, qui fut organisée à Brest par Gobert et qui, partie de ce port le 11 germinal (2 avril 1802), se trouvait dans les eaux de la Dominique trente-trois jours après, sans avoir perdu un seul homme.

L'escadre s'était arrêtée devant la Dominique pour y prendre les membres du gouvernement de la Guadeloupe. A cet effet, la frégate *la Romaine* fut envoyée à Roseau; elle rejoignit la division le 14 floréal (4 mai), n'ayant à son bord que le préfet colonial et le commissaire de justice. Lacrosse remit à l'aide de camp que Richepance lui avait envoyé une lettre pour lui expliquer la situation actuelle de la Guadeloupe, lui donner quelques conseils sur le débarquement des troupes et lui dire qu'il restait à Roseau pour y attendre la fin des événements.

Peu de temps après, la frégate *la Pensée,* ayant à son bord le général Seriziat et soixante-huit officiers des troupes coloniales réfugiées à Marie-Galante après l'événement du 29 vendémiaire, se réunissait à l'escadre.

Le temps étant calme, le général en chef en profita pour répartir ses troupes sur les navires d'après son plan d'attaque et selon le rang qu'ils devaient occuper dans la ligne de bataille. Ce plan était ainsi conçu : les deux vaisseaux, à cause de leur tirant d'eau, iraient mouiller devant le Gosier et y débarqueraient leurs troupes, qui « avaient ordre de marcher sur le morne Mascotte et de s'en emparer, afin de prendre à revers le fort Fleur-d'Épée et de leur couper (aux rebelles) toute communication avec les redoutes Bimbridge et Stivenson; les troupes débarquées au port de la Pointe devaient marcher de suite à la gabare de la rivière Salée, s'emparer du fort de la Vic-

toire, puis du fort l'Union[1]. » Tout fut donc combiné à l'avance, et l'on fit route sur la Guadeloupe.

Ce n'est que le 16 au matin, par un temps brumeux, que l'escadre découvrit la Guadeloupe; le calme continuant, elle n'arriva que dans l'après-midi dans les eaux de la Pointe-à-Pitre, où l'on devait débarquer.

La flotte anglaise, qui croisait dans ces parages, suivait d'assez près les évolutions de nos vaisseaux; de sorte que de terre on aurait pu croire à une seule escadre forte de trente-deux voiles. C'était un beau coup d'œil.

Dès que la flotte fut signalée, Pélage s'empressa d'écrire au général en chef pour prendre ses ordres, et le conseil provisoire de l'île lui expédia une goélette sur laquelle s'embarqua une députation pour lui donner l'assurance d'une entière soumission. Ces démonstrations rassurèrent Richepance; mais, par mesure de prudence, il garda à bord comme otages les membres de la députation jusqu'à ce que les troupes fussent débarquées.

Le 16 floréal (6 mai), dans l'après-midi, la flotte entra dans le *Petit-cul-de-sac* de la Pointe-à-Pitre et y mouilla, à l'exception des deux vaisseaux, qui, vu leur tirant d'eau, allèrent jeter l'ancre au Gosier.

Les plans du général en chef devinrent heureusement sans effet, et, sans un rapport mensonger, ou au moins exagéré, qui lui fut fait méchamment par des anciens officiers de Lacrosse, tout se serait sans doute passé dans le plus grand calme à la Pointe-à-Pitre, où la population entière attendait avec joie nos troupes, qui se seraient ensuite rendues à la Basse-Terre sans coup férir[2].

Gobert débarqua avec les premières troupes, précisons, avec les vingt premiers grenadiers. Il fut reçu par Pélage sur les quais, où un détachement, musique en tête, attendait le général en chef pour lui servir d'escorte et de garde. Fortement prévenu contre les insurgés, Gobert, de son propre aveu, accueillit Pélage et les fonctionnaires qui l'entouraient presque avec mépris et l'invita à faire rentrer ses soldats dans leurs casernes. Il fit sur-le-champ remplacer les postes par les troupes nouvellement débarquées.

Cette mesure, toute de précaution et qui émanait du général en chef, déplut naturellement à Pélage et à ses officiers. Néanmoins, les

1. Rapport de Richepance au ministre de la guerre, du 5 prairial an X (*Gazette nationale* du 22 messidor an X).

2. Pièce inédite intitulée : « Particularités non publiées sur la guerre de la Guadeloupe, » par Gobert. Les passages entre guillemets des paragraphes suivants en sont extraits.

ordres donnés furent exécutés, et le débarquement des troupes européennes se fit paisiblement aux cris de : « Vive la République ! Vive Bonaparte ! Vive le général Richepance ! »

Gobert ne tarda pas à revenir de sa prévention et il en fit loyalement part à Richepance, qui approuva prudemment ses réflexions et lui « ordonna de faire rassembler toutes les troupes noires dans la plaine hors de la ville pour les embarquer. » « J'employai, » ajoute Gobert, « les chefs noirs eux-mêmes à ce rassemblement, que je surveillais avec ma division. » Il se faisait paisiblement; mais « des officiers maltraités lors de l'insurrection du 29 vendémiaire an X, obligés de fuir la colonie avec le général Lacrosse et qui, le cœur ulcéré par la vengeance, n'avaient pas envie que les choses se passassent tranquillement, » vinrent dire méchamment au général en chef qu'Ignace, qui commandait le fort de la Victoire, refusait d'y laisser pénétrer les troupes européennes. Richepance ordonna d'y entrer au pas de charge et de s'emparer d'Ignace. « Mais, » ajoute Gobert, « ils (les officiers en question) marchèrent eux-mêmes avec des troupes pour vaincre cette soi-disant résistance et ils entrèrent au pas de charge dans un lieu où il y avait quinze misérables oubliés qui ne songeaient à aucune défense; mais ils y trouvèrent deux chefs qu'au lieu d'arrêter ils maltraitèrent de propos et de voies de fait; ils mirent l'alarme dans la troupe que je rassemblais au point que 2 ou 300 d'entre eux voulaient se défendre réellement dans le fort de Stivenson, au bas duquel j'étais placé. L'appareil de la force, et plus encore la persuasion qu'employa Pélage, traité de traître par eux sous mes yeux, les fit descendre et se réunir aux autres. »

Pendant que les troupes se formaient sur la place de la Victoire, les 800 hommes qui étaient sur les vaisseaux mouillés au Gosier débarquaient et se rendaient au morne Mascotte, afin, si besoin était, de prendre à revers le fort Fleur-d'Épée et de couper toute communication avec les redoutes Bimbridge et Stivenson.

Le débarquement des troupes n'ayant commencé que vers quatre heures du soir, la nuit était venue lorsqu'il fut terminé et que le général en chef put se rendre sur la savane Stivenson pour passer en revue les soldats indigènes et donner l'ordre à Pélage de les faire embarquer, escortés de détachements de troupes européennes, sur les vaisseaux où ils seraient désarmés. Cet ordre fut exécuté à regret par Pélage, qui crut devoir aviser Richepance du mécontentement de ses hommes et de leur projet de désertion. Ce qui fit qu'on hâta leur embarquement en leur disant, pour pallier la mesure, qu'on les utiliserait mieux ailleurs.

La moitié, dit Gobert, partit avec deux de mes officiers; je restai pour

contenir l'autre; mais, malheureusement, cette première moitié passa devant une partie de la division Seriziat, où étaient réunis quelques anciens officiers blancs de la Guadeloupe, et, malgré mes ordres, malgré ceux du général en chef, dont mes officiers étaient porteurs, on les désarma avec beaucoup d'humiliations avant de les embarquer. J'accompagnai moi-même la seconde moitié jusqu'au quai et j'y restai jusqu'à son embarquement pour empêcher qu'on ne leur en fît autant. Quatre chefs, Massoteau, Palerme, Ignace et Corbet, avec une centaine de noirs armés, s'échappèrent à la faveur de la nuit, après les mauvais traitements qu'on leur avait fait éprouver, et coururent par un grand détour porter l'alarme et l'insurrection à la Basse-Terre, où nous n'avions pas encore paru; Pélage me prévint que c'étaient les plus mal intentionnés et qu'il y avait tout à craindre de leur fuite. J'allai chez le général en chef, je lui fis part de la confidence de Pélage et je lui proposai de marcher dans l'instant même par terre avec ma division sur la Basse-Terre pour y prévenir ces coquins, mais des gens du pays prétendirent que les rivières gonflées par les pluies ne pouvaient se passer; des marins trouvèrent plus expéditif de nous embarquer. Leur avis fut suivi, et nous manquâmes l'occasion de prévenir la guerre. Nous pouvions arriver le 17, ou de bonne heure le 18, à la Basse-Terre, où l'on nous attendait avec les mêmes dispositions qu'à la Pointe-à-Pitre, et nous ne pûmes y être que le 20; les esprits prévenus et insurgés par les échappés de la journée du 16, l'on nous reçut à coups de canon.

L'obscurité de la nuit, toujours profonde sous les tropiques, facilita en effet l'évasion de 350 grenadiers armés et sous les ordres des hommes de couleur Palerme, Ignace et Massoteau, leurs chefs. Ils se dirigèrent sur la Basse-Terre, en recrutant sur leur passage tous les nègres des ateliers qui voulaient bien se laisser entraîner. Le général en chef, avisé, ordonna de les faire poursuivre, dès le lendemain 17, par terre, par le 3e bataillon de la 15e demi-brigade et par les chasseurs à cheval de la garde (600 hommes environ). Il s'empressa aussi de lancer une proclamation, qu'il fit répandre partout, pour rassurer les esprits, et il prit un arrêté qui plaçait la colonie sous la protection de l'armée française. Puis, le jour même, avec les 2e et 3e bataillons de la 66e, le 37e et les compagnies de grenadiers des bataillons d'expédition, il forma un corps de 1,500 hommes qui furent rembarqués de suite pour être conduits par mer à la Basse-Terre; mais, à cause des vents contraires qui empêchaient les frégates de sortir de la Pointe-à-Pitre, il fallut transborder les troupes sur les vaisseaux mouillés au Gosier, ce qui occasionna une perte de temps considérable.

Malgré les protestations de soumission et de dévouement de Pélage, le général en chef, s'en méfiant, le faisait garder à vue tout en ordonnant qu'on eût pour lui les plus grands égards. Il fut embarqué sur

le vaisseau *le Fougueux* avec quelques officiers de son état-major.

Afin de se renseigner, Richepance envoya, le 19, en éclaireur, un de ses aides de camp sur un bâtiment léger pour savoir ce qui se passait à la Basse-Terre et dans les communes avoisinantes à l'est. Cet officier lui apprit que cette ville se préparait activement à la défense, que les troupes envoyées à la poursuite des révoltés fuyards avaient eu à lutter aux Trois-Rivières et que lui-même avait essuyé le feu des batteries de la pointe du Vieux-Fort.

Ce n'est que le 20 floréal (10 mai), à midi, que l'escadre découvrit la Basse-Terre. Elle n'était même pas encore à portée de canon que Delgrès, qui commandait l'arrondissement de la Basse-Terre, fit tirer sur les vaisseaux. Il ne voulait donc pas laisser débarquer les troupes. Le général en chef lui envoya comme parlementaires un aspirant de marine (Losach) et un officier colonial (Prudhomme), porteurs d'une lettre de Pélage, l'engageant vivement à cesser toute résistance. Mais il les retint comme otages et les fit emprisonner. Richepance, ne les voyant pas revenir et se doutant de ce qui se passait à terre, ordonna le débarquement immédiat des troupes, sous les ordres du général Gobert, à l'ouest de la ville, devant le Baillif, comme le lui avait conseillé Lacrosse.

La côte de la Basse-Terre, de la pointe du Vieux-Fort au Baillif, est bien défendue par plusieurs batteries, et la ville est protégée par le fort Saint-Charles (aujourd'hui Richepance), qui la domine à l'est.

Les vaisseaux étant trop loin de terre pour protéger le débarquement des troupes, le soin en fut confié à la canonnière *le Marengo*, qui ne possédait pourtant qu'une pièce de 18. Le débarquement eut lieu à l'anse des Capucins, sur la rive droite de la rivière du Plessis, et commença vers quatre heures du soir.

Nous ne pensons pas mieux faire que de reproduire ici textuellement et dans son entier le rapport que le général Gobert, commandant alors en chef l'armée de la Guadeloupe, adressait, de la Basse-Terre, au ministre de la marine et des colonies, le 18 fructidor an X (5 septembre), c'est-à-dire deux jours après la mort du brave Richepance, sur les événements qui ont eu lieu dans la colonie depuis l'arrivée de l'armée, le 16 floréal, jusqu'au 18 fructidor an X[1] :

Citoyen ministre,

La mort du général en chef Richepance, décédé le 16 fructidor, a comblé de douleur l'armée qu'il commandait et la colonie qu'il allait rendre heureuse; il a succombé après seize jours de maladie.

1. *Moniteur universel* du 20 octobre 1802.

Je dois vous rendre un compte historique de tous les événements qui ont eu lieu depuis notre arrivée dans ce pays.

Le 16 floréal[1], l'armée de la Guadeloupe, forte de 3,500 hommes et d'un détachement de 300 hommes environ, de jeunes gens du pays et d'anciens soldats de la colonie, et partagée en deux divisions, l'une commandée par le général Seriziat et l'autre par moi, descendit à la Grande-Terre, sans éprouver aucune résistance. Les deux vaisseaux, *le Fougueux* et *le Redoutable,* firent leur débarquement à l'anse du Gosier. Les frégates et les bâtiments de transports entrèrent dans le port de la Pointe-à-Pître et débarquèrent les troupes au milieu de la ville, à quatre heures du soir.

Les forts, les canons, les munitions nous furent remis de suite; les troupes de couleur furent rassemblées hors de la ville et embarquées le soir même par ordre du général en chef. Mais la nuit favorisa la fuite de quelques brigands, qui échappèrent, malgré la surveillance des postes établis autour d'eux, et qui portèrent l'alarme à la Basse-Terre.

Le général en chef voulait que ma division fût embarquée dans la nuit même et portée à la Basse-Terre; l'exécution de ce projet prévenait peut-être toute guerre, mais le vent nous empêcha d'être en mer avant le 19.

Le 3e bataillon de la 15e demi-brigade partit par terre, et ce fut cette troupe qui essuya les premiers coups de fusils et le seul revers que nous ayons eu dans cette guerre : une attaque mal dirigée sur le poste de Dolé aux Trois-Rivières lui fit perdre 30 hommes.

Nous arrivâmes le 20 devant la Basse-Terre et nous fûmes accueillis par le canon du fort et de toutes les batteries de la côte.

On fit de suite les dispositions de descendre avec les seules chaloupes de l'escadre; je descendis à terre au Val-de-Lorge avec 450 hommes, composés des grenadiers de l'armée et de quelques troupes de la 66e demi-brigade, malgré le feu des batteries ennemies et un corps de troupes noires accouru pour s'opposer au débarquement, et qui suivait le mouvement des chaloupes; nous essuyâmes leur feu, qui ne nous incommoda pas, et nous leur répondîmes par des coups de fusils des chaloupes, qui leur tuèrent trois hommes; nos soldats gravirent les mornes avec une ardeur incroyable, et bientôt cette troupe noire, qui était venue à pas de course pour s'opposer à notre descente, se dissipa.

Une partie des troupes continua à gravir les montagnes sur la gauche, aux ordres du chef de bataillon Brunet; mon aide de camp Mélin poursuivit les fuyards vigoureusement; le chef de bataillon Delacroix, avec l'autre partie des troupes, attaqua l'ennemi, qui était avantageusement posté sur les mornes de la rive droite de la ravine du Plessis, et l'en chassa. Les nègres tinrent bon devant nous vers le haut de l'habitation Rousseau, par laquelle ils cherchaient continuellement à tourner notre gauche. Ce fut là que l'affaire fut le plus chaude; les nègres se défen-

1. Je présente le précis de mes rapports au général en chef Richepance.

dirent avec opiniâtreté, cherchant toujours, mais en vain, à prendre sur nous les hauteurs. Ce fut là que le brave et estimable Mélin, mon aide de camp, fut blessé à mort, et que le chef de bataillon Brunet eut la cuisse cassée. Ce sont deux officiers d'un grand mérite. Le chef de bataillon Delacroix prit la place de Brunet, et, à la nuit, nous étions maîtres des hauteurs qui dominent la plage du Baillif et des batteries qui la défendent. L'ennemi avait disparu devant nous. Nous perdîmes cette journée plusieurs braves gens; le nombre s'en éleva à 150, tant tués que blessés, et nous fîmes un grand carnage des noirs.

Le soir, le reste de la division fut mis à terre. Le général en chef descendit pour ordonner lui-même l'attaque, qui devait avoir lieu le lendemain.

La rivière des Pères a ses bords très escarpés et difficiles, qui ne laissent que deux passages, l'un par le pont et l'autre à gué, vers le bord de la mer. Elle est bordée par trois fortes redoutes garnies de canon, où les nègres nous attendirent.

Le général en chef se met à la tête d'une colonne : je suis à la tête de l'autre, et la rivière est passée avec rapidité. Les redoutes sont prises, les nègres en fuite, et nous prenons douze pièces de gros calibre et huit pièces de 4, que les brigands n'avaient eu le temps ni d'emporter ni d'enclouer. Cette attaque ne coûta que deux morts à la colonne du général en chef, et un blessé à la mienne. Nous nous emparâmes de la ville, j'y mets l'ordre, et je vais rejoindre le général en chef, dont la colonne avait pris les hauteurs [1].

Il avait envoyé le 2e bataillon de la 66e s'emparer du pont de Nozières et enfermer les brigands dans le Matouba. J'avais pris la réserve des grenadiers pour chasser les brigands des hauteurs qui bordent la rivière du Galion; mais à peine étais-je arrivé à l'habitation Vermont que j'aperçus le bataillon de la 66e se retirant, poursuivi par une nuée de noirs jusqu'à l'habitation de Duchâteau. Je me reportai rapidement sur le plateau de l'habitation Moustier [2], et je courus au secours du 2e bataillon. A l'aspect des grenadiers qui marchaient pour les couper par derrière, les nègres se déconcertèrent; le bataillon pressé revint à la charge,

1. La compagnie dite des Conscrits (blancs et hommes de couleur), commandée par le capitaine de milices Vatable, parent de Gobert, était à la batterie des Irois, à l'ouest de la Basse-Terre, lors du débarquement des troupes. Quand Gobert passa devant cette batterie avec ses soldats, il prit cette compagnie pour augmenter ses forces et entrer dans la ville. Il rencontra une barricade au pont de la rivière aux herbes, qui partage la ville en deux paroisses, et plus loin une autre au pont de fer. Vatable s'offrit de les forcer avec sa compagnie et de pousser jusqu'au fort Saint-Charles, ce qui ne fut pas accepté. C'est Gobert qui, reconnaissant sa bravoure, le fit passer plus tard, avec son grade de capitaine, dans la ligne. Il devint général.

2. Cette propriété de famille appartient aujourd'hui au général de division Bossant, inspecteur général des troupes de la marine.

il les poursuivit, et nous vengeâmes cruellement le petit échec que nous venions d'éprouver.

Ma division cernait le fort Saint-Charles, sur la rive droite du Galion, et l'on faisait les préparatifs du siège; elle fournissait en même temps un corps d'observation contre les brigands des bois; ceux-ci étaient renfermés dans le fort, au Matouba, et occupaient une ligne près des bois autour de nous, et faisaient des sorties, tant sur les troupes de siège que sur celles d'observation, dans lesquelles nous perdions un soldat contre 50 noirs, à qui l'on faisait mordre la poussière. Le 22, leur attaque fut plus vive et mieux concertée sur les habitations Moustier et Duchâteau, et il leur en coûta plus cher. Le citoyen Charmont, aide de camp du général en chef, et un autre officier eurent chacun un cheval tué sous eux. Le feu du fort continuait nuit et jour sur nos troupes et sur la ville sans leur faire de mal.

Le 24, le général Seriziat, appelé par le général en chef, arriva avec 1,000 hommes de sa division; il était parti de la Pointe-à-Pître le 21, et s'était joint le 23 avec le 3e bataillon de la 15e demi-brigade, qui, après la petite affaire de Dolé, était retournée aux Trois-Rivières et avait suivi le chemin des bois pour se rendre sur le haut du Palmiste, d'où il devait venir me rejoindre; après cette jonction, il descendit sur le morne Houël, où les brigands s'étaient retranchés avec deux pièces de canon de 18; il les battit, en fit un grand carnage, et prit leurs pièces. Ensuite, il les délogea de l'habitation Legret, où il tua un de leurs chefs, et vint s'établir sur les hauteurs de la Basse-Terre, où il occupa les habitations Duchâteau, Ducharmois, Désillet[1] et Legret.

Ma division, composée des deux bataillons de la 66e, fut occupée entièrement du siège; celle du général Seriziat formait le corps d'observation.

La tranchée fut ouverte devant le fort Saint-Charles dans la nuit du 24 au 25. Le général en chef avait fait descendre les garnisons et tous les matelots des vaisseaux. Ils devaient suppléer aux bras qui nous manquaient.

A notre arrivée dans la colonie, nous n'avions trouvé que quelques blancs; tous les noirs cultivateurs avaient déserté généralement les habitations pour se joindre aux rebelles avec leurs femmes et leurs enfants. Les scélérats avaient commencé l'incendie des habitations dès l'apparition de l'escadre, et ils continuaient presque sous nos yeux sans que nous puissions les prévenir. Déjà toutes celles des quartiers du Baillif, de la Basse-Terre et des Trois-Rivières avaient été la proie des flammes; les propriétaires qu'ils pouvaient saisir étaient égorgés ou enfermés dans le fort Saint-Charles ou d'autres lieux et gardés par les brigands pour subir le même sort. Toutes les horreurs de Saint-Domingue se sont renouvelées à la Guadeloupe; mais cette armée

1. Elle est plus connue de nos jours du nom de Bélost. Elle appartient à M. V. Cabre. [V.]

trouva dans le pays beaucoup moins de ressources que la première. Les soldats et les matelots furent seuls employés aux corvées de l'armée, et les fatigues excessives qu'ils eurent dans les premiers moments furent cause de beaucoup de maladies.

Les canons, les munitions furent débarqués, traînés, placés par les mêmes hommes qui creusaient la tranchée et la défendaient.

Jamais armée n'a essuyé autant de fatigues et ne les a supportées avec autant de courage. Une réflexion qui ne doit point échapper au gouvernement, ce n'est qu'avec des hommes nouvellement arrivés d'Europe qu'on doit prétendre à de grands résultats dans les colonies; l'activité de leur sang, qui est un principe de mort, lorsqu'elle n'est point tempérée, est augmentée par la chaleur du climat, et ces hommes sont capables de tous les prodiges. J'ai vu des soldats, dans le délire de la fièvre, qu'on prenait pour de l'enthousiasme contre les brigands, tomber morts les armes à la main.

Le 28 floréal, la division Seriziat fut attaquée à l'habitation Legret; ce poste était défendu par 50 hommes, et le chef de bataillon Pillet s'y trouvait. Une bande considérable de noirs l'assaillit et parvint jusqu'aux cases. Elle fut battue et mise en fuite, et 50 de leurs cadavres jonchèrent le lieu du combat.

Le même jour, à trois heures du matin, une sortie du fort vint attaquer nos tranchées; un caporal et un volontaire, trompés par le cri de *Républicains,* se laissèrent égorger. Mais elle fut vigoureusement repoussée, et le revers de la tranchée fut couvert de leurs morts, dont le chef faisait partie; les blessés restés sur le champ de bataille furent achevés.

Le général en chef jugea à propos de faire un choix parmi les troupes noires de la Pointe-à-Pître embarquées sur les vaisseaux pour en augmenter l'armée. Le 29, il en descendit environ 600, qui furent incorporés dans nos bataillons; cette mesure épargna beaucoup de fatigues à nos soldats et fut très utile. Ces soldats noirs, voulant gagner la confiance de l'armée, se conduisaient bien.

Le 1er prairial, quatre batteries établies, étant en train de tirer, firent feu toutes à la fois sur le fort, et bientôt le feu de l'ennemi diminua et s'éteignit tout à fait, à l'exception de deux pièces qui tiraient sur la ville et qu'on ne put atteindre.

Le 2 prairial, le général Seriziat passa le Galion pour investir le fort sur la rive gauche; il trouva l'ennemi à son passage, le battit et le poursuivit. Il enleva vivement les postes de Bisdari et de l'Hôpital, où il établit son quartier général. La nuit vint et empêcha les troupes de cerner entièrement le fort.

Le même jour, le général en chef avait résolu de faire donner l'assaut; déjà les échelles étaient préparées, parce que la brèche n'était point entièrement praticable, et il allait donner l'ordre aux grenadiers d'y marcher lorsque les brigands évacuèrent le fort; ils s'enfuyaient dans les montagnes escarpées du Vieux-Fort, laissant l'ordre de faire sauter le magasin à poudre, pour faire périr 150 blancs habitants ou soldats

qu'ils tenaient en prison, ordre qui, heureusement, ne fut pas exécuté par l'éveil qui en fut donné aux prisonniers[1].

Aussitôt cette nouvelle, le général en chef me donna l'ordre de partir de suite pour aller prendre le commandement de la division du général Seriziat, qui venait de faire une chute grave. Je rassemblai 800 hommes de cette division et je me portai le 3 au matin sur le poste de Dolé, que nos troupes enlevèrent rapidement à la baïonnette avec deux pièces de canon et un grand carnage de brigands ; on ne leur laissa pas le temps de mettre le feu aux poudres préparées pour faire sauter une maison où ils avaient amoncelé 80 femmes ou enfants. Ces victimes nous faisaient signe de loin de courir à leur délivrance, et ce signal aperçu par nos soldats leur donna des ailes[2].

Un bataillon de la 66e vint par ordre du général en chef s'établir au Palmiste. Je laissai 350 hommes aux Trois-Rivières, et, après avoir bien assuré tous les passages contre les brigands, je courus avec 450 hommes à la poursuite d'un corps nombreux de ces scélérats, qui se rendaient à la Grande-Terre en marquant tous leurs pas par des meurtres et des incendies. Tout le quartier de la Capesterre, le plus riche de l'île, était déjà entièrement incendié et désert. Je campai à la Capesterre. C'est une de ces marches longues qui fatiguent les soldats, même en Europe, et l'ardeur qui les animait la leur faisait supporter avec peine[3].

Le 4, je campai au Petit-Bourg ; mon avant-garde de 150 hommes attaqua un gros corps de brigands et le dispersa après en avoir tué 50. Je me rendis seul à la Pointe-à-Pitre, dont je crus que le sort était assuré par 1,000 hommes de troupes sous les ordres du général Dumoutier.

Le 5, les brigands paraissaient vouloir faire résistance à l'habitation Paul, où ils avaient établi un camp nombreux commandé par Ignace, le plus féroce et le plus redoutable de leurs chefs ; les troupes marchèrent ; cette nuée se dispersa dans les bois et les halliers ; nous prîmes leurs canons ; ils firent sauter leur magasin à poudre, dont l'explosion ne fit du mal qu'à eux ; leur perte fut de plus de 300 hommes ; nos soldats les suivirent dans les haies et dans les cannes et en firent un carnage épouvantable. Nous nous emparâmes de leur cavalerie, qui était de 80 chevaux.

Ignace, avec 400 hommes bien armés et une multitude de noirs por-

1. Voir la biographie du nègre Bernard que nous avons publiée dans le journal *la Guadeloupe*, du 2 octobre 1857. [V.]

2. C'est à ce fait sans doute qu'on a fait allusion sur le monument funèbre de Gobert, au Père-Lachaise, à Paris. Il est représenté sur un bas-relief, un pistolet à la main et tuant, à la Martinique, un nègre qui met le feu à une maison dans laquelle on avait enfermé des femmes et des enfants pour les faire périr. On ferait bien de rectifier l'inscription en mettant Guadeloupe au lieu de Martinique, où Gobert n'a jamais été. [V.]

3. Il y a sept lieues, par terre, de la Basse-Terre à la Capesterre, et par un pays très accidenté, et huit lieues de la Capesterre à la Pointe-à-Pitre. [V.]

tant piques, était passé la nuit précédente dans la Grande-Terre; il insurgea les ateliers, brûla quelques habitations du quartier du Morne-à-l'Eau, et, le 6 au matin, il s'était emparé du fort Bembrich, de deux pièces de canon qui y étaient, et menaçait la Pointe-à-Pitre, où il s'était même glissé de sa personne. Les troupes de la Grande-Terre, et surtout les conscrits de la Pointe-à-Pitre, l'attaquaient depuis le matin avec beaucoup de valeur, mais sans succès. J'arrivai avec un renfort de 300 hommes. Au moment de mon arrivée, la troupe noire se renforçait; une multitude, dont partie armée, se rendait au fort; je les laissai passer et défendis aux soldats de paraître, espérant détruire d'un seul coup tout germe de révolte. Ils parurent quand il en fut temps et cernèrent entièrement ce repaire de brigands. Les troupes marchaient pour les attaquer lorsqu'ils voulurent fuir. Ils se jetaient du haut des murs sur les baïonnettes de nos soldats; on en fit un carnage horrible; nous entrâmes dans le fort, et il ne resta de brigands que ceux que les soldats laissèrent subsister pour servir d'exemple. Ils se firent sauter et Ignace se brûla la cervelle. On enterra le lendemain 675 morts dans le fort; 200 furent livrés à la commission militaire et une foule d'autres, dont on a trouvé depuis les cadavres desséchés, allèrent périr dans les bois et dans les halliers.

Le général Seriziat arriva le 7 et reprit le commandement de sa division. Je revins le même jour à la Basse-Terre.

Le 8, le général en chef ordonna et exécuta lui-même l'attaque du Matouba, le dernier refuge des brigands et le plus fort. Les deux bataillons de la 66e, celui de la 15e et la réserve des grenadiers attaquèrent par quatre différents côtés; des bois presque impénétrables furent traversés. Les mornes les plus escarpés furent gravis. C'était la dernière ressource des brigands. Ils s'y défendaient en désespérés; mais rien ne peut résister aux bonnes dispositions du général en chef et à l'ardeur du soldat. Delgrès, le commandant général, et les chefs les plus déterminés qui avaient échappé à nos coups se font sauter en l'air.

Cent cinquante de ces brigands environ se dérobèrent à nous à travers les bois et les broussailles, dont ce pays est tout couvert, et se joignirent à un autre brigand, nommé Palerme, pour se cacher dans les bois et de là exercer leur brigandage.

Après l'affaire de Bembrich et celle du Matouba, la Guadeloupe a dû être rassurée sur son sort; les brigands, qui étaient encore en grand nombre et armés, s'étaient retirés dans le fond des bois, et, depuis lors, il n'y a eu d'autres fâcheux événements dans la colonie que l'incendie d'une partie de l'habitation Carère au Petit-Bourg. Ils eurent cependant l'audace d'attendre, le 12 prairial, à l'habitation Benoît, comme au Petit-Bourg, un détachement de la 15e demi-brigade, qui en fit un carnage horrible et qui les dégoûta pour jamais de paraître devant nos troupes. Depuis cette époque, ils n'ont dû être regardés que comme l'étaient les anciens nègres marrons, plus redoutables cependant, parce qu'ils avaient quelques armes, mais évitant le grand

jour et s'échappant seulement la nuit pour marauder dans les habitations.

Cependant, cet état de choses continuait à être inquiétant, parce que, quoique les nègres fussent en partie rentrés dans leurs habitations, il restait encore une grande quantité de divagants dans les bois. Mais ils étaient tellement tourmentés par les patrouilles continuelles que nous y faisions que les chefs demandèrent grâce et proposèrent de faire rentrer tous les noirs, si l'on voulait la leur accorder avec quelques avantages.

Le 25 prairial, je proposai au général en chef de terminer la guerre de cette manière; mais Richepance, accoutumé à ne trouver jamais aucune résistance, et indigné que des brigands osassent lui proposer des conditions, les refusa.

Les patrouilles continuèrent, et tous les jours on fit justice d'une foule de brigands qui tombaient en notre pouvoir. Les noirs des habitations rentraient à mesure, et l'état de la colonie s'améliorait sans pouvoir cependant déterminer l'époque de la fin totale de ce brigandage. Cet état était tel que toute la plaine était bien sûre, et que quatre hommes armés pouvaient parcourir tous les bois sans aucune espèce de danger.

Nos troupes occupaient la plus grande partie des habitations; mais, malgré une grande surveillance, on ne pouvait pas empêcher les brigands de se glisser quelquefois dans les habitations voisines des bois pour y voler des vivres.

Au 1er messidor, les brigands, dénués presque entièrement de munitions et n'ayant que de mauvaises armes, ne différaient en rien des anciens marrons; leur denrée et leur force ne consistaient que dans l'opinion, qui ne pouvait pas s'accoutumer à voir une grande insurrection si promptement assoupie et des hommes naguère si redoutables devenus si peu à craindre. La tranquillité dès lors eût été parfaite, si tous les propriétaires fussent rentrés sur leurs habitations, et le mal ne s'est prolongé que par une grande quantité d'habitations abandonnées par les locataires et propriétaires dont les nègres étaient livrés à eux-mêmes et grossissaient quelquefois la nuit le nombre des brigands. Il est prouvé que la grande partie des vols qui ont été faits des vivres ont été commis par les nègres mêmes des habitations; l'état des nègres n'exigeait qu'un peu de patience et plus de fermeté de la part des habitants pour voir la tranquillité parfaitement rétablie.

La nuit du 12 au 13 messidor, les brigands, au nombre de 150 environ, osèrent attaquer le poste du Bananier, gardé par huit hommes et un sergent, qui se défendirent vaillamment, mirent en fuite les agresseurs et les poursuivirent la baïonnette dans les reins jusque dans les bois; ils tuèrent huit brigands, en blessèrent beaucoup, qui marquaient leur fuite par les traces de leur sang, prirent huit fusils et quarante piques, et n'eurent qu'un seul homme blessé. Cet événement, qui me parut extraordinaire dans le moment, devait prouver

cependant à tout le monde que les brigands n'étaient pas si redoutables et que peu d'hommes pouvaient facilement se défendre contre toute la bande et même la détruire.

L'assassinat de trois soldats à la fin de messidor et le vol de quelques cartouches occasionnèrent de nouvelles alarmes. L'imprudence de nos soldats fut seule cause de leur perte, mais il fallait être continuellement sur ses gardes; les courses dans les bois sont inutiles quand on n'est pas sûr de les trouver.

Ces bois sont immenses et impénétrables; ces mornes sur lesquels ils s'élèvent sont escarpés à pic sur une grande quantité de rivières et de ruisseaux qui les traversent en tous sens. Il n'y a dans tout le monde aucun lieu plus propre à cacher les brigands à tous les regards. Lorsqu'avec la certitude de les trouver on a pris des peines infinies pour arriver jusqu'à eux, on ne peut en atteindre que quelques-uns, la bande disparaît comme un éclair. Ils se jettent, pour échapper, du haut des escarpements les plus rapides; ils suivent ensuite le courant de l'eau à travers des rochers pour qu'on ne découvre pas leurs traces et deviennent absolument invisibles. A toutes ces difficultés se joint une raison qui doit rendre les courses des bois moins fréquentes. Presque tous les soldats qui les ont faites inconsidérément y ont trouvé une maladie. Les gens mêmes du pays n'y résistent pas dans cette saison, et une maladie sérieuse est ordinairement une suite de course de trois jours dans les bois.

Le 12 thermidor, j'eus des renseignements certains qu'il y avait un rassemblement dans les bois de la Goyave; ils furent entièrement dispersés, toutes leurs ressources détruites, et l'on en fit un grand carnage.

Des moyens politiques furent employés pour finir cette guerre. Ils paraissaient devoir réussir, et on accorda aux brigands un délai de dix jours, jusqu'au 5 fructidor, pour rentrer. Les chefs et les brigands nuisibles devaient être déportés; cette mesure a fait rentrer 600 noirs dans les habitations et cinq des chefs les plus redoutés.

Quelques-uns ne s'étant pas rendus, je fis attaquer les brigands le 12 dans les bois de la Capesterre. Le délai accordé leur avait laissé les moyens de faire un petit rassemblement, que je présume avoir été de cent hommes environ. Ils furent surpris dans leur camp, établi sur le haut des mornes les plus reculés des bois; ils furent battus et entièrement dispersés; les débris se retirèrent dans un vieux camp de noirs, Mondougues, existant depuis plus de dix ans, et dont on n'avait jamais pu découvrir la retraite. Ce camp fut attaqué le 15 et eut le même sort que les autres, en détruisant le dernier refuge de ces brigands.

Maintenant, presque tous les noirs des habitations sont rentrés; ils travaillent comme dans les plus beaux temps; l'habitant qui veut rester sur son habitation et ne pas s'y croire exposé est à l'abri de toute inquiétude. Les marrons ne sont pas plus de trois ou quatre ensemble et sont beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'ont été dans les temps les plus florissants. Presque tous les chefs, et surtout ceux que l'on

craignait le plus, sont entre nos mains, et j'ai la conviction intime que jamais la colonie, ni peut-être aucune colonie, n'a été dans un état plus rassuré. La crainte seule et les inquiétudes de quelques habitants peuvent laisser des doutes sur cet état de choses. Le départ d'un noir de son habitation, la vue d'un ajoupa sont des choses plus importantes qu'anciennement et qui inquiètent davantage; mais les propriétaires rentrés doivent faire cesser bientôt cette inquiétude. Sans doute, il faut toujours une surveillance; on ne sort pas tout à coup d'un état de crise violent sans qu'il reste quelque levain, et la négligence peut faire renaître de nouveaux malheurs; mais les grands chemins de France même ne seraient pas sûrs, si une gendarmerie active ne veillait à leur sûreté.

Pendant toute cette époque, la Grande-Terre a joui d'une profonde tranquillité, depuis qu'on a élagué de la Pointe-à-Pitre tous les mauvais sujets dont cette ville était peuplée. Cette tranquillité me paraissait si bien établie que je ne jugeais pas à propos d'y laisser un homme de troupe de ligne, lorsque quelques craintes fondées sur des propos vagues de quelques oisifs y firent porter 150 hommes. La mort du général Seriziat m'avait donné le commandement de cette partie dès le... prairial, et le bon ordre que ce général avait établi depuis l'affaire de Bembrich a continué à la maintenir et à la préserver de toute secousse. Il ne s'y est rien passé d'intéressant en actions militaires.

Le plus grand ennemi que nous ayons dans ce pays est la maladie, et la maladie a sensiblement diminué et n'est pas ordinaire : elle semble s'être arrêtée depuis qu'elle nous a enlevé notre chef. Les troupes n'ont point perdu plus de six hommes depuis trois mois et demi par la main des brigands, et encore leur imprudence seule les a fait périr.

Je ne terminerai pas ce rapport sans vous citer les noms de quelques braves parmi ceux qui existent encore, qui ont contribué à la conquête et au rétablissement de l'ordre dans cette colonie; le nombre de ceux que la maladie a épargnés n'est pas grand, mais ils ont tous bien mérité du gouvernement. Les chefs de bataillons Delacroix, Cambriel, Vatable, de la 66e demi-brigade, et Pillet, de la 15e, et Fortin, du génie, ont montré dans toute cette campagne un zèle infatigable et un courage indomptable; les capitaines Laligue et Pirot, de la 66e, Monnerot, de la 15e, Cabasse et Travers, adjoints à l'état-major, et Charmont, aide de camp du général en chef; s'il avait vécu, il les aurait présentés lui-même au gouvernement, et je remplis cette tâche honorable.

Mais je n'oublierai pas les noms de deux sergents du 2e bataillon de la 66e, qui ont gagné des fusils d'honneur que je vous prie, citoyen ministre, de demander pour eux au premier consul.

L'un est le citoyen Bailli, sergent des grenadiers. Un moment après le débarquement du 20 floréal, il se précipita au milieu des rangs ennemis, s'attacha au chef, qu'il tua de sa main.

Le second est le citoyen Rafflin, sergent de la 5e compagnie : c'est lui qui commandait les sept hommes lors de l'attaque du Bananier; il

donna des ordres assez haut pour se faire entendre, comme s'il commandait une compagnie tout entière, et tua de sa main le chef et trois autres brigands, après s'être battu avec eux corps à corps.

Fait à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 18 fructidor an X.

GOBERT.

On voit que, tout en s'effaçant, le général Gobert a joué un rôle principal dans cette mémorable campagne, et Richepance, s'il eût vécu, l'eût certes signalé à l'attention du gouvernement; car c'est lui qui dirigea si habilement le siège du fort Saint-Charles et préserva la ville de la Basse-Terre du pillage et de l'incendie, et c'est grâce encore à son activité et à son énergie que la ville de la Pointe-à-Pitre fut préservée du massacre et de l'incendie prémédités par la bande d'Ignace.

Il répugnait à Richepance, dont le cœur était bon, de faire une pareille guerre. Aussi, avant d'entreprendre le siège du fort qui porte aujourd'hui son nom, s'adressa-t-il à la municipalité de la Basse-Terre pour inviter Delgrès à se soumettre. Gobert s'employa dans le même but. Mais le chef des rebelles ne voulut rien entendre, et il écrivait à Gobert qu'il était désespéré de se battre contre des Français, mais que tous ceux qu'il commandait préféraient la mort à l'esclavage qu'on leur apportait; et il continua à faire tirer sur la ville. Il fallut donc, à regret, reprendre la lutte, lutte meurtrière, inégale, puisque les 1,500 hommes de troupes de débarquement avaient devant eux plus de 10,000 révoltés, retranchés au fort Saint-Charles, au Matouba et à Dolé.

Deux cents matelots de l'escadre, à défaut de compagnies d'ouvriers, car on ne supposait pas, au départ de l'expédition, qu'elle aurait eu un siège à faire, furent employés par Gobert à la tranchée; mais, ce nombre étant insuffisant, il dut faire appel à la municipalité pour former des compagnies de soldats et d'ouvriers indigènes. Il lui écrivait, le 24 floréal : « Voici le moment, citoyens administrateurs, où tous les citoyens et les amis de la France et de la colonie doivent se montrer. Faites une proclamation dans laquelle vous appellerez à prendre les armes tous les citoyens du pays. Qu'ils viennent, nous leur donnerons des fusils et des cartouches et nous les admettrons dans les rangs des vainqueurs de l'Allemagne et de l'Italie. »

Les rebelles et, il faut l'avouer, nos soldats quelquefois, ne respectaient pas les propriétés; bien des maisons abandonnées de la ville ont été pillées. Richepance dut prendre un arrêté, à la date du 19 mai, punissant de la peine de mort tout pillard ou receleur.

Le 29 floréal, sur l'invitation du général Gobert, l'agence municipale et le commissaire du gouvernement près d'elle faisaient battre

à son de caisse que tous les habitants de la ville de la Basse-Terre qui avaient chez eux des effets déposés par des militaires, matelots ou autres personnes attachées à l'armée, et soupçonnés d'avoir été volés, devaient, dans les vingt-quatre heures de la présente publication, en faire la déclaration au bureau municipal, sous peine d'être considérés comme receleurs, et que, passé ce temps, il serait fait des visites domiciliaires et que tout contrevenant serait traduit devant une commission militaire.

Un homme de la suite de Gobert ayant eu sa maison dévastée, ce général dut écrire à la municipalité de la Basse-Terre : « Le citoyen Baptiste Pierre, qui m'a suivi dans notre expédition de la Pointe-à-Pître et dont j'ai été très content, vient d'arriver ici. Il a trouvé son domicile forcé et tous ses meubles et effets enlevés. Veuillez, citoyens, lui donner toutes les facilités qui sont en votre pouvoir pour les lui faire retrouver. Il dit que plusieurs de ses meubles sont dans différentes maisons qu'il indiquera. Je vous invite à y ordonner des visites domiciliaires afin de faire rendre ces effets à leur propriétaire. »

Par un nouvel arrêté du 2 juin 1802, le général en chef modifiait celui du 19 mai précité et ordonnait que « les rebelles ou tous autres convaincus de vol, ainsi que ceux arrêtés les armes à la main sans autre inculpation que celle de les avoir portées, seront condamnés aux galères à perpétuité, » et que « ceux convaincus d'avoir été chefs de rébellion, ainsi que ceux qui ont provoqué ou exécuté l'incendie des habitations ou d'avoir commis quelque assassinat, seront condamnés à la peine de mort, qui aura lieu par le supplice de la potence. » Mais, son brave cœur de guerrier l'emportant sur le législateur, il ajoutait : « Néanmoins, tout jugement portant peine de mort sera soumis au général en chef, qui ordonnera qu'il soit exécuté ou modifié. » Il voulait se réserver le droit de gracier ou de commuer la peine. Les délinquants étaient traduits devant une commission militaire, présidée par un général de brigade, qui prononçait la peine. Nous nous empressons d'ajouter avec Lacour[1] que ni Gobert ni Seriziat n'ont jamais siégé et que le fauteuil présidentiel était toujours occupé par le membre suivant dans l'ordre hiérarchique de la commission militaire.

Le calme rétabli à la Guadeloupe, le général en chef renvoya en France les plus gros navires de guerre et y embarqua Pélage et les membres ayant composé l'ancien gouvernement provisoire de l'île, plus trente-deux officiers des troupes coloniales qui avaient pris part à l'insurrection pour y être jugés. Il rappela Lacrosse de Marie-Galante

1. *Histoire de la Guadeloupe*, vol. III, p. 336.

et le fit reconnaître à la Pointe-à-Pître, le 4 août, comme capitaine général de la colonie.

Nos troupes n'avaient plus à combattre l'ennemi humain, mais à lutter contre l'épidémie qui les décimait : ce devait être la fièvre jaune, ce terrible fléau des pays chauds. Le commissaire de justice, Coster, venait de mourir à la Pointe-à-Pître; Richepance, glorieux de voir, par sa bonne direction, la colonie rentrée dans l'ordre et la tranquillité après une lutte héroïque d'une vingtaine de jours, préparait ses propositions d'avancement et de récompenses pour ses braves frères d'armes lorsqu'il en fut atteint lui-même, et, après seize jours de maladie, il rendit sa belle âme à Dieu le 16 fructidor an X (2 septembre 1802). Il fut pleuré par l'armée et regretté de la colonie, qu'il voulait rendre heureuse. On lui fit des honneurs dignes du héros de Hohenlinden. Il fut inhumé au grand cavalier du fort Saint-Charles, qui, en souvenir du héros et par arrêté des consuls du 30 mars 1803, prit le nom de fort Richepance.

Richepance mort, le commandement en chef des troupes revenait hiérarchiquement à Gobert. Aussi, le jour même, 16 fructidor, ce général adressait à l'armée la proclamation suivante :

Soldats,

Vous venez de perdre votre chef. La mort vous a enlevé votre père, votre meilleur ami, votre compagnon d'armes; le héros a cessé d'exister au moment où il allait vous donner le repos dû à tant de fatigues; vous pleurez tous celui qui vous aimait; jamais regrets ne furent plus mérités.

Il n'est point mort sans emporter la gloire de voir son ouvrage terminé. Les brigands dominaient en maîtres dans cette colonie; votre courage et votre constance les ont détruits; vous les avez poursuivis dans les retraites les plus reculées des bois. Ils n'existent plus que dans l'imagination des faibles et des malveillants. Ce pays, que votre valeur a conquis et pacifié, est maintenant tranquille et heureux.

Vous n'entendrez plus sa voix pour récompense, mais vous serez toujours dignes de lui en faisant votre devoir. L'état de siège a cessé.

Le capitaine général Lacrosse a succédé au général en chef Richepance.

GOBERT.

Déjà, par lettre du 27 thermidor an X (14 août 1802), Gobert avait sollicité du ministre de la marine sa rentrée en France, motivée sur l'état de sa santé[1]. La mort de Richepance l'avait beaucoup

1. Voici sa lettre :

« Citoyen ministre, — La guerre est finie dans ce pays. Les brigands sont

affecté; aussi, dès le lendemain, il s'empressa d'écrire à Lacrosse :

Citoyen général,

La maladie et la mort funeste du général en chef a éloigné l'époque de la demande de mon retour en France, que l'état de ma santé m'obligeait à lui faire; je n'ai point résisté plus que les autres aux fatigues qui ont enlevé presque tout ce qui m'entourait. La frégate *la Pensée* va partir; je vous prie de donner l'ordre à son capitaine d'y recevoir un homme qui ne peut plus être d'aucune utilité dans la colonie.

Je m'en vais avec la consolation qu'il n'existe plus de brigands dans le pays, aucune espèce d'événement n'a troublé la Grande-Terre depuis trois mois, et les contes ridicules qu'on se plaît à faire dans les villes ne peuvent avoir d'accès que sur des têtes faibles. La partie de la Guadeloupe est également tranquille. Hier, on a achevé de disperser et de détruire les derniers rassemblements de marrons qui existaient dans les bois depuis dix ans, et je puis assurer qu'il existe moins de brigands et de marrons qu'il n'y en a eu dans les temps les plus florissants et qu'ils sont moins redoutables.

Le jour même, le capitaine général lui répondait :

Si les circonstances, citoyen général, m'avaient mis dans le cas de chercher un homme utile dans la colonie, sans doute un général qui a rendu des services et qui commande l'armée n'eût pas été celui que j'eusse osé considérer comme tel.

La demande que vous me faites aujourd'hui de repasser en France ne peut être basée que sur des motifs très puissants; ceux de santé que vous alléguez sont de quelque poids; mais je ne vous dissimule pas que je ne puis croire la colonie aussi tranquille que vous me le faites connaître.

Cependant, si les craintes que vous semblez concevoir sur l'état actuel de votre santé sont jugées par vous plus puissantes que les raisons d'utilité de service que je suppose, je ne me refuse pas à votre départ pour la France.

Agréez, citoyen général, les regrets que j'éprouve personnellement et les sentiments affectueux que je vous ai voués.

LACROSSE.

anéantis et ne reparaîtront plus. Nous sommes en paix, et ma présence devient absolument inutile ici. Je vous supplie de m'accorder la faveur de rentrer en France; l'état de ma santé l'exige impérieusement. Je ne mettrai pas en ligne de compte quelques services que j'ai rendus dans ce pays. J'ai fait mon devoir, et le bonheur ne m'a pas abandonné.

« Salut et respect.

« GOBERT. »

(Archives du Ministère de la marine.)

Le surlendemain (19), le capitaine général lui écrivait encore :

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen général, l'ordre que vous m'avez demandé pour le capitaine Valteau[1].

Veuillez, je vous prie, me faire connaître le jour où vous quitterez le commandement de l'armée, afin que je puisse prendre les dispositions qui seront nécessaires et lui proclamer un nouveau chef.

Recevez de nouveau, citoyen général, les regrets que me fait éprouver votre départ et les vœux bien sincères que je fais pour le rétablissement et la conservation de votre santé.

LACROSSE.

Le même jour (19), Gobert croyait devoir écrire ceci à Lacrosse[2] :

J'ai eu l'honneur de vous écrire, citoyen général, pour vous demander l'ordre de me rendre en France sur la frégate *la Pensée,* vu le dépérissement de ma santé, qui rendait mes services peu utiles. Vous avez bien voulu accéder à ma demande, mais l'on vient de me dire qu'un mouvement de troupes, fait mal à propos, et sans que j'en aie été prévenu, avait occasionné un désordre au Trou-au-Chien.

J'ai de la peine à croire à ce rapport, beaucoup de contes pareils se répétant depuis quelques jours. Cependant, comme ils peuvent nuire, je pense qu'accoutumé à cette guerre de brigands depuis trois mois ma présence y est nécessaire, et je sacrifie volontiers le peu de santé qui me reste au bien-être de la colonie.

Je vous réponds que, si les mouvements de troupes se font d'après mon avis, vous n'entendrez plus parler d'un seul brigand dans la colonie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

GOBERT.

Ce à quoi le capitaine général répondit le jour même[3] :

Citoyen général,

D'après votre lettre du 17 de ce mois, par laquelle vous me faisiez la demande de repasser en France, motivée sur le mauvais état de votre santé, j'ai eu l'honneur de vous répondre que j'accédais à votre demande. J'ai, en conséquence, pris les dispositions nécessaires pour que le général Ménard vous remplaçât dans le commandement et que l'adju-

1. Voici cet ordre :

« Du 19 fructidor an X.

« Il est ordonné au citoyen Valteau, capitaine de vaisseau, commandant la frégate *la Pensée*, de recevoir à son bord et de passer en France le général de brigade Gobert, qui m'en a fait la demande motivée sur des raisons de santé.

« Ce général jouira du traitement et du logement accordés à son grade.

« LACROSSE. »

(Archives coloniales du Ministère de la marine.)

2. Archives coloniales du Ministère de la marine.

3. Archives coloniales du Ministère de la marine.

dant-commandant Recobell fût chargé des fonctions de chef d'état-major. Hier encore, impatient de n'avoir pas reçu l'ordre pour votre embarquement sur la frégate *la Pensée,* vous me sollicitâtes de nouveau de vous l'envoyer, ce que j'ai fait ce matin avec une lettre qui l'accompagnait. Peu de temps après avoir reçu ma lettre, vous me témoignez, par celle du 19, le désir de rester pour exterminer les brigands qui troublent encore la colonie. Les dispositions déjà faites ne permettent plus cette variation dans l'ordre du service, et, en conséquence, dès aujourd'hui, le général Ménard prendra le commandement de l'armée et demain il sera mis à l'ordre du jour pour que chacun ait à le connaître et lui obéir en cette qualité.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LACROSSE.

En effet, le jour même, paraissait un ordre général signé de Ménard, chef de l'état-major, mais annonçant « que le général Lacrosse, capitaine général de la colonie, est par cette qualité chef de l'armée. » Ce n'est que le 21, par un ordre général, que le commandement provisoire de l'armée fut confié à Ménard.

Nous avons vu que le surlendemain même de la mort de Richepance, Gobert, prenant le commandement de l'armée de la Guadeloupe, rédigeait un long rapport sur les événements qui s'y sont passés ; nous devons ajouter qu'il ne l'a envoyé au ministre que neuf jours après, accompagné de la lettre d'envoi que voici :

A bord de *la Pensée,* le 27 fructidor an X de la République française.

Citoyen ministre,

Le général en chef Richepance est mort le 16 fructidor, pleuré de l'armée et regretté de la colonie qu'il allait rendre heureuse.

Seul chef de cette armée que la maladie a épargné, je dois vous rendre compte de ses opérations, et j'ai l'honneur de vous en présenter le rapport depuis son arrivée dans la colonie jusqu'au 18 fructidor[1].

J'ai perdu tous les miens, j'ai moi-même été attaqué de la maladie qui a dévoré une partie de l'armée et son général, mais j'aurais partagé leur sort plutôt que d'abandonner la colonie si je n'y avais été forcé. Je n'ai quitté la tête des troupes, dont le général en chef m'avait donné le commandement, et la campagne que je venais de purger des brigands que pour m'embarquer, et j'ai ignoré les intrigues des villes qui ont voulu ne me compter pour rien et voudraient détruire tout ce qu'a fait Richepance, mais il n'est point mort sans avoir terminé son ouvrage, et je ne suis pas parti sans avoir la certitude que la Guade-

1. Ce dernier paragraphe a été biffé dans le manuscrit avec une encre plus noire. [V.]

loupe était entièrement nettoyée et que le petit nombre de brigands qui y existent errants et mourant de faim dans les bois sont beaucoup moins à craindre que les voleurs de grands chemins de France.

Déjà quelques fausses mesures ont causé des alarmes et des malheurs le 19 fructidor. J'ai voulu rester pour les réparer, mais on m'a refusé; mais la tranquillité est si solidement rétablie qu'elle sera à l'abri de toute atteinte.

Je vous salue avec respect.

GOBERT.

P.-S. — Ci-joint, citoyen ministre, la dernière lettre que j'ai écrite au capitaine général Lacrosse et la réponse que j'en ai reçue[1].

Il est facile de voir qu'il a dû se passer quelque chose entre Lacrosse et Gobert et que celui-ci, se méfiant du caractère du capitaine général, tenait à mettre le ministre sur ses gardes.

Gobert quitta donc son pays natal, qu'il ne devait plus revoir. Il a laissé, comme nous l'avons vu, une belle page dans l'histoire de la Guadeloupe.

VAUCHELET.

(Sera continué.)

1. Archives coloniales du Ministère de marine.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA GRÈCE.

Textes inédits. — Il a paru, depuis deux ans, un certain nombre de textes inédits, d'une importance capitale pour l'histoire de la Grèce ancienne. Édités, pour la plupart, hors de France, ces documents nouveaux ont bien vite attiré l'attention des savants français, qui se sont mis à les commenter ou à les traduire avant de les publier à leur tour. Laissons de côté, comme intéressant moins les études proprement historiques, les fragments de l'*Antiope* d'Euripide contenus dans une récente publication de MM. Mahaffy et Sayce, et qui ont donné lieu à d'instructives remarques de M. Weil[1]. La découverte de deux discours, malheureusement incomplets, d'Hypéride, celle de sept mimes du mimographe Hérondas, surtout celle de l' Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, sont, pour l'histoire, des événements d'une bien autre importance. La plupart de ces morceaux sont aujourd'hui trop connus pour qu'il soit nécessaire de les analyser en détail ni de rappeler les circonstances au milieu desquelles ils ont revu le jour. Bornons-nous à signaler la part qui revient à l'érudition française dans les nombreux travaux qu'ils ont déjà suscités.

Le plaidoyer d'Hypéride *Contre Athénogène* a été déchiffré par M. E. Revillout sur un papyrus du Louvre. Le savant égyptologue en a donné d'abord un aperçu dans la *Revue des études grecques*[2]. Il vient, plus récemment, de lui consacrer une longue étude dans la *Revue égyptologique*[3]. Dans le premier de ces deux articles, M. Revillout expose l'objet du discours et en publie un spécimen, un fragment de la narration. On trouvera dans ce travail les renseigne-

1. *Journal des Savants*, septembre 1891. Cf. *Revue des études grecques*, 1890, p. 480.

2. *Revue des études grecques*, 1889, p. 1. Cf. Th. Reinach, *Revue critique*, 24 juin 1889; id., *Revue des études grecques*, 1889, p. 169.

3. *Revue égyptologique*, t. VI, nos 3-4; t. VII, no 1.

ments nécessaires pour aborder le texte même de l'orateur athénien, avec d'utiles observations sur certains points de droit traités par Hypéride. Le second article, beaucoup plus développé et lu par l'auteur à l'Académie des inscriptions, contient la restitution du texte presque entier, accompagnée d'une sorte de commentaire perpétuel, de digressions sur le droit attique, de notes souvent très étendues ayant pour but de justifier les leçons de M. Revillout, de corriger ses anciennes lectures, etc. L'impression qu'on emporte de la lecture de ce mémoire est celle d'une certaine confusion, d'un arrangement défectueux des différentes parties qui le composent. L'auteur n'a pas voulu donner du plaidoyer d'Hypéride une édition à proprement parler; il s'est proposé d'en faire connaître le sujet, d'en montrer l'intérêt historique et juridique; le texte est relégué, en général, dans les notes. On préférerait qu'il occupât une place à part, en tête du travail, et que le commentaire vînt ensuite. Il y aurait beaucoup à dire sur les restitutions proposées par l'auteur pour combler les lacunes du papyrus; plusieurs, — M. Revillout le reconnaît lui-même, — sont très conjecturales. Quoi qu'il en soit, on lui saura gré d'avoir été le premier à faire entrer dans le domaine public une œuvre aussi précieuse, non seulement pour l'histoire littéraire, mais pour l'histoire du droit et des mœurs privées des Athéniens. Par les détails qu'il nous fournit sur le petit commerce d'Athènes et sur des lois, des habitudes imparfaitement connues jusqu'à ce jour, le plaidoyer *Contre Athénogène* se place au premier rang des documents relatifs à l'histoire du IVe siècle, et ce sera l'honneur de M. Revillout d'en avoir, le premier, révélé l'importance.

Une édition définitive de ce discours vient de paraître par les soins de M. Weil[1]. Elle contient, outre le texte, soigneusement collationné par le savant helléniste avec le secours de M. Th. Reinach, et plus d'une fois enrichi des conjectures de MM. Blass et Diels, une traduction placée en regard et faite avec le plus grand soin. Trois pages d'introduction, d'une admirable netteté, mettent le lecteur au courant du procès et de l'état de mutilation du papyrus. D'autres éditions seront certainement publiées de ce précieux morceau, mais on peut dès maintenant, grâce aux efforts réunis de MM. Weil et Th. Reinach, l'étudier à loisir et en goûter toute la saveur.

Pour en finir avec Hypéride, rappelons qu'un autre fragment, beaucoup moins considérable, de cet orateur, appartenant au discours *Contre Philippidès*, et déchiffré sur un papyrus de Londres par M. Kenyon, l'éditeur de l' Ἀθηναίων πολιτεία, a été reproduit,

1. *Revue des études grecques*, 1892, p. 157.

dans la *Revue des études grecques,* également par M. Weil, avec une courte notice explicative[1]. M. Weil propose, comme date de ce plaidoyer, l'époque qui suivit la mort de Philippe. Le texte contient plusieurs lectures nouvelles, communiquées par M. Kenyon à M. Blass, qui, fort obligeamment, les a transmises au savant éditeur de Démosthène.

C'est encore à M. Weil qu'il faut rapporter l'honneur d'avoir, un des premiers, fait connaître en France le mimographe Hérondas. Il l'a analysé avec beaucoup de science et de perspicacité, d'après deux éditions anglaises (de Kenyon et de Rutherford), dans un article étendu, qui servira de point de départ à bien des études ultérieures[2]. Avant lui, M. Th. Reinach avait donné du même auteur un aperçu très complet et très intéressant, accompagné de la traduction d'un grand nombre de fragments[3]. Espérons que nos érudits ne s'en tiendront pas là et que nous aurons, nous aussi, notre Hérondas annoté en français. L'histoire de la vie privée des Grecs y trouvera beaucoup à apprendre; il est remarquable, en effet, qu'un nombre de vers aussi restreint nous fournisse autant de renseignements inédits sur les mœurs féminines, sur le costume, sur la toilette, voire sur l'éducation et l'histoire de l'art. MM. Weil et Reinach ont montré le vif intérêt de ces petites pièces; leur exemple ne peut manquer d'être suivi.

L' Ἀθηναίων πολιτεία a donné lieu, chez nous, à des travaux déjà considérables. MM. Weil et Dareste l'ont examinée, l'un au point de vue historique, l'autre au point de vue plus spécial de l'histoire du droit[4]. MM. Th. Reinach et B. Haussoullier en ont publié chacun une traduction française. La traduction de M. Reinach a le grand mérite d'avoir paru fort peu de temps après l'édition *princeps* donnée à Londres par M. Kenyon; elle a été, par conséquent, le premier essai tenté pour faire passer dans une langue moderne le chef-d'œuvre, longtemps perdu, d'Aristote[5]. Il faut savoir gré à M. Reinach de cette promptitude et du courage dont il a fait preuve en essayant de traduire un texte encore mal établi, représenté par l'unique édition, très méritoire mais pleine de fautes, du savant anglais. Je ne puis considérer ici cette traduction dans le détail; elle est, en général, bien faite et serre le texte d'assez près. J'aurais préféré que les

1. *Revue des études grecques,* 1892, p. 1.
2. *Journal des Savants,* novembre 1891.
3. *Revue des études grecques,* 1891, p. 209.
4. *Journal des Savants,* avril et mai 1891.
5. Paris, Hachette, 1891.

vers cités par Aristote fussent traduits en prose; la versification française oblige toujours à certains compromis qui dénaturent plus ou moins le sens de l'original. Quelques notes placées au bas des pages contiennent des remarques sur les altérations du texte; on regrette que les critiques qui y sont formulées ne soient appuyées sur aucune preuve. D'autres notes, en petit nombre, fournissent des dates ou des rapprochements historiques. Ce n'est nullement, d'ailleurs, une traduction annotée que l'auteur s'est proposé de faire; il a seulement voulu être le premier à répandre dans le public la connaissance d'une œuvre capitale, et les claires divisions qu'il a adoptées, le soin qu'il a pris de résumer, d'après les fragments antérieurement découverts, la première partie du traité d'Aristote, l'intéressante préface qu'il a placée en tête de sa traduction, répondent exactement au but qu'il visait.

M. Haussoullier a travaillé plus à loisir. Sa traduction est le fruit de son enseignement à l'École des hautes études; elle est lentement sortie des entretiens du maître avec trois de ses plus zélés auditeurs, tous trois élèves de l'École normale. Faite en collaboration avec des étudiants, elle s'adresse aux étudiants et se propose de leur offrir un guide sûr pour étudier de plus près le texte même du chef-d'œuvre aristotélicien [1]. M. Haussoullier a su profiter des éditions de la Πολιτεία récemment publiées en Allemagne; il s'est aidé aussi du facsimilé qu'a donné M. Kenyon du précieux papyrus de Londres. Sa traduction est divisée, comme celle de M. Reinach, en une série de chapitres et de paragraphes qui en facilitent la lecture. Il a raison, dans sa préface, d'appeler l'attention sur les notes qu'il y a jointes : ces notes, très sobres, présentent une foule de rapprochements avec la *Politique* d'Aristote, lesquels éclairent souvent d'une vive lumière certains passages de la Πολιτεία. Des dates soigneusement consignées en marge constituent des points de repère fort utiles à qui veut se rendre un compte exact de la suite des événements et des diverses phases par lesquelles a passé la constitution d'Athènes. S'il arrive au traducteur de tomber dans la paraphrase, s'il a une tendance à l'allongement et à l'exégèse, ce sont là de légers défauts qu'explique le but même de la publication, destinée avant tout aux lecteurs novices, désireux de s'instruire du mécanisme des institutions athéniennes. L'ensemble est, en somme, très consciencieux et très habilement conçu; on peut juger, par ce premier travail, du soin et du

1. Paris, Bouillon, 1891, 89e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*.

savoir qu'apportera l'auteur dans l'édition qu'il prépare et que le public savant accueillera avec le plus vif plaisir[1].

Histoire. — Il n'y a guère à signaler, en fait d'histoire générale de quelque importance, qu'un tout récent volume de M. Monceaux, intitulé : *la Grèce avant Alexandre*[2]. Ce volume est destiné au grand public ; ce n'est pas un ouvrage d'érudition, du moins dans la forme ; c'est une sorte de tableau, fort prestement enlevé, de la civilisation grecque jusqu'à la fin de la période athénienne. L'auteur passe successivement en revue la religion, la propriété, la famille, l'État et le gouvernement, etc. Comme la diversité des institutions et des mœurs pourrait porter à croire qu'il y avait en Grèce de profondes différences entre les peuples, M. Monceaux emploie tout un chapitre à montrer quels liens unissaient les cités entre elles, quel esprit vraiment national animait toutes ces républiques si profondément divisées et en faisait un corps, ayant dans l'histoire sa personnalité très nette et très vivante. Il fallait bien que, dans cette esquisse, l'art et la littérature eussent leur place ; c'est peut-être la partie la plus faible du livre ; il y a tant à dire sur l'art grec, qu'un simple aperçu choque par son insuffisance. Le défaut est plus sensible encore quand il s'agit de la littérature. L'auteur essaye, en terminant, de montrer les Grecs agissant et de les faire vivre, pour ainsi dire, sous nos yeux ; il nous les fait voir à la campagne, en voyage, à la ville, dans la multiple variété de leurs occupations familières. Il conclut en énumérant les qualités essentielles de cette race unique au monde, que son livre, écrit avec talent et très agréable à lire, contribuera à mieux faire connaître et rendra sympathique aux ennemis les plus déterminés de l'antiquité.

Dans une courte brochure écrite en latin et présentée comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, M. Hauser a cru devoir revenir sur un sujet bien souvent traité, Cléon le démagogue[3]. Il s'est entouré de tous les secours nécessaires et donne, en tête de son travail, une bibliographie suffisamment complète[4]. Comme tous les hommes dont le rôle a été *extrême*, Cléon a trouvé, parmi les modernes, des apologistes et des détracteurs ; on l'a tantôt loué, tantôt dénigré outre

1. Voyez encore, entre autres travaux sur l' 'Αθηναίων πολιτεία, Haussoullier, *Revue des études grecques*, 1890, p. 475 ; Th. Reinach, *Ibid.*, 1891, p. 82 et 143 ; J. Bérard, *Rev. hist.*, XLIX.

2. Paris, Quantin, 1892, in-8° de 317 p., avec illustrations dans le texte (*Bibliothèque d'histoire illustrée*).

3. *De Cleone demagogo*, in-8° de 74 p. Poitiers, 1892.

4. On y relève cependant l'omission d'A. Emminger, *Der Athener Kleon*. Eichstätt, 1882, 78 p.

mesure. M. Hauser essaye de faire prévaloir une opinion moyenne. Pour lui, Cléon n'a rien innové, et son importance a été fort exagérée dans l'histoire; il n'a fait que continuer la politique de Périclès, avec la violence et la témérité inhérentes à sa nature; il ne mérite ni les éloges que lui décerne Grote ni la sévérité avec laquelle le juge E. Curtius. Cette façon de voir sera, semble-t-il, difficilement acceptée de ceux auxquels l'histoire de ces temps troublés est familière. L'insistance d'Aristophane et, plus encore, la part considérable que Thucydide attribue au célèbre démagogue dans la conduite des affaires athéniennes, vers la fin du ve siècle, prouvent que ses contemporains se faisaient une haute idée de son influence. Mais, ce qu'il y a de plus défectueux dans ce livre, c'est le détail de l'argumentation. L'auteur connaît assez mal les textes, ou il les interprète comme s'il n'en avait qu'une connaissance très imparfaite. De là l'insuffisance des renseignements qu'il nous fournit sur les démêlés juridiques de Cléon et d'Aristophane, sur l'attitude de Cléon vis-à-vis des Cavaliers, sur son administration, sur ses rapports avec les ξύμμαχοι. Soit ignorance des institutions d'Athènes, soit défaut de pénétration (M. Hauser paraît être un médiocre helléniste; il comprend mal, p. 8, 10, le sens du κτῆμα ἐς ἀεί de Thucydide), il y a dans tous ces chapitres, qui pourraient être si intéressants, beaucoup d'incertitude et de vague. Il est à craindre que ce livre, malgré l'effort dont il témoigne, ne fasse pas beaucoup avancer la science et ne s'aille perdre dans la masse des études du même genre auxquelles on ne revient guère une fois la première curiosité satisfaite.

Tout autre est la valeur d'une mince plaquette de M. Weil, intitulée : *les Hermocopides et le peuple d'Athènes*[1]. Dans ces quelques pages, le savant helléniste n'a pas la prétention d'élucider le problème de la mutilation des Hermès; il se propose simplement de préciser les sentiments du peuple athénien à la découverte du forfait. Or, ces sentiments ne sont pas douteux : Athènes vit dans ce sacrilège la main d'une hétairie redoutable, hostile à la démocratie. La terreur qui s'empara des esprits, à la vue des bustes brisés, ne fut pas, comme on le croit généralement, une terreur religieuse; ce fut une terreur patriotique : on craignit une révolution. C'est ce que Thucydide dit en propres termes, et ce que n'ont pas compris les historiens modernes, étonnés du rapport d'un pareil acte de vandalisme avec un mouvement ayant pour but de renverser la constitution. M. Weil établit de la façon la plus nette que tel était l'usage des conspirateurs dans l'antiquité : ils croyaient se lier plus forte-

1. Paris, 1891, 12 p., écrites à l'occasion du 80e anniversaire de M. J. Derenbourg.

ment les uns aux autres en participant tous à un même crime d'un caractère particulièrement audacieux et inouï. C'est cette coutume qui explique l'affolement des Athéniens et le sens qu'ils attachèrent sans hésiter à cet attentat, qui vint troubler les préparatifs de l'expédition de Sicile. Ce point n'avait pas encore été mis en lumière, et M. Weil a rendu un vrai service à l'histoire en le dégageant des erreurs et des préjugés qui l'obscurcissaient.

Les deux ouvrages suivants de M. Pierre Paris sont deux thèses récemment soutenues en Sorbonne : *Quatenus feminae res publicas in Asia Minore, Romanis imperantibus, attigerint*[1] ; — *Élatée, la ville, le temple d'Athéna Cranaia*[2]. Dans le premier de ces travaux, l'auteur passe en revue les honneurs que les villes d'Asie-Mineure avaient coutume de décerner aux femmes, du moins à celles d'entre elles qui se trouvaient dans certaines conditions spéciales. Le sujet est intéressant, et M. Paris l'a traité avec compétence, à l'aide, notamment, des documents épigraphiques. Il montre bien, avec le secours des inscriptions, la variété des titres accordés aux femmes par les conseils élus ou par le peuple, ou par les deux pouvoirs réunis. Elles recevaient le droit de cité, mais d'une manière purement honorifique, sans pouvoir prendre part aux délibérations publiques ni voter; elles subvenaient aux frais des liturgies; elles avaient accès aux magistratures, surtout aux magistratures religieuses; elles étaient gratifiées par les cités de couronnes, de statues. C'étaient là des traditions générales en Asie-Mineure, à l'époque romaine. Ce que M. Paris ne dit pas assez, bien qu'il le note à certains endroits, c'est que la plupart de ces fonctions remplies par des femmes étaient plutôt nominales qu'effectives; que, dans bien des cas, les maris y étaient associés et que c'était même là la principale cause de tous ces honneurs; enfin que ces mêmes honneurs avaient, presque tous, une origine religieuse et se rattachaient à cette idée, universellement acceptée des anciens, que la femme investie d'une autorité sacrée, quelle qu'elle soit, est en dehors du droit ordinaire. Ce qui manque à cette étude, ordinairement bien informée, ce sont les idées générales. On y est frappé aussi de la maigreur du premier chapitre, où l'auteur examine les sentiments des anciens relativement à la femme et les rêveries comiques ou philosophiques sur le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'État. Tel qu'il est, pourtant, ce livre a de l'intérêt, et quiconque abordera le même sujet ou un sujet analogue saura gré à l'auteur des nombreux textes qu'il y a réunis.

1. Paris, 1891, in-8° de 142 p.
2. Paris, 1891, in-8° de XI-320 p., avec 14 planches.

Le volume sur Élatée est plus important. M. Paris a entrepris d'y faire à la fois l'histoire de cette cité et la description du site qu'elle occupait, comme celle des monuments que lui-même y a découverts. Grouper ainsi autour d'un nom de ville tout ce qu'apprennent sur cette ville les textes et les inscriptions, les monuments figurés et l'examen des lieux, est d'une méthode excellente, et l'on ne saurait trop encourager de semblables monographies. Le malheur est qu'Élatée était une toute petite ville, dont le rôle dans l'histoire a été assez effacé. C'était surtout une bonne position stratégique. On sait comment Philippe s'en empare en 339, et l'on connaît le beau récit de Démosthène rappelant la panique des Athéniens à cette nouvelle. Beaucoup plus tard, en 198, T. Quintius Flamininus s'en rend maître après un long siège. Enfin, en 86, Élatée arrête quelque temps Taxile, lieutenant de Mithridate, et rend possible une éclatante victoire de Sylla. Tels sont les grands faits de son histoire. Quant à demander à ce poste avancé une civilisation originale, il y faut renoncer. D'abord la ville a été fort maltraitée par le temps, et M. Paris avoue lui-même (p. 46) que les fouilles qu'il y a faites n'ont pas donné les résultats qu'il en attendait. Ensuite le peu qu'il y a trouvé, ou que d'autres y ont trouvé avant lui, n'offre rien de particulier : ruines, monuments, inscriptions n'apprennent guère que ce qu'on peut apprendre ailleurs, ou que ce qu'on connaît par d'autres découvertes. Pour former de ces éléments un livre, l'auteur a dû s'étendre, souvent démesurément, sur des sujets ou des objets qui ne demandaient pas d'aussi longs développements, et l'on a le sentiment, en lisant son travail, de se trouver en présence d'un ensemble quelque peu artificiel.

Ce défaut de composition constaté, il est juste de reconnaître que plusieurs des dissertations dont se compose le volume sont intéressantes. Il faut citer notamment le catalogue des inscriptions sur briques ou sur tuiles (p. 110, note 1), l'étude sur l'artiste Polyclès et sur sa famille (p. 125-136), le relevé des temples autour desquels ont été trouvées des figurines de terre cuite (p. 141-160), enfin les appendices, comme le *corpus* des inscriptions d'Élatée et le catalogue des terres cuites exhumées par M. Paris. Ces dissertations, avec lesquelles le nom même d'Élatée n'a pas grand'chose à faire, prises isolément et comme autant d'articles détachés d'un périodique quelconque, sont instructives et contiennent sur l'histoire de l'art et les institutions de la Grèce des détails utiles à noter. — On peut çà et là reprocher à M. Paris certaines témérités, comme son identification d'un fragment de sculpture (qu'il a le tort de ne pas reproduire) avec la statue d'Athéna Cranaia, ses hypothèses à propos d'une dédi-

cace des Élatéens à Poseidon et d'une statue d'Asclépios *imberbe,* où il croit voir le souvenir d'une antique idole. Mais il faut, en résumé, rendre justice au labeur et à la pénétration dont il a fait preuve d'un bout à l'autre de son ouvrage. Sans pouvoir être proposé comme un modèle, son livre servira à plus d'un de ses jeunes camarades d'Athènes, chargés comme lui d'explorer telle ou telle contrée du monde grec, et il occupera une place honorable dans la collection des mémoires publiés par notre école archéologique.

Une autre thèse, la thèse latine de M. l'abbé Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*[1], mérite de fixer l'attention des historiens. C'est une excellente étude sur le culte des rois grecs en Orient et dans la Grèce propre, depuis Alexandre jusqu'aux souverains parthes. Le défaut général du livre est un certain manque de psychologie qui empêche l'auteur de pénétrer dans les raisons secrètes qui ont suscité tous ces cultes royaux. Il se contente parfois un peu trop de juxtaposer des faits sans chercher à se rendre compte des dispositions d'esprit ou, comme on dit, des *états d'âme* qui ont rendu naturelles ces héroïsations si contraires à l'esprit moderne. On peut aussi lui reprocher quelques inexactitudes de détail, mais ce sont des taches légères. Bien informé, très au courant des inscriptions, M. Beurlier procède avec une méthode qui lui gagne, dès l'abord, la confiance du lecteur. Des appendices, parmi lesquels se trouve un texte épigraphique de premier ordre, et dont la connaissance est peu répandue en Occident, ajoutent encore à la valeur de l'ouvrage.

Le volume de M. Allègre, *Étude sur la déesse grecque Tyché,* est encore une thèse soutenue en Sorbonne[2]. Il comprend deux parties. Dans la première, l'auteur considère les diverses formes par lesquelles a passé Tyché dans l'imagination et la réflexion des Hellènes; d'abord une des Océanides, puis divinité champêtre, plus tard invoquée par les marins dans les hasards de leur vie aventureuse, elle est devenue, avec le temps, une puissance bienveillante, dispensatrice du bonheur. C'est ainsi que la conçoivent les Grecs du ve siècle. A cette conception ne tarde pas à s'ajouter l'idée de l'inconstance des choses humaines, et Tyché cause indifféremment la félicité ou le malheur des mortels. Je ne suivrai pas M. Allègre dans le détail de ses savantes démonstrations. Il y a bien de la finesse dans l'analyse qu'il fait des sentiments religieux de la race grecque à travers les âges et dans la filiation qu'il établit entre les différentes conceptions de la Tyché. Si ses

1. Paris, Thorin, 1890, in-8° de 146 p.
2. Paris, Leroux, 1889, in-8° de 240 p.

développements sont parfois un peu vagues, comme ceux qui forment la plus grande partie du chapitre IV (Tyché et l'idée de la Providence), c'est le défaut du sujet, fort difficile à traiter et qui réclamait à la fois les qualités de l'humaniste et celles du philosophe. — La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude du culte de Tyché et de ses représentations figurées. L'auteur s'y montre archéologue en même temps que littérateur délicat et ingénieux. Son livre est, en somme, un excellent travail de mythologie et de philosophie morale et religieuse, qui, sur plus d'un point, trouvera des contradicteurs[1], mais dont l'économie et la conduite prudente serviront de modèle aux travaux du même genre. Il représente un effort considérable et souvent heureux qui fait bien augurer d'une carrière commençante, dont on a le droit de beaucoup attendre après ce brillant début.

Épigraphie. — Parmi les publications récentes où l'épigraphie joue le premier rôle, mentionnons d'abord un volume d'Albert Dumont intitulé *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie,* publié par les soins d'un élève et d'un ami de l'auteur, M. Th. Homolle[2]. Comme le titre l'indique, l'archéologie figurée tient une grande place dans ce recueil. Qui a connu M. Dumont et suivi de près ses travaux ne s'étonnera point de ce goût pour l'histoire de l'art qu'entretenait chez lui une vive curiosité, soucieuse des moindres produits de l'activité humaine. Elle s'étendait, non seulement à l'antiquité classique, mais, on peut le dire, à toutes les époques du passé; c'est ainsi que dans ces *Mélanges* plusieurs articles ont trait à l'archéologie préhistorique, tandis que d'autres sont consacrés à l'archéologie byzantine et que l'ouvrage se termine par des remarques archéologiques sur quelques détails de la cathédrale de Strasbourg et par une étude sur les représentations de la mort de la Vierge. Mais, comme il est naturel, c'est l'antiquité grecque et romaine qui est le plus largement représentée dans ce recueil. La partie qui s'y rapporte comprend notamment, sur l'histoire et l'épigraphie de la Thrace, des renseignements précieux qui ne se trouvent pas ailleurs, du moins groupés et coordonnés comme ils le sont ici. M. Dumont avait fait en Thrace un voyage d'où il avait rapporté une multitude d'observations sur le pays et ses monuments; au mémoire qu'il avait rédigé sur cette mission il avait eu l'idée de joindre les inscriptions grecques et latines recueillies par lui et par ses devanciers, de manière à former comme un *corpus*

1. Voyez sur ce volume, dans la *Revue de l'histoire des religions* (1891), un intéressant article de M. Bouché-Leclercq, qui est loin d'adopter toutes les conclusions de M. Allègre.

2. Paris, Thorin, 1892, in-8° de xxxv-666 p., avec 17 planches.

épigraphique de cette contrée, alors si rarement explorée et si peu connue. C'est ce *corpus* qu'a grossi considérablement M. Homolle en ajoutant aux textes publiés par M. Dumont tous ceux qui ont été découverts après lui. Ce recueil, accompagné de remarques sur la chronologie, la langue, la grammaire, la géographie, la religion, etc., et suivi de nombreux *indices,* n'est déja plus au courant, tant ce pays est fertile en trouvailles et tant est grand le zèle de sa jeune école archéologique; il n'en offre pas moins un guide indispensable à quiconque voudra faire une exploration méthodique des mêmes lieux et donne une haute idée de l'importance archéologique de cette région trop négligée jusqu'ici des historiens et des voyageurs. — Ce serait être injuste que de passer sous silence la charmante préface écrite par M. Heuzey pour figurer en tête de ce volume. M. Heuzey, qui était l'ami d'Albert Dumont et qui avait été l'un des témoins de ses premiers travaux, était mieux placé que personne pour juger son œuvre et mettre en lumière les rares qualités de son esprit. Il l'a fait avec cœur et avec talent dans des pages qui compteront parmi les meilleures qu'ait inspirées cette trop courte carrière.

L'ouvrage publié en collaboration par MM. R. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, et qui a pour titre : *Recueil des inscriptions juridiques grecques,* est le premier fascicule d'une série qui sera longue et qui comprendra, entre autres documents, les fameuses lois de Gortyne, si précieuses pour l'histoire du droit et pour la philologie[1]. Le présent volume contient des pièces de différente nature, lois, contrats, ventes, hypothèques, jugements. Les textes sont imprimés en petits caractères avec quelques notes critiques au bas des pages; en regard est placée la traduction, puis vient le commentaire, quelquefois très étendu et qui atteint, dans certains cas, les proportions d'un véritable mémoire. Ce plan ne mérite que des éloges; on saura gré, notamment, aux trois collaborateurs du soin avec lequel ils ont traduit ces morceaux, souvent difficiles et rédigés dans une langue spéciale, aisément déconcertante pour de simples hellénistes. C'est là une pratique qui tend à se répandre en France et à laquelle on ne saurait trop applaudir. Les commentaires, d'une précision et d'une clarté merveilleuse, renferment une foule de renseignements instructifs sur le droit grec en général. Excellent livre, en somme, qui constitue un instrument de travail d'une haute valeur et dont la suite sera impatiemment attendue par tous ceux qu'intéressent ces sortes d'études.

Parmi les inscriptions plus récemment découvertes et qui ont donné lieu à d'importantes publications, il faut citer les *Comptes et inven-*

1. Paris, Leroux, 1891, in-8° de IX-178 p.

taires des temples déliens en l'année 279, édités et commentés par M. Homolle[1]. Comme les autres documents du même genre déjà publiés par le même savant, ces comptes nous renseignent sur les fermages du domaine sacré, sur les baux, sur les dépenses nécessitées par les constructions nouvelles ou par l'entretien, sur les salaires, etc. Ils présentent donc le plus vif intérêt pour qui étudie l'histoire de la propriété en Grèce et les liens étroits qui la rattachaient au culte et à la religion. Les inventaires proprement dits, avec leurs longues listes d'objets si variés, forment une précieuse contribution à l'histoire de l'art et de l'industrie du IIIe siècle. M. Homolle les explique avec sa conscience et sa sagacité ordinaires, et cette partie n'est pas la moins curieuse de son volumineux mémoire, qui ne comprend pas moins de 277 pages.

Citons encore, du même archéologue, un long article où sont réunies les inscriptions trouvées dans les travaux de terrassement exécutés pour prolonger le chemin de fer du Pirée jusqu'au centre d'Athènes[2]. Parmi ces textes inédits, un surtout mérite qu'on s'y arrête (p. 352) ; c'est un ensemble de trois décrets rendus en faveur de trois personnages de la même famille, de trois Crétois, dont l'un a bien mérité des Athéniens en aidant plusieurs d'entre eux, pris par des pirates, à regagner leur patrie. La même inscription permet de placer en 217-6 l'archontat d'Héliodoros.

Les voyages que font chaque année les membres de l'École d'Athènes produisent une moisson régulière d'inscriptions plus ou moins intéressantes. Nous laisserons de côté celles qui ont été recueillies dans la Grèce du Nord par MM. Jamot et Deschamps (*Bull.*, 1891, p. 327), en Eubée par MM. Legrand et Doublet (p. 404), en Asie-Mineure par MM. Cousin (p. 418) et Bérard (p. 538), à Amorgos par MM. Radet et Paris (p. 571), à Astypalée par M. Legrand (p. 629 ; 1892, p. 138), à Œnoanda par M. Cousin (1892, p. 1), à Chalcis par M. Joubin (p. 90), etc., pour ne mentionner que les nouveaux textes relatifs au culte de Zeus Panamaros, publiés par MM. Deschamps et Cousin[3]. Ces textes, fort nombreux, sont relatifs à l'organisation du sacerdoce de Panamara, aux fêtes et aux cérémonies locales célébrées en l'honneur du dieu. Ils fournissent des détails sur les largesses dont ces solennités étaient l'occasion, sur les spectacles et les diver-

1. *Bulletin de correspondance hellénique,* 1890, p. 389 et suiv.; 1891, p. 113 et suiv.

2. *Inscriptions d'Athènes provenant du téménos du Démos et des Chariles,* dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* 1891, p. 344 et suiv.

3. *Bulletin de correspondance hellénique,* 1891, p. 169 et suiv.

tissements populaires qui y étaient offerts à la curiosité de la foule. Signalons également un recueil d'inscriptions éphébiques de Délos donné par M. Fougères à la suite d'une description du gymnase de cette île, dégagé par lui[1]. L'auteur, dans ce mémoire, étudie l'organisation de l'éphébie délienne, en énumère les fonctionnaires, en décrit les jeux. Un peu superficiel parfois et pas assez au courant des publications récentes, son travail n'en rendra pas moins service; c'est une bonne contribution à l'histoire de l'éphébie hors d'Athènes.

A mentionner encore, dans la *Revue des études grecques*, quelques corrections de M. Th. Reinach à une inscription archaïque d'Argos publiée par M. Frœhner[2]; une curieuse inscription de Cos, commentée par M. Reinach (IIe siècle av. J.-C.), très instructive sur les fermages et les impôts en usage dans cette île[3]; plusieurs inscriptions de Samothrace communiquées par M. Champoiseau[4].

Histoire de l'art. — Nous voudrions pouvoir examiner comme il le mérite le principal ouvrage d'archéologie figurée qui ait paru dans ces derniers mois, le premier volume d'une *Histoire de la sculpture grecque* récemment publié par M. Collignon[5]. Faute de temps, contentons-nous d'en donner un aperçu très sommaire. L'auteur s'arrête à Phidias, dont il étudie les premières œuvres. Les commencements de la sculpture dans l'Orient grec, les vieux maîtres des îles (Chios, Samos), de la Grèce septentrionale (Béotie, Attique), du Péloponèse et de la Sicile, devaient nécessairement le retenir longtemps, vu l'importance des découvertes récentes et le goût très naturel de l'archéologie contemporaine pour ces passionnantes questions d'origines qui occupent dans l'histoire de l'art une si grande place. M. Collignon aborde ces différents problèmes avec la compétence d'un esprit rompu à toutes les difficultés par un enseignement déjà long et par l'habitude de la recherche personnelle. Analyser son livre dans le détail, en signaler les mérites originaux ou les procédés de vulgarisation habile et attrayante nous conduirait beaucoup trop loin. Deux parties, dans ce volume, exciteront particulièrement l'intérêt : l'une est celle qui est relative à l'archaïsme attique du temps des Pisistratides et de l'époque qui précède immédiatement les guerres médiques; pour cette période, les monuments abondent, et, dans le public même, on n'ignore pas quel précieux jour ont jeté sur ces belles années de l'his-

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1891, p. 238 et suiv.
2. *Revue des études grecques*, 1891, p. 171.
3. *Ibid.*, 1891, p. 357; cf. 1892, p. 100.
4. *Ibid.*, 1892, p. 197.
5. Paris, Didot, 1892, in-4° de x-569 p., avec 11 planches et 278 gravures dans le texte.

toire d'Athènes les admirables trouvailles de l'Acropole ; l'autre est celle où l'auteur étudie avec finesse les sculptures d'Olympie et propose, pour en expliquer l'origine, une conjecture fort acceptable, qui a le mérite et le charme de la nouveauté. Très au courant des découvertes et des publications récentes, M. Collignon est un guide sûr pour qui veut se rendre compte des différentes phases par lesquelles a passé cette plastique grecque qu'il connaît si bien. Ajoutons que l'ouvrage est écrit avec grâce, sans abus d'érudition ni discussions techniques de nature à rebuter le lecteur mondain. C'est de la belle et bonne archéologie, bien française, et qui fait vivement souhaiter la prochaine publication du second volume, que l'auteur, il faut l'espérer, ne nous fera pas longtemps attendre.

C'est de sculpture aussi que s'occupe M. Lechat dans une série d'articles publiés par la *Revue archéologique* et dont la réunion forme une brochure de plus de 100 pages, accompagnées de planches[1]. M. Lechat, qui, durant son séjour à Athènes comme membre de l'École française, a suivi de près les fouilles de l'Acropole, s'est pris d'intérêt pour les vieilles sculptures exhumées au cours de ces recherches ; ce sont ces sculptures en tuf qu'il étudie avec l'attention et la minutie analytique, parfois un peu prolixe, qui lui sont habituelles, classant les divers morceaux dans l'ordre chronologique, marquant, de l'un à l'autre, les progrès qui les distinguent, notant la gaucherie et la hardiesse, souvent heureuses, de cette technique primitive, déjà capable de si puissants effets, comme on en peut juger par le beau groupe des Lions et du Taureau. — On doit au même archéologue une très intéressante étude et un catalogue des figurines de terre cuite trouvées par lui à Corfou dans une propriété de M. Carapanos[2]. Ces figurines, très nombreuses, appartiennent à une fabrique jusqu'ici inconnue. Par leur disposition au moment de la trouvaille (elles proviennent toutes d'une *favissa* évidemment voisine d'un temple dont l'emplacement exact n'a pu être déterminé), par les sujets qu'elles représentent (tous relatifs au culte d'Artémis), par leur technique et l'époque ancienne à laquelle il convient de les rapporter, elles constituent un groupe unique parmi les produits de la céramique grecque. — Notons enfin de M. Lechat un remarquable article sur une Aphrodite en bronze de la collection Carapanos[3] ; non seulement cette statuette est d'une structure et d'un agencement tout à fait ingénieux, dont M. Lechat examine le détail avec une conscience scrupu-

1. *Les sculptures en tuf de l'Acropole d'Athènes* (*Revue archéologique*, 1891, tirage à part de 102 p., avec 9 planches hors texte).
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1891, p. 1 et suiv.
3. *Ibid.*, 1891, p. 461 et suiv.

leuse, mais la belle patine qui la recouvre donne au jeune savant l'occasion de développer une hypothèse très séduisante sur la manière dont les anciens patinaient artificiellement leurs statues de bronze. Rien n'est plus vraisemblable, en effet, et le texte de Plutarque qu'invoque M. Lechat (*Périclès*, 159, B, C) paraît bien lui donner raison.

Je ne voudrais pas quitter l'art archaïque, du moins le grand art, sans nommer tout au moins M. Ch. Normand, le directeur bien connu de l'*Ami des monuments et des arts*. Il a exposé cette année, au Salon des Champs-Élysées, une restauration de l'ancien Parthénon, sur laquelle il a écrit une curieuse notice[1]. Il essaye dans ces pages de justifier sa restitution. Architecte et archéologue, il connaît les documents fournis par les fouilles récentes et s'en est inspiré pour retracer l'aspect de l'Acropole au temps de Pisistrate. Il y aurait beaucoup à dire sur plus d'une de ses hypothèses; le style de M. Normand, la poésie intempestive qu'il s'efforce de répandre sur ces vieux monuments du passé pourraient aussi lui attirer de justes reproches. Mais la tentative mérite d'être encouragée; on sépare trop chez nous l'archéologie et l'art; c'est un fâcheux préjugé que, pour sa part, M. Normand a tenté de détruire. Il faut lui en savoir gré.

M. Salomon Reinach a ajouté un nouveau volume à la *Bibliothèque des monuments figurés*, dont il a entrepris la publication. Ce volume contient les peintures de vases antiques recueillies par Millin et Millingen[2]. Les ouvrages de ces deux savants étant d'une grande importance pour l'histoire de la céramique grecque et d'une consultation peu facile, puisque seules, ou à peu près, certaines bibliothèques publiques les possèdent, il a paru à M. Reinach qu'il serait utile de les vulgariser, ou plutôt d'en reproduire les planches. Mais il fallait, pour cela, reconstituer l'état civil des monuments qui y sont publiés, en noter la provenance et, autant que possible, la *résidence* actuelle, relever les reproductions, les descriptions ou les mentions dont chacun d'eux a été l'objet jusqu'à nos jours. C'était là un travail de patience et d'érudition devant lequel la prodigieuse activité de M. Reinach ne devait pas reculer. Il l'a mené à bien avec une sûreté au-dessus de tout éloge. Quelques omissions étaient inévitables. M. Reinach, qui cite l'*Histoire des Grecs* de Duruy, aurait pu ne pas oublier un petit livre plein de choses, qui reproduit un certain nombre de peintures de vases, *Leben und Sitten der Griechen*, par Hugo Blumner. Je remarque notamment, à propos de la planche XLIV de Millingen

1. *Le Parthénon inconnu et l'Acropole archaïque avant sa destruction par les Perses*, extrait de l'*Ami des monuments et des arts*, 1892.
2. Paris, Didot, 1891, gr. in-8° de xiv-136 p., avec planches.

(p. 114-115), l'omission de cet ouvrage, où le vase de Millingen est figuré, t. Ier, p. 159, fig. 78. Ce sont là de légers défauts. Cette nouvelle publication servira. Peut-être doit-on regretter que le profit qu'on en tirera ne réponde pas exactement au labeur qu'elle a coûté et que l'auteur n'ait pu s'en tenir à son projet primitif, qui était, après Le Bas, de reproduire les *Monumenti* de l'Institut archéologique de Rome.

Aux récents travaux sur les vases peints appartient encore le volume de M. Milliet intitulé : *Études sur les premières périodes de la céramique grecque*[1]. C'est un catalogue, ou plutôt une classification raisonnée, d'un certain nombre de vases d'ancien style entre lesquels l'auteur cherche à établir d'intéressants rapports de technique. Une idée originale domine tout l'ouvrage, c'est celle de la survivance des procédés et de leur perpétuité, pour ainsi dire, inconsciente à travers les âges. M. Milliet, qui est peintre, et peintre de valeur, apporte dans ces études des dispositions d'esprit faites pour lui concilier la sympathie des archéologues de profession. Son livre, un peu téméraire parfois, intéressera vivement tous ceux qui ont le goût de ces sortes de recherches.

Aux travaux du même ordre se rattache, enfin, le long et curieux article publié par M. Pottier dans le dernier fascicule des *Monuments grecs* sur les représentations allégoriques dans les peintures de vases[2]. L'article a pour point de départ un lécythe du Louvre, mais ce par quoi il vaut surtout, c'est la partie toute théorique qui lui sert de préambule et qui soulève maintes questions d'esthétique, de psychologie et d'histoire. Le fascicule se termine par une note de M. Collignon sur une tête en marbre d'ancien style conservée au musée du Louvre.

Fouilles et découvertes. — Nous laisserons de côté, pour y revenir plus tard, quand les publications en cours seront terminées, l'*Acropole de Suse,* de M. Dieulafoy, et le grand travail d'Hamdy-Bey et de M. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon,* qui n'en est encore qu'au premier fascicule. Notons à la hâte les fouilles d'Ægæ en Éolide par M. Clerc. Elles ont amené à la lumière des terres cuites, des vases, des objets de verre, des monnaies, et donné lieu à un assez long rapport[3]. Elles ne semblent pas avoir fourni de bien importants résultats. Les recherches de M. Jamot à Thespies ont été plus heu-

1. Paris, Giraudon, 1891, in-8° de 169 p.
2. *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France,* 17-18 (1889-90), 1891, p. 1 et suiv.
3. *Bulletin de correspondance hellénique,* 1891, p. 213 et suiv.

reuses[1]. Elles ont amené la découverte de plusieurs fragments de bronze d'un haut intérêt, entre autres celle d'un bras d'un modelé large et habile, qu'on peut voir aujourd'hui au Musée central d'Athènes.

Ouvrages divers. — Je ne ferai qu'énumérer les ouvrages suivants, qui intéressent moins directement les études historiques.

Chroniques d'Orient, par Salomon Reinach[2]. C'est le recueil des chroniques archéologiques publiées pendant sept ans par M. Reinach, sorte de journal des découvertes relatives à l'antiquité, où la polémique se mêle à la science. L'auteur, en réunissant ces articles, leur a conservé le ton qu'il leur avait donné, et ce n'est pas le moindre mérite de ce gros volume, *agenda* au jour le jour de l'archéologie, que la vie et même la passion qui y circulent. Ce sera, dans l'avenir, un repère précieux dont l'utilité ira grandissante. — *Examen de la géographie de Strabon, étude critique de sa méthode et de ses sources,* par Marcel Dubois[3]. Ce livre, couronné en manuscrit par l'Académie des inscriptions, est fait avec esprit et savoir. La personne même de Strabon n'y tient qu'une place relativement restreinte. M. Dubois a visé plus haut; il a voulu faire l'histoire des connaissances et de la science géographiques avant le premier siècle de notre ère, et son volume a un intérêt général qu'apprécieront tous ceux qui, volontiers, prennent les choses, même les choses de l'antiquité, par le côté philosophique. — Voici enfin deux volumes d'histoire littéraire : *Ilios et Iliade,* par G. Sortais[4]; *Histoire de la littérature grecque,* t. III, par Maurice Croiset[5]. Le premier essaye de rendre compte de la formation et du caractère de l'*Iliade* à l'aide de l'histoire et de faire revivre la guerre de Troie dans son cadre. L'essai est intéressant, mais l'exécution est loin d'être à la hauteur de l'intention. Le second est une excellente étude du théâtre athénien sous sa double forme, tragédie et comédie. Sur un sujet si fréquemment traité, M. Croiset a trouvé le moyen d'être original; ses chapitres sur la constitution de la tragédie, sur le drame satyrique, sur la langue et le style des poètes dont il étudie les œuvres, sont pleins d'observations personnelles et fines qui mettent l'esprit en mouvement et suggèrent une foule de réflexions. Ce livre, qui fait tant d'honneur à son auteur, sera bien accueilli de tous; il est de ceux qui sont de nature à intéresser même les indifférents et à réconcilier avec la Grèce ses pires détracteurs.

Paul Girard.

1. *Bulletin de correspondance hellénique,* 1891, p. 381.
2. Paris, Didot, in-8° de xv-786 p.
3. Paris, Impr. nat., 1891, in-8° de xxvi-390 p.
4. Paris, Bouillon, 1892, in-12 de 417 p.
5. Paris, Thorin, 1891, in-8° de 677 pages.

TEMPS MODERNES.

Enseignement supérieur. — Un jeune érudit, qui publiait naguère une Histoire des derniers carolingiens (cf. *Rev. hist.*, XLVIII, 365), M. F. Lot, vient de faire paraître, sur l'*Enseignement supérieur en France, ce qu'il est, ce qu'il devrait être* (Welter), un livre qui mérite d'être lu. Ceux qui, comme nous, ont connu l'enseignement supérieur tel qu'il existait en France il y a vingt-cinq ans, qui ont protesté avec énergie contre son insuffisance, qui ont demandé qu'il fût profondément remanié et ont applaudi aux réformes accomplies depuis lors avec persévérance et succès, éprouveront certainement une certaine surprise à voir un jeune homme s'exprimer sur le compte des Facultés françaises avec autant et même plus de sévérité qu'eux-mêmes le faisaient jadis, compter pour peu de chose, sinon pour rien, ce qui a été accompli et déclarer que tout est encore à faire pour doter la France d'un enseignement supérieur comparable à celui, je ne dis pas de l'Allemagne, mais même de la Suisse ou de l'Italie. Ce pessimisme, si excessif et injuste qu'il soit par quelques côtés, n'est pas pour nous déplaire. Il est bon que des voix plus jeunes nous empêchent de nous endormir dans une satisfaction trop complaisante pour des réformes, méritoires sans doute, mais encore bien incomplètes, et nous rappellent nos ambitions et nos impatiences d'autrefois. — Pour M. Lot, la plaie de notre enseignement supérieur, c'est notre système d'examens. Non seulement le baccalauréat absorbe une partie du temps et des forces des professeurs des Facultés, mais les programmes de la licence et de l'agrégation ont un caractère essentiellement scolaire et nullement scientifique. Or, aujourd'hui, le public des Facultés des lettres et des sciences est presque uniquement composé de candidats à ces examens, et l'enseignement y prépare. Il n'est plus qu'une prolongation et une forme un peu plus élevée de l'enseignement secondaire pour les maîtres comme pour les élèves. Le doctorat est sans aucun lien avec l'enseignement supérieur. Enfin les écoles spéciales enlèvent aux Facultés l'élite de la jeunesse studieuse et elles aussi les détournent des études désintéressées pour les préparer à des examens d'un caractère pratique. L'organisation même de nos Facultés est très défectueuse. Nous n'avons pas d'Universités constituées; notre système de chaires spéciales emprisonne les maîtres dans des bornes trop étroites; le mode de nomination aux chaires ôte toute autonomie au corps enseignant et laisse l'administration maîtresse presque absolue des choix, grâce au système des maîtres de conférences et des chargés de cours. Enfin les crédits consacrés à

l'enseignement supérieur sont déplorablement insuffisants. M. Lot, après avoir fait cette vive critique de l'organisation de notre haut enseignement, passe en revue les diverses sciences qui doivent constituer l'enseignement normal d'une Faculté des lettres et examine quel est aujourd'hui, en France, l'état de ces diverses sciences. Ce tableau est la partie la plus remarquable et la plus originale de son travail. Il est difficile d'en contester la vérité et de ne pas reconnaître que, presque dans toutes les branches, la France est loin de posséder le nombre de travailleurs qu'elle devrait fournir et de tenir le rang auquel elle devrait prétendre. — Sur la question de la réforme de l'enseignement supérieur, nous croyons qu'il y a beaucoup de vrai dans les plaintes de M. Lot, mais qu'elles sont un peu exagérées et surtout qu'une modification radicale serait fort dangereuse. Nous savons, par ce qui s'est passé dans l'enseignement secondaire, combien il est aisé de détruire et difficile de remplacer ce qu'on a détruit. Nous avons aisément supprimé l'ancien enseignement classique, mais, jusqu'ici, nous n'avons rien mis à la place. Il est très regrettable que nos Facultés soient obligées d'enseigner les éléments du latin et du grec, mais il faut bien pourtant qu'on les enseigne quelque part. Je ne demanderais pas mieux que de les dispenser de préparer aux exercices de rhétorique de la licence, mais à la condition que les lycées y préparent dans des rhétoriques supérieures. Quant aux agrégations, leur influence n'est pas aussi funeste que le croit M. Lot. On peut, en s'y préparant, acquérir le goût de la science et même quelque pratique des méthodes d'érudition. Certes, je voudrais que l'on ait moins, pour s'y préparer, à faire travailler la mémoire, et que les Facultés n'eussent pas du tout à se préoccuper de cette préparation; mais, à l'heure actuelle, cette préparation est utile et donne à l'enseignement même une base sérieuse sans laquelle, je le crains, l'enseignement, faute d'élèves, redeviendrait ce qu'il était il y a vingt-cinq ans. Le mérite des réformes faites depuis lors est précisément d'avoir été, non un remaniement total et radical, fait d'après des vues de l'esprit ou d'après des modèles étrangers, mais une lente transformation de l'organisation déjà existante. Ces réformes ont tenu compte des habitudes, des traditions, des aptitudes nationales. C'est pourquoi elles ont réussi dans une large mesure. Beaucoup reste à faire, et à faire dans le sens que demande M. Lot; il faut arriver à créer en France des Universités autonomes vouées à l'étude scientifique désintéressée, mais nous n'y arriverons que peu à peu, en ne détruisant rien qu'après avoir créé l'organisme nouveau destiné à remplacer celui qu'on aura détruit.

XVIe SIÈCLE. — Nous avons fait l'éloge, dans notre dernière livrai-

son (L, 75), de la publication par M. Jacqueton de *Documents sur l'administration financière en France de Charles VII à François Ier*. Il a montré en même temps qu'il n'était pas seulement un soigneux éditeur de textes, mais aussi un véritable historien. Le livre qu'il vient de publier sur *la Politique extérieure de Louise de Savoie* (Bouillon), dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études,* apportera un ensemble important de faits nouveaux à ceux qui ne se laisseront pas rebuter par ce qu'il a d'un peu aride dans sa minutie.

Louise de Savoie a été d'ordinaire très maltraitée par les historiens; Michelet, avec son imagination passionnée et éloquente, a encore exagéré les accusations lancées contre elle par les chroniqueurs amis de la maison de Bourbon, et tous les manuels répètent à l'envi ces accusations. On était pourtant obligé de reconnaître qu'elle avait, comme régente, montré des qualités politiques remarquables; mais personne n'avait déterminé exactement quel avait été son rôle pendant la seconde régence. M. Paulin Paris, qui, dans ses Études sur François Ier, l'avait justifiée des calomnies accumulées contre elle soit à l'occasion du connétable de Bourbon soit à l'occasion de Semblançay, n'avait pas examiné son rôle politique. M. Jacqueton l'a fait et a écrit une histoire détaillée des négociations avec l'Angleterre et avec les États italiens qui ont occupé toute la régence de Louise de Savoie et qui ont eu pour résultat d'arracher Henri VIII à l'alliance espagnole et de réunir contre Charles-Quint, par la ligue de Cognac, la France, l'Angleterre et les États italiens. Ces négociations n'étaient sans doute pas inconnues. M. Brewer, dans ses Introductions aux *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII;* M. Mignet, dans son *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint;* M. Busch, dans son *Cardinal Wolsey und die englisch-kaiserliche Allianz,* en ont raconté les faits essentiels, mais ils sont loin d'avoir creusé le sujet aussi à fond que M. Jacqueton, et ils n'ont pas aussi bien démêlé le rôle de Henri VIII et celui de Louise de Savoie.

Voici ce qui m'a paru le plus neuf dans le travail de M. Jacqueton. — Tout d'abord il convient de reporter l'honneur de la politique qui a fait de la France, vaincue à Pavie, le centre d'une formidable coalition contre Charles-Quint, à la régente et à Florimond Robertet. Louise, si passionnément attachée qu'elle le fût à son fils, n'a pas un instant sacrifié les intérêts du royaume à ses sentiments maternels. C'est elle qui a laissé le chancelier Duprat éloigné de la conduite des affaires et qui a donné à Robertet le rôle d'un véritable premier ministre. A côté de Robertet, qui dirige les affaires, nous trouvons Jean Brinon, le premier président du parlement de Rouen,

qui fut le principal négociateur de l'accord anglo-français conclu en août 1525. Si de la France nous passons à l'Angleterre, M. Jacqueton réduit à sa juste valeur la prétendue opposition entre la politique de Wolsey et celle de Henri VIII. M. Brewer, suivi par M. Busch, voit en Wolsey le représentant des idées de paix et montre Henri VIII dominé par le parti de la guerre. M. Jacqueton ne croit pas à cette opposition. Si Wolsey trouvait à la paix avec la France des avantages pécuniaires auxquels il était très sensible et voyait dans la guerre bien plus de risques que de bénéfices pour l'Angleterre, Henri VIII ne jugeait pas différemment de son ministre; il regardait aussi la paix comme profitable à son royaume ainsi qu'à lui-même, mais il trouvait habile de se montrer peu disposé à traiter pour faire acheter plus cher son consentement. Chose curieuse, c'est après Pavie, après cette victoire célébrée par Henri VIII comme un succès personnel, qu'il se montre le mieux disposé pour la France. C'est que l'Espagne lui demandait comme allié de l'argent et des hommes et que la France lui en offrait. Henri, toujours avide d'écus, trouva que les raisons sonnantes étaient les meilleures. Le divorce avec Catherine d'Aragon acheva ce que le besoin d'argent avait commencé. C'est un des côtés originaux et intéressants du livre de M. Jacqueton d'avoir étudié dans le plus grand détail, et avec la compétence particulière qu'il a en ces matières, les questions financières mêlées aux questions diplomatiques. Ces détails ne sont pas inutiles, car ils sont le fond même de la question; l'argent fut vraiment alors « le nerf de la paix. » Depuis Édouard III, les rois anglais furent constamment les pensionnés des rois de France, qui les payaient pour ne pas revendiquer leurs prétendus droits à la couronne de France. Henri VIII savait non seulement se faire payer, mais encore faire fructifier cet argent en le prêtant à des marchands. Ces marchands n'étaient pas toujours solvables, et alors Henri VIII cherchait à rentrer par la diplomatie et les menaces de guerre dans ses fonds aventurés. Rien n'est plus curieux que de voir comment, en 1525, les opérations financières de Henri VIII et des généraux des finances de France viennent se mêler avec les négociations qui aboutissent aux traités du 30 août. Le caractère essentiellement financier de ces traités, qui avaient pour principal résultat d'acheter pour 2 millions d'écus la neutralité de Henri VIII, eut une conséquence curieuse que M. Jacqueton a bien mise en lumière. Henri VIII exigea pour les traités la garantie d'un certain nombre de seigneurs, l'homologation des parlements de Paris, Rouen, Toulouse et Bordeaux et des États de Languedoc et de Normandie, enfin la garantie de certaines villes : Toulouse, Lyon, Amiens, Reims, Paris et Rouen.

Il aurait bien voulu y joindre une homologation des États-Généraux, mais Louise n'en voulut pas entendre parler. Cette manière de ratifier un traité semble bien prouver que la France du XVIe siècle paraissait, aux yeux des étrangers du moins, jouir encore d'une assez large autonomie locale. Mais cette impression s'atténue quand on voit François Ier, au retour de Madrid, exercer les plus dures rigueurs contre les bourgeois de Paris qui ont refusé de souscrire à la garantie qu'on leur demandait et la royauté obtenir les sommes dont elle avait besoin par une simple crue de la taille.

Comme on le voit, il y a dans le livre de M. Jacqueton bien des points intéressants élucidés pour la première fois. C'est un début qui promet dans la carrière historique. Une bonne introduction bibliographique sert d'introduction et nous renseigne sur les nombreux documents inédits et imprimés utilisés dans l'ouvrage. Un appendice de 141 pages contient 62 lettres inédites de Louise de Savoie, de Robertet, de Brinon et des différents diplomates mêlés aux négociations.

Époque révolutionnaire. — Le nouveau volume de M. Chuquet sur *les Guerres de la Révolution* est consacré au siège de Mayence (Cerf). Il a l'avantage de se suffire à lui-même, de contenir un drame complet avec ses préparatifs, ses péripéties, sa catastrophe. M. Chuquet y a déployé avec éclat ses grandes qualités de narrateur, sa minutieuse connaissance de tous les documents, imprimés et manuscrits, français et étrangers, son art pour tout dire en donnant à chaque détail sa place et ses justes proportions, cette impartialité impeccable qui fait de son récit l'image incorruptible de la réalité, mais impartialité sans froideur, car le passé revit dans ces pages avec les couleurs de la vie elle-même. Il y a une légende du siège de Mayence, et cette légende avait pris jusqu'ici, ou peu s'en faut, la place de l'histoire. M. Chuquet a rendu à l'histoire ses droits. Il a réduit à sa juste valeur le rôle tout à fait secondaire joué par Kléber et au contraire mis en lumière les mérites du général en chef d'Oyré, jusqu'ici sacrifié à Meusnier. Il n'a pas du reste enlevé aux Mayençais, à Merlin de Thionville, à Kléber, à Marigny, à Meusnier leur auréole de gloire et d'héroïsme. Bien au contraire. La bravoure de Merlin, affrontant les boulets ennemis avec une indifférence stoïque et pointant lui-même les canons des fortifications, l'audace de Kléber et de Marigny à la tête de la légion des Francs, l'intrépidité obstinée du savant Meusnier à Kostheim et dans les îles du Rhin nous apparaissent plus certaines, plus admirables aussi, mises dans leur vrai jour, quand nous savons tout ce qu'il y eut d'incohérence dans le commandement et de défaillances parmi les troupes pendant ce

siège célèbre. M. Chuquet ne nous en a rien caché. De même qu'il nous montre sans réticence par quel mélange de violences et de mensonges fut amenée la réunion de Mayence à la France, sous la pression de quelles menaces fut formée la convention rhéno-germanique qui la vota, quelle répugnance la majorité de la population témoigna pour la domination française et pour les clubistes qui se faisaient ses instruments, il ne dissimule pas non plus l'insuffisance des moyens de défense, l'indiscipline d'une partie des troupes, et surtout le désaccord entre les chefs, qui fit du siège de Mayence une série d'actions d'éclat sans plan coordonné et sans résultat efficace. Meusnier en particulier, chargé de la défense de la rive droite, à Kastel, s'obstina dans des opérations où il sacrifia inutilement hommes et munitions, entreprises sans consulter d'Oyré, le général en chef, ou même en désobéissance formelle à ses ordres. Dès que les ennemis entreprirent sérieusement l'attaque de la place par la rive gauche, les Français furent incapables d'empêcher leurs approches et ils furent repoussés dans toutes les rencontres. La défense de Mayence avec des forces bien inférieures aux forces austro-prussiennes et au milieu d'une population hostile n'en reste pas moins un brillant fait de guerre, et la capitulation si honorable obtenue par d'Oyré prouve quelle estime les Français avaient su inspirer à leurs adversaires. M. Chuquet n'a pas de peine à défendre les généraux français contre les accusations qui furent lancées contre eux pour avoir livré Mayence avant d'avoir soutenu l'assaut ni épuisé tous les moyens de défense. Ils n'avaient rien à espérer en prolongeant la résistance ; ils conservaient 16,000 hommes de troupes aguerries à la République et ils donnaient à l'Europe, par les conditions mêmes de la capitulation, une haute idée de leur valeur. La légende même qui se forma en est une preuve. On trouvera dans le livre de M. Chuquet des témoignages curieux du caractère humain et chevaleresque de la guerre pendant le siège de Mayence, en particulier des relations amicales qui se formaient entre Prussiens et Français. Les haines nationales étaient encore inconnues. Les ennemis suspendaient le feu pendant les funérailles de Meusnier et les Français relâchaient un officier allemand qui n'avait été fait prisonnier que parce qu'il s'était égaré. On verra aussi, dans ce récit du siège de Mayence, comment les Français, malgré leurs déprédations et leurs violences, savaient cependant se faire aimer, au point de laisser dans une population qui n'avait pas voulu d'eux des sympathies et des regrets. G. Monod.

La Société d'histoire contemporaine a ouvert la série de ses publications par la *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles,* dont M. de

LA ROCHETERIE a été l'éditeur (Société bibliographique, in-8°). Commencée le 8 octobre 1790, cette correspondance se poursuit à peu près régulièrement jusqu'au 7 novembre 1793. Il y a une lettre pour chacune des années 1794, 1797 et 1800. On se fait difficilement une idée du vide qu'elle présente. Tous ces nobles correspondants sont pleins de vertus bourgeoises; ils sont bons parents, bons époux, mais ils n'ont ni une pensée ni une passion et ne comprennent visiblement rien à ce qui se passe autour d'eux. On dirait des fantômes causant de leurs petites affaires avec beaucoup de bonne grâce au milieu d'un brouillard qui leur cache complètement tous les objets voisins. Des intrigues d'une ténuité extrême, des résolutions perpétuellement changeantes et, pour finir, des appels à peu près en nombre égal à la Providence et à l'étranger, c'est à cela que se passe leur temps. En juillet 1792, Mme de Raigecourt espère qu'on n'a « plus que trois mois à rester émigrés. » Quelque temps après, elle écrit à son mari : « Tu seras peut-être à Paris quand cette lettre t'arrivera, » et cette lettre est datée du 28 septembre 1792, huit jours après Valmy! Les Raigecourt représentent plutôt le parti des princes; les Bombelles, celui de la reine, mais tous sont ennemis des constitutionnels plus encore que des jacobins, à tel point que Mme de Bombelles se réjouit de voir la trahison de Dumouriez découverte, non par patriotisme, mais parce que, croit-elle, elle aurait pu assurer le triomphe des premiers. Tous également sont d'avis que la première chose à faire, après avoir vaincu la Révolution, doit être « de réintégrer le clergé et la noblesse dans leurs justes droits. » Pour cela, ils escomptent d'avance la défaite de leur patrie. Une seule fois, Mme de Raigecourt a un peu le sentiment de la dignité nationale. « Toutes ces victoires font plaisir et peine, » dit-elle en parlant des premiers succès des Prussiens; mais elle revient vite sur cette bonne parole en plaisantant sur la pendaison d'un espion ou soi-disant tel, en daubant sur les patriotes qui fuient dès qu'ils voient une moustache hongroise, et dont elle a *le plaisir* d'apercevoir sept qui sont prisonniers. Entre temps, on échange quelques aménités. A l'égard de la reine, Mme de Bombelles écrit que les princes « ne se sont pas cachés d'avoir pour elle la haine la plus invétérée, » et elle nous apprend que l'élégiaque Mme de Polastron, l'Égérie qui par son amour ramena au pied des autels le comte d'Artois, était « plus méchante qu'un diable. » Mme de Raigecourt réplique en traitant Louis XVI de *roi nonchalant,* mais elle porte le vrai jugement sur l'émigration : « Votre Coblentz est un pavé d'intrigues; c'est un enfer à habiter. » De ces intrigues on aura une idée par la lettre LXIX, où l'on voit Bombelles accusé de trahison par Calonne. J'y renvoie mes lecteurs,

si tant est qu'ils aient le courage de lire ce peu attrayant volume. M. de la Rocheterie l'a accompagné de notes et d'une introduction. Dans cette dernière, il parle (p. XXIII) des intrigues de faux patriotes. On peut juger par ce que je viens de dire de ceux qu'il juge probablement être les vrais. Quant à ses notes, il y en a une au moins que je me reprocherais de ne pas citer; elle termine la lettre de Mme de Raigecourt du 24 septembre : « Quand Mme de Raigecourt écrivait cette lettre si pleine d'espérances, malgré la mélancolie des dernières lignes, et si confiante dans un prochain succès, toutes ces espérances étaient évanouies; les Prussiens avaient été battus le 20 septembre à Valmy et les négociations pour la retraite de Brunswick étaient commencées » (p. 374). La Société d'histoire contemporaine a bien débuté. Si elle continue sur ce pied-là, la Révolution n'aura pas à se plaindre de ses publications. Il lui serait difficile d'en trouver de plus propres à servir sa cause. Nous n'avons donc, en attendant mieux, qu'à remercier M. de la Rocheterie de nous avoir si bien montré la nullité malfaisante de l'émigration.

On se sent dans une autre atmosphère en lisant la *Correspondance générale de Carnot*, dont M. Étienne Charavay vient de publier le tome I (Imprimerie nationale, gr. in-8°). Sans doute, ceux qui y revivent étaient des hommes; ils en avaient les passions et les faiblesses, mais ils avaient aussi une chose qui manquait aux émigrés; ils avaient foi en leur cause, et, quand à ce sentiment se joignit, comme chez Carnot, un esprit lucide, précis, méthodique, doublé d'une forte volonté, ils accomplirent des prodiges. C'est un prodige, en effet, que d'être arrivé à faire de ces volontaires, dont Lacuée trace à Carnot une si triste peinture (p. 293), les armées qui tinrent tête à toute l'Europe. Le premier volume va d'août 1792 à mars 1793. Il comprend, par conséquent, les trois premières missions de Carnot; la première au camp de Soissons (1-4 août 1792), la seconde à l'armée du Rhin (11 août-4 septembre 1792), la troisième à Bayonne et à l'armée des Pyrénées (2 octobre-décembre 1792). Il y déploya une intelligence, une activité, une énergie vraiment admirables. Il y montra aussi une modération relative; non pas qu'il participât à contre-cœur à certaines mesures de la Convention ou de ses collègues, mais il ne poussait à l'adoption de ces mesures que quand il les jugeait utiles à l'intérêt supérieur de la patrie. Alors, par exemple, il n'hésitait pas et il avait raison. M. Étienne Charavay a publié ces documents avec le plus grand soin. Son introduction dit tout ce qu'il fallait dire; ses notes seront un répertoire précieux de biographie révolutionnaire; les pièces qui complètent et éclairent la correspondance de Carnot pécheraient plutôt par l'abondance que par la rareté.

Sa méthode, en un mot, est celle que, dans un Recueil du même genre, publié dans la même collection, M. Aulard avait déjà employée. Je ne crois pas que, pour ce genre de documents, on puisse en trouver de meilleure.

La publication des documents de l'histoire révolutionnaire est préparée et complétée par celle des Inventaires qui les concernent. On trouvera, par exemple, plus d'un renseignement, non seulement sur le mouvement d'idées qui a préparé et amené la Révolution, mais aussi sur certains des personnages qui y ont pris part, dans l'*Inventaire des archives de la Bastille,* de M. F. Funck-Brentano, dont M. A. Molinier a déjà entretenu les lecteurs de la *Revue*. La troisième partie, en particulier, indique les sources qui permettent de se faire une idée de l'état de la Bastille au moment où elle fut prise.

En province, non moins qu'à Paris, paraissent également des travaux de ce genre fort intéressants. Nous avons déjà signalé la *Bibliographie révolutionnaire du département de l'Yonne,* de M. Monceaux. M. Fray-Fournier a entrepris un travail du même genre pour le département de la Haute-Vienne, un *Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne* (Limoges, Ussel, in-8°). Le premier fascicule comprend les archives civiles ; le second sera consacré aux archives judiciaires, et l'auteur nous promet en outre une bibliographie. A en juger par ce consciencieux travail, les archives de la Haute-Vienne paraissent mériter d'être utilisées par l'histoire locale pendant cette période. Les fonds du Directoire du département, des représentants en mission, de la correspondance générale, des assemblées parlementaires, des affaires militaires (en ce qui concerne d'abord les volontaires, puis les armements dans les districts de Limoges, du Dorat et de Saint-Yrieix), des sociétés populaires et des comités de surveillance seront particulièrement curieux.

M. Charles Gomel a raison en un sens d'intituler son livre sur les ministères de Turgot et de Necker *les Causes financières de la Révolution française* (Guillaumin, in-8°), car ce fut bien, en effet, la situation des finances qui nécessita la convocation des États-Généraux et ouvrit ainsi la porte à la Révolution. Mais le mot cause doit ici, pour être juste, être entendu dans le sens de cause occasionnelle. La Révolution aurait eu lieu, même quand l'état financier du pays aurait été plus prospère ; elle avait des causes plus profondes et plus lointaines ; elle était le terme fatal d'un développement parfaitement logique et régulier. A cette nuance près, qu'il fallait marquer, l'idée mère du livre de M. Gomel est parfaitement juste. L'union intime de la monarchie et de la nation eût, en rendant les réformes financières possibles,

permis de retarder la Révolution et de modifier sa marche, mais cette union ne se maintint pas, et la faute en fut à la monarchie. Elle ne voulut pas sacrifier les privilégiés. Or, toute réforme financière était vouée à un échec certain si elle n'avait pour fondement le principe de l'égalité de tous devant l'impôt. Deux ministres, l'un, Turgot, un véritable homme d'État, l'autre, Necker, un habile homme d'affaires, le comprirent. Le roi les sacrifia tous les deux. Dès lors, le dissentiment entre la monarchie et la nation devait aller s'aggravant, et M. Gomel nous promet de nous le montrer dans un prochain volume. Celui qu'il nous donne aujourd'hui est excellent. Il a su renouveler un sujet déjà très étudié aussi bien par l'indépendance de ses jugements que par sa compétence en matière financière et économique. Il montre avec raison dans les parlements les défenseurs les plus obstinés et les plus résolus des privilèges; il fait justice du régime odieux et nuisible des corporations; en rendant hommage aux talents souples et brillants de Necker, il le peint vaniteux, superficiel, routinier au point de ne pas soupçonner « que la rente perpétuelle était destinée à devenir le grand instrument de crédit des nations modernes » (p. 280); il a écrit, sur le mécanisme de la ferme générale, sur la situation du clergé au point de vue de l'impôt, sur la publication du fameux Compte-Rendu, des chapitres aussi remarquables par la clarté que par l'impartialité de l'exposition. Il aurait pu ajouter à propos des biens du clergé que ce dernier n'aurait pas gagné à l'examen de leurs origines; c'est une question sur laquelle glissent tous ses défenseurs, et pour cause. Il aurait pu aussi se dispenser de dire que la population catholique se joignait au clergé pour réclamer le maintien de l'intolérance religieuse et de la persécution contre les dissidents. En réalité, le clergé était à peu près seul; dans l'ensemble, la France d'avant 1789 était plus incroyante que la France d'aujourd'hui, et les catholiques de cette époque étaient moins intolérants et plus éclairés.

Cette France d'avant 1789, dont M. Gomel a étudié les côtés les plus sérieux, d'autres auteurs nous la montrent sous un aspect moins austère. C'est d'abord M. Victor du Bled, dans *la Société française avant et après* 1789 (Calmann-Lévy, in-12). Sous ce titre, il a groupé trois études sur Lauzun et Mme de Coigny, sur le chevalier de l'Isle et sur les prisons sous la Terreur. Celle sur le chevalier de l'Isle est la seule qui soit nouvelle et c'est aussi la plus intéressante. On y trouvera, avec des fragments inédits de cet oublié, quelques détails curieux sur les Choiseul, le prince de Ligne, les Polignac. Tout cela est agréable, mais d'un agrément un peu falot. Ce sont de ces articles de revue que l'on lit sans fatigue, que l'on quitte sans regret pour les

reprendre sans passion. Il en faut dans une revue ; ils perdent à être réunis en volume.

C'est un autre coin de la société française que nous fait voir M. Félix de Bona avec *une Famille de peintres. Horace Vernet et ses ancêtres* (Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, in-8°). Nous la suivons depuis le commencement du XVIIIe siècle, où Antoine Vernet commença à se faire une réputation dans Avignon comme peintre d'attributs, jusqu'à la mort d'Horace Vernet en 1863. On n'y trouvera rien qui ne soit déjà connu, sauf pour Horace Vernet, et le parti pris d'admiration et d'édification est trop évident.

Il y a aussi un parti pris d'admiration dans le *Mirabeau*, de M. Rayeur (Moulins, Charmeil, in-12). L'auteur est trop indulgent pour les vices du grand orateur ; il ne l'est peut-être pas assez pour son père. De plus, il n'a utilisé ni les trois volumes de M. Charles de Loménie, ni la vie de Mirabeau de M. Alfred Stern. Je les lui signale sans avoir le courage de lui reprocher plus qu'il ne convient cette lacune. Il faut remercier tous ceux qui ont le courage de travailler hors Paris ; de démontrer par l'exemple que, s'ils étaient un peu aidés par des bibliothèques circulantes ou autres institutions du même genre, il serait facile aux érudits et aux savants de trouver en province des conditions d'hygiène matérielle et morale très supérieures à celles que leur offre la capitale.

Le livre de M. A. Bardoux sur *la Jeunesse de Lafayette* (Calmann-Lévy, in-8°) m'a causé, à la fois, un très vif plaisir et une très désagréable surprise. Comme le dit l'auteur, Lafayette, « par la simplicité et la chevalerie, par le courage et le désintéressement, par la probité et la volonté, par l'unité des lignes, par l'ignorance des hommes poussée jusqu'à la crédulité et à la candeur, en même temps que par l'amour, nouveau jusqu'alors, de la popularité, mérite d'être étudié de près. » Cette étude précise comportait deux choses : une analyse psychologique fine et serrée des motifs qui dictèrent la conduite de Lafayette, un examen critique et impartial des actes qui la constituent. Quelle part eut l'enthousiasme et quelle part eut le calcul dans « l'équipée » en Amérique ? les froideurs de la cour ne vinrent-elles pas en aide dans le cœur de Lafayette à sa passion pour les nobles causes, soit au moment de son départ pour aller rejoindre les Insurgents, soit pendant la Révolution ? le dépit de voir lui échapper un grand rôle ne s'est-il pas mêlé à la haine des Jacobins pour lui dicter sa conduite en 1792 ? voilà, avec beaucoup d'autres questions plus menues, ce qu'il aurait fallu essayer de démêler. Quelle a été au juste la valeur militaire de Lafayette ? quel a été son rôle exact dans les journées des 5 et 6 octobre ? avait-il vraiment un plan de

lutte contre les sans-culottes et n'a-t-il pas sacrifié à ce plan même la défense du territoire? voilà les faits sur lesquels il importait de faire une lumière aussi complète que possible. M. Bardoux n'a pas plus pénétré les intentions de Lafayette qu'il n'a discuté ses actes; il ne l'a pas fait parce qu'il s'est contenté de suivre les écrits de Lafayette sans les critiquer ni les compléter. Il ne s'est pas aperçu que les Mémoires, ayant été composés après 1815 et après 1830, ne peuvent mériter la même créance que la Correspondance écrite au jour le jour; il ne s'est pas aperçu que la seconde contredisait parfois les premiers; il a négligé enfin de contrôler ces deux sources principales de son travail autrement que par un petit nombre de documents choisis un peu au hasard dans la masse des publications faites sur cette époque. En dehors donc du recueil de M. Doniol et de quelques autres ouvrages, sa principale source, je le répète, a été les Écrits de Lafayette complétés par la vie de Mme de Lafayette, par Mme de Lasteyrie. Parfois même, il n'a fait que les paraphraser et je le prouve. M. Bardoux discute naturellement la fameuse phrase sur l'*insurrection qui est le plus saint des devoirs,* et, après avoir cité le passage du discours qui la contient, il ajoute : « C'est donc dans une circonstance où Lafayette s'efforçait de maintenir l'ordre légal, et en séparant une phrase des paroles qui la suivent, qu'on a pu substituer une maxime anarchique à ce qui n'était que la revendication du droit de résister à l'oppression, principe qui se retrouve dans les doctrines comme dans tous les actes de la vie du général » (p. 401). Lafayette avait écrit dans ses Mémoires : « C'est à propos d'un des efforts de Lafayette pour maintenir l'ordre légal, et en séparant une de ses phrases des paroles qui la suivent, qu'on a pu substituer une maxime anarchique à celle du droit et du devoir de résistance à l'oppression qui, à la vérité, se retrouve également dans les doctrines comme dans les actes de toute sa vie. » M. Bardoux écrit (p. 168) que Mme de Lafayette inspirait à Mme de Chavaniac « un sentiment maternel qui ne s'éteignit qu'avec la vie; » Mme de Lasteyrie avait dit que Mme de Chavaniac voua à Mme de Lafayette « un sentiment filial qui a tenu une grande place dans sa vie. » On voit à plein la méthode ou plutôt le procédé. Il a conduit M. Bardoux à passer à côté de toutes les questions que soulève la jeunesse de Lafayette sans les résoudre et quelquefois même sans les voir. Il donne le 11 avril 1774 comme date du mariage de Lafayette (p. 11); d'autres la fixent au 22 mai. N'y a-t-il donc pas moyen de la savoir exactement? Il y a plus; je me demande si M. Bardoux, qui comble de si grands éloges le recueil de M. Doniol, l'a vraiment utilisé avec soin. Il place en 1776 le dîner fait à Metz avec le duc de Glocester où Lafayette aurait décidé de

son départ pour l'Amérique (p. 21); or, M. Doniol a justement démontré que la date généralement adoptée était inexacte et que c'est un an avant, en 1775, qu'eut lieu ce fameux repas. De même, il n'est rien moins que certain que Lafayette ait offert de servir comme volontaire. M. Aug. Moireau le nie même formellement dans sa récente et très bien informée histoire des États-Unis (t. II, p. 63). Le billet que cite M. Bardoux (p. 49) serait donc apocryphe; c'était là encore un doute à vérifier, tout au moins à signaler. De même encore, on désirerait savoir ce que fit Lafayette pendant la prise de la Bastille (p. 249) et au moment du massacre de Foulon et Berthier. Sans doute, M. Bardoux nous parle (p. 261) de son *indignation* et de sa *douleur*, mais encore faudrait-il qu'il nous *montrât à nu* l'âme de Lafayette autrement que par la correspondance de celui-ci. Au sujet des journées d'octobre, M. Bardoux affirme que les pièces de procédure, etc., confirment toutes les assertions de Lafayette; je n'ai pas eu le loisir de comparer point par point le récit de Lafayette avec la volumineuse enquête du Châtelet, à plus forte raison avec les autres documents contemporains, mais il y a un détail important au moins sur lequel ses Mémoires sont en désaccord avec le témoignage de M. de Montmorin, major au régiment de Flandre; contrairement à Lafayette, ce dernier déclare nettement que c'était la garde nationale de Paris qui occupait les deux portes du château par où celui-ci fut envahi[1]. Sur cette journée, du reste, M. Bardoux suit en tout les Mémoires de Lafayette (cf. p. 285). Il renvoie cependant à la Correspondance de La Marck pour les projets d'accord avec Mirabeau, mais il semble qu'il ignore l'entrevue de Passy, pourtant racontée en détail par Loménie (t. V, p. 18) et par Stern (t. II, ch. v). Il ne donne même pas le nom en revanche du combat de Glisuelle, où périt Gouvion, et qu'il appelle une affaire d'avant-garde (p. 368), sans dire que ce combat valut à Lafayette des accusations d'incapacité qui méritaient au moins d'être discutées. Enfin, le plan conçu par Lafayette de grouper toutes les administrations départementales autour de celle des Ardennes pour lutter contre les énergumènes de la capitale, plan déjà exposé par M. Chuquet, n'est pas même indiqué par M. Bardoux. D'ailleurs, on attend vainement de lui un jugement sérieusement motivé sur l'attitude de Lafayette en 1792 et sur l'abandon qu'il fit de son armée. On voit combien peu l'auteur a creusé son sujet, combien son livre est superficiel. Il y a de plus des erreurs de détail. Je ne parle pas de celle qui s'étale à la page 1, où l'on s'étonne qu'une famille qui se partage en deux branches seule-

1. Cette contradiction est signalée par Loménie (t. IV, 477).

ment au XVIe siècle puisse envoyer l'une d'elles en Velay, dès le XVe, en 1472, dit M. Bardoux. Je veux bien croire qu'il n'y a là qu'une double faute d'impression et qu'il faut lire XIIIe pour XVIe et 1450 pour 1472, mais je tourne la page et je vois que Lafayette est *né posthume, le 6 septembre* 1757, d'un père tué à Minden. Or, la bataille de Minden est du 1er *août* 1759. Autre erreur pour les voyages de Lafayette dans son pays natal. Si M. Bardoux avait connu une très intéressante brochure de notre commun compatriote M. H. Mosnier, *le Château de Chavaniac-Lafayette* (Le Puy, Marchessou, 1883, in-8°), il n'aurait pas fixé le premier voyage de Mme de Lafayette et de son mari en Auvergne à l'année 1783. Ils y étaient déjà venus en 1782, et ce fut la mort de leur tante Marguerite-Madeleine qui les y ramena en 1783. De même, ce ne fut pas quatorze ans, mais bien neuf ans après décembre 1791 qu'il y revint, pendant l'été de 1800. On voit tout ce qui manque au livre de M. Bardoux. Que lui reste-t-il donc pour m'avoir procuré le très vif plaisir dont je parlais en commençant? Il reste le grand talent de style et de composition de l'auteur. Tout est si bien disposé, si bien présenté que ce n'est qu'à la réflexion qu'on s'aperçoit des défauts capitaux de l'œuvre. Les nombreuses citations se fondent sans disparate dans ce récit d'une facilité si élégante et si limpide. Mais ces qualités si rares et que l'étude ne donne pas sont inutiles en histoire si elles ne sont le couronnement et la parure d'une science sûre et solide. C'est cette dernière qui fait défaut à *la Jeunesse de Lafayette,* et c'est pourquoi je suis sévère à son égard, pourquoi je ne suis pas resté sous le charme. Le talent est un don naturel; la science peut s'acquérir. M. Bardoux a été amplement doué du premier, et je ne désire qu'une chose, c'est que mes critiques, en lui montrant la nécessité d'une méthode plus exigeante et plus sûre, l'amènent à produire non pas simplement un livre aimable et superficiel, mais mieux qu'un chef-d'œuvre, une œuvre.

Ce sont des reproches d'un genre tout opposé à ceux que j'ai faits à M. Bardoux que j'aurais à adresser à M. Ch.-L. Chassin. Sauf dans quelques passages où la sincérité et la profondeur des convictions donnent du relief et de l'accent à son style, ses trois volumes *la Préparation de la guerre de Vendée* (P. Dupont, in-8°) sont d'une lecture pénible. Le mélange de ces documents d'origine et de forme si diverses déconcerte et déroute le lecteur. Au milieu de ces centaines de pièces on perd de vue la trame générale des événements. Ce livre sur la Vendée fait l'effet du bocage vendéen avec ses sombres chemins creux et ses haies épaisses; ce n'est que de loin en loin qu'on entrevoit un bout d'horizon. En revanche, si la composition est défec-

tueuse et si le livre n'est pas l'œuvre d'un artiste, il témoigne d'une science et d'un labeur vraiment admirables. Par la quantité comme par la qualité des documents rassemblés, par l'abondance et la sûreté des renseignements qui les accompagnent et les éclairent, l'ouvrage de M. Chassin restera comme l'un des plus utiles qui aient été publiés sur l'époque révolutionnaire. Désormais, il sera impossible d'écrire sur la Vendée sans avoir recours à lui. J'ajouterai qu'aux mérites que je viens d'énumérer, il ajoute celui de l'impartialité. M. Chassin ne cache ni ses sympathies ni ses préférences, mais il est d'une loyauté scientifique absolue et il ne manque pas une occasion de témoigner à ses adversaires des sentiments de courtoise estime qui n'étonneront aucun de ceux qui connaissent ses travaux. Je n'en persiste pas moins à penser que, voulant s'effacer derrière les documents, comme c'était son intention, mieux valait s'effacer complètement qu'à moitié. Malgré l'illustre exemple de Mignet, je reste d'avis que, sauf quelques cas particuliers, il ne saurait y avoir de milieu entre le livre et le recueil de pièces, et certaines publications récentes ne sont pas pour me faire changer d'opinion.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Laquiante de traduire et annoter les lettres intimes du musicien J.-F. Reichardt sous le titre de *un Prussien en France en* 1792 (Perrin, in-8°). Ce Prussien était très sympathique à la France et à la Révolution, et nous voyons dans ses lettres l'aurore d'un mouvement d'idées qui, après avoir favorisé notre expansion, devait finalement se retourner contre nous. Ces deux effets si différents n'ont pas eu seulement une cause unique, les idées de 1789, ils ont dérivé logiquement l'un de l'autre; Leipzig et le mouvement de 1813 étaient en germe dans l'accueil fait en Allemagne à nos soldats et à nos principes vers 1792 et 1793. On comprend dès lors tout l'intérêt que présentent les lettres de Reichardt bien qu'elles ne nous renseignent que sur les trois premiers mois de 1792 (6 janvier-2 avril). On y lira des détails bien curieux sur l'accueil fait aux émigrés dans le grand-duché de Bade et sur la rive droite du Rhin, où ils se rendirent vite insupportables aux populations. A Strasbourg, où il fut ensuite, Reichardt fréquenta le monde des constitutionnels; le maire Dietrich y était encore très influent, bien qu'il eût déjà à subir les attaques de Schneider et de ses pareils. Il gagna ensuite Lyon par Colmar, où il vit Pfeffel, et Nantua. La ville était agitée et les luttes politiques ardentes, mais cela n'empêchait ni le luxe ni les plaisirs, et Reichardt consacre un passage ému à la cuisine lyonnaise. Il faut noter le calme et la gaieté qu'il observe chez tous les habitants des pays qu'il traversa en allant de Lyon à Paris en mars 1792. « Sur un parcours de cinquante-sept

postes, dit-il, nous n'avons eu à subir ni un ennui ni à supporter une grossièreté » (p. 197). De Paris, où il arriva le 4 mars, Reichardt nous donne un tableau des plus curieux. Séances de l'Assemblée, promenades, théâtres, restaurants, pour tout cela ses lettres sont une mine de détails très vivants. C'était, en somme, un esprit médiocre, sans beaucoup de pénétration ni de mordant, à la fois assez finaud et assez naïf, mais le témoignage des gens de cette sorte est plus précieux, en certains cas, que celui des esprits supérieurs. Il est très regrettable que M. Laquiante ait cru devoir donner à certaines de ses notes des allures de polémique plus dignes d'un petit journal de province que d'un livre sérieux. Cela ne lui a pas porté bonheur; celles où il n'est qu'historien, et c'est le grand nombre, sont précises et bien faites; les autres sont inexactes quand elles ne sont pas légèrement ridicules.

Les lettres de Reichardt sur Lyon nous permettent de connaître le commencement d'une crise dont nous pouvons voir le dénouement dans le nouveau volume de M. Costa de Beauregard, *le Roman d'un royaliste* (Plon, in-8°). Le royaliste dont il est ici question est cet ardent et chevaleresque comte de Virieu qui fut à la Constituante à la fois le défenseur passionné du trône et l'apôtre de la liberté de conscience, et qui mourut dans la sortie désespérée des derniers défenseurs de Lyon, laissant un fils destiné à être le confident et l'ami de Lamartine. Bien qu'il soit au courant des publications historiques, l'auteur n'a pas connu le récit, très technique et très précis, qu'ont donné du siège de Lyon MM. Krebs et Moris dans leur livre sur les opérations de l'armée des Alpes en 1792 et 1793. Quant à la forme de son livre, on peut ne pas aimer le genre de talent dont elle témoigne, être fatigué à la longue par ce ton perpétuel d'oracle, mais elle a des qualités précieuses, elle est colorée et vivante. Elle témoigne en outre d'une indiscutable bonne foi. L'auteur hait la Révolution, et c'est son droit, mais il la hait avec loyauté et franchise et parfois dit rudement la vérité à ses coreligionnaires. Ce n'est pas dans son livre qu'on trouvera à l'endroit de la Révolution et de ses idées ces sournoises rancunes qui en ont inspiré certains autres.

Le général Marceau de M. Noël Parfait (Calmann-Lévy, in-8°) se compose de deux parties, un récit de la vie de Marceau et des annexes. Le premier nous donne des détails très précieux sur l'enfance de Marceau et un document d'un intérêt incomparable, un fragment de journal écrit en 1793, dont M. Noël Parfait tient une copie du propre beau-frère du général, de Sergent-Marceau. Les chapitres sur la guerre de Vendée et les dernières années de Marceau sont bien faits, encore que le récit de l'auteur manque un peu de

simplicité. Les chapitres sur Verdun et Valmy contiennent beaucoup d'erreurs que M. Noël Parfait aurait évitées en étudiant de près les livres de M. Chuquet, qu'il me semble bien qu'il n'a pas connus. Quant aux annexes, elles sont fort intéressantes. Mais pour la correspondance beaucoup de lettres avaient déjà été publiées dans le livre de M. Hipp. Maze[1]. M. Noël Parfait semble avoir systématiquement négligé de citer ce recueil, bien qu'il est probable qu'il l'ait connu. Je vois, en effet (p. 346), la note suivante sur une expression bizarre de la correspondance : « *Jargon familier* entre les deux amis. » M. H. Maze, qui publie la même lettre (p. 150), avait dit en note : « Ce sont des mots d'un *jargon familier* dont se servaient entre eux, depuis leur enfance, Marceau et son correspondant. » De plus, M. Noël Parfait date d'une manière défectueuse et n'indique pas ses sources. La lettre XXIV est datée par lui de Viersen, « dans la région de Düsseldorf; » M. Maze, qui l'avait publiée sous le n° 29, la date de Vierset ou Vierzet, que Marceau appelle Viersec, et qu'il place « non loin de Liège. » Auquel croire des deux éditeurs ? En résumé, le récit de M. Noël Parfait, sauf les réserves précédemment exprimées, est intéressant. Quant aux documents annexes, ils compléteront la publication de M. Maze. Mais une vie vraiment définitive de Marceau est encore à écrire, comme une édition vraiment critique de sa correspondance est encore à faire.

Le *Rouget de Lisle* de M. Julien Tiersot témoigne de recherches très approfondies. Il est écrit avec facilité, quelquefois avec une émotion communicative, et c'est une lecture des plus agréables. La démonstration que *la Marseillaise* est bien l'œuvre de Rouget de Lisle est tout à fait péremptoire, et, sur la façon dont elle fut composée, sur le milieu dans lequel elle vit le jour, M. Tiersot a écrit des pages qui sont, non seulement très intéressantes, mais, je le crois bien, définitives. Il est difficile de faire un pareil livre sans avoir à donner son opinion sur la Révolution et effleurer la politique. M. Tiersot l'a fait comme il convenait, discrètement, nettement, et le plus souvent justement. On ne peut que souscrire à ce qu'il dit (p. 70) sur la trop fameuse théorie du bloc; je ne saurais partager complètement cependant son opinion sur Bouillé (p. 50) et je trouve que, dans un passage au moins (p. 322), il a dépassé la mesure de l'émotion dont il est permis de faire part au public. En revanche, je ne peux que regretter avec lui qu'il ne soit plus permis aux soldats de chanter dans les marches. Je voudrais, au contraire, qu'on fît, dans nos

1. Cf. *Revue historique*, XXXIX, 122.

anciennes et admirables chansons populaires, un choix destiné aux soldats. Non seulement ils y trouveraient l'âme naïve, toujours honnête et parfois héroïque des masses, mais encore de très belles œuvres musicales qui remplaceraient avantageusement les ineptes pas redoublés dont nous gratifient tant de musiques militaires. C'est une idée que je livre à M. Tiersot, infiniment plus compétent que moi pour la développer.

Était-il bien utile d'écrire tout un volume de 363 pages sur *le Patriote Palloy* et l'orateur du peuple Gonchon, comme l'a fait M. Victor Fournel (Champion, in-8°)? Un article de revue aurait suffi, et amplement. Mais la longueur n'est pas le seul reproche que j'ai à adresser à ce livre. Il n'y a rien de plus fatigant que le ton d'ironie perpétuelle avec lequel il est écrit. C'est un reproche d'autant plus juste que cette manière témoigne d'un véritable manque d'intelligence historique. En quoi cela sert-il de juger les hommes de la Révolution et leur phraséologie avec les idées et les goûts de notre temps? M. Fournel, qui est un écrivain de talent et qui sait beaucoup de choses sur l'histoire révolutionnaire, est inexcusable de l'avoir fait. Il aurait dû réfléchir que les façons d'agir et de parler de l'époque étaient communes à tous les partis. Celles des émigrés et des Vendéens étaient tout aussi ridicules, ou du moins nous paraissent telles aujourd'hui, que celles des pires terroristes. Il y a pourtant une différence : avec leurs phrases emphatiques, les révolutionnaires ont sauvé la France; avec d'autres phrases non moins emphatiques, les contre-révolutionnaires la combattaient. C'est assez pour que je préfère les premiers.

L'histoire de la Révolution continue à donner lieu à des travaux d'érudition locale. M. René Kerviler publie la seconde série de ses *Cent ans de représentation bretonne,* qui est consacrée à l'Assemblée législative (Perrin, in-8°). Ce sera un travail utile, bien qu'il me semble que, pour certaines de ses notices, l'auteur aurait pu faire des recherches plus approfondies, consulter par exemple, pour Pinot du Petitbois, les archives administratives de la guerre. Il est à remarquer que, sur les cinquante-huit personnages sur lesquels il nous donne des détails, deux, Audrien et Briand, furent assassinés par les chouans.

L'*Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792,* par M. Jules Masse (Grenoble, Allier, 2 vol. in-8°), est un travail autrement important. Les deux fascicules parus vont, le premier, du 1er janvier 1792 au 6 octobre de la même année, le second, de cette dernière date au 31 mai 1793. Bien qu'en Savoie la domination sarde fût en somme assez douce, le sentiment répandu dans la population

que la maison de Savoie devenait de plus en plus italienne, les maladresses et l'insolence des nobles et des soldats sardes avaient disposé les esprits à l'idée de l'annexion. Les intrigues des émigrés augmentaient encore ces sentiments, et la conquête de Montesquiou, accueilli partout à bras ouverts, fut une simple promenade militaire. Bien que les officiers français et les représentants en mission conservassent une stricte neutralité, les délégués des communes de la Savoie se prononcèrent en masse pour la réunion à la France. Même la raideur qu'apportèrent dans leur mission les commissaires de la Convention, même la constitution civile du clergé, dont là aussi les effets furent funestes, ne parvinrent pas à détourner le courant qui, depuis des temps déjà lointains, portait la Savoie vers la France. Ceux mêmes des Savoisiens qui avaient vu avec regret ces mesures se rallièrent autour du gouvernement révolutionnaire dès qu'ils virent les nobles reprendre leurs anciennes prétentions et, de concert avec les prêtres réfractaires, pactiser avec les émigrés et avec l'étranger. Grâce à ces idées, des insurrections qui auraient pu devenir sérieuses, notamment à Thônes, furent promptement réprimées. Le livre de M. J. Masse est un livre sérieux; il est écrit avec méthode, clarté et sagesse. L'auteur se borne le plus souvent à exposer les faits, mais les jugements qu'il porte, notamment sur Grégoire, témoignent d'un esprit juste et modéré. Que dans les fascicules suivants il apporte plus de précision dans sa bibliographie et qu'il munisse de bonnes tables l'ouvrage définitivement terminé.

XIXe SIÈCLE. — Il y a deux choses dans le très important et très intéressant ouvrage de M. Claudio JANNET, *le Capital, la spéculation et la finance au XIXe siècle* (Plon, in-8°). Dans la partie la plus considérable du livre, il trace un tableau, très clair en général, du rôle que joue l'argent et son commerce dans la société contemporaine; dans les deux avant-derniers chapitres, il fait un résumé sommaire de l'histoire de la finance depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Il conclut ensuite et termine par un appendice sur la question monétaire en 1892. C'est sur ce plan que je lui adresserai ma première critique. Il me semble qu'il eût été plus logique de mettre en tête du livre la partie qui traite du développement de la science et des opérations financières pour analyser ensuite leur état présent. En second lieu, M. Jannet me semble abuser un peu du vocabulaire de la théologie scolastique. Cela alourdit l'allure de son livre sans ajouter à sa clarté. Ces réserves faites, je ne puis que rendre hommage à la science et à la conscience dont témoigne l'œuvre. Si certaines parties sont attristantes en montrant quelle est la puissance, plus grande encore que le public ne se l'imagine, de certaines organisations financières (voir

p. 377 et suiv.), l'ensemble du livre a un accent de bon sens honnête et de sincérité qui inspire la confiance. Ce n'est pas un pamphlet, c'est l'œuvre de quelqu'un qui sait qu'il y a des lois économiques fatales, mais qui cherche, dans l'esprit de justice et de solidarité humaine, des moyens d'adoucir le plus possible leur action, d'agir avec elles, en un mot, comme dès l'origine des temps on a agi avec des lois physiques également fatales. J'ajoute que, bien qu'il soit fervent catholique et qu'il ne s'en cache pas, M. C. Jannet est généralement impartial. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire ce qu'il a écrit sur la question juive et sur les personnes qui mêlent la religion à des affaires de banque et autres spéculations.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans *les Ministres des finances de la Russie, 1802-1890* (Guillaume, in-8°), de M. C. Skalkovsky, traduit par P. de Newsky, un travail approfondi sur la politique financière de la Russie. C'est une série de silhouettes très finement enlevées, de portraits d'une précision parfois cruelle et toujours piquante, où abondent les détails anecdotiques et quelquefois, ce me semble, les racontars dont sont toujours l'objet, dans une grande capitale, les hommes au pouvoir. Il n'y a pas cependant que cela dans ce livre, il y a aussi des renseignements d'une nature plus sérieuse, et, en somme, l'auteur a su, tout en paraissant rester léger et futile, indiquer souvent avec sûreté et précision la valeur réelle des hommes dont il nous présentait l'effigie.

M. Gustave Prévost a publié son discours de réception à l'Académie de Rouen, qui est une notice sur *Ch.-G. de Toustain-Richebourg* (Rouen, Cagniard, in-8°). C'est l'œuvre d'un esprit cultivé, et elle a les qualités et les défauts du genre, mais pourquoi appeler M. de Toustain-Richebourg un économiste? C'est surtout les travaux généalogiques qui l'ont occupé, et ils ne méritent pas cette qualification?

L'étude de M. Paul Rougier sur *l'Économie politique à Lyon* (Guillaumin, in-8°) a été pour nous la cause d'une grande déception. J'espérais y trouver un tableau exact et précis de tout ce qui a été tenté à Lyon pour améliorer la condition matérielle et morale des ouvriers, le résumé des efforts faits par une élite d'industriels et de penseurs pour étudier et parfois résoudre pratiquement quelques-uns des problèmes si nombreux et si complexes de l'économie sociale. Je n'ai trouvé en somme qu'un palmarès où les noms de tous les Lyonnais qui se sont peu ou prou occupés d'économie politique ou sociale sont cités à la file sans qu'un mot de critique vienne donner du prix à la banalité des éloges. La date de 1750, inscrite en tête du volume, est un trompe-l'œil; les économistes lyonnais du XVIIIe siècle occupent exactement quinze pages, et l'on ne trouve sur eux rien qui ne figure

déjà dans les dictionnaires biographiques ou les encyclopédies. Quant aux économistes lyonnais du XIXe siècle, M. Paul Rougier compte parmi leurs œuvres des défenses à priori de la propriété fondée sur la sainteté et l'inviolabilité de la personnalité humaine (p. 32). Il y a heureusement d'autres raisons, plus terre à terre, pour défendre la propriété. Ceux qui prétendent trouver son principe dans les formules creuses de la philosophie classique ne font qu'aligner des phrases généralement ennuyeuses, sans plus de valeur théorique que de portée pratique. Les détails sur le docteur Banier, l'abbé Noirot et Blanc-Saint-Bonnet auraient pu être intéressants s'ils avaient été moins superficiels.

Le volume dans lequel M. J. Charles-Roux a résumé ses *Vingt ans de vie publique* (Guillaumin, in-8°) est autrement intéressant. C'est là, c'est dans ces rapports si lumineux et si précis sur l'assainissement de Marseille, sur la laïcisation des hôpitaux et des hospices, sur les maisons ouvrières, etc., que l'on trouvera de la véritable économie politique, celle qui daigne s'abaisser à procurer un peu plus de bien-être matériel et moral aux malheureux et qui ne s'imagine pas avoir sauvé une société, où d'ailleurs bien des choses appellent des réformes, quand elle a établi (?), par des raisonnements dans le vide, le fondement métaphysique de la propriété. Ce sens pratique des réalités, cette habitude de voir de près les faits ne nuisent pas d'ailleurs à la culture générale de l'esprit. Même les discours académiques y gagnent; je n'en veux pour preuve que celui que M. Charles-Roux a prononcé pour sa réception à l'Académie de sa ville natale et qui est charmant d'un bout à l'autre, d'une simplicité élégante et familière. Mais ce n'est pas seulement un chapitre de l'histoire contemporaine de Marseille que l'on trouvera dans ce gros et compact volume, c'est aussi un résumé de la dernière discussion du tarif général des douanes, où M. Charles-Roux et ses amis ont vainement mis le plus grand courage et le plus grand talent au service des idées les plus justes. C'est encore une étude très intéressante sur les origines de la question du Dahomey; sur l'étang de Berre, cette admirable position maritime que l'on néglige quand on se prépare à jeter à l'eau (c'est le mot exact) et vainement des millions inutiles à Cherbourg; enfin, sur l'affaire de Panama, dont M. Charles-Roux fait un historique d'une rare clarté. Il m'est cependant impossible de partager son optimisme à l'endroit de cette entreprise néfaste, qui a déjà coûté à la France tant de millions et, hélas! tant de vies.

Le Congrès des Trois-Amériques, sur lequel M. Amédée Prince a publié un fort volume (Guillaumin, in-8°), a été l'essai d'une application gigantesque des principes économiques que M. Charles-Roux

a si vigoureusement combattus dans ses *Vingt ans de vie publique*. Il y a énormément de fatras et de choses inutiles dans cet énorme livre, composé en grande partie de coupures de journaux souvent peu intéressantes et disposées sans aucune espèce de méthode. Parci par-là, cependant, on pourra y glaner un détail utile, et il donne de plus la traduction d'un certain nombre de documents officiels. Ceux qui prendront beaucoup de peine à les chercher y trouveront quelques renseignements sur un des plus curieux chapitres de l'histoire économique de notre temps.

Mais il aurait un autre moyen d'être renseigné avec beaucoup plus de plaisir et de profit, c'est de recourir au beau livre de M. Paul de Rousiers, *la Vie américaine* (Didot, in-4°). Je ne connais pas, sur la puissante démocratie de l'autre côté de l'Atlantique, une œuvre qui soit plus recommandable à la fois par le charme du récit, la précision de l'observation, l'élévation et parfois la profondeur des idées qui l'inspirent. Ajoutons que les illustrations, toutes dues à des procédés de reproduction photographique, lui donnent une valeur documentaire de premier ordre. Quand j'aurai reproché à M. de Rousiers un léger optimisme à l'endroit des Américains, j'aurai épuisé toutes les critiques que j'ai à lui adresser. C'est l'histoire d'hier que nous montre M. de Rousiers, bien qu'il ne néglige aucune occasion de recourir au passé pour nous faire comprendre les événements contemporains, mais c'est de l'histoire au sens large et élevé du mot. Après avoir, dans un rapide coup d'œil, exposé la marche géographique et économique suivie depuis les origines par la civilisation américaine, il nous montre, par l'exemple récent de l'Oklahoma, comment on ouvre un territoire. Nous le suivons ensuite dans l'Ouest agricole, à la fois éleveur et cultivateur, avec ses débouchés, les grandes villes à viande, comme Chicago, et les grandes villes à blé, comme Saint-Louis et Minneapolis; avec aussi ses exploitations minières, comme à Denver, et ses industries, récentes mais déjà robustes, comme à Pullmann-City. Mais c'est l'Est surtout qui est la partie industrielle des États-Unis, et l'excursion qu'y a faite l'auteur l'a amené à écrire, sur la situation sociale et économique de ce pays, deux chapitres qui comptent parmi les meilleurs du livre. A ce formidable organisme de production, il fallait un centre d'échange et de crédit; il l'a trouvé dans New-York, la grande ville du commerce et de la banque, le trait d'union de l'ancien et du nouveau monde, mais la moins américaine de toutes les villes d'Amérique. C'est cependant beaucoup d'après elle que nous nous formons en Europe une idée de la vie américaine. Pour que cette idée soit désormais plus juste, M. de Rousiers a résumé ses observations dans un tableau général

de la vie américaine qui termine son livre. On y trouvera, non seulement sur les mœurs et la vie intime, mais aussi sur la vie politique, intellectuelle et religieuse, et sur les événements qui se sont produits dans ce triple domaine durant les dernières années, les détails les plus curieux et les plus nouveaux. En un mot, un livre dont on ne saurait trop recommander la lecture, à la fois charmant et instructif, voilà ce qu'est l'œuvre de M. de Rousiers.

Nous passons dans une partie de l'Amérique moins civilisée avec M. Olivier Ordinaire, qui nous conduit *Du Pacifique à l'Atlantique* (Plon, in-12), par les Andes péruviennes et l'Amazone. C'est un aimable récit de voyage où, à côté de détails purement géographiques et ethnographiques, on en trouvera d'autres sur l'histoire et l'archéologie des pays traversés, non sans péril d'ailleurs, par l'auteur.

C'est aussi un récit de voyage que le livre du comte de Cholet, *Arménie, Kurdistan et Mésopotamie* (Plon, in-12), mais c'est un de ces récits de voyage où l'histoire trouve beaucoup à prendre. Il est écrit sous une forme très agréable et très vivante et présente un tableau à la fois pittoresque et instructif des régions que l'auteur a traversées. C'est un coin de la vie, telle qu'elle devait être en France au XIVe ou au XVe siècle, vue par un homme du XIXe très intelligent, très brave et très patriote. Mais on ne peut que s'étonner avec lui de voir « un religieux payé par la France, dépendant directement du consul et prêchant en italien devant un auditoire qui le comprendrait d'ailleurs certainement bien mieux en français » (p. 387).

Nous ne quittons pas l'Orient avec M. Charles Mismer et ses *Souvenirs du monde musulman* (Hachette, in-12). J'ajoute que nous restons aussi en compagnie d'un patriote et d'un homme de talent qui sait raconter avec une simplicité pleine de charme ce qu'il a vu et entendu. D'abord rédacteur de *la Turquie* sous Fuad-Pacha, puis secrétaire en Crète du grand vizir Aali-Pacha, M. Mismer connut ensuite à Constantinople le fameux Mirza-Yakoub-Khan et défendit la cause de la France, son pays, dans les journaux de cette ville durant la guerre de 1870. En 1872, il devint en Égypte un des confidents d'Ismaïl-Pacha, qui lui confia, en 1875, la direction de la mission égyptienne en France. En occupant ces différentes fonctions, M. Mismer a eu occasion de voir de près bien des hommes importants de l'Islam ; après ceux que nous avons cités, nous nommerons encore Omar-Pacha, Hussein-Avni-Pacha, dont il raconte le rôle dans la déposition d'Abdul-Aziz, Ahmed-Vefik-Pacha, puis les aventuriers européens, Hobart-Pacha et Bravay, le prototype du nabab d'Alphonse Daudet. Mais il ne s'est pas contenté de voir les hommes, il a étudié de près l'Islam et il montre combien nous avons tort de le juger si légèrement

comme une civilisation inférieure à la nôtre. Sur l'organisation politique des pays musulmans, bien plus véritablement égalitaire que la nôtre, sur la conception des rapports sociaux de l'homme et de la femme, sur les difficultés qu'oppose l'écriture arabe au développement intellectuel, il a écrit des pages excellentes et qui font penser. La dernière partie du livre, relative à l'Algérie, n'est pas moins intéressante. Elle appelle les méditations des hommes politiques sur une situation dont personne ne méconnaît plus la gravité.

D'autres publications complètent celles de MM. Mismer et de Cholet, sur l'Islam asiatique et égyptien, en nous renseignant sur l'Islam africain. Voici, en effet, un volume qui enlèvera beaucoup d'illusions à ceux qui croient possible de supprimer l'esclavage en Afrique et de convertir les nègres au christianisme par les moyens employés jusqu'ici. Il était temps qu'il parût. Dans ses *Souvenirs de la côte d'Afrique* (Plon, in-18), M. le baron de Mandat-Grancey établit, avec la verve la plus spirituelle et aussi avec le plus parfait bon sens, que la suppression de l'esclavage en Afrique est une utopie irréalisable; qu'arriverait-on à le supprimer, on n'élèverait pas pour cela la race nègre à un niveau intellectuel et moral qu'elle est, sauf de rares exceptions, incapable d'atteindre; qu'il est à peu près impossible de la rendre chrétienne et que l'islamisme, qui d'ailleurs est fort capable de l'amener au degré de civilisation qu'elle peut concevoir, est la religion qui lui convient le mieux; qu'enfin, si l'on voulait christianiser l'Afrique, il faudrait faire fléchir sur certains points les règles canoniques, et autoriser, par exemple, le mariage des prêtres. C'est une réponse décisive à certaines entreprises, lancées avec une bruyante réclame et vers lesquelles sont venues affluer des sommes qui auraient trouvé ailleurs un bien meilleur emploi. C'est de plus une des lectures les plus curieuses que l'on puisse faire.

Le commandant H. Bissuel arrive, au sujet de l'esclavage, à peu près aux mêmes conclusions que M. de Mandat-Grancey, dans son livre *le Sahara français* (Alger, Jourdan, in-8°), développement d'une conférence faite aux officiers de Médéah sur les questions sahariennes. Il montre que le nègre, esclave du musulman, n'est pas malheureux; qu'il est même probable qu'il est plus heureux que dans son village, auquel il lui serait d'ailleurs impossible de revenir si on lui en donnait la liberté. Il montre enfin que, dans cette question de l'esclavage, traitée avec une si magistrale ignorance par une foule de soi-disant humanitaires, il faut surtout « nous garder de toute idée préconçue, de toute mesure hâtive qui pourrait avoir des résultats tout opposés à ceux que nous recherchons » (p. 61). Il faut signaler aussi les pages, aussi remarquables que pénibles à lire (141

et suiv.), dans lesquelles l'auteur signale l'erreur dans laquelle nous tombons en pratiquant une politique d'effacement et de soi-disant désintéressement, qui n'est que timidité et faiblesse, à l'égard de populations qui ne connaissent et ne respectent qu'une chose : la force. Ce ne sont, du reste, pas les seuls points intéressants de l'excellent livre du commandant Bissuel. On y trouvera, complétés et revisés, une foule de détails sur les Touaregs. Il en avait déjà réuni et publié une portion considérable dans *les Touaregs de l'Ouest* (Alger, Jourdan, in-8°). C'est un livre plein de renseignements nouveaux et précis sur l'histoire, la langue et les mœurs de ces peuplades jusqu'à présent si mal connues. On ne saurait trop en recommander la lecture.

La question de l'islamisme, étudiée par MM. de Cholet, Mismer, de Mandat-Grancey et Bissuel, se rattache à une question vitale pour la France, notre influence dans la Méditerranée. L'étude des moyens de maintenir et d'augmenter cette influence fait le fond d'un ouvrage qui ne se rapporte qu'incidemment aux sujets traités dans cette revue, mais qui rentre cependant dans son cadre par ce fait qu'il est un véritable tableau de ce qu'a fait et voulu faire l'amiral Aube pendant son passage au ministère de la marine, *les Guerres navales de demain,* par le commandant Z... et H. Montéchant (Berger-Levrault, in-12). N'ayant aucune compétence pour juger les questions purement techniques traitées dans ce très intéressant ouvrage, nous nous bornerons à signaler la force avec laquelle les auteurs montrent, en s'appuyant sur les exemples du passé, que c'est dans la Méditerranée que se décidera à qui en Europe appartiendra définitivement la suprématie navale. Avouons-le du reste, la lecture de leur livre est singulièrement attristante; on y voit à plein la décadence de nos institutions maritimes; la tradition de Colbert maintenue dans ce qu'elle a d'inutile et de suranné, oubliée dans ce qu'elle avait de véritablement durable et fécond; nos côtes peu ou pas défendues, absorbés que nous avons été depuis 1870 par la reconstitution, d'ailleurs poursuivie avec tant de dévouement et de succès, de notre armée de terre; nos ports et les immenses richesses qu'ils renferment à la merci, l'amiral O'Neill l'a prouvé en 1886, d'un coup de main d'un ennemi audacieux et hardi[1]. Il faut savoir gré à MM. Z... et Montéchant d'avoir montré le péril, après M. E. Lamy et après le regretté Gabriel Charmes, et de l'avoir fait avec tant de science, de franchise et de patriotisme.

Nous ne recommanderons à nos lecteurs ni *les Hohenzollern* de MM. Édouard Neukomm et Paul d'Estrée (Perrin, in-12), recueil de

1. Cf. P. Bourde, *les Abus dans la marine*. Paris, Calmann-Lévy, in-12, 1889.

notices anecdotiques sans véritable valeur historique, ni *Bulgares et Russes vis-à-vis de la triple alliance* du capitaine Paul Marin (Baudoin, in-12), œuvre qui témoigne d'aussi peu de sens politique que d'érudition sûre et précise. *La Constituante et le régime représentatif* de M. G. de Greef (Bruxelles, Lebègue, in-8°) traite d'une question de politique intérieure belge sur laquelle, bien que l'auteur appelle souvent l'histoire au secours de ses idées, nous ne saurions donner un avis compétent. Il en est de même de *l'Avenir de l'Europe* de M. C.-E. Vigoureux (F. Alcan, in-12), rêverie pleine de bonnes intentions, mais sans autre valeur.

Signalons toutefois, comme une étude consciencieuse sur une question de détail, l'*Histoire du timbre-poste français*, par M. Louis Leroy, revue et publiée par M. C. Blondiot (Paris, Roussin; Bruxelles, Moens, in-12). Après un chapitre sur le mode d'affranchissement et les tarifs appliqués en France antérieurement au timbre-poste, les auteurs font l'histoire du timbre-poste, de ses dérivés, cartes postales et autres, et de la législation à laquelle il a donné lieu. C'est une question de détail, mais elle a son intérêt, surtout quand elle est traitée, comme c'est ici le cas, avec clarté et compétence. Mentionnons, comme particulièrement intéressant, le chapitre relatif au timbre-poste pendant la guerre de 1870-71.

Louis Farges.

ROUMANIE.

1889-1891.

La Roumanie a été frappée, dans le courant de l'année expirée, par la perte de deux de ses plus illustres citoyens : Jean Bratiano et Michel Cogalnitschano, tous les deux chefs du parti libéral et progressiste, l'un en Valachie, l'autre en Moldavie, pays dont la réunion en un seul État a été l'œuvre surtout de ces deux hommes.

Le premier, né en 1822, commença sa carrière politique par la révolution de 1848, en luttant aussi bien pour l'acquisition des libertés qui manquaient totalement à la Valachie que pour la réunion politique de toutes les provinces roumaines. Le mouvement ayant été étouffé par les deux puissances qui se partageaient à cette époque la suzeraineté des pays roumains, Jean Bratiano dut chercher un

refuge en France, où il ne cessa de travailler à faire reconnaître les droits de son peuple; il publia plusieurs brochures politiques, dont une, qui témoignait d'une grande pénétration, était intitulée : *Mémoire sur l'empire d'Autriche dans la question d'Orient* (Paris, 1856). Retourné dans le pays en 1857, Bratiano soutint de toutes ses forces la cause de l'union des principautés, qui se réalisa en 1859 par la double élection du colonel Alexandre Couza comme prince unique des deux pays. L'action de Bratiano devint surtout importante à partir de 1876, époque à laquelle il prit le pouvoir comme président du cabinet libéral, pouvoir qu'il détint pendant douze années consécutives, jusqu'en 1888, lorsqu'il fut remplacé par les conservateurs. Le ministère de Bratiano fut remarquable d'abord par le fait même de sa durée, dans un pays très habitué et enclin aux changements. Aussi les réformes intérieures entreprises et exécutées pendant ce laps de temps furent-elles des plus profitables au pays, qui se couvrit d'un réseau de chemins de fer et dont l'industrie commença de prospérer grâce à un régime raisonnablement protecteur. Ces deux mesures, jointes à une excellente gestion financière, firent augmenter le budget du pays, de 80,000,000 de francs, chiffre auquel il montait en 1876, à 140,000,000 en 1888. Le crédit de l'État s'affermit et des emprunts contractés à bon marché facilitèrent la création d'un grand nombre d'institutions utiles, entre autres celle d'une banque nationale et de crédits ruraux destinée à venir en aide aux petits agriculteurs. Ce fut encore Bratiano qui projeta la construction d'un grand pont sur le Danube, destiné à relier le réseau des chemins de fer au port de Constantza sur la mer Noire, pont qui est maintenant en cours d'exécution, ainsi que la création de docks et d'entrepôts dans les villes de Jassy, Craiova, Galatz et Ibraïla. Son action politique la plus importante se manifesta d'une façon remarquable dans la périlleuse guerre russo-turque de 1877-1878, qui valut à la Roumanie, érigée enfin en royaume indépendant, la magnifique province de la Dobroudja, en échange de la Bessarabie reprise par les Russes.

Son digne émule Michel Cogalnitschano, plus âgé de quelques années que lui, débuta par la littérature et l'histoire : pendant son séjour à Berlin, il publia en français une *Histoire de la Dacie, des Valaques danubiens et de la Valachie,* qui peut encore être consultée avec fruit. En 1840, il entreprit, de concert avec les poètes Basile Alexandri et Constantin Négrouzzi, la publication d'un recueil scientifique et littéraire intitulé : *Dacia literara*, en roumain. Plus tard, il édita pour la première fois une précieuse collection de chroniques moldaves sous le titre de *Letopisetzele tzarei Moldovei*, en 1852,

qu'il fit précéder de son discours d'ouverture du cours d'histoire nationale prononcé en 1843, à l'école supérieure de Jassy, où il avait été nommé professeur. Ce discours fut pourtant la seule leçon qu'il put tenir, car les idées trop libérales qu'il y développe offusquèrent le prince, les boyards et les Russes, qui l'empêchèrent de continuer. Lors de la révolution de 1848, Cogalnitschano se fit l'apôtre du libéralisme; il rédigea tous les manifestes et publia des brochures où il défendait avec éloquence et conviction les droits du peuple contre les classes privilégiées. Banni du pays, il dut aussi chercher un asile à Paris, d'où il ne put retourner dans sa patrie qu'en 1857, pour travailler avec le parti patriote moldave à la réunion des deux principautés. C'est sous le règne du premier prince de la Roumanie unie, Alexandre-Jean Ier (Couza), que se développa l'activité la plus remarquable de Cogalnitschano. Ce fut lui qui poussa et encouragea le prince à accomplir les trois grands actes de son règne : la sécularisation des biens appartenant aux couvents grecs, l'abolition du servage des paysans, qui furent rendus propriétaires, et l'introduction de la législation française dans toutes les manifestations de la vie publique. Quoique Cogalnitschano n'ait pas joué un rôle aussi considérable que Bratiano dans la guerre pour l'indépendance, il n'en est pas moins vrai que, sans ces trois grandes réformes accomplies par lui, la Roumanie n'aurait pu arriver là où elle se trouve aujourd'hui. Malgré ses occupations politiques, Cogalnitschano conserva toujours le goût pour les lettres et les arts qu'il avait montré au début de sa carrière. Il était membre de l'Académie roumaine et son président à l'époque de sa mort. Son dernier ouvrage est un discours sur l'émancipation des Tsiganes et l'abolition du servage des paysans, lu à l'Académie lors de la célébration de la vingt-cinquième année de sa fondation, le 1er avril 1891[1].

Documents. — Citons en premier lieu l'apparition de quatre nouveaux volumes de la grande collection des *Documents relatifs à l'histoire des Roumains,* publiée sous les auspices de l'Académie : la deuxième partie du premier volume, comprenant les documents de 1356-1450; la deuxième partie du deuxième volume, qui contient les actes à partir de 1451 jusqu'en 1510; la première partie du deuxième volume, comprenant les documents recueillis dans les archives de

1. *Desrobirea Tziganilor, stergerea privilegiilor boieresti, emanciparea tzaranilor*, discurs rostit în academia romîna in sedintza solemna de la 1/13 Aprilie 1891 de M. Kogalniceanu, membru al academiei romîne. Bucuresti, 1891, brochure in-4° de 49 p.

Vienne par Eudoxe de Hourmouzaki et qui reproduit la série de documents de 1451-1575, et le quatrième volume du supplément, qui reproduit des documents récents de 1802-1849[1].

Les deux premiers volumes sont l'œuvre de M. N. Densouchanou; les matériaux en ont été puisés pour la plus grande partie dans les collections imprimées et contiennent très peu d'inédit; c'est une compilation destinée à remplir la lacune laissée par Hourmouzaki en ce qui concerne les plus anciens documents sur le peuple roumain. Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre bulletin précédent (tome XLIII, juillet-août 1890), l'utilité d'un pareil recueil de documents, qui ont déjà été publiés ailleurs et dans des collections facilement abordables pour tous ceux qui s'occupent d'histoire, est très discutable. Il n'a même pas l'avantage d'être complet; nous l'avons déjà dit, nous sommes forcé de revenir sur ce sujet, d'autant plus que dans les volumes que nous allons analyser ce ne sont plus quelques documents seulement qui ont été omis, mais un grand nombre, tous de la plus haute importance.

D'abord nous ne comprenons pas ce qui a pu empêcher M. Densouchanou de recevoir dans son volume la riche et importante collection de documents relatifs au règne du plus grand prince de Moldavie, Étienne le Grand, extraits par M. Constantin Exarhu des archives vénitiennes. Il n'en publie que quelques-uns d'après les copies photographiées qui se trouvent à l'Académie, mais laisse de côté les nombreux et très substantiels documents publiés par M. Exarhu dans des brochures à part ainsi que dans la revue de M. Hasdeu, *la Columna lui Traian*. Nous ne saurions admettre que M. Densouchanou n'ajoute pas foi à la collection de M. Exarhu, dont l'auteur vit encore et dont les extraits peuvent être à tout moment vérifiés. Pourquoi a-t-il alors exclu de sa collection toute une série de documents qui jettent une lumière complètement nouvelle sur le règne d'Étienne le Grand et sur ses relations avec la papauté et le sénat de Venise? M. Densouchanou agit de même avec une série de très importants documents publiés par M. Jean Bianou, bibliothécaire

1. *Documente privitoare la istoria Romînilor*, vol. I, partea II, 1346-1450, culese, adnotate si publicate de Nic. Densusianu, cu doua apendice, documente slavone insotzite de traduceri latine 1198-1459. Bucuresti, 1890, un vol. grand in-4°, xlviij et 889 p. — *Idem*, vol. II, partea II, 1451-1510, de N. Densusianu, cu un appendice, documente slavone, 1451-1517. Bucuresti, 1891, un vol. gr. in-4° de xlvij et 729 p. — *Idem*, vol. II, partea I, 1451-1575, culese de Eudoxiu de Hurmuzaki. Bucuresti, 1891, un vol. de xliv et 824 p. — *Idem*, suplement I, vol. IV, 1802-1849, publicate de D. A. Sturza, D. C. Sturza si Octavian Lugosianu. Bucuresti, 1891, un vol. gr. in-4° de xxx et 596 p.

de l'Académie roumaine, dans la *Columna lui Traian*, d'après des textes conservés à la bibliothèque ambrosienne de Milan. Ce sont d'abord des rapports de Pierre de Thomasiis, ambassadeur de Venise en Hongrie en 1462, dans lesquels il décrit les luttes et la victoire de Vlad l'Empaleur, prince de Valachie, contre Mahomet II ; ensuite des lettres d'Alois Gabriel, recteur de Candie, à Antoine Loredano, capitaine de Modène, de la même année, qui confirme la déroute complète essuyée par le fameux conquérant de Constantinople en Valachie, confirmée entre autres par le passage suivant : « Licet i Turchi habino facto certa demonstratione di letitia, davano a sapere a soy subditi che il suo signore era ritornato cum victoria; » enfin trois rapports du consul de Raguse au sénat de Venise de l'année 1475, contenant des détails sur la victoire remportée par Étienne le Grand contre les Turcs en Moldavie. Nul motif n'a pu empêcher le compilateur d'insérer des documents aussi précieux dans sa collection. Est-il possible qu'il ne les ait pas connus lorsqu'ils sont publiés dans une revue *roumaine* et dans la ville même où il réside, ou bien s'est-il mis en garde contre la sincérité de ces documents publiés par son ami et collègue de l'Académie ? La compilation de M. Densouchanou souffre encore d'un autre défaut capital. Elle ne reproduit pas *tous* les documents contenus dans les collections consultées par l'auteur. Il les a soumis à un triage arbitraire, sans que l'on connaisse les raisons qui déterminent M. Densouchanou à admettre certains documents et à en repousser d'autres. Ainsi il ne reproduit que très peu d'actes de l'étude de Kemeny, intitulée : *Kenezen und Kneziate Siebenbürgens,* insérée dans le *Magazin für die Geschichte Siebenbürgens* de Kurz, vol. II, 1846. Pour quelle raison donne-t-il les documents reproduits dans l'étude de Kemeny des années 1363, 1377, 1482, et s'abstient-il de le faire pour les documents des années : 1361 (où il est question des Knèzes, ou chefs des villages valaques, du pays de Maramourèche) ; 1427, qui rapportent ce fait intéressant du peuple roumain excité par ses Knèzes à la révolte contre le gouvernement hongrois ; 1447, 1466, 1475 ?

M. Densouchanou en agit de la même manière avec l'immense collection de documents de l'Académie hongroise, *Monumenta Hungariae historia,* dont la partie principale, les *Acta extera,* n'ont été aucunement mis à contribution par lui. Les 127 volumes de cette collection contiennent pourtant, même pour l'époque dont s'occupe M. Densouchanou, des documents assez nombreux et surtout très intéressants par rapport aux Roumains. Citons-en seulement quelques-uns : la lettre de Leonardo Botta à Galeazzo Maria Sforza, du 13 juillet 1475, où il est dit qu'Étienne le Grand avait

demandé secours au roi de Hongrie contre l'attaque de Caffa en Crimée par les Turcs (*Acta extera*, V, p. 171), ainsi que celle de Dominique, supérieur de l'église d'Alba (Julia), dans laquelle se trouve l'explication de l'intérêt qu'Étienne le Grand avait en Crimée; il avait épousé Marie, fille du prince de Mangop, principauté chrétienne de la Crimée (*Idem,* VI, p. 306); la lettre d'Étienne le Grand, écrite évidemment sous sa propre dictée, tant elle est impérieuse, et enjoignant à ses ambassadeurs de rejoindre le plus tôt possible ceux du roi Mathias de Hongrie afin de s'entendre sur les secours relatifs à Caffa (*Idem,* V, p. 309), etc. Il y a encore pire : M. Densouchanou paraît ignorer plusieurs collections ou ouvrages dont il aurait pu extraire des documents pour la période dont il s'occupe. Ainsi, il n'a pas cité une seule fois la riche collection de Duliscovitz, *Istoriceskiia certai Ugro-Russkih* (Ungvar, 1875), qui contient des centaines de documents relatifs aux Roumains, ni le recueil de Hevenesi, qui reproduit entre autres plusieurs documents de l'année 1456 relatifs au plus ancien évêque roumain de Transylvanie connu, Jean de Caffa, ni même un livre, écrit pourtant en roumain et par un Roumain, M. Basile Maniu, membre de l'Académie roumaine, la *Disertatiune istorico critica* (Temisoara, 1857), où, parmi plusieurs autres actes, se trouve publié un diplôme de Ladislas, roi de Hongrie, de l'année 1457, relatif aux nobles roumains du Banat de Temesvar, à leurs droits et prérogatives et à leurs devoirs, qui consistaient dans la défense de la ligne du Danube contre les incursions des Turcs. Aussi ne s'étonnera-t-on guère de voir M. Densouchanou passer sous silence l'ouvrage assez rare de J. Gobellini, intitulé : *Pii II pontificis maximi commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt* (Romae, 1514; 2e édition Francofurti, 1614). Là, par un heureux hasard, on rencontre à la page 297 la traduction latine d'une lettre de Vlad l'Empaleur au sultan Mahomet, dans laquelle il s'excuse de la déroute qu'il a infligée aux armées ottomanes; il lui demande d'être réintégré dans sa principauté, offrant au sultan son concours pour soumettre la Transylvanie. Cette lettre, ayant été surprise par le roi de Hongrie, à la cour duquel Vlad s'était réfugié, fut envoyée à Rome et insérée par Gobellini dans les faits et gestes du pape Pie II.

La première partie du deuxième volume des documents relatifs à l'histoire des Roumains contient au contraire des actes inédits extraits des archives de Vienne par feu Eudoxe de Hourmouzaki, et livre à l'historien des matériaux très précieux pour une époque assez mal connue de l'histoire des Roumains (1451-1575).

Le quatrième volume du supplément nous donne aussi une très

intéressante collection de documents relatifs à l'époque contemporaine, 1802-1849; ils mettent surtout en évidence l'ingérence parfois redoutable des Russes dans les affaires intérieures des principautés.

L'*Uricarul* de M. Th. Codrescu avance toujours. Les volumes XI (dont l'apparition avait été retardée), XIII, XIV et XV ont été livrés à la publicité dans le courant de 1889 et le XVIe en 1891[1]. L'auteur a mis maintenant sous presse les volumes XVII-XXI, qui paraîtront dans le courant de l'année présente. Le onzième volume contient la traduction roumaine des documents slaves (1387-1503) de la collection de M. Ulianitzki, et en outre une série de documents inédits allant de 1658 à 1822, ainsi que quelques notes diplomatiques des années 1878 et 1879 relatives à la Dobroudja. Le tome XIII est consacré au texte de documents relatifs surtout à l'union des principautés, entre autres les « doléances du parti national de l'union, de Moldavie, adressées aux puissances garantes du traité de Paris et à la commission européenne réunie à Bucarest; » ces doléances avaient paru à Londres dans une brochure qui fut publiée à peu d'exemplaires et qui est devenue presque introuvable. Le tome XIV contient une série de documents inédits des années 1432-1839, publiés, non point malheureusement dans le texte original, mais dans une traduction roumaine; le tome XV, en dehors de quelques documents internes des années 1655-1842, reproduit, à notre avis, sans grande utilité, la correspondance diplomatique roumaine relative aux années 1876-1877, qui précédèrent la guerre et que l'on peut consulter dans le livre vert de la Roumanie. Enfin le tome XVI publie une nouvelle série de documents inédits à partir de 1424 à 1857, ainsi que plusieurs notions historiques.

Une troisième collection de documents est due à l'évêque d'Argèche, Ghenadie Petresco, à A. Stourza, membre de l'Académie roumaine, et à C. Stourza; elle a pour titre : *Actes et documents relatifs à l'histoire de la renaissance de la Roumanie,* et comprendra huit volumes; les tomes I-V ont seuls paru jusqu'à ce jour[2]. Le premier volume, dont l'introduction, qui doit contenir un exposé historique de la régénération roumaine, n'a pas encore paru, donne les traités et conventions relatifs aux pays roumains; on y a

1. *Uricarul sau colectiune de diferite acte care pot servi lu istoria Romînilor* de Th. Codrescu. Iasi, vol. XI, 1889, in-8° de 400 p.; XIII, 1889, de 397 p.; XIV, 1889, de 405 p.; XV, 1889, de 402 p.; XVI, 1891, de 447 p.

2. *Acte si documente relative la istoria renasterei Romaniei* publicate de Ghenadie Petrescu, episcop de Argis, Dimitrie A. Sturza, membru academiei romîne si Dimitrie C. Sturza. Bucuresti, vol. I, 1888, in-8° de 300 p.; II, 1888, de 1108 p.; III, 1889, de 1210 p.; IV, 1889, de 1078 p.; V, 1890, de 1091 p.

omis le traité de Saint-Pétersbourg de 1834, qui contient plusieurs dispositions concernant les pays roumains. Le volume II comprend les documents relatifs à la question d'Orient du 11 janvier 1853 au 31 mars 1856, époque de la signature du traité de Paris ; on y a omis la dépêche de sir Hamilton Seymour à lord Clarendon du 24 mars 1853, celle du colonel Rose au même du 31 mars, Clarendon à Cowley du 23 mars, Drouyn de Lhuys à Walewsky du 21 février, la note du prince Mentschikoff du 19 avril, ainsi que plusieurs autres qui se trouvent toutes dans la collection de Jasmund, *Aktenstücke zur orientalischen Frage.* Nous ne comprenons pas le motif qui a déterminé les auteurs de la collection à écarter ces actes qui sont au moins aussi importants que ceux qu'ils empruntent au même Jasmund. Les auteurs ont en outre négligé de consulter une très importante collection de documents concernant la question des lieux saints, notamment la *Correspondance respecting the rights and privileges of the latin and greek churches in Turkey,* que nous n'avons vue citée nulle part et qui contient bon nombre d'actes qui ne se trouvent pas dans les « Eastern papers » que les auteurs ont surtout mis à contribution. Ils pourraient aussi trouver quelque chose à glaner dans Forcade, *Histoire des causes de la guerre d'Orient,* et Paalzow, *Aktenstücke der russischen Diplomatie* (Berlin, 1854). Les tomes III, IV et V comprennent un très grand nombre de pièces inédites ou rares, des brochures écrites tant à l'étranger que dans le pays sur la question de l'union, des poésies d'occasion, des proclamations et des feuilles volantes, des articles de journaux, en un mot d'immenses matériaux glanés partout et qui permettront de retracer le tableau de l'événement historique le plus important de l'histoire contemporaine du peuple roumain, c'est-à-dire l'union des deux principautés de Moldavie et de Valachie en un seul État.

Une autre publication qui se rapporte toujours aux sources de l'histoire roumaine est celle de M. Jean Bogdan : *les Chroniques moldaves avant Ureche*[1]. L'auteur, licencié ès lettres de l'Université de Jassy, a été envoyé par l'État roumain en Russie pour y étudier les langues slaves ; il découvrit à Kiev plusieurs textes des chroniques relatives à la Moldavie rédigées en langue slave, qui fut la langue littéraire des Roumains jusqu'au milieu du XVIe siècle. Ces chroniques, reproduites par M. Bogdan dans leur texte original avec traduction roumaine, sont toutes antérieures à la rédaction de la plus ancienne chronique, écrite en langue roumaine par Grégoire Ureche,

1. *Cronicele moldovenesti înainte de Ureche,* de Joan Bogdan. Bucuresti, 1891, un vol. in-4° de 210 p.

vers 1640. Ce sont les sources où Ureche a puisé en grande partie ses informations, et la découverte des textes publiés par M. Bogdan confirme les récits du chroniqueur moldave. Ils s'y retrouvent d'ailleurs en entier et n'y ajoutent rien. M. Bogdan a publié en outre le texte de cinq documents slaves découverts à Vienne, avec traduction et notices historiques[1].

Une publication de M. Constantin Erbitschano reproduit les textes originaux grecs, ainsi que leur traduction en roumain, de plusieurs chroniques des pays roumains écrites pendant l'époque phanariote[2]. Ces textes ne fournissent que très peu de faits nouveaux, la plupart n'étant que des apologies en l'honneur des princes grecs écrites par des courtisans et des adulateurs. Dans l'introduction, l'auteur s'occupe des écoles grecques dans les pays roumains; il y publie plusieurs documents originaux concernant les écoles phanariotes, ainsi qu'une liste des professeurs qui y furent attachés. Il juge trop favorablement l'enseignement qu'on y donnait et il exagère à coup sûr quand il affirme que les élèves étaient assez versés dans l'intelligence de quatre langues, le grec ancien, le grec moderne, le français et l'italien, pour suivre des cours de sciences dans n'importe lequel de ces idiomes. M. Erbitschano reproduit encore dans son volume les poésies roumaines du moine Naoum Rîmnitschano, dirigées contre les Grecs.

Une autre publication importante de M. Erbitschano, faite en commun avec le doyen de la faculté de théologie de Bucarest, l'archimandrite Gherasim Timouche Pitestianou, reproduit le premier texte imprimé en roumain qui se soit conservé jusqu'à nos jours; on n'en connaît plus qu'un seul exemplaire, conservé dans le monastère de Ciolanu, où il a été retrouvé par l'auteur. C'est le texte de l'évangile, imprimé pour la première fois en roumain en 1561, d'après la traduction faite par le diacre Corressi, par l'initiative et aux frais du grand juge de Brasov (Kronstadt en Transylvanie), Hans Benkner, lequel, étant protestant, voulait introduire la nouvelle doctrine parmi les Roumains et commençait sa propagande, d'après le principe de la réforme, par la traduction des livres saints dans la langue nationale[3].

1. *Cinci documente istorice slavo-romîne din arhiva curtzei imperiale de la Viena*, de Joan Bogdan. Bucuresti, 1889. Extrait des publications de l'Académie roumaine. Brochure in-4° de 33 p.

2. *Cronicarii greci care an scris despre Romîni în epoca fanariota*, textul grecesc si traducerea romaneasca precedata de o introductiune de Constantin Erbiceanu profesor. Bucuresti, 1890, un vol. in-fol. de lxxij et 361 p.

3. *Tetravanghelul diaconului Coresi*, reimprimat dupa editia prima din

Le savant historien allemand de la Bukovine, feu Frantz Adolphe Wickenhauser, qui avait pris à tâche de traduire en allemand les documents trouvés dans les archives monastiques du pays, a fait paraître, peu de temps avant sa mort, trois petits volumes; ils contiennent, l'un, l'histoire et les documents de l'évêché de Radaoutz, le second une vie du moine Job, le fondateur du couvent de Skitulmare en Bukovine, biographie traduite du vieux slave, ainsi qu'une histoire de ce couvent; le troisième contient des documents sur Cîmpulung, grand village de la Bukovine qui eut pendant longtemps une existence quasi indépendante au sein de la principauté de Moldavie, et forma une sorte de république qui jouissait de nombreux privilèges[1]. Les documents qui confirment ces privilèges présentent un intérêt incontestable. Malgré les services éminents rendus par le savant allemand à l'historiographie roumaine, en sauvant de l'oubli une grande quantité d'intéressants documents, on ne saurait approuver sa manière de reproduire les actes seulement en traduction allemande, où la terminologie ancienne, qui est précisément la partie la plus intéressante des documents, disparaît entièrement. Heureusement, l'impossibilité où il se trouva souvent de donner des équivalents correspondant aux termes roumains ou slaves, l'obligea de mettre entre parenthèses le terme original.

Le gouvernement roumain a entrepris de publier, sous le titre d'*Annales parlementaires de la Roumanie*, les débuts des assemblées législatives des pays roumains depuis l'introduction du système constitutionnel en 1832. Le premier volume, le seul qui ait paru jusqu'à présent, reproduit le texte du règlement organique imposé par la Russie à la Valachie ainsi que les différents actes qui s'y rapportent et les amendements votés par l'assemblée extraordinaire de revision. Nous espérons que cette utile publication continuera de paraître[2].

M. Émile Legrand vient d'enrichir d'un nouveau volume la série de ses publications qui intéressent autant l'histoire des Roumains que celle de la Grèce moderne. Il contient la reproduction de deux

1560-61 de arhiereul Gherasim Timus Pitesteanu decanul facultatzei de teologie, cu o prefatza de Constantin Erbiceanu profesor la facultatea de teologie. Bucuresti, 1889, un vol. in-8° de xij et 232 p.

1. *Molda oder Beiträge zur Geschichte der Moldau und Bukowina* von Frantz Adolf Wickenhauser, Czernowitz. I. Geschichte des Bisthums Radautz und des Klosters Gross-Skit, 1890, un vol. petit in-8° de 192 p.; II, 1891, de 117 p.; III, Moldauisch und russisch Kimpolung, 1891, de 109 p.

2. *Analele parlementare ale Romaniei.* Tomul I, partea I, obsteasea extraordinara adunare de revizuire a regulamentului organic a tzarei Romanesti, 1831. Bucuresti, 1890, un vol. in-4° de xj et 622 p.

textes imprimés, mais qui sont devenus excessivement rares : *Deux Vies de Jacques Basilicos, seigneur de Samos, marquis de Paros, comte palatin et prince de Moldavie*[1]. L'une de ces biographies est celle de Jean Sommer, qui avait été appelé en Moldavie par le prince (1561-1563) pour fonder et diriger l'école de Cotnari; la seconde est due à la plume d'Antoine-Marie Graziani, de beaucoup postérieure, mais écrite aussi d'après des documents dignes de foi. Dans l'introduction, M. Legrand ne touche qu'à une seule question, celle de savoir si Basilic était en effet du sang des Despotes de Samos ou s'il n'était que le fils adoptif du dernier Héraclide. Dans une lettre à Mélanchthon, Basilic se donne comme le fils réel du despote de Samos; ses contemporains, au contraire, se faisant l'écho des diverses versions qui circulaient sur sa naissance, soutenaient qu'il n'était qu'un enfant étranger, élevé par Héraclide (Forgach), ou même un serviteur de celui-ci (Graziani). Sommer ne fait que rapporter la controverse sur son origine sans se prononcer d'aucune manière. M. Émile Legrand penche plutôt pour l'affirmation de Basilic et pense qu'il tirait réellement son origine des princes de Samos.

En dehors des deux biographies citées, le volume de M. Émile Legrand en contient encore une autre, celle du frère de Despote, toujours par Graziani, ainsi que plusieurs documents extraits des archives de Vienne; on y trouve plusieurs lettres échangées entre Despote et quelques-uns de ses contemporains, tels que l'empereur Ferdinand; ensuite des poésies faites en l'honneur de Despote par Zaharia Pretorius, François Raphaël et Zaharia Orthus; enfin deux très intéressantes lettres de Mélanchthon adressées, l'une au roi de Danemark, l'autre à Henri de Bois-le-Duc, extraites des œuvres complètes du réformateur allemand; ces lettres attestent aussi bien le savoir de Basilic que son penchant pour le protestantisme.

M. Basile Alexandrescu Ureche, membre de l'Académie roumaine et professeur d'histoire nationale à l'Université de Bucarest, a commencé la publication du cours qu'il professe, à partir de l'année 1774. Le premier volume a paru[2], ainsi que deux fascicules du deuxième. C'est un exposé très détaillé de l'histoire plutôt interne des pays rou-

1. *Deux vies de Jacques Basilicos, seigneur de Samos, marquis de Paros, comte palatin et prince de Moldavie*, l'une par Jean Sommer, l'autre par A. M. Graziani, suivies de pièces rares et inédites publiées par Emile Legrand, professeur à l'École nationale des langues orientales. Paris, 1889, un vol. in-8° de 290 p.

2. *Istoria Romanilor*, curs facut la facultatea de litere din Bucuresti dupa documente inedite de V. A. Ureche, publicat sus directia profesorelui de comitetul de studenti al facultatii de litere die Bucuresti, Seria 1774-1786. Tomul I cu 7 ilustratiuni. Bucuresti, 1891, un vol. in-4° de 606 p.

mains; il contient la reproduction *in extenso* de nombreux documents concernant l'administration, la justice, l'enseignement et diverses autres questions relatives à la vie du peuple roumain, dans les derniers temps de l'époque phanariote. S'il a commencé sa publication seulement à la fin du XVIIIe siècle, c'est à cause de l'Histoire des Roumains de la Dacie trajane, par l'auteur du présent bulletin, dont les quatre premiers volumes, allant jusqu'en 1711, ont déjà paru[1]. Nous rangeons la publication de M. Ureche parmi celles des textes, parce que son principal mérite est de contenir bien des documents inédits concernant le XVIIIe siècle. A l'aide de ces documents, on peut reconstituer pleinement l'histoire intérieure des principautés roumaines pendant les derniers temps de l'époque phanariote. Citons encore quelques autres documents publiés par M. Ureche pour les années 1769 à 1831; un autre, du XVIIe siècle, intéressant par rapport à la langue roumaine; des notices historiques relatives à la fin du siècle passé, d'après les notes contenues sur les pages d'un psautier; le sceau de la ville de Piatra; des autographes du métropolitain Varlam, mort en 1657, etc. Tous ces actes, ayant formé l'objet de communications à l'Académie, sont reproduits dans ses comptes-rendus[2]. M. Ureche a encore publié une *Esquisse de la sigillographie nationale*, dans laquelle il étudie les nombreux sceaux des différentes villes et des districts réunis par lui[3].

Enfin, citons, parmi les publications relatives aux sources, celle de M. Jean Ghica, ci-devant ministre résidant de Roumanie à Londres, sur la révolution de 1848[4]; elle contient une riche collection de lettres échangées entre les chefs de la révolution pendant leur exil. Cette correspondance jette de la lumière sur bien des points inconnus du mouvement national, comme, par exemple, sur les efforts faits par le parti national des principautés pour ramener l'entente entre les Roumains de la Transylvanie et les Hongrois afin de pouvoir lutter

1. *Istoria Romînilor din Dacia traiana* de A. D. Xenopol, profesor la universitatea din Iasi. Iasi, vol. I, Istoria veche, 1888, un vol. de 619 p.; vol. II, Istoria medie, partea I, 1889, de 590 p.; vol. III, Istoria medie, partea II, 1890, de 680 p.; vol. IV, Istoria moderne, partea I, 1891, de 663 p.

2. *Moratorium*, comunicatie de V. A. Urechia. — *Documente dintre* 1769-1800, idem. — *Documente relative la anii* 1800-1831, idem. — *Document referitor la limba romancasca*, idem. — *Pe file de ciaslov*, note istorice, idem. — *Sigilul tirgului Petru*, judetzul Neamtu notitza istorica, idem. — *Autograful lui Varlam mitropolitul*, idem. — Toutes contenues dans le vol. X de la IIe série, 1889, des comptes-rendus de l'Académie.

3. *Schitza din sigilografia nationala*. Bucuresti, 1891.

4. Joan Ghica, *Amintiri din pribegia dupa* 1848, noue scrisori catra Vasile Alexandri. Bucuresti, 1890, un vol. in-8° de 882 p.

tous contre l'omnipotence des Russes. Tous ses efforts se brisèrent devant la haine invétérée qui divisait les Hongrois et les Roumains soumis par eux. La révolution de 1848 devait donc forcément partager la nation roumaine en deux camps dont les intérêts politiques étaient loin d'être les mêmes. Les Roumains des principautés asservis par les Russes s'étaient soulevés contre leur domination, ceux du pays hongrois contre cette nation qui les opprimait d'une manière atroce. Mais, comme les circonstances extérieures avaient poussé les Russes à embrasser les intérêts de l'Autriche contre la révolution hongroise, il s'en suivit que les Russes, si mal vus dans les pays du Danube, étaient considérés par les Roumains de la Transylvanie comme des libérateurs. La correspondance publiée par M. Ghica explique aussi les motifs qui poussèrent les révolutionnaires de 1848 à s'entre-déchirer, surtout après leur chute. Ils s'imputaient mutuellement l'échec subi et voulaient en rejeter les uns sur les autres la responsabilité.

Publications historiques. — Les Roumains, dont le passé a été si peu étudié jusqu'à présent, ont assez affaire de déterrer leur propre histoire, avant de s'occuper de celle des autres. Nous avons cependant à mentionner le manuel scolaire de M. Pierre Raschkanou, professeur d'histoire ancienne et d'épigraphie à l'Université de Jassy. L'auteur, qui a fait ses études supérieures à Paris, a suivi la méthode française, qui consiste à exposer l'histoire d'une manière plus détaillée et non seulement par des résumés succincts comme dans les livres d'enseignement allemands. Les trois volumes parus jusqu'à présent de son cours, *l'Orient, les Grecs et les Romains*[1], constituent un véritable progrès dans la littérature didactique des Roumains. M. Jean Kalindérou a étudié la vie municipale à Pompéï[2], surtout la vie politique, la constitution du municipe ainsi que le mode d'élection des magistrats. La partie la plus curieuse est celle qui traite des affiches et réclames électorales, dont on a pu déchiffrer plus de 1,500 sur les murs des maisons de Pompéï. Un fait assez curieux ressort de l'étude de M. Kalindérou, c'est que, chez le peuple sérieux et pratique des Romains, l'affaire des élections était traitée avec une sorte de légèreté et considérée plutôt comme un passe-temps que comme une occupation importante. Était-ce une particularité pompéienne?

Une seconde étude d'histoire romaine, mais qui se rapporte à l'ori-

1. *Curs complect de istoria universala,* prelucrat pentru liceul superior de Petru Rascanu profesor la universitatea din Iasi. I, 1891, Orientul, 288 p.; II, Grecii, 1890, 257 p.; III, Romanii, 1890, 393 p.

2. Joan Calinderu, *Viatza municipala la Pompei.* Bucuresti, 1890, un vol. de 120 p.

gine du peuple roumain, traite des Tablettes en cire de la Transylvanie, par M. Georges Popa[1]. Ces tablettes sont des documents d'un haut intérêt laissés par les colons romains et daces; elles sont au nombre de vingt-cinq, dont quatorze seulement présentent un sens, les onze autres n'étant que des fragments à peine déchiffrables. Quoiqu'elles aient été plusieurs fois étudiées, entre autres par Mommsen dans le *Corpus inscriptionum Latinarum,* III, 2, personne ne s'en est occupé d'une manière spéciale, et elles n'ont pas encore été l'objet d'une monographie. Le travail du jeune licencié présente donc une utilité incontestable, réunissant en un seul corps tout ce qui a été dit sur ces sources précieuses de la vie romaine. M. Popa divise son étude en quatre parties : dans la première, il expose l'historique de la découverte des tablettes ainsi que les écrits auxquels elles donnèrent naissance, pour passer ensuite à leur description extérieure; dans la seconde, il s'occupe de la paléographie des tablettes, étendant à ce propos son étude sur toutes les manières employées par les anciens pour fixer leurs idées, pour arriver à l'analyse de l'écriture cursive employée par les Romains dans les documents en cire. La troisième partie contient une dissertation sur leur contenu analysé au point de vue juridique d'après les formes romaines des obligations. L'auteur passe ensuite à l'étude des mines d'or de la Transylvanie telles qu'elles existaient du temps des Romains, ainsi qu'à celles des *collegia aurariarum* et *funeraticia.* Enfin, dans la dernière partie, M. Popa s'occupe des notices ethnographiques et philologiques fournies par les tablettes.

Un autre jeune savant, qui poursuit maintenant à Paris ses études archéologiques, M. Théohari Antonesco, a publié, comme thèse de licence, une étude très substantielle sur un sujet nouveau : *le Culte des Cabires en Dacie*[2]. Les fouilles entreprises dans les pays roumains et leurs régions limitrophes ont mis au jour quatorze monuments représentant la même scène mythologique avec certaines variations. Ils figurent un ou deux cavaliers qui foulent sous les pieds de leurs chevaux un homme étendu à terre. Au-devant du cheval et paraissant le retenir, se trouve une femme, et sur ses derrières on voit un homme tenant un crâne à la main. Ces figures sont entourées par deux serpents se réunissant dans une tête de lion qui ferme la voûte formée par eux. Assez souvent, on trouve au-dessous de ce bas-relief princi-

1. *Tablele cerale descoperite în Transilvania,* studiu de George Popa. Bucuresti, 1890, un vol. de 184 p.

2. *Cultul Cabirilor in Dacia,* studiu archeologic si mitologic usupra unor monumente antice în mare parte inedite si descoperite în regiunile Istrului, de Teohari Antonescu. Bucuresti, 1889, un vol. in-8° de 260 p.

pal trois autres figures attablées ayant à leur côté un chien, un corbeau ou coq, un poisson et des arbres de cyprès; ces éléments additionnels varient assez souvent, mais accompagnent toujours les figures principales qui occupent le haut du monument. L'étude de M. Antonesco a pour but de donner une explication de ces images de la mythologie antique, et, pour y arriver, il a été obligé d'entrer dans une étude approfondie et minutieuse des croyances des différents peuples anciens relatives aux Cabires; ce culte présentait le même caractère que celui de Mithras, mais il avait une autre origine, puisqu'il vient surtout des peuples thraces, dont les Gètes et les Daces n'étaient qu'une branche. M. Antonesco voit donc avec raison dans ce culte des Cabires celui d'une divinité nationale des Daces et détruit par là l'opinion généralement admise jusqu'ici que, les Daces ayant été complètement extirpés par Trajan, cette disparition des anciens habitants du pays expliquerait comment il se fait que l'on ne rencontre pas un seul vestige de leur propre religion dans le pays qui avait été leur patrie. M. Antonesco croit même que, d'après leur facture, les monuments du culte des Cabires seraient sortis des mêmes ateliers qui auraient produit les bas-reliefs du culte mythriaque; et, comme l'adoration de Mythras fut introduite dans l'empire romain à partir de Trajan, il en résulterait que les monuments du culte des Cabires auraient été sculptés sous la domination impériale, ce qui serait une preuve évidente de la persistance des Daces après la colonisation romaine. Cette partie de la démonstration de M. Antonesco nous paraît pourtant faiblement établie, car l'art religieux est par son essence stationnaire, et rien n'empêche que les bas-reliefs du culte des Cabires ne soient plus anciens que la domination romaine. Il serait assez extraordinaire que les Daces eussent attendu les Romains et le culte de Mithras pour commencer à tailler dans la pierre les images relatives à leurs propres dieux; d'ailleurs, le caractère tout à fait primitif des figures ne dénote guère une influence romaine. Nous croyons que les bas-reliefs cabiriques peuvent remonter à l'époque de la Dacie indépendante et que le culte mythriaque, survenu après, adopta les formes de l'art hiératique en usage chez le peuple dace.

Dans un travail, publié par la *Rumänische Revue,* de M. Cornélius Diaconovitsch, qui paraît en langue allemande à Vienne[1], M. Pierre Broschteanou étudie la géographie de l'ancienne Dacie d'après la carte de Peutinger, surtout en vue d'identifier les localités de la Dacie romaine avec celles de nos jours. Sur la première des routes anciennes

1. *Das trajanische Dakien auf der Peutinger'schen Weltkarte des Castorius* von P. Broschteanu, *Rumänische Revue,* X, 1889, nos III, IV, VI et XII.

de la Dacie, celle qui allait de Lederatu à Tiviscum par le Banat actuel, M. Broschteanou établit une identification nouvelle, celle de l'*Azizis* des Daces avec le village actuel d'Ijiriche situé sur le Poganiche, affluent du Timiche. La troisième route, celle qui va de Drobétis (Turnu-Severin) en Transylvanie en traversant la petite Valachie et longeant le cours de l'Olte, est à notre avis mal reconstituée par l'auteur. Ainsi, par exemple, il cherche Romula de la carte ancienne près de l'embouchure du Lotru, petit affluent de l'Olte; mais des inscriptions trouvées près de Caracal, bien plus bas que le Lotru, prouvent que la station de Romula existait à cette place. Au contraire, à l'embouchure du Lotru, se trouvait l'autre station de la carte de Peutinger, nommée Arutela, qui a laissé même son nom à la petite rivière qui la traversait (*Arutela,* Ad Rutelam, Lutera, Lutra; *Lotru,* en changeant de genre comme tillia (tilleul), teiu).

La période intermédiaire entre l'abandon de la Dacie par l'empereur Aurélien et la fondation des principautés de Valachie et de Moldavie a donné lieu aussi à quelques travaux importants.

Citons en premier lieu celui de M. Siméon Mangiuca, savant roumain de la Transylvanie, qui vient de mourir, sur le terme de *Valaque*, inséré dans la *Rumänische Revue*[1]. Il y prouve que ce terme, employé par les Allemands, plus tard par les Slaves, pour désigner les peuples d'origine romanique, prit naissance par la corruption de celui de Gaulois dans la bouche des Germains. On le rencontre pour la première fois dans la loi salique sous la forme de *Vala, Valiodi,* qui désigne le Romain. L'auteur prouve, par de nombreux textes recueillis à toutes les époques, que ce terme fut toujours appliqué aux peuples de race latine et aux régions habitées par eux. Nous pensons que l'article de Mangiuca disperse les doutes élevés par M. Gaston Paris sur la signification du mot « valaque » dans le premier volume de la *Romania.* Une seconde étude de Mangiuca se rapporte à l'interprétation d'un important passage du stratège byzantin Kekavménos du xie siècle[2], où il dit que les Valaques se répandirent dans les régions du sud des Balkans en venant du nord, des régions de la Save, passage que M. Tomaschek entend dans le sens de la théorie röslérienne, quoiqu'il dise tout le contraire de ce que prétend cette théorie. Mangiuca montre que Kékavménos a parfaitement raison dans son récit, car le moine Diocleatus, du xiie siècle, dans sa chronique intitulée *Regnum Slavorum* (publiée comme annexe à l'œuvre de Lucius, *De*

1. *Walach oder Vlach, ethnologische Studie* von S. Mangiuca, *Rumänische Revue,* 1889, n° iv.
2. *Die Vlachen des Kekavmenos* von S. Mangiuca, *ibidem,* 1889, n° iii.

regno Dalmatiae, Amstelodami, 1666), parle d'une « provincia Latinorum » qui aurait existé anciennement là où s'étendaient les Morlaques (Mauro-Blachi, Valaques noirs), c'est-à-dire en Dalmatie, en Bosnie et en Herzégovine, dans le bassin de la Save.

M. Traugott Tamm traite de nouveau la question, qui a tant occupé les historiens, de la persistance des Roumains dans la Dacie trajane[1]. Il se pose en adversaire de la théorie de Rösler, qu'il combat surtout en démontrant ses parties faibles et les continuelles contradictions dans lesquelles le parti pris poussa Rösler à s'engager. En général, M. Tamm nous paraît faire trop grand cas de la partie faible de Rösler et base son argumentation surtout sur le fait que Rösler ne prouve pas ce qu'il avance, ou bien par la réduction de ses démonstrations à l'absurde. En droit, une pareille argumentation peut être appliquée avec succès, mais non en histoire, où tout doit être prouvé et où le silence ne saurait établir que le doute et non la vérité. Parmi les arguments invoqués par l'auteur, nous en rapporterons un de nature géographique, emprunté à Kiepert, mais développé par M. Tamm. Les Roumains d'aujourd'hui occupent précisément le pays habité par leurs ancêtres, les Daco-Romains. Ils s'étendent d'une manière presque compacte (à l'exception des enclaves des Saxons et des Szèkles) en Transylvanie, et de là ils rayonnent de tous les côtés sur le pourtour de ses montagnes; en Valachie et Moldavie, passant le Dniester en Russie et le Danube en Bulgarie et Serbie; dans la plaine de la Theiss vers les Hongrois et vers le nord en Gallicie et plus loin encore, où pourtant ils ont disparu au sein des Ruthènes. Ce rayonnement, qui devient plus clairsemé à mesure qu'il s'éloigne des montagnes de la Transylvanie, prouve que son point de départ est cette région qui fut le refuge des Roumains durant la longue période des invasions barbares. En dehors de cet argument formulé à nouveau avec beaucoup de force, M. Tamm n'apporte à l'appui de sa thèse aucune idée nouvelle. Au contraire, il compromet quelquefois sa cause, qu'il n'était pas assez préparé à défendre. Ainsi, pour repousser le témoignage de Flavius Vopiscus sur l'abandon de la Dacie, il apporte toutes sortes d'arguments, mais il oublie le principal, à savoir que Vopiscus avait écrit l'histoire d'Aurélien sur les instances du cousin de l'empereur, Junius Tiberianus, qui l'avait prié de ne pas dire toute la vérité, et que ses rapports sur l'abandon de la Dacie sont empruntés au journal quotidien que l'empereur lui-même tenait de ses actions et dans lequel il n'aura pas manqué de donner à l'abandon de la province de Trajan

1. *Ueber den Ursprung der Rumänen,* ein Beitrag zur Ethnographie Südosteuropas, von Traugott Tamm. Bonn, 1891, un vol. de 150 p.

une couleur aussi peu compromettante que possible. Voilà l'origine de sa fameuse phrase, sans laquelle la théorie de Rösler n'aurait jamais vu le jour : « abductosque Romanos ex urbibus et agris Daciae in medio Moesiae collocavit. » Il en est de même lorsque M. Tamm met en doute l'existence du christianisme chez les Roumains avant la domination bulgare, repoussant le témoignage de Tertullien, qu'il considère comme unique; mais il ignore la preuve la plus puissante qu'on puisse fournir, c'est-à-dire la présence dans la langue roumaine d'un nombre considérable de termes chrétiens d'origine latine. Le défaut du livre de M. Tamm, esprit très judicieux, c'est qu'il ne connaît aucunement les écrits émanés de plumes roumaines sur la matière et qui ont mis en lumière bien des nouvelles faces de la question.

M. R. F. Kaindl, savant allemand de la Bukovine, s'occupe aussi de la question de la continuité en Dacie de la population daco-romaine[1]. A l'encontre de M. Tamm, il défend la thèse de Rösler, mais seulement en répétant ses arguments, sans prendre nullement en considération ce qui a été objecté contre ses sophismes. Ce n'est pas une manière de faire progresser une question que de la maintenir toujours au point où elle a commencé. Quoique M. Kaindl habite la Bukovine, et par conséquent doive savoir le roumain, il ne paraît connaître nullement les ouvrages que les Roumains ont publiés sur cette question et sans lesquels, nous ne craignons pas de l'affirmer, cette difficile et intéressante question ne saurait être complètement envisagée. — Dans deux autres études, M. Kaindl s'occupe de la population primitive de la Bukovine[2], qu'il soutient avoir été celle d'origine ruthène, ce qui s'entend de soi-même de la part d'un auteur qui nie la continuité de l'élément roumain.

M. Élie Gherghel traite la même question à un autre point de vue. Il veut, avant de l'aborder, en venir au clair sur les peuples qui dominaient dans les pays roumains à l'époque où les documents parlent pour la première fois des Roumains[3]. Dans la brochure que nous annonçons, il étudie les rapports qui existent entre les Petchénègues, les Coumains et un autre peuple assez énigmatique, les « Cuni, »

1. *Geschichte der Bukovina.* Erster Abschnitt, von der ältesten Zeit bis zur Grundung der Fürstenthums Moldau, 1350, von Raimund Friderich Kaindl. Czernowitz, 1889, une brochure de 66 p.

2. *Zur Geschichte der Stadt Czernowitz und ihrer Umgegend.* Czernowitz, 1888, brochure de 25 p. — *Die Ruthenen in der Bukovina.* I Theil. Czernowitz, 1889; II Theil, 1890, deux brochures de 87 et 98 p.

3. *Zur Geschichte Siebenbürgens,* nach den Quellen dargestellt von Elie Gherghel. Wien, 1891, une brochure de 47 p.

qui diffère des deux autres. Cette brochure n'est que l'introduction à une étude plus longue entreprise par M. Gherghel. Incidemment, il apporte un texte, jusqu'ici inconnu, à l'appui de l'existence des Roumains au nord du Danube déjà au XIIe siècle; un passage de la *Heimskringla* de l'Islandais Snorre Sturleson (1179-1241), recueil d'anciennes traditions norvégiennes, parle d'une expédition d'Alexis Comnène (1080-1118) dans le pays nommé *Blökummannaland* (terre des Valaques), dans lequel se trouveraient aussi les « Pezzinavolii, » c'est-à-dire les plaines des Petchénègues. Cette indication, que la tradition a pu recueillir de la bouche des mercenaires danois qui servaient dans les armées byzantines, unie à celle du poème des Nibelungen et à celle des deux écrivains byzantins Cinnamus et Nicétas Choniates, qui mentionnent les Roumains au nord du Danube, le premier en 1161 et le second en 1167[1], font remonter la preuve documentaire de ce peuple dans la Dacie trajane jusqu'au XIIe siècle.

M. Radou Rossetti[2] trouve une explication de la ressemblance des dialectes macédo et daco-roumains dans le fait que bien des fois, pendant le temps que dura l'invasion des Slaves, du Ve au XVe siècle, de nombreux captifs *d'origine romaine* furent enlevés des provinces de l'empire byzantin et conduits dans les régions habitées par les Slaves au nord du Danube. Les Slaves, étant un peuple adonné à l'agriculture, avaient besoin d'esclaves pour les aider dans leurs travaux, d'autant plus qu'une grande partie de la population valide était employée chaque année dans les incursions au delà du Danube. Les Slaves ramenant avec eux toujours de la population romaine en captivité, mais eux-mêmes s'établissant en nombre toujours plus considérable dans la péninsule des Balkans et devenant toujours moins denses dans la Dacie trajane, d'où partaient leurs expéditions, il s'en suivit un changement naturel dans le caractère ethnique des populations de la Dacie trajane d'un côté, de la Mésie et de l'Illyricum de l'autre. La Dacie trajane fut peu à peu remplie à nouveau de population romaine, tandis que les pays d'au delà du Danube se slavisèrent. Les éléments romains venus du sud en Dacie s'unissant au reste des colonies romaines qu'ils y trouvèrent établies *ab antiquo* entre l'Olte et la Theiss, l'élément romain, renforcé, eut bientôt fait de romaniser celui d'origine slave qui était resté en Dacie et dont le nombre diminuait tous les jours par l'émigration transdanubienne. L'élément

1. Voir, sur ces trois dernières sources, *les Roumains au moyen âge, une énigme historique*, par A. D. Xénopol. Paris, 1885, p. 84.

2. *Invasiunile Slavilor în peninsula balcanicu si formatiunea nationalitatzei romîne* de Radu Rossetti, *Revista noua*. Bucuresti, II, 1889, n° 9.

romain de la Dacie trajane étant augmenté par les nombreux captifs ramenés de la Macédoine, la ressemblance entre les idiomes macédo et daco-roumains ne saurait plus rester inexplicable. Cette théorie, soutenue par M. Rossetti au moyen de nombreuses preuves empruntées aux auteurs byzantins, mérite sans aucun doute d'être prise en considération.

M. Jean Bogdan, dont nous nous sommes occupé plus haut, soumet, dans un article des *Convorbiri literare*[1], à une analyse minutieuse les deux versions conservées par le moine bulgare Païsie dans son Histoire des Bulgares et le prince Dimitri Cantemir dans la description de la Moldavie, sur l'introduction du rite bulgare chez les Roumains, une des questions les plus obscures de leur histoire. Ces deux versions attribuent l'introduction du rite bulgare chez les Roumains à une mesure violente prise par les empereurs bulgares lorsqu'ils dominaient au nord du Danube; ils auraient fait brûler les livres latins des Roumains et auraient forcé ces derniers à employer les livres bulgares. Le moine Païsie déclarant avoir puisé ce rapport dans d'anciens manuscrits, nous y avons vu une tradition conservée par le moine historien, et, comme celui de Cantemir porte le même caractère, la coexistence de deux légendes parfaitement indépendantes chez deux peuples différents nous a poussé à admettre, à défaut complet d'autre indication, cette version comme explication à l'introduction du rite bulgare chez le peuple roumain[2]. M. Bogdan s'efforce de démontrer que la version donnée par Païsie est une invention faite de son propre fond par la combinaison de diverses notices mal comprises par lui sur le fait en question. Mais M. Bogdan connaît parfaitement la simplicité du moine Païsie; comment peut-il lui attribuer des combinaisons aussi ingénieuses que celles qu'il fait lui-même pour détruire le caractère légendaire des données de Païsie? Nous pensons que M. Bogdan a voulu trop prouver dans son article et que, jusqu'à ce moment, la version donnée par le moine du mont Athos est la seule explication possible de l'introduction du rite bulgare chez les Roumains.

Le même auteur a inséré, dans les comptes-rendus de l'Académie, une critique sur le plus ancien document slave relatif aux pays roumains, celui de 1134[3], par lequel le prince Ivanco Rotislavovitsch de

1. *Analisa critica a citorva notiti despre introducersa liturghiei slave la Romîni* de Joan Bogdan, *Convorbiri literare*, XXIII, 1889, n° 4.

2. Voir notre *Istoria Romînilor din Dacia traiana*, I, p. 450.

3. *Diploma birladeana din* 1134 *si principatul Bîrladului*, o încercare de critica diplomatica slavo-romîna de Joan Bogdan. *Analele academiei romîne*, série II, t. XI, 1889.

Berlad (ville de la basse Moldavie) accorde des privilèges à certains commerçants. M. Bogdan, après une analyse minutieuse de la langue, de l'orthographe et des particularités phonétiques présentées par le document en question, dont l'original n'est pas connu et qui n'a été publié pour la première fois par M. Hasdeu que d'après une copie, repousse l'authenticité de cet acte, dont l'origine serait de beaucoup postérieure à sa date. Notons encore un élément de doute échappé à M. Bogdan, l'indication de la date d'après l'ère de Jésus-Christ, chose complètement inconnue dans les documents slaves antérieurs au XVIIe siècle, lorsque l'Église orientale comptait les années à partir de la création. Heureusement, l'existence de l'État de Berlad étant prouvée aussi par d'autres sources, la fausseté du document en question n'est pas une grande perte pour l'histoire. M. Bogdan lui-même, dans son étude, établit l'existence de l'État de Berlad à l'aide des chroniques russes presque contemporaines, et deux autres historiens, M. Radou Rossetti[1] et M. Alexandre Papadopol-Callimaque[2], reprennent la question, apportant chacun à son appui de nouveaux arguments.

Les *Origines de la principauté de Valachie* ont été traitées d'abord par M. Jean Barbovesco dans la *Rumænische Revue*[3]. L'auteur admet de placer la présence des Roumains en Transylvanie au temps de la domination des Petchénègues, qui occupent le pays à partir de l'année 892. M. Barbovesco, au lieu d'analyser les textes qu'il cite à l'appui d'une pareille assertion, se contente de les reproduire dans une note, quoique tous ces textes, à l'exception de celui de Nestor, émanent d'auteurs de beaucoup postérieurs au fait qu'il veut prouver. Il nous semble que cette partie du sujet qu'il se proposait de traiter est bien plus intéressante pour l'histoire des Roumains que la minutieuse analyse de la nationalité des Petchénègues et des Coumains. Il admet aussi, sans aucune discussion, que les « Daces » indiqués par Anne Comnène comme faisant partie de l'armée de Salomon, roi de Hongrie, en 1086, étaient des Valaques, chose que M. Gherghel, qui touche aussi à cette question, discute et ne trouve pas tout à fait prouvée. M. Barbovesco traite très légèrement ces questions si controversées.

Une seconde étude, ayant pour objet la fondation de la principauté de Valachie, est celle de M. Demètre Onciul, insérée dans les *Con-*

1. *Statul bîrladean* de Radu Rossetti, *Revista noua*, II, 1889, n°s 11-12.

2. *Notitza istorica despre Bîrlad* de Alexandru Papadopol-Calimah. Bîrlad, 1889, une brochure de 112 p.

3. *Die Basch-Araba und die Anfænge des romänischen Staates* von Joan Barbovescu, *Rumänische Revue*, 1891, n^os I, III et VI.

vorbiri literare, qui paraissent maintenant à Bucharest[1]. M. Onciul repousse la fondation de la principauté valaque par Radu Negru, duc de Fagarache en Transylvanie, et l'attribue à une extension de la domination du Basaraba de la droite de l'Olte sur la rive gauche de la rivière; il n'attribue donc pas la fondation de l'état valaque à une immigration des Roumains de la Transylvanie. Or, cette origine de la principauté de Valachie est attestée par une tradition constante et très répandue encore de nos jours chez les habitants du district de Muscel autour de Cîmpulung, ville où la tradition place le premier arrêt du duc de Fagarache. Cette tradition, étant pour ainsi dire l'histoire encore vivante de l'événement, ne saurait être renversée que par des preuves puissantes, tandis que M. Onciul ne la remplace que par des conjectures. Cette tradition est ensuite confirmée par plusieurs circonstances importantes; d'abord, la mention d'un document de Radu Negru de l'année 1292, faite par un prince postérieur qui dit l'avoir vu, ensuite par une inscription placée sur une église restaurée de Cîmpulung, laquelle énonce que l'ancienne église avait été élevée par Radu Negru. A ces arguments vient s'ajouter un autre, tiré de la nomenclature du pays, lequel porte deux noms, tzara Munteneasca (pays des montagnards) et tzara Romaneasca (pays des Roumains). Tandis que le dernier de ces noms tire son origine du peuple roumain qui occupait le pays avant même la fondation de la principauté, le nom de tzara Munteneasca ne paraît avoir aucun sens, pour une région aussi plate que l'est la Valachie. Au contraire, si l'on admet que l'état valaque fut fondé par des hommes venus de la Transylvanie, du Fagarache, descendus de la montagne, et par conséquent des montagnards, alors le second appellatif du pays devient facilement explicable. Or, cette explication n'est plus possible, si l'on admet, avec M. Onciul, que l'état valaque fut fondé par un Basaraba de la petite Valachie, pays de plaines tout comme la grande.

Une troisième étude relative à la fondation de la Valachie est due à la plume d'un historien polonais, M. Krzyzanowsky[2]. L'auteur établit une relation entre les troubles qui suivirent en Hongrie l'extinction de la dynastie des Arpad avec la fondation de la Valachie, comme nous l'avons fait nous-même dans notre histoire des Roumains de la Dacie trajane, vol. II; il admet donc, à l'encontre de M. Onciul, la vérité de la tradition relative à la fondation de la principauté par une émigration roumaine de la Transylvanie.

1. *Radu Negru si originele principatului tzarci Romanesti* de Dimitrie Onciul, *Convorbiri literare*, XXIV, 1890, nos 10, 11, 12; XXV, 1891, nos 1, 2, 7.

2. *Poczatki Wolosczyzny*, przez Dra Stanislawa Krzyzanowskiego, *Mémoires de l'Académie de Cracovie*, t. XXIV, 1889.

Un autre historien polonais, M. Czolowsky, s'occupe des origines de l'État moldave[1]. L'auteur explique l'origine de cet État, d'ailleurs prouvée par des documents authentiques, qui manquent précisément pour la Valachie, de la même manière que nous l'avons fait nous-même dans l'ouvrage cité plus haut. La Moldavie fut d'abord fondée comme une province hongroise par Dragoche et, après être restée dans cet état sous son fils Sas et sous son petit-fils Balk, un autre voévode roumain du Maramourèche, Bogdan, se révoltant contre l'autorité hongroise, vint en Moldavie, attaqua le sujet moldave du roi nommé Balk, qui fut forcé de quitter le pays, chassa aussi le roi Louis, qui était venu au secours de son vassal, et détacha la province moldave du royaume de Hongrie. Les origines de la principauté moldave sont complètement élucidées, quoique quelques incertitudes règnent encore sur la succession de ses premiers princes. Un autre travail qui vise aussi les origines de la principauté de Moldavie est dû à M. Radou Rossetti; il démontre que l'État moldave, confiné d'abord dans des limites assez restreintes sur les bords de la rivière qui lui donna son nom (la Moldava), s'étendit plus tard jusqu'à la mer Noire[2].

Dans un article sur une bulle d'or serbe du roi Milutina de l'année 1318, M. Jean Bogdan[3] montre que, d'après les indications contenues dans l'acte, les Valaques des parties méridionales de la Serbie n'étaient pas, comme on l'a toujours admis, un peuple nomade de pasteurs, mais bien qu'ils habitaient dans des villages stables et s'occupaient de la culture du blé et de la vigne.

Dans un autre article sur un diplôme du roi bulgare Jean Caliman Assan, 1192, qui contient l'indication que ce roi aurait étendu sa domination sur la *Moldo-Valachie,* l'auteur prouve que cet acte est l'œuvre d'un faussaire[4]. Il était en effet impossible d'admettre qu'Assan Ier, roi de Bulgarie, qui avait à peine secoué le joug de Byzance, eût pu étendre sa domination au nord du Danube, et la fausseté de ce titre ressort encore davantage si l'on se rappelle qu'à

1. *Poczatki Moldawii i wyprawa kazimierza wielkiego R.* 1359, przez Alexandrowa Czolowskiego. Kwartalnich Historyczny, roczn. IV, zesz. II, 1890. Le compte-rendu sur les deux historiens polonais a été extrait d'une analyse de leurs ouvrages faite par M. Jean Bogdan dans les *Convorbiri literare,* XXIV, 1890, n° 7.

2. *Tzara Moldovei* de Radu Rossetti, *Revista noua*, III, 1890, n° 3.

3. *Un chrisovul al regelui sîrbesc Stefan Milutin* de Joan Bogdan. *Convorbiri literare,* XXIV, 1890, n° 6.

4. *Diploma lui Joan Caliman Asan,* de Joan Bogdan. *Ibidem*, XXIII, 1889, n° 6.

cette époque, non seulement les principautés de Valachie et de Moldavie n'existaient pas, mais ces noms même n'étaient pas encore connus. La question de l'authenticité de ce document est intéressante, car M. Josef Ladislas Pič, professeur à l'Université de Prague, l'invoque pour soutenir que la Moldavie et la Valachie faisaient partie de l'empire des Assans.

Dans un troisième article, M. Bogdan s'occupe du titre de Iω que prenaient, avant leurs noms, tous les princes valaques ou moldaves : Iω Stefan Vocvod, Iω Mircea Vocvod, Iω Joan Vocvod[1]. Ce titre, correspondant au titre romain d'Auguste ou de César, avait été emprunté par les chancelleries roumaines à celles de la Bulgarie pour la rédaction de leurs documents. Chez les Bulgares eux-mêmes, ce titre semble être provenu du nom de leur plus célèbre empereur, Joanitza, qui fut conservé comme titre, analogue à ce qui était arrivé avec le nom de César.

Une autre question, qui se rapporte toujours aux origines des États roumains, est celle des commencements de la propriété foncière. Cette étude a été entreprise par M. Radou Rossetti dans la *Revista Noua*[2]. L'auteur nie l'existence en Moldavie de la propriété privée, au sens complet du mot, avant la fondation de l'état moldave; il admet que les habitants qui occupaient le pays avant cet événement n'étaient que des usufruitiers et que la propriété privée ne prit naissance en Moldavie que par les fondateurs de la dynastie moldave. Il n'y aurait donc jamais eu de petite propriété privée en Moldavie, mais seulement une grande propriété, et si plus tard on rencontre des petits propriétaires, ceux-ci proviennent du partage successif des grandes terres entre les héritiers; c'est ainsi que prirent naissance les *rézèches* ou petits propriétaires du pays. Cette théorie nous paraît erronée, car, avant que l'état moldave eût pris naissance et avant qu'il y eût de grands propriétaires dans le pays, les habitants de la Moldavie possédaient certainement leurs terres en toute propriété, puisqu'ils n'avaient de qui les tenir comme usufruitiers. Le voévode Bogdan venu du Maramourèche, et ayant besoin de l'appui des habitants de la Moldavie pour repousser les invasions hongroises, se sera abstenu de toucher aux propriétés des Moldaves qui étaient ses alliés; c'est de là que les rézèches tirent leur origine, quoique plus tard leur nombre se soit accru de la manière indiquée par M. Rossetti.

L'histoire du XVIe et du XVIIe siècle a été touchée par plusieurs

1. Iω *din titlul domnilor romini*, de Joan Bogdan. *Ibidem*, XXIII, 1889, n° 9.
2. *Clasele agricole în Moldova*, de Radu Rossetti, *Revista noua*, II; I, 1888, n° 12; II, 1889, nos 2, 3 et 5.

écrivains, à différents points de vue. Ainsi, M. Loupou Antonescou s'occupe de la langue et de la littérature roumaine pendant le XVIe siècle[1]. M. Matthieu Dobresco traite la question du concile de Jassy en 1642[2]. M. Jean Mihalcea s'occupe de la famille des Cantacuzènes[3] sans posséder ni les matériaux nécessaires ni la préparation suffisante pour aborder ce sujet. Il en est de même d'un autre jeune licencié en théologie, M. Georges C. Vîntou, qui reprend la question de l'union de l'Église orthodoxe des Roumains de Transylvanie avec l'Église catholique[4], question presque complètement élucidée par les travaux antérieurs et auxquels l'auteur ne vient rien ajouter. Si ces quatre essais ne satisfont guère les exigences de la science historique, il en est autrement de deux autres travaux qui se présentent comme de bonnes et solides études sur le passé du peuple roumain. Le premier est celui de MM. J. Caprescou sur les relations entre Matthieu Basaraba et Basile Le Loup, 1633-1654[5], dans lequel l'auteur utilise non seulement les sources imprimées, mais encore bon nombre d'inédites, puisées dans la riche collection de M. Basile Alexandrescou Ureche, ce qui le mit à même d'exposer d'une manière très circonstanciée les rivalités et les guerres des deux princes contemporains de Valachie et de Moldavie. Le second travail est celui de M. G. Constantinescu sur la lutte entre les Cantacuzènes, les Cantemirs et le prince Brancovane (1688-1705)[6], dans lequel l'auteur donne pour la première fois la clé de l'« histoire hiéroglyphique » écrite par le célèbre auteur de la première histoire des Ottomans, le prince Démètre Cantemir. Cette histoire hiéroglyphique est une sorte d'allégorie où les personnages qui jouèrent un rôle si considérable dans les intrigues de son temps sont présentés, à la manière des fables, sous la forme d'animaux.

Dans un travail inséré dans les *Mémoires de l'Académie,* Mgr l'évêque Melchisédek traite la lutte de l'Église orthodoxe contre le pro-

1. *Veacul al XVIlea. Limba si literatura romîna*, de Lupu Antonescu. Bucuresti, 1890, un vol. de 130 p.

2. *Imprejurarile ce au provocat sinodul de la Iasi* 1642, de Mateiu S. Dobrescu. Bucuresti, 1890, brochure de 87 p.

3. *Neamul Cantacuzinestilor*, teza di licentza, de Joan C. Mihalcea. Bucuresti, 1890, brochure de 90 p.

4. *Unirea Romînilor din Transilvania cu biserica romano-catolica*, de Gheorghe C. Vîntu, tezà de licentza. Bucuresti, 1889, brochure de 82 p.

5. *Relatiunile între Mateiu Basarab si Vasile Lupu*, de M. J. Caprescu, teza de licentza. Bucuresti, 1889, un vol. de 136 p.

6. *Vrajba între Cantacuzinesti, Cantemiresti si Brancovanu*, 1688-1705, cu o introducere si explicare a istoriei ieroglifice a principelui Dimitrie Cantemir, de G. Constantinescu, teza de licentza. Birlad, 1889, brochure de 94 p.

testantisme[1]. Il s'occupe d'abord du patriarche Cyrille Lucari, qui penchait en secret vers les dogmes de Luther et fut cause de troubles profonds dans l'Église orthodoxe. On lui attribuait un ouvrage où il prenait la défense des idées protestantes (1638). Cette apostasie du chef de l'Église orthodoxe provoqua un mouvement de réaction dans l'Église russe et moldave. Le Roumain Pierre Moghila, qui était à cette époque archevêque de Kiev, voulant déterminer d'une manière précise les dogmes de l'Église orthodoxe ébranlés par les doctrines protestantes, écrivit un livre qui forma jusqu'à nos jours le fondement de la doctrine chrétienne orientale, la « Confession orthodoxe. » Son compatriote et ami Basile Le Loup, prince de Moldavie, réunit, d'après son invitation, un concile à Jassy en 1642, où cette confession fut débattue et, après avoir été corrigée, proclamée comme base de la doctrine dans l'Église d'Orient. Parmi les sources relatives à cet important concile, Mgr Melchisédek omet de s'occuper aussi du rapport du médecin de Basile, le danois Scogardi, adressé par lui au résident allemand de Constantinople, Schmidt, le 6 novembre 1642 (*Documente privitoare la istoria Romînilor,* IV, I, p. 608). Cette lettre contient des détails nouveaux dont le sens n'est pas très clair et que le savant évêque aurait pu élucider s'il l'avait comprise dans ses recherches.

L'époque phanariote a été étudiée par M. Jonescu Gion, qui a publié sur elle plusieurs travaux dans la *Revista noua.* En voici l'énumération : 1° « Une visite de lady Craven à Bucharest du temps de Nicolas Mavrogheni[2]; » impressions d'un voyage en Crimée et à Constantinople en 1786, d'après sa correspondance, ouvrage traduit de l'anglais par M. Guédon de Berchère, notaire à Londres (se trouve à Paris chez Maradan, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, hôtel du Château-Vieux, 1789); 2° « Un Français candidat au trône de Valachie, 1770[3]. » Il s'agit d'un certain Valcroissant qui, lors de la guerre russo-turque de 1760-1774, s'était mis en tête de devenir prince d'un des pays roumains; 3° « Bucharest pendant la Révolution française[4]. » La capitale de la Valachie étant à cette époque travaillée par les menées des Grecs, qui se préparaient à se soulever contre les Turcs, les idées de la grande révolution française y trouvèrent un terrain

1. *Biserica ortodoxa in lupta cu protestantismul si în special cu calvinismul in veacul XVII si cele doua sinoade din Moldova contra Calvinitor,* de episcopul Melchisedek, Analele academiei romîne. Bucuresti, 1890.

2. *Nicolae Mavrogheni si ladi Craven,* de G. Ionescu Gion, *Revista noua,* III, 1890, nos 4 et 5.

3. *Un Francez candidat la tronul tzarei Romanesti,* 1770-1771. *Ibidem,* no 7.

4. *Bucurestii in timpul revolutiunei franceze. Ibidem,* nos 9 et 10.

très favorable pour leur diffusion. Des faits très curieux sont mis en lumière par M. Gion; par exemple, le représentant d'une maison de commerce établie à Bucharest, un certain Hortolan, procurait aux Grecs les chansons révolutionnaires que ceux-ci s'empressaient de traduire et d'apprendre par cœur. Des boyards roumains eux-mêmes se laissaient gagner par l'épidémie révolutionnaire; il y en avait un, le spatar, dont la conversation avec Hortolan portait un cachet tout à fait républicain, et ainsi de suite, une foule de détails intéressants, empruntés pour la plupart à la collection des documents relatifs à l'histoire des Roumains, recueillis dans les archives françaises et publiés dans les trois volumes du supplément de cette grande collection.

L'ouvrage le plus important de l'historiographie roumaine pour les pays transcarpathins est incontestablement la grande histoire des Roumains de ce pays, à partir de l'année 1661 jusqu'à nos jours, 1883, publiée en trois forts volumes par le doyen des publicistes roumains de la Transylvanie, M. Georges Baritz, sous le titre de : « Parties choisies de l'histoire de la Transylvanie dans les deux derniers siècles[1]. » M. Baritz commence sa narration avec le règne d'Apafi; il glisse assez rapidement sur la guerre mémorable qui finit par la paix de Carlowitz, 1699, qui fit passer la Transylvanie (ainsi que toute la Hongrie) de la domination musulmane sous celle de l'Autriche, et s'arrête plus longuement sur l'état d'oppression dans lequel la conquête impériale trouva les Roumains soumis à la domination hongroise. L'auteur montre d'abord la profonde différence entre la situation du peuple roumain dans le territoire royal, occupé par les Saxons, où il avait consacré son droit de propriété, et celle qu'il avait sur les terres des nobles, où la servitude s'était développée dans toute sa plénitude, et où le paysan, privé de tous les droits, était au contraire accablé par des obligations sans nombre, toutes plus injustes les unes que les autres. C'est ici que prédominait le principe barbare et spoliateur de tout droit, que le paysan ne saurait avoir d'autre fortune que le salaire de son travail (*rusticus praeter mercedem laboris sui nihil habet*). Lorsque le mari mourait, les deux tiers de sa fortune étaient pris par le noble, et la famille du mort n'héritait que du reste. Les serfs qui abandonnaient les terres de leurs seigneurs pouvaient être ramenés par la force; ils ne pouvaient ester en justice que représentés par leurs maîtres. Dans le cas où le

1. *Parti alese diù istoria Transilvaniei pe doua sute de ani din urma.* Sibiu, vol. I, 1889, de xx et 774 p.; vol. II, 1890, xvj et 800 p., et vol. III, 1891, xii et 625 p.

maître ne pouvait payer la contribution pour son village, ses serfs étaient vendus à un autre propriétaire, chez lequel ils travaillaient pour racheter la paie. Les serfs pouvaient être ainsi vendus jusque pour le terme de dix ans. Les serfs travaillaient pour leurs maîtres quatre jours par semaine, et pourtant les nobles trouvaient encore que c'était trop peu. Leurs fêtes n'étaient point respectées, appartenant à une religion qui n'était pas reconnue. Si la famille du serf augmentait, tous les garçons qui pouvaient travailler étaient obligés de le faire en commun avec leur père, quelquefois à des distances énormes de leur propre demeure, ce qui les empêchait totalement de soigner leurs propres cultures. Les femmes et les filles des serfs étaient employées au château à filer ou tisser et même à des services ordinaires. Quoique le temps du serf fût consacré presque en entier à soigner les intérêts du maître, celui-ci avait droit encore à une foule de contributions. Le serf devait payer à son seigneur, par an, la somme de deux florins trente-trois kreutzers, en monnaie, lui charrier une toise de bois et lui donner un baril de beurre. Quelques-uns d'entre eux étaient obligés d'acheter du vin chez le seigneur pour vingt-cinq florins, fût-il bon ou mauvais. A la naissance d'un enfant du noble, chaque serf devait apporter, comme don, une poule; à Pâques, deux côtes de porcs ou une poule; à la Saint-Georges, un agneau gras; à Noël, une poule et dix œufs, dans le courant de l'été, deux poulets, deux mesures d'avoine, deux cents escargots et un morceau de résine. Le produit de la pêche faite par le serf était partagé en deux avec le maître. Les serfs étaient obligés d'acheter la viande des animaux malades, leurs prêtres d'hiverner les chiens de chasse des nobles; ils ne pouvaient moudre leurs grains dans des moulins à main, mais étaient obligés de le faire, pour un certain prix, au moulin du noble; le fumier de leurs bêtes devait être transporté sur les champs du propriétaire, et les femmes des serfs, en dehors de la culture du chanvre et du lin, dans l'intérêt de leurs maîtresses, étaient obligées de conduire leurs oies dans la cour du château pour les y plumer et laisser le duvet au profit du maître. Les enfants des serfs n'avaient pas le droit d'aller à l'école (à l'exception de ceux qui voulaient devenir prêtres), ce qu'on empêchait sous la menace de cruelles punitions. L'espace nous manque pour reproduire l'amas de dispositions barbares et inhumaines accumulées sur les têtes des paysans roumains par l'insatiable noblesse hongroise. La domination impériale catholique, ayant intérêt à augmenter le nombre de ses sujets de cette religion, pour contrebalancer la puissance de l'élément luthérien (les Saxons) et calviniste (les Hongrois), proposa aux Roumains l'union de leur Église avec celle de Rome. Le peuple roumain se

laissa entraîner à ce marché, espérant secouer un joug devenu tout à fait intolérable. Mais il fut déçu dans son attente. Le clergé seul profita, et encore bien peu, de la vente de sa conscience. Le peuple lui-même resta dans le même état; car, quoique le gouvernement impérial eût ordonné, à plusieurs reprises, d'améliorer son sort, les ordres impériaux devant passer par l'assemblée (diète) composée de nobles hongrois, il va sans dire que ceux-ci se gardaient d'introduire dans la pratique des dispositions qui auraient amoindri les revenus qu'ils tiraient de l'exploitation des paysans. La diète renouvelait ses protestations à chaque nouvelle mesure en faveur des paysans, par exemple, à l'abolition de certaines lois qui avaient pour but d'empêcher la population roumaine de se multiplier. Les privilégiés de la Transylvanie, à la moindre concession, craignaient toujours en effet que, par le réveil à la vie et à la conscience de leurs droits, leur majorité numérique n'arrivât à remettre entre leurs mains les destinées de la patrie. Les Roumains, voyant qu'ils n'avaient presque rien gagné par leur union avec l'Église romaine, recoururent de nouveau à la violence et ensanglantèrent le pays par une révolution, 1784, dont les scènes violentes et terribles ne le cèdent en rien à celles qui arrivèrent en France cinq ans plus tard; et, chose mémorable, les droits revendiqués par la nation française, sous la forme plus philosophique des droits de l'homme, sont demandés d'une manière presque identique (moins la forme) par les paysans de la Transylvanie. L'empereur Joseph II, qui voulait forcer les classes privilégiées à consentir à l'abolition du servage, qu'il appelait avec raison « la honte de l'humanité, » avait par sa conduite, tant avant que pendant la révolution, encouragé la résistance des paysans. Mais le sang ne fut pas répandu en vain. Les paysans obtinrent la liberté par un décret de 1785. Cette révolution eut une conséquence encore plus importante; elle réveilla l'esprit de la nation roumaine; maintenant qu'elle possédait la liberté du travail, elle ne s'en contentait plus et voulait réaliser aussi l'égalité des droits, prendre place comme égale à côté des nations privilégiées de la Transylvanie. Ces nouvelles aspirations de la nation roumaine sont exposées dans le fameux *Supplex libellus Valachorum* (1791); c'est une pétition adressée à l'empereur, rédigée par tout ce que l'intelligence roumaine possédait de plus marquant, et signée, chose digne d'attention, par les deux évêques, orthodoxe et uni, des Roumains, preuve que l'union avec l'Église catholique n'avait nullement divisé la nation roumaine. La diète, à laquelle l'empereur avait recommandé la pétition, la repoussa avec l'observation injurieuse que les Roumains, n'étant pas les descendants des anciennes colonies romaines, comme ils le prétendaient, mais bien un ramassis de

fuyards venus des pays limitrophes, ne pourraient réclamer aucun droit dans un pays qui ne lui appartient pas. Voilà l'origine politique de la théorie röslérienne.

Le second volume s'occupe de la révolution de 1848, à laquelle l'auteur a pris lui-même une part très active et à partir de laquelle il expose les faits qu'il a vus par lui-même, sans négliger pourtant d'apporter des preuves et des documents à ce qu'il raconte.

Les Maghyars révoltés demandaient entre autres à l'Autriche l'union de la Transylvanie, pays jusqu'alors impérial, avec la Hongrie. Les Roumains, voyant dans cette union un péril encore plus grand pour leur peuple, celui de perdre leur nationalité, se soulevèrent à leur tour contre la révolution hongroise en embrassant les intérêts de l'Autriche. Le bas peuple, poussé par son instinct, car les lumières lui faisaient presque tout à fait défaut, se joignit au mouvement anti-hongrois de la classe intelligente, quoique les Hongrois lui promissent un sort meilleur sous le régime de l'union. La résistance la plus opiniâtre des Roumains se concentra dans les monts Abroud, où les capitaines roumains Avram Jancou (le roi des montagnes), Auxence Sévère et Siméon Balinte luttèrent pour l'indépendance encore longtemps après que les armées autrichiennes et roumaines de la Transylvanie eurent été vaincues par les Hongrois. Les Russes, venant en aide à l'Autriche, mirent un terme au triomphe des Maghyars et les écrasèrent à Villagos. Les Roumains espéraient obtenir, maintenant qu'ils avaient lutté pour l'Autriche et que les Hongrois avaient été vaincus, la position qu'ils ambitionnaient en Transylvanie, lorsque les événements de 1866 portèrent le coup le plus fatal à leur existence. Le dualisme austro-hongrois amena la réunion contre laquelle les Roumains avaient précisément versé leur sang en 1848. Les efforts des Roumains pour défendre leur nationalité menacée forment le sujet du troisième volume de M. Baritz.

L'ouvrage du doyen des publicistes roumains de la Transylvanie expose l'histoire d'un peuple martyr. Les matériaux qu'il y a réunis sont aussi riches que bien choisis. On pourrait bien adresser quelques critiques à la grande œuvre de M. Baritz, car personne n'est parfait, mais ce qu'il a produit est tellement important, que les défauts disparaissent devant le mérite de l'ouvrage.

A.-D. Xenopol.

CORRESPONDANCE.

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET LE SAINT EMPIRE ROMAIN

AU MOYEN AGE.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de répondre, aussi brièvement que possible, à la lettre que vous a adressée M. Lot[1], à propos de mon article sur *la Royauté française et le saint empire romain au moyen âge.*

Au cours des longues recherches que j'ai instituées sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne entre 1292 et 1493, j'ai rencontré un certain nombre de faits dont la répétition, pour ainsi dire périodique, a souvent troublé les rapports pacifiques des deux pays : prétentions des rois de France à la couronne impériale, opposition des papes à ces prétentions, immixtion de ces rois dans les affaires intérieures de l'Allemagne, tentatives pour prendre pied en Italie et dans le royaume d'Arles, etc., etc.

Pour expliquer ces faits et retrouver les conceptions politiques qu'ils cachent, j'ai dû remonter de siècle en siècle jusqu'au berceau de l'empire germanique. Malheureusement, au delà du XIe, les textes ne fournissent plus réponse aux questions que je leur pose. Je me trouve dès lors dans la nécessité de considérer uniquement les caractères qu'a revêtus le saint empire, du IXe au XIe siècle, et d'induire de ces caractères l'existence d'idées qui ne sont documentées que un ou deux siècles plus tard. Je suis ainsi placé sur le terrain de l'induction, de la conjecture, terrain mouvant et peu sûr, mais qui restera toujours tel par la raison que ces siècles éloignés n'ont jamais formulé par écrit les théories que nous leur demandons. M. Lot le sait certainement aussi bien que moi. Dès lors, entre mon honorable contradicteur et moi, la question est celle-ci : étais-je, oui ou non, contraint à cette méthode, quelque dangereuse qu'elle soit, — ou bien devais-je me résoudre à ne point expliquer du tout les faits dont je parlais tout à l'heure, ce qui serait le cas si je me bornais à ne tirer des textes des IXe-XIe siècles que ce qu'ils contiennent positivement? — M. Lot se prononcera sans doute pour la seconde alternative, puisque, à la seule lumière de ces textes des IXe-XIe siècles, lumière si faible, si vacillante, si incertaine, il déclare catégoriquement ma thèse « absolument erronée. » Cette

1. *Revue historique* de sept.-oct. 1892, p. 147-151.

thèse, quelle est-elle donc? Elle est renfermée dans ces trois propositions, solidaires l'une de l'autre : 1° pendant le moyen âge féodal, le royaume de France a fait partie en droit du saint empire romain, mais l'esprit d'indépendance des chefs de ce royaume est tel que, dès le XIe siècle, ils ne rendent à l'empereur aucun des devoirs féodaux; — 2° par son origine, par le choix répété des électeurs, par une détermination consciente de la papauté, le saint empire romain reste, sauf quelques exceptions, aux mains des chefs de cette nation germanique, dont Charlemagne était lui-même issu; — 3° à cette construction traditionnelle, les rois de France ont, à partir du XIIe siècle, voulu substituer une construction différente dont ils eussent été la clef de voûte, comme seuls légitimes héritiers de la couronne de Charlemagne.

Que les textes des IXe-XIe siècles ne confirment pas directement ces propositions, j'en conviens, mais je ne vois pas qu'ils les infirment. Si ma thèse est erronée, la conduite générale du roi de France vis-à-vis de l'empereur, celle de l'empereur vis-à-vis du roi, le rôle de la papauté entre eux deux ne sont plus qu'une série d'actes sans lien logique et sans principes dirigeants.

De tout cela, d'ailleurs, M. Lot n'a cure : la question se pose pour lui tout entière sur un terrain beaucoup plus restreint, dont il entend ne pas sortir : celui des textes des IXe, Xe et XIe siècles. Voyons maintenant ce que vaut dans le détail chacune de ses négations.

1. A ses yeux, prétendre que Hugues Capet et ses successeurs considérèrent leur royaume comme faisant partie intégrante de l'empire restauré, est un paradoxe. — C'est seulement une conjecture qui paraîtra des plus plausibles si l'on remarque : que les premiers Capétiens n'ont jamais protesté contre la prétention bien connue des Ottonides à être les chefs temporels de la chrétienté occidentale; qu'un roi de France du XIe siècle ne pouvait vraiment pas avoir l'idée de se croire indépendant de l'empereur, et que les Capétiens, en tant qu'héritiers des Carolingiens, avaient intérêt à rester membres de l'empire fondé par Charlemagne.

2. M. Lot traite également de paradoxe cette proposition : que la papauté, *pendant tout le moyen âge,* voulut que l'empire eût un caractère germanique et que l'empereur fût un Allemand. — Je n'ai rien dit de si tranché, car j'ai toujours soigneusement distingué les époques. Mais je tiens pour certain que la part prépondérante prise par les peuples germaniques à la destruction de l'empire romain a été considérée par la papauté comme l'indication providentielle du peuple à qui devait revenir l'héritage de cet empire. Je tiens également pour certain qu'en 962 des idées analogues ont agi sur l'esprit de Jean XII, et que ses successeurs, la tradition une fois bien assise, se sont fait scrupule de transférer la couronne impériale à un prince non allemand. Faut-il ajouter que c'est là une certitude purement morale, résultant de l'enchaînement des faits, et non pas une opinion reposant

sur le témoignage d'un texte? M. Lot cite une série de cas (que j'ai moi-même signalés pour la plupart), dans lesquels la couronne impériale fut donnée ou offerte à des princes non allemands. Mais il ne remarque pas que, dans la plupart de ces cas, la papauté n'est point directement agissante, ou bien ne fait que ratifier, par intérêt immédiat, des faits acquis et accepter ce qu'elle ne peut empêcher. — Je suis du reste allé au-devant de l'objection qui m'est faite ici en montrant (p. 256, note 4) dans quelques-unes de ces élections une première tentative de fonder le droit impérial sur la descendance carolingienne. Il régnait d'ailleurs, dans la première moitié du xe siècle, une telle confusion en matière politique que les faits sont facilement contradictoires, et qu'il est impossible de formuler une théorie générale de l'empire si l'on ne tient compte de ce qui a préexisté au ixe siècle, et même de ce qui a suivi pendant le reste du moyen âge. C'est la méthode que j'ai suivie.

3. M. Lot me reproche certaine note où je dis que, dans l'esprit des Italiens du viiie siècle, le terme de *Franci* est devenu éponyme et s'applique fréquemment à l'ensemble des peuplades de la Germanie. — Je porte ici la responsabilité d'une assertion qui n'est pas de moi. Je la croyais si peu sujette à caution que je n'ai ni noté son auteur ni vérifié son dire. M. Lot soutient que je me suis trompé. Je suis hors d'état pour cette fois de le contredire.

4. D'après M. Lot, j'affirme que « les Italiens et la papauté ne peuvent concevoir qu'on choisisse l'empereur ailleurs que chez les Francs orientaux. » — Je cherche vainement cette phrase dans mon article; je ne la trouve nulle part. J'ai dit seulement (p. 244) qu'au xe siècle « on conserve précieusement en Italie la foi au caractère germanique de l'empire du ixe siècle, » et je ne vise dans cette phrase que la papauté, puisque, un peu plus loin (p. 245 et 248), je rappelle les efforts des princes italiens pour arriver à l'empire. J'avoue que cette expression « en Italie » manque de précision : il est donc de bonne guerre de s'en servir contre moi; mais, ce faisant, on prouve qu'on n'a guère senti à quel point ma théorie est partout conforme à elle-même.

Dans cette question, comme en beaucoup d'autres, les papes ont eu un sentiment de la réalité historique bien plus juste que celui de leurs contemporains. Ils ont à bon droit tenu Charlemagne pour un Germain, et ils ont agi en conséquence. Je dis à bon droit, car enfin « Charlemagne parlait allemand, s'habillait à la mode germanique, fit réunir les chants germaniques et rédiger une grammaire allemande. » M. Lot a pu comme moi lire cette constatation de fait, quelques pages plus loin (346) que l'article qu'il malmène si fort. Ne lui donne-t-elle pas à réfléchir, ou bien ne peut-elle rien sur son esprit depuis qu'il croit avoir trouvé dans une nouvelle application du mot *carolingien* la « réponse la plus éclatante » à ceux qui ont voulu voir un Allemand dans Charlemagne? (*Revue historique,* XLVI, 72.)

5. Ai-je, comme le dit M. Lot, renversé ma théorie en rappelant l'avènement de Richard de Cornouailles et d'Alphonse de Castille? — Nullement, puisque leur élection fut faite par les grands électeurs sous la pression d'intérêts personnels et de théories nouvelles, sans que la papauté ait été appelée à donner sa sanction. Or, la théorie générale de mon sujet repose sur la considération du rôle joué par la papauté. J'ai pris soin d'en avertir mon lecteur dès le début (p. 244), dans une phrase qui est, je pense, suffisamment claire : « Quant à la question de savoir laquelle de ces deux traditions (germanique ou carolingienne) a le plus de valeur pour légitimer la possession de l'empire politique, nous répondrons dès maintenant, hardiment : celle des deux à qui la papauté donnera la préférence. »

6. Des faits contradictoires, j'en ai signalé bien d'autres, car l'exception confirme souvent la règle. En agissant ainsi, j'ai prouvé par avance, non point que le paradoxe est « ancré dans mon esprit, » mais simplement que je ne considère pas qu'une théorie politique se développe à travers l'histoire avec la rigueur d'un principe géométrique. Si M. Lot s'imagine construire jamais une théorie du saint empire qui rende compte de tous les faits, supprime les anomalies et résiste à toute contradiction, c'est qu'il méconnaît le rôle de la liberté humaine dans le monde. L'Église catholique elle-même n'a point échappé à cette cause de trouble, quelque effort qu'elle ait fait. Jamais elle n'a marché avec la parfaite rectitude d'une locomotive lancée sur deux rails.

7. Il est absolument impossible, dit M. Lot, de voir pour quelle raison Charles de Lorraine aurait disputé le titre impérial à Otton II. — Mais, pour la même raison qu'il disputait à Hugues Capet la couronne de France, c'est-à-dire comme descendant de Charlemagne et en vertu du droit héréditaire qui, de si bonne heure, à l'aide de « l'association, » s'introduisit dans la succession à l'empire. Cette sorte de droit ne se laisse pas prescrire.

8. M. Lot s'étonne que, parmi les titres de Charles de Lorraine à l'empire, je relève ce fait qu'il possédait Aix-la-Chapelle. « En quoi, dit-il, cela lui aurait-il donné des droits à l'empire? » — Autant vaudrait demander en quoi la possession de Rome a aidé les évêques de cette ville à devenir les chefs de la catholicité. — La vraie question, celle de savoir si Charles de Lorraine possédait Aix-la-Chapelle, est encore débattue entre les historiens. Je ne suis pas en état de la trancher définitivement.

9. Dans le parallélisme si mesuré que j'ai esquissé entre les prérogatives honorifiques de l'empereur et celles du roi de France, M. Lot trouve peu probant le rapprochement que j'établis entre le couronnement de l'empereur à Rome et le couronnement du roi à Reims, la ville du légat-né du saint-siège et du primat de la Gaule Belgique. — Comment mon érudit contradicteur ne s'est-il pas souvenu que ce rap-

prochement a été fait déjà par M. J. Bryce et n'a point paru sans portée à ce savant juriste[1] ?

10. Dans ce même parallélisme, qui ne vaut guère, comme je l'ai dit, que pour le XIIIe siècle, j'ai rapproché les tombeaux de Saint-Denis de ceux d'Aix-la-Chapelle et de Spire. — M. Lot objecte savamment que, si les Capétiens se font enterrer à Saint-Denis, c'est tout simplement parce que cette abbaye leur vient de leurs ancêtres robertiens. Fort bien ; mais la question d'origine ne préoccupait sûrement pas les hommes du XIIIe siècle, et, dans la comparaison que quelques-uns aimaient à instituer entre les prérogatives honorifiques des deux souverains, il subsistait seulement que les rois de France avaient dans Saint-Denis un sanctuaire où le souvenir de Charlemagne était, grâce à certaines légendes que j'ai rappelées, presque aussi intense qu'à Aix-la-Chapelle.

11. De même, en ce qui touche les douze pairs que j'ai rapprochés des sept électeurs, je ne me suis point préoccupé de l'origine de ces deux institutions. J'ai voulu seulement rendre attentif à l'effet que leur coexistence pouvait produire sur l'esprit des contemporains. Pour profiter de ce qu'il reste de juste dans la remarque de M. Lot, il suffirait de supprimer de ma phrase (p. 257, l. 13) le mot *relever*.

12. Mon critique déclare ne rien voir dans les textes du Xe siècle qui corrobore directement l'interprétation que je donne de l'identification du terme Karlingie avec le terme France. Mais, cette interprétation, je ne l'ai pas donnée sans quelque précaution : « L'identification que laissent voir les chroniqueurs allemands du Xe siècle, ai-je dit, est l'expression d'un sentiment qui, à cette date, *peut se traduire ainsi :* les Welches de Gaule et, par suite, leur pays sont un acquêt[2] de la race teutonique... » Était-il possible littérairement de mieux faire sentir au lecteur que, pour donner plus de force à mon interprétation, j'exprimais en langage moderne les idées qui s'agitaient dans la conscience obscure des hommes de ce temps? Je ne m'attendais certes pas à ce qu'on me reprochât d'avoir laissé croire que l'expression « Welches de Gaule » se rencontrait dans un texte du Xe siècle.

Par contre, il y a dans la phrase incriminée une inadvertance de plume que M. Lot aurait pu relever à meilleur titre. J'ai introduit le terme « race teutonique, » que j'ai si soigneusement écarté du reste de l'article, parce que la notion de race n'existait point pour les hommes de ce temps. M. Lot a perdu une nouvelle occasion d'avoir raison contre moi.

13. A propos du titre de « frère du roi des rois, » donné par Anne Comnène à Hugues de Vermandois, M. Lot sourit de ce que j'aie con-

1. *Le saint empire germanique.* — Je cite de mémoire, sans pouvoir indiquer la page, ni même le chapitre d'un livre que je n'ai pas sous la main.

2. M. Lot a laissé imprimer *acquit,* ce qui défigure légèrement ma phrase et la rend presque inintelligible.

sacré une note de quelques lignes à cette anomalie. J'ai cependant prévenu mon lecteur que Ducange s'y était arrêté avant moi. Ce laborieux érudit n'était certes pas de ceux qui perdent leur temps à des futilités. Et, en effet, derrière cette anomalie, il peut se cacher une intéressante idée. M. Lot ne s'en doute même pas.

14. Comment, à propos de l'inscription de Montmajour, M. Lot peut-il me reprocher l'hypothèse que j'ai présentée sous forme simplement interrogative? Le prince visé dans cette inscription du XIIIe siècle était, pour les contemporains, bel et bien Charlemagne, à qui la tradition attribuait la prise d'Arles sur les Musulmans. C'est nous, gens du XIXe siècle, qui, sachant que cette conquête a été faite par Charles Martel, restituons à ce prince le mérite qui lui appartient. Mais, pour faire la critique de cette inscription, il faut accepter d'abord la donnée légendaire du XIIIe siècle. C'est ce que j'ai fait.

15. M. Lot se montre chatouilleux au delà de toute raison. Il s'imagine que, dans une note de la page 259, où son nom est prononcé, j'ai voulu rectifier une de ses assertions. J'ai voulu simplement, à l'appui de mon texte, rappeler un passage de Godefroi de Viterbe où les termes *Franconia* et *Francia* sont à dessein rapprochés. Mais justement M. Lot supprime cette partie essentielle de ma note, sans même en prévenir par quelques points suspensifs.

16. M. Lot a raison de dire que, pendant tout le moyen âge, il n'y a pas eu d'idée nette, de plan suivi, de doctrine arrêtée sur les rapports du royaume de France avec le saint empire. — Je n'ai point insinué autre chose quand, pour exprimer la situation juridique du roi vis-à-vis de l'empereur au XIIIe siècle, j'ai eu recours à ce terme de *rex exemptus* que les documents du temps (j'en ai prévenu mon lecteur, p. 261) ne fournissent pas. Mais, quand M. Lot prétend que la vérité est à chaque époque « dans une nuance souvent presque insaisissable, » il laisse soupçonner dans cette histoire des profondeurs mystérieuses qui n'ont jamais existé. L'esprit d'indépendance de la royauté française a crû à mesure que décroissait la puissance de l'empire : voilà tout. Le mystère, si l'on en veut trouver un, serait plutôt dans la conduite de la papauté entre les deux puissances contendantes. Je crois avoir donné de cette conduite une explication plausible. M. Lot la conteste sans en proposer de meilleure. Ce procédé est peut-être un peu sommaire.

17. J'ai déjà remarqué que mon critique n'avait pas cru devoir prendre en considération l'ensemble de mon sujet. C'est qu'en effet cet ensemble lui est quelque peu étranger, comme le prouve le plan qu'il en propose, en six sections. Conduire la seconde phase des relations politiques de la France avec l'Allemagne jusqu'à la fin du règne de Louis VII, c'est montrer qu'on ne se rend pas compte que la politique de Philippe-Auguste vis-à-vis de l'empire continue celle de Louis VI et de Louis VII. — Couper toute cette histoire avec les règnes des seuls rois de France est une autre maladresse; car, enfin, les règnes des

empereurs allemands ont bien quelque droit à être pris en considération. La troisième phase du sujet s'étend, en réalité, de 1108 environ jusqu'à la mort de Frédéric II ou, si l'on préfère, jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg. La quatrième pourrait être poussée jusqu'à l'avènement de notre Charles VI et la cinquième jusqu'à l'année 1493, où naît véritablement ce qu'on a appelé, un jour, « la question allemande. » Mais une phase correspondant à la guerre de Cent ans serait absolument factice et sans unité interne. J'ai indiqué tout cela il y a cinq ou six ans. M. Lot a montré visiblement, par ses critiques et par le plan qu'il propose, combien les grandes lignes de mon sujet lui échappent.

Votre correspondant conclut en disant que l'histoire des rapports de la royauté française avec le saint empire est encore à faire. Je suis tout à fait de son avis, car je n'ai jamais pensé que j'épuisais la question en un article de quarante pages. Je crois cependant qu'on m'accordera le mérite d'avoir discerné les principales idées qui dominent cette histoire et rassemblé bon nombre de faits à l'appui. Par contre, je ne vois pas du tout que les critiques purement négatives et parfois mal fondées de mon honorable contradicteur permettent le moins du monde une nouvelle conception du sujet.

Veuillez agréer.....

Alfred Leroux.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Examen de la Géographie de Strabon. Étude critique de la méthode et des sources, par Marcel Dubois, maître de conférences de géographie à la Faculté des lettres de Paris. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Armand Colin, 1891. In-8°, xxvi-390 p.

Il y a longtemps qu'on n'a vu paraître dans notre pays d'ouvrage relatif à la géographie ancienne. M. Marcel Dubois renoue une tradition qui n'est pas sans gloire en consacrant à Strabon cette longue et sérieuse étude. Pour qui douterait de l'utilité qu'il peut y avoir à reprendre ces questions, précisément à cause des nombreux travaux qu'elles ont déjà fait naître, la lecture du livre de M. Dubois montrera combien les points de vue changent avec les époques et combien on peut rester moderne en étudiant les anciens. L'ouvrage est un mémoire présenté à l'un des derniers concours de l'Académie des inscriptions et honoré par elle d'un des prix « Bordin. » Le plan en a donc été presque imposé à l'auteur par le programme du concours. L'unité du travail n'en a heureusement pas souffert. Une idée maîtresse, une préoccupation constante apparaît en effet dans toutes ses parties : Comment Strabon a-t-il entendu la géographie? est-ce un chef d'école? quelle place faut-il lui donner, en somme, dans l'histoire de la science? De là l'intérêt du livre. Les méthodes qui conviennent à la géographie, son objet même sont aujourd'hui plus discutés que jamais. M. Dubois, en étudiant Strabon, ne s'est point défendu de songer souvent à l'état présent de la géographie.

Une introduction étendue est consacrée à l'histoire et à la constitution du texte de Strabon. M. Dubois a pris soin de séparer cette dissertation très complète du livre lui-même. C'est en effet la seule des parties de son travail où forcément le plan général ne puisse être abordé. Nous ne le suivrons pas dans cette étude étrangère aux préoccupations habituelles de la *Revue historique* et plus encore à celles de l'auteur de cet article. La partie proprement géographique du mémoire est divisée en trois chapitres principaux : I, l'Éducation, la doctrine, le dessein de Strabon; II, les Sources de la géographie de Strabon; III, le Système et l'application de la méthode. La seconde partie, qui est la plus étendue, paraîtrait, au premier abord, devoir être une étude très spéciale, M. Dubois a su la rattacher à son plan général et a tiré souvent de cette étude des sources des aperçus nouveaux et ingénieux.

L'unité d'inspiration de l'auteur me permettra de m'affranchir, dans ce compte-rendu, des divisions du livre et d'en résumer simplement les conclusions générales.

Strabon était un Grec d'Asie-Mineure, né à Amasée, ville du royaume de Pont. On ne sait pas la date exacte de sa naissance (60 environ av. J.-C.). Il vécut sous Auguste et sous Tibère et mourut à un âge avancé, entre 21 et 25 ap. J.-C. Il nous donne les noms de ses maîtres, mais sans qu'on puisse établir nettement où il fit ses études. Il est également impossible d'en inférer qu'il reçut une éducation stoïcienne, et, pour en finir tout de suite avec cette question du stoïcisme de Strabon, disons qu'il est difficile de trouver dans sa *Géographie* une profession de foi qui, d'ailleurs, y eût été fort déplacée. Tout au plus peut-on reconnaître que certaines antipathies littéraires, certaines manières de traiter les questions proviennent chez lui de préjugés d'école. Ce n'est pas assez pour lui prêter un parti pris philosophique. Strabon voyagea dans le bassin de la Méditerranée, depuis l'Arménie, dit-il, jusqu'aux bords de la mer Tyrrhénienne, en face de la Sardaigne, et depuis les rivages du Pont-Euxin jusqu'aux confins de l'Éthiopie. Ce n'était pas un explorateur, mais simplement un touriste intelligent et attentif, visitant des pays connus. Il est très important de remarquer qu'il avait été historien avant d'être géographe. Il avait écrit quarante-trois livres de mémoires historiques comprenant les événements accomplis depuis la destruction de Carthage et de Corinthe jusqu'à la bataille d'Actium. C'était une sorte de continuation de l'œuvre de Polybe, écrite, nous n'en pouvons douter, dans le même esprit, c'est-à-dire sans animosité contre Rome. Il est bien difficile, il était plus difficile encore, à une époque où certaines régions de l'Europe étaient à peine connues, d'écrire l'histoire sans être amené à faire la description des pays dont on parle. Polybe, lorsqu'il raconte la marche d'Annibal à travers la Gaule, s'arrête et consacre plusieurs chapitres à la géographie de notre pays. Est-ce cette nécessité qui inspira à Strabon l'idée d'écrire une description générale du monde connu? Il ne le dit pas. Je serais cependant assez porté à admettre que ce fut une des raisons qui firent de lui un géographe. Quoi qu'il en soit, le moment était bien choisi pour entreprendre une œuvre de ce genre. La conquête romaine avait étendu les limites du monde géographique. On voyageait davantage; on entendait parler de régions plus lointaines.

Strabon aurait pu entrer immédiatement en matière et, après une vue d'ensemble du monde connu, commencer, comme il le fait au livre III, sa description proprement dite. Il a jugé à propos de consacrer ses deux premiers livres presque tout entiers à un long préambule où il expose ses idées sur la géographie, le but qu'il poursuit, passe en revue les géographes ses prédécesseurs, s'arrête longuement à Homère, critique plus longuement encore Ératosthène. Ce n'est pas, il s'en faut, la partie la plus satisfaisante de son œuvre. Elle est singulièrement vague et prétentieuse. Quelques citations permettront d'en juger : « La géographie, dit Strabon en commençant, est, autant qu'aucune science, du domaine du philosophe. » On pourrait croire que le mot de philosophe est ici pris, comme il arrive souvent à cette époque, dans le sens

très large d'homme cultivé, d'homme instruit. Et, en effet, parmi ces géographes philosophes, il cite Homère, Ératosthène, Polybe; mais il précise en affirmant que la multiplicité des connaissances nécessaires au géographe est le partage de celui « qui embrasse dans sa contemplation les choses divines et humaines, c'est-à-dire l'objet même de la philosophie. » — « Enfin, la variété d'applications dont est susceptible la géographie..... implique encore ce même esprit philosophique habitué à méditer sur le grand art de vivre et d'être heureux. » Il reprend point par point ces déclarations et les atténue, il est vrai, mais sans leur donner cependant toute la netteté désirable. Il est un point sur lequel il insiste beaucoup dans ce développement, c'est que la géographie répond surtout aux besoins de la vie politique : « Où s'exerce en effet l'activité humaine, si ce n'est sur cette terre, sur cette mer que nous habitons.....? Il est donc évident que la géographie, considérée dans son ensemble, exerce une influence directe sur la conduite des chefs d'États..... » Voilà encore une affirmation bien vague, sous laquelle il est difficile de mettre autre chose que ceci : les chefs d'États ont besoin de savoir la géographie. Enfin, et c'est la partie de ce préambule où la critique peut le plus légitimement s'exercer, il reprend Ératosthène, et pas toujours en se contentant de reproduire les arguments d'Hipparque. M. Dubois démêle en effet fort bien ce qu'il y a de personnel à Strabon dans ces reproches. Il montre aussi par quelles fausses théories sur les températures, qui, selon Strabon, doivent varier conformément aux latitudes, il se laisse entraîner à combattre les géographes mathématiciens et à critiquer, par exemple, tout à fait à tort, la latitude attribuée à Marseille par Pythéas. A la vérité, il est si facile d'exploiter contre les géographes ces belles déclarations si vagues qu'on éprouve quelque mauvaise humeur à les voir s'étaler dans ce préambule. M. Dubois, qui, de son long tête-à-tête avec Strabon, a conservé pour lui beaucoup d'estime, et nous verrons que c'est justice, ne voudrait pas se montrer trop sévère. Il n'accepte pas le dur reproche de phraséologie adressé au géographe grec par M. Ettore Païs. Son jugement, pour être mêlé d'indulgence, n'en est cependant pas moins net : « Ce n'est pas dans son introduction seule, dit-il avec beaucoup de raison, qu'il faut étudier Strabon pour déterminer la méthode et le dessein qui lui sont particuliers; là, il est sous l'impression de la lecture des œuvres dogmatiques de ses prédécesseurs; ses déclarations de principes sont un écho des idées d'Ératosthène, d'Hipparque, de Posidonius, génies faits de philosophie et de science. Mais, dès qu'il arrive à la géographie descriptive, il reprend sa liberté et redevient lui-même.....; qu'on nous pardonne cette expression : le masque philosophique, dont il s'était gravement et péniblement couvert pour écrire une introduction digne de ses devanciers, tombe, et le personnage nous apparaît dans toute son originalité..... » Il faut donc, si l'on veut comprendre Strabon, remettre pour ainsi dire au point toutes ces déclarations du début et, pour les interpréter, s'éclairer du texte de la véritable géographie. On voit alors plus

clairement ce qu'il a prétendu faire : une description du monde à l'adresse des gens instruits, grecs où romains, car il ne distingue pas. Cette description ne sera ni un recueil de résultats mathématiques ni une nomenclature. Strabon n'aime pas cet appareil d'érudition; il n'hésite même pas à sacrifier des noms de peuples obscurs, difficiles à prononcer, qui dépareraient son récit. Il veut faire œuvre littéraire. Il veut intéresser son lecteur en faisant appel à des notions empruntées à toutes les sciences, à l'histoire naturelle comme à la physique, à l'histoire comme à l'archéologie. Il entrevoit très bien que la géographie doit tenir compte à la fois du monde physique et de l'homme qui l'habite, et qu'il y a des liens entre l'homme et la nature. Je dis qu'il l'entrevoit, n'osant pas aller tout à fait aussi loin que M. Dubois, pour qui le livre de Strabon « est le premier, le seul où cette relation de l'homme avec la nature soit signalée d'une manière systématique et se traduise par une théorie complète et formelle. » Peu importe d'ailleurs : en pareille matière, énoncer un principe est peu; la difficulté commence lorsqu'il s'agit de signaler ces rapports, et c'est là précisément que se révèle cette disposition spéciale d'esprit faite d'une curiosité toujours en éveil et d'un désir ardent de se rendre compte, en empruntant à toutes les sciences leurs données, qu'il faut bien appeler, au risque de paraître ambitieux à son tour, l'esprit géographique. Il n'est pas douteux que Strabon ait eu cette qualité d'esprit. La lecture de son ouvrage, j'entends à partir du troisième livre, est encore pour nous pleine d'intérêt. Il a bien vu certains pays, en a bien noté la caractéristique. Les considérations physiques, historiques, archéologiques se succèdent tour à tour sous sa plume, sans fatigue pour le lecteur. M. Dubois, dont l'estime pour Strabon ne va jamais jusqu'à la partialité, lui trouve moins de hauteur de vues qu'à Polybe et déjà quelque goût pour la compilation, à la façon de Diodore de Sicile. C'est la vérité. Strabon est un bon esprit, mais n'est pas un grand esprit. A tout prendre, son œuvre n'en est pas moins remarquable.

Il est toujours difficile, en présence des lacunes considérables de la littérature antique, de savoir si tel ouvrage qui nous reste ne procède pas de tel autre qui est perdu. On a pu supposer qu'entre Polybe et Strabon il y eut une abondante éclosion d'œuvres analogues à la *Géographie*, qui ne serait par conséquent qu'une imitation. C'est là une hypothèse que rien ne justifie. Que cette réforme, que cette transformation de la science géographique ait été préparée par une série d'évolutions de l'histoire, M. Dubois le reconnaît, mais Strabon semble bien avoir eu le premier l'idée de cette géographie descriptive universelle. C'est bien un chef d'école, si le mot n'est pas trop ambitieux, car il n'a pas eu, à proprement parler, de disciples dans l'antiquité. Le génie pratique des Romains les poussait plutôt à des nomenclatures et à des compilations, et, quant aux Grecs, c'est la géographie mathématique, c'est la laborieuse tentative d'établir une carte sur des données précises qui conserve toutes leurs préférences. L'œuvre de Strabon est restée isolée.

Chemin faisant, M. Dubois s'est arrêté à quelques discussions intéressantes. J'ai déjà fait allusion à une erreur de Strabon, sur les latitudes et les climats, qui rend assez obscurs certains passages de son livre. M. Dubois met en forme le raisonnement du géographe grec et en montre ainsi la fausseté. Tout repose sur cette affirmation à priori qu'à la même latitude la chaleur doit être égale. Une question assez difficile à résoudre est celle de savoir pourquoi Strabon fait si peu de cas d'Hérodote. Il ne le juge, il est vrai, que comme historien, mais, comme historien, il le déclare inférieur à Homère, à Hésiode et même aux tragiques grecs. M. Dubois voit, dans ce jugement sévère de Strabon, le double reflet des idées de Polybe et de celles d'Ératosthène. La méthode historique de Polybe impliquait, dit-il, chez ses partisans, une aversion marquée pour les œuvres naïves du conteur. D'autre part, certain passage fort méprisant d'Hérodote à l'adresse des faiseurs de cartes avait dû soulever contre lui l'animosité des géographes mathématiciens. On s'étonne cependant que Strabon n'ait pas su s'élever au-dessus de ces préjugés et n'ait pas apprécié au moins les passages où Hérodote se montre vraiment géographe.

Le livre de M. Dubois est l'œuvre d'un helléniste très au courant de l'histoire de la géographie ancienne ; c'est aussi l'œuvre d'un géographe très préoccupé des questions de méthode. Ces qualités réunies étaient nécessaires pour résoudre les délicats problèmes que comporte l'examen de la *Géographie* de Strabon. J'espère avoir montré, par ce rapide compte-rendu, que l'auteur y a réussi.

L. Gallois.

Zur Geschichte der Einführung der jetzigen Ziffern in Europa durch Gerbert. Eine Studie von Professor Dr H. Weissenborn. Berlin, Mayer und Müller, 1892. In-8°, III-123 pages.

On sait que l'historien Richer a décrit avec détail, sinon avec clarté, les méthodes d'enseignement introduites dans l'école de Reims par son maître Gerbert (972-989). Il parle, entre autres, d'une table à calculs, *abacus*, faite en bois recouvert de cuir et divisée en colonnes, sur laquelle on comptait avec des jetons où étaient marqués les chiffres de 1 à 9. Il résulte de là que Gerbert, le premier dans l'Occident chrétien, aurait connu et pratiqué l'usage des chiffres dits arabes (non compris le zéro). Il ne peut guère les avoir empruntés qu'aux musulmans d'Espagne : mais, comme il n'était pas lui-même l'élève de ces musulmans (il avait étudié les mathématiques dans la province chrétienne de Catalogne), il faut qu'il y ait eu entre eux et lui un intermédiaire. Qui a été cet intermédiaire? Telle est la question unique à laquelle est consacré le volume de M. Weissenborn.

Il pense — ce n'est qu'une supposition, et il y aurait bien à dire, — que la réponse est donnée par deux passages de la correspondance de

Gerbert, où il est question d'un certain Joseph l'Espagnol ou le Sage, auteur d'un livre sur la multiplication et la division des nombres. Ces passages se trouvent dans deux lettres écrites de Reims, en 984 :

Lettre nº 17 (Olleris, nº 63), à Géraud, abbé d'Aurillac : « ... De multiplicatione et divisione numerorum libellum a Joseph Ispano editum abbas Warnerius penes vos reliquit, ejus exemplar in commune rogamus... »

Lettre nº 25 (Olleris, nº 55), à Bonfils, évêque de Girone : « ... De multiplicatione et divisione numerorum Joseph sapiens sententias quasdam edidit, eas pater meus Adalbero Remorum archiepiscopus vestro studio habere cupit. »

Qui était ce Joseph? un chrétien, un musulman ou un juif? Par des relevés statistiques, très minutieusement établis, sur les noms en usage à cette époque, M. Weissenborn montre que la première hypothèse est tout à fait improbable, la troisième plus vraisemblable que la seconde : le nom de Joseph était alors infiniment rare chez les chrétiens, plus répandu chez les musulmans, fréquent surtout chez les juifs. De plus, comme Gerbert ne dit pas que l'ouvrage auquel il s'intéresse fût une traduction, on doit présumer que l'auteur lui-même l'avait écrit en latin. L'Espagnol, non chrétien, capable d'écrire un livre latin, ne peut avoir été qu'un juif, et un juif de l'Espagne non musulmane, c'est-à-dire de la Catalogne. L'épithète *sapiens* est probablement une traduction de l'hébreu *ḥâkhâm,* « sage », titre qu'on donnait aux supérieurs de certaines communautés juives, ou simplement aux juifs instruits. Enfin, les termes de Gerbert semblent indiquer un personnage qui vivait dans le même temps que lui, ou à peu près. En résumé, le Joseph auteur du *De multiplicatione et divisione numerorum,* cité par Gerbert, devait être un juif catalan du xe siècle. Telle est la conclusion à laquelle arrive M. Weissenborn, et qu'il rend vraisemblable.

Il va plus loin, et il suppose que ce Joseph a été le professeur de calcul de Gerbert pendant le séjour de celui-ci en Catalogne, auprès du comte Borrel et de l'évêque de Vich, Hatton (967-970). Cela est encore possible, mais ici on ne peut plus même dire : c'est probable. La vérité est que nous n'en savons rien.

Une grande partie du volume est consacrée à passer en revue tous les écrivains du nom de Joseph, chrétiens, mahométans ou juifs, antérieurs à Gerbert, dont l'auteur a rencontré les noms dans les recueils biographiques et bibliographiques. Il n'en trouve pas un qui puisse, avec quelque vraisemblance, être considéré comme identique au *sapiens* de Gerbert.

L'importance des résultats acquis par M. Weissenborn n'est malheureusement pas, on le voit, en rapport avec le temps et le travail qu'ils lui ont coûtés. Si l'on est juste, on ne lui en saura que plus de gré d'avoir courageusement entrepris et mené à bout cette patiente recherche, — ne fût-ce que pour dispenser d'autres érudits de la recommencer après lui.

Julien Havet.

Die Summa cancellariae des Johann von Neumarkt. Eine Handschriftenuntersuchung über die Formularbücher aus der Kanzlei Kaiser Karls IV, von Jean Lulvès, Dr. phil. Berlin, Mayer et Müller, 1891. In-8°, VIII-127 p.

L'importance des formulaires sortis de la chancellerie de l'empereur Charles IV a été mise en lumière depuis longtemps. Mais il reste encore beaucoup à dire sur l'origine des différents recueils qui nous sont parvenus et sur la manière dont ils ont été formés. M. Bresslau (*Handbuch der Urkundenlehre,* p. 643) attirait dernièrement encore l'attention des chercheurs de ce côté. C'est à son instigation qu'a été fait le travail de M. Lulvès : l'auteur est modeste, il prétend n'avoir voulu entreprendre qu'un travail préparatoire, « utile pour une édition des formulaires, » que nous lui conseillons de préparer maintenant et de mener à bonne fin. Il s'agit aujourd'hui d'une étude approfondie sur un des plus importants recueils de la chancellerie du XIVe siècle, sur un de ceux qui paraissent le plus propres à faire comprendre l'importance, au double point de vue historique et juridique, de ce genre de documents, sur la *Summa cancellariae* de Jean de Neumarkt. Originaire de Breslau, évêque de Leitomischl, puis d'Olmütz, ensuite protonotaire et enfin chancelier, ce personnage (qui a déjà attiré l'attention des historiens) était un maître dans l'art de rédiger les diplômes et les lettres politiques, et excellait à cacher ses intentions sous la forme pompeuse de périodes impénétrables. Le recueil, qu'il paraît avoir rédigé à la fin de 1374 ou au commencement de 1375, nous est parvenu, en tout ou en partie, dans une vingtaine de manuscrits, dont cinq sont dépourvus de valeur et dont les autres doivent être classés en divers groupes, plus ou moins étroitement apparentés. Il est difficile de critiquer à distance le travail très technique de M. L. et de se prononcer sur l'importance respective des manuscrits de Görlitz, de Prague et de Leipzig qui paraissent les plus intéressants. Ce soin revient aux érudits qui pourront les examiner directement. L'obscurité de la question tient en grande partie à ce qu'il y eut trois rédactions successives, dont les deux premières seules furent l'œuvre de Jean de Neumarkt lui-même. Ce recueil, qui n'était pas destiné au public et eut des débuts modestes, se répandit très vite, mais fut surtout utilisé dans la chancellerie impériale, et cette chancellerie a joué alors un rôle d'autant plus important que c'est avec Charles IV que le centre de gravité du saint-empire fut reporté dans l'Europe centrale. Mais ce fut aussi sous ce prince que la fameuse Bulle d'or, qui devint la pierre angulaire de la constitution germanique, légalisa en quelque sorte l'indépendance des seigneurs et l'impuissance de la couronne. Les documents diplomatiques de ce temps jettent beaucoup de lumière sur les transformations qui se produisirent alors dans l'organisation politique de l'Allemagne.

Georges Blondel.

Dr Ottocar Weber. **Der Friede von Utrecht.** Verhandlungen zwischen England, Frankreich, dem Kaiser und den Generalstaaten (1710-1713). Gotha, Perthes, 1891. 1 vol. in-8°, xv-485 p.

La paix d'Utrecht a été souvent étudiée au point de vue français ou espagnol; voici un livre qui l'envisage au point de vue autrichien. M. W., tout en refaisant avec soin l'histoire des négociations depuis 1710, a eu surtout en vue de faire son procès à l'Angleterre et de montrer comment elle a sans cesse joué, dupé, bafoué ses alliés, particulièrement le chef de la maison d'Autriche, l'empereur germanique. Les recherches très approfondies de l'auteur dans les archives de Paris, Vienne, La Haye et Londres donnent une réelle valeur à son ouvrage, dont certains chapitres sont très neufs. Quant à la thèse qu'il soutient, elle n'a qu'un défaut, c'est d'être démontrée d'avance : il y a quelque naïveté pour un historien, semble-t-il, à s'étonner de l'égoïsme britannique, voire même à s'en indigner.

Cette réserve générale faite, il faut avouer que le récit de M. W. est utile et intéressant à consulter.

Dans les deux premiers chapitres, auxquels on ne saurait reprocher que quelques longueurs, les causes multiples qui poussent l'Angleterre à s'entendre avec la France en 1710-11, notamment la chute des whigs, sont clairement expliquées, grâce à la correspondance de l'abbé Gaultier et de Torcy, et aux dépêches de Mesnager, les deux sources principales de cette histoire jusqu'à la signature des préliminaires de Londres (septembre 1711). De l'examen des négociations anglo-françaises, il résulte que Louis XIV a le premier fait des ouvertures, mais que le cabinet tory s'est hâté de les accueillir, sans se préoccuper de ses alliés; d'ailleurs, les ministres de la reine Anne désiraient la paix à la fois par intérêt personnel, pour se rendre populaires, et par patriotisme, car les ressources du pays étaient épuisées et il n'y avait pas d'avantage à continuer les hostilités; quelques tories songeaient peut-être à une restauration des Stuarts, mais ce ne fut jamais qu'une idée vague; on doit tenir plus de compte de l'animosité particulière de St. John (le futur lord Bolingbroke) contre l'Autriche et de la jalousie anglaise contre la Hollande.

Après avoir exposé les rapports secrètement amicaux des tories avec la France, M. W., dans son troisième chapitre, fait ressortir leur duplicité; officiellement, en effet, ils poussent à la guerre, et, tandis qu'ils s'assurent de bonnes conditions de paix, ils pressent leurs alliés de faire de plus grands efforts; ils ne ménagent que le duc de Savoie, Victor-Amédée II, auquel ils veulent faire acquérir des territoires aux dépens de l'empereur. Cependant, les États-Généraux et l'Autriche ne tardent pas à s'apercevoir du manège de l'Angleterre : les premiers (chap. IV) résistent de leur mieux, cherchant surtout à défendre la barrière que lord Townshend leur a promise en 1709; mais la mission de Buys à Londres échoue complètement, et, en novembre 1711, ils sont forcés

d'accepter le congrès proposé. Quant à l'Autriche (chap. v), elle le prend d'abord de plus haut et essaie d'intimider le cabinet de Saint-James; mais son ministre, Gallas, se voit mis en quarantaine à Londres, et l'archiduc Charles, élu empereur en octobre 1711, cinq mois après la mort de son frère Joseph, n'ose trop se plaindre, parce qu'il a besoin des subsides anglais; bref, aux conférences d'Innspruck (novembre 1711), on décide d'envoyer le prince Eugène auprès de la reine Anne et de s'opposer autant que possible à la réunion du congrès. Toute cette partie du livre de M. W. est neuve et instructive.

La seconde partie l'est moins. Il paraît étonnant, surtout pour ce qui concerne les négociations proprement dites d'Utrecht, que M. W. ait négligé absolument une des sources capitales de son sujet : les *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*. Il est vrai qu'il a fait à côté une ample moisson d'inédit. Parmi les documents les plus importants dont il s'est servi figurent les instructions rédigées en Angleterre, France et Autriche pour les ambassadeurs au congrès. En étudiant ces instructions, on constate : 1° que les plénipotentiaires anglais devaient se montrer très exigeants, uniquement pour tromper leurs alliés; 2° que les Français se savaient soutenus par l'Angleterre et manifestaient déjà ouvertement leurs desseins; 3° enfin, que les Impériaux ne croyaient pas encore tout à fait à la déloyauté anglaise et se flattaient de faire à Utrecht d'aussi dures conditions qu'à Gertruydenberg. L'ouverture du congrès et les premières séances mirent en lumière à la fois l'entente anglo-française, que le triomphe définitif des tories dans le Parlement allait rendre plus étroite, et l'isolement de l'empereur, auquel ne pouvait suffire l'appui momentané des Hollandais, mécontents de l'Angleterre.

Les affaires espagnoles, surtout la nécessité d'empêcher une réunion éventuelle des deux couronnes d'Espagne et de France, retardèrent l'issue des négociations : l'Angleterre espéra même un moment enlever à la famille des Bourbons le trône de Charles-Quint pour y placer le duc de Savoie; le projet avorta devant la résolution énergique de Philippe V de rester en Espagne. Le cabinet anglais renonça avec regret à son idée, mais n'en demeura pas moins décidé à faire la paix; M. W. a fort bien montré que les ouvertures faites à Londres à l'aide de camp du prince Eugène, Hohendorff, en juin 1712, avaient été purement illusoires (chap. IX). D'ailleurs, le duc d'Ormond, commandant en chef des troupes anglaises sur le continent, venait de déclarer qu'il ne pouvait plus prendre part aux opérations militaires; les hostilités étaient terminées de fait entre Français et Anglais. La colère de la cour de Vienne fut telle qu'elle songea à une rupture avec la Grande-Bretagne; un ministre éclairé, le comte Wratislaw, empêcha Charles VI de commettre cette faute (conférences de Presbourg de juillet 1712) et conseilla de tenter encore un rapprochement. Mais le cabinet anglais ne gardait plus de ménagements; le 3 octobre 1712, lord Bolingbroke disait à l'abbé Gaultier : « Si la France veut avoir bon marché des Hollandais et des Impériaux, il faut qu'elle

finisse au plus tôt ce qu'elle a commencé avec l'Angleterre... » (P. 339, note 1.) Les Hollandais se soumirent, en concluant un nouveau traité d'amitié, de succession et de barrière (fin janvier 1713). Il n'en fut pas de même de l'empereur, qui, contre toute attente, refusa d'accepter les conditions offertes à Utrecht, et seul, abandonné de tous ses alliés et même des princes allemands, en appela aux armes dans une lutte suprême. Cette lutte d'ailleurs fut malheureuse, et les traités de Rastadt et de Bade complétèrent en 1714 l'œuvre du congrès d'Utrecht.

En général, ce qui frappe dans la paix de 1713-14, c'est l'essor considérable pris par l'Angleterre, ce sont les débuts de sa prodigieuse fortune coloniale. M. W. en parle à peine et insiste plus, au contraire, sur l'entente anglo-française, entente qui avait pour but, dans la pensée de plusieurs tories, de faciliter le retour de Jacques Stuart (p. 394). La situation de l'Autriche intéresse tout particulièrement l'auteur : loin de reprocher à Charles VI son entêtement à guerroyer tout seul, il l'en loue; c'est ce qui distingue ses conclusions de celles des historiens allemands. M. W. est plus autrichien qu'allemand; en effet, l'empereur personnellement a obtenu à Rastadt plus qu'on ne lui avait offert à Utrecht, les Pays-Bas entiers, l'île de Sardaigne, sa liberté d'action en Italie, et en échange de tout cela, il a sacrifié une ville d'empire, Landau; l'empire germanique a payé une fois de plus pour les Habsbourgs. Le sentiment dominant de M. W., sa rancune contre l'Angleterre, reparaît à la dernière page de son livre, et c'est avec amertume qu'il accuse Oxford et Bolingbroke d'avoir accompli à Utrecht un chef-d'œuvre de mensonge et de duplicité; il reconnaît cependant qu'ils ont bien mérité de leur patrie, ce qui est quelque chose.

Les appendices qui terminent le volume contiennent des pièces intéressantes : d'abord la correspondance du grand pensionnaire Heinsius avec lord Oxford, en 1711 surtout; puis les instructions des plénipotentiaires français et impériaux; enfin un journal en français rédigé par M. de Hohendorff sur sa mission en Angleterre en 1712. Le quatrième appendice est une discussion bien menée sur l'authenticité des *Minutes de M. Mesnager*, parues à Londres en 1717; M. W. démontre qu'elles ne sont pas l'œuvre de Mesnager, car il y est parlé de faits postérieurs à sa mort; d'autre part, les raisons qui le portent à y voir un pamphlet de l'anglais Defoe en faveur d'Oxford paraissent assez concluantes.

Tel est d'ensemble cet ouvrage qui mérite d'être lu, non seulement à cause du fond très sérieux, mais encore à cause des vues originales et suggestives dont il est rempli.

A. Waddington.

Richard Fester. **Rousseau und die deutsche Geschichtsphilosophie.** Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Idealismus. Stuttgard, Gösche, 1890. In-8°, x-346 pages. Prix : 5 m. 50.

« Rousseau, » a écrit Robert Flint dans son beau livre sur *la Philo-*

sophie de l'histoire en France, « a droit à une large place dans l'histoire littéraire, même dans l'histoire de la religion, de la jurisprudence, de l'éducation, mais non pas ici. » Rien de plus vrai, aussi on ne peut que s'étonner de voir M. Richard Fester faire de l'écrivain français comme l'inspirateur de la philosophie de l'histoire en Allemagne. Que l'influence de l'auteur de l'*Émile* ait été immense de l'autre côté du Rhin, c'est là un fait reconnu de tous; mais que ses « vues médiocres et fausses sur l'histoire » y aient exercé une action féconde ou même notable, c'est ce qu'on n'est pas moins en droit de contester et ce qui rend inexplicable le titre que M. R. F. a donné à son livre. Il est vrai qu'un sous-titre nous laisse entendre qu'il a traité aussi un autre sujet ou que son sujet présente un autre aspect : l'histoire de l'idéalisme en Allemagne; mais, si l'idéalisme allemand doit beaucoup à Rousseau, il est loin d'en relever autant que M. R. F. paraît l'affirmer, et, chemin faisant, il est bien forcé lui-même de reconnaître que plusieurs des écrivains ou des philosophes qu'il a rangés parmi les disciples de Rousseau ne lui doivent rien ou à peu près. En tout cas, son livre est bien plus philosophique qu'historique; j'en parlerai aussi très brièvement.

Il comprend onze chapitres consacrés, le premier, à une caractéristique de la philosophie historique de Rousseau, et les dix suivants à celle des écrivains allemands qui ont étudié après lui l'obscur et complexe problème des destinées du genre humain[1]. Mais quelles sont, suivant M. R. F., les doctrines historiques de Rousseau? Après avoir cité un passage de la *Nouvelle Héloïse* et un autre de l'*Émile,* où le célèbre écrivain exprime son opinion sur les historiens anciens et modernes et reproche à ces derniers de ne pas voir les choses comme elles sont, M. R. F., — c'est à cela à peu près que se réduisent les vues historiques de Rousseau, — est bien obligé de convenir qu'il n'y a là rien qui ressemble à un système philosophique, et que l'explication de l'origine de l'inégalité parmi les hommes n'en est pas un davantage; il est forcé de reconnaître aussi que les faits en eux-mêmes, c'est-à-dire la vérité historique, laissent Rousseau indifférent, qu'il ne leur demande que des enseignements moraux et que, dédaigneux des recherches scientifiques, son tableau de l'état primitif de la société humaine n'est qu'une hypothèse et un roman : comment aurait-il pu fonder dès lors une école historique véritable?

M. R. F. a donné cependant de nombreux disciples à Rousseau, mais bien plus par une espèce de fiction que parce que ces écrivains relèvent réellement de lui; c'est ainsi qu'il lui rattache Lessing, pour avoir jugé favorablement les deux discours qui fondèrent la réputation de l'écrivain français; Wieland, à cause d'un article où il a parlé du

1. Dans un appendice, M. R. F. a examiné en outre « l'Idée de la paix perpétuelle au XVIIIe siècle » successivement chez l'abbé de Saint-Pierre, dans l'« Essai » de Kant et les « Rêveries » de Herder.

« citoyen de Genève ; » Justus, Möser et Iselin, quoiqu'ils ne lui doivent rien ; puis Herder. Ici, nous avons bien, il semble, un disciple de Rousseau, et l'influence de ce dernier sur l'écrivain allemand a été plus d'une fois mise en lumière ; mais c'est dans ses théories littéraires bien plus que dans ses vues historiques qu'elle se manifeste ; avec quelque complaisance qu'il constate les ressemblances qu'on peut signaler entre les idées philosophiques des deux penseurs, M. R. F. reconnaît lui-même que les dissemblances sont encore plus grandes ; qu'il y a loin, par exemple, de la loi du développement de l'humanité tel que le conçoit Herder à l'état d'immobilité auquel voudrait le condamner Rousseau !

De même, en admettant que « l'Église visible » à laquelle Kant appartenait était celle du vicaire savoyard, et qu'il ait eu Rousseau pour auxiliaire dans sa théorie de la loi morale, il y aurait témérité à en faire un disciple du philosophe français ; l'admiration que Schiller a éprouvée pour les *Confessions,* le souffle révolutionnaire qui anime ses premières œuvres poétiques, ne prouvent pas non plus qu'il relève de Rousseau dans ses écrits historiques ; sa théorie du progrès de l'humanité vient de Kant, non de l'auteur de l'*Émile.* M. R. F. dit lui-même que, quand Schiller réfléchit, il suit une voie toute différente de celle de Rousseau et qu'il ne le rappelle que dans ses vers.

Fichte a grandi à l'époque où les théories de Rousseau faisaient autorité ; il a cru à son état de nature ; comme pour lui, l'histoire n'a qu'une réalité tout empirique ; mais, si par là il ressemble au philosophe français, combien il en diffère dans ses *Caractéristiques du temps présent !* « Aucun penseur allemand, » remarque M. R. F. lui-même, « n'a subi à un aussi haut point que Fichte l'influence de Rousseau, mais aucun ne s'est aussi éloigné de lui dans ses vues sur la philosophie de l'histoire. » Pourquoi vouloir alors le rattacher à l'écrivain français et faire de celui-ci son maître ? C'est bien pis pour Schelling ; ici, toute ressemblance cesse entre le philosophe allemand et l'écrivain français ; il n'y en a pas davantage entre Rousseau et Frédéric Schlegel, moins encore avec Schopenhauer et Herbart, Krause ou Hegel ; et, cependant, ils nous sont donnés comme des disciples du citoyen de Genève. Suffit-il pour cela que Schopenhauer lui ressemble, de bien loin encore, par l'incertitude de ses débuts et Krause par ses hypothèses aventureuses sur le premier âge de l'humanité ?

Avec Guillaume de Humboldt reparaît l'influence de Rousseau, et c'est sans doute pour cette raison que M. R. F. a réservé pour la fin de son étude l'article consacré à ce penseur original ; mais cette influence a-t-elle été aussi puissante qu'il l'affirme ? Que l'*Essai pour fixer les limites de l'action de l'État* soit caractéristique des rapports qui existent entre l'idéalisme allemand et Rousseau, je le veux bien ; mais les théories historiques de Humboldt ne dérivent pas des vues de l'écrivain français ; la conception poétique qu'il a du rôle de l'historien ne vient pas de lui, mais de Schiller.

Ainsi partout les jugements portés dans son livre par M. R. F. donnent lieu à des restrictions; il y a fait preuve, il est vrai, d'une connaissance réelle des œuvres des divers écrivains dont il parle; mais il les a appréciés d'un point de vue trop étroit; en voulant aussi les rattacher à tout prix à Rousseau, il s'est exposé à les amoindrir et à les rabaisser, et il l'eût fait sans doute, s'il n'avait pas bien souvent oublié son premier dessein et si, au lieu de rechercher une influence qu'ils n'ont pas subie, il ne s'était borné heureusement à faire connaître la portée de leurs théories ou de leurs systèmes philosophiques.

Charles Joret.

Friedrich Franz II Grossherzog von Mecklenburg-Schwerin und seine Vorgænger. Nach Staatsakten, Tagebüchern und Correspondenzen. Von Ludwig von Hirschfeld. 2 Bände. Leipzig, Duncker und Humblot, 1891. VIII-416, 394 p.

Ce livre nous offre plus que la simple biographie d'un prince allemand qui, pendant un long gouvernement, a joué un rôle important, et dont les qualités militaires se manifestèrent dans la campagne de 1870 et 1871. Admis à puiser dans une riche collection de documents officiels et privés (rapports diplomatiques, instructions, protocoles, correspondances, journaux, etc.), l'auteur a pu éclairer plus d'un point de l'histoire générale du XIXe siècle. Le public français apprendra avec le plus grand intérêt tout ce qui se rapporte au sort de la princesse Hélène, mariée avec le duc d'Orléans, et tout ce qui regarde l'histoire de la campagne de 1870 et de 1871. Les lettres de la duchesse Hélène, qu'on lit avec plaisir, prouvent que sa famille ne la négligea point du tout après la catastrophe de 1848. D'autre part, après les récits d'Haussonville, de Hillebrand, de Treitschke, il est hors de doute que le projet de mariage de la princesse Hélène avec le duc d'Orléans fut appuyé avec ardeur par le roi Frédéric-Guillaume III. Il se laissa guider par des considérations politiques, tandis que son fils Guillaume et l'empereur Nicolas subordonnèrent la raison d'État au sentiment légitimiste. Nous empruntons à une lettre du dernier, adressée au grand-duc Paul-Frédéric, les phrases suivantes : « Est-il vrai qu'il ait été question « d'un projet de mariage de Madame votre sœur avec le fils aîné de « Louis-Philippe ?... Il y a quelque chose de si odieux à une chose « pareille que je me refuse d'y croire; mais, si la chose est vraie, je ne « veux me l'expliquer que par l'état de maladie de feu le grand-duc, « qui l'empêchait de l'apprécier à sa juste valeur. Il en doit être autre- « ment de vous; vous ne devez pas y donner votre consentement, comme « appartenant à deux familles sur lesquelles rejaillirait la honte de votre « consentement » (I, 136). — Quant à l'histoire de la campagne de 1870 et de 1871, les extraits des journaux et de la correspondance du grand-duc avec la grande-duchesse forment une source très riche. Disons en

passant que l'auteur du livre dont nous parlons rend tout à fait justice aux qualités extraordinaires du général Chanzy.

Les lecteurs allemands apprécieront surtout les éclaircissements sur l'histoire du Mecklembourg en particulier et sur les grandes crises générales qui préparèrent le nouvel ordre politique de leur patrie. Certains documents publiés au cours du récit, par exemple des lettres du roi Frédéric-Guillaume IV, de l'empereur Guillaume, du roi Georges V de Hanovre (jugement sur la paix de Villafranca), du roi Louis de Bavière (lettre écrite après la guerre de 1866), nous font connaître les mobiles des personnages historiques mieux qu'une longue analyse. De même, on remarquera l'opinion de M. de Bismarck sur le suffrage universel (vol. II, 199, 217). Quelquefois on verra le récit de M. de Sybel complété (p. ex. II, 117, par les communications de M. de Bülow à l'égard des fameuses conversations de M. de Bismarck et de M. de Karolyi en décembre 1862). Quelquefois des publications récentes complètent le récit de M. de Hirschfeld, p. ex. le travail de M. Adolphe Beer sur la politique du prince Schwarzenberg, dans le *Historisches Taschenbuch* de Raumer, 1891, et les journaux du général de Gerlach en ce qui concerne les événements des années 1848 et 1849. En général, M. de Hirschfeld, quoique fort opposé aux tendances libérales, s'efforce d'être impartial. Cependant, il y a des parties de son livre où il s'est départi de cette ligne de conduite (p. ex. ses jugements sur l'abrogation de la constitution de 1849, sur l'affaire de la démission de l'architecte Demmler, sur l'administration du ministre Schrœter, la manière dont il expose le procès pour crime de haute trahison de Rostock et la persécution du professeur de théologie Baumgarten provoqueront beaucoup de rectifications). Il n'hésite pas à dire (vol. II, 45) : « Dans le Mecklembourg, l'Église catholique jouissait du degré de tolérance auquel le petit nombre de ses adhérents avait droit à aspirer dans un territoire sévèrement luthérien. » Il se fait le défenseur de la thèse « que la constitution féodale du Mecklembourg est compatible avec la constitution de l'empire » (II, 231), ce qu'on peut réfuter par la critique du grand-duc Frédéric-François lui-même (II, 317).

Alfred Stern.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome LIII, 3e livr., mai-juin 1892. — E. Jarry. La « voie de fait » et l'alliance franco-milanaise, 1386-1395; 1er art. (la « voie de fait, » c'est la politique belliqueuse du roi de France s'efforçant de mettre fin au schisme par la force des armes; expose les négociations qui aboutirent au traité d'alliance conclu avec Jean-Galéas le 21 mars 1391, et dont le texte n'a pas été retrouvé; puis les préparatifs d'une expédition en Italie dans le but de ramener Clément VII à Rome). — H. Omont. Projet de réunion des Églises grecque et latine sous Charles le Bel en 1327 (publie trois pièces relatives à des négociations poursuivies à cet effet par Benoît de Côme, des Prêcheurs). — Id. Lettres originales du xive s. conservées à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (publie quatre pièces de 1325-1335). — L. de Mas Latrie. L'« officium robarie » ou l'office de la piraterie à Gênes au moyen âge (analyse et publie un mémoire composé vers 1328 par Guillaume Adam, frère dominicain, archevêque de Sultanieh en Perse, sous le titre : « De modo Saracenos extirpandi »). — Teilhard de Chardin. Le commencement de l'année à Clermont et à Montferrand (ces deux villes ont employé le style du 25 mars jusqu'en 1568). = Bibliographie : *A. de Manneville.* De l'état des personnes et des terres dans la paroisse d'Amblainville (Vexin français), du xiie au xve s. (bon). = Chronique. J. Havet. L'avènement de Clotaire III (doit être placé vers l'automne de l'an 657).

2. — **Revue d'histoire diplomatique.** 1892, no 4. — G. Syveton. Un projet de démembrement de la France en 1716 (concerté en février 1716 entre les ministres de la Savoie et de l'Angleterre, qui le communiquèrent ensuite à l'ambassadeur impérial). — Comte Renaud de Moustier. Les États-Unis au lendemain de la guerre de l'Indépendance, d'après la correspondance du comte de Moustier (intéressants extraits de ses dépêches en 1788-1789). — S. Antonopoulos. La société philanthropique en faveur des Grecs, 1825-1829. — Th. Funck-Brentano. Le droit des gens et les immunités diplomatiques au xviiie s., d'après les archives de la Bastille. — Dr Stœrk. L'évêché protestant de Jérusalem (publie les actes relatifs à sa fondation par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, en 1840, et à la convention passée, en 1841, entre l'Angleterre et la Prusse à ce sujet et supprimée en 1886 au profit de l'Angleterre). — M. de Maulde. Les instructions diplomatiques au moyen âge (surtout au xve s. et de préférence depuis Louis XI).

3. — **La Révolution française.** 1892, 14 août. — J. Claretie. La

fille d'un conventionnel (rapporte quelques anecdotes sur Merlin de Thionville, racontées par la fille que ce dernier eut de son second mariage, et qui est Mme Lebarbier de Tinan). — Aulard. Le club des Jacobins sous la monarchie (origine de ce club; ce qu'ont été et comment se sont transformés, au gré des événements, les Jacobins de 1789 à 1792; sous la monarchie, ils ne furent pas autre chose que des monarchistes libéraux). — J. d'Auriac. Le constituant Charles Voidel; fin. — J. Viguier. La réunion d'Avignon et du Comtat-Venaissin à la France; 2e partie : les scrupules de l'Assemblée nationale. — Notice sur la vie de Sieyès (réimpression de l'autobiographie que Sieyès publia sous le voile de l'anonyme quelques semaines après la chute de Robespierre); fin le 14 sept. — Situation de Paris au 18 nivôse an II, 7 janv. 1794 (rapport de police inédit). = 14 sept. Charavay. Les mémoires de Mme Cavaignac (Julie de Corancez, qui, en 1797, épousa le conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac, de Gourdon. Elle connut de près à Naples Murat, successeur de Jérôme sur le trône de Naples, et la reine Caroline. Analyse très succincte de ces mémoires, qui vont jusqu'en 1816). — A. Douarche. La nouvelle organisation judiciaire et les premiers juges élus dans le département de Lot-et-Garonne, sous la Constituante et la Législative, 1790-92. — Monin. La chanson et l'Église sous la Révolution.

4. — **Bulletin critique**. 1892, n° 16. — *H. Beaune*. Fragments de critique et d'histoire (intéressant pour l'histoire de la procédure en Bourgogne; conte deux procès intentés par Voltaire). — *Delaporte*. De historia Galliae privata, litteraria, regnante Ludovico XIV, latinis versibus a Jesuitis gallis scripta. = N° 17. *Auvray* et *Tougard*. Theodori Studitis praepositi parva catechesis (nouvelle édition, très soignée, de la petite catéchèse, ou recueil de lectures spirituelles composé par Théodore Studite, une des plus curieuses figures du monde monachal byzantin au temps de la querelle des Iconoclastes). — *C. Thomas*. Theodor von Studion und sein Zeitalter (bonne étude sur les deux vies du saint). — *Mordtmann*. Esquisse topographique de Constantinople (bon). — *Abbé Batiffol*. L'abbaye de Rossano (beaucoup de renseignements précieux sur la bibliothèque de Rossano, mais rien sur le contenu même des livres de cette bibliothèque; l'introduction sur la Grande-Grèce byzantine est intéressante, mais, outre qu'elle fait un hors-d'œuvre, elle ne contient pas une note!). — *Cozza-Luzzi*. Vie de saint Sabas le Jeune (rien que le texte, encore est-il fort mal publié). — *Delehaye*. Vie de saint Paul le Jeune (très bonne édition). — *Abbé Jobin*. Saint Bernard et sa famille (gros volume de 800 pages bourrées de documents). = N° 18. *Westphal*. Les sources du Pentateuque; 2e partie : le problème historique (étude conduite avec beaucoup de méthode et de science). — *Maurenbrecher*. C. Sallustii Crispi historiarum reliquiae; 1er fasc. (excellente étude sur les sources historiques relatives aux événements des années 78-66 av. J.-C.). — *G. Capasso*. Il primo viaggio di P. L. Farnese, gonfaloniere della chiesa, negli stati ponteficii (avril-

juillet 1537). = N° 19. *Costa de Beauregard.* Le roman d'un royaliste sous la Révolution : souvenirs du comte de Virieu (ce ne sont pas des souvenirs, mais une biographie d'un personnage secondaire en somme, libéral avant 1789, royaliste repenti après l'échec des plans de Mounier et combattant intrépide au siège de Lyon ; biographie trop souvent d'ailleurs écrite en style de roman).

5. — **Journal des Savants.** 1892, août. — L. Delisle. Les archives du Vatican ; 2e art. — R. Dareste. Les Universités françaises (à propos de leurs statuts publiés par M. Fournier). = Septembre. R. Dareste. Les institutions juridiques des Romains (à propos de « l'Ancien Droit » de M. Cuq ; ouvrage « très savant et très étudié »). — G. Perrot. Les fouilles de Schliemann à Mycènes. — P. Janet. Bossuet, historien du protestantisme (à propos du livre de M. Rebelliau).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1892, nos 31-32. — *Browne.* A traveller's narrative written to illustrate the episode of the Bâb (important pour l'histoire du Bâbisme, sorte de secte religieuse et sociale de l'Islam, qui vise à supplanter l'Islamisme orthodoxe en Perse). = Nos 33-34. *Preger.* Inscriptiones graecae metricae ex scriptoribus praeter anthologiam collectae. — *Janssen,* trad. p. *E. Paris.* L'Allemagne et la Réforme, t. III, 1525-1555. — *Brun-Durand.* Les amis de Jean Dragon de Crest, 1599-1615 ; notes pour servir à l'histoire de la société protestante en Dauphiné au XVIIe s. (beaucoup de renseignements exacts et nouveaux). = Nos 35-36. *Wendling.* De peplo Aristotelico quaestiones selectae (le *Peplos* était un recueil de faits divers, surtout mythologiques, qui a été compilé par Aristote et publié après lui par Théophraste ; les épitaphes des héros de la guerre de Troie qui s'y trouvent sont des interpolations introduites dans la partie de l'ouvrage qui traitait de la généalogie des héros). — *A. Dumont.* Mélanges d'archéologie et d'épigraphie (recueil très intéressant, malgré les progrès accomplis par la science depuis que les articles composant ces Mélanges ont paru pour la première fois). — *Jumpertz.* Der römisch-karthagische Krieg in Spanien (utile). — *Casagrandi.* Le « Minores gentes » ed i « patres minorum gentium » (trop d'hypothèses que l'auteur présente comme autant de vérités). — *C. Sommervogel.* Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, t. II et III. — *Biadego.* Catalogo descrittivo dei mss. della biblioteca comunale di Verona. = Nos 37-38. *K. Pauli.* Die Veneter und ihre Schriftdenkmæler (ce livre sera bien accueilli de tous les savants qui s'occupent d'ethnographie). — *Hauréau.* Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale, t. III et IV). — *Hirsch.* Studien zur Geschichte Kœnig Ludwigs VII von Frankreich, 1119-1160 (c'est la meilleure histoire que nous ayons jusqu'ici sur cette partie du règne de Louis le Jeune). = Nos 39-40. *Don J.-M. Asensio.* Cristobal Colon (publication luxueuse et ambitieuse, mais sans valeur scientifique ; ce qu'elle contient de sérieux parait être souvent le fruit du plagiat). — *Funck,* trad. p. *Hemmer.* Histoire de l'Église, t. II

(excellent manuel). — *Mirbt*. Die Wahl Gregors VII (thèse bien conduite, mais qui s'attache un peu trop à trouver le juste milieu entre les opinions extrêmes). — *J. du Teil*. Campagne de M. le maréchal de Noailles en l'année 1743; journal du chevalier de Malbez, commissaire d'artillerie (bon). = N° 40. *May* et *Becker*. Précis des institutions du droit privé de Rome (ce précis a pour objet d'expliquer les termes de droit employés fréquemment par les poètes; il rendra de grands services). — *Buedinger*. Don Carlos' Haft und Tod (bonne étude, mais qui n'ajoute rien d'essentiel à Gachard et à M. de Mouy). — *Thureau-Dangin*. Histoire de la monarchie de Juillet (art. imp. de M. A. Sorel).

7. — Bulletin de correspondance hellénique. 1892, janv.-mars. — G. Cousin. Inscriptions d'Œnoanda (33 fragments, dont quelques-uns assez considérables; ils fournissent le texte plus ou moins mutilé de trois lettres traitant de philosophie). — Néroutsos. Inscriptions d'Alexandrie (deux inscriptions intéressantes pour la topographie des environs de l'ancienne Alexandrie macédonienne et byzantine). — Joubin et Wilhelm. Inscriptions de Chalcis (50 inscriptions ou fragments). — M.-L. Kambanis. Le desséchement du lac Copaïs par les anciens. — E. Legrand. Inscriptions d'Astypalée et d'Anaphi; suite. — Doublet. Bas-relief et inscriptions de Délos.

8. — Revue archéologique. T. XX, juillet-août 1892. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Ed. Le Blant. Simple conjecture au sujet d'un passage de saint Augustin (dans son 7e traité sur l'évangile de saint Jean, il fait allusion à l'idole Pileatus, qu'on pouvait faire prendre pour un précurseur de la foi; c'est sans doute parce que dans les représentations figurées on entourait souvent la tête du « dieu au pileus, » qui était un des Dioscures, d'étoiles disposées en forme de croix, et que cet emblème pouvait faire penser à la croix qui très souvent en effet surmonte la tête du Christ ou de ses symboles). — Arbois de Jubainville. Comparaison entre le serment celtique et le serment grec dans l'*Iliade*. — Tannery. Les prétendues notations pythagoriciennes; sur l'origine de nos chiffres (ces notations n'ont jamais existé; nos chiffres, dont la forme n'a été fixée que depuis la découverte de l'imprimerie, remontent aux *apices* de Boèce, ceux-ci aux chiffres dits *gobar* des Arabes occidentaux, qui les tenaient des Arabes d'Orient, et ceux-ci des Hindous).

9. — Revue de l'histoire des religions. T. XXV, 1892, n° 3. — Courdaveaux. Clément d'Alexandrie (ses idées morales et théologiques). — Alf. Millioud. Esquisse des huit sectes bouddhistes du Japon, par Gyan-Nen, 1289 ap. J.-C. = T. XXVI, n° 1. Speyer. Le dieu romain Janus (la religion de Janus est plus ancienne que la fondation de Rome; elle s'est formée aux temps préhistoriques et n'a pas changé jusqu'au christianisme).

10. — Nouvelle Revue historique de droit. 1892, n° 4. — Ar-

BOIS DE JUBAINVILLE. La « pignoris capio » avec enlèvement immédiat et sans commandement préalable, en droit irlandais, d'après le Senchus Môr (en dehors du point juridique spécialement traité dans cet article, notons le § 1, où l'auteur pense qu'on peut, sans témérité, indiquer l'année 800 comme date probable du texte du Senchus Môr). — MAYNIAL. De quelques particularités des successions féodales dans les Assises de Jérusalem (l'assise du « servize de cors » et l'assise de la « conoile; » cette dernière date de l'an 1170 environ; l'autre doit être postérieure d'au moins trente ans). — A. COLIN. Le droit des gens mariés dans la coutume de Normandie (la femme apporte une dot au mari, et la restitution de cette dot est assurée par des garanties étendues; la communauté, en principe, n'existe pas, mais les époux, à la dissolution du mariage, ont respectivement des droits à exercer sur les biens l'un de l'autre). — LEHR. Quelques mots sur l'authenticité de la Handfeste de Berne (cette charte des franchises de Berne est datée de 1218; mais cette date est inconciliable avec les faits; il est plus vraisemblable que le texte actuel a été rédigé peu avant 1274, date de la confirmation par Rodolphe de Habsbourg. C'est donc un faux que celui-ci a confirmé).

11. — Revue maritime et coloniale. 1892, juin. — G. COSTE. Les anciennes troupes de la marine, 1622-1792; suite : les compagnies franches, 1690-1761; suite en août. = Juillet. CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de Sept ans; 14e article : la marine avant et pendant la guerre de Sept ans; La Galissonnière; suite en sept. — TULAU. La flotte anglaise sur les côtes d'Aunis et de Saintonge. = Août. A. LE BEAU. Le journal du chirurgien-major de l' « Aréthuse, » le docteur Félix Charyau, 1812-1814; suite en sept. (extraits de cet intéressant journal de croisière). — GUET. Origines de l'Inde française : Jân Begum, Mme Dupleix, 1706-1756 (Dupleix, récemment nommé gouverneur de Pondichéry, épousa, en 1741, Jeanne Albert, veuve de Jacques Vincens, à qui, en vingt années de mariage, elle avait donné onze enfants; il la connaissait et l'appréciait depuis longtemps; c'est d'elle qu'il apprit à connaître l'Hindoustan. Dupleix n'avait jusqu'alors songé qu'à faire fortune; c'est elle qui le poussa dans la vie politique); fin en octobre.

12. — Le Correspondant. 1892, 25 juillet. — DUC DE BROGLIE. Deux enclaves de l'ancienne France : Orange et sa principauté, Avignon et le Comtat-Venaissin (à propos de l'ouvrage de M. de Gaillard). — DRONSART. Gladstone; 3e art.; 4e art. le 25 août; 5e le 25 sept. (le ministère libéral de 1880 à 1885). = 10 août. COSTA DE BEAUREGARD. A propos du 10 août : introduction au mémoire écrit par Madame Royale pendant sa captivité au Temple (fragments concernant sa sortie du Temple, quand après échange elle eut été remise aux Autrichiens). = 25 août. KANNENGIESSER. Dœllinger; fin le 10 sept. — Treize mois de captivité (récit du lieutenant-colonel de Beauval, fait prisonnier près de

Monasterio, en 1810, par les Espagnols, conduit à Lisbonne, non sans avoir été très maltraité, puis transporté à Tiverton, dans le Devonshire, d'où il réussit à s'échapper à la fin de 1811).

13. — Revue des Deux-Mondes. 1892, 15 août. — M. de Vogué. Le roman d'un conspirateur : les mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. = 1er sept. Berthelot. Un chapitre de l'histoire des sciences : transmission des industries chimiques, de l'antiquité au moyen âge (suit cette transmission depuis l'Égypte : les cahiers ou manuels employés par les ouvriers égyptiens ont passé dans le monde gréco-latin; leurs recettes ont été ensuite recueillies par le moyen âge, qui les a fait arriver jusqu'à nous. L'influence arabe a été insignifiante). — Valbert. Le nouveau Wallenstein (compare le prince Bismark au fameux condottiere et ministre impérial). = 15 sept. Bardoux. La Fayette pendant le Consulat et le premier Empire (jusqu'au moment où, après avoir accepté, sous réserve, l'*Acte additionnel,* il fut élu membre de la Chambre des représentants par le collège départemental de Seine-et-Marne). = 1er oct. H. Houssaye. La France sous la première Restauration; 1er art. : les commencements du règne de Louis XVIII (étude très fouillée et très vivante sur l'état des esprits durant « l'anarchie paternelle » de la première Restauration).

14. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances,* 1892, 29 juillet. — Arbois de Jubainville. Le serment celtique comparé au serment grec de l'*Iliade* (le serment par le ciel, la terre, la mer appartient à l'époque primitive, où, la vengeance privée étant de droit absolu, on n'a pas l'idée d'une justice divine réparant, dans un autre monde, les iniquités de celui-ci. On le trouve chez les anciens Celtes, dans l'*Iliade,* et même dans saint Mathieu. Le serment par les dieux appartient à une époque postérieure). — Gsell et Saint-Géraud. Les fouilles à Tipasa (Algérie) et la basilique de la martyre sainte Salsa. = 5 août. A. de Barthélemy. L'origine du monnayage gaulois de la Belgique. — Halévy. Deux inscriptions sémitiques du IXe et du VIIIe s. (en dialecte phénicien, celui que parlait le peuple des Hétéens). — Toutain. Le théâtre romain de Chemtou, en Tunisie. = 26 août. Maspero. Les ruines du temple de Phtah à Memphis et les fouilles dirigées par M. de Morgan. = 9 sept. Oppert. Études de chronologie persane (sur le cycle de dix-huit ans ramené à la grande période lunaire de mille huit cent cinq ans, qui finit en l'an 712 av. notre ère). = 16 sept. Waille. Fouilles dans le champ de manœuvres de Cherchel. = 23 sept. P. de Nolhac. Le « Gallus calumniator » de Pétrarque (ce Français est un théologien de Paris, Jean de Hesdin). = 30 sept. Maspero. Un bas-relief chaldéen (consacré par le roi Naramsin, qui régnait à Babylone et dans la Chaldée du Nord vers l'an 3800 avant notre ère). — S. Reinach. Essai de classification des désignations populaires attachées aux monuments mégalithiques et des légendes dont ils sont l'objet dans les divers pays.

15. — Académie des sciences morales et politiques. *Compte-rendu.* T. XXXVIII, 1892, juin. — Ravaisson. Étude sur l'histoire des religions ; les Mystères. — Boutmy. Les conditions économiques de la nationalité aux États-Unis. = Août. P.-L. de Kermaingant. Le droit des gens maritime, pratiqué par l'Angleterre, l'Espagne et la France au commencement du xviie s. (conférences de Londres en 1604 ; traité de neutralité signé entre la France et l'Espagne. L'Angleterre est obligée, en fait, sinon en droit, de renoncer à ses prétentions à la souveraineté maritime ; c'est le régime de la tolérance qui commence, en fait de droit des gens maritime). = Sept.-oct. A. Geffroy. Des récents progrès de la science archéologique à Rome (à propos des ouvrages de MM. Helbig et Gsell). — Dr Lagneau. Conséquences démographiques qu'ont eues pour la France les guerres depuis un siècle.

---

16. — Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique. 5e série, I, 5e bull. — S. Bormans. Quelques particularités à propos de Jean d'Outremeuse (Jean d'Outremeuse, l'auteur du *Myreur des Histors,* mourut le 25 novembre 1400). — H. Pirenne. Note sur un polyptique de l'abbaye de Saint-Trond dressé par l'abbé Guillaume Ier, 1248-1272 (ce manuscrit expose avec une grande netteté le tableau de l'organisation et de la vie domestique d'un grand domaine au xiiie siècle). = T. II, 1er bull. G. Kurth. Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier, près de Huy (rend compte du contenu de trois petits cartulaires du xve, du xvie et du xviie siècle déposés aux archives de Liège et provenant de l'abbaye cistercienne précitée. Les textes reproduits racontent l'origine et les développements du monastère, ainsi que la fête de la translation des restes de Pierre l'Ermite. Kurth y cherche la preuve de l'inexistence d'une chronique de Neufmoustier ; l'histoire de Neufmoustier n'a été écrite que sous forme d'interpolations à Gilles d'Orval et à Albéric de Troisfontaines exécutées par le chanoine Maurice). — L. Mathot. Notice généalogique et historique par et pour J. Van der Sanden (note sur la curieuse autobiographie du journaliste anversois de ce nom, 1762-1799). — H. Pirenne. La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai. Note supplémentaire (réponse au travail de Funck-Brentano : si la version populaire flamande est inexacte, la version populaire française ne l'est pas moins, et la vérité se trouve entre les deux). — J. Kuntziger. Notice sur trois manuscrits liégeois conservés aux archives de la cathédrale de Trèves (ces manuscrits sont : 1° un *Stuit-boeck* de l'abbaye de Saint-Jacques ; 2° un relevé des nominations aux cures et bénéfices de cette même abbaye ; 3° un précieux cartulaire du monastère des Chartreux). — A. Cauchie. Notes sur quelques sources manuscrites de l'histoire belge à Rome (l'auteur cite les documents intéressants pour l'histoire de Belgique qui se trouvent aux archives de la Propagande, à la Bibliotheca Angelica, aux archives de l'État et à la bibliothèque des princes Barberini. Beaucoup de choses intéressantes pour l'histoire des Jésuites

belges). = Comptes-rendus : *S. Muller*. Het oudste cartularium van het sticht Utrecht (bon). — *A. Rodriguez Villa*. La reina Doña Juanna la Loca (Jeanne n'était pas plus folle qu'hérétique). — *Oudemans*. De kerkhervorming op de Veluwe, 1523-1578 (dissertation très bien étudiée sur l'influence de la Réforme dans la partie de la Gueldre nommée la Veluwe). — *Colas de la Noue*. Un ligueur. Le comte de la Fère (particulièrement important pour l'histoire de l'intervention de Philippe II et de Farnèse dans les affaires de la France). — *A. Lefèvre-Pontalis*. Vingt années de république parlementaire au XVIIe siècle. Jean de Witt, pensionnaire de Hollande (histoire complète et impartiale de toutes les péripéties de l'histoire des Provinces-Unies). — *Von Zeissberg*. Zwei Jahre belgischer Geschichte (renseignements précis et détaillés sur les règnes de Léopold II et de François II en Belgique).

17. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1892, 2e livr. — Baron Béthune de Villers. Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon. Dalles funéraires retrouvées à l'écluse des Braemgaten; suite (description de 21 dalles). — E. Longin. La nation flamande à l'Université de Dôle, 1651-1674; suite (fait connaître le nombre des étudiants flamands de Dôle et leurs localités d'origine pendant les années 1652 à 1674). — H. Hauser. Trois lettres de F. de la Noue sur la guerre de Flandre, 1575-1587 (ces lettres nous fournissent de précieux renseignements sur les principaux acteurs de la guerre des Pays-Bas : don Juan, d'Alençon, d'Orange, Farnèse, Marnix, etc.). — A. d'Herbomez. L'évêché de Tournai-Noyon; suite (expose les tentatives faites pour la séparation des églises de Noyon et de Tournai au XIe siècle). — H. Delehaye. Le bullaire et l'histoire du pape Calixte II. — P. Claeys. La censure sous le premier empire (détails curieux sur la mesquinerie des censeurs).

18. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1892, 5e livr. — T. Lamy. La Bible royale en cinq langues, imprimée par Plantin (expose d'après les archives l'histoire de l'édition de la bible polyglotte par Plantin avec le concours des plus savants critiques et des meilleurs orientalistes de l'époque). — G. Kurth. Maurice de Neufmoustier (Kurth reconstitue complètement la physionomie littéraire de M. de N., le plus ancien annaliste de Huy et le seul chroniqueur du moyen âge qui nous ait fourni des renseignements sur les derniers jours de Pierre l'Ermite). = Compte-rendu : *H. Van der Linden*. Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge (excellent travail. Les parties les plus neuves sont celles qui ont trait à la *Familia sancti Petri* et à la Gilde). = 6e livr. Dehaisnes. L'art flamand en France depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe (décrit l'évolution du spiritualisme ou naturalisme et insiste sur la nature et l'étendue de l'action exercée en France par l'école flamande pendant le XVe siècle). = Comptes-rendus : *Blok*. Geschiedenis van het Nederlandsche volk (beaucoup d'aperçus nouveaux et de synthèses heureuses sur l'histoire des Pays-Bas au moyen âge).

— *M. Philippson.* Die römische Curie und die Bartholomäusnacht (prouve que la Curie romaine a complètement ignoré les intrigues qui amenèrent le massacre de la Saint-Barthélemy. Le pape n'apprit la nouvelle que le 5 septembre et fit alors chanter un *Te Deum*). = 7e livr. Comptes-rendus : *A. Auger.* De doctrina et meritis Joannis van Ruys-Broeck (étude approfondie sur les doctrines du grand mystique brabançon). — *Chabot.* De S. Isaaci Ninivitae vita, scriptis et doctrina (monographie puisée entièrement aux sources orientales de Paris et de Londres).

19. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 4e série, t. VII, 1re livr. — Wauvermans. L'hérésie de Tanchelin (beaucoup de choses nouvelles sur l'histoire religieuse de la Belgique au XIIe siècle. Contrairement à l'opinion commune, Wauvermans soutient que Tanchelin, s'il fut un hérésiarque pour l'église féodale d'Utrecht, fut réellement un missionnaire fidèle de l'Église guelfe, catholique, apostolique et romaine). — H. Schuermans. La Belgique antérieure au moyen âge (remarquable synthèse des résultats obtenus par les études archéologiques). — Wauvermans. Le château de Cleydael (étude archéologique sur ce château construit au XVIe siècle près d'Anvers. L'auteur a recueilli aussi plusieurs légendes curieuses).

---

20. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. I, Heft 2. — S. P. Lambros. Desiderata byzantins (indique plusieurs grandes séries de publications à entreprendre sur les sources de l'histoire byzantine). — Buettner-Wobst. Études sur la critique du texte de Zonaras (les mss. et leurs rapports). — Gelzer. Listes inédites ou peu connues d'évêchés de l'Église orientale. — C. Frick. Les fastes d'Idace et le Chronicon Paschale. — Ludwich. Jakob Diassorinos (savant grec du XVIe siècle, auquel on doit deux ouvrages attribués faussement à Draco Stratonicensis et à Philémon). — Kirpitschnikov. Une chronique impériale populaire (composée, non sans doute par un Vénitien, mais à une époque où Venise jouait un rôle important pour les Grecs). — J. Schmitt. L'auteur du Spaneas (ce poème fut composé peut-être par Alexis Comnène et avant 1142). — Nœldeke. Les synodes de Sidon, 512, et de Tyr, 513. — Jireček. Une lettre de 1238-1240 relative à l'histoire de Corfou (en latin).

21. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1892, n° 10. — *Hegel.* Stædte und Gilden der germanischen Vœlker im Mittelalter (G. von Below discute et réfute les théories de Giercke sur les guildes et sur leur influence quant à l'origine des institutions municipales). — *Von Bernhardi.* Delbrück, Friedrich der Grosse und Clausewitz. — *Delbrück.* Friedrich, Napoléon, Moltke (querelles de stratégiciens à coup de documents). = N° 17. *Dierauer.* Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. II (bonne méthode, exposition claire, jugement sain).

22. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Bd. XXIX, Heft 2, 1891. — Brugsch. Des signes employés

dans l'écriture démotique pour indiquer les poids. — Spiegelberg. Un papyrus du temps du roi Ramsès V (publié d'abord par Pleyte et Rossi : *Papyrus de Turin,* pl. LI-LX ; texte et commentaire). — Griffith. Le papyrus de Boulaq, n° 18 (texte et commentaire). — Erman. La circulaire de Thoutmosis Ier à ses fonctionnaires, avec l'annouce de son avènement (texte et traduction). — B. Meissner. La date de la conquête de l'Égypte par Cambyse (à l'automne et au printemps de 525). = Bd. XXX, Heft 1, 1892. Erman. Le métal « hsmn » (désigne sans doute le bronze). — Steindorff. Une bulle d'excommunication en copte (elle est sans doute du IXe s. et a été formulée par Jean, évêque de Schmun). — Erman. Lectures historiques (1° sur l'histoire du roi Ménès, constructeur du temple de Memphis ; 2° sur le roi Dhwti, de la 11e dynastie des rois de Thèbes; 3° une reine éthiopienne, Katasanai, femme d'un roi Pianchi).

23. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. VII, Heft 1, 1892. — Jastrow. La Palestine et l'Assyrie au temps de Josué (la domination assyrienne remplaça au XIIIe s. la domination égyptienne en Palestine). — Le Gac. Deux inscriptions de Goudéa, patési de Lagasu. — Oppert. Renonciation à une créance devant un collège composé d'hommes libres (commentaire détaillé d'un texte publié par Peiser dans ses *Babylonische Vorträge*). = Comptes-rendus : *Lehmann.* Samassumukin, König von Babylonien 668-648 (appréciations favorables et corrections par Tiele). = Heft 2. Sachau. Remarques sur les noms propres dans les inscr. de Cilicie. — Lidzbarski. Qui est Chadhir ? (nom mentionné dans le Coran, sourat 18, vers. 59 sq. Il y a, dans ce passage du Coran, un rapport avec des légendes assyro-babyloniennes). — L. Abel. Fragment d'une tablette provenant d'El-Amarna (il contient une lettre du prince Douchrattou de Mittanni au roi d'Égypte Aménophis III. Texte, traduction et commentaire). — Le Gac. Ur-Bau, roi de Lagasou en Chaldée (texte, transcription et commentaire de l'inscr. de la statue du roi découverte à Tell-Loh en Chaldée; elle est de l'an 3300 environ av. J.-C.). — Zimmern. La bénédiction de Jacob pour ses douze fils rapprochée des douze signes du zodiaque. — Peiser et Winckler. Une inscr. du roi Mérodac-Baladan II. — Scheil. Quelques mots sur les inscr. de Goudéa; suite. — Strassmaier. La supputation du temps chez les Babyloniens.

24. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XIV, Heft 4, 1892. — Hartmann. Deux localités de Palestine : Liva-el-Ladkije et Nihije-Urdu (description topographique très détaillée d'après les voyages d'exploration de l'auteur; il y est question surtout d'archéologie). = Bd. XV, Heft 1. Kampffmeyer. Noms anciens dans la Palestine et la Syrie de nos jours (de la prononciation araméenne; ses changements jusqu'à l'époque arabe. Recherche quels noms, appartenant à l'époque de l'Ancien Testament, se sont maintenus jusqu'aujourd'hui, et quels changements ils ont subis dans ce long intervalle). — Roeh-

RICHT. Cartes et plans pour la connaissance de la Palestine au moyen âge; suite (décrit et reproduit cinq plans de Jérusalem des XIIe-XIVe s.). — SCHUHMACHER. Rapport sur un voyage accompli à l'est du Jourdain en 1891.

25. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLVI, Heft 1, 1892. — BUEHLER. Explication des inscriptions d'Asoka; suite. — ERMAN. Rapports de la langue égyptienne avec les langues sémitiques (l'égyptien est une langue sémitique, mais avec un développement tout spécial et qui se rattache aux autres langues sémitiques, comme l'anglais à l'allemand).

26. — Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. Rœmische Abtheilung (*Bullettino*). Bd. VI, Heft 4, 1892. — MILANI. Nouvelles antiquités trouvées à Vérone; supplément (une statue de Néro Claudius Drusus, des bas-reliefs de l'Ara pacis Augustae, des monetae honorariae de Drusus l'Ancien). — HUELSEN. Miscellanea epigraphica. — COZZA. Un temple récemment découvert à Alatri. — PETERSEN. Les plus récentes découvertes archéologiques opérées sur le sol italien. = Athenische Abtheilung. Bd. XVI, Heft 4. 1891. KONTOLÉON. Inscriptions de l'île de Cos. — TOEPFFER. Un décret religieux de Cos (fournit de nombreux renseignements sur les sacrifices à offrir dans l'île et sur les contributions que les habitants et familles de l'île devaient y apporter. Ces données prouvent que, dans l'île de Cos, la population hellénique était mêlée d'éléments cariens). — MORDTMANN. Inscription de Cyzique (corrections au texte publié au tome XIV des *Mittheil.*, d'après un moulage de l'original). — DOERPFELD. Résultats des fouilles récentes à Athènes. = Jahrbuch. Bd. VI, Heft 4, 1892. WINNEFELD. Les deux localités habitées par Pline le Jeune, Tusci et Laurentinum (description d'après les données fournies par Pline lui-même). — MICHAELIS. Albums romains dessinés par des artistes du Nord au XVIe s.; suite (collections archéologiques de la famille della Valle). — STUDNITZKA. Un monument de la victoire de Marathon (sur l'acropole d'Athènes on a trouvé la figure équestre d'un Perse qui appartenait à un groupe servant à commémorer cette victoire). = Bd. VII, Heft 1. ASSMANN. Recherches d'archéologie nautique.

27. — Hermes. Bd. XXVII, Heft 1, 1892. — U. KOEHLER. Héraclide de Clazomènes (cet homme d'État athénien a été cité par Aristote dans sa Constitution d'Athènes et par Platon dans l'Ion. Kœhler lui rapporte l'inscr. publiée au *Bull. de corr. hellén.*, 1888, p. 163 sq., et montre qu'elle a pour objet les négociations entre Athènes et la Perse en 423. Héraclide avait contribué à la conclusion d'un traité entre ces deux États; il reçut plus tard le droit de cité athénienne et joua un rôle important à Athènes comme stratège). — MOMMSEN. Contributions au droit foncier à Rome (1° les diverses catégories du sol d'après Frontin; 2° de la marque des bornes romaines; 3° explication au cadastre d'Arausio, *Corp. inscr. lat.*, XII, 1244). — H. VON ARNIM. Ineditum Vaticanum

(le Vat. 435 contient une courte pièce encore inédite, intitulée Ἀποφθέγματα Ῥωμαϊκά; elle a peut-être été composée par Fabius Pictor). — C. Hude. Les documents utilisés par Thucydide : V, 47 (le texte du décret : *Corp. inscr. att.*, IV, 14, que Thucydide a utilisé, a été fortement corrompu dans le texte que nous avons de l'historien. Attaque l'hypothèse de L. Herbst au tome XXV de Hermes). = Heft 2. Stengel. Sur les antiquités sacrées des Grecs (explique les termes Κάρπωσις, καρποῦν, δερτά). — E. von Borries. Les campagnes de Julien l'Apostat contre les Germains (compare et critique les récits d'A. Marcellin, de Libanius, d'Eunapius, d'Oribase et de Zozime. A côté d'une seconde source, Ammien a utilisé la monographie de Julien sur la campagne contre les Alamans). — Duemmler. La constitution d'Athènes par Critias (Critias a écrit, lui aussi, un traité sur la constitution d'Athènes; il y attaquait violemment les institutions démocratiques d'Athènes et sa politique maritime). — Wilcken. Remarques sur l'office de stratège égyptien au temps de l'empire romain. — Szanto. Sur la division de la population athénienne en trente trittyes, par Clisthènes (commente un passage de la « Constitution » d'Aristote, rapproché des inscript. qui mentionnent ces trittyes). — Manitius. Sur Pompeius Festus (il y eut encore au moyen âge deux mss. de Festus, l'un à Cluny et l'autre à Glastonbury).

28. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLIII, Heft 12, 1892. — F. Knoke. Sur la Germanie de Tacite (cap. 2, 16-20 : origine et signification du mot « Germani »). — Liebenam. Remarques sur l'histoire de Germanicus; suite (généralat de Germanicus en Orient; dans le récit de cette période, la vérité et la fiction se mêlent encore dans Tacite, qu'il faut suivre avec précaution. Des sources utilisées par Tacite). = Bd. CXLV, Heft 1. — Hoefer. La déesse Oraia (identique à Cybèle). — Hultsch. Sur la métrologie et la numismatique béotiennes (commente l'inscr. du sanctuaire des Cabires à Thèbes publiée par Szanto dans les *Mittheil. d. d. arch. Instit. in Athen.*, XV, 379 sq.). — F. Blass. Demosthenica (commente les fragments du discours contre Meidias et de la 3e lettre de Démosthènes, publiés par Kenyon). — F. Ruehl. Le discours contre Philippidès (récemment publié par Kenyon et attribué à Hypéride. L'auteur pense au contraire que le discours est postérieur à la mort de Phocion et qu'il a été écrit par Démocharès, Glaucippe ou tout autre de ce milieu). = Heft 2. Leyds. Sur l'histoire primitive de l'Attique (rectifications au travail récent d'Ad. Bauer sur la « Constitution » d'Aristote). — Blass. Le discours d'Hypéride contre Philippidès (texte nouveau, avec corrections et commentaire). — F. Reuss. A quelle date commença le règne de Hiéron II à Syracuse? (en 270; après la victoire qu'il remporta en 265 sur les Mamertins, près du fleuve Longanos, il devint aussi roi des villes alliées aux Syracusains). — Schweder. La carte du monde et la chorographie de l'empereur Auguste (à la carte du monde dressée par Agrippa et Auguste, fut ajouté un commentaire dans la forme d'une chorographie composée

en langue latine par un auteur inconnu; elle a été utilisée par Pline et par Pomponius Mela. Les fragments de cette chorographie, conservés dans les œuvres de ces derniers, concordent parfaitement avec ce qui nous reste de la carte du monde d'Auguste). = Heft 3. Welzhofer. Les guerres médiques; suite (1° au sujet de la campagne de Xerxès contre Sardes et Abydos, l'auteur cherche à séparer dans le récit d'Hérodote le noyau historique des enjolivements légendaires; 2° recherches approfondies sur la campagne de Xerxès en Thrace). — Buettner-Wobst. Στρατηγὸς ὕπατος (aux premiers temps de la République, on employa indifféremment, pour désigner les plus hautes fonctions de l'État, les termes de consul (= collègue) ou de praetor (= prae-i-tor, général); les Grecs, au contraire, jugèrent utile de désigner le consul romain par un terme particulier). — Hude. Le meurtre d'Hipparque (de tous les récits relatifs à ce sujet, celui d'Aristote mérite le plus de confiance). — Lewy. Études mythologiques.

29. — Philologus. Bd. L, Heft 3, 1891. — Wentzel. Remarques sur la mythologie grecque (origine de la légende racontée par Pausanias, VIII, 8, 2, sur les possessions de Poseidon à la fontaine Arnè, près Mantinée, en Arcadie). — Busolt. La législation de Dracon (commente la « Constitution » d'Aristote sur ce point; le récit d'Aristote est croyable, mais il n'est pas vraisemblable qu'Aristote ait utilisé le texte même de la constitution de Dracon). — A. Bauer. Les idées de Thucydide sur la guerre et la stratégie (Thucydide connaissait admirablement les choses militaires). — G. Hirschfeld. Νίκη τοῦ δεῖνος (on a trouvé en Asie-Mineure une douzaine d'inscriptions qui contiennent le mot νίκη suivi d'un ou de plusieurs noms propres au génitif; elles sont d'origine chrétienne et se rapportent sans doute à des martyrs chrétiens. Le mot νίκη signifie « victoire dans la foi »). — C. von Holzinger. La politique nouvellement découverte d'Aristote et les extraits d'Héraclide qui en sont tirés (l'auteur de ces extraits était Héraclide le Jeune, d'Héraclée-sur-le-Pont; ils ont une grande valeur et servent à faire comprendre les fragments édités par Kenyon). — Soltau. Contributions à la chronologie romaine. — R. Heinze. Anacharsis (ce qu'on a raconté de lui vient de l'école des Cyniques qui aimaient à exalter les peuples barbares aux dépens des Grecs). — M. Faber. Le pentathlon des Grecs. — Nestle. Statues masquées de dieux grecs (on mit parfois des masques aux statues des dieux, soit pour accommoder des figures grossières au goût moderne, soit pour orner des statues en bois de visages d'argent ou d'or). — Widmann. L'auteur du « Bellum africanum » (c'est Asinius Pollion, selon Landgraf, opinion inadmissible : l'auteur est un officier romain de la 5e légion). = Supplementband VI, 1e Hælfte, Heft 2, 1892. — Riess. Les fragments magiques des astrologues égyptiens Nechepson et Petosiris (texte critique et commentaire). — Schiller. L'édition des commentaires de César par Hirtius (contre Hartel : Hirtius a publié seulement le 8e livre).

30. — Rheinisches Museum für Philologie. Nouv. série.

Bd. XLVII, Heft 2, 1892. — Nissen. Les écrits politiques d'Aristote (expose les principes politiques d'Aristote et analyse les ouvrages où il a traité de politique. Sa « Constitution; » ses sources, son importance, son but, époque où elle a été composée. Les jugements défavorables qu'il porte sur Thémistocle, Aristide, Cimon, Périclès, viennent de ce qu'en écrivant son traité il pensait à Alexandre le Grand). — Von Domaszewski. La dislocation de l'armée romaine en 66 ap. J.-C. (explique un passage de Josèphe passé jusqu'ici inaperçu, *Bell. Jud.*, II, 16, 4. Détails sur l'occupation de la côte septentrionale du Pont-Euxin par Rome, en 63 ap. J.-C., et sur les événements militaires qui s'accomplirent alors en Mésie, en Germanie, etc.). — O. E. Schmidt. L'explosion de la guerre civile en 49 av. J.-C. (complète et corrige le récit de H. Nissen dans *Histor. Zeitschr.*, Bd. XLIV et XLVI; cherche, à l'aide des lettres de Cicéron, à fixer la date véritable des événements préliminaires et les mouvements des armées ennemies jusqu'à l'arrivée de César devant Brindes). — C. de Boor. L'édition remaniée des Histoires d'Eunapius (dans cette édition, les attaques contre le christianisme et les empereurs chrétiens furent omises; elle n'est pas l'œuvre d'Eunapius, mais d'un bibliothécaire quelconque). — Dittenberger. Inscriptions grecques d'Ilion (commente deux inscr. trouvées par H. Schliemann). — J. Schmidt. L'édit d'Ulpius Mariscianus sur les sportulae (commente l'inscr. de *Ephem. epigr.*, V, 630 sq.). = Heft 3. Buresch. Explication des oracles sibyllins. — Hirzel. L'historien Théopompe (il subit profondément l'influence de la philosophie de l'école cynique; il a été imité par Procope. Influence exercée par les différentes écoles philosophiques de l'antiquité sur l'historiographie). — Usener. Écrits épicuriens gravés sur la pierre (commente les inscr. publiées par Cousin dans le *Bulletin de corr. hell.*, XVI, 1-3). — Jahnke. Une nouvelle biographie d'Ovide (d'après un ancien imprimé de la bibliothèque municipale de Hambourg; elle n'est pas sans valeur). — Hosius. Citations de Sénèque et de Lucain dans des inscriptions funéraires. — Manitius. Quinte-Curce et Velleius Paterculus (rapproche le style de Quinte-Curce du style de Velleius et de Florus; notes sur les projets littéraires que Velleius expose dans son Histoire romaine. On ne saurait dire s'il a réellement composé les œuvres historiques qu'il annonce). — Sternkopf. A-t-on, après la guerre de Mithridate, décrété une ou deux prières solennelles en l'honneur de Pompée? (Deux).

31. — Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur. Bd. XVII, Heft 1, 1892. — Much. Les races germaniques dans l'Allemagne du Sud (recherches fort détaillées sur les pays occupés par les Suèves, les Vandales, les Cattes, les Ubiens, les Burgondes et beaucoup d'autres peuples germains ou celtes. Étymologie des noms de peuple; art. de 136 pages). — Id. Les Germains sur le Rhin inférieur (pays occupés par les Usipètes, les Frisons, les Canninéfates, etc.; rapports des Germains et des Celtes; étymologie et origine du mot « Germani »). — Id. Goths et Ingévons (recherches sur les migrations

des Goths; sur les noms et les demeures des Cimbres, des Jutes, des Hérules, des Saxons, etc.).

32. — Archiv für Anthropologie. Bd. XX, Heft 4, 1892. — Reber. Les sculptures préhistoriques de Salvan dans le Valais. — Ad. de Ceuleneer. Le type d'un Indien d'Amérique sur un bronze antique du Louvre (traduit du tome XLV des *Mémoires publiés par l'Acad. roy. de Belgique,* 1890; dès l'antiquité classique il y a eu des contacts entre l'ancien monde et le nouveau). — F. von Pulszky. Les temps préhistoriques en Hongrie.

33. — Der Katholik. 1892, juin-juillet. — Holly. Le culte de Notre-Dame dans les plus anciens chants de l'Église. — Bellesheim. Le cardinal Manning; sa biographie; suite en août-sept. — N. Paulus. Liste des écrivains catholiques allemands qui, de 1517 à 1563, ont combattu les doctrines luthériennes (contient 122 numéros, avec des notes biographiques et bibliographiques). — Bellesheim. Herbert Vaughan, le nouvel archevêque de Westminster; sa biographie. = Comptes-rendus : *A. Weber.* Litterae a Truchsesso ad Hosium annis 1560 et 1561 datae (utile). — *Grupp.* System und Geschichte der Cultur. Bd. I-II (remarquable). — *Mohr.* Les saints du diocèse de Trèves (très bon). = Août-sept. Paulus. Michel Buchinger (biographie de cet écrivain et prédicateur alsacien du temps de la Réforme, qui fut un ennemi déclaré de Luther). = Compte-rendu : *Gredy.* Cardinal-Erzbischof Albrecht II von Brandenburg (bon).

34. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXIV, Heft 2, 1892. — Belser. L'auteur du « Liber de mortibus persecutorum » attribué à Lactance (Lactance en est bien l'auteur, quoi qu'en ait dit Brandt). = Compte-rendu : *Stæhelin.* Die gnostischen Quellen des Hippolytus (des critiques). — *Knœpfler.* Die Kelchbewegung in Bayern unter Herzog Albrecht V (important). — *Fincke.* Ungedruckte Dominicaner-Briefe. — *Idem.* Concilien-Studien (important). — *Zisterer.* Gregor X und Rudolf von Habsburg (bon). — *De Salamon.* Ungedruckte Memoiren, 1790-1801 (important). — *Silbernagl.* Der Buddhismus (bon). = Heft 3. Funk. Les constitutions apostoliques (réfute les critiques adressées à son livre, publié l'an dernier sous ce titre, par Duchesne, Bæumer, Nirschl et autres). — Belser. L'auteur du « De mortibus persecutorum; » suite. — Velter. Les livres sibyllins cités par Moïse de Chorène, I, 6 (cette citation n'a pas été empruntée au texte grec, mais à une source syrienne que Mar Abas a sans doute aussi mise à profit). — Zisterer. Phrygiens ou Cataphrygiens? (cette dernière expression pour la secte montaniste est de date postérieure et n'a aucune raison d'être. Recherches sur l'origine des deux mots). = Comptes-rendus : *Carrière.* Moïse de Khoren (très bon). — *Schneider.* Die Religion der africanischen Naturvölker (bon). — *Gietl.* Die Sentenzen Rolands, nachmals Papst Alexanders III (important). — *Schnitzer.* Berengar von Tours (bon). — *Lechner.* Mittelalterliche Kirchenfeste und Calen-

darien in Bayern (important). — *Wolfsgruber*. Chr. A. Kardinal Migazzi, Erzbischof von Wien (bon).

35. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIII, Heft 2-3. — W. Brœcking. Sur Bérenger de Tours (son traité « De cœna » a été écrit entre févr. 1076 et nov. 1078). — Dr Ed. Lempp. Les débuts de l'ordre des Clarisses (étude critique sur les plus anciennes rédactions de la règle primitive de l'ordre. La première période de l'ordre, où il fut tout à fait soumis à l'influence de saint François, mais très mal en cour de Rome, comprend les années 1219-1223; plus tard, l'Église mit la main sur l'ordre et lui imposa des statuts qui assimilèrent les « pauperes domine » aux autres ordres féminins). — H. Gelzer. Contributions à l'histoire ecclésiastique de la Russie d'après les sources grecques. — P. Vetter. Georg Witzel chassé de la Saxe albertinienne par les partisans de Luther et de la Réforme, 1539. — D. Schæfer. Carlstadt en Danemark (il est prouvé que Carlstadt fit en 1521 un bref séjour à Copenhague). — Kolde. La correspondance de Luther et de Mélanchthon avec les margraves Georges et Frédéric de Brandebourg (publie 17 lettres de 1523 à 1551). — Nebelsieck. Une lettre de Francisco de Enzinas à Juan Diaz, de Wittemberg, 21 déc. 1545 (concerne le colloque de Ratisbonne, qui allait s'ouvrir le mois suivant). — Ed. Bœhmer. Le début de la « Historia de statu belgico deque religione hispanica » de Francisco de Enzina. — K. Lohmeyer. Le collège des Jésuites à Braunsberg en Ermland, de 1584 à 1602, d'après les « Annuae literae societatis Jesu. » — Bratke. Maximi Confessoris chronologia succincta vitae Christi. — Becker. Sur Henri de Langenstein. — Schaumkell. La vénération des reliques dans les dernières années qui précédèrent la Réforme (lettre sur une relique de l'empereur Henri le Saint, 1517). — Kawerau. Osiander à Strasbourg (une lettre d'avril 1524). — Distel. Nouveaux documents relatifs à la mort de Luther et de Mélanchthon.

36. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXVI, Heft 1, 1892. — Égli. A quelle époque a été composée l'Apologie d'Aristide? (sous le règne d'Antonin le Pieux, 138-160). — Hilgenfeld. Sur l'Apologie d'Aristide (elle a été dédiée à l'empereur Hadrien). — Id. La vie du Christ d'après Hippolyte (les données chronologiques originales d'Hippolyte ont été, dans son Commentaire sur Daniel, modifiées par la main d'un interpolateur. L'année de la mort du Christ est, d'après Hippolyte, 782 a. u. c.). = Heft 2. H. Gelzer. L'état présent de l'Église arménienne. — Tollin. Thomas d'Aquin précurseur de Michel Servet pour sa doctrine de la trinité; suite. — Hilgenfeld. P. Sulpicius Quirinius, gouverneur de la Syrie (biographie détaillée avec une attention particulière donnée aux questions chronologiques. Quirinius ne fut qu'une fois légat en Syrie, en 759 a. u. c.). — Id. F. Chr. Baur et son enseignement.

37. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. 3e Folge. Bd. III, Heft 5, 1892. — W. Varges. Droit communal et droit

de marché (combat l'opinion d'après laquelle le droit municipal a son origine dans le droit de marché; la ville n'a pas son origine dans le marché; c'est plutôt une localité à laquelle le roi a accordé une paix perpétuelle). = Bd. IV, Heft 3. Sartorius von Waltershausen. La colonisation et les institutions agraires dans l'île de Nantucket au xviie et au xviiie s. (sujet étudié avec soin en France par E. Belot).

38. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Stück 26-28. Berlin, 1892. — Latyschew. Texte de la formule du serment que devaient jurer les citoyens de la Chersonèse taurique (trouvé dans des fouilles opérées par le gouvernement russe; il est de la première moitié du iiie s. av. J.-C. et fournit de nombreux détails sur la topographie et l'histoire de la péninsule. Texte et commentaire). — U. Kœhler. Rapports d'Alexandre le Grand avec son père Philippe (Philippe a été mis à mort à l'instigation de sa femme Olympias; il se proposait d'établir sa domination sur la Grèce et sur les villes grecques d'Asie-Mineure, mais il n'eut pas l'idée de conquérir l'empire perse. Pendant la vie de son père, Alexandre était jaloux de lui; sa conduite à l'égard de la Perse était précisément l'opposé de celle de son père). = Stück 35. Harnack. La plus ancienne chronologie chrétienne et les débuts d'une chorographie épiscopale à Rome (contributions à l'histoire primitive des communautés chrétiennes à Rome et à l'origine du primatiat). = Stück 39-40. O. Hirschfeld. La police égyptienne sous l'empire romain (détails sur son organisation, d'après deux documents sur papyrus).

39. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. Abhandlungen der historischen Classe. Bd. XX, Abth. 1, 1892. — H. Simonsfeld. Analectes sur l'histoire des papes et des conciles au xive et au xve s. (sur l'histoire 1° du pape Urbain VI et de ses rapports avec le royaume de Naples; 2° du pape Alexandre V et du concile de Pise; 3° du synode romain de 1412-1413; 4° du concile de Constance. En appendice publie dix actes inédits de 1382-1417). — Stieve. Lettres des Wittelsbach, des années 1590-1610; suite, n°s 186-248. — F. von Reber. La construction des palais carolingiens; suite (le palais d'Aix-la-Chapelle et son plan; il fut construit sur le plan de celui de Théodoric à Ravenne, qui à son tour avait été construit sur le modèle des palais de Dioclétien à Spalato et de Constantin à Constantinople). = Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. 1891, Heft 5. — Riezler. Les paysans bavarois dans la guerre des Paysans en 1525 (efforts des rebelles pour étendre la révolution à la Bavière et mesures prises par les ducs pour protéger leur pays. Les paysans bavarois restèrent froids pour la Révolution et prêtèrent leur concours aux ducs contre les paysans souabes). — Friedrich. Le « recueil de Thessalonique » et le vicariat pontifical pour l'Illyricum (parmi les lettres des papes des ive et ve s., un certain nombre n'existent que dans ce recueil; de même pour un certain nombre de lettres impériales. Ces lettres sont fausses; l'évêque

de Thessalonique n'a jamais été nommé vicaire du pape pour l'Église illyrienne). = 1892, Heft 1. Stieve. Lettres des Wittelsbach; suite. — Wecklein. Thémistocle et la bataille de Salamine (Thémistocle a imaginé tout le plan de bataille. Prend la défense d'Hérodote et de Thucydide). — Von Œfele. Diplômes inédits des Carolingiens (1° 5 janvier 831, de Louis le Germanique; 2° 11 mars 899, de l'empereur Arnulf).

---

40. — K. Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Philosophisch-historiche Classe. Bd. CXXIV. Vienne, 1891. — Schenkl. Bibliotheca patrum latinorum britannica; 3e art. — R. Beer. Les collections de mss. dans les bibliothèques de l'Espagne (rapport sur une mission entreprise sous les auspices de l'Académie en 1886-88; elle s'étendit à 37 grandes bibliothèques; histoire de ces bibliothèques et des études d'érudition en Espagne, des plus anciens temps jusqu'à nos jours). — Id. Les mss. du « Liber diurnus concilii Basileensis, » composé par Petrus Bruneti (mss. 15623-15627 de la Bibl. nat. à Paris). — W. Tomaschek. La topographie historique de l'Asie-Mineure au moyen âge (topographie des régions maritimes; routes de terre et de mer suivies pendant les croisades, surtout pendant les trois premières). — Wessely. Études sur les rapports du droit grec avec le droit égyptien en Égypte sous les Lagides (le passage de Varron, *De re rustica*, I, 17, sur l'esclavage par dettes et l'exécution personnelle en Égypte mérite-t-il créance? Le droit de contrainte exercé sur la personne du débiteur existait dans l'Égypte grecque comme dans le plus ancien droit grec. Montre l'influence exercée sur le développement du droit grec relativement aux contrats). — Luschin von Ebengreuth. Les étudiants allemands en droit aux Universités italiennes, surtout à celles de Bologne et de Padoue (documents inédits). — H. R. von Zeissberg. Deux années d'histoire belge, 1791-92; suite (du 1er mai 1792 à févr. 1793; récit très détaillé, en 261 p., de la guerre austro-française). — Rottmanner. Additions à l'article antérieur de Kukula sur l'histoire des Bénédictins de Saint-Maur, sur leur édition de huit œuvres de Saint-Augustin et leur conflit avec les Jésuites. = Bd. CXXV, 1892. R. Beer. Les bibliothèques espagnoles (parle de 103 autres bibliothèques et entre autres de celle de l'Escurial). — Fr. Kuehnert. Recherches sur la chronologie chinoise. — Brandt. Origines des ouvrages de Lactance et du livre intitulé « De mortibus persecutorum » (chronologie des œuvres de Lactance; le « De mortibus persecutorum » n'est pas de lui). — Ott. La « Rhetorica ecclesiastica » (on a conservé sous ce titre un important traité ms. du XIIe s. qui est sans doute d'origine française et qui est important pour l'histoire de la littérature canonique du moyen âge. Analyse de ce traité; il était destiné à servir de manuel pour les jeunes prêtres et pour le grand public en matière de droit canonique. Rapports entre la rhétorique et le droit au moyen âge, sur la littérature canonique populaire, etc. — Siegel. Les « Jahrdingen » et les « Rügegerichte » pendant le moyen âge. —

M. Buedinger. La fondation de quelques colonies phéniciennes et l'émigration des Hébreux en Palestine au XIIe s. av. J.-C. (montre l'étroit rapport qui existe entre ces deux faits. Date de la fondation des colonies phéniciennes à Gadès, Utique, aux Baléares, à Thasos, Théra, etc.).

41. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXVII, 2e Hælfte, 1891. — Schroll. Nécrologe de la ci-devant abbaye bénédictine de Milstat en Carinthie, XIIe-XIVe s. — Pribram. Le mariage de l'empereur Léopold Ier avec Marguerite-Thérèse d'Espagne, d'après des documents inédits. — Woynar. Rapports de l'Autriche avec la Suède et le Danemark en 1813-1814 (négociations relatives à l'union de la Norvège avec la Suède).

42. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XIII, Heft 3. — Th. Lindner. Sur l'histoire d'Allemagne au XVe s. (1° la bataille de Brescia en oct. 1401; critique le récit d'A. Gataro sur cette journée, qui stérilisa dès le début l'expédition du roi Robert à Rome; 2° l'assemblée électorale de Bingen, 17 janv. 1424; 3° documents sur l'histoire des années 1383, 1435-1443). — Th. Schœn. Un pèlerinage en terre sainte en 1494 (publie le texte, incomplet, du récit de ce voyage, entrepris sans doute par Louis Wirtemberger, baron de Greiffenstein, et raconté par un de ses compagnons, Mœrklin d'Ow). — Al. Schulte. La jeunesse du prince Eugène (jusqu'à l'âge de dix-huit ans, ce prince a été avant tout un prince de Savoie; sa mère tenta ensuite de lui faire son avenir en Espagne; la mort de la reine d'Espagne ruina les espérances qu'il avait déjà de ce côté, et c'est après cela qu'il revint, pour ne plus le quitter, au service de l'empereur. Tableau généalogique de la famille du prince). — A. Busson. Frédéric, fils de Manfred, en Tyrol (il avait réussi à s'échapper de la prison où le retenaient les Angevins avec ses deux autres frères; il était en Tyrol à la fin de 1307). = Comptes-rendus : *Ghergel*. Zur Geschichte Siebenbürgens (dissertation doctorale faite avec soin; traite des Petchénègues, de la géographie de la Coumanie et de l'invasion des Cuni en Hongrie, 1071-1091). — *G. Sæliger*. Erzkanzler und Reichskanzleien (bon). — *Strnad*. Urkundenbuch der k. Stadt Pilsen, 1301-1450.

---

43. — The Academy. 1892, 30 juillet. — *Skeats* et *Miall*. History of the free churches of England, 1688-1891 (bonne et utile réédition). = 6 août. *G. Saintsbury*. The prime ministers of queen Victoria : lord Derby (biographie écrite à un point de vue résolument tory; livre partial, brillant et intéressant). — Aristote considéré comme historien; suite les 20 et 27 avril (il n'apporte rien de nouveau; l'autorité d'Aristote historien est de peu de poids). = 10 sept. *Fitzpatrick*. Secret service under Pitt (témoin un peu bavard, mais plein d'anecdotes amusantes et instructives sur les dessous de la politique irlandaise à la fin du siècle dernier). — *T. Innes*. Studies in scottish history, chiefly ecclesiastical

(recueil d'articles qui laisse beaucoup à désirer). = 17 sept. *M. Stokes.* Six months in the Apennines (décrit, non sans charmes, les lieux où ont vécu les saints irlandais dans l'Apennin ; montre que ces anachorètes irlandais n'étaient point des missionnaires, mais de simples pèlerins qui s'arrêtèrent en Italie pour y vivre plus saintement, non pour y conduire des missions). = 14 sept. *W.* et *L. Rees.* Life and times of sir George Grey (important pour l'histoire de la colonisation anglaise au Cap et surtout dans la Nouvelle-Zélande). = 1er oct. *Payne.* History of the New World called America (ce tome Ier ne dépasse pas le temps des successeurs immédiats de Colomb ; c'est donc une œuvre volumineuse qui s'annonce. L'auteur, disciple de Buckle, donne une place considérable aux faits de la civilisation particulière à chaque peuple. Il y aurait beaucoup de réserves à faire sur des théories, mais la collection de faits qu'il présente est remarquable).

44. — The contemporary Review. 1892, juillet. James Bryce. Les migrations des races humaines au point de vue historique. = Août. J. St. Blackie. John Knox (en dix sonnets historiques, avec commentaire). = Sept. Arthur F. Leach. Édouard VI et la spoliation des écoles (proteste contre la légende qui attribue aux Tudors, et en particulier à Édouard VI, la création des écoles en Angleterre ; montre combien est grand le nombre des écoles existant avant le xvie s. et avec quelle avidité les Tudors s'emparèrent de leurs biens). = Oct. Bourinot. Le caractère anglais des institutions canadiennes.

45. — The nineteenth century. 1892, août. — Arch. Forbes. L'impératrice des Français et la guerre franco-allemande (d'après les souvenirs récemment parus sous le titre « An englishman in Paris ; » l'auteur, qui ne se nomme pas, se laisse deviner ; c'est feu Richard Wallace, qui était fils naturel du troisième marquis de Hertford et demi-frère de lord Seymour ; par ce dernier, il fut introduit à la cour et put connaître à merveille les gens dont il parle. Il est très dur pour l'impératrice). = Sept. Sir Herbert Maxwell. Le dernier grand Romain (prend la défense de Stilicon attaqué par M. Bury, qui exalte au contraire Rufin). — Sir Lintorn Simmons. L'impératrice des Français et la guerre franco-allemande (déclare, au nom de la veuve de sir R. Wallace, que ce dernier n'a pas écrit une ligne des mémoires analysés par M. Forbes et regrette que ce dernier ait fait de la peine à l'ex-impératrice en recommandant un livre plein de malignité contre elle). = Oct. Sir Henry A. Blake. Où Colomb a-t-il abordé pour la première fois en 1492 ? (on ne peut identifier l'île de Guanahani qu'avec l'île de San Salvador ou Watling's island). — Mme d'Arcy-Collier. Les salons de l'ancien régime.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Ernest Renan est mort le 2 octobre dernier. Nous ne pouvons aujourd'hui que rappeler ses œuvres historiques : *Histoire des origines du christianisme* (7 vol. et un index général) ; *Histoire du peuple d'Israël* (3 vol. parus; les deux derniers étaient terminés et presque entièrement imprimés à la mort de l'auteur) ; *Études* et *Nouvelles études d'histoire religieuse.* Ajoutons l'*Histoire générale des langues sémitiques,* ouvrage qui fonda la réputation scientifique de Renan et le mit du premier coup au rang des plus grands ; l'*Avenir de la science,* ouvrage composé en 1848 et publié seulement il y a trois ans, et l'*Histoire littéraire de la France au XIVe siècle* (en collaboration avec Victor Le Clerc), qui témoignent de la variété de cette vigoureuse intelligence ; enfin ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* où, tout en racontant la formation de son caractère et de son esprit, Renan a fait connaître avec tant de charme et d'élévation une partie, la meilleure peut-être, de la vie studieuse du clergé français pendant le second quart de ce siècle.

— Mme la marquise de Blocqueville, dernière fille du grand Davout, est morte en octobre dernier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Elle avait consacré ses dernières années à la mémoire de son illustre père ; outre la collection historique qu'elle a formée et qu'elle a léguée à la ville d'Auxerre, patrie du maréchal, elle a publié sa *Correspondance inédite,* qui ne forme pas moins de quatre volumes.

— M. Camille Rousset, de l'Académie française, est mort le 20 oct., à l'âge de soixante-onze ans. Il fut nommé historiographe du ministère de la guerre en 1864 et conservateur de la bibliothèque de ce ministère. Il signala sa gestion, non seulement par le bon ordre qu'il établit dans les archives de son ministère, mais aussi par les riches matériaux qu'il en tira et qu'il sut mettre en œuvre avec une remarquable habileté dans ses trois grands travaux : l'*Histoire de Louvois,* en 4 vol. (1861-64) ; *Histoire de la guerre de Crimée* (2 vol., 1877) et *Histoire de la conquête de l'Algérie* (3 vol., 1879-81). On lui doit en outre la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* (2 vol., 1865), une étude charmante sur le *Comte de Gisors,* 1732-1758 (1868), et une critique fort utile, mais passionnée et excessive dans ses conclusions, sur *les Volontaires de 1791-1794.* Une de ses dernières publications est l'introduction aux Mémoires du maréchal Macdonald, publiée il y a quelques mois à peine. Ses livres se lisent avec profit, parce qu'on y sent percer le document puisé directement aux sources, et avec intérêt, parce qu'ils sont écrits avec

une chaleur communicative. S'il n'a épuisé aucun des sujets qu'il a touchés, on ne pourra les reprendre après lui sans lui devoir beaucoup.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de deux de nos collaborateurs, M. H. de Grammont et M. Desclozeaux. Nous leur consacrerons prochainement une notice détaillée.

— M. P. Bonassieux vient de faire paraître à la librairie Plon un ouvrage important sur *les Grandes compagnies de commerce, étude pour servir à l'histoire de la colonisation*, qui est le développement d'un mémoire couronné en 1880 par l'Académie des sciences morales et politiques. Nous consacrerons à ce livre un compte-rendu détaillé.

— M. J.-J. Guiffrey vient de publier un *Catalogue sommaire du Musée des Archives nationales,* précédé d'une très bonne notice historique sur le palais des Archives (Delagrave).

— Le célèbre Daunou, avant de devenir garde des archives de France, avait, pendant plusieurs années, administré la bibliothèque du Panthéon, aujourd'hui bibliothèque Sainte-Geneviève. Grand travailleur, il a laissé des traces encore aujourd'hui bien sensibles de son passage dans cet établissement : catalogues, répertoires, classements. Un de ses meilleurs travaux à coup sûr était l'inventaire des livres antérieurs à 1500, resté jusqu'à nos jours manuscrit. Mlle Marie Pellechet, qui prépare depuis de longues années un répertoire des incunables conservés dans les bibliothèques de France, n'a pas jugé cette œuvre de bibliographie indigne de voir le jour. Grâce à ses bons soins, la bibliothèque Sainte-Geneviève aura eu, la première de toutes les bibliothèques publiques de Paris, l'honneur de faire connaître au public la partie la plus ancienne de ses collections imprimées. L'œuvre de Daunou, excellente au temps de l'auteur, paraîtra peut-être un peu arriérée sur certains points, mais on y trouvera des renseignements minutieux sur beaucoup d'anciennes éditions, renseignements que ne saurait donner un simple répertoire. Un supplément, rédigé par l'éditeur et comprenant les ouvrages oubliés par Daunou ou acquis depuis lui, une préface de M. Henri Lavoix, administrateur actuel de Sainte-Geneviève, complètent ce très utile répertoire, qu'on doit signaler à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des débuts de l'imprimerie. (Paris, Picard, in-8°, xxviii-310 p., portrait.)

— Le P. Alfred Hamy vient de publier, chez A. Picard, des *Documents pour servir à l'histoire des domiciles des PP. de la Compagnie de Jésus dans le monde entier de 1540 à 1773.* Comme l'histoire des Jésuites se mêle intimement à toute l'histoire moderne depuis la Réforme, ce travail pourra être consulté avec profit, eu égard aux renseignements qu'il contient, et cité avec confiance, à cause de l'exactitude des données fournies par l'auteur. Souvent, les travailleurs sont arrêtés et déconcertés dans leurs recherches par la difficulté de traduire correctement les noms de lieux du latin en langue vulgaire. Les répertoires

du P. Hamy enlèvent toute difficulté. La distribution des maisons de Jésuites en provinces géographiques, et le répertoire latin-français suivi de 1,200 synonymes latins permettront de trouver sur-le-champ le nom moderne du lieu, sa position, comme aussi (détail précieux) la date de son établissement et le temps de sa durée, quand il a été possible de le savoir. Dans une seconde partie, l'auteur nous révèle l'existence de plus de 1,800 pièces topographiques, plans ou vues de ces domiciles. Travail neuf, original et d'une grande concision. Dans la troisième partie, et dans l'un des quatorze appendices, le lecteur apprendra, non sans une certaine surprise, que les Jésuites ont trouvé le secret de se maintenir dans environ 340 localités en Angleterre, en dépit de la rigueur des lois, et de desservir plus de 100 localités en Hollande, où les dangers, pour être moindres que dans le Royaume-Uni, ne les forçaient pas moins à prendre de telles précautions pour se cacher que jusqu'ici cette liste dressée avec soin n'avait jamais été révélée au public. Enfin, l'appendice sur les résidences de Chine, où la persécution a souvent réduit les missionnaires aux abois, offre tout autant d'intérêt. Un pareil travail suppose de nombreuses recherches. Il mérite une place dans celles de nos bibliothèques publiques qui sont un peu soucieuses d'offrir aux travailleurs des instruments destinés à diminuer les recherches difficiles. Peut-être est-il à regretter que le nombre d'exemplaires mis en vente soit relativement trop peu considérable.

— Dans le *Petit Marseillais* du 4 juillet dernier, M. Forrest a signalé comme inédit un acte important pour l'histoire de nos établissements dans l'Inde; c'est un acte prouvant la vente de Madras aux Anglais par La Bourdonnais. Il avait déjà été publié par M. Bazangeon dans la *Petite Revue maritime de Marseille*, publication d'ailleurs presque ignorée à cause de son faible tirage. Nous profitons de l'occasion que nous fournit cette rectification pour annoncer une traduction des *Annales du royaume de Siam*, par le même M. Bazangeon. Le premier fascicule en a paru.

Livres nouveaux. — Documents. — *J. Guiraud* et *L. Cadier*. Les registres de Grégoire X et de Jean XXI, 1271-77; 1er fasc. Thorin. — *H. Noiret*. Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, de 1380 à 1499, tirés des archives de Venise. Ibid. — *Dorez* et *J. Guiraud*. Les registres d'Urbain IV, 1261-1264; fasc. 1. Ibid. — *A. de Blangy*. Érection de la paroisse d'Éterville en un plain fief de haubert par Henri IV, avec le consentement d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, douairière de Guise, sa tante. Caen, Delesques (Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie). — *F. de Saulcy*. Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier; tomes II, III et IV. Rollin et Feuardent (Coll. des Doc. inédits). — *Abbé Peyron*. Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution. Quimper, Salaun. — La charte de Beauregard, 1286; libertés et coutumes de la ville de Beauregard, dans le Périgord blanc, arr. de Bergerac. Bergerac, impr. générale du Sud-Ouest (Bull. hérald. de France).

Histoire locale. — *Abbé Dubois*. Rochefort et les pontons de l'île d'Aix;

première persécution contre le clergé pendant la Terreur. Nantes, Libaros. — *Abbé Gabriel.* Verdun au XIe s. Verdun, impr. Renvé-Lallemant. — *L. de Gaillard.* Deux enclaves de l'ancienne France : Orange et sa principauté, Avignon et le Comtat-Venaissin. Paris, impr. de Soye. — *Gascon.* Histoire de Fontaine-Française. Dijon, impr. Darantière. — *Abbé Huet.* Histoire de la paroisse Saint-Étienne de Caen, 1791-1891. Évreux, impr. de l'Eure. — *Lahargou.* De scola Lerinensi aetate merovingica. Paris, Retaux. — *X. Roux.* L'invasion de la Savoie et du Dauphiné par les Autrichiens en 1813-1814; tome I. Grenoble, Baratier. — *Abbé Guillot.* Notice sur Chaintreaux-Lagerville et Remauville. Troyes, impr. Martelet. — *A. Bérard.* Les Vaudois, leur histoire sur les deux versants des Alpes, du IVe au XVIIIe s. Lyon, Storck. — *Abbé Cornet.* Histoire de Béthune; 2 vol. Béthune, impr. David. — *F. Cossonet.* Recherches historiques sur Châteaufort (Seine-et-Oise). Versailles, impr. Pavillet. — *Labat.* Notice sur Villenave d'Ornon. Bordeaux, Gounouilhou. — *R. de Laigue.* Histoire des manoirs et terres nobles de la commune de Cournon, canton de la Gacilly. Vannes, impr. Galles (Bull. de la Soc. polym. du Morbihan). — *T. Mémain.* Histoire de la commune de Pourrain pendant la Révolution, 1789-1800. Auxerre, Lanier. — *E. Queutelot.* Saint-Basle et le monastère de Verzy. Reims, Lepargneur. — *A. Soucaille.* Historique de la société populaire de Béziers, 1790-1795. Béziers, impr. Sapte. — *A. de la Borderie.* La Bretagne aux grands siècles du moyen âge, 938-1364. Rennes, Plihon et Hervé.

Angleterre. — M. William Forbes Skene, l'historiographe royal de l'Écosse, est mort en septembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il était d'une vieille famille écossaise et de pure race celtique, un véritable highlander. C'était un éducateur et un archéologue : pendant de longues années, il dirigea des écoles du dimanche et enseigna la Bible aux enfants, tout en s'acquérant une légitime réputation d'historien. Son premier ouvrage fut une étude sur les *Highlanders of Scotland* (1837); il publia ensuite : *The dean of Lismore book* (1862), *The four ancient books of Wales* (1868), *The coronation stone* (1869); il donna aussi une édition de la chronique de Fordun; mais son œuvre capitale fut *Celtic Scotland, a history of ancient Alban,* ouvrage dont il employa quarante ans à réunir les matériaux et qui parut en trois volumes (1876-1880); une seconde édition en a été donnée récemment; il contient à peu près tout ce qu'on peut savoir sur les origines celtiques de l'ancienne Écosse. M. Skene avait succédé à M. Hill Burton dans la charge d'historiographe royal (1881), charge qui est un des derniers offices encore existants de la maison du roi (household) en Écosse.

— Le 7 août dernier est mort, à l'âge de soixante-seize ans, sir Daniel Wilson ; né à Édimbourg, il fut secrétaire de la Société des antiquaires d'Écosse et publia des *Memorials of Edinburgh in the olden time* (2 vol., 1847); *The archæology and prehistoric Annals of Scotland* (1851). En 1853, il devint professeur d'histoire et de littérature à l'Université de Toronto; c'est là qu'il vient de mourir.

— Beaucoup de faits très intéressants pour la topographie et l'histoire de Calais vers la fin de la domination anglaise ont été réunis par M. (auj. viscount) Harold Arthur Dillon, dans un mémoire de 100 p.

intitulé : *Calais and the Pale*, et qui fait partie du tome LIII de l'*Archæologia*. Nous y reviendrons plus en détail.

— M. W. Cunningham vient de donner la seconde et dernière partie de son important ouvrage : *The growth of english industry and commerce*. Le nouveau volume comprend l'époque moderne. Avant d'en parler plus au long, nous en résumons aujourd'hui la table des matières. Livre VI : époque d'Élisabeth (marine, colonies, industrie, économie rurale, les pauvres, les finances, les idées économiques); livre VII : les Stuarts; livre VIII : la lutte avec la France (1re partie, de 1689 à 1776; 2e partie, de 1776 à 1815; 3e partie, 1815-1866). Un premier appendice traite des difficultés d'interpréter les statistiques historiques; dans le second est reproduit un mémoire de 1607 adressé à la Chambre des lords sur la dépopulation et ses causes : suivent une longue liste des auteurs cités et un index (Cambridge, University press. xvi-771 p.).

— La librairie Griffin et Cie a mis en vente le 9e volume de son *Year-book of the scientific and learned societies of Great Britain and Ireland*, pour l'année 1891. Il semble que cette entreprise très utile commence à être appréciée comme elle le mérite et qu'il y ait moins de sociétés savantes ayant négligé de fournir les indications nécessaires à la composition de l'Annuaire; mais il y en a encore trop.

— C'est avec un vif intérêt qu'on lira, dans la collection des « English men of letters, » la biographie de *Carlyle* par M. John Nichol (Macmillan, 244 p.). Le récit est clair et bien distribué, les faits saillants de la vie de l'illustre écrivain sont mis en bonne lumière, les jugements sont équitables : ni apologiste ni détracteur, l'auteur est, comme il convient, très sympathique; il ne dissimule pas les défauts de l'homme, mais il insiste avec raison sur son œuvre si originale et si personnelle; mais a-t-il aussi bien montré en quoi Carlyle mériterait d'être mis au rang des hommes de génie ?

Livres nouveaux. — *Hazlitt*. The livery companies of the city of London. Swan Sonnenschein. — *Shore*. A history of the county of Hampshire, including the isle of Wight. Elliot Stock. — *Edw. J. Payne*. History of the new world called America. Oxford, Clarendon press. — *Ch. Plummer*. Two of the saxon chronicles, parallel. Ibid. — *H. J. Robinson*. Colonial chronology : english colonies and India, from the close of the xv cent. Lawrence et Bullen. — *J. M. Stone*. Faithful unto death : an account of the sufferings of the english franciscans during the xvi and xvii cent. Paul, Trübner et Cie. — *R. M. Young*. Town book of the corporation of Belfast, 1613-1816. M. Ward. — *W. Urwick*. The early history of trinity college, Dublin, 1591-1660. Fisher Unwin.

Allemagne. — Le 19 août est mort le Dr R. A. Lipsius, professeur de théologie à l'Université de Jéna, âgé de soixante-deux ans. En dehors de ses publications théologiques, citons de lui : *Der Gnosticismus* (1860); *Chronologie der römischen Bischöfe der ersten drei Jahrhunderte* (1869); *Die Quellen der ältesten Ketzergeschichte* (1875); *Die apocryphen Apostelgeschichten* (3 vol. et 1 suppl., 1883-1890). Depuis 1875, il dirigeait les

Jahrbücher für protestantische theologie et, depuis 1886, les *Theologische Jahresberichte.*

— Le Dr Hans von Schubert, professeur d'histoire ecclésiastique à Strasbourg, a été nommé à l'Université de Kiel et remplacé par le Dr Ficker. Le Dr J. Schmidt, professeur à l'Université de Giessen, éditeur des inscriptions romaines d'Afrique, est nommé à Kœnigsberg à la place de Friedlænder qui prend sa retraite, et il est à son tour remplacé à Giessen par le Dr Reitgenstein de Rostock. Le Dr G. Erler, professeur d'histoire du moyen âge à Leipzig, est également nommé à Kœnigsberg. Le Dr Ed. Heyck, professeur d'histoire à Fribourg en Bade, est nommé à Heidelberg; il a été remplacé par le Dr Alois Schulte, archiviste à Carlsruhe. Le Dr Rodenberg, privat-docent à Berlin, a été nommé professeur extraordinaire pour l'histoire du moyen âge à l'Université de Kiel. Le Dr von Amira, professeur d'histoire de droit politique à Fribourg, a été nommé à Munich.

— Le Reichstag allemand a voté une somme de 200,000 marcs pour l'étude du « Limes imperii romani » et de ses châteaux sur le domaine allemand, pour être employés par annuités de 40,000 marcs. La direction supérieure des travaux est confiée à une commission formée de délégués de la Bavière, du Wurtemberg, de Bade, de la Hesse et de la Prusse, et présidée par MM. Mommsen et Zangemeister. La direction matérielle des travaux est donnée au professeur Hettner de Trèves et au lieutenant général von Sarwey. Les travaux ont déjà commencé dans chacun des cinq États de l'Allemagne où ils sont répartis, et, comme on l'espère, ils donneront de grands résultats.

— La librairie Trübner, à Strasbourg, a commencé une nouvelle revue sous le titre d'*Indogermanische Forschungen,* dirigée par C. Brugmann et W. Streitberg. Elle aura un complément intitulé : Anzeiger für indogermanische Sprach-und Alterthumskunde.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *A. Pridik.* De Cei insulae rebus. Berlin, Mayer et Müller. — *Ch. Hülsen.* Das Forum Romanum. Rome, Spithœver. — *H. Levison.* Fasti praetorii inde ab Octaviani imperii singularis initio usque ad Hadriani exitum. Breslau, Preuss. — *A. Mitchhœfer.* Untersuchungen über die Demenordnung des Kleisthenes. Berlin, Reimer. — *H. Welzhofer.* Allgemeine Geschichte des Alterthums. Bd. III : Geschichte des Orients und Griechenlands im vi Jahrh. Berlin, Seehagen.

Histoire locale. — *O. Sperling.* Herzog Albrecht der Beherzte von Sachsen als Gubernator Frieslands. Leipzig, Hinrichs. — *Gengler.* Beiträge zur Rechtsgeschichte Bayerns ; 3e partie. Leipzig, Deichert. — *H. Duncker.* Anhalts Bekenntnissstand wæhrend der Vereinigung der Fürstenthümer unter J. Ernst und J. Georg, 1570-1606. Dessau, Baumann. — Thüringische Geschichtsquellen ; nouv. série, t. II. Jéna, Fischer. — *G. Neuburg.* Goslars Bergbau bis 1552. Hanovre, Hahn. — *G. Hertel.* Urkundenbuch der Stadt Magdeburg. Bd I, bis 1403. Halle, Hendel.

Histoire générale. — *A. Gottlob.* Die päpstlichen Kreuzzugs-Steuern des xiii Jahrh. Heiligenstadt, Cordier. — *J. Kretschmar.* Die Invasionsprojekte der katholischen Mæchte gegend England zur Zeit Elizabeths. Leipzig, Dun-

cker et Humblot. — *O. Schilling.* Das Reich Monomotapa; sein erstes Bekanntwerden, etc. Leipzig, Fock. — *L. Witte.* Friedrich der Grosse und die Jesuiten. Brême, Müller. — *G. Jacob.* Studien in arabischen Geographen; 3e fasc. Berlin, Mayer et Müller. — *F. von Lœher.* Kulturgeschichte der Deutschen im Mittelalter; vol. II. Frankenzeit, Munich, Mehrlich. — *Prince Bismarck.* Politische Reden; 2 vol., 1862-1865. Stuttgart, Cotta. — *K. Bleibtreu.* Geschichte und Geist der europæischen Kriege unter Friedrich dem Grossen und Napoleon; vol. I. Leipzig, Friedrich. — *H. F. Helmolt.* König Ruprechts Zug nach Italien. Leipzig, Fock. — *Schillmann.* Die Entdeckung Americas durch Chr. Colombus am 12 oct. 1492. Berlin, Nicolai. — *M. Regel.* Christians II von Anhalt Gesandtschaftsreise nach Savoyen, 1617. Dessau, Baumann. — Die Beziehungen des Papsthums zum frænkischen Staats- und Kirchenrecht unter den Karolingern. Breslau, Kœbner. — *Werenka.* Bukowinas Entstehen und Aufblühen; 1re partie : 1772-1775. Leipzig, Freytag. — *G. Mollat.* Quellenbuch zur Geschichte der deutschen Politik im XIX Jahrh. Leipzig, Hæssel. — *C. von Hœfler.* Die Katastrophe des herzogl. Hauses der Borjas von Gandia. Leipzig, Freytag. — *N. Maurenbrecher.* Gründung des deutschen Reiches, 1859-1871. Leipzig, Pfeffer.

Autriche-Hongrie. — Le 17 septembre dernier est mort le Dr Ignace Vincent DE ZINGERLE, professeur à l'Université d'Innsbruck, âgé de soixante-sept ans. C'était un germanisant distingué, qui a publié d'importants travaux sur l'histoire du Tyrol. A Vienne est mort l'orientaliste R. SELIGMANN, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

— L'Académie des sciences de Vienne a élu membres ordinaires de la classe de philosophie et d'histoire le professeur BEER de Vienne et le professeur A. VON LUSCHIN-EBENGREUTH, de Graz; membres correspondants de la même classe, MM. J. KELLE, de Prague, G. BICKEL, d'Innsbruck, le général L. VON WETZER, directeur des archives de la guerre à Vienne, et le comte NIGRA, ambassadeur d'Italie à Vienne.

— M. L. SCHLESINGER a publié, sous les auspices de la Société pour l'histoire des Allemands en Bohême, un *Urkundenbuch der Stadt Saaz bis zum Jahr 1526* (Prague, 1892, 291 p.).

LIVRES NOUVEAUX. — *J. Hamberger.* Die französische Invasion in Kærnten im J. 1809 ; 3e partie. Klagenfurt, Kleinmayr. — *G. Mair.* Res Raeticae; ein Beitrag zur ælteren Geschichte Tirols. Ibid. — *Zimmermann* et *Werner.* Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen; vol. I, 1191-1342. Hermannstadt, Michaelis. — *H. Sander.* Beiträge zur Geschichte des Vorarlbergischen Gerichtes Tannberg; 2e partie. Innsbruck, Wagner.

Belgique. — Le 7e fascicule du Recueil des travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand contient une excellente *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge* (194 p.), par M. Herman VAN DER LINDEN, docteur en philosophie et lettres et professeur agrégé d'histoire. L'auteur est élève de M. le professeur Pirenne, à qui il a dédié son livre, qui est digne de l'*Histoire de la constitution de la ville de Dinant,* publiée par son maître, en 1889, dans la même collection. Depuis les dernières années, l'activité historique est remarquable à l'Université de Gand (Gand, Engelcke).

— Sous le titre d'*Histoire politique interne de la Belgique,* le P. Firmin Brabant S. J. vient de faire paraître son cours fait à la faculté de philosophie du collège de Notre-Dame-de-la-Paix à Namur (257 p.; Namur, Wesmael). C'est un manuel remarquable.

— M. le chanoine A. Delvigne a publié les *Mémoires sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration du comté de Fuentès* (1592-1596), traduits du latin et annotés (Bruxelles, société belge de librairie ; 128 p.).

— Le tome V du *Cartulaire des comtes de Hainaut,* publié par M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État à Mons, va de l'avènement du comte Guillaume II à la mort de la malheureuse Jacqueline de Bavière, à qui son parent, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, enleva ses comtés de Hainaut, Hollande et Zélande (xlv-788 p.; Bruxelles, Hayez).

— M. Daniel Jacobs, docteur en histoire de l'Université de Gand, a écrit une intéressante monographie sur les prodromes du compromis des nobles (1565-1566) : *Het Eedverbond der edelen,* 24 p. (extrait de la revue *Nederlandsch Museum,* 1892; Gand, Ad. Hoste).

— Les Bollandistes, dont la réputation est européenne par les *Acta Sanctorum* et les *Analecta Bollandiana,* ont soulevé récemment une polémique qui n'a pas précisément tourné à leur avantage. M. Henri Pirenne, dans son édition de Galbert de Bruges, avait émis l'opinion que certains passages omis par les Bollandistes du xviie siècle et retrouvés par lui dans les manuscrits, avaient été supprimés comme contenant des attaques contre le clergé. Cette opinion, consignée dans une note et exprimée en termes très modérés, piqua l'amour-propre des Bollandistes actuels. Le P. Van den Gheyn, qui signait *Un Bollandiste,* s'attaqua aussitôt à M. Pirenne et à son collègue M. le professeur Wagener, qui avait présenté l'édition de Galbert à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique en appelant l'attention sur les passages omis. Le P. Van den Gheyn publia son attaque dans une revue politique, la *Revue générale* (février 1892), et lui donna le titre de : *Une leçon d'honnêteté scientifique.* Il émit l'idée que les passages en question pourraient bien être interpolés. M. Pirenne, sans prendre le ton badin du P. Van den Gheyn, lui répondit dans la *Revue générale* par une lettre où il prouvait l'impossibilité de l'interpolation. Alors le P. de Smedt prit à son tour la plume et publia une brochure intitulée : *Une défense malheureuse,* pour réfuter la lettre de M. Pirenne. Le P. de Smedt, après avoir discuté beaucoup de points de détail, y déclarait que la question de l'interpolation est un point accessoire sur lequel il se réservait de revenir dans un compte-rendu de l'édition de Galbert. Dans l'entre-temps, M. Wagener s'était défendu de son côté devant l'Académie et avait repris, en les développant, les arguments de M. Pirenne, montrant qu'il est impossible d'admettre l'hypothèse de l'interpolation. C'était bien là le nœud du débat. Quand parut, dans les *Analecta Bollandiana* (t. XI, fasc. 2, p. 188-197), un long compte-rendu,

d'ailleurs très courtois, de l'édition de Galbert, par M. Pirenne, on fut assez étonné de voir le P. de Smedt renoncer à démontrer que les fameux passages ont été interpolés, mais produire une argumentation aussi nouvelle qu'ambiguë. Pour finir, M. Holder-Egger, rendant compte de toute la polémique dans le *Neues Archiv* (1892, n° 3; Nachrichten, p. 193), conclut que les passages n'ont pu être interpolés et par conséquent ont dû être intentionnellement supprimés. Cette espèce d'arbitrage, exercé par un savant étranger de tout premier ordre, donne ainsi pleinement raison à M. Pirenne contre les Bollandistes.

Pays-Bas. — La Société des archivistes néerlandais a discuté la question de savoir s'il ne faudrait pas renoncer à diviser les archives en archives anciennes et nouvelles. En Hollande, on a pris généralement comme terme de division l'année 1813, époque où le royaume des Pays-Bas a été fondé. Après une discussion très vive, la Société des archivistes s'est déclarée pour le principe d'unité dans les archives en recommandant de compléter successivement les dépôts par le versement aux archives des papiers accumulés dans les bureaux administratifs.

— Le gouvernement néerlandais a acheté à la Haye un terrain destiné à la fondation d'un dépôt central des archives du royaume, qui sont à présent entassées dans un bâtiment peu sûr et peu convenable. Il paraît qu'une grande partie des archives modernes (après 1813), qui se trouvent encore dans les bureaux ministériels, sera placée aussi dans ce dépôt central sous le contrôle de l'archiviste général du royaume, de sorte que ces archives seront désormais ouvertes aux personnes qui veulent étudier l'histoire néerlandaise du XIXe siècle.

Danemark. — Le 23 juin est mort à Copenhague M. Vilhjalmur Finsen. Ce savant sagace, qui naquit à Reykjavik en Islande en 1823, a publié une excellente édition, avec traduction, de l'ancienne loi islandaise Gragas dans ses deux formes; jurisconsulte distingué, il a écrit des ouvrages remarquables sur l'histoire du droit islandais, ainsi que sur les anciennes lois de l'Islande, sur le droit de la famille, sur les institutions de la république en Islande. En 1888, il demanda sa retraite comme juge de la cour suprême de Danemark pour pouvoir travailler à ses ouvrages scientifiques.

Espagne. — Mme la duchesse de Berwick et d'Albe, dont la *Revue* s'est occupée tout récemment à l'occasion d'un intéressant volume de documents inédits (*Documentos inéditos de la Casa de Alba*), vient d'en publier un autre, sous le titre de *Autógrafos de Cristobal Colón y papeles de América,* qui contient aussi des documents, les uns rares, les autres inédits, concernant Colomb et les affaires d'Amérique pendant la première époque de la découverte. L'opportunité de ce livre ne peut être plus grande, et les américanistes en sauront gré à l'illustre dame qui en a entrepris la publication. En 206 pages in-4° sont réunis un nombre assez considérable de papiers, dont plusieurs portent la signature de l'amiral et quelques fac-similés d'objets tels que le sceau de Colomb. Cette nou-

velle collection mérite un examen approfondi; disons seulement qu'on parle en Espagne de récompenser les travaux de Mme la duchesse en lui donnant le titre de membre de l'Académie de l'histoire qui déjà a été décerné en Espagne à d'autres femmes pendant le XVIIIe siècle.

Suisse. — M. le Dr Gustave Scherrer, ancien professeur à l'école cantonale de Saint-Gall et, depuis 1880, conservateur du *Stiftsarchiv,* est mort le 27 avril dernier à l'âge de soixante-seize ans. C'était un bibliographe consommé, comme le prouvent ses catalogues des manuscrits et des incunables des bibliothèques de Saint-Gall; mais c'était de plus, sous les dehors parfois un peu bizarres d'un vieux garçon ami de la retraite, un érudit d'un goût fin et sûr, versé en toutes matières de littérature et d'histoire et aussi habile à analyser les vieux textes qu'il l'était à en classer et à en décrire les manuscrits. Voici, du reste, la liste de ses principales publications : *St. Gallische Handschriften in Auszügen herausgegeben,* 1889; *Die æltesten Jahrbücher der Stadt Zürich* (Monatschrift des wissenschaftlichen Vereins in Zürich), 1859; *Ueber den Unterricht in der Schweizergeschichte* (Programme de l'école cantonale de Saint-Gall), 1861; *Ueber das Zeitbuch der Klingenberge* (Mittheilungen des historischen Vereins in S. Gallen, Heft 1), 1862; *Nachlese Stiftsanctgallischer Manuscripte* (Ibid., 2), 1863; *Verzeichniss der Manuscripte und Incunabeln der Vadianischen Bibliothek in S. Gallen,* 1864; *Die gedruckte S. Gallische Documentensammlung* (Archiv für schweizerische Geschichte, Bd. XVI), 1868; *Kleine Toggenburger Chroniken mit Beilagen und Erlæuterungen,* 1874; *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen* (publié sous les auspices du conseil catholique d'administration du canton de Saint-Gall), 1875; *Verzeichniss der Incunabeln der Stiftsbibliothek von S. Gallen,* 1880. L'avant-dernier de ces ouvrages, qui est considéré à bon droit comme un véritable modèle, valut à M. Scherrer, de la part de l'Université de Zurich, le diplôme honorifique de docteur en philosophie.

Addenda et corrigenda.

P. 220. Supprimez les lignes 2 à 6.

P. 288. *Ajoutez à la fin de la note* 1 : Les vers de Dreu de Hautvilliers, de même que ceux de Pierre, n'ont pas été insérés par C. Merkel dans son intéressant recueil de textes, publié dans les Mémoires de l'Académie des Lincei en 1889, sous ce titre : *L'opinione dei contemporanei sull' impresa italiana di Carlo I d'Angio.*

BIBLIOGRAPHIE[1].

ANTIQUITÉ.

Allègre. Étude sur la déesse grecque Tychè, 344.
Antonesco (*Th.*). Cultul Cabirilor in Dacia, 391.
Beurlier (abbé). De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus, 344.
Bonnel (*Max.*). La philologie classique, 214.
Broschleanu. Das trajanische Dakien auf der Peutinger'schen Weltkarte des Castorius, 392.
Calinderu. Viatza municipala la Pompei, 390.
Collignon. Histoire de la sculpture grecque, 348.
Croiset. Histoire de la littérature grecque, 352.
Dareste, Haussoullier et *Reinach.* Recueil des inscriptions juridiques grecques, 346.
Dubois. Examen de la géographie de Strabon, 210, 352, 415.
Dumont (*Albert*). Mélanges d'archéologie et d'épigraphie, 345.
Hauser. De Cleone demagoge, 340.
Haussoullier. Aristote; la constitution d'Athènes, 338.
Homolle. Comptes et inventaires des temples déliens en l'année 279, 347.
Milliet. Études sur les premières périodes de la céramique grecque, 351.
Monceaux. La Grèce avant Alexandre, 340.
Normand (*Charles*). Le Parthénon inconnu et l'Acropole archaïque avant sa destruction par les Perses, 350.
Paris (*Pierre*). Quatenus feminae res publicas in Asia Minore, Romanis imperantibus, attigerint. — Élatée; la ville, le temple d'Athéna Cranaia, 342.
Popa. Tablele cerate descoperite in Transilvania, 391.
Pottier. Monuments grecs, 351.
Reinach (*S.*). Bibliothèque des monuments figurés, 350.
Id. Chroniques d'Orient, 352.
Reinach (*Th.*). Aristote. La république athénienne, 338.
Sortais. Ilios et Iliade, 352.
Stephenson. Les terres publiques et les lois agraires de la République romaine, 219.
Toulain. L'inscription alimentaire de Sicca, 210.
Weil. Les Hermocopides et le peuple d'Athènes, 341.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Balzani. The popes and the Hohenstaufen, 123.
Bury (*J. B.*). A history of the later romau empire, 395-800, 143.
Carr. The church and the roman empire, 123.
Corréard. Histoire contemporaine de l'Europe et de la France, 215.
Creighton (*Mandell*). A history of the papacy during the period of the Reformation, 145.
De Greef. La Constituante et le régime représentatif, 378.
Detz. Angleterre-Allemagne, 215.
Duchesne (abbé). Le Liber Pontificalis, 6e fasc., 211.
Godchot. Les Neutres, 99.
Hart (*A. Bushnell*). Introduction to the study of the federal government, 218.
Hegel. Stædte und Gilden der germanischen Völker im Mittelalter, 138.
Herbé. Français et Russes en Crimée, 171.
Holstein. Le Stylpho de Wimpheling, 221.
Jannet (*Claudio*). Le capital, la spéculation et la finance au XIXe s., 371.
Keary. The Vikings in Western Christendom, 145.
Krause. Les épigrammes d'Euricius Cordus, 221.
Langlois (*E.*). Les registres de Nicolas IV, 211.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Lubomirsky. Histoire contemporaine, vol. IV, 102.
Lütken (*Otto*). Les Danois sur l'Escaut, 1809-1813, 99.
Marin (capitaine *Paul*). Bulgares et Russes vis-à-vis de la Triple-Alliance, 378.
Mismer (*Charles*). Souvenirs du monde musulman, 375.
Montéchant. Les guerres navales de demain, 377.
Nolhac (*P. de*). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, 211.
Pyper. Geschiedenis der boete en biecht in de christelyke kerk., 175.
Radimsky. Die præhistorischen Fundstætten (Bosnien und Hercegovina), 174.
Raschkanou. Curs complect de istoria universala, 390.
Stephens. Hildebrand and his times, 123.
Tozer. The church and the eastern empire, 123.
Vigoureux. L'avenir de l'Europe, 378.
Weber (*O.*). Der Friede von Utrecht, 422.
Weissenborn. Zur Geschichte der Einführung der jetzigen Ziffern in Europa duch Gerbert, 419.
Wrightson. The Sancta Respublica romana, 145.

ALLEMAGNE.

Beck. Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbunds, 164.
Curtius (*F.*). Heinrich Gelzer, 221.
Fester (*Richard*). Rousseau und die deutsche Geschichtsphilosophie, 424.
Hirschfeld (*L. von*). Fr. Franz II Grossherzog von Mecklenburg-Schwerin, 427.
Kœhne. Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier und Mainz, 153.
Lulvès. Die Summa cancellariae des Johann von Neumarkt, 421.
Pribram. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Fr. W. von Brandenburg. Auswærtige Acten, 165.
Sperling. Herzog Albert der Beherzte von Sachsen als Gubernator Frieslands, 1495-1500, 221.
Von der Wengen. Karl Graf zu Wied, 166.

AMÉRIQUE.

Barrett (*Jay*). Evolution of the ordinance of 1787, 219.
Blackmair. La colonisation espagnole dans le Sud-Ouest, 219.
Gaffarel. Histoire de la découverte de l'Amérique, 157.
Prince (*Amédée*). Le congrès des Trois Amériques, 373.
Sassenay (marquis *de*). Napoléon Ier et la fondation de la République argentine, 99.
Spenar. Le gouvernement local en Wisconsin, 219.
Willoughby. Le gouvernement et l'administration des États-Unis, 219.

FRANCE.

Alençon (le P. *Édouard d'*). Les premiers pompiers de Paris, ou le dévouement des Capucins dans les incendies, 213.
Antioche (comte *d'*). Changarnier, 101.
Aulard. La société des Jacobins, t. III, 212.
Aumale (duc *d'*). Histoire des princes de Condé, 90.
Babeau (*Albert*). Le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, 91.
Bardoux. La jeunesse de La Fayette, 363.
Bombelles. Voy. La Rocheterie.
Bona (*F. de*). Une famille de peintres : Horace Vernet et ses ancêtres, 361.
Bonvarlet. Un cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Bourbourg, d'après les notes d'I. de Coussemaker, 75.
Boulay de la Meurthe. Documents sur la négociation du Concordat, 95.
Bourgeois (*A.*). Les métiers de Blois, 213.
Broglie (duc de). La paix d'Aix-la-Chapelle, 92.
Brutails. Étude critique sur les origines de la question d'Andorre, 211.
Carnot. Correspondance générale, p. p. Ét. Charavay, 360.
Carsalade du Pont. Voy. Parfouru.
Charavay. Voy. Carnot.
Charles Roux. Vingt ans de vie publique, 373.
Chassin. La préparation de la guerre de Vendée, 366.
Chevalier (abbé *Ul.*). Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae, 74.
Chuquet. Les guerres de la Révolution : Mayence, 357.
Costa de Beauregard. Le roman d'un royaliste, 368.
Coussemaker (*J. de*). Voy. Bonvarlet.
Croix (marquis *de*). Correspondance du marquis de Croix, 1737-1776, 93.
Daubigny. Choiseul et la France d'outre-mer, 95.
Dellard (général baron). Mémoires, 96.
Deschamps (*Eustache*). Œuvres complètes, p. p. G. Raynaud, 74.
Deschamps (*Louis*). Histoire de la question coloniale en France, 93.

Doinel. Jeanne d'Arc telle qu'elle est, 82.
Du Bled (*Victor*). La Société française avant et après 1789, 362.
Du Plessis-Besançon. Mémoires, publiés par le comte Horric de Beaucaire, 89.
Dupuy (*Victor*). Souvenirs militaires publiés par le général Thoumas, 96.
Durrieu. Un grand enlumineur parisien au xve s. : Jacques de Besançon et son œuvre, 83.
Flers (marquis *de*). Le roi Louis-Philippe, 101.
Fontane (*Th.*). Souvenirs d'un prisonnier de guerre allemand, 104.
Fournel. L'événement de Varennes, 168.
— Le patriote Palloy, 370.
Fournier (*Aug.*). Napoléon Ier, trad. p. Jæglé, 97.
Fournier (*Marcel*). Histoire de la science du droit en France, 78.
Franklin. La vie privée d'autrefois : les médecins ; écoles et collèges, 84.
Fray-Fournier. Inventaire des documents mss. et impr. de la période révolutionnaire conservés aux archives dép. de la Haute-Vienne, 361.
Frederichs. Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France, 177.
Gomel. Les causes financières de la Révolution française, 362.
Grandin. Les Français en Italie, 101.
Guilhiermoz. Enquêtes et procès, 80.
Guillaume. Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention, 212.
Hauréau. Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale, 72.
Horric de Beaucaire. Voy. Du Plessis-Besançon.
Jacqueton. Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier, 75.
— Politique extérieure de Louise de Savoie, 355.
Jæglé. Voy. Fournier (Aug.).
Jarras (général). Souvenirs, 102.
Julien (abbé). Histoire de la paroisse de N.-D. la Dalbade, 87.
Kerviler (*René*). Cent ans de représentation bretonne, 370.
Laquiante. Un Prussien en France en 1792 (Reichardt), 367.
La Rocheterie (*M. de*). Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles, 358.
Laugardière (*M. de*). Histoire du pays de Villequiers en Berry, 86.
Lefort. La condition de la propriété dans le nord de la France : le droit de marché, 77.
Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne, 90.
Leroy (*Louis*). Histoire du timbre-poste français, revue et p. p. Blondiot, 378.
Lintilhac. Études littéraires sur les classiques français. Supplément, 214.
Lot. L'enseignement supérieur en France, 353.
Luchaire. Manuel des institutions françaises, 212.
Martin (*Paul*). Batailles sur la Lauter, la Sauer et la Sarre, 106.
Masse (*Jules*). Histoire de l'annexion de la Savoie à la France en 1792, 370.
Monluc. Voy. Normand.
Monologues de Napoléon Ier, 97.
Normand (*Charles*). Monluc, 89.
Pagart d'Hermansart. Le maître des hautes-œuvres ou bourreau de Saint-Omer, 214.
Parfait (*Noël*). Le général Marceau, 368.
Parfouru et *Carsalade du Pont.* Comptes consulaires de la ville de Riscle, 76.
Petit (*E.*). Histoire des ducs de Bourgogne, vol. IV, 85.
Pfister. Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de sainte Odile.
— Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr, 1680-1793. — J. D. Schœpflin, 217.
Piton. Les Lombards en France et à Paris, 213.
Pontbriant (*M. de*). Histoire de la principauté d'Orange, 88.
Prévost (*Gustave*). Ch.-G. de Toustain-Richebourg, 372.
Rabbe. Jeanne d'Arc en Angleterre, 82.
Raigecourt. Voy. La Rocheterie.
Rayeur. Mirabeau, 363.
Raynaud (*G.*). Voy. Deschamps (Eustache).
Rougier (*Paul*). L'économie politique à Lyon, 372.
Schaller (*H. de*). Souvenirs d'un officier fribourgeois, 96.
Stockmar (*Ern. von*). Louis XVI und Marie-Antoinette auf der Flucht nach Montmedy, 1791, 168.
Talleyrand. Mémoires, t. IV et V, 100.
Thoumas (général). Voy. Dupuy.
— Les grands cavaliers du premier empire, 98.
— Causeries militaires, 98.
Tiersot. Rouget de Lisle, 369.

ITALIE.

Hartmann. Urkunde einer rœmischen Gærtnergenossenschaft, 1030, 221.
Hodgkin. Italy and her invaders, 141.
— The letters of Cassiodorus, 142.

La Manlia (*F. G.*). Ordines judiciorum Dei nel missale gallico del sec. XII della cattedrale di Palermo, 224.
Rodocanachi. Les statuts de la corporation des cochers de Rome, 224.
William. Les communes lombardes du VIe au Xe s., 219.

JAPON.

Iganaki. Japon and the Pacific, 170.
Toyokichi Iyenaga. Le développement constitutionnel du Japon, 1858-1881, 219.

ROUMANIE.

Anatele parlamentare ale Romaniei, 387.
Antonesco (*L.*). Veacul al XVIlea. Limba si literatura romîna, 402.
Barbovescu. Die Basch-Araba und die Anfænge des romænischen Staates, 398.
Barilz. Parti alese din istoria Transilvaniei pe dona sute de ani din urma, 404.
Bogdan. Cronicele moldavenesti inainte de Ureche, 385.
— Cince documente istorice slavo-romine din arhiva de la Viena, 386.
Caprescu. Relatiunile intre Mateiu Basaralsi Vasile Lupu, 402.
Codrescu. Uricarul, 384.
Constantinescu. Vrajba intre Cantacuzenesti, Cantemiresti si Brancovanu, 1688-1705, 402.
Czolowski. Origines de l'état moldave (en polonais), 400.
Densouchanou. Documente privitoare la istoria Rominilor, 381.
Dobrescu. Imprejurarile ce au provocat sinodul de la Iasi, 1642, 402.
Erbichanou. Cronicarii greci care an scris despre Romini in epoca fanariota, 386.
Gherghel. Zur Geschichte Siebenbürgens, 395.
Ghica. Amintiri din pribegia dupa 1848, 389.
Kaindl. Geschichte der Bukowina, 395.
— Die Ruthenen in der Bukowina, 395.
Legrand (*Émile*). Deux vies de Jacques Basilicos, 388.
Mangiuca. Walach oder Vlach, ethnologische Studie, 393.
— Die Vlachen des Kekavmenos, 393.
Mihalcea. Neamul Cantacuzinestilor, 402.
Papadopol-Calimah. Notitza istorica despe Birlad, 398.
Petresco et *Stourza*. Acte si documente relative la istoria renasterei Romaniei, 384.
Rossetti. Invasiunile Slavilor in peninsula balcanicu, 396.
Stourza. Voy. Petresco.
Tamm. Ueber den Ursprung der Rumænen, 394.
Ureche. Historia Rominilor, 388.
— Schitza din Sigilografia nationala, 389.
Vintu. Unirea Romînilor din Transilvania cu biserica romano-catolica, 402.
Wickenhauser. Beiträge zur Geschichte der Moldau und Bukowina, 387.
Xénopol. Istoria Rominilor din Dacia trajana, 389.

ROYAUME-UNI.

Andrews (*Ch.*). The old english manor, 131.
Anson (sir *W.*). The law and custom of the constitution. 2e partie : the crown, 128.
Ashley. The early history of the english woollen industry, 136.
— An introduction to english economic history and theory, 136.
Bentham. A fragment on government, p. p. Ch. Plummer, 132.
Bright (*William*). Chapters of early english church history, 122.
Brodrick. A history of the university of Oxford, 123.
Burrows (*Montagu*). Cinque Ports, 140.
Church (*Alf. J.*). Early Britain, 107.
— Henry V, 120.
Creighton (*Ch.*). History of the epidemics in Great Britain, 119.
Creighton (*Mandell*). Carlisle, 140.
Cunningham. The growth of english industry and commerce, 135, 453.
De Gray Birch. Domesday book, 109.
Denton. England in the fifteenth century, 118.
Dowell. A history of taxation and taxes in England, 134.
Du Chaillu (*Paul B.*). The viking age, 107.
Freeman (*E. A.*). William the Conqueror, 110.
Gairdner (*G.*). Henry VII, 120.
Gibbins (*H. de B.*). The industrial history of England, 137.
Green (Mme *J. R.*). Henry the second, 110.
Green (*J. R.*). A Short history of the english people; édit. illustrée, 218.
Gross (*Charles*). The gild merchant, 138.
Hall (*Huberl*). Court life under the Plantagenets, 115.
— A history of custom revenue in England, 133.
Hilberl. The influence and develop-

ment of english gilds, as illustrated by the history of the craft Guilds of Shrewsbury, 140.
Howard (*George E.*). An introduction to the local constitutional history of the United States, 127.
Hunt (*W.*). The english church in the middle ages, 123.
— Bristol, 140.
Jessopp (*Aug.*). The coming of the Friars, 117.
Jusserand. English wayfaring life in the middle ages, 117.
Kerly. An historical Sketch of the equitable jurisdiction of the court of chancery, 133.
Lamond. Voy. Walter of Henley.
Lewis (*Hubert*). The ancient laws of Wales, 126.
Lockart. The church of Scotland in the xmth cent., 125.
L'Huillier (*Dom A.*). Saint Thomas de Cantorbéry, 123.
Meyer (*Paul*). Histoire de Guillaume le Maréchal, 73.
Mullinger (*J. B.*). A history of the university of Cambridge, 123.
Mugnier. Les Savoyards en Angleterre et Pierre d'Aigueblanche, évêque de Hereford, 116.
Neilson. Trial by combat, 133.
Newell. A popular history of the ancient british church, 122.
Norgate (*Kate*). England under the angevin kings, 112.
Oman (*Ch. W.*). Warwick the Kingmaker, 120.
Plummer (*Ch.*). Voy. Bentham.
Pollock (sir *Fr.*). An introduction to the history of the science of politics, 132.
Poole (*R. L.*). Wycliffe and movements for reform, 123.
Ramsay (sir *G.*). Lancaster and York, 121.
Rhys (*John*). Studies in the Arthurian legend, 107.
Rogers (*Thorold*). The economic interpretation of history, 137.
Romilly-Allen. The monumental hist. of the early british church, 122.
Round (*J. H.*). Geoffrey de Mandeville, 110.
Sitwell (sir *George*). The barons of Pulford, 141.
Stebbing. Sir Walter Ralegh, 132.
Stokes. Ireland and the anglo-norman church, 114.
Taylor (*Hannis*). Origin and growth of the english constitution, 127.
Vatke. Culturbilder aus Alt-England, 119.
Vinogradoff (*Paul*). Villainage in England, 129.
Walford. Gilds, 138.
Walter of Henley's husbandry, p. p. Lamond, 135.

RUSSIE.

Skalkovsky. Les ministres des finances de la Russie, 1802-1890, trad. p. P. de Nevsky, 372.

SUISSE.

Bæchtold. Histoire de la littérature allemande en Suisse, 222.
Luginbuhl. Aus Philipp Albert Stapfers Briefwechsel, 223.
Vincent (*J.-Martin*). State and federal government in Switzerland, 218.

GÉOGRAPHIE. VOYAGES.

Baumgarten (*J.*). Ostafrika, 169.
Bissuel. Le Sahara français, 376.
Cholet (comte *de*). Arménie, Kurdistan et Mésopotamie, 375.
Dubois (*Marcel*). La géographie de la France et de ses colonies, 215.
Mandat-Grancey (baron *de*). Souvenirs de la côte d'Afrique, 376.
Ordinaire (*Olivier*). Du Pacifique à l'Atlantique, 375.
Rousiers (*Paul de*). La vie américaine, 374.
Schrader. L'Année géographique, 216.
Vidal-Lablache. Atlas, 215.
Vivien de Saint-Martin et *Rousselet*. Nouveau dictionnaire de géographie générale, 215.

BIBLIOGRAPHIE.

Bénet. Inventaire des archives de l'Université de Caen, 213.
Catalogue général des mss. des bibliothèques de France, 72, 212.
Courajod et *Marcou*. Catalogue raisonné du musée de sculpture comparée du Trocadéro, 214.
Gottlieb (*Th.*). Ueber mittelalterliche Bibliotheken, 152.
Heyd (*W. von*). Die historischen Handschriften d. k. œffentlichen Bibliothek zu Stuttgart, 152.
Jastrow. Jahresbericht der Geschichtswissenschaft, 221.
Langlois (*Ch.-V.*) et *Stein*. Les archives de l'histoire de France, 73.
Lasteyrie (*R. de*) et *Lefèvre-Pontalis*. Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, 214.
Manno. Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, 224.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

André Réville. L'*Abjuratio regni;* histoire d'une institution anglaise 1
Ch. Dufayard. Le club des Allobroges et la réunion de la Savoie à la France 225

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

H. H. Colomb n'est pas né à Savone 308
Ch.-V. Langlois. Notice et extraits du ms. 164 de la bibliothèque du Mans 281
A. Molinier. Les rois mérovingiens ont-ils porté le titre de *vir inluster?* Examen critique d'une nouvelle théorie. 273
Ch. Petit-Dutaillis. Une nouvelle chronique du règne de Philippe-Auguste : l'Anonyme de Béthune. . . . 63
Chr. Pfister. Note sur le formulaire de Marculf 43
Vauchelet. Le général Gobert. 3e partie : Expédition de la Guadeloupe. 312

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Moyen âge, par Ch. Bémont et G. Monod . . . 107
France. Publications relatives à l'histoire grecque, par P. Girard 336
— Moyen âge et temps modernes, par L. Farges, A. Molinier, G. Monod 72, 353
Roumanie, par A.-D. Xénopol. 378

CORRESPONDANCE.

La royauté française et le saint-empire romain au moyen âge. Lettre de M. F. Lot à propos de l'article de M. Alf. Leroux, et réponse de M. Leroux 147, 408

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. Baumgarten. Ostafrika. **(L. Gallois.)**. 169
K. Beck. Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbunds. **(A. Waddington.)** 164
M. Dubois. Examen de la Géographie de Strabon. **(L. Gallois.)** 415

Pages

R. Fester. Rousseau und die deutsche Geschichtsphilosophie. **(C. Joret.)** 424
V. Fournel. L'événement de Varennes. **(J. Flammermont.)** 168
J. Frederichs. Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France. **(C. M.)** 177
P. Gaffarel. Histoire de la découverte de l'Amérique. **(L. Gallois.)** 157
Th. Gottlieb. Ueber mittelalterlichen Bibliotheken 152
Général Herbé. Français et Russes en Crimée. **(J. Tardif.)** . 171
W. von Heyd. Die historischen Handschriften der k. œffentl. Bibliothek zu Stuttgart. 152
L. von Hirschfeld. F. Franz II, Grossherzog von Mecklenburg-Schwerin. **(A. Stern.)**. 427
M. Iganaki. Japon and the Pacific. **(L. Gallois.)**. 170
C. Kœhne. Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier und Mainz. **(Pirenne.)** 153
J. Lulvès. Die summa cancellariae des J. von Neumarkt. **(G. Blondel.)**. 421
Fr. Pribram. Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten F. W. von Brandenburg 165
E. Pyper. Geschiedenis der boete en biecht in de christelyke kerk. **(P. J. Blok.)**. 175
V. Radimsky. Die præhistorischen Fundstætten. **(S. Reinach.)**. 174
E. von Stockmar. Louis XVI und Marie-Antoinette auf der Flucht nach Montmédy. **(J. Flammermont.)**. . . 168
O. Weber. Der Friede von Utrecht. **(A. Waddington.)** . . 422
H. Weissenborn. Zur Geschichte der Einführung der jetzigen Ziffern in Europa. **(J. Havet.)**. 419
Von der Wengen. Karl Graf zu Wied, 1734-1763. **(A. Waddington.)** 166

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 186, 434
2. Académie des sciences morales et politiques 435
3. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 185
4. Annales du Midi 187
5. Archives de l'Asie orientale 188
6. Bibliothèque de l'École des chartes 429
7. Bulletin critique 180, 430
8. Bulletin de correspondance hellénique 432
9. Bulletin des musées 185
10. Bulletin d'histoire ecclésiastique 187
11. Le Correspondant 185, 433

Pages
12. Études religieuses 183
13. Journal des Savants 180, 431
14. Mélanges d'archéologie et d'histoire 183
15. Nouvelle Revue historique de droit 184, 432
16. Polybiblion 180
17. La Révolution française 179, 429
18. Revue africaine. 188
19. Revue archéologique 182, 432
20. Revue critique d'histoire et de littérature 180, 431
21. Revue de Géographie. 184
22. Revue de l'Histoire des religions 432
23. Revue des Deux-Mondes. 185, 434
24. Revue des Études grecques. 182
25. Revue des Études juives. 183
26. Revue des Questions historiques 179
27. Revue d'histoire diplomatique 179, 429
28. Revue internationale de l'enseignement. 184
29. Revue maritime et coloniale 433
30. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 186
31. Société historique et archéologique du Gâtinais . . . 188

BELGIQUE.

1. Académie royale de Belgique 205, 436
2. Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique . . 207
3. Annales de l'Académie d'archéologie 437
4. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 208
5. Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts . 208
6. Commission royale d'histoire 206, 435
7. Compte-rendu des congrès de numismatique 206
8. Dietsche Stemmen 208
9. Het Belfort 208
10. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 204, 436
11. Le Muséon 208
12. Revue belge de numismatique. 207
13. Revue générale de Belgique 205
14. Société royale de géographie 207

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 195, 445
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) 195, 445
3. Archiv für Anthropologie 191, 443
4. Aus Aachens Vorzeit. 195
5. Baltische Studien 196
6. Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache. . . 442
7. Berichte d. freien Hochstiftes zu Frankfurt-a.-M. . . 193
8. Byzantinische Zeitschrift. 189, 437
9. Deutsche Revue. 192

Pages
10. Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht 191
11. Gœttingische gelehrte Anzeigen 437
12. Hermes 439
13. Jahrbuch für Gesetzgebung im deutschen Reiche . . 189
14. Jahrbücher für Nationalœkonomie 445
15. Der Katholik. 443
16. Mittheilungen aus dem german. Museum 192
17. Mittheilungen d. k. d. archæologischen Instituts . . 439
18. Mittheilungen d. Vereins für Gesch. zu Homburg . . 194
19. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 191, 440
20. Neues Archiv 190
21. Philologus 441
22. Preussische Jahrbücher 192
23. Rheinisches Museum für Philologie 442
24. Theologische Quartalschrift. 443
25. Württembergische Viertelsjahrshefte 194
26. Zeitschrift d. deutschen morgenlænd. Gesellschaft . . 191, 439
27. Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburg. Geschichte. 193
28. Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins 438
29. Zeitschrift des histor. Vereins f. Schwaben u. Neuburg. 193
30. Zeitschrift für ægyptische Sprache 437
31. Zeitschrift für Assyriologie 438
32. Zeitschrift für deutsches Alterthum 193
33. Zeitschrift für katholische Theologie. 191
34. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 444
35. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 444

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 197
2. Akademie der Wissenschaften. 446
3. Archiv d. Vereins f. Siebenbürg. Landeskunde . . . 196
4. Archiv für œsterreichische Geschichte 447
5. Mittheilungen des Nordbœhmischen Excursions-Clubs. 197
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 447
7. Mittheil. d. Vereins f. Gesch. d. Deutsch. in Bœhmen. 196
8. Zeitschrift f. d. œsterreichischen Gymnasien 197

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 198, 447
2. The Athenaeum 198
3. The Contemporary Review 448
4. The English historical Review. 199
5. The Nineteenth Century. 448

ÉTATS-UNIS.

1. Smithsonian institution 200

ITALIE.

1. Archivio storico italiano. 201

Pages
2. Archivio storico per le provincie napoletane 203
3. Archivio storico lombardo 202
4. Archivio storico siciliano 202
5. R. Deputazione di st. patria per le prov. de Romagna. 204
6. Giornale ligustico 204
7. Miscellanea di storia italiana 204
8. Nuovo archivio veneto 203
9. Rivista storica italiana 200

PAYS-BAS.

1. Bydragen voor vaderlandsche Geschiedenis 208
2. Historisch genootschap te Utrecht 209
3. Nederlandsch archivienblad. 209
4. Verslagen en Mededeelingen d. k. Akademie. . . . 209
5. Verslagen en Mededeelingen d. Vereeniging voor het oudvaderlandsche recht 209

Chronique et Bibliographie 210, 449
Erratum. 224, 458
Bibliographie 459

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.50

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BOUND BY
BROWN BROS
LTD TORONTO, ONT.